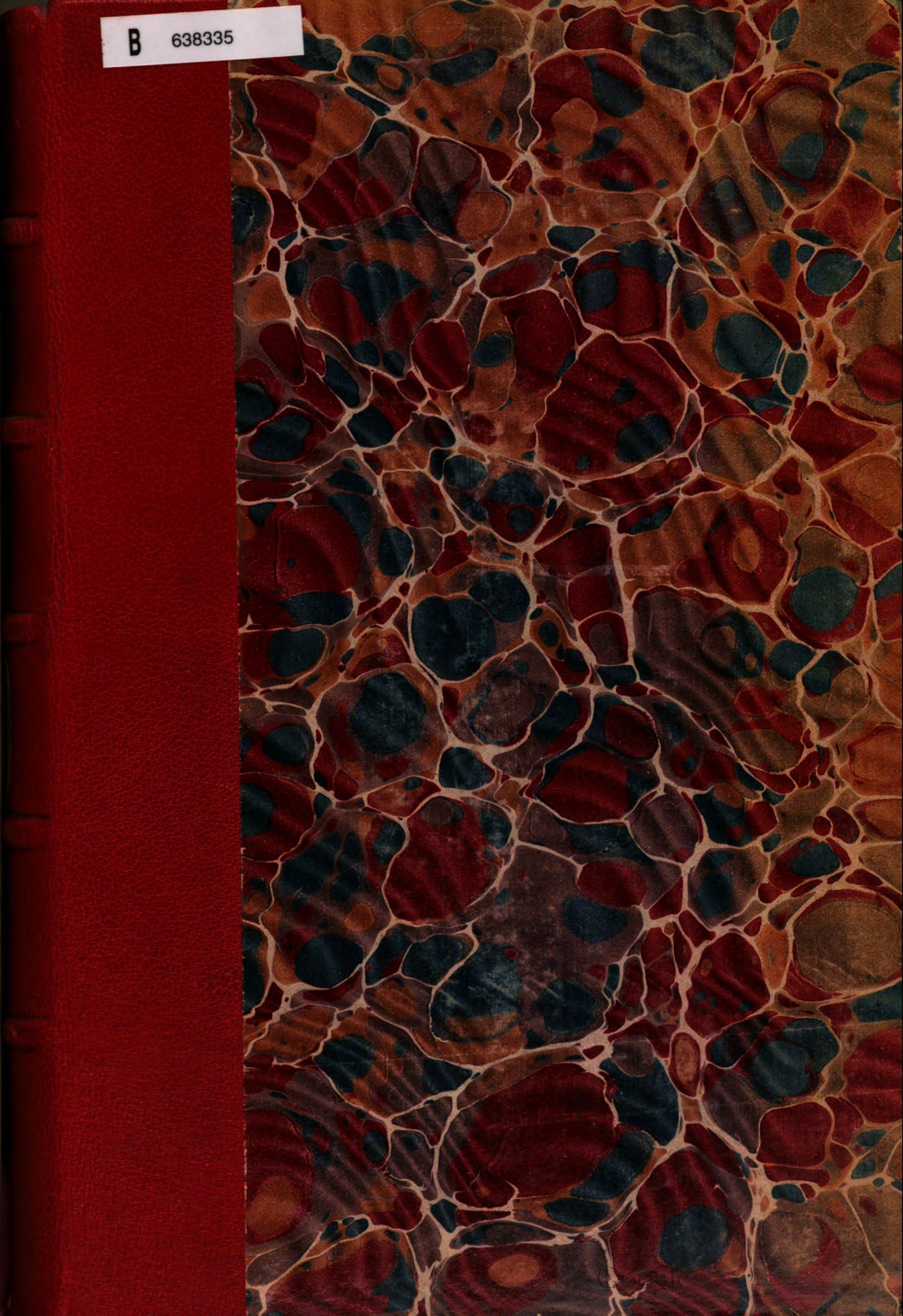
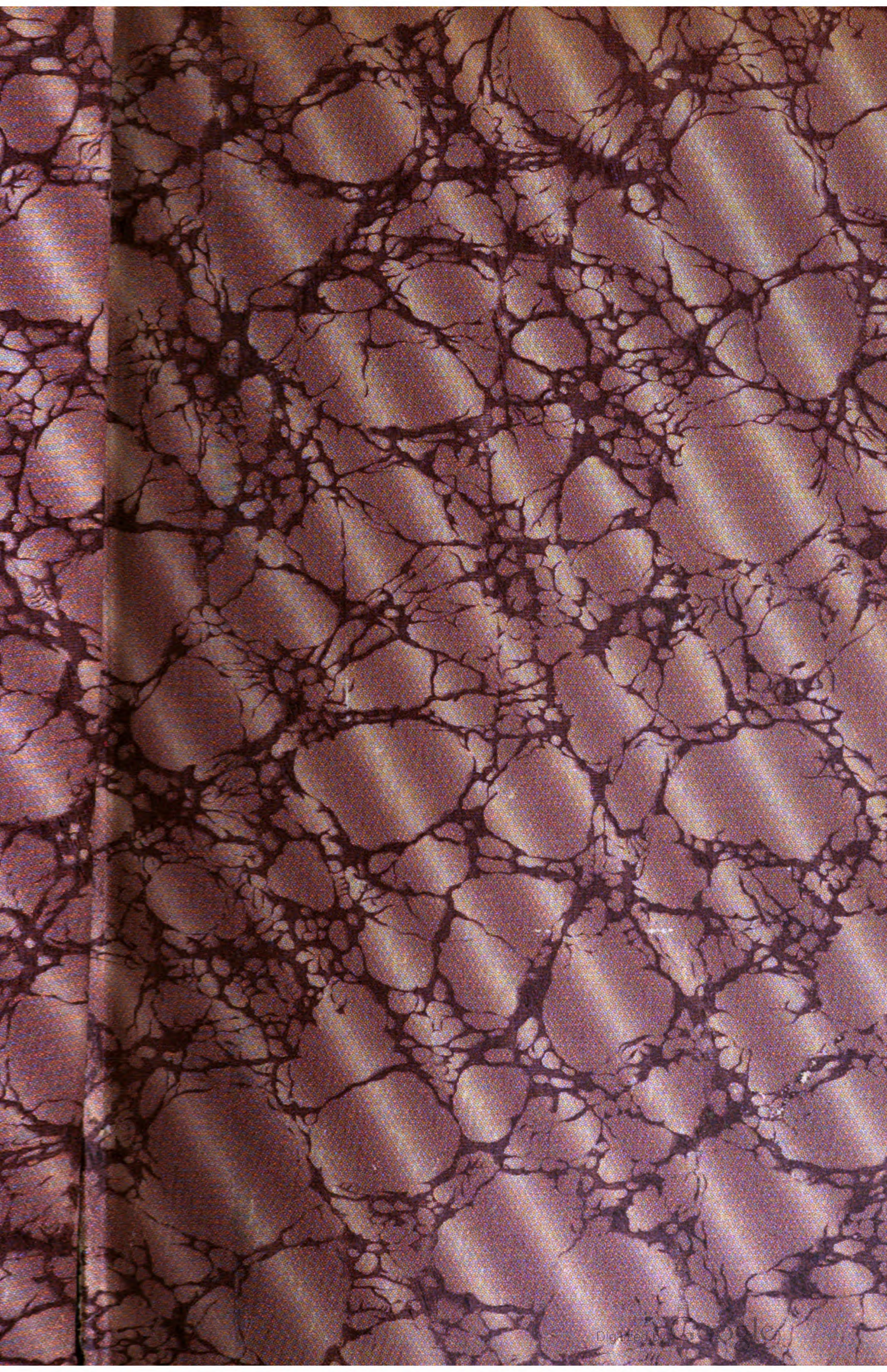



B 638335


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



# ANNALES

# DE L'EST

# ANNALES

# DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

**Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy**

---

QUATORZIÈME ANNÉE — 1900

---

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e)
5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

1900

# LE GÉNÉRAL FABVIER

## SA VIE ET SES ÉCRITS

*(Suite*[1]*)*

---

**Arrivée de Fabvier en Grèce. — État de ce pays de 1823 à 1825. — Voyage du colonel en Belgique et en Angleterre; ses projets. — Son retour en Morée. — Ses rapports avec le gouvernement grec. — Il prend le commandement du corps régulier. — (Décembre 1823-juillet 1825.)**

Il nous sera facile de mettre en lumière le rôle de Fabvier dans la guerre de l'Indépendance à partir du moment où le gouvernement grec lui confia le commandement de ses troupes régulières, c'est-à-dire à dater de juin 1825. Nous avons en effet, pour étudier cette partie si importante de son existence, non seulement les témoignages de nombreux historiens, mais la correspondance même du colonel, savoir les minutes d'un grand nombre de ses lettres, proclamations, ordres de service, et les originaux ou les copies de curieuses dépêches à lui adressées soit par ses subordonnés, soit par d'autres chefs philhellènes, des généraux et des amiraux français, enfin divers membres du gouvernement grec, surtout Mavrocor-

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893 et de janvier 1898.

dato et Capodistrias, — documents dont les uns ont été mis à notre disposition par sa famille et les autres nous ont été envoyés d'Athènes. Mais sur la période relativement longue comprise entre son premier débarquement en Grèce et le moment où il prit son commandement, les sources imprimées ou inédites nous font presque entièrement défaut. Pas une lettre de lui écrite pendant ce laps de temps ne nous est parvenue. Parmi celles que ses amis lui adressèrent à la même époque, cinq ou six à peine sont entre nos mains. Toutes sont fort obscures et laissent le champ libre à bien des conjectures. Fabvier, pour sa part, n'a fait ultérieurement que des allusions rares et peu explicites à cette partie de sa vie, au sujet de laquelle les auteurs contemporains ne nous fournissent que des renseignements très fragmentaires ou insignifiants. Nous n'avons donc pour la reconstituer que de faibles données, à l'insuffisance desquelles nous ne pouvons suppléer que par des rapprochements, des inductions et des hypothèses qui ne sauraient valoir à nos yeux, non plus qu'à ceux de nos lecteurs, des vérités démontrées.

Tout d'abord, si nous savons par le témoignage de Fabvier lui-même[1] et par quelques autres qui le corroborent[2], que son arrivée en Grèce eut lieu vers la fin de 1823, il nous est impossible d'en fixer la date avec une plus grande précision. D'après les notes de police que nous avons retrouvées aux Archives nationales, nous voyons bien que le colonel était signalé un peu plus tard au ministre de l'intérieur comme étant parti pour la Grèce avec plusieurs officiers français et comme s'étant réuni à Malte avec lord Byron, qui se rendait aussi dans ce pays[3]. Feu M. Édouard Fabvier, son petit-ne-

1. Lettre au maréchal Maison, du 13 mai 1829.

2. V. notamment A.-R. Rhangabé, *Discours prononcé à l'Acropole à l'occasion de la solennité célébrée par ordre du peuple dans le Parthénon en mémoire du général Fabvier*. (Dans une brochure publiée sous le titre de *Funérailles du général Fabvier, discours*; Paris, 1856, p. 14.)

3. «... Je viens d'être informé que le colonel Fabvier, qui était parti d'Angleterre, ainsi que V. E. en a été sans doute informée, est arrivé en Grèce accompagné de

veu, qui avait bien voulu, il y a quelques années, nous fournir sur sa vie quelques notes intéressantes, nous dit également qu'il *avait vu* le grand poète anglais, mais ne s'étend pas plus longuement sur ce sujet. Nous ferons pour notre part remarquer que Byron ayant quitté Livourne le 24 juillet 1823, gagné de là l'île de Céphalonie, où il séjourna six semaines, puis celle de Zante, où il s'embarqua pour Missolonghi le 29 décembre, et ayant abordé dans cette ville le 25 janvier 1824, il paraît difficile qu'il ait fait voyage avec Fabvier, qui était sûrement en Belgique vers la fin d'août et qui, comme nous l'avons dit dans notre précédent chapitre[1], y fit probablement encore de nouvelles apparitions en octobre ou en novembre. Peut-être ce dernier écrivit-il simplement de Malte qu'il voulait aller rejoindre lord Byron. Peut-être le vit-il à Zante. Mais il n'est pas probable qu'il l'ait suivi à Missolonghi, où personne n'a jamais signalé son arrivée et où un personnage aussi important n'eût certainement pas passé inaperçu dans cette place; du reste, il n'eût pu être qu'un des lieutenants de Byron. Or, on verra dans la suite de nos récits qu'il n'était d'humeur ni à servir en sous-ordre, ni surtout à subir le commandement d'un Anglais.

Un de ses biographes, qu'à certains détails[2] nous jugeons avoir été renseigné par lui-même, nous le représente comme ayant débarqué à Navarin, sous le nom de Borel, que lui donnent effectivement plusieurs lettres reçues par lui de France quelque temps après. C'est, suivant toute apparence, au mois de décembre 1823 qu'il atteignit cette ville; mais

plusieurs officiers français. Il a écrit de Malte, où il était abordé, à M. de Schonen, conseiller à la Cour royale de Paris, pour lui annoncer qu'il s'était réuni à lord Byron et qu'ils allaient faire voile pour se joindre aux Grecs et combattre avec eux pour la cause de l'indépendance... » Lettre du préfet de police Delavau au ministre de l'intérieur, 13 mars 1824 [Archives nationales, $F^7$, 6663].

1. *Annales de l'Est,* numéro de janvier 1898, p. 46.

2. Notamment au soin qu'il prend de faire remarquer (comme Fabvier le répète lui-même souvent dans ses lettres) qu'en acceptant de commander des forces régulières de la Grèce le colonel n'avait pas entendu entrer *au service* de cet État et qu'il n'avait fait que consentir, sans titre et comme simple volontaire, à organiser plusieurs bataillons à la française. — *Encyclopédie des gens du monde,* X, 429-430.



nous ne pouvons l'affirmer. A partir de cette époque et durant plus d'une année, il nous est encore plus difficile de rendre compte de ses actes avec quelque certitude. De la fin de 1823 au commencement de 1825, Fabvier disparaît presque entièrement et, s'il s'efforce de jouer un rôle dans la révolution hellénique, n'en joue assurément qu'un fort obscur et fort secondaire. On n'aura pas de peine à comprendre dans quelles incertitudes il dut se débattre et à quelle impuissance il fut longtemps réduit quand on se représentera exactement le trouble, ou pour mieux dire l'anarchie qui régnait alors en Grèce et dont nous ne pouvons donner une idée au lecteur qu'en retraçant ici avec quelque détail les événements qui se déroulèrent en ce pays pendant les années 1823 et 1824.

Les patriotes grecs, armatoles, clephtes, pirates qui, sous l'impulsion de l'Hétairie, à l'appel d'Ypsilanti et à la faveur des embarras de l'empire ottoman, s'étaient soulevés en 1821 pour reconquérir leur indépendance nationale et religieuse, s'étaient peu après (janvier 1822) donné une constitution et un gouvernement provisoires. La politique d'un homme d'État à la fois aussi ferme et aussi avisé qu'Alexandre Mavrocordato et l'infatigable vaillance de chefs de bande comme Colocotronis et Mavromichalis, de marins comme Miaoulis, Tombazis, Canaris leur avaient valu en 1822 des victoires inespérées, dont le monde entier avait retenti. En 1823, le Péloponèse presque entier et une bonne partie de la Roumélie ou Grèce continentale étaient délivrés; Missolonghi, Athènes, Navarin, Tripolitza, Nauplie, tenaient haut et ferme le drapeau de la liberté, qui flottait aussi triomphalement dans les Cyclades. Les Turcs, démoralisés, désunis, ruinés, ne remportaient plus que des succès partiels, sans importance et ne paraissaient plus capables de regagner le terrain perdu. Mais à ce moment même le peuple grec mésusait étrangement de sa bonne fortune. Oubliant que ce n'était pas trop de toutes ses forces réunies pour compléter son

affrachissement ou repousser un nouvel assaut de l'ennemi, il commençait à se déchirer de ses propres mains. La concorde parmi ses défenseurs n'avait jamais été parfaite. Après ses succès de 1822 et de 1823, il sembla croire qu'il n'en avait plus besoin et s'engagea dans une voie qui devait le mener bientôt à la guerre civile.

Trois gouvernements locaux, qui s'étaient constitués au début de l'insurrection, en 1821, dans la Morée, dans la Grèce occidentale et dans la Grèce orientale, subsistaient encore deux ans après à côté du gouvernement central et le réduisaient à l'impuissance. La nouvelle assemblée nationale qui se réunit à Astros[1] en février 1823 réussit, non sans peine, à les supprimer. Mais elle ne fit pas disparaître la rivalité qui existait, depuis le commencement de la guerre, entre les partisans du régime civil (les primats ou magistrats des principales villes grecques) et ceux du régime militaire (les chefs palicares), entre les représentants de la Morée, qui voulaient tirer à eux la direction générale des affaires, ceux de la Roumélie (ou Grèce continentale) et ceux des îles qui, avaient la même prétention. L'intraitable Colocotronis, après avoir contraint l'assemblée à l'élire membre du conseil exécutif, ne voulut pas lui permettre de prendre pour président Mavrocordato et força ce dernier, sous menace de mort, à se retirer dans l'île d'Hydra (juillet). Après l'avoir terrorisée à Tripolitza, il voulait la faire venir à Nauplie, ville dont il était maître et où elle refusa de le suivre. Le gouvernement, qu'il dominait, commit bientôt tant de violences et d'illégalités qu'elle en vint à destituer un de ses membres. Mais loin de se soumettre, il tenta de la dissoudre par un coup de force (décembre). L'assemblée dut s'enfuir à Cranidi, où elle prononça la déchéance de Colocotronis et de ses collègues. Un nouveau corps exécutif fut formé sous Georges Condouriotis, qui représentait particulièrement les intérêts des îles (janvier

1. La première s'était réunie à Épidaure au commencement de l'année précédente.



1824). Mais alors il y eut deux gouvernements et deux assemblées. Le gouvernement légal dut venir assiéger Nauplie, puis marcher en armes sur Tripolitza, dont le chef des rebelles avait fait son quartier général. La guerre civile dura jusqu'en juillet, époque où Colocotronis vaincu obtint le bénéfice d'une amnistie. Son adversaire principal, Mavrocordato, était redevenu, sous le titre modeste de secrétaire d'État (Ἐθνικὸς γραμμάτευς), l'âme du gouvernement. La paix ne pouvait durer. Effectivement, dès le mois d'octobre, le corps législatif ayant cru devoir renouveler les pouvoirs de Condouriotis, l'indiscipliné palicare se mit encore en révolte; il fallut trois mois de plus pour le réduire et on dut l'interner à Hydra (janvier 1825).

A peu près dans le même temps, le cupide et rusé Odysseus, autre chef de bande, qui commandait dans la Grèce orientale et n'avait d'autre but que de s'y faire une principauté, tenait en échec les autorités régulières. Vaincu et humilié, il se vendit aux Turcs vers la fin de 1824, et ce n'est qu'en mars 1825 qu'il fut pris par son ancien lieutenant Gouras, qui le fit périr à Athènes (juillet) et y resta maître à sa place.

Si tous les chefs de bande ne rompaient pas en visière au gouvernement, comme Odysseus et Colocotronis, il n'en était pas un qui ne se regardât, en fait, comme au-dessus des lois et qui ne fit la guerre absolument à sa guise. La plupart n'allaient qu'où ils voulaient, ne combattirent que quand il leur plaisait et, n'étant presque jamais payés par l'État, ne vivaient que de pillage. Les soldats se comportaient comme leurs chefs. La *Clephtourie,* du reste, ne sévissait pas seulement sur terre. Elle rendait aussi la mer intenable. Tout marin grec était à la fois patriote et pirate. Sous couleur de courir sus à l'ennemi, les forbans de l'Archipel capturaient indistinctement des navires de toute provenance, de toute nationalité. Nulle opération de longue haleine n'était possible pour les amiraux grecs, les matelots ne s'engageant que

pour un mois et quittant, d'ailleurs, souvent le service avant l'expiration de leur engagement. Il faut ajouter que, le gouvernement n'ayant pour ainsi dire pas de ressources régulières, dans un pays où, de fait, presque tout le monde se soustrayait à l'impôt, il était à peu près impossible que, sur terre comme sur mer, la guerre ne fût pas ainsi conduite et ne produisît pas de pareils résultats.

Cet état de choses était d'autant plus fâcheux pour la Grèce qu'à ce moment même le gouvernement ottoman préparait contre elle un mouvement offensif qui paraissait devoir être irrésistible. Le sultan Mahmoud, désespérant, après ses malheurs de 1822 et 1823, de triompher de l'insurrection par ses ressources propres, qui étaient réduites à peu près à rien[1], avait fini par se résoudre à solliciter l'appui d'un vassal puissant, qu'il haïssait et qu'il eût bien voulu traiter comme Ali de Janina[2], mais qui était pour le moment hors de ses atteintes et même en état de lui faire la loi. Le pacha d'Égypte Méhémet-Ali, qui avait vaincu les Ouahabites en Arabie et dont les armés n'avaient pas été moins heureuses dans la Nubie et le Sennaar qu'en ce dernier pays, disposait d'une nombreuse armée, instruite et disciplinée à l'européenne, ainsi que d'une flotte presque aussi nombreuse que celle de son suzerain et, à coup sûr, mieux outillée, mieux commandée. Déjà Mahmoud avait dû recourir à lui pour rétablir la domination musulmane dans les îles de Chypre et de Crète. Dans cette dernière, la lutte, vaillamment soutenue au nom des Grecs par Aphentoulis, puis par Tombazis, avait duré deux ans. Elle se terminait à ce moment

1. L'argent lui faisait presque absolument défaut tant pour l'entretien de ses flottes que pour celui de ses armées de terre ; et il lui était impossible de réunir plus de dix mille hommes sur aucun des trois principaux théâtres de la guerre (Grèce occidentale, Grèce orientale, Morée).

2. On sait que ce pacha, maître de l'Albanie, de l'Épire et de la Grèce occidentale, où il se comportait en souverain, ayant été déclaré *firmanli*, c'est-à-dire hors la loi, par le sultan, s'était mis ouvertement en révolte (1820), ce qui avait été une des causes déterminantes de l'insurrection hellénique de 1821. Vaincu et cerné dans le château de Janina, il y avait péri en février 1822.



même par l'écrasement des insurgés (1824). Mais l'ambitieux pacha ne faisait rien pour rien. Il avait fallu lui abandonner le gouvernement des territoires ainsi reconquis. Quand on lui demanda d'aider son maître à réoccuper le Péloponèse, principal foyer de la révolution grecque, il ne dit pas non, mais il mit ses services à très haut prix. Son fils Ibrahim, qui devait commander l'expédition, fut nommé pacha de Morée. Aussitôt de formidables préparatifs commencèrent dans les arsenaux du Caire et d'Alexandrie. En peu de mois tout fut prêt et, à la fin de juillet 1824, la flotte égyptienne mit à la voile. Elle comptait 56 bâtiments de guerre, escortant 400 navires marchands, qui portaient 16,700 hommes de débarquement et 150 pièces d'artillerie de campagne. Ibrahim était à la tête des troupes de terre et le gendre de Méhémet, Hassan-Pacha, qui s'était déjà distingué dans la guerre de Crète, avait l'escadre sous ses ordres.

Ibrahim, pour assurer ses communications avec l'Égypte, consacra d'abord plusieurs mois, de concert avec le capitan-pacha, à des opérations navales qui ne réussirent que médiocrement. Pour seconder son entreprise, le capitan-pacha Khozrew venait d'attaquer Psara et cette île, reconquise par les Turcs, avait subi à peu près le même sort que celle de Chio en 1822, c'est-à-dire qu'elle avait été mise à feu et à sang (1er-4 juillet). De là, il s'était porté, sans succès, sur Samos. En septembre les deux flottes se réunirent à Boudroun (Halicarnasse). Mais toutes leurs tentatives soit contre Samos, soit contre d'autres îles, furent déjouées par Miaoulis, qui reprit Psara et tint en échec les forces ottomanes. En décembre, Ibrahim, jugeant la saison trop avancée pour se rendre en Grèce, prit ses quartiers d'hiver en Crète. Il y reçut des renforts considérables. Aussi put-il (février 1825) envoyer en Morée deux fortes divisions, qu'il ne tarda pas à suivre avec le gros de ses troupes. En mars il débarquait enfin à Modon et se dirigeait sur Navarin, position maritime de premier ordre, dont il entendait faire sa principale base d'opérations. La Grèce n'avait

jamais eu à combattre un aussi formidable ennemi et n'avait jamais été plus qu'à ce moment prise au dépourvu.

Elle paraissait alors d'autant plus près de sa perte que les grandes puissances de l'Europe, dont plusieurs vinrent plus tard à son aide, ne lui témoignaient encore à cette époque qu'indifférence ou hostilité. L'empereur de Russie, Alexandre Ier, qui, sous l'influence du Corfiote Capodistrias, son ministre[1], avait paru vouloir au début encourager l'insurrection, s'était laissé intimider par Metternich, qui lui avait représenté que sa complaisance pour les Grecs serait surtout profitable au parti de la révolution en Europe. Aussi n'avait-il pas admis les envoyés du gouvernement hellénique au congrès de Vérone et avait-il dès 1822 congédié Capodistrias, qui, depuis cette époque, vivait retiré à Genève. Sans doute, cet homme d'État entretenait encore en lui, par sa correspondance, une certaine sympathie, plutôt religieuse que politique, pour les insurgés. Mais cette sympathie n'allait pas jusqu'à souhaiter que la Grèce devînt un État unitaire et indépendant[2]. Le tsar proposait seulement que ce pays fût constitué en trois principautés distinctes, vassales de la Turquie. Les Grecs, non moins que les Turcs, repoussaient hautement un tel projet. L'Angleterre, qui craignait que la révolution hellénique ne lui fît perdre les îles Ioniennes[3], ne lui avait témoigné, au temps de Castlereagh, qu'une parfaite malveillance. Sous Canning, qui, vu la longue durée de l'insurrection, admettait qu'elle pût finir par triompher, le gouvernement britannique réservait sa liberté d'action, suivait des yeux les événements, s'abstenait encore d'intervenir en faveur des Grecs et en tout cas n'était guère disposé à le faire que pour empêcher les autres puissances de

1. Qui fut plus tard président du gouvernement grec.

2. Parce que cet État eût pu absorber toutes les populations helléniques de l'empire ottoman et devenir assez fort non seulement pour se passer de la protection de la Russie, mais pour contrecarrer sa politique en Orient.

3. Dont le Congrès de Vienne lui avait abandonné le protectorat en 1814.



tirer profit de leur victoire. Le gouvernement français, fidèle aux principes de la Sainte-Alliance, avait réprouvé le soulèvement de 1821, surtout sous le ministère Villèle, et, tant que Louis XVIII avait vécu, n'avait montré de complaisance que pour la cause ottomane. Notre escadre d'observation dans l'Archipel avait maintes fois facilité les mouvements des Turcs et au contraire gêné ceux des Grecs. Méhémet-Ali avait pleine latitude de faire construire des navires en France et de s'y approvisionner de toutes choses. Nombre d'officiers français étaient entrés à son service[1] et c'était à eux que le pacha d'Égypte devait d'avoir des troupes de terre et de mer organisées, disciplinées, instruites à l'européenne, partant beaucoup plus redoutables pour les Grecs que les hordes à moitié sauvages que le sultan leur avait opposées jusque-là. Il est vrai qu'à Louis XVIII venait de succéder Charles X (septembre 1824) et que sous ce nouveau roi le cabinet des Tuileries, quelque peu entraîné par l'opinion, se montrait enclin à se rapprocher des Grecs. Quelques politiques clairvoyants pressentaient déjà que, dans un avenir relativement prochain, il ne répugnerait pas à se concerter en leur faveur avec l'Angleterre et avec la Russie. Mais cette évolution, à peine ébauchée, n'était pas encore manifeste pour le public, et ostensiblement le gouvernement français ne faisait encore rien pour la cause hellénique. Le gouvernement autrichien, tremblant de voir l'influence russe gagner du terrain dans la péninsule des Balkans, soutenait passionnément l'empire turc, lui fournissait non seulement des informations et des encouragements, mais des secours matériels et faisait en somme aux Grecs le plus de mal qu'il pouvait. Quant aux autres puissances, intimidées ou indifférentes, elles restaient à peu près étrangères à ce qui se passait en Orient.

En résumé, pendant les quatre premières années de la guerre de l'Indépendance, la politique des cabinets n'avait

1. Notamment le colonel Sève, qui prit en Égypte le nom de Suleyman-Bey.

jamais été profitable à la Grèce et lui avait souvent porté préjudice. Est-ce à dire pour cela que le vaillant petit peuple qui, depuis si longtemps, luttait confusément, anarchiquement même pour son indépendance, fût resté tout à fait abandonné de l'Europe et réduit à ses seules forces? S'il en eût été ainsi, très probablement il eût succombé dès la première ou la seconde année de la guerre. Mais dès le début il s'était produit en sa faveur au sein des nations civilisées un grand mouvement d'opinion, d'où étaient résultés non seulement d'enthousiastes applaudissements, mais des preuves matérielles et efficaces de sympathie. Ce courant populaire qui, devenu bientôt une espèce de croisade, devait finir par entraîner les gouvernements eux-mêmes, avait, en attendant, vivifié, ressuscité pour ainsi dire à plusieurs reprises la Grèce épuisée. L'on peut, je crois, affirmer sans témérité que si le *philhellénisme,* par ses secours de toute nature, n'eût pas permis à cette malheureuse nation de prolonger la lutte et de donner toute la mesure de sa vitalité, de son énergie, jamais les grandes puissances ne se fussent décidées à lui tendre la main.

La régénération intellectuelle et morale du peuple hellène, déjà sensible à la fin du XVIII[e] et au commencement du XIX[e] siècle, lui avait attiré, plusieurs années avant l'insurrection de 1821, des sympathies illustres, celle de Chateaubriand, par exemple, et celle de lord Byron[1]. Quand elle ne s'affirma plus seulement par des paroles ou par des écrits, mais par des actes, il n'y eut pas dans toute l'Europe de cause plus populaire que celle de ce petit peuple qui ne manquait certes pas de défauts, mais dont on ne voulait voir que les vertus, parce qu'il luttait en somme pour la civilisation contre la barbarie. On se prit à l'aimer parce qu'il représentait un

1. Chateaubriand avait parcouru la Grèce en 1806 et l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* montre quelle impression profonde il en avait rapportée. Lord Byron l'avait longuement visitée de 1809 à 1811 ; il y avait composé les premiers chants de *Childe-Harold* et trouvé le sujet de quelques-uns de ses plus beaux poèmes (le *Giaour,* la *Fiancée d'Abydos,* le *Corsaire, Lara*).



passé glorieux, parce qu'il avait longtemps souffert, parce qu'il était faible, parce qu'il ne voulait plus de la servitude, parce qu'en refoulant l'islamisme il semblait se faire le champion de la foi chrétienne. En France les partisans et les adversaires de la Révolution, les libéraux et les ultra-royalistes s'unissaient pour l'admirer, pour le servir et faisaient tous également des vœux pour son triomphe. Un grand nombre d'écrits sur les affaires grecques parurent en Allemagne, en Angleterre, aussi bien que dans notre pays. Le public y prit goût; les revues, les journaux rivalisèrent de zèle en faveur de la nation grecque. Les poètes célébrèrent ses exploits, ses victoires, ses malheurs; des comités se constituèrent dè 1821 pour recueillir des secours de toute nature et provoquer des enrôlements. Il y en eut à Stuttgart, à Munich, à Zurich, à Berne, à Genève, à Marseille, un peu plus tard à Londres, à Édimbourg; il s'en forma même aux États-Unis. Les volontaires de la première heure (comme les Français Palestra, Voutier, Reybaud; les Anglais Normann, Abney-Hastings, Gordon) eurent bientôt des imitateurs, dont le nombre ne cessa de grossir. Huit convois de philhellènes furent expédiés de Marseille pendant les deux premières années de la guerre. Si les gouvernements s'efforcèrent d'abord d'entraver une propagande que les politiques de la Sainte-Alliance jugeaient dangereuse, ils n'y réussirent nullement. Quand la cause de la Révolution parut vaincue en Italie et en Espagne, c'est vers l'Orient que se tournèrent ceux qui s'étaient compromis pour elle; c'est en Grèce qu'ils allèrent continuer leur croisade pour la liberté. A peu près dans le même temps que Fabvier, les Piémontais Santa-Rosa et Collegno venaient offrir leurs services au gouvernement hellénique. C'est aussi à cette époque que lord Byron, lui consacrant à la fois sa personne et sa fortune, aussi bien que sa vie, descendait à Missolonghi. On sait qu'il mourut dans cette ville (le 19 avril 1824), après s'être vainement efforcé de réconcilier les factions qui déchiraient la patrie grecque.

C'est surtout grâce à lui que le gouvernement de Nauplie avait pu négocier avec succès un emprunt de 800,000 livres sterling, faute duquel il se fût trouvé absolument sans ressources. Au commencement de 1825, un nouveau prêt de deux millions de livres fut consenti par les banquiers de Londres[1]. A ce moment, la situation de la Grèce devenant plus critique, il y eut dans toute l'Europe, mais particulièrement en Allemagne, en Suisse et en France, une puissante recrudescence de philhellénisme. Le nouveau roi de Bavière, Louis Ier, qui professait pour la Grèce un véritable culte, envoya de l'argent et de nombreux officiers[2]. A Genève le banquier Eynard secondait habilement la politique patiente de Capodistrias, qui, retiré dans cette ville, tenait tous les fils de la révolution grecque et attendait l'heure de reparaître en scène. A Paris se formait (février 1825) une *Société philanthropique pour l'assistance des Grecs*, dans le comité de laquelle tous les partis étaient représentés (Chateaubriand et Laffitte, La Rochefoucauld, Dalberg, Sainte-Aulaire, Fitz-James, Lafayette, Benjamin Constant en faisaient également partie), et cette société seconda puissamment le gouvernement hellénique par les subsides, les soldats, les armes, les munitions, les vêtements qu'elle commença bientôt à lui envoyer sans relâche.

Malheureusement, tous les secours que le philhellénisme prodiguait à la Grèce depuis 1821 n'avaient pas été utilisés par elle. L'argent avait été souvent gaspillé ou détourné de sa destination primitive par les chefs indisciplinés et avides qui se disputaient la direction de la guerre. Quant aux volontaires, les Grecs ne leur avaient pas toujours fait bon accueil, et Byron lui-même, à certains jours, n'avait pas été traité avec les égards qu'il méritait. Jaloux de toute influence étrangère

1. C'était, il est vrai, pour faire une bonne affaire plutôt qu'une bonne action, que lesdits banquiers avançaient ainsi leur argent. Les Grecs ne reçurent pas la moitié des sommes qu'ils leur empruntèrent ainsi. Il est juste d'ajouter qu'ils n'en payèrent jamais les intérêts et qu'ils en doivent encore le capital.

2. Un de ses fils fut plus tard roi des Hellènes sous le nom d'Othon Ier.



et incapables de se plier aux exigences de la discipline européenne, les capitaines palicares avaient longtemps affecté de dédaigner l'expérience, l'instruction, les talents des officiers philhellènes, dont quelques-uns, indignement rebutés, avaient renoncé à combattre. Le noble Santa-Rosa lui-même n'avait pu obtenir de commandement et c'est comme simple volontaire qu'il allait prendre part à la défense de Navarin.

Malgré sa brillante réputation militaire, Fabvier ne fut sans doute pas mieux accueilli que l'ancien promoteur de la révolution piémontaise. Mais il avait l'âme assez forte pour surmonter les dégoûts que dut lui faire éprouver le peu d'empressement des Grecs à utiliser ses talents. Il l'avait aussi assez noble pour ne pas leur garder rancune. Bien résolu à les servir malgré les torts qu'ils pourraient avoir envers lui, parce qu'ils représentaient une grande cause, il supporta fièrement leurs dédains et ne se plaignit jamais, croyons-nous, d'avoir été méconnu. Plus tard, il ne fit que de rares et brèves allusions à ses pénibles débuts de philhellène; et ces allusions furent toujours exemptes d'aigreur ou d'amertume. Rappelant en 1829[1] la première année de son séjour en Grèce : «... Je passai, dit-il simplement et modestement, plus d'un an à apprendre la langue, à étudier avec soin l'esprit de ce peuple et la marche de son insurrection... » Arrivé dans un pays qu'il connaissait mal et que désolaient des dissensions intestines, il dut mettre, on le comprend, en honnête homme qu'il était, quelque réserve dans ses rapports avec les différents partis qui le troublaient. Il n'entendait travailler que pour la Grèce entière et ne voulait se faire l'instrument d'aucune faction, le complice d'aucune ambition. Rhangabé, dans son éloge funèbre[2], nous apprend qu' « avant de pouvoir apprécier par lui-même les besoins du pays, il allait d'un camp à l'autre et, en général, se rendait partout où il était appelé par le besoin le plus pressant, en même temps

1. Lettre du 13 mai 1829 au maréchal Maison.
2. P. 14 de la brochure citée plus haut.

que par le plus grand danger... » C'est ainsi, au dire du même auteur, qu'il prit part, obscurément sans doute, mais sans doute aussi avec sa vaillance ordinaire, au siège de Modon, puis à la guerre de Crète. A quelle époque au juste revint-il de cette île? C'est ce que nous ignorons. Mais comme l'insurrection y fut — pour un temps — étouffée par les Égyptiens en mars et avril 1824, il est permis d'avancer que, vers le milieu de cette année, il était déjà de retour dans la Morée. Nous disons dans la Morée parce qu'un de ses biographes qui, nous le répétons, nous paraît bien renseigné, nous rapporte qu'il établit à Navarin, où il avait débarqué en arrivant en Grèce, une fabrique de poudre[1]. Il ajoute que Fabvier mit la citadelle de cette ville en état de défense. Cette assertion est corroborée par quelques lignes d'une lettre qu'un ami du colonel lui adressait de Paris au mois de décembre 1824 par un officier westphalien qui se rendait en Grèce. « On nous dit, lisons-nous dans cette pièce, que nous retrouvons dans ses papiers, que vous êtes à Navarin et que vous consacrez quelques années de votre noble vie à rendre service à la cause des Grecs. Je ne doute pas que sur la pointe de vos rochers, près de ces fortifications, *votre ouvrage,* la réception de quelques lignes de l'amitié ne vienne vous distraire agréablement. »

A l'époque où cette lettre fut écrite, Fabvier s'apprêtait à quitter la Grèce et à se rendre en Angleterre, en passant par la Belgique, où (à ce qu'il nous paraît résulter d'un autre document que nous avons sous les yeux), il était attendu depuis le mois d'octobre de la même année[2]. Ce départ, qu'il effectua vraisemblablement en janvier ou en février 1825, ne fut

1. *Encyclopédie des gens du monde, loc. cit.*

2. Ce document est une lettre datée de « Bruxelles, ce 24 octobre » signée du pseudonyme de *Giacinto* et adressée à « M. Georges Borel, à son passage à Bruxelles. » L'auteur regrette, dit-il, de ne pouvoir attendre dans cette ville l'arrivée de Fabvier, qu'il appelle *son ancien camarade du 6e corps.* Un des *projets les plus chers à son cœur* était, dit-il, de *l'embrasser en Grèce avant la fin de l'année.* « Ce sera, ajoute-il, pour le printemps, à votre retour. »

point le résultat du découragement et ne dénotait nullement chez le colonel l'intention de renoncer au philhellénisme. Bien au contraire, c'était pour mieux servir la Grèce qu'il se séparait d'elle. Son intention était de revenir en Morée, comme il y revint effectivement, dans le plus bref délai possible. Ce voyage fut surtout de sa part, à ce qu'il nous semble, une campagne de propagande en faveur d'une cause dont il connaissait maintenant à merveille le fort et le faible et une recherche des moyens d'action qui sans doute au début lui avaient manqué pour faire apprécier son concours à sa juste valeur par le gouvernement grec.

Devons-nous y voir aussi l'effet d'une mission dont l'aurait chargé à cette époque ledit gouvernement? Cette mission avait-elle un caractère politique, militaire ou financier? Il nous est impossible de répondre avec certitude à ces deux questions. Il y a bien dans ses papiers une copie de lettre qui, bien que ne portant pas de signature, nous paraît ne pouvoir être que la reproduction d'une missive de Fabvier, où il est fait allusion à une visite que ce dernier aurait faite au vicomte d'Agout, ministre de France à Bruxelles, et à des propos que ce dernier aurait refusé d'entendre. Il est vrai que cette lettre n'est pas datée. Mais les propos en question étaient évidemment relatifs à la Grèce, puisque l'auteur de la missive déclare qu'il va les reproduire en exposant dans une note y attachée et adressée comme elle à M. d'Agout la situation politique de ce pays et la décision qu'elle commande, à son sens, au gouvernement français. D'autre part, les lignes qui la terminent semblent une allusion très claire aux imputations contre lesquelles Fabvier protestait depuis son équipée d'Espagne. Le ton dont l'auteur s'en défend dénote un homme qui se sent encore en butte aux soupçons et à la malveillance du gouvernement français. La lettre ne peut donc pas avoir été écrite par Fabvier après son second ou son troisième retour de Grèce, c'est-à-dire en 1828 ou 1829, époque où, comme on le verra, ce gouvernement lui avait

rendu sinon sa bienveillance, du moins son estime et sa confiance. Du reste, on ne voit pas qu'en 1828 ou en 1829 le colonel ait pu faire un voyage à Bruxelles, tandis qu'en 1825 il s'arrêta certainement dans cette ville, où un de ses amis avait laissé pour lui une lettre mentionnée un peu plus haut.

« J'ai l'honneur, lisons-nous dans la pièce dont il s'agit, de vous remettre ci-jointe une note sur la Grèce. Vous en excuserez la rapide rédaction. Je serais allé droit à Paris si j'avais pensé que le gouvernement voulût prendre un parti conforme à ce qu'exigent la dignité et la puissance de la nation française. Quoi qu'il en soit, je fais mon devoir et vous remercie de m'avoir compris. Je dois ajouter qu'il n'y a ici pour moi aucun but personnel. Ce n'est pas l'orgueil qui me fait vous répéter ce que vous n'avez pas voulu entendre, mais la crainte que cette idée chez des gens qui ne me comprendraient pas comme vous ne fasse attacher moins d'importance à ce que je dis. Je suis actuellement assez indifférent à ce qu'on dit de moi. Ma conscience est forte et tranquille. Mais dans le même intérêt je dois déclarer que, quoi qu'on ait pu dire et écrire, je n'ai jamais paru dans les rangs de l'étranger contre les soldats de mon pays et jamais on ne m'y verra. »

La note qui accompagne cette lettre est un exposé des affaires de Grèce, dans un esprit anti-russe et anti-anglais très prononcé, exposé inachevé et ne dépassant guère le milieu de l'année 1824. Ce qui pourrait faire douter qu'elle fût de Fabvier ou que cet officier eût été chargé d'une mission quelconque par le gouvernement grec, c'est qu'elle est conçue en termes très libres et parfois très sévères ou peu bienveillants pour ce gouvernement, notamment pour le secrétaire d'État Mavrocordato, qui fut pourtant, nous en aurons la preuve, lié d'étroite amitié avec notre philhellène. Mais la première lettre de Mavrocordato à Fabvier que nous possédions étant du mois de mai 1825, on peut admettre qu'avant cette époque ces deux personnages se connaissaient mal ou n'avaient

pas encore l'un pour l'autre la sympathie qu'ils se témoignèrent depuis.

Ajoutons que, la note n'étant pas terminée (du moins dans la copie que nous en possédons), il est fort possible qu'elle n'ait pas été envoyée à son destinataire, non plus que la lettre qui la précède.

Quoi qu'il en soit, il paraît établi qu'en mars et avril 1825 Fabvier fit séjour à Bruxelles et à Londres, où il s'occupa peut-être un peu de ses propres affaires qui, sous le rapport de l'argent, étaient de moins en moins prospères[1], mais où il donna principalement ses soins à celles de la Grèce. Nous avons trouvé aux Archives nationales la preuve que sa présence dans la première de ces villes avait été signalée à cette époque au gouvernement français[2]. Quant au fait qu'il passa aussi quelque temps dans la seconde, il est démontré par une lettre datée de 1825, envoyée de Bruxelles et dont l'auteur, indiqué, seulement par les initiales M. D., après avoir félicité Fabvier d'avoir dépisté la police en Belgique[3], lui écrivait : «... Il conviendra de prendre quelques précautions avec vos ouvriers grecs. Il faudra les munir de passeports belges avant de quitter Londres, et ici leur en procurer pour aller plus en avant... »

Qu'était-ce que les *ouvriers grecs* dont il est fait mention dans ces lignes ? J'incline à penser, sans en avoir la preuve, qu'il s'agit ici de ces officiers, sous-officiers et soldats français

1. « De quoi vous parlerai-je maintenant ? lui écrivait son neveu Charles Fabvier quelques mois plus tard. De vos affaires ? Mais je ne vous amuserai pas beaucoup, ni moi non plus, car nous ne sommes pas du tout du même avis là-dessus. Vous croyez qu'elles sont bien tenues ; moi, je ne partage pas la même opinion ; je me contenterai seulement de vous dire qu'elles en sont toujours au même cran, c'est-à-dire que la liquidation n'en est pas terminée ; que M. Boni (?) perd toujours son temps, que MM. Duroset et Mauguin le laissent faire et que l'on parle maintenant d'une perte de 40,000 fr. sur l'affaire des vins seulement. » Il s'agit, dans ces dernières lignes, du commerce de vins qu'il avait entrepris à Londres avec Husson en 1823 et dont il a été question au chapitre précédent de cet ouvrage (*Annales de l'Est*, numéro de janvier 1898, p. 47, note).

2. Note du ministre de l'intérieur au ministre des affaires étrangères, en date du 20 mars 1825. — Arch. nat., F [7], 6663.

3. La police l'avait pris, paraît-il, pour le général Lallemand.

qui s'étaient compromis avec Fabvier dans les complots ou les aventures de 1822 et 1823 et auxquels il se préoccupait depuis longtemps[1] de procurer des moyens d'existence par quelque établissement à l'étranger. Ce qui nous induit à cette hypothèse, c'est un brouillon de note, qui ne paraît point, il est vrai, de la main du colonel, mais que nous trouvons dans ses papiers et qui n'est autre chose qu'un projet de contrat avec le gouvernement grec pour l'établissement sur le territoire hellénique d'une colonie agricole et industrielle dont il devait naturellement être le chef. L'auteur de ce document, qui d'un bout à l'autre dénote manifestement l'esprit entreprenant, bouillonnant et un peu chimérique de Fabvier, demandait pour lui et ses compagnons la concession de trois à quatre mille arpents de terres cultivables, qu'il s'engageait à mettre en valeur et à payer par dixièmes à partir du 1er janvier 1826. Son intention, disait-il, était d'enrichir la Grèce non seulement en l'initiant aux meilleures méthodes d'exploitation des terres, mais en lui procurant par de nombreuses entreprises (dont l'énumération, trop longue à reproduire ici, constituait une véritable encyclopédie industrielle), la plupart des objets fabriqués qu'elle était encore obligée d'acheter à l'étranger. Il offrait particulièrement, on s'en doute bien, de lui procurer l'outillage militaire qui lui manquait.

« Le but principal que nous nous sommes proposé, lit-on dans le projet en question, étant de contribuer de tous nos efforts à l'amélioration d'une contrée célèbre, d'où nous avons tiré tant de lumières, nous offrons avec plaisir nos services de tous genres au gouvernement grec et aux citoyens. La plupart d'entre nous, anciens militaires et officiers de toutes armes, seraient, sur la demande du gouvernement, mis à sa disposition sans solde, soit pour la construction d'arsenaux, de places, etc., soit pour l'instruction, soit, en un

1. V. le chapitre précédent de cet ouvrage (*Annales de l'Est*, numéro de janvier 1898, p. 49).



mot, pour tout ce qui a rapport à l'attaque et à la défense, sans néanmoins prétendre à aucun grade militaire. Il en serait de même pour les autres travaux. Loin de désirer pour nous-mêmes un privilège exclusif, nous offrons d'aider les particuliers en leur fournissant instruction, modèles, etc.; dans le cas où nous établirions hors de notre territoire des fabriques pour quelques particuliers qui en feraient les frais, les arrangements se feraient à l'amiable..... Pour tous ces travaux nous formerons avec plaisir des ouvriers du pays et chaque sujet sera poussé au degré d'instruction dont il sera susceptible. Lorsque le temps le permettra, nous établirons une école où les personnes qui le désireront pourront recevoir gratis des instructions théoriques et pratiques. L'exemple du travail, de la propreté, de l'ordre, ne serait pent-être pas moins utile aux habitants des campagnes que les autres avantages qu'ils pourraient retirer d'un établissement qui ne peut manquer d'employer beaucoup de bras... Nous nous estimerons heureux si les Grecs croient un jour qu'ils ont dû quelque chose de leur bien-être à des Français. »

L'état actuel de l'agriculture et de l'industrie en Grèce, pays indépendant depuis trois quarts de siècle, prouve que Fabvier, à cet égard comme à beaucoup d'autres, se faisait d'étranges illusions. Les Grecs ont montré et montrent encore qu'ils sont ardents patriotes; ils sont aussi politiciens dans l'âme; leur aptitude à la piraterie et au brigandage est restée proverbiale; soldats, ils se font remarquer, sinon par leur esprit de discipline, du moins par leur intelligence, leur agilité, leur sobriété, leur endurance, à l'occasion même par leur bravoure. Ils ont par-dessus tout le génie du négoce. Mais ils ne s'intéressent ni à la culture des terres ni aux travaux des manufactures. Ajoutons qu'ils n'ont jamais voulu s'y laisser initier par les étrangers, dont ils sont foncièrement jaloux, qu'ils regardent chez eux comme des intrus et dont on n'a jamais pu obtenir qu'ils secondassent les entreprises même les plus utiles à leur pays. Il est donc très

probable que, si le projet de Fabvier eût pu recevoir un commencement d'exécution, il n'eût abouti, comme tant d'autres après lui, qu'à un pitoyable avortement. Mais les événements dont la Grèce était le théâtre au moment même où il y débarquait de nouveau avec sa petite troupe d'amis l'obligèrent aussitôt à y renoncer pour se vouer à une tâche que les circonstances rendaient beaucoup plus urgente. Il s'agissait en effet pour le moment non de civiliser et d'enrichir le peuple hellène, mais de le sauver. La Grèce n'avait jamais été plus près de sa perte qu'à cette époque. Il fallait d'abord la faire vivre. Avant de labourer, il fallait combattre. Mais, étant donné le caractère de Fabvier, on pense bien que cette obligation n'était pas pour lui déplaire.

Une lettre de son neveu Charles[1] nous apprend qu'il était allé s'embarquer à Gênes. On peut induire de ce document, ainsi que d'une autre missive adressée à Fabvier en juillet, par un de ses amis de Paris[2], que le colonel, en quittant ce port, se proposait de gagner Navarin. Mais juste au moment où il se dirigeait vers cette place, Ibrahim-Pacha l'investissait par terre et par mer. Force fut au bâtiment de commerce qui le portait de s'en éloigner et d'aller aborder à Calamata, seul poste de quelque importance que les Grecs eussent conservé sur le golfe de Messénie. C'est sans doute vers le milieu de mai que Fabvier prit terre près de cette ville[3]. Déjà, depuis plusieurs semaines, Ibrahim, à la tête de sa formidable armée, avait mis en complète déroute à Cremidi, par la supériorité de son armement et de sa tactique,

1. Cette lettre, datée de Paris le 28 juillet, fut portée à Fabvier par son compatriote Victor Poirel, qui allait le rejoindre en Grèce.

2. Ce document, signé simplement *Alphonse*, paraît émaner d'un membre influent de la Société Philanthropique pour l'assistance des Grecs.

3. A propos d'un marin qu'il venait d'enrôler, le capitaine de Croze lui écrivait quelques mois plus tard : « Vous l'aviez vu à Calamata lorsque vous y arrivâtes au *mois de mai dernier*. » — « Je suis arrivé il y a environ un mois en Morée », écrivait Fabvier lui-même vers la fin de juin. — On verra plus loin qu'il se trouvait le 22 mai à Nauplie, où des instructions datées de ce jour lui furent remises par le secrétaire d'État Mavrocordato.

les bandes irrégulières que le président Condouriotis et le vieux bey du Magne, Pierre Mavronischalis, avaient essayé de lui opposer (19 avril). Cette victoire lui avait permis de marcher sur Navarin et d'enfermer cette forteresse dans un cercle de fer. L'île de Sphactérie, qui la protégeait du côté de la mer, avait dû se rendre à la suite d'un combat où le généreux Santa-Rosa avait trouvé glorieusement la mort (8 mai). Le fort de Palæo-Castro, qui la couvrait au nord, avait capitulé deux jours après. Dès lors la prise de Navarin n'était plus qu'une question de jours. Fabvier, ne pouvant y pénétrer malgré ses efforts[1] et ne sachant au juste ce qu'il y avait à faire pour empêcher la place de succomber, se rendit à Nauplie pour se mettre à la disposition du gouvernement grec. Qu'offrit-il tout d'abord ? Nous ne saurions le dire exactement. Les services qu'il était capable de rendre étaient de plusieurs genres. Il pouvait en effet non seulement combattre, mais se mettre en rapport avec les officiers français qui servaient Ibrahim et dont quelques-uns étaient ses amis, pour essayer de les détacher du pacha. Il se trouvait, d'autre part, qu'une ancienne affection et peut-être aussi un certain lien de parenté[2] l'unissant à l'amiral de Rigny, chef de l'escadre française qui croisait en ce moment sur les côtes du Péloponèse, l'espoir d'obtenir par son intermédiaire les bons offices de cet officier général n'était pas interdit au malheureux gouvernement de Nauplie. Nous avons sous les yeux une lettre fort amicale que l'amiral écrivait au colonel peu de jours après la prise de Sphactérie et de laquelle il ressort : 1° que Fabvier avait invoqué son assistance en faveur

1. Lettre de Fabvier à Alexis Lucopoulo, 28 juin 1825. Cette lettre porte en réalité la date du 16. Mais le colonel avait déjà pris l'habitude grecque de dater ses écrits d'après le calendrier julien, qui est, on le sait, de douze jours en retard sur le calendrier grégorien. C'est d'après ce dernier, c'est-à-dire à la française, nous en avertissons le lecteur, que nous donnerons toutes les dates, dans les chapitres relatifs aux affaires de Grèce, comme nous l'avons fait et le ferons dans les autres parties de cet ouvrage.

2. « L'amiral de Rigny était aussi Lorrain, originaire de Toul et, m'avait-on dit, avait une lointaine parenté avec le général. Mais je n'en ai jamais rien vu. » (*Notes manuscrites* de M. Édouard Fabvier.)

des prisonniers grecs en ce moment au pouvoir du pacha; 2° qu'il ne demandait pas mieux, pour sa part, que de seconder l'intérêt porté par son compatriote à la cause hellénique, mais discrètement et sans se compromettre vis-à-vis de son gouvernement[1].

C'est sans doute à Nauplie et dans ces jours critiques que Fabvier vit de près le prince Alexandre Mavrocordato, qu'il avait, croyons-nous, antérieurement mal jugé, et qu'ayant pu apprécier les rares qualités de cœur et d'esprit de cet homme d'État, il commença à lui témoigner une estime, une amitié qui lui furent aussitôt rendues, au grand avantage de la Grèce. Mavrocordato, diplomate éclairé autant que bon patriote, connaissait merveilleusement l'Europe et ne partageait pas les préventions ou les dédains des palicares à l'égard des étrangers, particulièrement des philhellènes. Il venait de voir avec quelle facilité déplorable les troupes régulières d'Ibrahim, exercées à l'européenne, avaient mis en fuite à Crémidi les bandes à demi sauvages de Mavromichalis. Il avait assisté au désastre de Sphactérie et n'avait pu qu'à grand'peine, au travers de la flotte égyptienne, sortir de la rade de Navarin pour regagner Nauplie. La place que le pacha serrait de si près pouvait-elle encore être sauvée? Il en doutait, mais il lui semblait que si un officier vaillant, instruit, expérimenté comme Fabvier voulait s'y employer de concert avec Mavromichalis, la chose ne serait pas absolument impossible. Le gouvernement, dont le chef, Condouriotis, ne voyait d'ordinaire que par ses yeux, partagea cet avis et c'est au nom du Corps exécutif que le secrétaire d'État invita Fabvier à se mettre en campagne par une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« Le gouvernement provisoire ne saurait mieux vous

1. « Entre nous deux, lui disait-il, vous pouvez vous expliquer en quelque langue que vous voudrez. Mais vous connaissez ma position vis-à-vis de mes officiers et je ne puis que vous engager à des ménagements ; sans cela je serais compromis sans avantage pour personne. Disposez, mon cher Fabvier, de mes services. Tout à vous. H. DE RIGNY. »



prouver la haute estime qu'il professe pour votre caractère personnel et la confiance entière qu'il a dans vos talents si distingués qu'en profitant avec empressement dans des circonstances critiques de la disposition généreuse que vous manifestez en voulant assister de vos lumières la noble cause de la Grèce. — Je suis chargé de la part de mon gouvernement d'être auprès de vous l'interprète de sa reconnaissance et de vous inviter d'aller rejoindre incessamment M. Pierre Mavromichalis, commandant en chef des troupes opposées au pacha d'Égypte. — Vous combinerez avec le général en chef l'exécution des ordres qu'il a reçus, vous l'aiderez de vos conseils et de vos connaissances. Il est chargé de faire les plus grands efforts pour prévenir la perte de la place de Navarin, et c'est surtout sous ce point de vue que mon gouvernement désire votre coopération. Si nous avons le malheur de perdre cette place, le général en chef doit établir une ligne de défense suffisamment forte pour empêcher l'ennemi de gagner du terrain et de pénétrer dans le pays. Vos connaissances stratégiques, l'expérience de la guerre que vous avez acquise par tant de campagnes glorieuses contribueront efficacement à la réalisation de ce plan. Si les circonstances permettent de faire une diversion décisive, soit en attaquant, soit en exécutant tout autre projet favorable, je suis persuadé, Monsieur le Colonel, que vous donnerez les dispositions nécessaires à ce but. Il est en même temps d'une grande utilité de ne pas perdre de vue la possibilité de trouver les moyens par lesquels on pourrait faire passer des officiers européens de l'armée du satrape sous l'étendard de la croix. Mon gouververnement est persuadé, Monsieur le Colonel, que vous trouverez dans l'exécution de votre mission les occasions favorables pour employer vos talents militaires au profit de la patrie en danger et d'acquérir par vos services de nouveaux titres à la reconnaissance nationale...[1] ! »

1. La lettre est datée de Nauplie, « Ce 10/22 mai 1825. » Il semble bien ressortir des lignes suivantes, que nous y lisons aussi, qu'à ce moment Fabvier se trouvait

Fabvier partit sans doute pour rejoindre Mavromichalis. Malheureusement l'ordre qui lui était donné arrivait trop tard. Les instructions que nous venons de citer étaient datées du 22 mai. Or, depuis quatre jours déjà, ce qu'on ignorait à Nauplie, la place de Navarin avait été réduite à capituler. Ce nouveau succès permettait au pacha de s'avancer avec la plus grande partie de ses forces à travers la Péloponèse dans la direction de Nauplie. On sait qu'effectivement il ne tarda pas à se mettre en marche et que peu de jours lui suffirent pour arriver au cœur de la péninsule. Les bandes grecques, démoralisées, éperdues, ne tenaient nulle part en rase campagne devant ses troupes. La Grèce, cette fois, paraissait perdue. Dans cette cruelle détresse, les partis dont l'opposition avait fait tant de mal au pays, se réconcilièrent pour un temps. Le vieux Colocotronis, amnistié de nouveau, fut chargé de diriger la défense du Péloponèse, pays où il était encore si populaire. Mais ses efforts désespérés n'empêchèrent pas Ibrahim d'occuper Tripolitza et de poursuivre sa marche vers l'ouest. Le 22 juin, le pacha était aux moulins de Lerne, en face et à quelques lieues de Nauplie, siège du gouvernement grec. S'il voulut bien — intimidé par le commodore Hamilton, qui lui fit craindre l'opposition de l'Angleterre[1] — ne pas pousser pour le moment jusqu'à cette place et rétrograder même de quelques lieues, la situation n'en resta pas moins critique pour le peuple hellène. La plus grande partie de la Morée était en son pouvoir. Les succès que Miaoulis et Sachtouris remportaient à ce moment sur mer n'étaient pas assez décisifs pour l'obliger à l'évacuer.

dans cette ville : « Vous trouverez ci-jointe une lettre pour M. Pierre Mavromichalis, une autre pour l'éparque de Tripolitza et un passeport. Vous trouverez les chevaux dont vous aurez besoin aux Moulins d'Argos et la lettre à l'éparque de Tripolitza vous en facilitera le changement dans cette ville, si cela est nécessaire. »

1. Il y eut aux Moulins un petit combat où l'avant-garde égyptienne fut repoussée. Hamilton, qui croisait avec son escadre dans les eaux de Nauplie, commençait à provoquer parmi les Grecs un pétitionnement tendant à invoquer le protectorat de l'Angleterre. Il donna sans doute, d'autre part, à entendre au pacha que le gouvernement britannique pourrait bien répondre favorablement à cette prière. (V. Gervinus, *Régénération de la Grèce*, II, 106-107.)

D'autre part, un homme de guerre redoutable, Réchid-Méhémet-Pacha, qui, nommé récemment *Roumili-Valessi*, commandait en Albanie et en Thessalie, était venu avec toutes ses forces investir Missolonghi, boulevard de la Grèce occidentale, qu'il lui était enjoint de prendre sous peine de perdre la tête. Jamais, depuis le commencement de la guerre, le triomphe des musulmans n'avait paru ni plus assuré, ni plus prochain.

Que devenait dans ces dramatiques conjonctures le colonel Fabvier ? Avait-il été bien accueilli par Mavromichalis ? Avait-il trouvé quelque faveur auprès de Colocotronis? Nous l'ignorons. Mais nous inclinons à croire que ces deux chefs, on ne peut plus jaloux de leur autorité, réfractaires à tout contrôle, à toute direction et qui firent plus tard à Fabvier une opposition acharnée, se comportèrent dès les premiers jours de manière à le dégoûter de marcher avec eux. L'ancien chef d'état-major du 6e corps ne pouvait, du reste, prendre longtemps au sérieux la prétendu armée du Péloponèse dont on l'avait chargé de régler les mouvements. Ce ramassis anarchique de *guerrillas* mal vêtues, mal armées, qui faisaient la guerre à la clephte, embusquées derrière des rochers, qui n'avaient ni chevaux, ni canons, ni approvisionnements, qui ne savaient pas manœuvrer en rase campagne, qui ne vivaient guère que de pillage et ne connaissaient que par ouï-dire la discipline militaire, lui paraissait absolument incapable de résister à des troupes organisées et commandées à l'européenne, comme celle d'Ibrahim. La Grèce ne pouvait, à son sens, pour le moment conquérir son indépendance et plus tard la faire respecter qu'au moyen d'une armée permanente et régulière, vraiment nationale et sous la direction souveraine, exclusive du gouvernement. Doter ce pays d'une armée semblable était dès lors et devait être longtemps encore son rêve, son idée fixe. Aussi, de retour à Nauplie, dans les premiers jours de juin, le voyons-nous s'efforcer de faire adopter les principes fondamentaux de cette salutaire insti-

tution aux membres du gouvernement, dont quelques-uns, comme Condouriotis et Mavrocordato, étaient persuadés d'avance, mais dont d'autres avaient besoin d'être gagnés.

Sans parler des chefs palicares qui repoussaient l'idée d'une armée régulière, simplement parce que la création d'une pareille force tendait à mettre un terme à leurs brigandages et à leurs désordres, il ne manquait pas en Grèce de patriotes et même d'étrangers philhellènes, qui, de bonne foi, combattaient ce projet comme inopportum ou inexécutable. Suivant eux, en effet, « la population, surtout celle de la Morée, manquait des éléments nécessaires pour former une telle troupe; les conditions particulières du terrain indiquaient par elles-mêmes, comme la meilleure stratégie, la liberté complète pour les individus de combattre comme ils l'entendraient, guerre dans laquelle les Grecs étaient passés maîtres; précisément les meilleurs guerriers ne se retrouvaient pas et ne se reconnaissaient plus eux-mêmes quand on les serrait dans les rangs d'une ligne régulière, où ils ne pouvaient rien déployer de ce qui leur semblait constituer le véritable guerrier, ni leur souplesse, ni leur force musculaire, ni leur vue pénétrante, ni leur habileté dans le tir; beaucoup de personnes craignaient ainsi qu'après avoir trop exagéré le mérite de leur manière de faire la guerre et après avoir trop rabaissé la tactique européenne, les Grecs ne tombassent dès lors dans l'excès opposé, qui, dans leur pensée, aurait des conséquences également nuisibles[1]. »

Il y avait certainement dans ces objections une part de vérité. L'erreur de Fabvier et de ses amis était de croire que discipliner des clephtes et des palicares, ce qui à la rigueur était possible en temps de paix et dans un État bien constitué, serait d'une exécution facile et rapide en temps de guerre, devant l'ennemi qui était partout et dans un État chaotique où les lois n'existaient pour ainsi dire que sur le

1. Gervinus, *Histoire de la régénération de la Grèce* (trad. fr.), t. II, p. 128-129.



papier. C'était une erreur généreuse ; et généreuse aussi était l'illusion que son prestige militaire, son énergie et son désintéressement bien connu triompheraient entièrement de la méfiance, de la jalousie, du mauvais vouloir que tant de philhellènes avant lui avaient rencontrés en Grèce.

Ce n'était pas en effet la première fois qu'il était question d'organiser en ce pays une armée régulière, et tous les essais de ce genre qui avaient eu lieu depuis 1821 avaient lamentablement échoué[1]. Très peu après le début de l'insurrection, le Français Palestra, de Marseille, ancien officier de la Grande-Armée, avait été autorisé à former un petit bataillon de soldats qui, dressés, commandés à l'européenne, avait servi, non sans éclat, à Calamata, Tripolitza, Nauplie et Corinthe, mais qui ne s'était jamais élevé au-dessus de 250 hommes et qui, accablé d'injustices, abreuvé de dégoûts, n'avait pas tardé à tomber dans la plus noire misère. Palestra, découragé, était parti au commencement de 1822 pour l'île de Crète, où il s'était, du reste, glorieusement fait tuer au service de la Grèce. Peu après, il est vrai (mai 1822), Mavrocordato, devenu chef du gouvernement provisoire, avait, par les soins du Piémontais Tarella, reconstitué le corps qui, grâce à sa sollicitude éclairée, avait en quelques mois atteint un effectif de 550 soldats. Deux bataillons d'infanterie à cinq compagnies avaient été ainsi mis sur pied. Une compagnie d'artillerie, avec deux pièces de canon, sous le Français Voutier[2], y avait été adjointe, ainsi qu'une compa-

1. Sur les origines et les débuts de l'armée régulière, voir, outre les histoires générales de la guerre de l'Indépendance, plusieurs études particulières qui ne manquent pas d'intérêt et parmi lesquelles nous citerons : Christos S. Byzantios, Ἱστορία τοῦ τακτικοῦ στρατοῦ τῆς Ἑλλάδος ἀπὸ τῆς πρώτης συστάσεώς του κατὰ τὸ 1821 μέχρι τοῦ 1832 (Athènes, 1837); — Pisa, *Résumé des luttes de l'armée régulière* (Athènes, 1841); — Photios Chrysanthopoulos (ou Photakos), Περὶ συστάσεως τοῦ τακτικοῦ στρατοῦ (Athènes, 1841); — Οἱ κατὰ τὸν ὑπὲρ ἀνεξαρτησίας τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους ἀγῶνες τοῦ τακτικοῦ σώματος, ouvrage anonyme (Athènes, 1865); — Περίληψις τῶν συμβάντων τοῦ τακτικοῦ σώματος ἀπ' ἀρχῆς τῆς πρώτης συστάσεως αὐτοῦ μέχρι τῆς ἐλεύσεως τῆς Α. Μ. τοῦ σεβαστοῦ ἡμῶν ἄνακτος (Athènes, 1841); — Charalampe Anninos, Οἱ φιλέλληνες τοῦ 1821, ἱστορικαὶ σημειώσεις (articles publiés dans le journal Τὸ Ἄστυ, d'Athènes, en juin et juillet 1897).

2. Qui avait déjà commencé l'organisation de cette compagnie au temps de Palestra.

gnie de 120 philhellènes sous le commandement de Dania. Mais cette petite armée avait perdu au combat de Péta (16 juillet), par la faute des irréguliers, qui l'avaient abandonnée devant l'ennemi, presque la moitié de son effectif, y compris Tarella. Ce qui en restait, après avoir quelque temps, sous un autre Piémontais, Gubernatis, guerroyé dans la Grèce centrale et orientale, avait repassé dans le Péloponèse et participé brillamment à la prise de Nauplie. Mais ce petit corps avait subi, l'année suivante (1823), le contre-coup des dissensions qui commençaient à troubler la Grèce et s'était divisé en deux troupes qui, réduites au plus affreux dénûment, avait fini par se dissoudre vers l'époque où Condouriotis était parvenu au pouvoir. Sous ce nouveau chef, le gouvernement avaient tenté, pour la troisième fois (juillet 1824), de constituer un corps régulier, par le ministère d'un officier grec nommé Rhodios[1], qui n'avait guère été plus heureux que ses devanciers. Ce dernier, au moment de l'irruption d'Ibrahim, n'avait encore pu réunir que six compagnies, formant un effectif de 400 à 500 hommes, avec quelques canonniers qui, sous Callergis, se portèrent au secours de Nauplie. Cette troupe, mal vêtue, mal armée et surtout mal payée, était depuis longtemps cantonnée à Nauplie, où elle ne faisait guère que garder le gouvernement et où il ne semblait pas qu'elle pût grossir (vu la malveillance que lui témoignaient les chefs les plus populaires du Péloponèse), malgré la loi de conscription que Mavrocordato venait d'arracher au Corps législatif (22 mai 1825). Cette loi, qui astreignait les citoyens grecs, de 18 à 30 ans, à raison d'un par cent habitants, à l'enrôlement par tirage au sort et fixait à trois ans la durée du service militaire, était d'une application bien difficile dans un pays où les moyens coercitifs faisaient presque absolument défaut au gouvernement et paraissait comme beaucoup d'autres devoir rester lettre morte[2].

1. Le même qui avait précédemment, à Nauplie, détaché de Gubernatis une bonne partie de ses soldats. Il avait, paraît-il, servi autrefois dans les armées de Napoléon.

2. V. le texte de la loi dans Byzantios, p. 36-38.

On voit combien était malaisée l'œuvre à laquelle Fabvier fut convié par le Corps exécutif qui, décidé à lui confier le commandement supérieur des troupes régulières et pleins pouvoirs pour leur donner un développement en rapport avec les besoins du pays, l'invita, dans le courant de juin 1825, à lui faire connaître ses vues sur cette importante question [1]. Nous n'avons pas le ou les mémoires que cet officier dut rédiger en conséquence et présenter à cette époque au gouvernement. Mais comme il en a reproduit fréquemment la substance dans d'autres écrits de très peu postérieurs en date, il nous est facile de résumer les principes qu'il soutint et les conditions qu'il posa au gouvernement hellénique en cette circonstance.

Tout d'abord, n'oubliant pas qu'il était officier français, tenant à le demeurer et ne voulant à aucun prix qu'on pût dire qu'il s'était mis à la solde d'un gouvernement étranger, il déclara qu'il continuerait à servir la Grèce comme il l'avait fait jusque là, c'est-à-dire en simple volontaire et qu'il n'accepterait ni traitement ni grade. Il commanderait sans solde et, après comme avant la mission qui allait lui être confiée, ne serait jamais aux yeux du public que le *syntagmatarque ou colonel* Fabvier [2]. Quant à son autorité sur le *Corps régulier* (Τακτικὸν σῶμα), dont il se proposait de faire en peu de temps une petite armée, elle serait, sous le rapport purement militaire, à peu près absolue, en ce sens qu'il en dirigerait le recrutement, les exercices, les manœuvres, les services administratifs, qu'il en nommerait les officiers, qu'il en ordonnerait les mouvements et qu'il la commanderait en chef devant l'ennemi. La loi de conscription, sérieusement ap-

1. « Je suis venu ici, écrivait Fabvier (à Alexis Lucopoulo) le 28 juin, d'après la demande du gouvernement et par suite du projet d'organisation que j'ai dû lui soumettre et qui vient d'être accepté... »

2. C'est effectivement ainsi qu'il signa toutes ses lettres et tous ses ordres pendant la guerre de l'Indépendance hellénique, ajoutant seulement parfois à son titre de colonel ceux de baron et de commandant de la Légion d'honneur, qu'il avait conquis, ainsi que le premier, comme officier français, dans les armées de Napoléon.

pliquée, lui fournirait en peu de temps (il l'espérait du moins) un grand nombre de jeunes soldats. Il comptait bien attirer aussi à lui, par l'appât de la gloire ainsi que par celui d'un traitement avantageux, un certain nombre de soldats irréguliers et même des chefs. Du reste, le recrutement s'effectuerait et le commandement serait exercé de telle sorte que l'armée nouvelle, dans son ensemble et dans chacune de ses fractions, représentât non telle ou telle partie de la Grèce, mais le pays entier et s'inspirât non d'un intérêt régional quelconque, mais exclusivement et avant tout de l'intérêt national. L'armée serait centralisée dans la personne de son chef et ne relèverait jamais que du gouvernement général. Le corps, à mesure qu'il grossirait, serait divisé non pas en régiments, masses trop considérables, trop difficiles à manier et à faire vivre réunies dans un pays comme la Grèce, mais en bataillons, troupes plus mobiles, plus aisées à surveiller, à entretenir, à transporter rapidement d'un point à un autre. Une cavalerie et une artillerie régulières, la première comprenant des escadrons de lanciers et des escadrons de carabiniers, seraient organisées concurremment à l'infanterie. La solde serait payée tous les mois; la fourniture des vivres, vêtements, munitions, etc., serait assurée par un intendant placé sous les ordres du commandant en chef. Enfin le *Tacticon* quitterait Nauplie dès que les circonstances le permettraient et irait poursuivre son travail de formation et d'accroissement dans un milieu plus favorable à son recrutement, à sa liberté et à la régularité de son fonctionnement. Une ville étroite, malsaine, où sévissait sans cesse quelque épidémie, où les factions politiques s'agitaient sans relâche, où l'influence des chefs péloponésiens, adversaires déclarés de la nouvelle institution, était encore très puissante, ne pouvait servir plus longtemps de camp à l'armée, qui, loin de s'y développer, s'y atrophierait et y périrait. Un bataillon seulement y serait laissé, pour la sécurité du gouvernement. Le reste irait s'établir dans une autre partie de la Grèce où

quelques mois de paix relative lui fussent assurés pour compléter son organisation, où les enrôlements fussent aisés, où les ressources nécessaires à l'entretien de la troupe ne fussent pas épuisées, où les souvenirs de l'ancienne Grèce, encore bien vivants, fussent un réconfort et un excitant pour les soldats de la Grèce régénérée. C'est à Athènes, que ne menaçait pas encore l'ennemi, et qu'entouraient des provinces jusqu'à un certain point riches et populeuses, à Athènes, la ville chère plus que toute autre au monde grec, que le chef de l'armée nouvelle entendait transporter au plus tôt son quartier général.

Dans la situation critique, presque désespérée où il se trouvait, le gouvernement de Nauplie n'avait rien à refuser au vaillant philhellène qui faisait de telles conditions. Il accepta donc son programme, sans bien savoir s'il pourrait tenir tous ses engagements, et non sans se réserver peut-être *in petto* de ne réaliser certains d'entre eux qu'à moitié ou de ne pas les réaliser du tout, suivant les circonstances. C'est à quoi le confiant colonel, qu'attendaient tant de déceptions et de mécomptes, ne prit sans doute pas assez garde. Les garanties pécuniaires qui lui étaient surtout nécessaires pour l'entretien de son corps, ne lui furent données qu'en termes très vagues et trop peu explicites pour qu'il fût fort prudent à lui de s'en contenter. On lui promit bien qu'il ne manquerait de rien. Mais il eût voulu qu'une caisse spéciale avec des ressources assurées fût constituée au profit de l'armée régulière. C'est ce que malheureusement il ne put obtenir[1]. Emporté par sa fougue naturelle et sa foi dans l'avenir, il crut pouvoir passer outre. On verra plus loin combien il eut ultérieurement lieu de le regretter.

En attendant, il accepta, ce semble, de grand cœur le com-

1. « Lorsqu'en 1825 le même gouvernement me demanda d'organiser le corps régulier grec, je demandai que des fonds déposés dans une caisse particulière fussent à ma disposition, qu'un inspecteur passât chaque mois la revue du corps et un agent du gouvernement reçut les comptes. Aucun de ces trois points ne fut obtenu... » Lettre de Fabvier à la commission de la guerre, 19 juin 1828.

mandement en chef du corps régulier, qui lui fut conféré avant la fin de juin par le pouvoir exécutif. C'est vraisemblablement au moment où les hordes d'Ibrahim commençaient à évacuer la plaine d'Argos et à rétrograder vers Tripolitza que le gouvernement grec prit cette décision. Nous voyons en effet Fabvier donner, dès le 28 juin, par des lettres que nous avons sous les yeux, des instructions relatives au service du corps et informer plusieurs de ses amis de la mission qui vient de lui être confiée[1]. Mais ce fut seulement le 4 juillet qu'il reçut officiellement l'investiture de sa charge. Ce jour-là eut lieu sur la grande place de Nauplie une cérémonie à la fois imposante et simple, où il joua le principal rôle. Présenté au corps régulier par Metaxa, membre du Corps exécutif, le colonel prêta le serment de travailler de toutes ses forces à l'augmenter et de le conduire toujours dans la voie de l'honneur et du devoir. Les drapeaux des deux anciens bataillons commandés autrefois par Tarella lui furent remis par Rhodios ; puis la troupe fut passée en revue par son nouveau chef et défila devant lui[2].

A la même date, l'ordre du jour suivant fut adressé par Fabvier à ses soldats :

« Compagnons !

« Le gouvernement, en me confiant l'honorable tâche d'organiser la force régulière en Grèce, m'a assuré les moyens de faire avoir à chacun ce qui lui est dû. A compter de ce jour, je vous promets que vous serez régulièrement vêtus, nourris, payés et armés.

« Chaque jour, sur l'état de situation, vous recevrez les 15 paras de rations, et à la fin de chaque mois votre solde. Je n'aurai d'autre soin que celui de votre bien-être.

1. Lettres à de Croze, à Emmanuel Tombazis, à Alexis Lucopoulo.

2. Rhangabé, *Discours prononcé à l'Acropole ;* — F. B., *Vie du colonel Fabvier* (Paris, 1826), etc., etc.

« Quant à ce qui vous est dû par le passé, le gouvernement s'en occupe. Vous allez en recevoir la plus forte partie et une garantie pour le reste.

« Vous m'avez vu Français jusqu'aujourd'hui ; je me fais Grec pour le temps que je dois vous conduire. Je serai le premier à servir votre patrie de tous mes efforts, de mon sang s'il le faut. En échange j'attends de vous confiance et obéissance.

« Dans peu, si vous y mettez du zèle, nous irons à l'ennemi, et alors, avec l'aide de Dieu, nous justifierons la confiance que la nation et le gouvernement nous accordent[1]. »

La suite de ce récit montrera avec quelle fidélité scrupuleuse Fabvier s'efforça toujours de tenir ses engagements et quels obstacles de tout genre il rencontra dans l'exercice de son commandement.

(*A suivre.*) A. DEBIDOUR.

1. Il existe dans les papiers de Fabvier une seconde rédaction de cet ordre du our. Mais comme elle ne diffère de celle-ci que par quelques mots qui n'en modifient nullement le sens, nous ne croyons pas nécessaire de la reproduire ici.



## L'ORGANISATION ET LE RÉGIME INTÉRIEUR

DU

# CHAPITRE DE REMIREMONT

### DU XIII[e] AU XVIII[e] SIÈCLE[1]

---

### TITRE I[er], § II (*suite.*)

Le droit de justice et police dans Remiremont était à Madame par elle-même, de moitié avec le grand prévôt pour le Chapitre; il était exercé pour la police et « requête à fin de force » par le sénéchal ou son lieutenant, tous deux à sa nomination propre, et pour la justice par les maire et officiers de l'auditoire de ville, qu'elle seule avait droit de nommer, les uns directement, les autres par délégation.

Elle avait seule la seigneurie de la terre de *La Mouline*, au sud-ouest de Remiremont, et y imposait la taille à volonté. Elle possédait aussi la double seigneurie de la *mairie* et de la *franche chambre* de Celles, aujourd'hui Saint-Amé, et par suite la création des officiers municipaux; les actions réelles et personnelles y ressortissaient au maire, et leur appel en la chambre abbatiale; la justice criminelle de la mairie de Celles, avec les confiscations, amendes, épaves et main-morte, était à elle seule, ainsi que deux tailles à volonté, en *wayn* ou automne et en mars.

1. Voir *Annales de l'Est*, numéro d'octobre 1899, p. 560.

Madame était de même seule justicière haute, moyenne et basse dans la mairie de Rehaupal[1], avec les mêmes droits que dans la mairie de Celles, et la levée des hommes d'armes et miliciens y avait lieu pour le service du souverain par l'intermédiaire du sénéchal abbatial. Elle avait dans la mairie de Champdray[2] les mêmes droits que dans la franche chambre de Celles, avec diverses redevances annuelles, payées soit par les habitants tenant charrue, soit par les chefs de famille qui lui devaient chacun une poule à Pâques, et sur chaque poule cinq œufs, que le doyen de la mairie était chargé de lui porter en son hôtel abbatial, ce qu'on appelait en langage féodal *pulli vestiti*.

Le ban de Gorhey et Adoncourt formait plusieurs seigneuries, dont la plus importante était à Madame par indivis avec la Dame sonrière; elle y avait les mêmes droits généraux qu'à Celles et Rehaupal. Ce qui fait supposer qu'autrefois ces diverses seigneuries n'en avaient formé qu'une, appartenant au Chapitre seul, c'est qu'il n'y avait d'autre maire que le maire abbatial, dont relevaient tous les habitants indistinctement pour les attributions de justice et de police locale, et que la confiscation judiciaire des héritages au profit de la Dame abbesse pesait sur les sujets des autres seigneuries aussi bien que sur ceux de Saint-Pierre. Elle y avait en outre quelques redevances singulières : « Nous avons droit, dit l'abbesse Dorothée de Salm dans son dénombrement, le jour de la fête de la paroisse, d'avoir une danse que nous faisons danser par notre maire, lequel fait publier avant de la commencer, que c'est la *danse de Madame de Remiremont ;* de même, nous avons une aubade de menestriers le matin de ce jour. Les jours de fête, le jeu de quilles se dresse de notre ordonnance sur notre seigneurie devant l'église paroissiale, et le maire en doit rapporter au plaid bannal le prix de la ferme. Chaque hostellain nous

1. Rehaupal, cant. de Corcieux, arrond. de Saint-Dié (Vosges).

2. Champdray, cant. de Corcieux.

doit une redevance ; le droit de chasse nous y appartient, et la redevance en est distribuable comme d'ancienneté entre nous et la Dame sonrière[1]. »

Au Val-d'Ajol, où Madame était, comme à Gorhey, seigneur avec la Dame sonrière, elle présidait, si bon lui semblait, les deux plaids annuels, et créait le maire, qui lui devait un florin d'or au jour de l'an, et des étrennes à ses nièces d'église, son receveur et ses domestiques ; plus à la deuxième fête de Pâques, c'est-à-dire à Quasimodo, 200 œufs qu'il devait rendre en l'hôtel abbatial. Pour la rivière, qui était à elle, le forestier lui devait dans l'année 12 services de poisson, et lui faisait état de tous les essaims trouvés dans ses forêts ; de plus, il était tenu de lui fournir un muid de verjus de pommes sauvages, et une feuillette du même pour son receveur ; les « sujets » du Val-d'Ajol montaient ce verjus jusque sur la montagne de Faymont, comme aussi, pour le service de Madame, tous les autres charrois « passants et venants » du Val-d'Ajol.

Le « haut paixonnage », c'est-à-dire les droits sur les porcs que les habitants mettaient à la glandée dans les forêts du Val-d'Ajol, lui appartenaient également, ainsi que la pleine propriété et jouissance de 9 cantons de bois séparés de ceux de la communauté et du Chapitre. Elle avait avec la Dame sonrière deux tailles à volonté sur les habitants, qui payaient en outre une redevance de 10 mesures de vin et de 24 pintes de beurre.

Madame y avait aussi la puissance « de force », dont les requêtes étaient exercées par le sénéchal abbatial en temps de paix comme en temps de guerre, c'est-à-dire pour la levée des hommes d'armes, et plus tard des miliciens, comme pour l'exécution des décisions de la justice.

Avec la Dame sonrière, elle avait la haute main dans la police de ce ban immense ; et nous trouvons en 1659 une ordonnance de ces deux Dames « co-seigneurs du Val-d'Ajol »,

1. *Adveu et dénombrement de 1683.*

faisant défense aux hostellains et taverniers d'admettre et de souffrir en leurs logis, à quelque heure que ce fût, les jeunes gens non mariés pour y boire avec excès. A l'égard des festins de noces et autres qui pouvaient y être célébrés, il ne devait y avoir pas plus de huit ou dix des plus proches parents et amis conviés, sans aucuns instruments, à peine d'amende arbitraire. Cette mesure, qui avait toutes les apparences d'une loi somptuaire, était en réalité destinée à prévenir les querelles qui naissaient fatalement de ces réunions bruyantes, organisées le plus souvent hors du domicile des époux ou du défunt, à cause de leur trop grand éloignement de l'église; car ce ban, qui comprenait une vingtaine de hameaux distincts, ne formait qu'une paroisse[1].

A Oëlleville[2], tous les chefs de ménage devaient à Madame chacun an une poule et un poussin; à Rehaupal, le jour de Pâques, une poule et 5 œufs; à Madonne-et-Lamerey[3], chaque bête tirante — cheval ou bœuf de charrue — était taxée à 6 deniers et un resal d'avoine petite mesure. A Oëlleville et Juvaincourt[4], tous les habitants lui payaient en nature ou en argent un bichet d'avoine; à Gripport[5] et Socourt[6], le maire levait un chapon, 12 poules et 60 œufs; à Gugney-aux-Aulx[7], où elle exerçait de concert avec la Dame sonrière tous droits de haute et basse justice, et où elle possédait signes patibulaires, les deux tiers des dixmes de raisin leur appartenaient, plus à Madame seule une vigne de trois jours et demi entourée de murailles; le maire levait pour elle 10 poules et 50 œufs.

A Raon-aux-Bois[8], où elle était seigneur avec la Dame son-

1. *Arch. départ.*, G, 1120 à 1135 et 1146 à 1210.
2. Oëlleville, cant. et arrond. de Mirecourt.
3. Madonne-et-Lamerey, cant. de Dompaire, arrond. de Mirecourt.
4. Juvaincourt, cant. et arrond. de Mirecourt.
5. Gripport, cant. de Vézelise (Meurthe-et-Moselle).
6. Socourt, cant. de Charmes, arrond. de Mirecourt.
7. Gugney-aux-Aulx, cant. de Dompaire, arrond. de Mirecourt.
8. Raon-aux-Bois, cant. et arrond. de Remiremont.

rière et le curé du lieu, elle avait diverses redevances; à Jussarupt, une maison franche; à Bains[1], diverses pièces de terre. Les bans de Mersuay[2], Breurey[3], Quincey, Amance, Fougerolles[4], dans la comté de Bourgogne, de Fénétrange dans la Lorraine allemande, avaient au moyen âge relevé directement de la crosse. A Breurey, Madame pouvait, une fois en sa vie, faire entrée solennelle, si elle le jugeait à propos, à l'occasion de laquelle chaque habitant et « sujet » payait une redevance de 4 petits florins de chacun 10 gros, monnaie de Bourgogne; Marguerite de Haraucourt la fit de cette manière au XVIe siècle[5].

A Wintzenheim[6], elle avait une maison franche avec des privilèges très curieux de juridiction; à Hattstatt[7], des héritages ascensés; elle possédait le lac de Longemer avec la chapelle Saint-Barthélemy construite sur ses bords, et les terres environnantes.

Quand elle allait à Girancourt[8], et qu'elle était obligée d'y coucher, l'un des habitants était chargé d'aller trois fois pendant la nuit battre avec un bâton l'eau d'une mare voisine « pendant que les rennes brâchent », c'est-à-dire pendant que les grenouilles coassent, en disant à haute voix et par trois fois : « Paix de par Dieu et de par Madame qui dort ! » Pour cette corvée, il était déchargé de la redevance annuelle d'une poule qui frappait les habitants[9].

En résumé, Madame était justicière haute, moyenne et basse dans la ville et banlieue de Remiremont par indivis avec le Chapitre; dans la franche chambre et mairie de Celles et dans les bans de Champdray et de Rehaupal seule et sans partage; dans ceux du Val-d'Ajol, Gugney-aux-Aulx, Gorhey, Adon-

1. Bains, cant. dudit, arrond. d'Épinal.
2. Mersuay, cant. de Port-sur-Seille, arrond. de Vesoul.
3. Breurey, cant. de Port-sur-Seille
4. Fougerolles, cant. de Saint-Loup, arrond. de Lure (Haute-Saône).
5. Voir ms. 7e de la Bibl., fos 175 et suiv.
6. Wintzenheim, autrefois arrond. de Colmar (Haut-Rhin).
7. Hattstatt, cant. de Rouffach (Haut-Rhin).
8. Girancourt, cant. et arrond. d'Épinal.
9. *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, II, p. 275.

court et Raon-aux-Boix par indivis avec la Dame sonrière; dans ceux d'Oëlleville, Juvaincourt, Madonne-et-Lamerey, Gripport et Socourt, par indivis avec la Dame sonrière et le chancelier d'État de l'Église; dans tous ces bans et dans un grand nombre d'autres, elle percevait en outre une foule de redevances particulières dont nous avons cité seulement quelques-unes, l'énumération détaillée en étant à la fois très longue et fastidieuse[1].

M. Guinot, pour caractériser cette situation exceptionnellement privilégiée, a dit que « le gouvernement de l'abbaye était une monarchie élective et tempérée, où l'anneau abbatial jouissait des prérogatives de la couronne ». Il y a peut-être là quelque exagération : le pouvoir politique et religieux des abbesses de Saint-Pierre, fortement mitigé et contenu par les droits, les prétentions et la résistance du Chapitre, pouvait au moyen

1. On pourrait s'imaginer, comme nous l'avons cru longtemps nous-même, que l'ensemble de ces droits, redevances, privilèges, prérogatives féodales, tant utiles qu'honorifiques, n'avaient pas survécu au moyen âge, et que dans les temps modernes, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, ils n'étaient plus guère qu'un souvenir. Ce serait une grave erreur : la plupart existaient encore à l'ouverture de la Révolution. Dans le compte présenté le 13 avril 1789 à la municipalité du Val-d'Ajol par le syndic de cette communauté, nous trouvons les articles suivants, tout à fait caractéristiques :

« 53 l. 11 s. 4 d. de Lorraine (faisant 125 fr. b. 10 gr. 7 d.) payé au sieur Delorme, receveur de Madame la princesse-abbesse de Remiremont, pour les tailles à volonté qui sont dues à Madite Dame comme seigneur du Val-d'Ajol, et ce pour l'année 1786.

« 52 l. 10 s. de Lorraine (123 fr. b. 3 gr. 5 d.) payé au sieur Daval de Remiremont, comme fermier des tailles à volonté dues à Madame la sonrière en 1786.

« 38 l. 15 s. de Lorraine (91 fr. b. 7 gr.) payé à Jean-Joseph Tisserand, pour fourniture de cinq feuillettes de verjus, deuës annuellement à Mesdites Dames et à MM. leurs officiers, et ce pour l'année 1787.

« 96 l. de Lorraine (224 fr. b.) payé à Nicolas-François-Dieudonné Ledrappier, pour prix de la fourniture de 24 pintes de beurre cuit, dues par le doyen de cette communauté à Mesdites Dames abbesse et sonrière, et ce pour l'année 1787.

« 140 l. de Lorraine (326 fr. b. 8 gr.) pour fourniture de 10 mesures de vin deuës annuellement à l'Illustre Chapitre, et ce pour l'année 1787.

« 53 l. 12 s. de Lorraine (123 fr. b. 4 gr.) pour la députation des habitans du Val-d'Ajol, qui ont présenté leurs hommages à Madame la princesse de Bourbon-Condé, abbesse, seigneur par moitié du Val-d'Ajol.

« 13 l. 12 s. de Lorraine (31 fr. b. 9 gr.) payé à Jean-Joseph-Antoine du Hariol, pour avoir fait travailler à la route de Remiremont à Plombières, pour la rendre plus praticable lors du passage de Madame la princesse de Bourbon-Condé, sur une lettre d'invitation du procureur fiscal. »

Nous pourrions multiplier les preuves de ce genre par des extraits des archives départementales en ce qui concerne le Chapitre.

âge être assimilé plutôt à celui des feudataires du Saint-Empire, ou mieux encore à celui des évêques germains qui, outre la direction religieuse de leur diocèse, possédaient, avec des pouvoirs plus ou moins étendus, le gouvernement de leur ville épiscopale et de sa banlieue.

Au moyen âge, les empereurs germaniques, de qui relevait alors l'église Saint-Pierre au temporel, se plurent à en accentuer l'indépendance politique, en accordant aux abbesses placées à sa tête le titre de princesses de l'Empire. Cette prérogative leur fut d'abord accordée à titre personnel, comme fit Rodolphe de Habsbourg en 1290 en faveur de Félicité, dite Lorette, de la maison de Dombasle; comme fit également Albert I^er^ en 1307, pour Clémence d'Oyselet, à la prière même de Thiébault, duc de Lorraine, ce qui, pour le dire en passant, indique bien qu'à cette époque les princes lorrains ne songeaient pas à revendiquer sur l'église Saint-Pierre un prétendu droit de souveraineté, comme Charles III le fit deux siècles et demi plus tard. Enfin, l'empereur Sigismond de Luxembourg, en accordant le même titre en, 1415, à l'abbesse Henriette d'Amoncourt, étendit cette faveur à toutes ses successeresses[1].

En cette qualité, les Dames abbesses avaient une « maison abbatiale », qui comprenait un sénéchal, un écuyer — dans la suite, ces deux fonctions furent attribuées à une même personne — un secrétaire, une dame d'honneur, un aumônier, un clerc, une sacristine ou chapelaine (cette dernière jusqu'au XVII[e] siècle) et un receveur appelé le receveur général de l'ab-

1. *Arch. départ.*, G, 869 et 875. — La copie vidimée et parfaitement authentique que le Chapitre au XVIII[e] siècle possédait du diplôme de Rodolphe de Habsbourg — l'original avait disparu — portait, par une inadvertance du tabellion, la date de MLXXXX au lieu de celle de MCCLXXXX. Les adversaires de l'indépendance du Chapitre, ne pouvant nier l'importance de ce diplôme, profitaient de l'existence de ce lapsus pour déclarer la pièce « supposée et apocryphe ». A dire vrai, cette erreur de date était plutôt la preuve de l'authenticité de la pièce, car le faussaire, si faussaire y avait eu, n'aurait pas commis l'insigne maladresse de se tromper de deux cents ans sur le temps auquel vivait Rodolphe. Du reste, une autre pièce, qui était la conséquence de la première, puisqu'elle réglait les redevances à acquitter par la même princesse Félicité, portait la date exacte de 1290. M. Guinot a reproduit ce diplôme sans faire remarquer l'erreur de date.

baye. Les Dames nièces et les chanoinesses de la parenté ou de l'intimité de Madame lui formaient une véritable petite cour. Sa « maison privée », variable selon les revenus qu'elle possédait en dehors de sa dignité, comprenait des femmes de chambre, un maître d'hôtel, un valet de chambre, un sommelier, un panetier, un cuisinier, un fourrier ou postillon, un cocher, deux valets de pied et d'autres domestiques ordinaires, parmi lesquels, au moyen âge, un grand et un petit berger. Enfin, comme les souverains, elle avait une sorte de conseil privé, composé de conseillers intimes, d'officiers de robe et d'avocats siégeant au « Buffet abbatial » et à la « Chambre abbatiale », qui formaient deux juridictions distinctes[1].

En matière de hiérarchie féodale, la Dame abbesse, au moyen âge, ne relevait que de l'empereur, et faisait de lui ses reprises directement. Le coup de force de Charles III, en 1566, l'obligea à reconnaître désormais le duc de Lorraine comme son suzerain. Elle-même, au nom du Chapitre, était suzeraine de plusieurs terres, dont les seigneurs lui devaient prêter hommage. Ainsi les seigneurs de Fénétrange en Lorraine allemande, de Fougerolles dans le comté de Bourgogne, de Bruxey[2], Fouchécourt[3], Saulxerules[4], Arnaville[5], Goheray en Lorraine, Ostein, Manheim en Alsace, lui devaient foi et hommage; et elle avait droit de gîte à Hochstatt, de quatre en quatre ans, à douze chevaux et un mulet[6]. Cette suzeraineté, hâtons-nous de le dire, n'était plus qu'un souvenir au XVIII[e] siècle.

Au Saint-Mont et dans la vallée de la Moselle, tant que les

1. Pour le *Buffet* et la *Chambre abbatiale*, voir *L'Organisation judiciaire du Chapitre*, année 1899 des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*.

2. Bruxey, cant. de Marnay, arrond. de Gray (Haute-Saône).

3. Fouchécourt, cant. de Combeaufontaine, arrond. de Vesoul.

4. Saulxerules (?).

5. Arnaville (?).

6. Voir ces mots au *Mémorial* ou *Livre du Doyenné*.

filles de Romaric suivirent la règle de saint Benoît, elles n'eurent pas d'habitations séparées, et leur abbesse elle-même vécut dans le cloître comme ses religieuses. Mais lorsque, à partir du XIe ou du XIIe siècle, la discipline se fut relâchée, elles s'habituèrent à considérer comme cloître régulier l'enceinte continue de maisons où elles s'étaient établies après l'incendie de leur monastère en 1057, et la première dignitaire voulut que sa demeure particulière fût en rapport avec sa situation, ecclésiastique et féodale à la fois. Dès lors, il y eut un hôtel, maison ou palais abbatial.

Avant 1614, c'était, paraît-il, un pâté de constructions hétérogènes, ajoutées les unes aux autres sans aucun plan, au fur et à mesure des besoins, et qui contenaient, outre les appartements privés de la Dame abbesse, ceux de ses Dames nièces et les divers services administratifs. Cet hôtel en avait remplacé un autre, du XIe ou du XIIe siècle, qui aurait été brûlé en 1384, par suite de l'incendie de deux maisons canoniales.

En 1612 ou 1614, la princesse Catherine avait fait rétablir à neuf cette habitation qui croulait de toutes parts; elle lui avait donné une physionomie et une importance plus en rapport avec sa destination. Adossé d'un côté à l'église et de l'autre à quelques maisons canoniales, cet hôtel avait sa façade sur la rue des Prêtres; au-dessus du rez-de-chaussée régnait un étage auquel on accédait par un grand et bel escalier. L'aile gauche était occupée par le receveur de la Dame abbesse et les services administratifs; une vaste salle y était réservée au plaid de Madame; celle-ci occupait l'autre aile et l'étage avec ses Dames nièces. Cet hôtel, « richement meublé et parqueté », était digne de la princesse qui l'avait bâti, et qui ne l'occupa guère, à cause de ses incessantes pérégrinations. Mais le violent tremblement de terre de 1682 l'avait tellement détérioré, qu'il était devenu presque inhabitable; les murs, crevassés de toutes parts, surplombaient en plusieurs endroits d'une façon inquiétante; on les avait bien reliés par des clefs sans nombre, mais il fallait songer à le rebâtir, et comme il était à la charge ex-

clusive de l'abbesse, sa réfection constituait pour celle-ci une lourde charge, qui ne pouvait être acceptée qu'avec une grande fortune personnelle[1].

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1751, où la princesse-abbesse Charlotte de Lorraine, douzième et dernière enfant du feu duc Léopold, conçut le projet d'élever un palais digne de son rang. Le vieil hôpital, qui se trouvait dans l'enceinte abbatiale, fut démoli, ainsi que la maison de prébendes de Mme de Saint-Mauris, qui y attenait; le Chapitre accorda quelques terrains voisins, et les architectes Jean Gauthier et Jannesson, qui avaient tracé les plans du nouveau palais, en jetèrent les fondations en 1752; le 26 juillet, Mme de Saint-Mauris en posait la première pierre au nom de la princesse absente.

L'édifice se composait de deux corps de bâtiments reliés sous un angle obtus par un pavillon central adossé au côté gauche du chœur de l'église, dont il masquait ainsi la perspective. L'entrée d'honneur, située au midi, était ornée d'un superbe fronton sculpté, représentant les armes du Souverain Pontife, suzerain spirituel de l'abbaye; une balustrade circulaire en fer forgé réunissait les extrémités des deux ailes du palais, enceignant un parterre dit « le Jardin des olives ». La frise qui courait le long de cette façade était ornée des médaillons des ducs de Lorraine, ancêtres de la princesse; c'étaient, dit M. Didelot, des hauts-reliefs d'un travail « recherché »; ils ont disparu sous la Révolution.

Les appartements avaient de vastes proportions et étaient décorés avec un luxe princier; le salon d'honneur surtout était admirable: c'était une vaste pièce oblongue, d'une élévation de près de 50 pieds, coupée à mi-hauteur par une galerie intérieure qui en faisait le tour et qui était ornée de sculptures de la plus belle exécution[2]; au-dessous, de grandes fenêtres

1. Ms. 16 de la Bibl. : fos 51 et 143.

2. A la hauteur de cette galerie, on a depuis posé un plafond avec un parquet, pour faire de ce salon deux pièces superposées, encore très hautes.

étaient ouvertes sur un parterre dont les « délices » étaient réfléchies — comme encore de nos jours — par des glaces encadrées dans le fond de l'appartement; cette pièce, ainsi que plusieurs autres, était « parquetée de marbre[1] ».

La princesse Charlotte n'habita jamais le palais qu'elle avait fait construire; retirée dans les Pays-Bas avec le prince Charles, son frère, qui en était gouverneur pour l'empereur François, dernier duc héréditaire de Lorraine, elle avait abandonné la direction de son abbaye à la princesse de Saxe, sa coadjutrice, tante du dauphin Louis.

Ce palais existe encore de nos jours, au moins dans ses grandes lignes, car il a été incendié en 1871, pendant l'occupation allemande; restauré aussitôt, on l'a isolé des anciennes maisons canoniales, avec lesquelles il était contigu au sud.

Si nous en croyons les renseignements qui nous ont été fournis, en l'absence du plan original, le petit salon actuel des mariages aurait été l'antichambre ou salon d'attente donnant accès dans les appartements abbatiaux; la salle des délibérations municipales, le salon des réceptions ordinaires; le cabinet de la municipalité, un boudoir, et les bureaux de la mairie, les pièces du logement privé de Madame. Le grand salon de l'hôtel de ville, dans le pavillon central, avec la salle au-dessus, est indubitablement le salon d'honneur dont parle M. Didelot, et qui était affecté aux fêtes et aux réceptions de gala. Quelques personnes prétendent que c'était la salle à manger de l'abbesse; mais la supposition ne supporte pas un seul instant l'examen. Outre ses grandes dimensions, qui la rendaient impropre à cet usage, cette pièce est la seule qui réponde à la description que le chroniqueur a faite *de visu* du salon abbatial; c'est la seule dont les glaces du fond aient pu réfléchir les « délices » du parterre dessiné au midi; c'est la seule aussi où l'on retrouve très apparentes les traces de la ga-

1. Abbé Didelot, *Le Palais abbatial*, ms. 16 de la Bibl.; Reg. des délibérat. municip. du 25 frim. an IV, f° 27, v°.

lerie qui régnait autour à mi-hauteur, et qui de nos jours sert de point d'appui à la salle supérieure. Ce qui a pu faire croire à la possibilité d'une autre destination, c'est que ce salon a été effectivement converti plus d'une fois en salle à manger, notamment aux entrées solennelles des abbesses, où ces Dames traitaient, avec leurs proches et leurs amis particuliers, les chanoinesses, les chanoines, les officiers du Chapitre et ceux de la justice ordinaire ou municipalité.

En 1781, le palais abbatial comprenait l'appartement de l'abbesse Christine de Saxe, celui du prince Xavier son frère, celui de la demoiselle d'honneur de Madame, M^lle Heiwald, celui de M. de Miltiz, son chevalier d'honneur, et celui de son secrétaire ; en outre, un appartement pour M^me la coadjutrice, princesse de Lorraine-Brionne, un pour M^me de Brionne sa mère, un pour le prince Camille son frère, un pour le secrétaire de M^me la coadjutrice ; le maître d'hôtel de Madame y avait aussi un bureau avec une chambre. Tous ces logements étaient situés aux deux étages des ailes du palais. Dans les sous-sols se trouvaient la dépense, la boucherie, l'office, les cuisines, le bûcher et les caveaux. Outre les pièces de réception et de gala, Madame avait une antichambre, un cabinet de jour, un cabinet d'audience, une chambre à coucher, un boudoir, un cabinet de toilette avec privés et garde-robe ; plus, au premier, une chambre à coucher, avec antichambre et garde-robe, en communication avec l'appartement du rez-de-chaussée. Le château de Celles était sa maison de campagne[1].

Comme les princes souverains, les Dames abbesses avaient leur aumônerie et leur chapelle particulière, ménagée dans la partie de l'hôtel qui confinait à l'église capitulaire[2]. Au

1. *Notes manuscrites* communiquées par M. Bernard Puton ; Celles, hameau de Saint-Amé.

2. Cette chapelle était sur l'emplacement actuel de l'aile droite du palais de justice ; elle faisait une saillie plus prononcée sur le chœur de l'église, s'étendait jusqu'au portail sud, et masquait la rosace du transept (voir le croquis de l'enceinte canoniale).

XVIIe siècle, c'était la chapelle Saint-Charles, formée de la réunion de plusieurs autres fort anciennes, toutes extérieures et adossées au chœur de l'église, avec lequel elles communiquaient par des ouvertures pratiquées après coup dans l'épaisseur des murs. L'abbesse Agnès de Salm avait en 1279 fondé l'une d'elles sous le vocable de saint André pour lui servir de sépulture; et depuis cette chapelle avait servi d'oratoire à ses successeresses, dont plusieurs s'y étaient fait inhumer; elle était fort étroite et incommode. En 1614, un article des *Notae Decretorum* de Mgr d'Adrie, visiteur apostolique de l'église, avait mis à la disposition de l'abbesse Catherine les deux chapelles voisines de saint Servais et du saint Sépulchre, pour faire du tout un oratoire plus spacieux.

En 1751, lors de la réédification du palais abbatial, les Dames abandonnèrent à leur abbesse l'emplacement des chapelles de saint Michel et de saint Remy, situées « derrière le crucifix », pour agrandir encore la chapelle abbatiale. Celle-ci comprit alors la totalité des chapelles adossées au côté gauche du chœur, avec lequel elle communiqua par une porte ménagée dans le mur du transept méridional.

Les chanoinesses n'avaient pas toujours été aussi accommodantes en ce qui concerne ces petits oratoires, dont elles déniaient la propriété à la première dignitaire; mais l'arrêt du 11 février 1693 avait confirmé sur ce point les prétentions de l'abbesse Dorothée de Salm : « Sera et appartiendra à la Dame abbesse la chapelle dédiée à saint Charles, qui est dans l'hôtel abbatial. »

Cette chapelle était desservie par un aumônier à la nomination de Madame, lequel avait pour revenu les trois semi-prébendes de Saint-André, du Saint-Sépulchre et de la Charbonnerie. En 1758, il avait droit en outre à une redevance de 5 sols toulois par le maire de la ville au nouvel an, à une semblable par le maire du Val-d'Ajol, qui lui devait de plus 20 resaux d'avoine; à 18 fr. barrois du grand maire du ban de Longchamp; à une quarte de farine et 3 sols toulois des

Grands-Moulins de Remiremont; il jouissait enfin d'une maison et d'un jardin de 12 livres de revenu[1]. Il devait fournir le charbon nécessaire au foyer du chœur capitulaire; l'estimation de cette charge s'élevait à 40 petits écus ou 120 livres tournois.

Il va sans dire que le train de maison des abbesses de l'église Saint-Pierre variait avec les circonstances; assez modeste lorsqu'elles n'avaient pour y subvenir que les revenus de leur dignité, quelquefois très amoindris par les troubles politiques ou les guerres, il était plus considérable lorsqu'à cesr evenus s'ajoutaient d'autres ressources, comme cela arrivait lorsque le monastère était gouverné par des abbesses d'origine princière. Nous avons trouvé aux archives municipales un registre ou cahier très curieux, non catalogué, dont les pages sont signées de la main du maître d'hôtel de la princesse Catherine; c'est le compte de la dépense de bouche de Madame et de sa maison pour le mois de décembre 1614, en pleine période de paix, susceptible par conséquent de fournir des indications normales. Ce compte comprend pour chaque jour du mois les parties suivantes: panneterie, échansonnerie, cuisine, fruicterie (et pâtisserie), escuyerie (en argent et en nature), fourrière et dépenses extraordinaires.

La dépense s'est élevée pour ce mois :

1° En argent déboursé, à la somme de 1,933 fr. 1 gr. 10 d.;

2° En pain, à 1,302 livres, non compris 30 fr. 10 gr. pour dépense de même nature en argent dans un voyage de dix jours, lesquels figurent dans la dépense en argent ci-dessus;

3° En vin, en 810 pintes d'une sorte et 65 d'autre[2]; non compris 94 fr. 5 gr., compris dans l'article 1° pour dépense de même nature pendant ledit voyage;

4° En avoine pour l'escuyerie, à 34 resaux 9 picotins[3], non compris 383 fr. 6 gr. pour dépense de même nature, qui figurent à l'article 1°.

1. Art. 429; *Don gratuit de 1758*, f° 293 du ms. 14.

2. La pinte valait environ 0l,90.

3. Le picotin valait environ 3 litres; 7 picotins faisaient une quarte, 2 quartes valaient un bichet, et 4 bichets un resal; le resal valait donc environ 150 litres.

Le pain était de deux sortes, blanc et bis; il se prenait, ainsi que l'avoine, sur les « rentes » de Madame, c'est-à-dire sur les dixmes qui formaient ses 36 prébendes. Pour Madame, ses Dames, ses femmes, son maître d'hôtel, son aumônier, son médecin et son clerc, la consommation quotidienne de pain blanc était de 16 livres ; pour son clerc d'office, son apothicaire, ses deux-valets de chambre, ses deux pannetiers, son maître-queulx, son maître-fourrier et son concierge, au total neuf personnes, la consommation de pain bis était de 22 pains et demi d'une demi-livre, plus 1 pain pour la soupe du matin ; cinq autres domestiques recevaient 11 pains et demi, sans pain de soupe ; au total 18 livres.

En temps ordinaire, la consommation quotidienne du vin était de 30 pintes environ, dont moitié en vin blanc du Rhin, l'autre en vin rouge de Gugney.

L'escuyerie comptait 12 chevaux pour Madame, recevant chacun 24 livres de foin, 4 de paille et 5 picotins d'avoine ; 2 bidets à Madame, 2 au maître d'hôtel, 1 au contrôleur et 1 au médecin, avec chacun 20 livres de foin, 4 de paille et 3 picotins ; 2 ânes (à Madame) avec chacun 12 livres de foin, 2 livres de paille et 1 picotin ; enfin 3 mulets, traités comme les bidets, avec 4 picotins au lieu de 3.

Si à la somme en espèces dépensée pendant ce mois, nous ajoutons la valeur du pain à 1 gros la livre, celle de l'avoine à 4 fr. le resal, et celle du vin estimée 300 fr., nous arrivons à une dépense mensuelle totale de 2,500 fr. environ pour le mois de décembre. Il y a lieu toutefois d'en déduire la dépense extraordinaire de 175 fr. environ, occasionnée par le banquet traditionnel offert par Madame le jeudi 11 décembre aux Dames, aux chanoines, aux officiers de l'église et à ceux de la municipalité, avant — ou après — la tenue du plaid abbatial annuel ; nous en avons relevé ailleurs les curieuses particularités[1].

1. Voir notre étude sur *La Municipalité de Remiremont au moyen âge, etc.*

Nous avons mentionné, à propos du compte ci-dessus, un voyage que fit la princesse Catherine le 13 décembre, surlendemain de la tenue du plaid abbatial, pour se rendre à Nancy avec un train de 21 chevaux; nous en donnons les étapes pour montrer avec quelle lenteur on pouvait voyager au XVII^e siècle. Elle partit de Remiremont le 13 après midi, et arriva à Épinal, où elle soupa et « gista » à l'hôtel de l'Espée. « Le dimanche 14, elle disne à Pourtsieux à l'hôtel du Daulphin, soupe et giste à Bayon chez le prévost ducal. Le 15, elle disne à Saint-Nicolas à l'hôtel de Saint-Claude, soupe et giste à Nancy, où elle séjourne quatre jours. Le samedi 20, elle part de Nancy et giste avec ses Dames au logis de M^e Gérard; le dimanche, elle part de Saint-Nicolas après midi, soupe et giste à Bayon; le 22, elle disne à Pourtsieux, soupe et giste à Épinal, et arrive à Remiremont le mardi 23, avant-veille de Noël. »

Ajoutons que, lorsqu'une Dame abbesse retournait dans sa bonne ville de Remiremont, la municipalité, pour lui faire honneur, donnait quelque éclat à sa rentrée; mais le règlement lui enjoignait d'en user avec modération et retenue, et de ne rien exiger contre la volonté des habitants.

Nous trouvons à ce sujet dans les archives municipales une résolution de l'auditoire de ville par laquelle il est accordé à M^e Thimothée Lallemand, en 1631, une haute paye de 6 gros, « toutes les fois qu'il sera emploié pour frapper le tambour à l'entrée et venuë de Madame et Princesse »; en conséquence de quoi il reçoit 30 gros pour cinq jours ainsi employés à la venue de Monsieur, frère du Roy, et de Madame. Monsieur était le frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, dont le mariage avec Marguerite, nièce de l'abbesse Catherine, attira tant de malheurs sur la Lorraine. Les comptes des échevins nous apprennent que pour les abbesses qui ne séjournaient pas habituellement à Remiremont, la ville se mettait en fête lorsqu'elles lui faisaient l'honneur de la visiter; elles étaient reçues à l'entrée de la ville par la municipalité, qui faisait sonner les cloches

et tirer le canon pendant leur séjour. Les nobles visiteurs du Chapitre étaient du reste l'objet de démonstrations de même nature, et on tira le canon à l'arrivée, en 1614, du nonce Louis de Sareggio, et du cardinal de Rohan, en 1739.

Il était de droit canonique que, dans le partage des revenus d'une église entre ses membres, le tiers, ou le quart au moins, fût attribué au prélat qui la gouvernait. C'est en vertu de ce droit que les Dames abbesses de Remiremont, au moment de la sécularisation, avaient reçu le quart notamment des soixante dixmages réservés pour faire le fonds des prébendes canoniales au nombre de 144, ainsi que dans les sept dixmages de la recette des grandes aumônes réservés pour les besoins généraux de l'église, dans les deux grands dixmages de la « Bourse d'argent », affectés à des besoins spéciaux, et, pour la « récompense » de quelques revenus où elles ne prenaient rien, un varrois entier, qui faisait le tiers de tous les dixmages de Champ-le-Duc[1], la plus grande de toutes les paroisses relevant de l'Église, et composée de huit dominicales.

Cette attribution du quart des revenus à la Dame abbesse remontait à une époque reculée, car on la trouve désignée comme une coutume établie depuis longtemps, dans la transaction intervenue en 1290 entre l'abbesse Félicité de Laure et le Chapitre, pièce dans laquelle nous lisons : « Et li siège de Remiremont reformee — c'est-à-dire aussitôt après l'élection de l'abbesse — revanrait li dis quars a labbasse tote sa vie quitement et en paix[2] ».

La Dame abbesse jouissait donc de 36 prébendes, qui formaient la partie principale de la mense abbatiale ; elle pouvait aussi, comme nous le verrons ci-après, posséder sa vie durant plusieurs des 21 compagnies de prébendes canoniales, en dehors de celle sur laquelle elle avait été apprébendée à son entrée dans l'institut de saint Romaric. Elle était de même

1. Champ-le-Duc, cant. de Bruyères, arrond. d'Épinal.
2. *Arch. départ.*, G, 1037.

en droit et possession du quart dans les grueries considérables d'Arches[1], Bruyères[2], Dompaire[3], Ramonchamp[4] et Mortagne[5], ainsi que dans les chaumes ou pâturages des hautes montagnes, dans les vieux et nouveaux ascensements, et, après 1694, dans les revenus libres des charges des quatre grands officiers féodaux du Chapitre, grand prévôt, grand chancelier, petit chancelier et grand sonrier, supprimés à cette époque. Les revenus de la Bourse d'argent — dont nous parlerons plus tard — lui appartenaient également pour un quart, mais à charge par elle de payer le tiers des affaires ordinaires de l'église, c'est-à-dire de l'ensemble des frais qui se faisaient « à la poursuite et défense des causes et procès pour fonds, rentes et revenus de l'église, en demandant comme en défendant[6] ».

Si l'on acceptait les données de M. l'abbé Mathieu, les revenus de la mense abbatiale se seraient élevés dans leur ensemble à près de cent mille livres[7]. M. F. Bouvier les porte à plus de trois cent mille, mais sans nous faire connaître la source où il a puisé ce renseignement, évidemment exagéré ; peut-être a-t-il confondu les revenus de la Dame abbesse avec ceux du Chapitre lui-même, lesquels étaient trois fois plus considérables[8]. Les chiffres de M. Mathieu nous paraissent se rapprocher davantage de la vérité, sous cette réserve que ce sont ceux du XVIII^e^ siècle, et qu'ils sont pris dans l'une des années de calme et de paix. Encore devons-nous dire qu'ils expriment plutôt un maximum qu'une moyenne effective, qu'ils étaient bien moins considérables au moyen âge, même en pleine période de prospérité, et que, pour une même époque, ils va-

1. Arches, cant. et arrond. d'Épinal.
2. Bruyères, arrond. d'Épinal.
3. Dompaire, arrond. de Mirecourt.
4. Ramonchamp, cant. du Thillot, arrond. de Remiremont.
5. Mortagne, cant. de Brouvelieures, arrond. de Saint-Dié.
6. Art. 419, 421 et 449 ; art. 3 et 7 du premier arrêt du 7 juin 1694.
7. *L'Ancien régime en Lorraine*. Hachette, 1879.
8. *Les Vosges pendant la Révolution*.

riaient énormément suivant les circonstances. Ainsi, pendant l'occupation de la Lorraine par les Français au XVII[e] siècle, Richelieu avait arrêté les revenus de l'abbesse Catherine de Lorraine, pour se venger de sa complicité dans le mariage de Marguerite de Vaudémont avec le frère de Louis XIII; et les comptes de la ville nous apprennent que, « pour ne jouyr des reuenus de la crosse », Madame ne pouvait même fournir le muid de vin auquel elle était attenue le lundi de la Pentecôte, à l'occasion des « Tours d'armes » qui se faisaient ce jour-là par les bourgeois[1].

Nous avons sous les yeux une copie des comptes de l'abbaye pour l'année 1615, une des plus tranquilles du XVII[e] siècle dans toute la Lorraine. Ils comprennent, outre une somme considérable en espèces, des recettes en denrées de natures très diverses, dont la valeur vénale ne nous est pas connue exactement, mais que, faute de mieux, nous avons estimées à la moitié du prix de celles qui sont évaluées un siècle et demi plus tard, dans les comptes de 1758 pour le don gratuit.

| | |
|---|---|
| 1° Recepte ordinaire et extraordinaire . . . . . . . . . | 73,237f 6gr |
| 2° Recepte de bled : 989 res. 6 q. à 14 fr. le resal. . . . . | 13,856 6 |
| 3° Recepte de seigle : 759 res. 4 q. 1/3 à 10 fr. 6 gr. le resal. | 7,975 2 |
| 4° Recepte d'avoine : 981 res. à 5 fr. 6 gr. le resal. . . . | 5,395 6 |
| 5° Recepte de pois : 2 res. à 18 fr. le resal . . . . . . . | 36 » |
| 6° Recepte de 75 chapons, 75 poules, 505 œufs . . . . . | 175 » |
| 7° Recepte de 26 livres 1/2 de cire et 1,970 harengs . . . | 151 » |
| 8° Recepte de 2 muids de sel (comme sœur du duc) . . . . | (Mémoire.) |
| Total général. . . . . . | 100,826f 8gr [2] |

D'après le même compte, la dépense totale en deniers de la maison abbatiale pour cette même année, y compris les dépenses extraordinaires, s'élevait à la somme de 75,553 fr. 5 gr. 6 d., dépassant par conséquent la recette en argent de 2,315 fr. 11 gr. 15 d.

1. Voir les *Comptes des Escheuins*, années 1636 et suiv.
2. *Arch. municip.*, ms. 7 de la Bibl.

Cinquante ans auparavant, en 1567, la recette en deniers de la Crosse n'était que de 1,235 fr.; celle de froment, 249 resaux et demi; celle de seigle, 233 resaux, et celle d'avoine, 221 resaux. En 1719, la recette en deniers est de 112,424 fr.

---

## III. — SUPPLÉANCE ET RÉSIGNATION DE LA DIGNITÉ ABBATIALE; FUNÉRAILLES ABBATIALES; VACANCE DE L'ABBAYE

**La lieutenante abbatiale; ses attributions. — Coadjutorerie de l'abbaye, sa nature, son caractère. — C'est une institution de décadence. — Choix d'une coadjutrice hors du corps; cérémonies d'installation. — Résignation de la dignité abbatiale; exemples de cette résignation. — Testament abbatial; scellés mortuaires; ingérence des ducs au XVIII[e] siècle dans cette opération. — Cérémonies des funérailles abbatiales; participation de la ville. — Funérailles des abbesses décédées hors de la ville. — L'administratrice de la vacance abbatiale. — L'administratrice des tutelles abbatiales.**

Lorsque Madame quittait Remiremont pour un temps plus ou moins long, ce qui, depuis la fin du XVI[e] siècle surtout, arrivait fréquemment, elle était en droit et obligation de se choisir une *Lieutenante,* qu'elle pouvait changer si bon lui semblait à chaque nouvelle absence. Le P. Vuillemin, archiviste du Chapitre au XVIII[e] siècle, bien placé par conséquent pour connaître l'organisation du pouvoir abbatial, dit que la Dame abbesse pouvait encore se nommer une *Sous-lieutenante;* et alors, ajoute-t-il, elle n'ordonnait plus rien du lieu où elle était, la Dame sa lieutenante ayant l'exercice absolu de la juridiction de la Crosse, et (la sous-lieutenante) pour tout ce qui concernait la mense abbatiale, à l'exception des apprébendements et des permissions à accorder aux Dames pour s'absenter et pour tester, qui étaient alors du ressort de la Dame doyenne[1].

1. *Notice historique de la ville et communauté de Remiremont, etc.*, placée en tête de l'*Inventaire des archives de la ville*, p. xvij.

Malgré des recherches minutieuses, il nous a été impossible de trouver dans les archives la moindre trace de l'existence de cette sous-lieutenante, et les arrêts organiques sont absolument muets sur ce point. Toutefois, comme il n'est pas supposable que cette officière soit un produit de l'imagination du savant archiviste, nous devons admettre que, contrairement à ses habitudes, le P. Vuillemin ne s'est pas montré ici très rigoureux et très précis dans la qualification des deux diverses suppléantes que pouvait avoir la Dame abbesse : il aura, sans doute, appelé « Lieutenante » la coadjutrice abbatiale dont nous parlerons plus loin, et « Sous-lieutenante » la Dame que les règlements désignent sous le nom de lieutenante.

En l'absence de textes précis, les fonctions de la Dame lieutenante de l'abbesse sont assez difficiles à préciser, et les occasions de conflit ne devaient pas manquer sur ce point, soit avec les autres dignitaires, et principalement la doyenne, soit avec les chanoinesses elles-mêmes, les unes et les autres fort jalouses de conserver au Chapitre la plus grande somme possible d'indépendance, et toujours disposées à profiter de toutes les circonstances favorables pour restreindre la juridiction abbatiale. D'une manière générale, on peut dire que la lieutenante remplaçait Madame — en son absence seulement — dans tous les cas où les règlements, et à leur défaut la tradition, ne confiaient pas à la Dame doyenne, ou à la Dame secrette, ou à la plus ancienne chanoinesse, à défaut l'une de l'autre, l'autorité, l'initiative, l'action et la décision dans les affaires de l'église, en l'absence de la première dignitaire. La lieutenante agissait comme telle, par exemple, dans l'administration des biens et la surveillance des intérêts de l'abbaye, dans la police de la ville et de la sénéchaussée, dans l'exercice de l'autorité temporelle, des droits féodaux; mais c'était la Dame doyenne, ou secrette, ou plus ancienne, à défaut l'une de l'autre, qui exerçaient les prérogatives de l'abbesse absente en tout ce qui concernait les affaires religieuses, le service divin, la direction du chœur, la présidence des offices, la discipline

et la correction des mœurs, la tenue des Chapitres, la prépondérance en cas d'égalité des suffrages, la délivrance des prisonniers, les permissions de s'absenter et de tester, les monitions en cas de non-résidence, etc.

Il va sans dire que la création d'une lieutenante par Madame n'empêchait nullement celle-ci de jouir, absente, des privilèges attachés à la Crosse, comme d'envoyer ses deux voix dans certaines réunions capitulaires, d'être avertie et attendue pendant quinze jours pour les élections, les apprébendements, les redditions de comptes, etc. Elle était complètement libre dans le choix de cette suppléante, qu'elle rémunérait comme elle l'entendait.

Outre la lieutenante, la Dame abbesse, dans les deux derniers siècles de l'existence de l'église, était en droit et possession de se choisir une *Coadjutrice*[1], c'est-à-dire une Dame destinée, non à la remplacer en son absence, mais à l'aider en tout dans l'administration générale de l'abbaye et du Chapitre. Canoniquement et réglementairement, il n'y avait lieu à la création d'une coadjutrice que lorsque la Dame abbesse était infirme, ou trop âgée pour s'acquitter en conscience du gouvernement de son église ; mais ni avant, ni après les règlements organiques de 1694, nous n'en avons trouvé d'établies dans ces conditions ; et cette dignité, imaginée pour prévenir les conséquences fâcheuses de la débilité physique ou intellectuelle du chef de l'institut, ne fut en réalité qu'un moyen d'arriver à l'abbatiat sans remplir les conditions nécessaires.

La postulante à la coadjutorerie de Remiremont devait être du corps, avoir vingt-cinq ans accomplis, et s'être fait agréer au préalable par le Chapitre, à peine de nullité. Malgré cette dignité, elle n'avait dans le Chapitre d'autre rang que celui de l'ancienneté de son apprébendement ; elle ne pouvait faire aucune des fonctions que la règle et les traditions attribuaient

1. Art. 277.

aux Dames doyenne, secrette ou plus ancienne, en l'absence, maladie ou autre empêchement de Madame. Toutefois, avec l'assentiment du Chapitre, il pouvait lui être donné dans le chœur de Saint-Pierre une place privilégiée ; et quoique la Dame abbesse seule, comme première dignitaire et chef de l'église, dût recevoir du pape des bulles confirmatives de son élection, l'usage s'était établi d'en solliciter également pour les fonctions de coadjutrice, sans doute à cause de la qualité des Dames qui en étaient pourvues[1].

Les arrêts de règlements ne fournissent pas de plus amples renseignements sur la coadjutorerie de l'église Saint-Pierre; le peu qu'ils en disent montre que, bien loin d'innover sur ce point, le Conseil d'État n'a fait que régler sommairement une situation de fait, qui existait déjà depuis plus d'un siècle. L'absence d'indications précises sur le point de savoir si la coadjutrice devait succéder *de plano* et sans autres formalités à l'abbesse décédée, ne nous permet pas d'affirmer si cette succession était de droit strict; nous pensons toutefois que si les abbesses et les chanoinesses avaient eu l'intention d'admettre le bénéfice de la succession éventuelle, elles l'auraient fait spécifier dans les arrêts de règlements comme un droit traditionnel, et ceux-ci n'en parlent pas.

D'une manière générale, le principe de la coadjutorerie avec succession future était inconciliable avec le droit d'élection directe, si positivement reconnu dans tous les temps à l'église Saint-Pierre; applicable dans les monastères, les évêchés, les instituts à l'administration desquels il était pourvu par l'autorité d'un seul, monarque ou pontife, il ne pouvait figurer avec cette extension dans les statuts de l'abbaye de Remiremont, où le choix des principales dignitaires était si expressément réservé à l'ensemble des membres actifs qui la composaient. Et cependant, nous devons le reconnaître, les coadjutrices paraissent avoir succédé à l'abbesse défunte ou

1. Art. 2 du deuxième arrêt du 11 février 1693 ; art. 275.

démissionnaire, sans consultation nouvelle du Chapitre, sans aucune réclamation de la part des intéressées, bien que les Dames fussent à l'excès jalouses de leurs moindres prérogatives, et les défendissent envers et contre tous avec une ardeur sans pareille.

Voici comment, en 1661, la princesse Dorothée de Salm, coadjutrice à neuf ans d'une abbesse de douze ans, prit possession de la dignité abbatiale, vacante par la mort de Marie-Anne de Lorraine, fille du duc Nicolas-François et de la princesse Claude.

« En la chappelle Saint-André-et-Saint-Charles dite abbatialle, Mesdames doyenne et Chapitre y congregées, est comparue Illustrissime et Serenissime, princesse Madame Dorothée de Salm, laquelle tenante en mains certaines bulles de coadiutorie et d'accès en laditte abbaye, icelles en datte du 5e du mois de januier de l'an courant, laditte abbaye estant présentement vacante par le decès d'Illustrissime et Reuerendissime princesse Madame Marie-Anne de Lorraine, arriué le 17e aussi du courant — juin — les a présentées à Madame la doyenne, et suplié Mesdames qu'en conformité desdittes bulles, elles veuillent la receuoir et admettre pour abbesse ; comme elles ont fait d'un commun consentement... et au mesme instant Maditte Dame abbesse a esté conduite au chœur; placée au stal abbatial, à laquelle Madame la doyenne a donné la crosse et l'aumusse; et puis a — la Dame abbesse — presté le serment accoutumé de conserver les biens, droits... et les compagnies de laditte église, avec les franchises et les libertés de la ville, etc.[1]. »

On le voit : il n'y a pas de mandat renouvelé explicitement, pas de votes exprimés, pas même d'élection par acclamation ; à peine un assentiment formulé d'une manière vague dans le procès-verbal de la prise de possession, par une enfant de dix ans, de l'une des plus importantes abbayes de la chrétienté.

1. *Arch. départ.*, G, 1025, acte capitulaire du 30 juin 1661 (ancienne layette V, liasse B).

Et cependant, nous le répétons, l'acte de coadjution ne devait pas entraîner de plein droit pour le Chapitre la perte de son privilège électoral; car, en 1609, lorsqu'il avait été question de donner Catherine de Lorraine pour coadjutrice à Élisabeth Rhingrave de Salm, le prince Henri II son frère dut faire par écrit la promesse que le consentement donné par le Chapitre ne préjudicierait en rien dans l'avenir aux droits de l'église de Remiremont[1].

Chose remarquable : c'est au moment même où le concile de Trente (1563) fulmine contre l'abus des coadjutoreries, que celles-ci s'introduisent dans le Chapitre de Remiremont, en altèrent l'organisme, en faussent un des rouages essentiels; c'est à partir de sa ruine politique et de sa subordination définitive aux ducs de Lorraine, que cette institution de décadence y prend racine. Cette fière église, libre jusqu'alors, aussitôt qu'elle est domptée et asservie par une main brutale[2], non seulement accepte sans retour le joug du vainqueur, mais encore se préoccupe des désirs et des convoitises de ses puissants suzerains, court au-devant de leurs sollicitations intéressées, et, au mépris de ses privilèges les plus précieux, engage l'avenir même à leur profit. Elle semble croire qu'il n'y a plus pour elle de salut possible que dans le choix de princesses lorraines comme abbesses, et que celles-ci obtiendront peut-être de leur parent couronné le maintien des droits que lui a laissés l'indulgente pitié de Charles III. De leur côté, les ducs, non contents d'asseoir leurs filles dans la stalle abbatiale la plus illustre de leurs États, cherchent à en perpétuer la transmission dans leur famille, et présentent des aspirantes à la dignité suprême du vivant même de la titulaire.

L'accès de la Dame Humberte de Chastenay à la coadjuto-

1. *Arch. départ.*, G, 854 : inventaire Vuillemin, tome III, 1re partie : *Abbesses*, liasse II.

2. Voir aux arch. de l'Académie de Stanislas, notre ms. *Le Chapitre de Remiremont et ses institutions*, titre Ier, chap. VI : *Perte de l'indépendance politique de l'abbaye.*



rerie peut se justifier, car il ne porte aucune atteinte à la liberté d'action et aux droits du Chapitre : élue comme abbesse en 1580 à la mort de Renée de Dinteville, elle n'avait pas été confirmée par le pape, et s'était vu préférer Barbe de Salm, qui avait joui de l'abbatiat en vertu d'une résignation irrégulière de la précédente abbesse en sa faveur. De là un conflit terminé en 1583 par un compromis qui, en maintenant Barbe sur le siège abbatial, en assurait la succession éventuelle à Humberte, en lui donnant le titre et les fonctions de coadjutrice.

Mais, ni la sauvegarde de droits disputés, ni la défense d'aucun intérêt recommandable ne justifient les coadjutoreries qui suivent : ni l'âge, ni la maladie, ni la débilité mentale ne les imposent. Élisabeth Rindgrave, de la maison de Salm, ne fut choisie comme coadjutrice de Barbe de Salm, en 1595, que pour assurer le maintien de l'abbatiat dans cette famille ; elle-même n'avait nul besoin d'être suppléée lorsqu'elle présenta comme telle Catherine de Lorraine à l'agrément du Chapitre ; le seul désir de complaire aux princes suzerains de l'église de Remiremont et d'en obtenir des avantages simoniaques dicta cette démarche funeste.

Cette institution contraire à la discipline et à l'esprit même de l'Église catholique n'eut donc à Remiremont d'autre raison d'être que le favoritisme et le népotisme, partout si florissants du xv[e] au xviii[e] siècle, qu'on pourrait croire qu'ils faisaient partie intégrante des institutions sociales de cette époque. C'est dans le même esprit et les mêmes circonstances que nous voyons la pieuse Catherine elle-même se choisir successivement trois coadjutrices, Marie-Anne de Lorraine, en 1617, Marguerite de Lorraine, en 1625, et Anne-Marie de Lorraine-Chevreuse, en 1642, que les événements politiques enlevèrent toutes les trois à l'église.

Quand les coadjutrices ainsi choisies et agréées n'appartenaient pas au corps, elles étaient apprébendées avant leur no-

mination ou leur présentation, le plus souvent dans les jours qui la précédaient immédiatement. Il en fut ainsi pour Catherine de Lorraine en 1609, pour Dorothée de Salm en 1660, pour Christine de Saxe en 1763, pour Charlotte de Lorraine-Brionne en 1775. Il en était de l'insuffisance d'âge pour elles comme pour les abbesses : une dispense insérée dans les bulles d'accès permettait à une chanoinesse de dix ans à peine d'être coadjutrice d'une abbesse de moins de quinze ans. Du reste, et ce n'est pas un des moindres signes de la profonde décadence sociale du Chapitre, ces hautes princesses n'entraient dans l'église de Remiremont qu'avec l'intention dès lors avouée ouvertement de la gouverner un jour ; y entrer sans garanties, en risquant d'y demeurer simples chanoinesses, ou de n'y occuper que l'une des dignités secondaires, leur eût semblé indigne d'elles et de leur illustre origine.

Un extrait des intéressants *Cahiers manuscrits* du chanoine Renauld, nous fera connaître les cérémonies qui accompagnaient l'installation d'une coadjutrice. « Le 14 février 1763, l'abbesse Charlotte de Lorraine — qui était à la tête du Chapitre depuis 1738, mais qui résidait continuellement à Mons, en Belgique, où elle mourut près de son frère en 1773 — écrivit à sa Dame lieutenante, M^me^ de Saint-Mauris, pour la prier d'annoncer au Chapitre qu'elle se proposait d'apprébender S. A. R. M^me^ la princesse Christine de Saxe, qu'elle désirait avoir pour coadjutrice ; et, comme les règlements exigeaient la présence à la cérémonie de la Dame qui apprébendait, c'est-à-dire en l'espèce de Madame elle-même, celle-ci demandait que la cérémonie se fît par sa lieutenante en sa place ; ce qui lui fut accordé. Des lettres-circulaires furent adressées en mars à toutes les Dames absentes, pour les avertir de la date de la cérémonie, fixée au 7 juin. Le 4, l'extrait baptistaire et l'arbre généalogique furent présentés et reconnus en Chapitre, et, trois jours après, l'apprébendement se fit à Remiremont.

« Le lendemain 8, M^me^ de Saint-Mauris présenta une pro-

curation de Madame, disant que « la crainte trop fondée (?) « des inconvénients d'une vacance de la dignité abbatiale, « l'avait déterminée à se choisir pour coadjutrice la princesse « Christine; ce dont elle informait le Chapitre, invitant celui-ci à se joindre à elle pour obtenir du Saint-Père les bul-« les nécessaires ». Les Dames déclarèrent que, reconnaissant les vues pleines de sagesse de Madame l'abbesse, elles applaudissaient à son choix, et chargèrent l'écolâtre de rédiger une supplique en leur nom au Souverain Pontife. Puis quatre Dames furent députées à S. A. R. M^me de Saxe, pour la prier de vouloir bien déclarer si elle acceptait le choix fait par Madame, ce qu'elle fit incontinent.

« Les bulles obtenues furent fulminées en Chapitre, le 29 octobre 1764, par M^gr Michel de Nicolaÿ, évêque-comte de Verdun, prince du Saint-Empire, commissaire de Sa Sainteté; après lecture desquelles les Dames, précédées du clergé et accompagnées de Monseigneur de Verdun, allèrent chercher la princesse au palais abbatial, d'où elles la conduisirent au chœur, où elle prononça le serment accoutumé[1]. De là elle fut conduite à la porte de l'église d'où elle sortit aussitôt, et dans laquelle elle rentra après en avoir reçu les clefs. Après quoy, étant arrivée au siège abbatial, elle en fut mise en possession, et y reçut la crosse et l'aumusse, comme on faisait à la Dame abbesse à son intronisation, Mesdames étant debout dans leurs stalles. Puis le *Te Deum* fut chanté en présence du roi Stanislas, lequel, accompagné des grands seigneurs lorrains, avait voulu assister à cette cérémonie, « sans doute fort nouvelle pour lui[2] ».

On remarquera que dans cette circonstance, pas plus que dans la prise de possession du siège abbatial par Dorothée de Salm, dont nous avons parlé plus haut, le droit d'élection ne

1. La prestation de ce serment, à l'instar de celui de la Dame abbesse, ne permet pas de douter que la coadjution de la princesse Christine entrainait, dans la pensée des Dames, la succession éventuelle au siège abbatial.

2. Ms. 16 de la Bibl., f^os 152 et 153.

paraît avoir été exercé par le Chapitre. Sans doute, dans les deux cas, l'assentiment des chanoinesses s'est manifesté d'une manière générale, implicite, et le choix fait n'a été l'objet d'aucune protestation, verbale ou écrite ; mais ce choix n'a pas reçu la consécration du scrutin secret, obligatoire pour le choix d'une abbesse, et, par voie de conséquence, pour celui d'une coadjutrice avec succession future. Le scrutin seul, cependant, aurait permis de constater dans quelle mesure les chanoinesses partageaient l'opinion de la première dignitaire, sur l'opportunité de la nomination d'une coadjutrice.

Les Dames abbesses, depuis la sécularisation du monastère de Romaric, se considéraient comme en droit de résigner leurs pouvoirs en cour de Rome, sans l'avis ou consentement préalable des chanoinesses ; elles pouvaient rentrer dans le monde, ou demander leur admission dans un ordre religieux, ou même se marier si elles n'avaient pas prononcé de vœux prohibitifs. Elles abandonnaient leurs privilèges, leurs prébendes et autres revenus, soit avant, soit immédiatement après leur résignation, leur prise de voile ou leurs fiançailles. Et les règlements organiques de 1694, qui se trouvaient en présence d'un droit traditionnel accepté et reconnu depuis plusieurs siècles, l'avaient sanctionné explicitement par l'article 277. Il en était de même des Dames coadjutrices, et nous avons plusieurs exemples de résignation des unes et des autres, pour des causes diverses.

Anne de Serocourt, qui nous fournit le premier en 1208, fut forcée de résigner par ordre du Saint-Siège, à cause des circonstances dolosives qui avaient accompagné son élévation à l'abbatiat.

Jehanne d'Anglure résigna en faveur d'Agnès de Dommartin, en 1502 ; et Alix de Choiseul, successeresse de celle-ci, se démit, en 1520, de sa dignité en faveur de Madeleine, sa sœur ou sa nièce, qui toutefois n'en jouit pas immédiatement, le Chapitre ayant élu, en 1521, Nicole de Dommartin, sœur

d'Agnès et abbesse d'Épinal. Forcée d'opter entre les deux églises, Nicole résigna celle de Remiremont en 1524.

Marguerite de Neuchâtel, sa successeresse, se démit de sa dignité en 1547, pour se consacrer exclusivement à son abbaye de Baume, où elle mourut en 1549.

En 1580, Renée de Dintheville résigna en faveur de Barbe de Salm; et Élisabeth Rhindgrave, successeresse de Barbe, se démit, en 1611, de la dignité abbatiale au profit de Catherine de Lorraine; mais elle conserva ses prébendes de chanoinesse avec le titre de Dame jusqu'en 1633, où elle en fut dépossédée par acte capitulaire du 6 mai, comme « ayant passé outre à des promesses de mariage avec le prince de Ligne ». Il avait même été décidé en faveur de cette princesse, par délibération prise en 1619 par le Chapitre, que, aussi longtemps qu'elle résiderait à Remiremont, elle continuerait à porter le grand couvre-chef et l'aumusse, insignes de l'abbatiat, et marcherait dans les cérémonies religieuses immédiatement après l'abbesse titulaire[1].

Marguerite de Lorraine, coadjutrice de sa tante Catherine, quitta ces fonctions, en 1632, pour épouser Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; ce mariage servit de prétexte à Richelieu pour justifier l'invasion et l'occupation militaire de la Lorraine.

Élisabeth d'Alençon, fille de Marguerite et de Gaston, se démit de la dignité abbatiale en 1657, ou plutôt ses parents résignèrent pour elle, car elle n'avait que douze ans; elle devait épouser plus tard le duc de Guise.

Enfin, Élisabeth de Lorraine, sœur du duc François III, plus tard empereur d'Allemagne, se démit de la dignité de coadjutrice, qu'elle avait obtenue en 1734, pour épouser, le 5 mars 1736, Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

Quand la Dame abbesse voulait comme telle faire son tes-

1. *Arch. départ.*, G, 854, inventaire Vuillemin.

tament, elle était obligée d'en demander la permission à Sa Sainteté, dont elle dépendait immédiatement. Si elle venait à mourir sans l'avoir fait, après les dettes et les frais de ses funérailles payés, le surplus de ses biens meubles était au Chapitre pour la moitié, et l'autre à la Dame qui devait lui succéder[1]. Cette disposition ne s'appliquait évidemment qu'aux biens que pouvait avoir la défunte à Remiremont dans son hôtel abbatial, et non à ceux qu'elle possédait dans sa famille ou ailleurs. Dom Calmet a donc exagéré en disant, sans faire cette double réserve, que, lorsque l'abbesse est décédée, sa « succession » échoit par moitié au Chapitre, et moitié à la future abbesse[2].

Aussitôt que Madame avait rendu le dernier soupir, ses appartements et ses effets étaient mis sous les scellés de la Dame doyenne, seconde dignitaire; les titres et les papiers tirés de l'archive qui se trouvaient en ce moment en l'hôtel abbatial étaient également placés, les officiers de la « Chambre abbatiale » présents, sous les scellés du maire abbatial, de 1692 à 1697 abbatial et royal, assisté du procureur fiscal lorsque ce n'était pas le maire lui-même qui en remplissait les fonctions; il les apposait aussi sur les titres et papiers déposés dans l'archive particulière de la Crosse, en présence des Dames qui avaient en dépôt les clefs du « Thrésor », c'est-à-dire des archives[3]. On comprend l'importance et la nécessité de ces mesures de conservation, quand on sait que les archives étaient continuellement mises à contribution par les abbesses ou leurs officiers et leurs légistes, et que trop souvent les pièces tirées du thrésor restaient dans les bureaux, ou dans le cabinet de celle qui les avait compulsées, pendant des années entières et souvent même après la mort. La même mesure, du reste, était prise à l'égard des autres dignitaires et officières, notamment de la Dame doyenne, qui compulsait les archives au nom du Chapi-

1. *Abrégé des droits et coutumes*, f° 42, v°, du ms. 3.
2. *Notice de la Lorraine*, tome II, col. 311.
3. Art. 23 du premier arrêt du 7 juin 1694.

tre dans toutes les revendications de celui-ci, soit contre les officiers ducaux, avec lesquels des litiges étaient sans cesse ouverts, soit contre Madame elle-même.

Lorsque les ducs de Lorraine, au début du xviii^e siècle, eurent organisé l'administration de leur pays sur le modèle de celle de Louis XIV, ils prétendirent exercer à leur profit ce droit d'apposition des scellés, malgré les arrêts de règlement de 1695, qu'ils avaient homologués et promis de respecter. En 1710, après le décès de M^me Cléron de Saffre, doyenne, une lettre de cachet de Léopold chargea de cette mission M. de Serres, conseiller d'État et maître des requêtes. A la mort de l'abbesse Béatrix, en 1738, le roi Stanislas, malgré les protestations des Dames qui invoquaient l'arrêt organique de 1694, fit détruire les scellés qui avaient été apposés par les officiers de la « Justice ordinaire » de Remiremont, les remplaçant par ceux de commissaires expédiés tout exprès de Nancy par la cour souveraine. Il en coûta au Chapitre la somme de 1,400 livres, pour payer les vacations des magistrats lorrains chargés de violer ses droits[1].

Avant le xvii^e siècle, aussitôt que la Dame abbesse était décédée, on rendait sa crosse au Chapitre, en signe que c'était lui seul qui l'attribuait par son choix. On sonnait le glas funèbre à l'église abbatiale pendant « trois fois vingt-quatre heures » sans discontinuer; à l'église paroissiale pendant quatre-vingt-dix jours, soir et matin, et dans toutes les églises à la collation de l'abbaye, pendant vingt-quatre jours.

La coutume de cette sonnerie se maintint jusqu'à la Révolution : les *Éphémérides*[2] de l'abbé Didelot nous apprennent qu'à la mort de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, en 1773, on sonna à Remiremont pendant trois jours et trois nuits sans discontinuité.

« Le corps de la défunte était exposé pendant trois jours dans

1. *Cahiers du chanoine Renauld*, f° 134 du ms. 16.
2. Collection de M. Bernard Puton.

sa « sallette », revêtu de ses vêtements abbatiaux, et posé sur un matelas dans une « petite roulette » toute basse couverte d'un drap mortuaire ; une crosse de cire était déposée à son côté[1]. Plus tard, elle fut exposée, soit dans la chapelle abbatiale, soit dans une pièce de ses appartements transformée en chapelle ardente, où elle recevait l'eau bénite de tout le Chapitre « en corps », doyenne en tête, puis de l'Hôtel de ville également en corps — l'Hôtel fournissait douze grosses torches de cire aux armes de la ville. Les réjouissances publiques, de quelque nature qu'elles fussent, étaient suspendues à la mort de la Dame abbesse, et d'elle seulement ; la ville portait un an entier le deuil, qui cessait toutefois à l'entrée solennelle de la nouvelle élue. Pour la cérémonie des funérailles, le corps était porté par les maire, grand eschevin, doyen et clerc-juré de la ville, au nom de celle-ci ; les quatre grands officiers féodaux de l'église portaient les coins, fonction qui, après leur suppression en 1684, fut remplie par « ceux qui faisaient pour eux[2] ». — « On sortait le corps de l'hôtel abbatial, dit l'article 416, par la porte qui était dans la ruë des Prestres ; on descendait tout le long de la mesme ruë jusques à la porte de Neuvilliers ou des Capucins ; on traversait toute la Grande-Ruë jusque au carrefour des Ceps — prisons municipales — on entrait ensuite dans la place des Dames du côté de la *Grande-Maison*, et dans l'église par la porte *des Morts*. Le service fait, on sortait de l'église par le portail du côté de la ville — portail nord Sous-Saint-Jehan, ouvrant sur la rue actuelle de la Franche-Pierre — on passait devant l'hôpital qui, avant 1724, attenait vers le nord-est à l'hôtel abbatial. On entrait dans la petite église, dite de Saint-Nicolas, si la Dame abbesse avait fait partie de la confrérie qui y était installée sous ce nom, et l'on remontait par le haut de la ruë des Prestres vers l'église paroissiale, que l'on traversait pour porter le corps à la sépul-

1. *Droits us, coutumes*, f° 43, v°, du ms. 3.

2. *Pièces jointes au troisième arrêt du 11 février 1693.*

ture, soit au cimetière capitulaire soit à la chapelle abbatiale[1]. »

L'anneau que la défunte avait reçu à son onction abbatiale et qu'elle avait porté toute sa vie revenait après cette cérémonie au chanoine semainier qui avait présidé aux funérailles.

Les bourgeois et bourgeoises assistaient en foule au convoi funèbre, « non toutesfois que l'on trouve que ce soit de servitude ou obligation, ains trop bien par une modestie chrestienne, pour honnorer l'enterrement du corps de celle qu'en son viuant ilz ont heu pour leur Dame et seigneur[2] ».

Au décès de feue Mme Renée de Dinteville le 5 mai 1580, « on feit sonner comme en l'église Saint-Pierre, trois jours et trois nuictz à la parochiale, durant lesquelz les sonneurs furent nourrys en la maison de la Crosse, et au surplus salariez par la ville, a cause que les héritiers de la Dame defuncte faisoient difficulté de leur rien bailler plus outre que leur dit vivre[3] ».

Aux funérailles de la princesse Dorothée, le 16 novembre 1702, on sonna dans toutes les églises de la ville — il y en avait six — pendant la conduite du corps et les services; on continua pendant trois fois vingt-quatre heures dans l'église de Mesdames et celle de la paroisse, et pendant trois mois à la paroisse le matin, à midi et le soir au moment de l'Angelus, aux frais de la ville[4].

Les règlements prévoyaient le cas où une Dame abbesse ou

1. Voir, pour ce trajet, le croquis de l'enceinte canoniale dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, année 1897. La « Grande-Maison » devait être la maison de cure actuelle; la « Porte des Morts » était celle de la Tour du clocher, à l'ouest. Dans une cérémonie du moyen âge, les moindres détails avaient leur signification symbolique; nous devinons facilement pourquoi le cortège funèbre entrait dans l'église Saint-Nicolas et passait devant l'hôpital, dont la cloche tintait; mais la station et l'office chanté dans l'église paroissiale, attenante au cimetière capitulaire, n'auraient eu, suivant nous, aucune raison d'être, s'ils n'avaient rappelé que cette église, avant le XIIe ou le XIIIe siècle, avait été celle du Chapitre, dans l'enceinte duquel elle était située.

2. *Arch. municip.*, layette I, reg. V, pièce 25e.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Arch. municip.*, layette I, reg. V, pièce 43e.

simple chanoinesse mourait hors de Remiremont et désirait d'y être enterrée : la compagnie allait jusques à la barrière de la ville pour y recevoir le corps, qui était conduit droit à l'église, où s'accomplissaient les cérémonies accoutumées[1].

La princesse Christine de Saxe, décédée à Brumath (Alsace), le 19 novembre 1782, fut ainsi ramenée à Remiremont après avoir été embaumée, et reçut la sépulture dans la chapelle abbatiale, le 15 décembre suivant. Le corps avait été déposé d'abord dans l'église paroissiale de Brumath, d'où le 9 décembre il avait été enlevé pour être placé sur un corbillard attelé de six chevaux drapés, suivi d'une voiture pour quatre prêtres et de deux autres pour le deuil. Un ecclésiastique « intelligent », disent les pièces d'un manuscrit de Nancy, avait été envoyé sur la route à suivre, pour préparer ce qui était nécessaire. Le convoi était précédé de deux piqueurs et escorté d'une brigade de maréchaussée commandée par un officier; le cortège de deuil était composé de trente et une personnes. Sur son parcours, les curés en chape donnaient l'eau bénite à l'entrée de leur paroisse, au son funèbre des cloches; le corps reposait la nuit dans l'église de l'étape, gardé par huit valets de pied armés de flambeaux. A Strasbourg, le corps fut reçu au bruit du canon par le clergé des paroisses et de la cathédrale; les corps de garde prirent les armes et battirent aux champs sur son passage. Le corps arriva à Remiremont le 13 décembre entre cinq et six heures du soir, au son de toutes les cloches et au bruit du canon municipal; le clergé et le Chapitre l'attendaient à la barrière de Maxonrupt; la doyenne, M^me de Briey, s'assura par un guichet pratiqué dans le cercueil de l'identité de la défunte, et le cortège se remit en marche à travers le faubourg et la rue Sous-Saint-Jean — aujourd'hui de la Franche-Pierre — jusqu'à la chapelle Saint-Charles où le cercueil fut déposé. Le samedi 14, un service fut célébré au chœur capitulaire, et le soir, une nouvelle députa-

1. Art. 418.

tion de chanoinesses vint reconnaître S. A. R., découverte et parée de ses ornements abbatiaux. L'abbé Didelot, dans ses *Éphémérides*, dit qu'on l'avait sortie de son cercueil de plomb enchâssé dans un autre de bois, et qu'on l'avait exposée à l'église des Dames sur un « cataphalc » avec les insignes abbatiaux[1]. Le dimanche, à 9 heures, eut lieu la cérémonie des funérailles comme à l'ordinaire, ensuite de laquelle le cercueil fut de nouveau déposé dans la chapelle Saint-Charles, où il fut inhumé le lendemain dans un caveau construit à la hâte. Il ressort des comptes de l'échevin Jean-Baptiste Resal, présentés en 1783, que la part de la ville dans les dépenses de ces obsèques s'éleva à la somme de 443 livres 13 sols 9 deniers[2].

L'intervalle entre la mort d'une abbesse et l'élection de sa successeresse pouvait, nous l'avons dit, être de trois mois au maximum. La transformation au XVII[e] et au XVIII[e] siècle de ce délai exceptionnel en un interrègne réglementaire et obligatoire était due, au moins en partie, à des considérations d'ordre politique, pour ménager à des princesses du sang non encore apprébendées un plus facile accès à l'abbatiat. On comprend, en effet, que si comme autrefois la nouvelle abbesse avait toujours été choisie parmi les Dames qui appartenaient au corps depuis un certain temps, et qui, par suite, étaient connues et appréciées, il n'aurait pas fallu trois mois au Chapitre pour faire un choix convenable.

Pour atténuer les inconvénients de cette vacance, le Chapitre confiait l'intérim du gouvernement de l'église à une Dame qui recevait le titre d'*Administratrice*, et dont les attributions, assez variables suivant les époques, avaient été nettement définies en 1705 seulement.

« Après les funérailles, le Chapitre s'assemblait pour pren-

1. Collection de M. Bernard Puton.

2. Voir les lettres de Zeiss, secrétaire des commandements de la princesse, et du baron de *Landenberg*, son grand maître des cérémonies, publiées en 1871, par M. Arsène Thévenot dans les *Annales de la Société d'émulation*, année 1871, ainsi que le ms. 491 de la Bibl. de Nancy.

dre jour auquel il serait procédé à l'élection de l'abbesse future, élection dont il avertissait par lettres-circulaires les Dames absentes jouissant de la voix active... ; et cependant nommait une administratice pour gouverner l'abbaye, et rendre la justice comme les abbesses la rendaient[1]. »

La Dame administratrice, outre ses prébendes de chanoinesse, jouissait d'une pension que lui payait le Chapitre sur la moitié à lui attribuée des revenus de l'abbaye pendant la vacance ; celle que perçut de ce chef, en 1702, la princesse Christine de Salm, tant à la vacance du siège abbatial que pendant la minorité des abbesses dont elle eut la tutelle, fut établie sur le pied d'une annuité de 7,000 fr.[2].

La Dame administratrice était réputée « Chef du temporel de l'abbaye », et prêtait serment en cette qualité. Comme par la Dame abbesse, les causes, procès et différends civils, même les causes d'injures et autres semblables, étaient jugés par elle avec les Dames doyenne, secrette et quatre plus anciennes en réception présentes, lesquelles s'assemblaient en la chambre abbatiale, en se faisant assister des deux avocats formant le conseil de ladite chambre ; mais elle n'y avait qu'une voix, et non deux comme la Dame abbesse.

Comme exerçant les droits du temporel, elle nommait seule en cas de vacance aux dix offices non électifs ; en cas d'absence de sa part, c'était une autre Dame commise par le Chapitre qui exerçait ce droit ; les scellés apposés dans les maisons mortuaires des Dames étaient mis par elle conjointement avec la Dame doyenne.

On ne pouvait tenir aucuns chapitres concernant les députations, mandements, gratifications, commissions, remises aux fermiers et receveurs, dépenses, emprunts, deniers communs à la Dame abbesse et au Chapitre, comptes des recettes, offices et grueries, que ladite Dame, ou celle qui faisait pour elle en cas

1. Art. 280.

2. Art. 27 du premier arrêt du 7 juin 1694 ; *Arch. départ.*, G, 1191 et 1194.



d'absence, n'en eût été avertie, et que lesdits ne lui eussent été communiqués.

Lorsque cette Dame, bien qu'étant à Remiremont, ne pouvait pour empêchement légitime assister aux réunions capitulaires, il lui était loisible d'y déléguer une Dame à sa place, pour y faire les remontrances nécessaires à la conservation des droits de l'abbaye. Toutefois, dans le même cas de légitime empêchement ou de maladie, le Chapitre seul, en ce qui touchait la chambre abbatiale, commettait telle Dame qu'il jugeait à propos pour y présider; dans ce cas, la Dame ainsi désignée n'était pas qualifiée « Dame administratrice », mais seulement « Dame nommée pour faire les fonctions de Dame administratrice, en l'absence d'icelle ». De même que la Dame abbesse, elle avait l'entrée libre du thrésor des archives avec les Dames qui en avaient les clefs, pour y prendre des copies collationnées de telles pièces, ou les compulser s'il y échéait, mais non les emporter[1].

Bien que les règlements de l'église ne parlent que de l'administratrice nommée pour la vacance de la Crosse, et qu'ils soient absolument muets sur la tutelle des abbesses mineures, pour cette excellente raison que les constitutions n'en prévoyaient pas, nous devons cependant mentionner l'existence de fait, à certaines époques, de décadence, il est vrai, d'une administratrice spéciale désignée par le Chapitre et instituée par bulles pontificales pour gouverner au nom des abbesses en bas âge.

C'est ainsi, nous l'avons vu, que M[me] de Malain fut élue pour gérer l'abbaye pendant les trois minorités successives et consécutives qui se produisirent de 1648 à 1665; c'est ainsi que Christine de Salm, sœur de la précédente abbesse Dorothée, nommée administratrice pendant la vacance de 1702, fut continuée par délibération capitulaire dans les mêmes fonctions de 1703 à 1711, pendant la minorité de Charlotte Élisabeth.

1. Jugement arbitral de M. de Suzemont, en 1705.

Faute de document précis sur les attributions de l'administratrice de tutelle, nous inclinons à penser qu'elles étaient les mêmes que celles dont l'abbesse aurait joui si elle avait été majeure, réserve faite de celles qui, en l'absence de la première dignitaire, revenaient de droit à la Dame doyenne, ou secrette, ou plus ancienne, à défaut ou au refus de l'une ou de l'autre. Une étude attentive des documents où figurent les Dames administratrices de tutelle, comparés avec ceux qui font mention des droits et privilèges de la Dame abbesse, permettrait seule de se faire une opinion raisonnée sur ce point. Quant aux marques d'honneur, c'était toujours à l'abbesse, même mineure, qu'elles étaient rendues, lorsqu'elle était présente, et non à celle qui administrait pour elle.

(*A suivre.*) A. BERGEROT.

# NOTE

SUR LA

# POLITIQUE DE ROBERT-LE-PIEUX

## EN LORRAINE

---

Parmi les extraits de manuscrits des bibliothèques étrangères que contient la collection Auguste Prost[1], il en existe un, très court, qui apporte quelques faits nouveaux à l'histoire de Lorraine au moyen âge. Cet extrait est tiré de la Bibliothèque impériale de Vienne où, à la suite d'un armorial messin de 1473, se trouve une sorte de chronique, lorraine autant que messine, qui va de Mérovée à la fin du XIII^e^ siècle[2]. Ce document, « partie en latin, partie en français... en écriture cursive du XV^e^ siècle », rapporte, dans un style très sec et sans toujours respecter la chronologie, les principaux faits de l'histoire de l'Austrasie et de la Lotharingie; la chronique ne devient régulière et un peu détaillée que de 1215 à 1294, période où elle est rédigée en français.

1. Bibliothèque nationale, *nouv. acq. franç.*. 4,857 (série Q).

2. Dans les *Tabulæ codicum manu scriptorum... in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. II (Vindobonæ, MDCCCLXVIII) où le manuscrit est coté 3,336 [Hist. prof. 239] ch. XV, 197 f., cette chronique, qui en compose la quatrième partie (f^os^ 194 r^o^ à 197 r^o^), est intitulée *Notulæ gallicæ comitatus Lucenburgis illustrantes*. D'après Prost (ms. cité, f^o^ 160, v^o^) qui nous en donne une courte description, le titre est « *Extrait de ung anciens liwes en parchemin du monster a Lusanbourg* ». Cf. Prost, *Mémoires de l'Académie de Metz*, t. XXIX, 1847-1848, p. 109.

Cette dernière partie, qui rapporte des faits déjà connus, n'est pas la plus intéressante ; le début de la chronique est trop général pour fournir à l'histoire de la Lorraine quelque fait nouveau ; seul, croyons-nous, l'extrait suivant, que Prost a copié *ab integro*, tandis qu'il n'a fait souvent que donner le sommaire d'autres passages, nous paraît mériter une reproduction textuelle[1]. Nous respectons les incertitudes de l'érudit, tout en supprimant les sigles.

*Lotharius francorum rex Lotharingiam inuadit et Gaudesiu[m] ardenensem comitem urbis Virdune[n]sis capit*[2]. *Eo tempore Theodericus ottonis cæsaris canselarius episto[laris] obiit aldeberto vir sanct[us] et nobilis filius friderici ducis succedit*[3].

*Henricus imperator Metim urbem obsidet contra Theodoricu[m] episcopu[m] sibi rebellem fratre[m] uxoris su[a]ę ta[n]dem urbs per obsidione[m] pene desolata pax conuevit jnuito othone duce Lotharingi[a]e*[4].

ROBERTUS FRANCORUM REX AD INUADE[N]DAM METTIM ANIMUM INTENDIT SED CORARDUS IMP[ERATOR] EI RESISTIT[5].

1. M. Bonnardot en a donné le texte complet (*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg,* t. XLI, 1890, p. 351-354) d'après la « copie d'un jeune philologue messin, Paul Pierson, prématurément enlevé à la science » (*id.*, p. 350); mais ce texte nous paraît mal rétabli, souvent fautif. Ne connaissant le manuscrit original que par des transcriptions, nous avons reproduit celle qui paraît en être le calque fidèle.

2. En 985, le roi de France, Lothaire, s'empara de Verdun et du comte Godefroi, qui est certainement le Gaudesius d'Ardennes de la chronique. Cf. F. Lot, *Les derniers Carolingiens,* p. 145-148.

3. L'année 984 est la date de la mort de Thierry Ier, évêque de Metz, et de l'avènement d'Adalbéron II, fils de Frédéric Ier de Lorraine (*Gallia christiana,* t. XIII, col. 727).
L'indication de ces évêques comme chanceliers d'Otton nous paraît suspecte : le nom de Theodoricus ne se trouve pas dans la chancellerie de cette époque ; seul un Adalbertus, qui paraît avoir été évêque de Brescia, est indiqué comme chancelier pour l'Italie en 988 et en 990 (Stumpf-Brentano, *Die Reichskanzler... des X. XI. und XII. Jahrhunderts,* t. II, p. 76). Au mot *episto[laris]*, que nous proposons d'après Prost, Pierson a substitué *episco[pus]*, qui est peut-être la bonne leçon.

4. Henri II fit deux expéditions inutiles contre Thierry II son parent, en 1009 et en 1012 ; nous croyons avec Prost, qui indique en marge la date de 1009, qu'il s'agit de la première. Suivant notre chronique, le siège fit peu de mal à la ville ; nous savons d'ailleurs que Henri II, en 1009, se montra très modéré, allant jusqu'à relever à ses frais une église située aux portes de Metz ; il conclut probablement la paix après un siège très court (Richter et Kohl, *Annalen der Deutschen im Zeitalter der Ottonen und Salier,* 1890, p. 200 et 201). Otton, duc de Lorraine, mourut en 1012 ; c'est sans doute lors de la première expédition qu'il s'opposa à la paix.

5. Nous soulignons cette phrase sur laquelle porte spécialement notre étude. La copie de Pierson donne *et* au lieu de *ei*

*Anno d[omi]ni mil xxx vij odo comes ca[m]pani[a]e inimicus corardi*[1].. *urbe[m] Tulli capit sed dux Gocelus Lotharingi[a]e an[te] castrum Barri fugere eum facit*[2].

*Theodericus metensis episcopus defunctus succedit abertus frater ejus et Gocelus dux Lotharingi[a]e obiit succedit Godfridus filius ejus. Godefridus dux et comes Baldwinus Virdunum capiunt incundunt cu[m] ecclesia majori Baldwinus comes hoyum opidu[m] ince[n]dit et vastai*[3].

*Gilha[l]me co[n]te de Lusambourg angaigat a Richar Esvesq[ue] de Verdun Estemay et mosson qui depuis fust reprinse p[ar] le roy de fransce et p[ar] R[e]gnalt de Barr fils du Co[n]te Thieris. Renaldo comite Barry mortuo succedit he[n]ricus he[n]rico mortuo succedit Theobaldus frater ejus filius Renaldi.*

*Anno mil c et lxxiiij prope Andernacum in ca[m]pis quidam fodientes corp[us] vale[n]tiniani imperatoris jeuerunt cu[m] diademate cu[m] urna repleta denariis aureis et cu[m] sua ense et lapidem* (sic) *victori[a]e*[4].

La copie de Prost, dont l'exactitude nous est garantie par l'érudition et la bonne foi de son auteur, possède, à nos yeux, la valeur de l'original. L'extrait que nous reproduisons d'après lui provient d'un manuscrit en papier du xv<sup>e</sup> siècle qui comprend des fragments tirés d'un ancien livre sur parchemin; selon M. Bonnardot[5], ce livre appartenait à l'abbaye de Notre-Dame ou *Munster* de Luxembourg. De quel genre était cet ouvrage type, évidemment perdu aujourd'hui; formait-il un récit continu dans les deux langues latine et française où différents récits de langue diverse; comment et par qui, à quelle époque enfin a-t-il été composé ? C'est ce que nous ne pouvons

1. Ces points, qui indiquent sans doute un mot difficile à lire, existent dans la copie de Prost. A cet endroit, Pierson a lu *juxta*.

2. A l'année 1037 se rapporte en effet l'expédition d'Eudes, comte de Champagne, à Toul et en Lorraine ; mais en réalité ce prince fut tué à Bar (Richter et Kohl, *ouvr. cité*, p. 320). Le mot qui précède *castrum* est visiblement *au* dans Prost : ce peut être *au[tem]*; Pierson a lu *in*.

3. Mort de Thierry II, évêque de Metz, et couronnement d'Adalbéron III (1047); à Gozelon, duc de Basse-Lorraine, succède Godefroi (1043), qui, aidé du comte de Flandre Baudoin, prend Verdun (1047). Cf. Richter et Kohl, *ouvr. cité*, p. 379, note. Nous ne connaissons pas la dernière forteresse mentionnée dans la chronique. Pierson a également lu *Hoyum*.

4. Il nous a semblé inutile de relever l'exactitude de ces derniers faits, qui offrent moins d'intérêt que les précédents, et ne sont plus d'aucune utilité pour ce travail.

5. *Article cité*, p. 350.

savoir. Seuls les extraits concernant le XIIIe siècle se suivent chronologiquement et paraissent tirés d'annales, rédigées sans doute par des contemporains. La partie précédente, dont nous avons donné le texte, provient de documents que l'on peut faire remonter au moins à la fin du XIIIe siècle, si là s'arrêtait l'ouvrage original. Ces documents étaient-ils rédigés d'après des sources de première main? Nous l'ignorons, tout en remarquant que dans une abbaye fondée en 1083, située au cœur de l'ancienne Lotharingie, et qui possédait une maison à Metz[1], on était à même d'être bien renseigné sur l'histoire de la Lorraine et celle de Metz en particulier. Selon Prost, l'absence de chronologie rigoureuse et la rédaction en deux langues prouve que l'auteur de la courte chronique dont nous parlons a dû puiser à des sources nombreuses et variées[2].

La valeur de ces sources peut mieux être établie que leur provenance d'après l'extrait que nous avons donné plus haut : sauf quelques détails, les faits rapportés sont exacts. Nous supposons qu'il en est de même du fait nouveau que nous trouvons dans cet extrait.

« Robert roi de France, dit la chronique, s'efforça de s'emparer de Metz, mais il en fut empêché par l'Empereur Conrad. » Prost rapporte ce fait à l'année 1025 : il s'agit de Robert-le-Pieux et de Conrad II. Avant d'examiner les rapports de ces deux princes, il convient d'étudier quelle avait été, en Lorraine, la politique de Robert sous le prédécesseur de Conrad, Henri II.

1. Le cartulaire de Munster, « exécuté au XIVe siècle », possède quatre pièces « concernant une maison que l'abbaye possédait à Metz. Ces actes émanent de l'amandellerie messine ». Bonnardot, *l. c.*, p. 350.

2. « Dans cette chronique écrite à la fin du XVe siècle on trouve une interversion de dates, un mélange de passages latins et français qui indiquent que c'est une compilation faite alors sur des monuments plus anciens (fo 163, vo). » Dans cette note, de beaucoup postérieure à sa copie, Prost ne distingue plus, comme il l'avait fait en 1847 (*Mémoires de l'Acad. de Metz,* article cité, p. 220), les « extraits » qu'il avait sous les yeux de l' « ancien livre en parchemin » d'où ils sont en réalité tirés et qui, d'après cette dénomination d' « ancien » donnée au XVe siècle, devait être antérieure d'environ un siècle au manuscrit de Vienne.

Cf. Bonnardot, *l. c.* « Exécutée par diverses mains », cette chronique « offre un singulier mélange de mots latins et français *et tire sa valeur de ce mélange même* ».

Elle fut, croyons-nous, nettement hostile : c'est avec Robert-le-Pieux qu'éclata l'antagonisme de la royauté française et de l'Empire allemand, demeuré latent sous Hugues Capet[1]. La dynastie de celui-ci une fois établie, ses princes se croyant « les héritiers de tous les droits comme de tous les devoirs des Carolingiens[2] » cherchèrent à mettre la main sur la Lorraine à défaut de la Lotharingie entière.

A quelle époque commencèrent ces menées? Il semble que l'on puisse les reporter au début même du règne de Henri II. Parmi les rares documents qui nous renseignent sur l'histoire de la Lorraine au début du XIe siècle, le Cartulaire de Saint-Mihiel nous fournit deux pièces dont la souscription est curieuse : toutes deux portent également la mention du duc de Lorraine Thierry et du roi de France Robert. La première, datée de 1002 et de la huitième année de Robert, signée du duc Thierry et de son homonyme le comte de Bar, est une donation particulière[3]; la seconde, où le même comte confirme certains biens à l'abbaye de Saint-Mihiel, a été rédigée dans ce lieu même, le 26 décembre 1005, selon notre manière de compter. La date indique, en outre, que l'acte a été rendu sous le règne du roi de France Robert, alors que Thierry était « duc du royaume de Lorraine » et avoué de l'abbaye[4]. Ces deux chartes sont les seuls documents relatifs à la Haute-Lorraine où il est question du roi Robert. Dans la Basse-Lorraine, au contraire, plusieurs chartes sont datées du règne de ce prince[5]; il est vrai qu'elles concernent, pour la plupart, des

1. Pfister, *Études sur le règne de Robert-le-Pieux*, p. 355.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 351.

3. *Donatio Tyeberti*. V. cette charte dans R. Parisot, *De prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum quasi hereditario jure tenuit* (959-1033), p. 137.

4. V. De l'Isle, *Histoire de Saint-Mihiel*, p. 79-80. L'indiction, comme la date de la charte, correspond à l'année 1006, mais il semble qu'elle doit être reportée à l'année précédente puisque pour compter les années « en général on partait, au duché de Bourgogne et dans l'Est, du 25 décembre » (Pfister, *ouvr. cité*, p. XXXIX).

5. Wauters, *Table chronologique des chartes et des diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, I, pages 442 (années 1002), 443 (1003), 448 (1007), 451 (1010), 452 (1012), 453 (1015), 455 (1017), 465 (1022) et 466 (1023).

abbayes voisines de la frontière du Nord-Est et, en particulier, proches de Cambrai et de Valenciennes; quant à la Mosellane, sauf les chartes de 1002 et de 1005, tous les documents de cette époque portent la mention des rois germaniques.

Ainsi donc deux documents, l'un de l'année même de l'avènement de Henri II, l'autre postérieur de quatre années au plus, concernant tous deux Saint-Mihiel, abbaye dont le duc de Haute-Lorraine, Thierry, était avoué, sont datés des années du règne du roi Robert. Pouvons-nous en conclure que celui-ci ait fait reconnaître son autorité par Thierry, dont il était d'ailleurs le cousin germain et avec lequel il entretenait des relations amicales? Il nous faudrait, pour aller jusque-là, prouver que la mention du roi de France, dans nos deux chartes, a une valeur absolue et montrer que la politique de Thierry justifie une telle assertion.

D'autres chartes du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle, remarque M. Parisot, portent les années de règne d'un souverain français[1], et rien ne permet de supposer qu'à l'époque où elles ont été rendues les ducs de Haute-Lorraine ou les comtes de Bar aient été les vassaux des rois de France. Mais il existe, croyons-nous, une différence capitale entre ces souscriptions de chartes et celles qui contiennent le nom du roi Robert: au x<sup>e</sup> siècle (942 et 972), l'année de règne du souverain français n'est pas seule à dater la charte; elle est accompagnée de celle du roi ou de l'empereur allemand. Ce fait peut s'expliquer, soit parce que les derniers Carolingiens revendiquaient d'une manière effective leurs droits sur la Lotharingie, soit parce que, sur la frontière des royaumes germanique et français, l'on trouvait plus commode de dater les chartes des années de règne de l'un et de l'autre souverain. La charte du xi<sup>e</sup> siècle (1076) porte aussi les noms des rois de France et d'Allemagne, mais sans les dates de leur règne. Ainsi la mention du seul roi Robert-le-Pieux

1. Parisot, *op. cit.*, p. 134 et 137, note 4.

sur les deux chartes de Saint-Mihiel datées de son règne garde une grande valeur.

Cependant, les renseignements que nous fournit l'histoire sur la vie du duc Thierry pendant tout le règne d'Henri II ne permettent guère d'admettre qu'il se soit prononcé contre le roi d'Allemagne de 1002 à 1005. A la mort d'Otton III, Thierry resta neutre dans les luttes que soulevait la compétition du royaume[1], mais il se prononça bientôt en faveur de Henri II puisqu'en 1003 il assistait à la diète tenue par ce prince à Thionville[2] et, en 1004 ou en 1005, à une autre assemblée réunie dans une ville inconnue sous la présidence du souverain[3]. Plus tard, en 1011, il prit parti pour Henri II dans la lutte que soutint ce dernier contre ses beaux-frères et fut même fait prisonnier par eux[4]. On considéra dès lors Thierry, d'ailleurs cousin de Henri, comme l'un des appuis les plus fermes de l'Empire[5].

Il paraît donc très difficile de croire que, dans la période de 1002 à 1006, Thierry ait reconnu comme souverain le fils de Hugues Capet. On peut cependant supposer qu'il l'a fait pendant les deux années dont nos chartes sont datées. Nous ne savons à quel mois de l'année 1002 se rapporte le premier document, et, par conséquent, s'il n'est pas antérieur à l'avènement d'Henri II; mais il est permis de penser qu'à la mort d'Otton III le duc de Haute-Lorraine a d'abord hésité sur la politique qu'il devait suivre, peut-être a-t-il bien accueilli les avances du roi de France, cela ne serait pas en contradiction avec la neutralité qu'il a observée à l'égard des prétendants au trône; mais cette attitude, si elle a existé, a dû être de courte durée : peut-être la diète de Thionville eut-elle pour résultat de la faire cesser. A la fin de l'année 1005, la conduite de

1. Parisot, *op. cit.*, p. 102 et note 5.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 103 et note 4.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 104 et note 4.
4. *Id.*, *ibid.*, p. 107 et 108, note 1.
5. *Id.*, *ibid.*, p. 110 et note 3.

Thierry expliquerait les négociations entre l'Empereur et le roi de France vers le milieu de l'année 1006 et éclairerait l'histoire de l'entrevue qui eut lieu sur la Meuse entre les deux souverains et sur laquelle nous avons si peu de documents[1]. Ce n'est là qu'une hypothèse qui nous est suggérée par les événements. C'est, cependant, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à la présence des années de règne du roi Robert dans les deux chartes de Saint-Mihiel.

Quelle que fût l'attitude du duc Thierry, l'on voit que Robert, dès le début du règne de Henri II, a tenté de se faire reconnaître en Lorraine; il revint à la charge, dans la période de 1008 à 1013, alors que se produisirent dans la Mosellane des révoltes que combattit du reste le duc Thierry. En Haute comme en Basse-Lorraine, Robert essayait de pêcher en eau trouble[2].

A partir de 1013, il est vrai, nous ne voyons aucune trace d'une action politique du roi de France en Lorraine; il semble d'ailleurs que Robert et Henri II soient restés alliés. La nécessité de se défendre contre un ennemi commun, Eude de Chartres, qui, luttant en Champagne contre le roi de France, se fortifiait en Lorraine, amena entre eux une entrevue en Lorraine même, en août 1023[3].

Sans doute, Robert n'avait jamais renoncé à ses prétentions sur la Lorraine. La mort de Henri II (13 juillet 1024) était pour lui l'occasion de les reprendre. La succession à l'Empire amenait une compétition entre Conrad-le-Vieux ou le Salique et Conrad-le-Jeune ou de Franconie. Le premier, proclamé à la diète de Kamba, le 4 septembre, couronné le 8 à Mayence[4], avait gagné Aix-la-Chapelle où il était le 23 et, parcourant la

1. Sur l'ambassade de Notker et l'époque de l'entrevue, v. Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. I, p. 401 et note 4. Pour le diplôme de Robert, expédié sur la Meuse à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, v. Pfister, *ouvr. cité*, p. LXX, n° 31.

2. Voir Pfister, p. 364.

3. *Id.*, p. 369-370.

4. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. I, p. 26 et 27.

Basse-Lorraine, était revenu en Saxe vers le début de novembre[1].

Cette marche triomphante avait eu pour but de ramener à Conrad II une partie des seigneurs et des évêques de la Lorraine inférieure, qui avaient suivi dans sa révolte le duc Gozelon. Dans la Haute-Lorraine, le duc Thierry, déjà vieux, avait donné le gouvernement du duché à son fils Frédéric et ce dernier, qui assistait à la diète de Kamba, paraît être resté fidèle au nouvel Empereur jusqu'à la fin de l'année 1024[2]. Mais Frédéric était proche parent de Conrad le Jeune, sans doute Gozelon le poussait à la révolte; la plupart des seigneurs lorrains prièrent le roi Robert d'agir en leur faveur : dans ces conditions, on comprend que Frédéric, cousin du roi de France, se soit tourné contre Conrad II[3].

Le roi de France, ce semble, marcha d'abord contre la Lorraine inférieure pour tendre la main à Gozelon; mais, sur les supplications de l'évêque de Cambrai, il se détourna dans la Lorraine supérieure[4]. Malheureusement, la douleur qu'éprouva le roi à la mort de son fils aîné Hugues (21 septembre) paraît l'avoir fait renoncer à son entreprise[5].

Les deux ducs de Lorraine, n'étant plus appuyés, durent se soumettre à la diète d'Aix-la-Chapelle (25 décembre[6]).

C'est à cette tentative de Robert sur la Lorraine que fait allusion le texte de Sigebert de Gembloux, nous disant que « Robert, roi de France, s'efforça d'attaquer la Lorraine, mais qu'il abandonna rapidement cette entreprise ».

Une chronique, certainement postérieure, répète textuellement la même phrase en y ajoutant que Robert agit ainsi « en voyant la grandeur d'âme de Conrad[7] », peut-être veut-il in-

1. Bresslau, *ouvr. cité*, p. 38-39.
2. Parisot, *op. cit.*, p. 117-118.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 118, et Pfister, p. 373-374.
4. Pfister, p. 377.
5. *Id.*, *ibid.* et p. 75.
6. Bresslau, *ouvr. cité*, p. 112-113, et Pfister, p. 381.
7. « *Anno MXXVI. Robertus Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam animam*

diquer par là que le courage et les succès de l'Empereur firent reculer le roi de France. Cette version se rapprocherait assez de celle que nous fournit notre manuscrit, d'après laquelle la résistance de Conrad aurait empêché Robert d'attaquer Metz. Remarquons, d'ailleurs, que la tournure de la phrase « *Robertus rex Francorum ad invadendam... animam intendit... sed...* » est la même dans toutes ces chroniques dont la nôtre, seule, donne un détail précis.

Dans ces conditions, comment peut s'expliquer une attaque sur Metz et à quel moment peut-elle se placer? Le but d'une telle expédition semble naturel. L'ancienne capitale de l'Austrasie était la ville principale et la meilleure forteresse de la Haute-Lorraine; elle avait été au siècle précédent, sous Adalbéron Ier, le principal foyer de résistance contre Otton Ier, dès lors ses prélats avaient toujours gardé des allures indépendantes; mais, cette fois, l'évêque de Metz, Thierry, ennemi des ducs de Lorraine, s'était de bonne heure prononcé en faveur de Conrad II[1]. Enlever Metz était alors, non seulement posséder la clé de la Haute-Lorraine, mais en chasser les partisans de Conrad II. Pour s'assurer de la frontière lorraine, il eût été bon de s'emparer de Verdun, comme avaient fait au siècle précédent les rois de France qui avaient voulu s'emparer de la Lorraine; mais si Verdun avait pour vicomte le frère du duc Gozelon, son nouvel évêque, Rambert, devait être fidèle à Conrad qui venait de ratifier son élection[2]. L'armée fran-

*intendit, sed cito ab hoc conatu destitit.* » Ex *Sigeberti... chronico*, Bouquet, p. 219, A. B. (Cf. Monumenta, *Scriptores*, VI, 356). « *Post mortem Henrici Imperatoris potentissimi Robertus Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam animum intendit; sed videns magnanimitatem Conradi illius successoris cito ab hoc conatu destitit.* » *Chronica Fratris Andreæ*. Bouq. X, 290, C. Cf. *Mémoires de l'Académie de Metz*, article cité, p. 111, et Pabst, *Frankreich und Konrad II in den Jahren 1024 und 1025* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. V, 1865, p. 360, note 2). La date du premier extrait doit être avancée d'un an; le second paraît, au contraire, antidater les événements, puisqu'il donne ces projets de Robert comme contemporains de l'avènement de Conrad et antérieurs à la participation de Hugues au pouvoir.

1. Bresslau, I, 14. Cf. Parisot, 125.

2. Bresslau, p. 86, croit que Rambert a dû rester fidèle à Conrad; la mention de cet évêque dans un diplôme en faveur de la Madeleine de Verdun, daté de Strasbourg, du 8 juillet 1025 (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., I, preuves, col. 401) nous permet de l'affirmer.

çaise, abandonnant la Basse-Lorraine, pouvait se dispenser d'attaquer Verdun, et, en tournant directement à l'Est, franchir la Meuse près des Ardennes.

Tel était sans doute le plan de Robert lorsqu'il essaya d'attaquer la Haute-Lorraine. Resterait à savoir à quelle époque de l'année il a pu le tenter. Nous ne trouvons là-dessus aucun renseignement positif dans l'histoire de Robert, mais nous pouvons conjecturer la date où l'expédition a échoué d'après le moment où l'Empereur en personne a pu venir en Lorraine pour la faire cesser. Les diplômes de Conrad II nous font assez bien connaître son itinéraire du début de l'année 1025 jusqu'à la fin de l'été[1]. Du mois de janvier jusqu'à la fin de mai, le souverain allemand reste sur la rive droite du Rhin; le 20 mai il est à Tribur, mais ne paraît pas avoir franchi le fleuve. Au mois de juin, il lutte en Bourgogne; le 23, il est à Bâle et y séjourne sans doute quelque temps. A ce moment, croyons-nous, il aurait pu difficilement accourir en Lorraine pour refouler ou prévenir une invasion, car bientôt nous le voyons redescendre le Rhin par Strasbourg (9 juillet) et Spire (14 et 15 juillet); il traverse il est vrai le fleuve, mais de Tribur, où il est le 26, rentre directement en Saxe.

Ce n'est pas, semble-t-il, pendant cette période que Conrad II a pu pénétrer en Lorraine, car s'il y était allé avant d'aller à Strasbourg, c'est sans doute dans le pays même, et non sur le Rhin, qu'il aurait accordé des privilèges à une église des environs de Verdun[2]. Il n'a pas dû aller en Mosellane après son séjour à Spire, car, outre les renseignements que nous donnent les diplômes, la mention précise d'un chroniqueur indique formellement que de Bâle Conrad II revint en Saxe par la vallée du Rhin; toutefois, l'auteur a pu pécher par omission[3].

1. Stumpf-Brentano, *ouvr. cité*, t. II, pp. 152-154.

2. V. plus haut, p. 83, note 2.

3. « *Rex vero Chuonrardus colloquio regali habito Basileæ... per Rhenum usque Saxoniam pervenit.* » Wipo, *Vita Chuonrardi*, cap. 8. Monumenta, *Scriptores*, t. XI, p. 263, l. 45. Wipo, que Pflugk-Hartung, *Untersuchungen zur Geschichte Konrads II*

De la fin du mois de juillet jusqu'au commencement de décembre, nous perdons les traces de Conrad, sauf au 1er novembre où il est à Botfeld ; mais nous savons que le 4 décembre il était à Tribur et qu'il célébra les fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle. Est-ce à la fin de l'été, est-ce au contraire en automne que Robert tenta l'expédition? Nous ne le savons pas, mais nous croyons plus probable la première hypothèse.

En septembre, en effet, après la mort de son fils, Robert, découragé, a renoncé à toute velléité de conquête et à ses projets d'intervention dans la politique allemande. Notre texte nous apprend donc ce détail nouveau : Robert, vers juillet 1025, tenta de marcher sur Metz; Conrad alla au-devant de lui pour l'arrêter, et le roi de France dut renoncer à son projet.

L. DAVILLÉ.

(1890), p. 104, qualifie d'historiographe de cour (*Hofhistoriker*), devait être bien renseigné. Cependant, tout en paraissant donner les itinéraires de l'Empereur, il ne parle pas de l'assemblée d'Aix de 1025 et ne donne presque aucun renseignement sur le soulèvement de la Lorraine. *Id.*, *ibid.*, p. 108. Par là s'expliquerait le silence qu'il a gardé sur l'expédition de Conrad.

# CAHIER

## DE

# DOLÉANCES DE SOMMERVILLER

## EN 1789

---

Le cahier rédigé en 1789 par les habitants de Sommerviller[1], au moment des élections aux États généraux, est, sans aucun doute, leur œuvre immédiate et directe. Tout le montre, et l'orthographe que nous avons dû corriger partout, parce qu'elle en rendait la lecture trop difficile, et le style. Les naïvetés d'expression ne se comptent pas; souvent même la rédaction est tout à fait incohérente, et l'on a peine à trouver quelque suite dans les idées; c'est le cas, par exemple, des articles 5, 14, 18, 19 et de l'adresse qui termine le cahier. L'article 17 est resté inachevé. Ces doléances ont donc été pensées, formulées et écrites par des gens qui n'avaient guère l'habitude de tenir la plume, et non par quelqu'une de ces personnes instruites, tabellion, procureur, avocat, ou même curé, qui, dans maint endroit, concoururent à la rédaction du cahier. Par suite, elles nous rendent exactement l'état d'esprit de simples paysans, évidemment peu lettrés, et surtout tout à fait étrangers aux œuvres des philosophes et des économistes

1. Arrondissement de Lunéville, canton de Lunéville-nord.

de leur siècle. C'est là ce qui fait l'intérêt de ce cahier, au rebours du cahier de la communauté d'Emberménil, que nous avons publié précédemment[1], et qui, lui, attire l'attention parce qu'il est l'œuvre d'un homme très cultivé, probablement de l'abbé Grégoire, alors curé d'Emberménil. Car il est bon de connaître et le sentiment vague des foules et l'opinion réfléchie des hommes cultivés, pour se rendre compte des aspirations des Français de 1789.

Les doléances sont suivies d'une adresse au roi aussi mal écrite que le reste, d'un tour solennel, déclamatoire, et en même temps bien naïf. Cette adresse est une particularité assez rare, croyons-nous, dans les cahiers de communauté; en tous cas, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en lire dans les divers cahiers que nous avons examinés.

Doléances et adresse se trouvent consignées dans le registre des délibérations de l'assemblée municipale de la communauté en 1788 et 1789, registre conservé aujourd'hui dans les archives communales de Sommerviller sous la cote BB. 1. Les habitants avaient tenu à conserver par-devers eux le texte de leurs plaintes et de leurs vœux; c'est pourquoi ils l'avaient fait transcrire sur ce registre avant d'envoyer au bailliage le cahier proprement dit. On a procédé de même dans beaucoup de communautés, et c'est pourquoi on peut retrouver les doléances de 1789 aussi bien dans les registres des délibérations des villages qu'à l'état de cahiers isolés.

E. DUVERNOY.

---

Les demandes, plaintes et doléances de la communauté de Sommerviller dressées et approuvées à la pluralité des voix et opinions de la communauté générale, faites en l'assemblée d'icelle, convoquée en la manière juridique et accoutumée, réunie au logis du nommé Jean-François Henry, syndic, en conséquence du règlement du Roi et de l'ordonnance de M. Pitoux, lieutenant-général au bailliage royal de Rosières.

1. *Annales de l'Est*, t. XII, p. 577.

Représente la communauté de Sommerviller et demande très humblement à Sa Majesté et aux États généraux ce qui suit, savoir :

1. — Sa Majesté est suppliée d'accorder à la Lorraine ses États provinciaux.

2. — Qu'aucun impôt ne puisse à l'avenir être établi ni provoqué que du consentement de la Nation.

3. — Que tous les impôts aujourd'hui établis soient supprimés pour n'en être plus à l'avenir qu'un seul et supporté par tous les citoyens de quel État ils puissent être, à proportion de leurs forces et facultés. Et qu'en conséquence les privilèges des villes de Nancy, Lunéville et Bar, qui deviennent à la charge des habitants de la Province, soient abolis.

4. — Que la recette de l'impôt qu'il plaira à Sa Majesté de nous imposer soit confiée à la municipalité de chaque province qui le verserait sans frais dans les coffres de l'État.

5. — Que les impositions comme subvention et ponts et chaussées, qui sont généralement à la charge du pauvre Tiers-État et sont augmentées considérablement depuis vingt-cinq à trente ans, les seigneurs, curés, bénéficiers, abbayes et religieux de l'un et de l'autre sexe, qui jouissent pour ainsi dire de tous les biens et sont exempts, ce qui est très injuste, vu la jouissance des biens, ont et tirent de très grands revenus du pauvre Tiers-État, qui s'efforce à travailler lesdits biens pour gagner sa vie, demanderait que lesdits seigneurs, curés, etc., soient cotisés à toutes les impositions dont nous sommes surchargés, selon leurs forces et facultés et bénéfice.

6. — Que les routes qui sont entièrement à la charge du Tiers-État, ce qui nous paraît bien injuste, vu que les seigneurs, abbayes, bénéficiers, commerçants, jouissent de la plus grande utilité des routes, notre assemblée remontre que cela écrase le Tiers-État et a à cœur que lesdits seigneurs, privilégiés, etc., n'en souffrent nullement, et demanderait qu'ils soient cotisés comme ci-dessus.

7. — Que l'administration ci-dessus soit confiée à la municipalité de chaque endroit, attendu qu'elle est confiée maintenant aux intendants des provinces; il se glisse dans cette administration une infinité d'abus qui écrasent le peuple.

8. — Que la justice contentieuse et tutélaire soit supprimée et attribuée à la suite aux municipalités de chaque ville, bourg et village, pour juger sommairement et sans frais toutes les affaires, excepté les affaires criminelles, et les bailliages, qui sont multipliés pour la ruine de la nation, soient extrêmement diminués, attendu que les frais d'inventaire dans la forme actuelle, de même que les huissiers priseurs absorbent une partie considérable des successions et les engloutissent quelquefois même tout à fait, que

les frais des procès sont si exorbitants qu'ils ruinent une grande partie de ceux qui veulent défendre leur bon droit, à cause de la prolongation des procès.

9. — Que le Tarif ruine le commerce de cette province, et les acquits qu'on force à prendre à chaque instant sont beaucoup à charge, mettent des entraves au commerce et occasionnent des vexations par les préposés à la perception de ces droits et obligent les commerçants à ne marcher que la carte à la main pour reconnaître à chaque pas le territoire sur lequel ils sont assujettis à ces acquits, surtout en Lorraine, où il y a tant de juridictions mêlées les unes dans les autres; de même que les employés, bien coûteux à l'État, soient supprimés à cet égard, de même que les fermiers généraux, totalement nuisibles à l'État et aux provinces, soient supprimés[1].

10. — Que les haras sont bien à la charge de la province et ne rapportent aucun profit, soient supprimés en partie.

11. — Que les salines et autres usines comme fayenceries et verreries dévastent toutes les forêts de ces cantons et occasionnent la rareté et cherté des bois, objet de nécessité dont le prix devient tant excessif qu'il sera bientôt impossible au Tiers-État de faire cuire ses aliments, soient supprimées en partie.

12. — Malgré que la province échoue (*sic*) la cherté des bois à cause des salines, paye cependant le sel à seize sols un liard le pot, tandis qu'elle ne le payait qu'à onze sols et un liard il y a environ vingt ans. Ce qui cause encore bien du préjudice à la province, c'est d'être frustrée de la plantation du tabac, demanderait d'être remise à l'ancienneté.

13. — Que le peuple est prodigieusement gêné par l'impôt sur le cuir et le papier, demanderait que ces impôts soient supprimés, car les chaussures sont augmentées du double depuis vingt à vingt-cinq ans.

14. — Que depuis que les abbayes et prieurés, qui sont en grand nombre dont les abbayes Régulières dépensaient leurs revenus dans le pays, ont été mises en Commende, la province en souffre; que les commendataires emportent et consomment ailleurs, et ce qui serait à désirer que les États provinciaux fussent les économes des revenus de ces abbayes et prieurés et les fassent tourner au profit de l'État, à la décharge du Tiers-État.

15. — Les maisons des religieux de l'un et de l'autre sexe occasionnent pareillement la cherté des bois par la trop grande quantité de cheminées dans leur couvent; même se rendent adjudicataires des bois, ce qui occasionne un grand préjudice au Tiers-État.

1. Sur le Tarif et les acquits à caution, cf. Pierre Boyé, *La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas* (Nancy, 1899, in-4° de 80 pages).

16. — Que les prévarications des personnes en charge qui ont autorité sur nous soient à l'avenir punies comme celles des gens du commun.

17. — Que la plantation des vignes soit défendue, ce qui occasionne en partie la cherté des grains, et que toutes celles qui ont été plantées soient arrachées selon les Ordonnances, car la plupart empruntent leurs meilleurs.

18. — La communauté de Sommerviller est une des communautés les plus resserrées, puisque les bans voisins viennent jusqu'au milieu du village et ayant droit de parcours sur quelque peu des finages voisins, et une partie des terres de ce parcours appartiennent à des particuliers, et notamment aux seigneurs, etc., les enferment en enclos comme ayant droit de marcairerie et bergerie, se hâtent à manger toute la vaine pâture du Tiers-État, et après ils ont recours à leur enclos et font reprendre le bétail du pauvre Tiers-État à la moindre échappée et le ruinent en amendes, ce qui est bien préjudiciable à la pauvre communauté, qui ne peut pour ainsi dire plus nourrir de bétail. Demanderait que les enclos soient supprimés et que le parcours dont elle a droit soit remis à l'ancienneté.

Demanderait en outre que les bans et finages soient compensés dans les communautés selon le nombre d'habitants, et particulièrement que notre village soit au moins situé sur notre ban[1].

19. — Que notre communauté est surchargée de bien des choses que les seigneurs disent leur être dues de droit que nos ancêtres leur ont promises pour être leurs soutiens dans le temps des guerres; mais, aujourd'hui, comme le château dévasté ne peut nous être d'aucun soutien[2], et que, d'ailleurs, comme nous avons le bonheur d'être sous la direction du Roi très puissant, dont il est notre soutien inflexible, nous espérons que ces prétendus droits seront abolis. Ces droits sont, pour les laboureurs, quatre journées de corvée chacun avec leur charrue, en différents temps de l'année. Les manœuvres, six jours à bras chacun en différents temps (de l'année) envers le seigneur de Dombasle. Les laboureurs payent deux pots de blé et autant d'avoine par jour de terre qu'ils cultivent, et un imal de huit pots de blé; et un autre droit d'environ un demi-resal d'avoine par année sans

1. Il n'a pas encore été fait droit à cette réclamation présentée il y a cent dix ans : la délimitation des bans est toujours aussi défectueuse et quelques-unes des maisons de l'agglomération de Sommerviller sont situées sur le territoire de Dombasle; or, Dombasle est de l'arrondissement de Nancy et Sommerviller de l'arrondissement de Lunéville. Le ban de Sommerviller ne couvre que 355 hectares, alors que plusieurs communes du même canton en mesurent 1,500 ou 1,600.

2. Il ne reste aucun vestige de ce château, et A. Joly n'en dit rien dans son *Répertoire archéologique des cantons Nord et Sud de Lunéville* (Cf. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, p. 88). On ne trouve non plus aucune mention du château de Sommerviller ni dans la *Statistique de la Meurthe* de H. Lepage, ni dans les *Communes de la Meurthe* du même auteur, ni dans les Déclarations des communautés conservées aux archives de Meurthe-et-Moselle (art. B. 11716 et suivants).

préjudice à la dîme. Ils payent de plus dix-huit deniers par cheval et bœuf et moitié par vache.

Les manœuvres payent environ un demi-resal d'avoine chacun par année, et ceux qui ensemencent payent un imal de huit pots de blé. Ils payent en général trois sols pour droit de gîte au mouton chacun, et droit de rentement pour le feu, un sol, ne sachant pourquoi.

Tous enfants qui veulent se rendre héritiers de leurs pères et mères doivent payer huit francs barrois, le tout au seigneur du ban de Crévic. Qu'ils tirent la dîme des bêtes blanches en laine au douzième et trois sols par agneau naissant, et malgré tous ces droits la communauté est obligée à se fournir de taureaux, le tout contre la loi, vu les perceptions qu'ils ont contre la communauté.

20. — Les colombiers trop multipliés causent un dommage bien considérable, surtout dans le temps des semailles, de même que les marcaireries et bergeries dont les seigneurs ont droit sur le territoire de la province, malgré que lesdits seigneurs renferment en enclos une grande partie de leurs biens, demanderaient que les colombiers soient supprimés en grande partie, de même que les marcaireries et bergeries.

21. — La communauté de Sommerviller jouissait autrefois de l'aisance d'une route ci-devant insérée aux États généraux, venant de Dombasle à Einville; demanderait qu'elle soit remise comme elle était, ce qui sera bon à l'État et au commerce.

22. — Elle est aussi chargée à l'entretien de bien des chemins, de mauvais fondoires, occasionnés par les eaux, malgré la petitesse de son ban.

23. — La communauté jouissait du ruisseau de Sanon en partie, pour rouir son chanvre, dont les princes de Lorraine et feu le Roi de Pologne lui avaient octroyé, vu le peu de ban dont elle jouissait. M. de Dombasle nous a privés de ce droit par une signification d'un décret, ce qui cause un grand préjudice à cette communauté, car le chanvre est une partie la plus urgente de ce lieu; la communauté n'aurait jamais supporté cette gêne si, par la lâcheté d'un habitant en charge qui s'est laissé soulever et a abandonné nos pouvoirs et papiers, demanderait d'être remise en ses droits, et que la demande de M. de Dombasle soit expulsée.

24. — Que la communauté paye pour impositions royales 1,334 livres 10 sous pour la subvention que nous payons avec affection.

En outre, 1,322 livres 10 sous pour les ponts et chaussées qui nous paraît injuste, vu que nous payons encore le sixième de ces deux sommes encore une fois pour les chaussées.

De plus, pour vingtième des biens, environ 1,200 livres.

Demanderait notre assemblée qu'il plût à Sa Majesté de supprimer ce dont il y a d'injuste dans ces différentes impositions. La communauté est

chargée de payer toutes rentes seigneuriales et charges communales, etc., qui excèdent de beaucoup les impositions royales.

Notre communauté est composée de cent-trente habitants, dont le quart ne vivent que de mendicité[1].

25. — Que le retour périodique des États généraux est nécessaire pour la prospérité et le bonheur du Royaume.

SIRE,

Daignez agréer les vœux de nos cœurs dictés par reconnaissance, et que tout le Tiers-État de notre province ont pour entretien aujourd'hui plus ranimé que jamais à vous honorer et louer en se disant à elle-même : Que je suis heureuse de trouver un Roi qui nous tient lieu d'un si tendre père, le consolateur de tout son peuple, que les vœux juridiques de Sa Majesté désirés depuis si longtemps de tout le Tiers-État s'accomplissent; car il n'y a que ce qui nous a toujours paru injuste que de voir le Tiers-État seul qui soit écrasé d'impositions pour l'entretien de l'État, tandis que les seigneurs, ecclésiastiques, abbayes de l'un et de l'autre sexe, et tous les bénéficiers à qui tous les biens appartiennent, en étaient exempts; mais aujourd'hui toute notre province, particulièrement notre communauté, ne cesse de s'écrier par de grandes acclamations : O grand Dieu, la pensée et les jugements dont notre Roi est muni ne viennent pas d'un homme, mais d'un Dieu qui l'éclaire infailliblement de son Saint-Esprit! Achevez, Grand Roi très chrétien, achevez votre ouvrage si magnifiquement commencé, et dans peu vous verrez votre Royaume et l'État tout florissants et jouir d'une paix parfaite et immuable, et tous les pauvres pères de famille seront totalement occupés à se ranimer les uns et les autres, à prier et à faire prier le Très-Haut par leur famille pour votre conservation.

J. F. HENRY, *syndic*. N. THIRIET.
F. THOMASSIN. François SIMONIN.

1. Au dénombrement de 1896, Sommervilier compte 782 habitants.

# NÉCROLOGIE

## CHARLES NERLINGER

Notre dévoué colloraborateur et fidèle ami Charles Nerlinger, dont nous avons la douleur d'annoncer la mort aux lecteurs des *Annales de l'Est,* était né à Strasbourg le 10 novembre 1863. Il subit l'affreux bombardement, enfermé dans une cave avec sa famille ; et il apprit ainsi, en sa tendre enfance, à aimer ce pays natal qui endurait de telles souffrances, et à détester ceux qui lui faisaient subir tant de maux. Après la guerre et l'annexion, sa famille quitta l'Alsace et se fixa à Paris. Le jeune Charles fit de bonnes études à l'École alsacienne où ont été élevés tant de nos compatriotes et à laquelle il a voué une affectueuse reconnaissance. Pendant les vacances, il revenait au pays natal, s'installait au Bühl, près de Barr, et de ce centre il rayonnait dans les belles montagnes voisines. Il explorait les châteaux juchés sur les hauteurs, recueillait les légendes qu'on racontait sur eux, et ainsi s'éveillait sa vocation historique. Au Bühl, il eut la bonne fortune de rencontrer M. Charles Schmidt, le savant probe et modeste, l'éminent historien de notre chère Alsace. Schmidt lui vanta la méthode historique, sévère et austère, qui s'adresse aux documents originaux, contrôle les faits, se défie des écarts de

l'imagination : et ces entretiens tenus à quelque distance de ce mur païen sur lequel l'on a si souvent déraisonné, de ces ruines féodales que l'on a peuplées de tyrans cruels à l'envi, ont eu sur Nerlinger une influence décisive. Pour parler de l'Alsace en véritable historien, il résolut d'acquérir cette méthode, et il la demanda à l'École nationale des chartes. Il fut reçu, au concours de 1885, le septième de sa promotion. Il ne fut pas embarrassé pour trouver le sujet de sa thèse. L'Alsace naturellement le lui fournit. Sur les conseils de Xavier Mossmann, il résolut de reviser un célèbre procès historique. Le bailli, qui pendant cinq années (1469-1474) administra l'Alsace autrichienne au nom de Charles le Téméraire, Pierre de Hagenbach, a été chargé par les chroniqueurs contemporains de tous les vices et de tous les crimes. Mais l'exagération même de ces réquisitoires ne doit-elle pas éveiller notre défiance? Nerlinger se défia ; il étudia, à côté des documents alsaciens ou suisses, les pièces bourguignonnes conservées à Lille, aux archives du Nord, ou à Dijon, à celles de la Côte-d'Or. Et de ces recherches la mémoire de Hagenbach sortit lavée en partie des abominables accusations qui pesaient sur elle. Sans doute Hagenbach fut corrompu et se montra dur aux Alsaciens ; mais il tenta une sérieuse réforme administrative ; il chercha à introduire quelque ordre dans le chaos féodal, à développer le bien-être de la province. Il fut un caractère et, quand il se vit perdu, « il paya en beau joueur et sut mourir en soldat et en chrétien ». Les conclusions exposées sous une forme très modérée, ont été en général acceptées par les historiens. Le jury de l'École des chartes s'y rallia, en décernant, le 23 janvier 1889, à Nerlinger le diplôme d'archiviste-paléographe [1].

Cette importante étude me fut signalée et j'ai demandé à l'auteur de la publier dans les *Annales de l'Est*. Nous sommes ainsi entrés en relations l'un avec l'autre ; et ce fut l'origine

1. *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace de 1469 à 1474*, dans les Positions des thèses de l'École des chartes, 1889, p. 59-64.

d'une amitié que les années devaient fortifier. Nerlinger fit bon accueil à mon invitation : son travail remanié et augmenté de nombreuses pièces parut dans ce recueil au cours des années 1889, 1890 et 1891[1], et il fut tiré à part[2]. Nerlinger était désormais classé au nombre des historiens français de l'Alsace, et nous étions en droit de fonder sur lui les plus grandes espérances.

Cependant, muni de son diplôme, il fut attaché comme stagiaire à la Bibliothèque nationale. Il y rendit les plus grands services, surtout à cause de sa connaissance de l'allemand. Il franchit peu à peu les divers degrés de la hiérarchie; il fut nommé officier d'académie. Mais le travail ne remplit pas seulement les heures passées avec une grande exactitude à son bureau ; en dehors, il poursuivit ses études sur l'histoire de l'Alsace. Il demeura le collaborateur des *Annales de l'Est* et il nous donna une série d'articles qu'il avait trouvés en quelque manière sur son chemin, quand il s'occupait de Pierre de Hagenbach.

En 1892, il nous envoyait, d'après les rapports des agents bourguignons, une très pittoresque reconstitution de *Thann à la fin du XV[e] siècle*[3]. Thann, dominé par son château, était l'une des villes principales engagées par Sigismond d'Autriche. Le château d'Ortemberg, à l'entrée de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, devint, après sa conquête par Pierre de Hagenbach, l'une des plus terribles forteresses bourguignonnes. En un autre article, paru en 1893[4], Nerlinger nous en décrit les voûtes épaisses et le formidable donjon; il nous dénombre les revenus de la seigneurie dont le château était le chef-lieu. Enfin, tout récemment, en 1898, il nous racontait

1. 1889, p. 228-250, p. 513-535 ; — 1890, p. 118-135 ; p. 242-260 ; p. 398-432 ; — 1891, p. 62-109.

2. *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace*. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1890, 1 vol. in-8° de x-172 pages.

3. P. 582-610.

4. *La Seigneurie et le château d'Ortenberg, au Val-de-Villé, sous la domination bourguignonne*, p. 31-65.

d'après les archives du comté de Montbéliard déposées aux archives nationales, combien fut cruel à la fin du xv[e] siècle, en sa seigneurie de Riquewihr, le comte Henri de Wurtemberg et exposait le scandaleux procès qu'il intenta à l'un des plus honorable citoyens de la petite ville, Étienne Grucker[1].

D'autres revues reçurent des articles de Nerlinger. Quelques-uns se rapportent encore à la période bourguignonne. Dans le volume de *Mélanges* qui fut consacré à la mémoire vénérée de Julien Havet, son chef, il édita deux pamphlets contre Pierre de Hagenbach, l'un écrit en un latin élégant, œuvre de l'humaniste Wimpheling, l'autre en vers allemands, imprimé à Strasbourg, et dont un seul exemplaire subsiste encore, sur les rayons de la Bibliothèque nationale[2]. D'après un document inédit, copié aux archives de la Côte-d'Or, il nous fit connaître les revenus que levait Charles le Téméraire à Thann à la fin du xv[e] siècle[3]. Et il revenait encore dernièrement au château de Thann, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*[4]; des pièces trouvées aux archives de Thann lors d'une fugue en Alsace lui avaient fourni de nouveaux détails. Nerlinger rêvait d'une grande publication, où auraient été réunis tous les documents sur l'histoire alsacienne pendant la domination du Téméraire, notamment les enquêtes des commissaires bourguignons, si précises et si curieuses. La mort a brisé ce projet, comme tant d'autres... Mais Nerlinger ne s'attacha pas à une seule époque, comme le prouvent ses articles parus dans la *Revue d'Alsace*. Nous l'avons mis en relations avec M. Liblin vers 1894, et, depuis cette date, il lui a fourni des articles sur des sujets divers, outre l'un de ceux cités plus haut. Il y réédita la curieuse description de l'Alsace, due à Pierre du Val, géographe

1. *Henri de Wurtemberg et Étienne Grucker*, 1898, p. 551-576.

2. *Mélanges Julien Havet*, Paris, Leroux, 1895, p. 549-560.

3. *Les revenus du duc de Bourgogne à Thann à la fin du XV[e] siècle*, dans la Revue d'Alsace, 1896, p. 87-101 et tiré à part.

4. *État du château de Thann à la fin du XV[e] siècle* dans la Bibliothèque de l'École des chartes, 1898, p. 304-321, et tiré à part.

du roi et datée de 1662[1]; il en avait trouvé l'unique exemplaire à la Bibliothèque nationale. Très lié avec la famille alsacienne Frühinsholz, bien connue à Nancy, il écrivit, avec les documents qu'elle mit à sa disposition, une charmante biographie du général Jean-Georges Frühinsholz, l'un des héros de Frœschwiller en 1793 sous Hoche, mais rendu, par suite d'infirmités, à la vie civile en 1796, avant la glorieuse épopée[2]. De la Révolution il passe au moyen âge, à ce sombre XIV[e] siècle tout rempli de guerres et il nous raconte les exploits de Gauthier de Dicka, le dernier seigneur du Spesbourg, dans la vallée d'Andlau, lequel fut tué, avec tant de nobles alsaciens, le 9 juillet 1386, à la bataille de Sempach[3]. Bientôt, il revient au XVII[e] siècle; à la Bibliothèque nationale, il a mis la main sur un exemplaire du *Parlement Nouveau* de Daniel Martin. *Parlement* veut dire ici art de parler, et le titre signifie : Nouveau manuel de conversation. Martin était professeur de français à Strasbourg au début du XVII[e] siècle et il a eu l'idée de réunir, dans les deux langues, des discours concernant chaque profession : et ainsi nous sommes tour à tour conduits dans la boutique du boulanger, du vivandier, du cabaretier, etc. Tout le Strasbourg familier, tel qu'il existait avant la guerre de Trente ans, revit en ces pages, et il faut être reconnaissant à Nerlinger d'avoir mis ce document à la portée de tous. La plupart des numéros de la *Revue d'Alsace*, des années 1897, 1898 et 1899 nous en ont apporté une tranche et le dernier appendice paraissait au moment où la mort surprenait notre pauvre ami[4]. Entre temps, à l'occasion d'un passage du *Parlement*, il

1. *Une description de l'Alsace en 1662*. Année 1895, p. 37-56.

2. *Le général Frühinsholz*. Année 1895, p. 261-277.

3. *Le dernier seigneur de Spesbourg, Gauthier de Dicka*. 1896, p. 515-528 et tiré à part.

4. Année 1897, p. 78-103 ; 234-242 ; 387-426 ; année 1898, 207-268 ; 493-544 ; année 1899, 115-138, 164-190, 221-226; 340-372; 502-507. Un tirage à part va paraître incessamment. — Nous possédons depuis cette année, à la bibliothèque de Nancy, l'édition du *Nouveau Parlement* provenant de la succession de Mehl. Il est intitulé : *Das Neue Parlemant. Parlement nouveau oder Gemein Gespräch, Teutsch und Frantzösich... ou Colloques familiers français et allemands...* Revus et corrigés pour la seconde fois par S. Telles. A Strasbourg, imprimé par John Pastori. M.DC.LXV. En réalité, le livre

essayait de nous expliquer, en un article fort amusant, ce surnom de *Meiselocker*, pipeurs de mésanges, que nous donnons aux Strasbourgeois[1].

Nerlinger, jeune encore, roulait en sa tête des projets de grands travaux. Il avait trouvé à la Bibliothèque nationale un manuscrit d'un ancien médecin militaire, inspecteur des hôpitaux d'Alsace, à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle. Sous prétexte d'histoire naturelle, Maugue a parcouru la province du nord au sud et consigné tout ce qui l'intéressait, mœurs et coutumes, climat, maladies, renseignements historiques et archéologiques. Notre ami se proposait de publier cet ouvrage ou au moins d'en tirer les détails les plus typiques. Il n'a pu en extraire, pour les lecteurs de la *Revue d'Alsace*, que la légende du géant d'Andlau[2]. Il avait aussi sur le métier un livre sur Brunon de Ribeaupierre († 1398); mettant à profit les pièces publiées par le D[r] Albrecht au tome II de son *Rappolsteinisches Urkundenbuch* et celles qu'il avait découvertes lui-même, il voulut présenter un vivant portrait de ce seigneur qui tint en captivité le chevalier anglais Harlestone et attira de si grands maux sur l'Alsace[3].

Ce n'est pas seulement aux revues savantes que Nerlinger collaborait. Il était un de ces Alsaciens qui ne se sont pas résignés à subir les événements; de toutes les forces de son âme, il a toujours protesté contre le traité de Francfort. Pendant plusieurs années, il a été l'un des rédacteurs principaux de l'*Alsacien-Lorrain*, l'organe de la revendication nationale.

est tellement transformé qu'il est tout différent de celui de D. Martin. C'est un ouvrage même totalement différent que cet autre de la collection Mehl : *Le Parlemen ou Vocabulaire françois et allemand nouvellement inventé pour la commodité des voyageurs*, à Besançon et se vend à Strasbourg chez Louis-Fr. Rousselot, 240 p. e table. Dans le fonds Mehl se trouve aussi : *Acheminement de la langue allemande*. par D. Martin. Strasbourg, chez Euerhard Zetzner, libraire, l'an M.DC.XXXV.

1. *Le surnom de* Meiselocker, *donné aux Strasbourgeois*, 1898, p. 316-327.

2. *Le géant d'Andlau*, dans la Revue d'Alsace, 1895, p. 410-413. Un autre extrait de Maugue a été donné par lui dans l'Almanach d'Alsace-Lorraine pour 1895, p. 76-78.

3. Nerlinger préparait un numéro spécial sur l'Alsace pour la *Revue Encyclopédique* de Larousse, quand il a été frappé. Il a fourni aussi quelques petits articles au *Nouveau Larousse illustré*.

Sous le pseudonyme de Jean de Barr — Barr était la ville d'Alsace qu'il chérissait entre toutes, — il a écrit des articles enflammés sur les faits du jour et a réclamé pour les peuples le droit de disposer d'eux-mêmes. Souvent, quittant la polémique, il remontait dans le passé, pour se consoler du présent : de là ces charmantes variétés parues dans le journal et où il analysait les livres d'histoire sur l'Alsace, racontait la légende de sainte Odile, la vie d'Herrade de Landsberg, la lutte entre Wimpheling et Murner sur l'origine des Alsaciens et tant d'autres sujets. Il a réuni quelques-uns de ses articles en un joli petit volume qui porte le titre : *Études Alsaciennes*[1], à l'époque même où il publiait ses *Billets d'Automne*[2], impressions de là-bas ressenties pendant un voyage de vacances.

Nerlinger aurait voulu répandre la connaissance de notre histoire alsacienne : c'était rappeler toujours le pays et le faire aimer, excellent moyen de propagande. Il fonda, chez Schlæber, la petite *collection d'histoire d'Alsace et de Lorraine* dans laquelle il fit entrer les tirages à part de la plupart de ses articles déjà cités, avec des brochures d'Aug. Eckel, du docteur Ox, de Ristelhueber et de Stæhling. Il remania, pour cette collection, son étude sur le général Frühinsholz qu'il enrichit d'un beau portrait[3]; et il y raconta, en des pages émouvantes, la lutte de Nicolas Wolff dans les Vosges contre les envahisseurs[4], épisode glorieux dont s'est emparé Erckmann-Chatrian, dans son beau roman national : *l'Invasion.*

Nerlinger voulut aussi s'adresser à la foule par l'almanach. En notre Alsace, le calendrier est un véritable ami. On le consulte sur le temps, et dans les veillées d'hiver on relit ses histoires, on répète ses bons mots. Qui d'entre nous n'a feuilleté avec émotion le *Hinkende Bote ?* Que d'épisodes de notre

1. Jean de Barr. *Études Alsaciennes.* Paris, Ch. Schlæber, 1894. — Cf. *Annales de l'Est*, t. IX, p. 475.

2. Jean de Barr, *Billets d'Automne.* Paris, Ch. Schlæber, 1894, in-16.

3. *Le général Frühinsholz* (1769-1823) avec un portrait. Paris, Schlæber, 1895, in-16.

4. *Nicolas Wolff et la défense des Vosges*, 1814-1815. Strasbourg, 1897, in-16.



enfance se réveillent devant nous, quand par hasard nous tombe de nouveau sous les yeux la *grosse Abbildung* d'une des lointaines années! Nerlinger collabora en 1895 à un almanach en français pour les Alsaciens-Lorrains[1]. On obtint le concours d'artistes illustres, Touchemoulin, Régamey, Henri Pille; on récolta à la hâte des articles signés des noms les plus connus parmi les écrivains du pays; Jean de Barr se multiplia. Les nouvelles : *Française* et *la mère Birckel,* les anecdotes sur le Klapperstein, le *Christkindelsmerck,* etc., sont sorties de sa plume. Comme il aurait souhaité que ce messager de France fût pour l'Alsace un messager d'espérance! Puis, à deux reprises, en 1895-1896, 1896-1897, il fit paraître un très joli *Noël Alsacien et Lorrain*[2]. On y lit de lui des anecdotes sur la maréchale Lefèvre, l'héroïne de *Madame Sans-Gêne,* sur Sébastien Vogelsberger, Alsacien au service de la France au XVI[e] siècle, une nouvelle : *Le châtelain de Spesbourg.* Mais surtout il a recueilli dans ces deux recueils une foule de dictons alsaciens, et lui-même nous a raconté, dans le dialecte de Barr, quelques histoires joyeuses, des *Gard' Nassional's G'schichta.* Oh! le charmant *Christkindel* que nous ont apporté ces deux années-là!

Nerlinger était l'un des Alsaciens qui connaissaient le mieux les usages locaux. Il avait visité en tous sens le pays et se plaisait à interroger les vieillards sur le bon vieux temps. L'on n'a pas perdu le souvenir des articles parus cette année même le jour de Pâques et de Pentecôte dans le *Temps* et où sont relatées en détail les coutumes observées dans quelques-uns de nos villages lors de ces fêtes. Ils sont dus à notre ami. C'est de l'excellent *folklore;* il faut espérer que ces belles études ne seront pas perdues dans la vaste collection du journal quotidien et qu'elles seront reprises par une revue alsacienne.

1. *Almanach d'Alsace et de Lorraine.* En vente chez J. Strauss et aux bureaux du journal *l'Alsacien-Lorrain,* 128 p., in-8°.

2. *Noel Alsacien et Lorrain* 1895-1896 et 1896-1897. Paris, Charles Schlæber, imprimeur-éditeur.

La vie de Nerlinger se présente à nous avec une remarquable unité. Elle a été tout entière consacrée à l'Alsace. Il a vécu pour elle et par elle; jamais il ne lui a fait d'infidélité. Il aimait le pays de toutes les forces de son être; il l'aimait, parce que c'était son pays, parce que ce pays était beau, parce qu'il était malheureux, parce que sa cause se confondait avec celle d'une grande idée à défendre. Tout autour de lui à Paris lui rappelait l'Alsace. Sa petite maison de la rue Hallé était un véritable musée où s'entassaient les souvenirs de là-bas. Il y réunissait volontiers un groupe de compatriotes : et l'on devisait des Vosges et de la plaine; l'on causait dans le dialecte familier : l'on rappelait les proverbes à la forte saveur du terroir; l'on chantait les refrains connus; l'on y lisait les scènes principales du *Pfingsmontag* ou du *Herr Maire*. Ah! les excellents moments qu'on y passait, c'était comme un coin de l'Alsace, perdu dans Paris.

Les épreuves que la vie amène avec elle n'ont point été épargnées à Nerlinger. La mort de sa mère lui fut un coup cruel. Depuis huit années, chaque matin, avant de se rendre à la Bibliothèque nationale, il allait au cimetière Montparnasse pour prier et déposer quelques fleurs sur sa tombe. A peine âgé de trente-cinq ans, il est allé la rejoindre! La mort l'a saisi de la manière la plus inopinée. Je l'avais vu, quelques jours auparavant, plein d'entrain; il me parlait de nos amis communs, de ses projets d'articles, et naturellement aussi de l'Alsace, de sainte Odile et du Bühl, et ce fut une charmante soirée. Huit jours plus tard, quand je voulus le revoir à la Bibliothèque nationale, on m'apprit qu'il était mort la veille, 29 septembre, à la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu. Il avait été frappé d'un mal imprévu, et l'art du chirurgien ne put le sauver.

Sa fin a été brusque et tragique; la douleur de sa famille et de ses amis est grande. Et, en terminant ces pages consacrées à sa mémoire, nous songeons à tous nos historiens français de l'Alsace qui sont partis ; nous dénombrons ceux qui y res-

tent; et tristement nous nous demandons : Après ceux-là, qui parlera encore de l'Alsace aux Français ; qui racontera ses légendes, qui fouillera plein de respect ses archives? L'oubli ne se fera-t-il pas un jour ? Et pourtant l'oubli, ce serait la consécration de la grande iniquité.

Ch. Pfister.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Dr R. Forrer. — I. *Die Heidenmauer von Sankt-Odilien, ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungsreste.* Mit 120 Illustrationen, Plänen und Karten von Kunstmaler C. Spindler, Ingenieur J. Heizmann und vom Verfasser. 1 vol. in-fol. de 47 pages et planches.

II. *Der Odilienberg, seine vorgeschichtlichen Denkmäler und mittelalterlichen Baureste, seine Geschichte und seine Legenden.* Mit 30 Abdildungen und einer Karte. Strassburg, Trübner, 1899.

Depuis quelques années, le docteur Forrer, érudit bien connu par ses études sur la préhistoire, a fait du plateau du Sainte-Odile le champ de ses explorations; et ses investigations ont été fort heureuses. Il nous en fait connaître les résultats dans ce magnifique ouvrage, moitié livre, moitié album. Le docteur Forrer se rallie aux conclusions que nous avions exprimées autrefois; il reconnaît, avec nous, dans le mur païen un *oppidum* celte, semblable à ceux que César nous décrit dans le *De bello gallico.* Mais il serre la question de plus près. Un tel *oppidum,* dit-il, n'a pu être construit au temps où les Gaulois, tout-puissants, maîtres de la Germanie (voir les études de Mühlenhoff), débordaient sur l'Italie, allaient piller le temple de Delphes et fondaient en Asie une colonie puissante. Il date de l'époque où les Germains se sont soulevés, ont rejeté vers l'Ouest leurs oppresseurs, et déjà portent la terreur sur la rive gauche du Rhin; cette époque correspond à la période entre 250 et 100 avant Jésus-Christ. Les Médiomatrices étaient alors maîtres de la Basse-Alsace et c'est à eux qu'il faut attribuer la gigantesque construction. — Que le Sainte-Odile ait été habité avant

l'époque romaine, le fait ne saurait plus être douteux depuis les découvertes faites par M. Forrer. Tout près du cloître, les travaux entrepris récemment pour une conduite d'eau ont mis à jour quantité de débris et, parmi eux, des vases préromains. Les fouilles de M. Forrer, faites en divers endroits, lui ont fourni d'autres restes des âges préhistoriques : haches de la période néolithique, pierres à silex, céramique grossière[1]. Tous ces objets sont déposés au Musée du couvent, que l'empereur d'Allemagne a visité dernièrement.

L'auteur démontre aussi que les vieux sentiers conduisant au plateau ont existé bien avant l'arrivée des Romains, et il prouve — observation ingénieuse — que, de distance en distance, on avait ménagé des petites traverses pour que les véhicules, venant en sens opposé, pussent se garer. — Mais surtout, le premier, M. Forrer se pose cette question : D'où les Médiomatrices ont-ils tiré les innombrables blocs de pierre qui ont servi à édifier la muraille ? Il croit que, jadis, le plateau était couvert d'immenses rochers, et que ces rochers ont été débités sur place même. Non pas qu'on ait fait sauter d'abord la masse et qu'on ait ensuite taillé les éclats sur les rebords. Le bloc à détacher était indiqué par des rainures sur le rocher lui-même; et l'on a découpé ainsi la pierre systématiquement, par tranches régulières, toutes prêtes à être placées sur le mur. Sur certains rochers épargnés l'on voit encore ces rainures, à côté de cuvettes creusées dans la pierre. Ces cuvettes elles-mêmes sont « des réservoirs qui fournissaient aux travailleurs l'eau nécessaire à leur ouvrage, soit pour aiguiser leurs instruments, soit pour les mouiller, ou encore pour humecter les rainures qu'ils perçaient ». Et, autrefois, l'on voyait dans ces cuvettes des autels de sacrifice et dans ces rainures les rigoles par où s'écoulait le sang des victimes !... La thèse de M. Forrer est séduisante. Nous accordons à l'auteur que les rochers du plateau ont été la carrière dans laquelle ont puisé les constructeurs, — très fine est sa remarque que le mode de construction de la muraille varie avec la nature des rochers du voisinage le plus immédiat. Mais nous ne croyons pas que les rainures qu'on observe sur les blocs encore debout aient dû servir à « débiter » le rocher. Ne sont-elles pas souvent irrégulières, loin d'être parallèles ou perpendiculaires à la ligne du rebord ? Ne s'entre-croisent-elles pas parfois en un enchevê-

1. Sur le rebord de la *Grossmatt* et du bois, avant la dernière montée qui mène au couvent, M. Forrer a trouvé une série de petites pierres taillées avec lesquelles, pense-t-il, des enfants jouant sur le sable, ont cherché à imiter les monuments qu'ils voyaient autour d'eux, peut-être ce *temple païen* qui subsistait encore au siècle dernier sur le sommet du Sainte-Odile. Nous ne pouvons, ici, nous rallier aux conclusions de l'auteur et son hypothèse nous paraît bien hasardée. Nous ne faisons pas remonter au delà de l'époque romaine le temple rond que le P. Reginald Voutrop a fait détruire en 1734.

trement bizarre, formant un véritable réseau ? Et comment se fait-il que l'on retrouve ces cuvettes partout en Alsace, sur des rochers isolés, en des endroits où jamais l'on n'a construit ni mur ni enceinte ? Ces cuvettes et ces rainures — au moins quelques-unes d'entre elles — continuent de nous apparaître comme des jeux de la nature, qui a si facilement raison de notre grès vosgien et le découpe souvent en formes des plus bizarres ? Nous ne partageons donc pas toutes les vues de l'auteur ; quelques-unes de ses assertions nous laissent sceptique. Mais nous nous empressons de reconnaître que M. Forrer pousse plus loin que ses devanciers le problème posé et qu'il est plus rapproché de la solution. Ses recherches et son beau livre marquent une date dans l'histoire de notre archéologie préhistorique de l'Alsace[1].

II. Le second ouvrage est un guide au plateau du Sainte-Odile. Le touriste et le pèlerin y trouveront les renseignements nécessaires. On leur énumère les villes et villages situés au pied du plateau, les ruines des vieux châteaux qui se dressent sur ses flancs, les anciennes chapelles qui l'entouraient comme d'une ceinture. Puis, sommairement, l'on nous raconte l'histoire du couvent (qu'on lise, p. 33, *Karl IV* au lieu de *Rudolf IV*), l'on nous expose la légende de sainte Odile, l'on nous conduit autour du mur païen (c'est le meilleur chapitre de l'ouvrage), l'on nous signale les curiosités de l'église et des chapelles adjacentes, l'on nous dresse le catalogue des objets du musée que l'auteur a fondé il y a deux ans. Quelques considérations sur Herrade de Landsberg, et une bibliographie détaillée terminent l'opuscule. C'est le plus joli guide qui ait été publié jusqu'à présent sur la montagne sainte.

Ch. Pfister.

---

August Stœber. — *Die Sagen des Elsasses getreu nach der Volksüberlieferung, den Chroniken und andern gedruckten und handschriftlichen Quellen gesammelt, herausgegeben von Carl Mündel.*

I. *Die Sagen des Ober-Elsasses.* 1 vol. de 151 pages. 1892.

II. *Die Sagen des Unter-Elsasses.* 1 vol. de 393 p. 1896. Heitz et Mündel.

C'est une nouvelle édition d'un ouvrage qu'Auguste Stöber publia en

1. Pourquoi n'avoir pas cité parmi les explorateurs du mur païen, à côté du docteur Kœberlé, le regretté M. Héring de Barr. Héring connaissait son mur à fond, et nous avons reçu de lui des notes précieuses qui nous ont jadis beaucoup servi. En rappelant son nom, nous acquittons une dette de reconnaissance.

1852 en le dédiant à Jacques Grimm. M. Mündel a ajouté à ce recueil un certain nombre de légendes découvertes récemment, en a retranché quelques-unes qui lui paraissaient insignifiantes, et l'a surtout enrichi de notes indiquant les sources ou expliquant le texte. Ces notes sont si nombreuses qu'il a fallu les reporter à la fin de chaque volume. Elles remplissent les 38 dernières pages du premier volume et 94 du second. Quant aux légendes elles-mêmes, de longueur très inégale (beaucoup n'ont que quelques lignes), elles sont groupées d'après leurs lieux d'origine, qui se succèdent dans l'ordre topographique, en commençant au pied du Jura pour finir à Wissembourg. Une exception n'est faite que pour Strasbourg, dont les 60 légendes sont réservées pour la fin. Les localités les plus représentées après Strasbourg sont : Bouxwiller (13 récits), Illzach (12)[1], Dabo (11), Saverne et Wissembourg (10), Lichtenberg (9), Ribeauvillé (8), enfin Rouffach, Guebviller, Kaysersberg et Mulhouse (7).

Les matières qui sont l'objet des notes les plus considérables sont : la bibliographie de la sorcellerie (I, 115), la fondation de Nouveau-Thann (127) et de Dusenbach (147), Léon IX (137), saint Materne (II, 282), sainte Richarde à Andlau (287), Niedermunster (292), les géants du Nideck (298), saint Florent (300), Dagobert à Kirchheim (304), la danse de Saint-Gui à Saverne (315), le *Roraffe* à la cathédrale de Strasbourg (364), la licorne de Rodolphe de Schauenbourg (366).

Th. Schœll.

---

Georges Bardot. — I. *Quomodo explanandum sit instrumenti pacis Monasteriensis caput LXXXVII quod inscribitur : Teneatur rex christianissimus.* Gratianopoli, ex typis Xaverii Drevet. MDCCCXCIX. 62 pages in-8°.

II. *La question des dix villes impériales d'Alsace depuis la paix de Westphalie jusqu'aux arrêts de réunions du conseil souverain de Brisach.* 1648-1680 (dans les *Annales de l'Université de Lyon.* Nouvelle série). 1 vol. in-8° de 295 pages.

M. Georges Bardot, l'un des étudiants les plus distingués de l'Université de Lyon, a soumis au jugement de ses anciens maîtres, pour obtenir le grade de docteur, deux thèses qui roulent sur l'histoire de l'Alsace. Il a traité de cette histoire sans fausse déclamation, suivant les règles d'une rigoureuse méthode scientifique.

1. Ce dernier nombre, très élevé, s'explique par la proximité de Mulhouse, où habitait Aug. Stœber.

I. Quelle était la portée des cessions territoriales faites, au traité de Munster, à la France par l'Empire et la maison d'Autriche entre le Rhin et les Vosges ? L'Alsace, province géographique, était-elle cédée tout entière ? Ou bien le traité n'abandonnait-il que les territoires autrichiens ou impériaux de l'Alsace ? Les historiens français et récemment encore M. Reuss soutiennent la première opinion ; les historiens allemands et récemment encore M. Jacob s'en tiennent à la seconde. M. Bardot n'est de l'avis ni des uns ni des autres.

Outre les territoires autrichiens et les quarante villages de la *landvogtei* impériale, l'instrument de paix cédait les districts des trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, et il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de domaines, occupés par les Hanau-Lichtenberg ou par les Linange, étaient des fiefs de l'évêché de Metz. Puis le traité accordait en pleine souveraineté « la préfecture provinciale sur les dix villes », c'est-à-dire un ensemble de droits plus ou moins bien définis, dont l'on trouvera l'énumération dans les deux ouvrages de l'auteur. Il donnait le landgraviat de Haute-Alsace que possédait la maison d'Autriche et le landgraviat de Basse-Alsace qu'on enlevait à l'évêque de Strasbourg malgré ses protestations, et cette charge comprenait un certain nombre de droits, s'étendant, non plus comme ceux de la *landvogtei* sur certains territoires, mais sur l'Alsace tout entière. Les droits tant de la *landvogtei* que des deux landgraviats sont donnés à perpétuité *cum supremo dominio*. Mais il s'est trouvé que ce suprême domaine du roi sur ces charges ne pouvait être exercé que si le souverain devenait maître incontesté en Alsace ; et ainsi, par la force des choses, la France fut amenée, pour faire valoir ses justes acquisitions, à étendre son autorité sur le pays entier et à couper les liens qui attachaient les villes libres et les princes possessionnés à l'Empire. Entre ce suprême domaine des charges de *landvogt* et de *landgraf* et l'immédiateté garantie aux villes et aux États, il y avait contradiction, et Louis XIV la résolut en réunissant à son autorité toute la Haute et Basse-Alsace, en leur étendue géographique.

Nous sommes pleinement d'accord avec M. Bardot sur le fond même de sa thèse. Pourtant, nous aurions à faire quelques réserves, si nous entrions dans le détail. Voici la plus sérieuse : M. Bardot connaît bien les attributions du *landvogt ;* mais il est moins bien renseigné, ce nous semble, sur les pouvoirs du *landgraf*. Il n'est, à notre avis, point juste de soutenir que le landgrave de Haute-Alsace n'avait plus aucun droit au début du XVII[e] siècle (p. 15). Au contraire, tous les seigneurs de Haute-Alsace, à l'exception des Würtemberg, s'étaient soumis à lui ; et après 1648, ces mêmes seigneurs reconnurent le roi de France comme leur souverain. Ribeauvillé était dès cette date ville française, malgré l'assertion contraire de M. Jacob, et

l'intendant Colbert de Croissy songea à y transférer le siège du gouvernement. Le landgrave de Basse-Alsace avait des pouvoirs bien plus restreints et la Basse-Alsace échappa plus longtemps à la souveraineté française. Il serait bien souhaitable qu'un érudit étudiât à fond cette question du landgraviat qui reste obscure. Un pareil travail jettera certainement un grand jour sur le texte du traité de Munster[1].

II. Parmi les Etats qui avaient été constitués en Alsace figuraient les dix villes impériales. C'étaient, en allant du nord au sud, les cités de Landau, Wissembourg, Haguenau, Rosheim, Obernai, Schlestadt, Colmar, Kaysersberg, Turckheim et Munster. Chacune d'elles avait une constitution particulière, très compliquée, en général de caractère aristocratique. Quelques-unes, Landau, Wissembourg, Colmar et Munster, avaient embrassé au XVI[e] siècle la réforme et leur Magistrat opprimait la population catholique, tandis que les autres étaient demeurées fidèles ou étaient revenues à l'ancien culte. Ces cités, qui veillaient avec jalousie sur leur autonomie, avaient pourtant formé une confédération pour défendre leurs intérêts communs; et, sur la convocation de Colmar ou de Haguenau, leurs délégués tenaient — en général à Strasbourg, à l'hôtel du *Corbeau* — des diètes urbaines (*Städttäge*). Puis, toutes dix étaient placées sous l'autorité d'un *landvogt*. Cette charge était, depuis le XVI[e] siècle, engagée à la maison d'Autriche. Le *landvogt* qui, de commun avec la ville de Haguenau, administrait la forêt de Haguenau et était seigneur de quarante villages autour de ce bois, exerçait à l'origine sur les dix cités des droits assez étendus : mais peu à peu chaque cité avait racheté ces droits, si bien qu'au début du XVII[e] siècle ils se réduisaient presque à rien. Les villes prêtaient à chaque *landvogt* serment de fidélité après en avoir reçu promesse que leurs privilèges seraient maintenus; elles lui acquittaient, contre quittance de l'empereur, une redevance annuelle; elles l'invitaient à assister ou à se faire représenter chaque année au renouvellement de leur Magistrat.

Le traité de Westphalie céda à la France ces droits du *landvogt*, tout en déclarant que les dix villes continueraient de rester dans l'immédiateté de l'empire germanique. Mais, la paix signée, la France se contentera-t-elle

1. M. Bardot prouve bien, contre Reuss, I, 518, que ce ne sont pas les comtes de Linange qui sont mentionnés au paragraphe 87 du traité de Westphalie sous le nom de « *Comites et barones de Oberstain* ». La terre d'Oberstein sur la Nahe n'entra dans le domaine des Linange que par le mariage d'Anne-Élisabeth, fille de Wierich de Falkenstein et Limbourg, seigneur de Broich, Oberstein et Reipolzkirchen avec Georges-Guillaume de Linange, et ce mariage fut célébré le 28 mars 1658. Cf. Brinckmeier, *Genealogische Geschichte des Hauses Leiningen*, Braunschweig, 1890, I, p. 342. L'interprétation de *Oberstein* reste douteuse. S'agirait-il du Ban-la-Roche, qui, comme le comté de la Petite-Pierre, appartenait à la branche palatine de Veldence ?

de ces droits illusoires? Ne revendiquera-t-elle pas au contraire tous les droits que le *landvogt* avait possédés anciennement : celui de rendre la justice en appel, celui de tenir garnison dans les cités, etc. ? Bien plus, ne profitera-t-elle pas de ce qu'elle avait en souveraineté la charge de *landvogt* pour s'emparer souverainement des villes elles-mêmes ?

M. Bardot étudie, avec une incontestable autorité, la politique du roi vis-à-vis de ces villes, depuis le lendemain du traité de Westphalie jusqu'au jour où elles furent réunies purement et simplement à la France. Il a dépouillé avec soin les archives du ministère des affaires étrangères et un grand nombre de mémoires qui se trouvent à la bibliothèque nationale. Et il a eu le grand mérite de nous montrer comment la conduite du roi vis-à-vis des cités alsaciennes s'expliquait par sa politique extérieure, notamment ses relations avec l'Allemagne ; il a rattaché à l'histoire générale une question qu'on étudiait toujours isolément.

Cette question a passé par quatre phases différentes. Après la signature du traité de Westphalie, tous les efforts de la France tendirent à maintenir en son amitié les États de l'Empire et à les grouper autour d'elle en une alliance défensive. Elle réduisait par cette politique l'Empereur à l'impuissance, isolait entièrement la maison d'Espagne, et se créait sur les deux rives du Rhin une clientèle dévouée. Pour ne pas mécontenter ces fidèles alliés, Mazarin laissa « reposer » les droits de la France sur l'Alsace, notamment sur les dix villes. Il permit à celles-ci de se faire représenter aux diverses assemblées de l'Empire ; il en enleva les garnisons françaises ; il ne se fâcha pas quand elles refusèrent, en 1652, au premier *landvogt* français, le comte d'Harcourt, le serment traditionnel de fidélité et d'obéissance[1]. Qu'étaient de tels sacrifices en comparaison des avantages que rapportait au pays la conclusion de la ligue du Rhin ? Louis XIV aurait voulu pouvoir s'immiscer encore davantage dans les affaires de l'Allemagne. Il eût désiré siéger à la diète comme la Suède. Et voilà pourquoi, à diverses reprises, il se déclarait prêt à revenir sur le pacte de Westphalie et à recevoir les États autrichiens de l'Alsace et la *landvogtei,* non en toute souveraineté, mais comme fiefs d'Empire ; on éluda ces propositions dont l'on entrevit le danger. Mais n'est-il pas piquant de voir, durant cette période, la France elle-même rejeter l'Alsace sur l'Allemagne ?

La France, qui trouvait dans l'alliance du Rhin une autorité morale considérable, s'efforça de 1658 à 1667 d'en assurer le renouvellement périodique et de lui amener de nouveaux adhérents. Par-dessus tout, elle tenait

1. M. Bardot a oublié de mentionner que, dans sa capitulation, le jeune Ferdinand, fils de Ferdinand III, élu empereur des Romains, promit de veiller à ce que les dix villes restassent immédiatement incorporées à l'Empire. Ce même article fut reproduit dans la capitulation de Léopold, comme M. Bardot le raconte p. 81, n. 1.

à conserver le grand rôle qu'elle avait assumé, celui d'« arbitre et protecteur de l'Empire ». Aussi, en cette seconde période, évite-t-elle avec soin comme dans la précédente tout ce qui eût pu froisser les États allemands. Nos représentants en Allemagne, et surtout Gravel dont M. Auerbach a déjà mis en lumière le rôle prépondérant, ne cessent de prêcher à la France l'effacement en Alsace : qu'on laisse en repos et les dix villes et les princes possessionnés; il sera facile d'avoir raison d'eux — plus tard; et ils remettaient au lendemain le règlement des difficultés. Cependant les agents du roi en Alsace, surtout l'intendant Colbert de Croissy, demandaient que l'autorité royale ne restât pas lettre morte, que le roi tirât du traité de Westphalie ses conséquences logiques, qu'il imposât aux dix villes sa juridiction et en exigeât des preuves d'obéissance. Et lorsque le jeune Louis XIV, tout imbu des théories autoritaires, exerça le pouvoir en personne, il était tout disposé à les écouter. Il y eut ainsi, dans cette seconde période, deux courants opposés à Paris. Et la politique française fut, en Alsace, incertaine et vacillante. Tantôt l'énergie triomphe, lorsque l'on installe en 1658 le conseil souverain d'Ensisheim, lorsque cette compagnie étend sa juridiction sur la décapole et fait une enquête sur les droits du roi dans la province; lorsque le duc de Mazarin, successeur du comte d'Harcourt, exige des dix villes le serment « de lui rendre obéissance dans les choses convenables ». Mais le plus souvent la France cède sur presque tous les points. Elle supprime même en 1662 le conseil souverain d'Ensisheim; l'Alsace n'a plus qu'un conseil provincial avec appel au parlement de Metz, et les dix villes sont replacées comme avant 1658 dans la dépendance exclusive du grand-bailli. La ville de Colmar oppose aux exigences du duc de Mazarin une résistance énergique, et, sur l'ordre formel de la cour, le *landvogt* dut ne pas insister. La décapole dénonce avec véhémence à la diète toutes les « innovations » du gouvernement français. Nos représentants à Ratisbonne n'ont qu'un dessein : traîner l'affaire en longueur et, pour cela, recourir à un arbitrage. L'on mit deux années (1665-1667) avant de s'entendre sur le choix des arbitres; puis les arbitres délibérèrent six autres années avant de tomber d'accord sur les questions préliminaires. Dans l'intervalle, toute la politique européenne avait changé!

Le 15 août 1667, la ligue du Rhin était arrivée au terme de sa troisième période triennale sans avoir été renouvelée par avance. Déjà les relations de la France avec l'Empire devenaient tendues. L'on redoutait l'ambition de Louis XIV, l'on prenait ombrage de sa prépondérance en Europe. Pourtant le roi ne rompt pas brusquement avec les États allemands; au moment où il s'apprête à attaquer la Hollande, il cherche à se ménager l'alliance de quelques princes dont le concours lui peut être utile, et à maintenir les autres dans la neutralité. Voilà pourquoi jusqu'en 1672 il ne fait rien de

décisif pour imposer son autorité en Alsace et laisse les arbitres poursuivre leur tâche, se bornant à soulever des objections de forme et à gagner du temps. Cependant il devenait certain, après nos premiers succès en Hollande, que l'Allemagne inquiète allait se déclarer contre nous, et qu'une rupture était inévitable. Louis XIV se décida dès lors à faire acte d'autorité en Alsace. Au mois d'août 1673, il vint dans le pays, fit démolir les murs de Colmar et de Schlestadt, pratiquer de larges brèches dans les remparts des huit autres cités. Les dix villes, devenues semblables à des villages, durent se soumettre.

La paix de Nimègue, en 1678 et 1679, passa les dix villes sous silence. Elles devaient par suite demeurer en toute souveraineté à la France. Des soldats français continuèrent, après le traité, d'y tenir garnison. Le baron de Montclar, substitué au duc de Mazarin dans la dignité de grand-bailli, exigea d'elles serment d'obéissance au roi « leur très gracieux seigneur et *souverain* protecteur ». Enfin, le 22 mars 1680, l'ancien conseil d'Ensisheim, transféré à Brisach et auquel l'on venait exprès de rendre la justice supérieure, déclara que « toutes les villes, bourgs et villages situés dans la Basse-Alsace et les autres qui dépendaient de la préfecture royale de Haguenau et du mundat de Wissembourg » étaient de la souveraineté royale. Ce n'est plus la charge de *landvogt* seule, mais le territoire même de ces cités qui appartient à la France sans aucune restriction.

M. Bardot nous a exposé avec clarté tous ces faits. Nous devons pourtant exprimer différents regrets et signaler de véritables lacunes. Pourquoi, au lieu de s'attacher à la seule préfecture des dix villes, n'a-t-il pas traité la question d'Alsace tout entière de 1648 à 1680 ? Il a vu fort bien que la politique générale de Louis XIV expliquait la conduite du roi de France en Alsace, mais sa conduite non seulement à l'égard des dix cités, mais aussi à l'égard des possessionnés. Pourquoi n'avoir pas donné à la *thèse* toute l'amplitude qu'elle comportait ? — Puis, si M. Bardot a analysé très bien les pièces diplomatiques de Paris, il n'a fait aucune recherche dans les archives locales. Sans doute les documents d'Obernai et de Colmar sont à peu près connus grâce à Gyss et à Mossmann ; mais il y aurait encore bien des découvertes à faire dans les archives des huit autres villes. Il eût été intéressant de nous montrer, par ces pièces, les sentiments de la population de la décapole, ses espoirs et ses découragements. Après avoir lu le livre de M. Bardot, l'on ne connaît pas ces dix villes impériales qui en font le sujet. La querelle se passe par-dessus elles, à Paris, à Nuremberg et à Ratisbonne. Ainsi tout au plus M. Bardot fait-il, page 167, et d'une façon générale p. 25-26, une allusion à la situation religieuse de Colmar. La Réforme avait été introduite très tard dans cette cité en 1575 et, quoique les protestants se fussent emparés du pouvoir, la population resta en majorité

fidèle à l'ancien culte. L'empereur Ferdinand II, victorieux, supprima en 1628 le culte luthérien et éloigna les protestants. En 1632, les Suédois, après s'être emparés de la cité, rétablirent le protestantisme en ses honneurs. Or, ce que le Magistrat de Colmar redoutait par-dessus tout, c'était que les Français remissent les choses de la religion à l'état de 1628; l'opposition énergique qu'il fit aux prétentions des *landvogts* était plutôt religieuse que nationale et politique — et l'on ne nous le montre pas assez. — Et peut-être aussi M. Bardot a tort de ne point présenter ces grands-baillis français. Sa thèse, faite avec des documents diplomatiques, ne se soucie pas du caractère des personnages mis en scène[1]. Nous ne connaissons, après l'avoir lue, ni le comte d'Harcourt, ni le baron de Montclar; nous ne connaissons surtout pas le mari de la belle Hortense, le duc de Mazarin, qui fut l'un des personnages les plus fantasques et les plus bizarres de l'époque de Louis XIV. Bigot, hanté sans cesse par des scrupules religieux, observant les plus mesquines pratiques, faisant mutiler les statues ou barbouiller les tableaux que lui avaient légués le cardinal, il était la risée de tous; et en Alsace où il s'appliqua, selon le mot de Condé, à faire le « missionnaire plus que le gouverneur », il fut redouté des protestants. L'on s'explique mieux les craintes des villes protestantes et aussi la soumission des villes catholiques, lorsque l'individu nous est connu. — Enfin, M. Bardot a négligé de nous montrer la situation faite aux dix villes après qu'elles eurent été mises sous la souveraineté royale. Quelles charges nouvelles ont pesé sur elles? Quand ont-elles acquitté pour la première fois l'impôt d'État, *die königlichen Gelder?* Comment l'arrêt du 22 mars 1680 a-t-il été exécuté? L'on ne donne aucune réponse à ces questions; M. Bardot tourne un peu court après 1673. A cette date, le département de l'Alsace passa du ministère des affaires étrangères à celui de la guerre. Peut-être eût-il été bon de continuer boulevard Saint-Germain les recherches si bien commencées quai d'Orsay.

Si l'ouvrage n'est pas complet, il nous apporte néanmoins une foule de renseignements précieux. La *thèse* soutenue est très juste et mise fort bien en évidence. La suite des faits est exposée clairement et déduite avec logique. Le livre de M. Bardot occupera un rang très honorable dans la *littérature* alsatique et nous serions heureux qu'elle continuât de s'enrichir en France de pareilles études.

Ch. Pfister.

1. M. Bardot ne nous raconte pas longuement certains faits pittoresques; il eût trouvé dans les mémoires, notamment dans ceux de la Grande Mademoiselle, foule de détails intéressants sur le voyage de Louis XIV en Alsace, en août 1673.

Paul Despiques, professeur d'histoire au lycée de Reims. — *Soldats de Lorraine*. 1 vol. in-8° illustré. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie.

Voici un livre qui se lit avec plaisir; il a demandé à son auteur beaucoup de recherches, et pourtant tout appareil scientifique en est banni; c'est une œuvre vibrante, où se trahit l'émotion sincère.

Être fier de son petit pays, de sa ville natale, de sa province, quelle meilleure école pour apprendre à aimer la France! M. Despiques, qui a vécu dans notre Lorraine, s'est fait une âme de Lorrain. Il aime le pays meusien et il a voulu le faire aimer au lecteur; il y a pleinement réussi.

Avant l'histoire des soldats lorrains, le pays où ils sont nés. Point de paysages grandioses, mais des coteaux couverts de vignes, des ruisseaux bordés de saules, des forêts, qu'André Theuriet, un Meusien, nous a si souvent décrits dans ses romans. — Et ce pays modeste a de modestes ressources; la vie n'y est point facile; c'est une terre de labeur où le paysan s'attache au sol péniblement remué; il puise dans son travail des qualités d'endurance et de force, qui en font un bon soldat; car le laboureur meusien est aussi un guerrier; il est près de la frontière et de l'ennemi, il a dû souvent quitter la charrue pour l'épée, et quelques soldats meusiens ont laissé de grands noms dans l'histoire.

M. Despiques a choisi parmi les héros. Voici Chevert, de Verdun, qui, tout enfant, à 11 ans, s'engage dans les armées royales et, malgré son humble origine, s'élève aux plus hauts grades. Déjà lieutenant-colonel au commencement de la guerre de Succession d'Autriche, il va se désigner au choix du roi pour de plus grands honneurs; sa belle défense de Prague le rend populaire. Pendant la guerre de Sept ans, il combat en sous-ordre, s'efforçant de réparer les fautes de ses supérieurs, généraux de cour; mais sa valeur ne reste pas sans récompense, il devient lieutenant-général des armées du roi.

Avec la Révolution, l'enfant du peuple pourra devenir général, comme les grands seigneurs d'autrefois. Contre l'Europe coalisée, il va falloir des soldats courageux et hardis; les Lorrains se sont faits soldats, et beaucoup d'entre eux sont devenus généraux. Quelle aventure plus audacieuse que cette expédition d'Irlande qu'après l'échec de Hoche tentèrent les généraux Hardy et Humbert? Avec quelques centaines d'hommes ils veulent délivrer l'Irlande, que l'Angleterre opprime depuis tant de siècles. Mais ils sont trop peu, et leur entreprise échoue.

Toutes les préférences de M. Despiques vont droit à *Oudinot,* un Barrisien, celui-là[1]. Soldat dans l'âme, il fit toujours bon marché de sa vie; à la

1. Cf. l'article de M. Despiques dans les *Annales de l'Est*, t. X, 247 et 434.

fin de sa carrière, son corps, couvert de cicatrices, n'est qu'une « véritable écumoire ». Aussi quel brillant avancement! Simple commandant des volontaires de la Meuse en 1792, il est déjà général de division en 1799. En 1805, il est commandant en chef des grenadiers de la réserve, grand-cordon de la Légion d'honneur, comte de l'Empire. Mais il ne s'arrête point; il est toujours aussi peu soucieux de sa vie. Il fait des prodiges à Friedland, à Essling; à Wagram, il est grièvement blessé, mais il ne s'en émeut pas. « Piquant sa vaillante épée, dit le grenadier Pils, dans la terre qu'il avait conquise, il s'appuyait sur le pommeau de cette arme, pendant que le docteur arrêtait le sang de ses blessures avec des tampons de charpie. » Ce guerrier sans peur devient maréchal de France, duc de Reggio, et reçoit une dotation de 80,000 livres de rente. En 1814, il se rallie à la Restauration, et désormais vit en repos. Oudinot ne fut pas seulement un merveilleux soldat, c'était aussi un cœur excellent qui savait, à la guerre, respecter l'infortune, un homme simple qui savait gagner l'affection de ses troupes; le grenadier Pils, son ordonnance, s'est fait dans son *Journal* l'écho de cette popularité, et la maréchale Oudinot la rappelle avec orgueil. Pourtant, toutes les voix ne s'accordent pas; la valeur stratégique d'Oudinot a été discutée; Marbot, entre autres, dans ses Mémoires, ne retient de ses qualités que la bravoure : excellent sabreur, piètre général. M. Despiques fait de sérieux efforts pour réfuter Marbot; il essaie d'établir que les hésitations reprochées à Oudinot n'ont jamais été que du calcul. Il ne faut rien exagérer. Le maréchal fut brave, parfois habile; mais peut-on parler de sa tactique?

A côté d'Oudinot, presque aussi glorieux, voici *Exelmans*, Barrisien lui aussi, un des meilleurs officiers de cavalerie du premier Empire. C'est lui qui, à Waterloo, songeait à se débarrasser de Grouchy pour voler au secours de l'Empereur. Louis-Napoléon Bonaparte, en 1849, se rappela les services d'Exelmans, il le fit maréchal et grand-croix de la Légion d'honneur.

Les parties les plus nouvelles du livre de M. Despiques sont peut-être les trois derniers chapitres : le récit de la vie du colonel Lataye, une curieuse étude sur le capitaine Ponty, de Bar-le-Duc, dont M. Despiques est le premier biographe, et quelques pages éloquentes sur le général Margueritte. L'auteur nous transporte avec Margueritte sur la terre d'Afrique. Ici, les brillantes chevauchées du premier Empire n'ont plus de raison d'être; les montagnes de l'Atlas ne se prêtent pas au déploiement des grandes armées : il faut au général des troupes légères. C'est contre les Arabes que l'enfant de troupe Margueritte a fait ses premières armes; il y conquiert ses grades rapidement et s'attache à notre Algérie; il se fait écrivain pour louer sa nouvelle patrie, et son génie militaire ne fait point tort à son ta-

lent de narrateur. Il revient en France en 1861, puis part au Mexique, malgré lui; il ne comprend pas le but de cette expédition insensée, et ne voit pas les moyens de réussir. Quand il revient en France, la guerre franco-allemande éclate; à Sedan, il reçoit une balle qui lui coupe la langue; mais ses horribles souffrances ne l'empêchent point de songer au désastre de l'armée; il répète au milieu de son agonie : « Moi, ce n'est rien; mais que va devenir l'armée, que va devenir la France? » et il meurt, en homme de cœur, comme il a vécu.

L'ouvrage de M. Despiques est un bon livre d'éducation populaire, qui devra figurer dans toutes les bibliothèques scolaires de notre Lorraine.

J. Perron.

---

Commandant breveté Hollender. — *Le siège de Phalsbourg en 1870*. Paris, Charles-Lavauzelle, 1899, in-8° de 139 pages.

La petite place de Phalsbourg fut, avec Belfort et Bitche, celle de nos forteresses de l'Est qui opposa à l'envahisseur, dans la dernière guerre, la résistance la plus tenace et la plus honorable. Le siège qu'elle soutint alors méritait bien d'être retracé, et c'est ce qu'a fait parfaitement M. le commandant Hollender, un enfant de Phalsbourg. A ses souvenirs personnels, il a joint les documents conservés dans la famille du colonel Taillant, qui était gouverneur de Phalsbourg en 1870; il a écrit ainsi un travail précis, clair, vivant et qui, sans la moindre phrase, sans le moindre effort de rhétorique, émeut profondément le lecteur. C'est avec raison qu'à la première page du livre est transcrite une parole de Bayard : « Il n'est point de faibles places où se trouvent des gens de cœur pour les défendre. » Nulle part cette mâle sentence ne trouve mieux son application. Les moyens de défense étaient des plus pauvres : les fortifications dataient de Vauban et se trouvaient de plus en mauvais état; l'artillerie comptait un petit nombre de pièces, presque toutes d'ancien modèle; la garnison n'allait qu'à 1,682 hommes, dont la moitié n'avaient jamais manié un fusil, avec un seul officier du génie et trois officiers d'artillerie seulement. Et, dans ces conditions, Phalsbourg tint plus de quatre mois, du 10 août au 13 décembre, repoussa des attaques très vives, endura la famine, la variole, des bombardements répétés, et ne se rendit que faute de vivres. C'est que Phalsbourg avait ce qui manqua à Metz, un homme de cœur pour diriger la lutte. Ah! quel brave soldat que ce colonel Taillant, alors simple commandant, et combien ferme dans son devoir! Les Allemands lui apprennent avec soin tous nos malheurs, le désastre de Sedan, la révolution à Paris, la capitulation de

Strasbourg et de Metz, et, chaque fois, ils l'invitent à leur rendre la place, en lui offrant les conditions les plus avantageuses. Toujours il refuse, et quand, enfin, il sera forcé d'ouvrir ses portes, vaincu par la faim, non par le canon, il ne le fera qu'après avoir encloué les pièces, scié les affûts, détruit les poudres et les cartouches. La garnison le seconde parfaitement : le bataillon de ligne et les isolés de divers corps qui se sont réfugiés à Phalsbourg après la défaite de Wœrth, font des sorties, toujours heureuses, surprennent et massacrent les avant-postes ennemis, et rentrent en ville en ramenant les bestiaux enlevés dans les villages voisins, qui aideront à prolonger la résistance; les mobiles gardent les remparts, en blouse et en sabots, par ce dur hiver; un certain nombre se font soldats du génie pour mettre les fortifications en état; d'autres s'improvisent artilleurs pour servir les pièces, et deviennent très vite des artilleurs fort experts, dont l'adresse ne laisse pas de répit aux Allemands.

Que dire de la population civile ? C'est à bon droit que Napoléon avait surnommé Phalsbourg la pépinière des braves. En soixante ans de paix, la race n'avait pas dégénéré : le 14 août, la ville est bombardée pendant toute la journée; plus de 5,000 obus tombent dans cette étroite enceinte de 400 mètres de long sur 300 de large; presque toutes les maisons sont en flammes; comme un parlementaire s'est présenté, le maire va trouver le gouverneur et le supplie de continuer la défense! Le siège est fini qu'ils n'ont pas encore épuisé l'héroïsme et l'esprit de sacrifice : au risque d'être fusillés par les patrouilles allemandes ou de mourir dans les neiges, les jeunes gens fuient les uns après les autres pour rejoindre nos armées. Quelques-uns hésitent : les jeunes filles les apostrophent dans les rues et les obligent à s'en aller. Un enfant de dix-huit ans demande à son père la permission d'en faire autant : « Je commençais à trouver que tu tardais bien à partir », répond le père! Si ces mots avaient été dits en latin, ne seraient-ils pas dignes de figurer dans le *De viris illustribus* et d'être proposés en exemple à nos enfants ? Il est bon, il est utile de lire ces actions si simplement accomplies et si simplement racontées. Un tel récit est un réconfort pour le présent, et un gage d'espérance pour l'avenir.

M. le commandant Hollender a orné son livre d'un portrait du colonel Taillant, d'une reproduction de la statue du maréchal comte de Lobau, né à Phalsbourg en 1770, d'un plan de la ville et d'un croquis des environs. Il l'a terminé par plusieurs appendices, entre autres une biographie de Taillant, une liste des officiers sous ses ordres, une notice historique sommaire sur Phalsbourg, enfin une série de documents sur les sièges de la place par les Alliés en 1814 et 1815.

E. Duvernoy.

---

A. Bergeret. — *Nancy monumental et pittoresque.* Album de 100 planches en phototypie, avec préface de M. Pfister. Phototypie de la maison J. Royer. Nancy, 1896, in-fol.

*Id.* — *Metz monumental et pittoresque.* Album de 102 planches en phototypie, avec préface de M. l'abbé Collin. Clichés de M. H. Prillot à Metz. Phototypie de la maison J. Royer. Nancy, 1896, in-fol.

Nous venons un peu tard signaler ces deux intéressantes publications de M. Bergeret. Mais elles n'empruntent pas leur valeur à une actualité passagère. Ces albums sont des documents destinés à satisfaire non pas seulement la curiosité des contemporains, mais encore celle des générations à venir. Que n'avons-nous, aussi complètement, aussi fidèlement reproduits le Nancy de René II, celui de Charles III, de Stanislas, et la vieille cité messine aux xv[e] et xvi[e] siècles! Les rares gravures de ces époques qui subsistent ne répondent que d'une manière bien imparfaite à notre désir de ressusciter les choses et les aspects à jamais disparus.

En 1896, un éditeur parisien, M. Armand Guérinet, avait eu l'heureuse idée de publier un album de 100 planches en phototypie comprenant la partie architecturale et artistique de Nancy[1]. L'introduction avait été écrite par M. E. Badel. Le succès de cet ouvrage fut grand; mais beaucoup de souscripteurs exprimèrent le regret que l'auteur eût négligé le côté pittoresque de notre ville.

C'est ce qui décida M. Bergeret à faire paraître un nouvel album où près de deux cents vues de Nancy ont trouvé place. Dans une courte et vive introduction, M. Pfister fait connaître l'objet et l'intérêt de cette publication. Elle se divise en deux parties. Dix-neuf planches reproduisent d'anciennes estampes et font passer sous nos yeux des monuments qui n'existent plus ou dont la physionomie s'est profondément modifiée, ainsi l'ancien Hôtel de ville, la commanderie Saint-Jean, l'église Saint-Roch, la porte Saint-Nicolas, etc.

La deuxième partie de l'album, la plus considérable, est consacrée au Nancy moderne. M. Pfister nous trace en quelques pages une sorte de guide à travers notre ville, marquant tout ce qui doit attirer l'attention, places, églises, statues, musées, maisons particulières, hôtels des xvi[e], xvii[e] et xviii[e] siècles, établissements d'instruction, etc.

1. *Nancy, architecture, beaux-arts, monuments.* Album de 100 planches grand in-4° en phototypie.

A l'album de Nancy celui de Metz devait bientôt succéder. Devant le mouvement continu d'émigration de la population messine, M. Bergeret pensa avec raison qu'un recueil de vues lui rappelant la cité si regrettée, serait pour elle un précieux souvenir. Plus de 150 reproductions soit directes, soit d'après d'anciens documents, ont trouvé place dans *Metz monumental et pittoresque.*

« Metz, écrit l'auteur de la préface, M. l'abbé Collin, s'offre ici à tous avec les charmes de son site, l'éclat sobre et un peu sévère de ses monuments évoquant tout un long passé de gloire et de souffrances. »

Voici l'Esplanade, la Cathédrale et les autres églises, l'Hôtel de ville, les œuvres d'art, les statues, Ney, Fabert, voici la riante campagne d'alentour souvent célébrée par les poètes.

Que de douloureux souvenirs réveille cette suite de planches représentant les camps qui entouraient la ville pendant le siège de 1870, la grande ambulance de wagons sur la place Royale, etc. ! Elles pourraient servir d'illustrations au beau livre de MM. Paul et Victor Margueritte, *le Désastre,* qui raconte en des pages d'une émotion poignante le blocus et l'agonie de Metz.

On a joint à ces diverses vues des phototypies des tableaux où M. Migette a fait revivre, avec un souci constant de la vérité historique et archéologique, les principaux épisodes de l'histoire de la vieille cité.

Les deux albums de M. Bergeret, exécutés avec beaucoup de soin, ont leur place marquée dans les bibliothèques nancéiennes et messines.

A. C.

---

Abbé P. Viansson-Ponté. — *Une Excursion à Marville* (18 septembre 1898), plaquette de 23 pages. Impr. Pierrot, à Montmédy.

M. Viansson-Ponté, à propos d'une excursion entreprise par la *Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse,* décrit avec beaucoup de précision les monuments de Marville : l'église Saint-Hilaire, placée au milieu du cimetière ; le fameux ossuaire qu'on appelle, par un calembour irrévérencieux, les *orangers* du village ; les principales maisons de la petite ville et surtout l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Il relève avec soin les inscriptions funéraires des deux sanctuaires. C'est une excellente monographie, qui ferait bonne figure dans un dictionnaire archéologique de la Meuse par communes.

C. P.



# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

## 1° Vosges.

*Bulletin de la Société philomatique vosgienne*. 24e année. 1898-1899. 1 vol. in-8° de 392 pages. Saint-Dié, Humbert, 1899.

M. l'abbé Jérôme continue la publication de son étude historique sur l'*Abbaye de Moyenmoutier*. Le précédent *Bulletin*, qui en donnait la première partie, s'arrêtait au commencement du XIe siècle. Nous trouvons ici, dans les huit chapitres du livre III, l'histoire de l'abbaye de 1011 à 1147 : période d'organisation intérieure (réforme clunicienne de Guillaume de Saint-Bénigne et de Widric), d'accroissement territorial et d'essaimement, dont M. l'abbé Jérôme, en son dernier chapitre, dégage les traits généraux et comme la psychologie essentielle.

Deux articles concernent — pour ne point sortir de la vallée du Rabodeau — la principauté de Salm. M. le baron Seillière publie le *Procès-verbal de séparation et d'abornement de la principauté de Salm, des Terres de France et de Lorraine, du 5 janvier 1755*. Deux pages d'introduction insistent sur l'importance de cet acte qui définissait le territoire appartenant en souveraineté au prince de Salm et faisait de Senones la capitale d'un État souverain. A. Benoît donne le texte du *Testament de la princesse de Salm en faveur du couvent de la Visitation de Nancy* (1723), en le faisant précéder d'un commentaire et suivre de quelques indications biographiques.

Les travaux de M. Bardy se rapportent particulièrement à Saint-Dié et se rapprochent de l'époque contemporaine. La *Culture intellectuelle dans le pays de Saint-Dié jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, discours destiné à la

lecture en assemblée générale, passe en revue les noms — ecclésiastiques ou laïques — qui ont le plus marqué dans les lettres, du moyen âge au XIX$^{e}$ siècle, dans le val de Galilée et ses alentours immédiats. Voici ensuite *Quelques pages de l'histoire de Saint-Dié pendant la Révolution,* une très attachante étude, dont M. Bardy nous promet la suite, sur diverses phases de la période révolutionnaire et leur retentissement à Saint-Dié. Des procès-verbaux empruntés aux archives municipales et de précieuses notes biographiques et topographiques enrichissent les trois parties de ce travail : les Fédérations; la Patrie en danger; les Mesures de sûreté publique et les suspects. L'histoire générale ne peut que profiter infiniment de travaux comme ceux-ci, documentés et précis, qui reprennent en sous-œuvre l'histoire d'une époque aussi complexe. Enfin, M. Bardy accompagne la reproduction d'un portrait — par Goya — d'une notice biographique sur *le Général Guye, maire de la ville de Saint-Dié* du 25 septembre 1829 au 30 octobre 1830, d'ailleurs originaire de Lons-le-Saulnier, mais qui tint à Saint-Dié par assez d'attaches pour que la présence de son portrait et de sa biographie dans ce *Bulletin* soit tout à fait justifiée.

M. Léon Germain nous donne la reproduction en phototypie et le copieux commentaire d'*Une planche à gravure d'un fondeur de cloches* de Nancy, représentant divers sujets religieux ou symboliques. Dom E. Didier-Laurent publie *Quelques lettres de Bénédictins lorrains,* adressées au cardinal Passionéi par D. Calmet, D. Belhomme, D. Joseph de l'Isle. M. le D$^{r}$ Fournier fait l'histoire, surtout administrative, des *Juifs lorrains au dix-huitième siècle,* et la termine en reproduisant la liste des noms et les lieux de résidence des cent quatre-vingts familles juives autorisées à vivre en Lorraine par l'édit du 22 avril 1762.

Deux travaux concernent l'instruction publique dans les Vosges : de M. l'abbé Noël, une étude sur *l'abbé Florent, curé de Laveline et son œuvre scolaire;* ce prêtre de campagne fut, dès la première moitié du XVIII$^{e}$ siècle, un ardent promoteur de l'instruction primaire, gratuite et obligatoire; de M. l'abbé Pierrefitte, *Deux Notes sur l'instruction secondaire avant 1789 dans les Vosges;* la première donne la nomenclature des « escoliers » ou « jeunes étudiants » ou « latinistes », qui reçurent chez les curés de Domèvre-sur-Durbion un degré assez élevé d'instruction; la seconde consiste surtout dans l'état des écoliers du collège de Neufchâteau en mars 1767.

Signalons enfin une *Note sur quelques-uns des tombeaux des sires de Neuchâtel, à Châtel-sur-Moselle,* par A. Benoît, et (dans les procès-verbaux des séances) un extrait de l'*Almanach de Lorraine et Barrois pour l'année 1789,* relatif au personnel de l'abbaye de Remiremont.

F. B.

## 2° Alsace-Lorraine.

*Revue catholique d'Alsace*. Nouvelle série. XVI° et XVII° années. Rixheim, F. Sutter et C^ie. 1898. Deux volumes de 956 et 996 pages.

**Année 1897.** — P. 1. A.-M.-P. Ingold. — *Le prieuré de Lièvre : Correspondance entre Dom La Forcade, Dom Germain Poirier et Grandidier.* Celui-ci consulte les procureurs des abbayes de Saint-Denys et de Saint-Germain-des-Prés sur les origines du prieuré. Il y a quatre lettres de Grandidier à La Forcade et deux de Poirier au même. M. Ingold y joint le double dessin de l'ancienne église du prieuré, trouvé aux Archives de Carlsruhe avec les autres documents sur Grandidier.

P. 14. L. Beuchot. — *Jean-Georges Gelin, vicaire épiscopal du Haut-Rhin et agronome.* Régent du collège de Molsheim, puis curé à Garbourg (Meurthe), Gelin vint, dès le début de la Révolution, chercher fortune à Strasbourg, où il fut l'un des premiers à prêter serment à la Constitution civile. Ne réussissant pas à devenir vicaire de Brendel, il se contenta d'être celui de Martin, en même temps que curé de Guémar. Après la suppression des vicaires épiscopaux (1er octobre 1793), il subit une détention de dix mois à Colmar, puis se retira à Porrentruy et mourut à Florimont, sous l'Empire.

P. 33, 297, 358, 598. A. d'Ochsenfeld. — *La Société populaire révolutionnaire de Colmar* (suite). Résumé des procès-verbaux du 24 ventôse au 26 germinal an II. A noter l'affaire de Sainte-Croix-en-Plaine, où le 2e régiment de cavalerie moleste les habitants et la garde nationale, puis surtout la mission de Lucé et d'Haussmann à Paris pour obtenir des grains.

P. 81. L. Glœckler. — *La campagne de César contre Arioviste* (fin). L'ardeur que M. Glœckler met à défendre l'hypothèse de M. Winckler s'explique à la fin de ce deuxième article, qu'il signe « curé de Stotzheim ». M. Glœckler combat *pro aris et focis*. C'est là ce qui illumine pour lui le texte de César, si obscur pour les autres. — Le tracé du camp romain qu'il identifie avec celui de César, est sur une colline à un kilomètre au sud de Stotzheim. « La grande quantité de fers provenant de chevaux gaulois qui servaient à la cavalerie romaine, dénote qu'un combat a dû avoir lieu dans cette localité. » C'est la conclusion de M. Glœckler. *Adhuc sub judice lis est,* sera la nôtre.

P. 118. E. Lintzer. — *Le pèlerinage de Hubach,* près Massevaux, célébrait le 6 septembre 1896 son deuxième centenaire. La chapelle fut construite par un des fils de Dodimont, premier médecin de Louis XIV.

P. 209, 289, 338, 418, 514, 721. M. Schickelé. — *État de l'Église d'Alsace avant la Révolution. Diocèse de Bâle.* M. Schickelé achève ici une étude qu'il avait commencée depuis longtemps et qui a été tirée à part. Il y a réuni des renseignements sur les 270 paroisses alsaciennes de l'évêché. Le *Liber Marcarum* du xv<sup>e</sup> siècle divise cet évêché en 11 doyennés, dont les cinq premiers et une partie des deux suivants appartiennent à l'Alsace. M. Schickelé s'occupe presque exclusivement du 4<sup>e</sup>, dit *Capitulum citra Rhenum,* à chacune des 30 paroisses desquels il consacre une notice spéciale. Ce chapitre s'étendait de Kembs à Kuenheim (canton de Neuf-Brisach et partie de ceux de Colmar, Ensisheim et Habsheim).

P. 365, 458, 542, 561, 691, 767, 839, 933. Ch. Seyfried. — *Les Jésuites en Alsace. Collège de Molsheim, 1580-1765.* Au lieu de 1580 c'est 1704 qu'il aurait fallu mettre. Car M. Seyfried ne résume ici que le 2<sup>e</sup> volume de la *Historia Collegii Societatis Jesu Molshemensis,* le 1<sup>er</sup> étant perdu depuis la Révolution. Cette perte se trouve quelque peu compensée par la publication que l'*Ecclesiasticum* vient de faire, du *Diarium* ou Journal des Pères de Molsheim. Le résumé de M. Seyfried consacre une ou deux pages à chacune des 60 années qu'il embrasse. Le contenu n'en diffère guère des sujets traités ordinairement dans les *Annales* des Jésuites.

P. 401. A. Benoit. — *Les religieuses Alsaciennes au couvent de la Visitation à Nancy (1686-1792). Les dames de Rosen, de Rottenbourg et de Planta.* Quatre petites-filles de Reinbold de Rosen, le général préféré de Bernard de Weimar, se firent catholiques et devinrent les supérieures du couvent où elles entrèrent, à Nancy.

P. 505. Jos. Lévy. — *L'ancienne collégiale de Saarwerden.* Énumération des biens et notes sur le personnel de cet établissement, dont l'histoire est peu connue.

P. 611, 641, 801. — A.-M.-P. Ingold et P. Louvot. *Dom Grappin, bénédictin de Besançon. Lettres inédites, avec les réponses, également inédites, de Grandidier.* Ces lettres vont du 1<sup>er</sup> mars 1779 au 30 octobre 1783. Celles de Dom Grappin appartiennent à M. Wilhelm; celles de Grandidier sont conservées à la bibliothèque de Besançon. Quelques-unes de ces dernières avaient déjà été publiées par la *Revue d'Alsace;* M. Ingold ne donne ici que les 28 autres.

P. 654. L. Beuchot. — *Louis Petitdemange. Un apôtre du Val d'Orbey pendant la Révolution.* Curé de Labaroche, il refuse le serment en janvier 1791, n'obtempère pas à la loi d'expulsion du 26 août 1792 et continue à exercer secrètement ses fonctions, jusqu'à son arrestation à Niedermorschwihr le 9 mai 1793, et son internement à Ensisheim, d'où il fut transféré vers Noël à Chaumont, ce qui le sauva de la déportation à la Guyane. A peine hors de prison, en mars 1795, il reprend ses fonctions à

Labaroche et ne les interrompt même pas le 18 fructidor. En 1805, il devint curé d'Orbey, où il mourut en 1814.

P. 677, 738. P. Ebenrecht. — *Le révérend Père Reffé, ancien directeur des Études au collège de Blackrock, près Dublin.* Article nécrologique. Né à Kientzheim en 1841, Reffé devint en 1864 professeur de français au collège fondé en 1860 à Blackrock par les Pères Leman et Schwindenhammer. L'auteur de cet article y fut son collègue.

P. 774. J. Gény. — *Les Comtes de Frankenbourg,* avec une table généalogique, qui montre ces comtes issus de Sigebert, comte dans le Saargau vers 1080. Leur château domine l'entrée des vallées de Liepvre et de Villé. Ils sont plus connus dans l'histoire sous le nom de comtes de Werd.

P. 815, 895. A. Kroener. — *Marc-Antoine Berdolet.* Lettres inédites, adressées par l'évêque constitutionnel du Haut-Rhin à son archidiacre Weis, curé de Soultz, qui administrait le diocèse pendant que lui-même assistait au concile national de 1801 à Paris, et auquel il raconte, l'année suivante, sa réception dans son nouveau diocèse d'Aix-la-Chapelle.

P. 830. J.-M. Ebenrecht. — *Monseigneur Émile Algeyer, vicaire apostolique du Zanguebar* (sic), emmené comme enfant par M. Ebenrecht lui-même, de Rixheim à Blackrock en 1874, curé à la Trinidad, en 1885, sacré évêque dans l'abbaye de Knechtsteden, près Cologne, principale résidence allemande de la Congrégation du Saint-Esprit, le 25 avril 1897.

1898. — P. 1, 86, 167, 241, 321. A.-M.-P. Ingold et F. Louvot. — *Dom Grappin, bénédictin de Besançon. Lettres inédites, avec les réponses, également inédites, de Grandidier.* Dom Grappin participa à l'organisation du clergé constitutionnel, fut vicaire général de l'archevêque de Besançon après le Concordat, et mourut en 1833. La dernière des lettres données ici ne précède la mort de Grandidier que d'un mois.

P. 19. ***. *Mgr Jean-Martin Adam, évêque titulaire de Tunis, vicaire apostolique du Gabon,* né en 1846 à Sigolsheim, élevé à cette dignité par bref papal du 17 février 1897.

P. 35. A. B. — *Notes sur l'abbaye de Pairis, à propos d'un acte de vente en 1804.* Elle servait alors de faïencerie et de fabrique de siamoise. Elle était encore intacte, mais « il y a lieu de croire que c'est l'acquéreur de 1804 qui en a consommé la ruine ».

P. 48. Abbé Soehnlin. — *La réunion de la république de Mulhouse à la France.* Pages posthumes de l'ancien curé de Neuf-Brisach et député au Reichstag, publiées dix ans après leur rédaction, à l'occasion du centenaire.

P. 60, 144, 296. C. Seyfried. — *Les Jésuites en Alsace. Collège de Molsheim* (1580-1765) [fin].

P. 81. N. Delsor. — *M. le Chanoine Victor Guerber,* né à Reichshofen en 1811 et décédé le 4 février 1898 à Molsheim, où il s'était retiré en 1883 ; publia en 1876, en 2 volumes, une Histoire de Haguenau, ville où il desservait la paroisse de Saint-Georges depuis 1855.

P. 101, 183, 424, 484, 571, 641, 721, 816, 893. Schickelé. — *Le doyenné du Sundgau* (suite). Son état en 1789.

P. 161. A.-M.-P. Ingold. — *Arthur Benoît.* Article nécrologique. Né à Bourdonnay (Lorraine) en 1828, il habita depuis 1856 le lieu natal de sa mère, Berthelming, où il mourut le 15 février 1898, après avoir été suppléant de la justice de paix de Fénétrange jusqu'en 1871.

P. 347, 461, 520, 603, 685. Jos. Lévy. — *Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen* (1697-1793). Cette étude veut être une réfutation des historiens protestants Rœhrich (1855), Ihme (1886), Matthis (1888), Bruns (1894), Reuss, etc. L'auteur montre qu'aux époques où les protestants étaient les maîtres, ils ne voulaient pas tolérer l'exercice du culte catholique. La thèse peut être juste ; mais les faits que racontent les historiens cités n'en restent pas moins authentiques.

P. 361 et 448. C. Seyfried. — *Le curé constitutionnel de Molsheim, Michel-Thomas Tiran. 10 avril 1791-10 novembre 1793.* Né à Strasbourg en 1746, Tiran était curé de Nordheim à la Révolution ; il dut faire son entrée à Molsheim sous la protection de la garde nationale, assista, à peine installé, à l'expulsion des capucins et des chartreux, fut en lutte perpétuelle avec ses paroissiens et se lia avec Nestlin, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté par Euloge Schneider. Il mourut curé de Niffer en 1809.

P. 369. G. de Dartein. — *Les quêtes en Europe pour les prêtres français réfugiés en Suisse (1794-97),* d'après un manuscrit du chanoine Hamart, qui fit partie du bureau de charité dirigé à Soleure par deux évêques français. Ce manuscrit fut publié en 1897, chez Picard, par l'abbé L. Jérôme, agrégé d'histoire, professeur au grand séminaire de Nancy. Le bureau de charité s'appelait la « Bonne Œuvre ». Hamart était né en 1755 à Darney, dans le bailliage de Mirecourt, devint en 1802 curé de sa ville natale, et y mourut en 1814 victime de son dévouement envers les paroissiens atteints du typhus.

P. 401. Aug. Gasser. — *Grandidier est-il un faussaire?* Nos lecteurs sont au courant de la question par notre compte rendu de l'article sensationnel de M. Bloch (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* 1897, p. 458). Avouons tout de suite que la réfutation de M. Gasser ne nous a pas convaincu. Les arrière-pensées politiques n'ont rien à voir dans cette question, et les partis pris religieux encore moins. M. Bloch a adressé une réplique à la *Revue,* qui l'a insérée à la page 561, avec des notes critiques

A. Ingold. La dernière phrase de M. Gasser nous semble injuste : « Les lauriers de Grandidier l'empêchaient-ils de dormir et le *privat-docent* de Strasbourg n'a-t-il pas plutôt cédé à la basse ambition de jeter de la boue sur une belle et noble figure de notre Alsace catholique ? »

P. 702. J. Beuchot. — *Un commissaire de canton pendant la Révolution.* Extraits de la correspondance de Déville, commissaire du canton de Cernay, domicilié à Wattwiller, peut-être le même que le président du tribunal criminel de Colmar. Cette correspondance est conservée aux Archives départementales du Haut-Rhin. C'étaient les prêtres réfractaires soutenus par la population fanatique qui lui causaient le plus de souci.

P. 845, 904 (à suivre). J. Beuchot. — *Les prêtres sexagénaires et infirmes du Haut-Rhin pendant la Révolution.* Leur sort fut analogue à celui de leurs collègues du Bas-Rhin, dont M. Beuchot a décrit les destinées précédemment (en 1894). L'un de ces derniers avait écrit ses mémoires. Pour nous renseigner sur ceux du Haut-Rhin, « nous n'avons guère que les pièces officielles, conservées aux archives du département avec l'une ou l'autre requête adressée aux autorités ». Les invalides restèrent à Ensisheim, les autres furent envoyés à Chaumont.

P. 801, 881 (à suivre). Abbé Louvot. — *Perreciot.* C'est encore un correspondant de Grandidier, maire de Baume-les-Dames en 1768. Il est l'auteur de nombreuses dissertations historiques, dont il puisa les matières aux archives de la ville et de l'abbaye de Baume. Il mourut dans sa ville natale de Roulans, en 1798.

Th. Schœll.

---

*Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens.* Vol. XIII-XIV. 1897-1898. 2 vol. in-8°. Strasbourg, Heitz[1].

*Mitteilungen aus dem Vogesenclub,* n° 31. In-4°, 47 pages. — N° 32. In-8°, 24 pages.

**Philologie.** — XIII, p. 171. C.-W. Faber. — *Zur Judensprache im Elsass,* étude destinée à compléter celle plus étendue de C.-Th. Weiss, *Das Elsæsser Judendeutsch,* parue dans le volume précédent. Comme son prédécesseur, M. Faber donne ses notes sous forme de lexique. Il ajoute 185 vocables aux 485 de M. Weiss[2].

1. Pour les tomes précédents, voir *Annales de l'Est,* XI, 615.

2. La question de l'allemand « judaïsant » est reprise au tome XIV par M. Henri Lewy, qui ajoute encore quatre pages (78-82) aux données de ses prédécesseurs.

P. 184. Henri **Menges**. — *Das Suffix* i *in der Mundart von Rufach.* M. Menges a déjà fait paraître plusieurs articles sur les particularités du patois de Rouffach. Les observations qu'il développe ici sur l'usage du suffixe *i*, emprunté au dialecte suisse, peuvent s'appliquer, avec de légères modifications, à tous les patois alsaciens.

P. 203. Ernest Martin. — *Beitræge zur elsæssischen Philologie.* M. Martin s'occupe surtout ici du *Parlement nouveau,* que M. Nerlinger vient de rééditer avec tant de soin dans la *Revue d'Alsace.* — Détails sur la vie et l'œuvre de l'auteur de ces Colloques franco-allemands, et reproduction du texte allemand des chapitres XXIV et XXV. — M. Martin complète ses notes sur le maître de langues strasbourgeois dans le tome XIV, 125.

XIV, p. 145. J. Spieser. — *Schriftdeutsche Wœrter mit abweichendem Sinn in der Mundart des Dorfes Waldhambach,* sous forme de lexique. Rappelons que M. Spieser a déjà étudié précédemment l'étymologie des noms des localités qui entourent sa paroisse, située au canton de Drulingen. Ses conclusions, comme celles de M. Menges, peuvent s'appliquer à presque toute l'Alsace.

**Mœurs et coutumes.** — XIII, p. 72. Theobald Walter. — *Niedermagstatt, Beitræge zur Kulturgeschichte der Dorfschaften im Sundgau.* Ce hameau retiré (265 habitants) est situé entre Sierentz et Altkirch, dans une des parties les plus paisibles de l'Alsace. Mais là même, s'il faut en croire M. Walter. les vieilles traditions s'en vont, et il faut se hâter de les noter avant leur complète disparition.

XIV, p. 138. Hans Lienhart. — *Die Kunkelstube, 2. Fortsetzung.* L'auteur décrit les jeux auxquels se livre la jeunesse aux veillées de Dürrenenzen, que, par une erreur typographique sans doute, son introduction place à l'ouest de Colmar au lieu d'à l'est.

**Histoire.** — XIII, p. 3. Hans Witte. — *Strassburg zur Zeit des ersten Engländereinfalls, 1365.* C'est peut-être l'article le plus important des deux volumes. L'auteur donne un tableau très détaillé non seulement de l'invasion elle-même, mais surtout des négociations qui la précédèrent, des ligues et mesures défensives auxquelles elle donna naissance. On nous expose la conduite de l'empereur Charles IV, presque aussi piteuse qu'en 1444 celle de son successeur Frédéric III, dont M. Henri Witte nous parlait naguère (Cf. *Annales de l'Est,* XI, 455). L'invasion de 1365 a été décrite en 1891 par Rudolf Bott, à Halle, mais cette dissertation avait paru avant la publication du cartulaire de Strasbourg, qui a fourni à M. Hans Witte beaucoup de matériaux nouveaux.

P. 56. P.-A. Helmer — *Die Postverbindung zwischen Barr und Strass-*

*burg in der 2. Hælfte des 18. Jahrhunderts*. L'édit postal du 27 juin 1774 concéda un véritable monopole à Jean-Michel Diffiné, « bourgeois-boulanger-aubergiste de Barr, messager ordinaire du département et de la seigneurie de Barr, et maître de la voiture établie en forme de diligence ». Il était tenu de partir tous les lundis et jeudis matin, à 3 heures, pour Strasbourg et devait quitter de nouveau cette ville à 3 heures de l'après-midi. Chaque voyage durait six heures et demie et coûtait 24 sols, plus 2 sols de pourboire. Son monopole lui attira la haine des Barrois. D'où plusieurs procès dont les dossiers, déposés à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg, ont fourni à M. Helmer la matière de son intéressant article.

P. 100. Dr KASSEL. — *Die Adelsverhältnisse zu Ingweiler in 16.-18. Jahrhundert*. Des recherches approfondies aux archives d'Ingwiller et des localités voisines ont permis à l'auteur, médecin à Hochfelden, de trouver des renseignements absents des ouvrages de Kneschke, Siebmacher, Lehr, et même de ceux, plus récents, de Kindler de Knobloch et de Charles Letz[1], le dernier historien d'Ingwiller. M. Kassel s'occupe de 187 familles nobles.

P. 151. J. BOLTE, à Berlin. — *Unbekannte Gedichte von Moscherosch*. Poésies et publications diverses de ou relatives à Moscherosch, le tout inédit et recueilli dans diverses bibliothèques. — Rappelons à cette occasion que la dernière biographie de Moscherosch est une dissertation de L. Pariser, parue à Munich en 1891. — Il est inutile d'ajouter que M. Bolte introduit et commente fort savamment les pièces qu'il a arrachées à l'oubli, sans grand profit, nous le craignons, pour la gloire de son héros.

XIV, p. 3. Theobald WALTER. — *Zur Geschichte des Deutschritterordens im Oberelsass*. Nous avons mentionné déjà ce travail en parlant de l'histoire de la Commanderie de Rixheim par M. Gide et nous avons dit tout le bien que nous en pensons. L'article se divise en cinq chapitres intitulés : 1) Les premières possessions et fondations de l'Ordre en Haute-Alsace (la plus ancienne semble être celle de Rouffach et non, comme le voudrait la tradition, celle de Mulhouse). — 2) Les Commanderies de Rouffach, Kaysersberg (1214) et Guebwiller (1270). La ferme de Gueberschwihr dépendait de la Commanderie de Beuggen. — 3) Mulhouse-Rixheim. — 4) Dîmes et droits de patronage de Rixheim. Une des plus récentes et des plus importantes acquisitions de l'Ordre en Haute-Alsace est le village de Fessenheim (1714). — 5) Ce que devinrent les biens de l'Ordre lors de la Révolution. — 6) Liste des commandeurs de Mulhouse-Rixheim et de Suntheim-Rouffach.

P. 56. Auguste HERTZOG. — *Die Markgenossenschaft des Ehnthals*. L'auteur essaie de prouver qu'Obernai fut le siège d'une marche mérovingienne

1. Letz et non Detz, comme l'écrit la *Revue d'Alsace* (1898, p. 564), à laquelle nous adressons le lecteur désireux de plus de détails sur les travaux de M. Kassel. Ce dernier vient de mourir à soixante et onze ans. (Voir l'*Alsacien-Lorrain* du 4 juin.

et prétend que l'existence de cette marche permet d'expliquer certaines institutions qu'on trouve au moyen âge.

P. 106. Ernest MARTIN. — *Herder und Gœthe in Strassburg*. Conférence faite à Strasbourg : État des esprits à Strasbourg en 1770; progrès de la langue et de la culture françaises; influence de la poésie populaire alsacienne sur Gœthe, etc.

P. 161. W. WIEGAND. — *Bezirks- und Gemeinde-Archive im Elsass*. Comme nous avons analysé cette importante étude en détail dans la *Revue d'Alsace* (1899, p. 95), nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur ; on trouvera dans ce volume des données exactes sur l'origine, le développement et les éléments des archives départementales et communales d'Alsace. M. Wiegand a abordé le présent travail à l'occasion de l'inauguration du nouveau local des archives.

P. 192. Dr O. WINCKELMANN. — *Zur Geschichte des deutschen Theaters in Strassburg unter französischer Herrschaft*. Ce sujet n'a pas encore été traité. M. Winckelmann travaille à une histoire complète du théâtre de Strasbourg; ici il nous communique les principaux faits depuis l'arrivée de la troupe de Mme Neuber en 1736 jusqu'à la Révolution. L'étude est évidemment de nature à intéresser plutôt des lecteurs allemands que français. Cependant nous y trouvons aussi des renseignements sur le théâtre français à Strasbourg. La première troupe française dont les archives locales fassent mention, est celle de Pierre et Georges de Rocher; elle obtint la permission de jouer en 1692 et fut bientôt suivie de beaucoup d'autres. qui ne tardèrent pas à répandre le goût et les traditions françaises. Mais la scène allemande continua à être appréciée et le comédien Ackermann fut accueilli avec grande faveur à chacun des cinq séjours qu'il fit à Strasbourg entre 1757 et 1761.

Le n° 31 des *Mitteilungen aus dem Vogesenclub* a pris le format in-4°. Le fascicule débute par une histoire du Club vosgien pendant les vingt-cinq premières années de son existence. Elle est due aux docteurs Luthmer et Bechstein. L'on énumère ensuite les travaux faits dans les diverses sections. Le n° 32 reprend le format ordinaire. Il raconte l'inauguration de la tour élevée au sommet du Champ-du-Feu (2 octobre 1898) et en donne un dessin.

Th. SCHŒLL.

---

*Bulletin du Musée historique de Mulhouse.* XX. Année 1896. 61 pages, plus une table générale de 19 pages; année 1897, 104 pages; année 1898, 135 pages. 3 vol. in-8°. Mulhouse, Bader et Cie.

Année 1896. — M. A.-M.-P. Ingold publie une série de lettres adressées par Guillaume Mæder, pasteur à Mulhouse, à Grégoire, évêque de Blois et organisateur de l'Église constitutionnelle. Elles vont du 9 novembre 1797 au 20 juillet 1801. Elles roulent sur les travaux des deux conciles des évêques constitutionnels en 1797 et en 1801. Le pasteur voudrait écrire, en allemand, un précis des événements de l'histoire gallicane depuis l'Assemblée constituante et demande des renseignements à l'évêque. Ces missives sont empruntées à la collection des papiers de Grégoire, appartenant à M. Gazier. En appendice, M. Ingold reproduit une lettre de Pfeffel à Grégoire du 24 avril 1800. — M. Arthur Benoît reproduit les blasons des villes de Mulhouse, Colmar, Munster, Kaysersberg, Ribeauvillé, des abbés de Munster et de Murbach, tels qu'ils sont donnés dans un rarissime armorial imprimé à Munich en 1581 : *Wappenbuch des heyligen Romischen Reichs,* de Martin Schott. Il est à remarquer que les armoiries de Kaysersberg et de Munster ont été changées du tout au tout, sans doute en 1696, quand Louis XIV a imposé à toutes les villes de France l'obligation de recevoir de lui, moyennant finances, des écussons officiels. Du même livre, M. Benoît tire des vers allemands, assez bien tournés, à la louange de Mulhouse, Colmar, Ensisheim, Munster et Kaysersberg. — M. Eugène Waldner nous donne, d'après les archives de la ville, des détails sur une *ancienne papeterie de Colmar.* Elle se trouvait sur le Logelbach, à l'emplacement du moulin *Ufmuele.* Elle subsista depuis le début du xvie siècle jusqu'en l'année 1632. M. Waldner nous fait connaître quelques filigranes des produits de cette fabrique. — M. Aug. Thierry-Mieg, à propos d'une vue de la place Saint-Étienne, de Mulhouse, en 1796, raconte qu'à cette date quelques Impériaux franchirent le Rhin, après la retraite de Moreau. A cette nouvelle, le Magistrat de Mulhouse envoya, de la place Saint-Étienne, quatre divisions de sa compagnie franche pour garder les quatre portes de la cité. La vue représente ces militaires se rendant au poste qui leur est assigné. — M. Mathieu Mieg retrace la biographie de Jean Heilmann, membre du comité du Musée historique, décédé le 15 mai 1896.

A la suite de ce numéro, l'on trouve, avec une pagination spéciale, la table générale des matières contenues dans les vingt premiers *Bulletins.* Elle est dressée par tome et par nom alphabétique d'auteurs. Elle rendra

certainement grand service. Souhaitons au comité du Musée historique que la nouvelle série de publications qu'il va commencer se poursuive longtemps encore. Il aura la gloire, au milieu des grands obstacles qui lui sont suscités, d'avoir maintenu les anciennes traditions, qui ont fait de l'industrielle Mulhouse une ville éprise d'art et de science.

Année 1897. — M. Édouard Benner publie une *Étude sur l'église de l'ancienne commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Mulhouse.* Cette église date du XIII^e siècle, mais elle fut agrandie au XIV^e ; à la fin du XV^e siècle, l'on y ajouta une sacristie. En 1894, la démolition de ce plus ancien monument de Mulhouse était commencée, lorsque les amis du vieux Mulhouse intervinrent. Le comité du Musée historique, le conseil municipal et le gouvernement rachetèrent la chapelle et la restaurèrent. M. Benner, en son article, décrit les pierres tombales trouvées lors des fouilles ; il reproduit, d'après les calques de Ch. Stœcklin, les anciennes fresques du XVI^e siècle qui jadis ornaient les parois de la nef ; il dresse la liste des commandeurs et celle des anciens *Schaffner* ou intendants qui administraient la maison, lorsque les commandeurs eurent quitté la ville gagnée à la Réforme. — M. Jules Lutz prouve que les historiens ont eu tort de distinguer Augustin Krämer, qui le premier prêcha la Réforme à Mulhouse, et Augustin Gchmus, qui est signalé comme pasteur en 1536. En réalité, il s'agit d'un seul et même personnage. La preuve nous paraît convaincante. M. Lutz relève tous les documents sur ce réformateur et nous donne quelques renseignements généalogiques sur sa famille qui s'éteignit à Mulhouse à la fin du XVII^e siècle. — M. Mathieu Mieg, l'aîné, a laissé au début de ce siècle une notice *sur quatre Mulhousiens qui combattirent au 10 août 1792 dans les rangs des gardes suisses :* Lambert, Kilian, Benner et Dietsch. M. Mathieu Mieg-Kroh la publie avec d'abondants commentaires. — Le volume se termine par des notes sur le Musée historique de Mulhouse. Ce musée fut fondé en 1858 à la suite des fouilles de Georges Stoffel et d'Auguste Stœber au *Hünerhubel* de Rixheim ; en 1872, l'administration en fut donnée à la Société industrielle, qui y préposa en 1874 une commission spéciale. On nous donne un extrait des procès-verbaux de cette commission du 7 février 1874 au 26 février 1897. L'on voit par eux tout ce qu'a fait cette commission (rédaction du catalogue, fondation du bulletin, achat de la bibliothèque Charles Gérard, projets de publication des vieux plans et des anciennes chroniques de Mulhouse, acquisitions successives, etc.). On peut dire que le musée de Mulhouse est l'un des musées historiques les mieux organisés et les mieux installés, et l'on ne saurait assez louer les efforts généreux accomplis par la Société industrielle et admirer les résultats auxquels elle est parvenue.

Année 1898. — M. Ernest Meininger avait déjà publié dans une brochure spéciale une série de pièces sur la fête célébrée à Mulhouse le 15 mars 1798 à l'occasion de la réunion de la ville à la France. Dans ce volume, il nous fait connaître des documents nouveaux. C'est la correspondance échangée entre le gouvernement français et Jean-Ulric Metzger, de Colmar, membre de l'administration centrale du département du Haut-Rhin, nommé commissaire spécial pour la cérémonie de la réunion ; c'est la correspondance entre ce dernier et la république de Mulhouse. Ces lettres, au nombre de vingt-trois, sont très intéressantes et nous apprennent une foule de détails sur la manière dont furent réglés les intérêts de la ville et les intérêts privés au moment où disparaissait la petite république et où Mulhouse devenait simple municipalité du Haut-Rhin. On nous donne ensuite un programme de la fête du 15 mars, programme qui fut exécuté en tous points ; on publie quelques-unes des chansons composées pour la circonstance, la plupart en allemand et sur l'air de la *Marseillaise,* toutes remplies du plus débordant enthousiasme :

Die Freude lebe hoch
Wer heut nicht lacht und küsst,
Der weiss, der weiss
In Wahrheit nicht, was Freud und Jubel ist.

Enfin, l'on nous fait connaître une relation détaillée de la fête adressée par un jeune Mulhousien (peut-être Pierre Thierry) à Jean-Michel Hofer, alors en mission à Paris. La relation est très curieuse et nous sommes persuadé que le futur maire de Mulhouse l'a souvent relue. A ces pièces si intéressantes l'on a joint la reproduction de la coupe en vermeil et du plat en argent qui furent offerts par Mulhouse à Jean-Ulric Metzger et qui sont la propriété de M^me^ Albert Japy, de Beaucourt. — C'était un bien humble citoyen de Mulhouse que Jean-Jacques Schlumberger (1733-1808), chapelier et fossoyeur de la ville. Ce citoyen nous a pourtant laissé un journal où il a enregistré les événements qui le concernent, son mariage en Hesse-Cassel, la naissance et la mort de ses enfants ; il y a ajouté quelques faits politiques sur la Révolution et sur l'union de Mulhouse à la *Repucliq* (sic) française. Ces notes naïves ne manquent pas de saveur et il faut remercier le comité du Musée historique de les avoir publiées.

C. P.

---

## 3° Revues françaises.

*Mettensia.* Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France. Fondation Auguste Prost. Paris, C. Klincksieck, tome I, 1897, in-8° de 167 pages; tome II, 1898, en 2 fascicules de 360 pages.

I. Le premier volume des *Mettensia* comprend trois parties : une biographie d'Auguste Prost et la bibliographie de ses œuvres; le programme des travaux que M. Prost lui-même indique comme pouvant être publiés dans les *Mettensia;* le Catalogue des manuscrits, imprimés et estampes relatifs à l'histoire de Metz et légués par M. Prost à la Bibliothèque nationale.

1° Gabriel-Auguste Prost était né à Metz, en 1817, d'un père franc-comtois, colonel du génie à Metz, et d'une mère messine, fille d'un banquier. Par son père, il noua des relations avec les élèves de l'École d'artillerie de Metz; c'est ainsi qu'il connut Saulcy et Charles Robert, futur intendant général, tous deux archéologues et numismates.

Sa famille voulait lui faire suivre la carrière de son aïeul maternel. M. Simon, l'un des banquiers les plus importants de la ville, et Prost passa sept ans dans les bureaux. Mais sa vocation n'était pas là; il aimait passionnément l'art et les recherches historiques. Riche et plein de l'esprit aventureux, mais solide, de son père, il voyagea et étudia. Il visita tour à tour toute la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse et l'Espagne, rapportant de tous ces pays de nombreux croquis et d'innombrables notes.

Plus tard, il fit de longs séjours à Paris, qu'il explorait en érudit, passant ses journées à la Bibliothèque nationale. C'est à Paris qu'il resta après la guerre, qui l'exilait de Metz, et c'est là qu'il devait mourir en 1896; mais son corps repose à Metz, dans la ville qu'il a tant aimée et à l'histoire de laquelle il a consacré près de soixante années de sa vie[1].

La bibliographie de ses travaux (p. 45-56) ne comprend pas moins de 139 pièces, composées surtout d'articles, de notices et de comptes rendus publiés de 1846 à 1893. La plupart se rapportent à l'histoire de Metz et ont été publiés dans des revues messines. A côté de ces articles, il faut citer des livres très considérables, véritables monuments élevés à la cité messine[2].

1. Nous renvoyons le lecteur à la notice sur M. Prost, que M. Pfister a rédigée, *Annales de l'Est,* t. X, p. 563, et à celle de M. Wolfram dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte.*

2. La bibliographie, qui comprend aussi les comptes rendus, est un peu plus complète que celle de Quépat, *Dictionnaire biographique de la Moselle.*

2° M. Prost a voulu que la tradition créée par lui se poursuivît et voilà pourquoi il a créé les *Mettensia*.

Par l'article II de son testament, rédigé à Paris le 7 février 1895, il faisait à la Société nationale des Antiquaires de France, dont il était membre depuis 1862, et qu'il avait présidée pendant l'année 1881, un legs de 100,000 fr. « pour aider de son produit ladite Société dans ses publications » et lui faire éditer « chaque année un volume, ou tout au moins un fascicule contenant..., soit des documents, soit des travaux sur l'histoire de Metz et des pays voisins », soit même « des réimpressions du même genre ». Suivant l'article III : « Le premier numéro des *Mettensia* contiendra un programme des travaux et publications... dressé dans cette intention. Ce programme, proposé mais non imposé, a en partie pour objet de montrer que la matière ne saurait manquer aux *Mettensia*. »

Ce programme (p. 15-38) est, en effet, très considérable. Il se divise en trois sections : 1° documents inédits qui comprennent les annales messines comme celles dites de Praillon et de la Hyère; les anciens cartulaires; une série de pièces originales, tirées de différents dépôts; des inventaires des anciens fonds; 2° travaux terminés non publiés: nous y remarquons les *Observations séculaires* de Paul Ferry, les *Mémoires sur la généralité de Metz, Toul et Verdun*, par l'intendant Turgot; les *Preuves de l'histoire de Metz de 1552 à 1772*, préparées pour le tome VII de dom François et dom Tabouillot; 3° travaux à faire : ce sont des sujets que M. Prost a tous abordés. mais qu'il n'a pu approfondir; il signale un *regeste* pour les évêques de Metz, une étude sur le temporel de l'évêché, sur les Treize, etc.

3° Le *Catalogue des manuscrits* occupe la partie la plus considérable du volume (p. 57-166[1]). Ce legs, qui résulte de l'article IV du testament de Prost, et qui a été mis à la disposition du public dès le mois de février 1898, est composé de 145 volumes, compris dans les nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale. Il se divise en trois parties : la première (n^os^ 4826-4905) est tout entière consacrée à l'histoire de Metz et de la Lorraine; la seconde (n^os^ 4906-4916 et 6734-6738), annexe de cette collection, comprend des notes sur les événements récents et des croquis; la troisième (n^os^ 6686-6733) contient des manuscrits et des pièces originales provenant de la collection Emmery. Nous ne nous occuperons que de la première partie qui forme la *Collection Prost* proprement dite.

Outre les manuscrits et les épreuves des articles et des ouvrages d'Auguste Prost, cette collection se compose d'une série de notes qui sont des résumés, des extraits, parfois des copies entières de documents tirés, soit d'ouvrages imprimés, soit de manuscrits ou de pièces originales. Le tout

1. Le *Catalogue* a été tiré à part en un volume in-8° de 114 pages.

est groupé dans un ordre à peu près méthodique, et les divisions vont de A à Z. Les matières sont variées : il s'agit d'archéologie et d'architecture, de littérature et de droit, surtout de l'histoire de Metz et de la Lorraine.

Nous nous proposons d'indiquer ici les principaux recueils de pièces relatives à la cité messine et à l'ancien duché lorrain, en insistant sur l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire générale de notre province. Parmi les documents sur Metz, nous devons indiquer les séries A et B (n^os 4826-4827), qui contiennent des extraits des *Observations séculaires* de Paul Ferry ; F et G (n^os 4830-4832), où sont analysés les cartulaires de Saint-Thiébaut et de Saint-Arnould ; la section J (n^os 4835-4848) est presque entièrement relative aux institutions de Metz et la section L (n° 4851) contient des extraits de l'*Histoire de Metz* par Benoît Picard. Les lettres O (n^os 4853-4856) et P (n° 4857) concernent l'archéologie et la numismatique messine.

Dans les séries que nous venons de parcourir, l'histoire générale de Lorraine se mêlait quelque peu à l'histoire de Metz. Les derniers volumes de la lettre J (n^os 4849-4850) contiennent des études sur l'histoire de la Lorraine du IX^e au XI^e siècle et sur le droit public en Allemagne ; la série S (n^os 4858-4859) est relative aux comtes de Metz et aux ducs de Lorraine. Les sections Q et R (n° 4857) fournissent quelques extraits de manuscrits des bibliothèques étrangères (Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie et Espagne) ; malheureusement, les publications postérieures, et surtout les *Monumenta* de Pertz, n'y ont guère laissé d'inédit.

La série T (n^os 4860-4866), de beaucoup la plus intéressante, est tout entière relative aux bibliothèques de Paris. De ces sept volumes, les quatre premiers contiennent des extraits de la Collection de Lorraine ; mais cette collection est loin d'y être complètement analysée. Seule la partie qui concerne l'histoire des localités, disposées par ordre alphabétique, est à peu près complète (n° 4862) et un bon index permet d'en tirer tout le parti possible. Les extraits des cartulaires de la Bibliothèque nationale (n^os 4864-4865) qui concernent principalement les abbayes du diocèse de Metz possèdent des tables assez complètes. Le volume suivant (n° 4866) comprend la fin de la lettre T avec les cartulaires de Champagne et de Metz et la lettre U qui renferme des extraits tirés des Archives nationales et du Trésor des chartes en nombre, il est vrai, assez restreint. La série X (n° 4877) concerne les Archives de la ville de Metz et du département de la Moselle ; les sections Y et Z enfin (n^os 4878-4879) contiennent des extraits d'archives et de manuscrits appartenant aux bibliothèques de Lorraine, d'Alsace et de différentes villes de France. Ceux de Metz occupent la plus grande partie de ces deux volumes.

La Collection dont nous venons d'analyser les principaux ouvrages est complétée par des tables très riches. Le premier volume (n° 4826) est pré-

cédé d'un Inventaire général méthodique suivi d'une Table alphabétique des matières. Les derniers volumes sont un Répertoire alphabétique en vingt-deux volumes (n$^{os}$ 4882-4903), véritable *Index rerum*, qui, pour les différentes matières, noms de personnes ou de lieux, institutions, etc., renvoie aux Tables particulières de chaque série ou à celles des divisions de ces séries. La Collection se termine par un Répertoire général chronologique en deux volumes (n$^{os}$ 4904-4905), dont le premier va de l'an 30 à 1400, le second de 1401 à 1816. Ces Répertoires sont considérables, le second donne la chronologie complète de l'histoire de Metz ; malheureusement, le premier, si copieux qu'il soit, ne vaut que par les tables particulières auxquelles il renvoie et ces tables, très abondantes, contenant environ une quinzaine de divisions méthodiques, n'ont pu être terminées.

Le catalogue des manuscrits Prost a été rédigé par M. Henri Omont avec un très grand soin. Exprimons le souhait que ces précieux documents seront consultés souvent et qu'on s'intéressera toujours en France à l'histoire de Metz.

Louis DAVILLÉ.

---

II. Parmi les ouvrages dont M. Prost souhaitait la publication figure le cartulaire de l'abbaye de Gorze. C'est par lui qu'on a commencé. Le second volume des *Mettensia* est actuellement composé de deux fascicules comprenant le texte de ce cartulaire, depuis la fondation du monastère jusqu'à l'année 1133 (en tout 214 documents). L'éditeur, M. A. d'Herbomez, reproduit le texte du manuscrit de la bibliothèque municipale de Metz, n° 826 [75] ; les sommaires qu'il met en tête de chaque pièce sont exacts et les identifications faites avec soin. On indique aussi si la charte a été antérieurement publiée et en quels ouvrages. Nous regrettons pourtant que les originaux n'aient pas été recherchés et publiés de préférence au texte du cartulaire. Pourquoi aussi les variantes qu'offre le manuscrit du séminaire de Nancy n'ont-elles pas été relevées ? — Mais sans doute il sera donné plus tard satisfaction à ces *desiderata*. On nous annonce un troisième fascicule qui contiendra l'introduction, les notes [1] et la table. Il faudra attendre ce dernier fascicule pour apprécier équitablement cette édition.

C. P.

1. Nous eussions certainement préféré les notes au bas des pages; une telle disposition est bien plus commode pour le lecteur. Pourtant, en rejetant ces notes à la fin, l'éditeur évite des redites et surtout, entièrement maître de son sujet, il risque moins de se tromper.

---



*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Paris, 1898.

Dans les comptes rendus du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, publiés par ce *Bulletin,* nous avons remarqué trois communications qui intéressent la Lorraine. Il nous paraît très utile d'en reproduire les analyses, en y ajoutant quelques notes ou observations.

I. « M. Auguste Pawlowski (p. 106-107), de la Société de géographie, donne lecture d'un inventaire des archives du canton de Bourmont (Haute-Marne), archives jusqu'ici non collationnées. Cet inventaire comprend les communes de Saint-Thiébault, Brainville, Goncourt, Graffigny, Vaudrecourt (archives de la Mothe) et Goncourt[1]. Les communes de Bourg-Sainte-Marie, Chaumont-la-Ville, Doncourt, Gonaincourt, Hailliécourt[2], Hacourt, Illoud, Malaincourt et Nijon ne contiennent que des registres de l'état civil, dont les plus anciens, remontant à 1641, offrent un intérêt particulier. Quelques documents sont utiles à l'histoire de la région ; ainsi, il faut citer : une ordonnance de Richemond[3], évêque de Toul (1122), confirmée, en 1157, par son successeur Henri (archives de Bourg-Sainte-Marie) ; les pièces d'un procès entre Sommerécourt et Vaudrecourt (archives de Vaudrecourt) ; un rôle d'impositions pour les moines de l'abbaye de Morimont[4], les dames[5] de Poussay, et Hubert de Crèvecœur, seigneur de Vroncourt (archives de Vroncourt); des papiers concernant la famille de Choiseul. Il convient de signaler une tradition qui place à Haréville le tombeau de Calixte II (Gui de Bourgogne), tradition très consistante, dans le canton de Bourmont.

« Les documents capitaux, au point de vue historique, sont renfermés dans les archives communales de Saint-Thiébault. Ce village, aujourd'hui déchu, l'emportait jadis sur Bourmont (carte du xv^e siècle). La charte de Saint-Thiébault est d'une extrême importance juridique. Elle prouve aussi que Thibault I^er prit le titre de comte de Luxembourg en 1203 (confirmation[6] d'une charte d'échange de 1203 conclue avec Blanche de Navarre,

1. Pourquoi cette répétition du nom de *Goncourt ?*

2. Il faut lire : *Huilliécourt.*

3. Singulière transformation du nom de *Riquin* de Commercy

4. Lire : *Morimond.*

5. C'est-à-dire les chanoinesses du Chapitre noble.

6. Pour faire comprendre cette parenthèse, je reproduis ce que M. Pawlowski lui-même dit (p. 252) de la charte de Saint-Thiébault : « Elle prouve une fois de plus que Thibaut I^er prit le titre de comte de Luxembourg dès 1203, ce qui n'avait encore été consigné que dans une charte de cette même année, par laquelle ce prince fit un échange avec Blanche de Navarre, comtesse de Champagne. » L'auteur doit se

comtesse de Champagne). Il demeure évident que le Barrois de par deçà la Meuse fut soumis, dès le début du XIII[e] siècle, à la suzeraineté du roi de France.

« Cette charte est complétée par une série de parchemins, un diplôme de 1219 et un ordinaire de 1366, des confirmations de Henri de Bar (1300), Édouard de Bar (1319 et 1329) et, enfin, Yolande d'Avignon[1] (1482); les chartes des ducs de Lorraine sont souvent précieuses.

« Les sceaux sont parfois bien conservés et seraient consultés utilement pour la sigillographie de l'est de la France. »

Plus loin (p. 251, sq.), M. Pawlowski publie le texte de cette charte de Saint-Thiébault et de plusieurs autres qui la confirment; en outre, il donne un intéressant catalogue des documents en parchemin, au nombre de vingt-deux, qui existent dans les mêmes archives communales; le dernier est de 1752.

L'auteur ajoute en *nota :* « Les archives de Saint-Thiébault possèdent encore des centaines de pièces sur papier, du XVII[e] et surtout du XVIII[e] siècle, d'un intérêt secondaire et que je n'ai pas eu le temps d'inventorier. »

II. « M. Jules GAUTHIER (p. 100-101), archiviste du Doubs, communique une étude sur le pontifical de Hugues I[er] (archevêque de Besançon, de 1031 à 1060), conservé au Musée Britannique. Déjà signalé par le cardinal Pitra, à la suite de missions en Angleterre (il y a déjà un demi-siècle), ce précieux volume, inscrit sous le n° 15,222 des manuscrits de *British,* avait été pris par l'éminent bénédictin pour un monument de la liturgie bisontine. Cette opinion était inexacte, et M. Gauthier démontre que le corps même du pontifical, c'est-à-dire la série des cérémonies et des prières accomplies par l'évêque, est un pontifical messin, témoin le document final, un tarif d'honoraires de l'église de Metz, dressé par l'évêque Enghilramne (*Anghilramnus præsul*), qui vivait de 768 à 791.

« Mais le pontifical messin, écrit au XI[e] siècle, devint franc-comtois dans la première moitié de ce dernier siècle, et servit à l'archevêque Hugues le Grand et à plusieurs de ses successeurs, soit pour conférer les ordres dans le diocèse de Besançon, soit pour recevoir le serment des suffragants... Les feuillets 1-5 du pontifical contiennent une vingtaine de ces formules de serment, transcrites pour former titre au profit de l'église de Besançon... De toute façon, ces formules ont un intérêt considérable pour la chronologie de la *Gallia christiana*. Un autre motif donne une importance

tromper en ce qui touche l'époque à laquelle Thiébaut I[er] de Bar prit le titre de comte de Luxembourg; ce dut être dès son mariage avec Ermesinde de Namur (1199). Feu M. Chapellier m'écrivait, en 1884, qu'il existe des actes de cette année qui attestent le fait.

1. Lisez : *d'Anjou.*

exceptionnelle au pontifical de Metz. Les liens d'amitié qui ont uni Brunon, d'abord évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX, à Hugues le Grand, son ami inséparable, donnent une grande probabilité à l'opinion de M. Gauthier qui croit voir dans le manuscrit 15,222 de *British* un présent de Brunon à Hugues, qu'il consacra, à Toul, le 7 novembre 1031. De toute façon, ce précieux manuscrit mériterait d'être publié *in extenso*, tant au point de vue liturgique, comme le propose M. le chanoine Ulysse Chevalier, qu'au point de vue historique franc-comtois, comme M. Gauthier en exprime le désir. »

Il paraît utile de rappeler ici un autre pontifical de Metz, du XIV[e] siècle, également conservé en Angleterre, et que le révérend E. S. Dewick a étudié[1].

III. « M. Veuclin (p. 130), de la Société historique de Lisieux, communique à la Section un mémoire intitulé : *Translation en l'abbaye de l'Estrée (monastère d'hommes) du prieuré de la Colombe (monastère de femmes); fin de cette abbaye.* Le prieuré de la Colombe, situé près de Longwy, avait été détruit par suite de l'établissement des fortifications de cette ville; la translation effective de ce prieuré eut lieu, vers 1711, en l'abbaye de l'Estrée, qui, depuis plus de dix ans, avait été abandonnée par le dernier des religieux cisterciens qui l'avaient occupée depuis plus de cinq cents ans. Le registre capitulaire des religieuses de la Colombe, compulsé par M. Veuclin, a fourni des détails complets, à partir de 1737, sur les affaires du monastère. »

Dans sa réédition de l'*Histoire de Longwy* de Jean Mussey, M. H. de Dartein a consacré une note étendue au lieu du *Colombié*, connu, paraît-il, sous ce nom dès 1343, et au monastère de la *Colombe*, qui y fut établi dans le second quart du XVII[e] siècle[2].

On voit que les religieuses n'ont eu qu'à modifier légèrement un nom ancien très matériel, pour lui en substituer un autre d'un caractère très poétiquement religieux, et qui rentre dans la série des dénominations empruntées aux beautés de la nature qu'affectionnaient tant les Cisterciens.

Léon Germain.

1. Voir *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1896, p. 283.

2. *Histoire de Longwy et de la famille bourgeoise de Mussey jusqu'en 1606*, par Jean Mussey, curé de Longwy. Nouvelle édition avec notes et index alphabétique, par H. de Dartein. Nancy, 1898, p. 7, note 2.

*Revue historique ardennaise*. Paris, 5e année.

Dans un récent numéro de cette *Revue* (nov.-déc. 1898, p. 261-298), M. L.-H. Moranvillé a publié un important *Terrier du comté de Rethelois,* où il croit avoir retrouvé une mention relative à l'histoire de « la dame des Armoises », la fausse Pucelle. Le passage, que j'abrège un peu, me paraît opportun à reproduire (v. p. 263-265) :

« On ne trouve pas seulement, dans le terrier du comté de Rethelois, dit M. Moranvillé, des renseignements de géographie politique. Diverses mentions historiques sont curieuses; j'en signalerai une ici : il s'agit de la dame des Armoises. Mon ami, M. Germain Lefèvre-Pontalis, a réuni, avec son zèle accoutumé, tous les renseignements publiés jusqu'en 1895 sur cette aventurière qui, se faisant passer pour Jeanne d'Arc, réussit, on ne sait par quels artifices, à tromper les deux frères de la Pucelle et à épouser un membre de la famille des Armoises; il faut recourir à cet article pour tout ce qui concerne la question[1]. On ignore ce que devint cette femme, soit après 1440, selon qu'on arrête sa carrière à l'humiliante scène où, devant l'Université et le Parlement de Paris, elle dut confesser sa vie peu édifiante, soit après 1457, si on lui assigne un « curieux document qui la « montrait vivante, en Anjou, en 1457, mariée une seconde fois, emprisonnée à Saumur pour divers méfaits, libérée par une mesure clémente « de René II[2] ».

« Or, le terrier du comté de Rethelois mentionne diverses possessions confisquées sur Robert de Somme-Py, oncle de la dame des Armoises. Avant tout, il faut remarquer que Robert de Somme-Py était sûrement l'oncle de Robert des Armoises...

« Qu'est-ce que « le fait de Robert de Sompy oncle de la dame des Ar- « moises », suivant l'expression du terrier, *fait* qui valut à son auteur la confiscation de ses terres, prononcée par le duc de Bourgogne, comte de Rethel, à son profit ? J'ai cherché en vain quel il pouvait être, et il me paraît bien que ce *fait* se rattache à l'histoire de la dame des Armoises; c'est, à mon sens, la seule explication possible. Donc, la dame des Armoises aurait subi une pénalité que j'ignore, qu'on ignore jusqu'à présent, et le sire de Somme-Py, qui s'était sans doute compromis pour elle, fut entraîné par sa chute. Faut-il croire qu'à la suite de sa solennelle confession à Paris, en 1440, une punition lui fut infligée? C'est, je pense, l'hypothèse la plus plausible.

1. « G. Lefèvre-Pontalis, *La fausse Jeanne d'Arc*, extrait du *Moyen Age*, année 1895, mai-juin 1895, p. 5.
2. Lire : René Ier.

« J'admettrais avec difficulté qu'on lui attribuât les méfaits qui valurent à une fausse Jeanne d'Arc la punition dont René II[1] arrêta les effets en 1457. Ces méfaits étaient imputables à un seul, le pardon du duc de Lorraine[2] ne dit pas que la coupable eût un complice, et par conséquent ne le mentionne pas. Je suis donc porté à écarter du dossier de la dame des Armoises ce que j'appellerai l'épisode de 1457, et il demeurerait avéré que la dernière mention qui la concerne est sa confession publique, à Paris, en 1440. »

De là, M. Moranvillé conclut que le terrier aurait été rédigé entre 1440 et 1470, date du *vidimus* qui l'a conservé. (Bibl. nat., fonds français, 11578.)

Voici exactement le texte dont il s'agit :

*La moitié de la ville de Sompy est de demainne à mondit seigneur le conte et li vint par estraière pour le fait de Robert de Sompy oncle à la dame des Armoise, et l'autre moitié est tenue de mondit seigneur.*

L'opinion de M. Moranvillé me paraît de nature à provoquer de graves objections. En voici quatre :

1° Que la fausse Pucelle Claude ait été punie par le roi de France et même par le roi René, cela est très naturel. Je m'explique beaucoup moins l'intérêt que le duc de Bourgogne aurait eu à défendre la mémoire de Jeanne d'Arc, surtout contre une aventurière originaire du pays de Metz et mariée à un seigneur passé au service du duc de Bar.

2° Cette aventurière se faisait, je crois, appeler « Jehanne la Pucelle de France » et « Jehanne des Armoises » ; il est probable que, la supercherie une fois découverte, on la nomma d'habitude « la fausse Pucelle » et peut-être encore « Jehanne des Armoises », mais non la « dame des Armoises », ce qui eût été vraiment trop honorable et inexact[3]. La famille des Armoises comptait dès lors plusieurs représentants, et d'autres femmes avaient sûrement de meilleurs titres à se faire désigner : « la dame des Armoises ».

3° D'assez longue date déjà, la famille des Armoises avait abandonné la Champagne pour passer dans le Barrois. Il paraît certain que la personne nommée « la dame des Armoises » était une dame héritière ou douairière de la terre des Armoises, et ne devait appartenir, ni par son père, ni par son mari, à la maison de ce nom. Il n'est pas de ma compétence de dire à qui appartenait exactement, en 1440, la terre des Armoises ; mais, d'après

1. Lire : René Ier.

2. Il s'agit de René d'Anjou qui, à cette époque, n'était plus duc de Lorraine.

3. On la voit appelée « *dame* Jehanne des Armoises » et « *Madame* Jehanne des Armoises » : le mot *dame* placé devant le nom de baptême s'accordait, par courtoisie, aux femmes des membres de la chevalerie ; mais, devant un nom patronymique terrien, il signifiait *dame* de la terre de ce nom. Or, Robert des Armoises était seigneur de Tichémont et non des Armoises !

un renseignement que je possède de bonne source, cette terre était, en 1470, tenue par Jacques de Hans, de la maison de Grandpré, époux d'une dame des Armoises, dont le nom de famille ne m'a pas été fourni.

Ce fait est prouvé par un document relaté dans l'*Inventaire des titres de Nevers*, par l'abbé de Marolles, édité par M. de Soultrait (un vol. in-4°, Nevers, Fray, 1873, col. 389) :

« **1470**, 6 mai. — Montre et revue des vassaux féaux et arrière-féaux tenant noblement du comte de Nevers à cause de sa comté de Rethel, etc. Non comparans de la prévôté d'Aumont (Omont), M. de Han, seigneur des Armoises pour environ 36 fiefs. »

Telle était bien, en effet, l'importance des fiefs relevant du château des Armoises.

4° Enfin, pour fixer la date du document aux environs de 1440, l'auteur se fonde uniquement, à ce qu'il me semble, sur son identification hypothétique de la dame des Armoises. Il y a là une dangereuse pétition de principe ou, si l'on préfère, un cercle vicieux.

De fait, il y a des raisons sérieuses de croire le terrier de Rethel de beaucoup antérieur à l'époque que lui assigne M. Moranvillé.

Les noms personnels des gentilshommes cités dans ce terrier ne sont plus ceux du cartulaire de Rethel finissant en 1324; mais les noms de famille ou de terre restent les mêmes : le temps écoulé entre la confection des deux recueils n'est donc pas très long. Or, au chapitre de Vouziers (p. 288) figure « messire Waucher de Vouziers », que l'on sait avoir vécu de 1340 à 1389. C'est évidemment vers la fin de cette période, je crois bien vers 1370, qu'il paraît convenable de placer la confection du Terrier publié par M. Moranvillé. Il n'y a pas de doute pour Waucher de Vouziers, parce qu'il est, du moins à cette époque, le seul de ce nom dans sa famille.

Voilà qui tranche la question : le document, étant de la seconde partie du XIV° siècle, ne peut contenir aucune mention relative à la fausse Pucelle.

Ce document, tel que l'a publié M. Moranvillé, n'en reste pas moins d'un intérêt très grand, et il est annoté, surtout relativement aux localités, avec beaucoup de soin.

Léon GERMAIN.

---

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Poitiers, 1898.

Dom Besse a publié récemment dans ces *Bulletins* (1er trim. 1898, p. 68-79) un très intéressant et curieux article intitulé : *Tentative de réforme*

*monastique dans l'abbaye de Fontevrault*. Cette réforme fut entreprise, au commencement du XVII$^{e}$ siècle, par M$^{me}$ Antoinette d'Orléans, devenue prématurément veuve de Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle; la princesse eut recours aux Bénédictins anglais qui, chassés de leur patrie par Henri VIII, s'étaient établis à Valladolid et avaient une colonie à Saint-Malo. A cette tentative s'associa Marie de Lorraine, abbesse de Chelles[1] qui, elle-même, pour ramener son monastère à des pratiques plus régulières, fit appel aux Bénédictins anglais établis à Dieulouard, et que la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont[2], favorisa beaucoup. Voilà à quels titres principaux l'étude que je signale touche la Lorraine. Aussi importe-t-il, je crois, de reproduire ici ce que Dom Besse rapporte de ces faits.

« Vers la même époque, dit-il, la célèbre abbaye de Chelles se plaçait de son côté sous la direction de moines anglais. La supérieure de cette maison, M$^{me}$ Marie de Lorraine, leur offrait, en échange des services qu'ils pouvaient lui rendre, un monastère, des ressources suffisantes et l'appui de bienfaiteurs nombreux et haut placés.

« Longtemps avant Fontevrault, Chelles fut une abbaye double. Mais, au commencement du XVII$^{e}$ siècle, il ne restait plus de cette institution qu'un lointain souvenir. Les moines n'étaient plus là. Des prêtres séculiers les remplaçaient en qualité de chapelains. Marie de Lorraine, qui travaillait, comme tant d'autres abbesses issues de familles princières, à rétablir l'observance dans sa communauté, voulut revenir à la tradition primitive et confier à des Bénédictins les intérêts spirituels de ses moniales. Elle s'adressa aux Bénédictins anglais, que son parent, le cardinal Charles de Lorraine[3], avait récemment établis à Dieulouard.

« Leur influence se fit bientôt sentir. Les religieuses, touchées par leurs enseignements et surtout encouragées par l'exemple de leur vie pieuse et austère, se mirent plus généreusement à la pratique de leur règle. Elles commencèrent par abandonner l'habit blanc, qu'elles portaient, pour adopter la couleur noire, traditionnelle dans l'ordre. Il était même question d'introduire à Chelles les règlements de la Congrégation de Valladolid, en usage chez les moines anglais.

« M$^{me}$ Marie de Lorraine ne manqua pas une occasion de communiquer son admiration pour ses religieux étrangers aux supérieurs qui entrete-

1. Fille de Claude I$^{er}$ de Lorraine-Guise, duc d'Aumale, et de Louise de Brézé. Marie mourut en 1627

2. Fille de Charles III, duc de Lorraine, fondatrice du monastère de la Consolation, à Nancy.

3. Fils de Claude I$^{er}$, duc de Guise; il était, par conséquent, l'oncle de Marie, abbesse de Chelles.

naient des relations avec elle. Sa parente, Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont[1], formait le projet de faire adopter la pratique de la règle de saint Benoît par les chanoinesses de son abbaye; elle demanda les conseils de l'abbesse de Chelles. Celle-ci partit aussitôt pour Remiremont en compagnie du père François Walgrave, supérieur de sept bénédictins, logés et entretenus dans son abbaye, homme de grand mérite, qui possédait toute sa confiance.

« Le ministère que, religieux, ils remplissaient auprès des moniales de Chelles, ne leur faisait pas oublier l'apostolat en Angleterre, qui était leur principal objectif. Catherine de Lorraine usait de tout son crédit pour en faciliter l'exécution. Ce fut elle qui leur procura une maison à Paris, meublée et presque dotée par ses soins. Ses bienfaits les suivirent jusque dans leur pays. Elle s'imposa de lourds sacrifices pour obtenir la liberté de plusieurs missionnaires que les hérétiques avaient jetés en prison. Aussi son nom était-il connu et béni de tous les catholiques de la Grande-Bretagne, qui saluaient dans sa personne leur insigne bienfaitrice.

« Tout cela était bien de nature à encourager l'abbesse de Fontevrault... »

Je ne suivrai pas plus loin l'histoire de cette tentative de réforme; elle ne put aboutir. Antoinette d'Orléans finit par s'installer dans un couvent à Poitiers. « C'est là qu'elle jeta les fondements de la fervente et austère Congrégation connue sous le nom de Bénédictines du Calvaire. »

Quant à la princesse Catherine de Lorraine, chacun connaît l'étude dont elle a été récemment l'objet[2].

Léon Germain.

---

*Revue numismatique*. Paris, 1898.

Dans cette *Revue* (4e trim. 1898, p. 704-706), M. Adrien Blanchet publie un curieux document de sa collection. C'est un ordre de poursuite donné par le prévôt général des connétable[3] et maréchaux de France au gouvernement de Champagne et Brie. Cet ordre, daté du 1er juillet 1566,

1. « Lettre du P. Fr. W. au même (le supérieur général de Valladolid), 3 février 1614. » Archivos de la Congrégation de Valladolid, nº 219, t. XII, 510-511.

2. Ch. Pfister, *Catherine de Lorraine (1573-1648)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897, p. 242; aussi tiré à part, in-8º. Cf. la note additionnelle donnée ici, *Annales de l'Est*, 1899, p. 310, note.

3. Le mot est écrit « connestables »; mais l'*s* pluriel est évidemment de trop.

se rapportait à l'arrestation de l'abbé de Jeand'heurs et consorts, accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.

« La poursuite ordonnée par le prévôt, dit M. Blanchet, était nettement et sérieusement formulée, et François le Coq, trente-troisième abbé de Jandures (aujourd'hui Jeand'heurs, commune de l'Isle-en-Rigault, Meuse), doit avoir expié le crime qu'on lui reprochait, car sa mort suivit d'assez près la date de notre document. Voici en effet son épitaphe[1].

Cy gist noble et scientifique personne réverend père, frère François le Coq, natif de Paris, docteur ez droits, jadis abbé de ceans par l'espace de 17 ans, lequel mourut le XIX de juillet M DLXVII. Priez Dieu pour lui.

« François le Coq était un moine de l'ordre de saint Benoît, mais il avait adopté la règle des Prémontrés, en 1550, lorsqu'ils devint abbé de Jandures. »

Les monnaies énumérées dans ce document « ne sont pas toutes françaises. Les faussaires avaient imité non seulement les écus d'or au soleil, les pièces de six blancs, les testons, les carolus et demi-carolus, mais encore les « écus pistolets », qui étaient des pièces d'or espagnoles, et les « jocondalles », c'est-à-dire les thalers ou écus de différents pays... »

M. Blanchet dit, avec raison, que « les autres personnages impliqués dans l'affaire de faux monnayage ne paraissent pas avoir laissé de traces dans l'histoire » ; mais, au point de vue de nos études locales, il peut être intéressant de citer ces noms, afin que l'on puisse, à l'occasion, chercher à en identifier quelques-uns. Ce sont « messire Henri de Tournebulle, curé de Bassincourt[2], Christofle de la Cressonnière, prieur de Sermaizes[3], ung nommé Me Simon, armurier, Gilles Lestoc, ung nommé Me Jehan Duc, et Jehan Clerc, serviteur d'ung nommé Me Jehan du Puys, demeurant à Bar-le-Duc, et Jehan Camus, marchant, demeurant à Ligny en Barrois ».

La famille de Tournebulle, d'origine champenoise, est bien connue[4]; mais je n'avais pas encore rencontré le nom du curé Henri de Tournebulle.

Je constate que la plupart des accusés paraissent être plutôt Champenois et Français que Barrois. L'abbé lui-même était né à Paris.

1. « *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 1142. »

2. Je pensais qu'il s'agissait de *Bazincourt*, canton d'Ancerville, arrond. de Bar-le-Duc (voir *Dict. topogr. Meuse*); mais il résulte d'une communication autorisée, que cette localité est Vassincourt, canton de Revigny.

3. *Sermaize*, canton de Thiéblemont, arrond. de Vitry (Marne).

4. V. Caumartin, mon *Armorial des Écuyers du bailliage de Bar*, n° 29, et R. de Souhesmes, *Armorial de la Recherche de Didier Richier*, B, 423.

Ce document m'a paru d'autant plus intéressant à signaler que, sous le patronage de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, le propriétaire actuel du beau château de Jeand'heurs a mis au concours, avec un prix relativement élevé, l'histoire de l'abbaye et du château de cette localité. Espérons que ce travail, si désirable, sera prochainement exécuté[1].

Léon GERMAIN.

---

## 4° Revue de Belgique.

*Analecta bollandiana*. Bruxelles, t. XVII (1898).

Au *Bulletin des publications hagiographiques,* la revue trimestrielle des Bollandistes renferme parfois des comptes rendus critiques très intéressants d'ouvrages relatifs à la Lorraine; le suivant nous paraît mériter d'être reproduit ici (fasc. 4, p. 463, n° 183) :

« H. V. SAUERLAND. *Die Reliquien des hl. Stephanus im Metzer Dome,* dans JAHRBUCH DER GESELLSCHAFT FÜR LOTHRINGISCHE GESCHICHTE UND ALTERTUMSKUNDE, t. IX (1897), p. 87-89. La cathédrale de Metz possédait, dès le VIII^e siècle, des reliques du sang de saint Étienne : *ubi suus sacratissimus sanguis vivus esse dicitur* (diplôme de Charlemagne, 22 janvier 775), auxquelles d'autres vinrent s'ajouter plus tard. C'est à l'évêque de Metz que serait adressée l'épître dédicatoire d'un archevêque de Besançon, nommé Henri, qui se trouve en tête du ms. 10844 de la Bibliothèque nationale de Paris, tout entier consacré à saint Étienne. M. S. publie cette lettre, sans avoir remarqué que nous en avons déjà donné le texte dans notre Catalogue des mss. hagiographiques (*Cat. codd. hag. lat. bibl. nat. Paris,* t. II, p. 599). Ce nom de Henri, donné à l'évêque de Besançon, est certainement embarrassant. Mais M. S. n'aurait pas songé à y substituer le nom d'Ansericus (1117-1134) s'il avait remarqué l'expression *prothomartiris Stephani et evangelistae Iohannis congregatio,* qui nous reporte au milieu du XIII^e siècle, époque de la réunion des deux églises (*Catal. Paris.,* l. c., p. 598). »

Les mêmes *Analecta* renferment, relativement à saint Walfroy, un tra-

1. Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, nous avons appris que ce travail sur Jeand'heurs est fait; il a pour auteur M. H. Labourasse, auquel la Société de Bar-le-Duc a décerné le prix en sa séance de mars dernier.

vail curieux, auquel le nom de l'auteur, Dom Germain Morin, donne une véritable importance.

Nous croyons devoir l'analyser.

Bien qu'originaire de Lombardie, saint Walfroy peut être considéré comme un saint lorrain, puisque la partie importante de sa vie, la seule qui compte au point de vue hagiographique, s'est passée au lieu qui a conservé son nom et se trouve sur le territoire des décanats wallons de l'ancien archidiaconé de Longuyon. Ce lieu a toujours été, dès lors, le but d'un pèlerinage considérable, bien que, depuis plusieurs siècles, le corps du saint ait été enlevé, et qu'il n'y reste de lui aucune relique[1].

Le corps de saint Walfroy avait été inhumé sur la montagne qu'il sanctifia par ses austérités ; il fut transféré en 979, par Egbert, archevêque de Trèves, dans l'antique castrum d'Ivoix, auprès de l'emplacement duquel s'élève la ville moderne de Carignan. Mais l'église, où, d'après la tradition locale, le corps fut déposé, était déjà détruite au XII[e] siècle et, quant à ses reliques, il n'en est plus fait mention dans aucun document. On ne sait ce qu'elles sont devenues, ont dit tous les historiens, qui se sont bornés à émettre des hypothèses très variées sur l'époque à laquelle elles ont pu disparaître.

Mais, d'autre part, depuis de longs siècles, on vénère à Rue[2], petite ville de Ponthieu, un saint *Wulphi* en l'honneur duquel deux églises paroissiales s'élevaient jadis : l'une d'elles, détruite en 1826, datait, dit-on, du XII[e] siècle. Les reliques du saint, conservées d'abord, paraît-il, dans cette ville, furent transférées à Montreuil, à une époque incertaine, et déposées dans l'église de l'abbaye de Saint-Sauve, où elles existaient en 1435 et où, du moins en partie, elles sont encore conservées. Dès le XII[e] siècle, le culte du saint était répandu dans la contrée.

Or, la vie de ce saint paraît tout à fait légendaire ; aucun renseignement certain ne pouvait être fourni sur lui ; mais de cette légende se dégagent quelques faits qui ne sont point sans présenter de l'analogie avec l'histoire de saint Walfroy. Dom Germain Morin, le savant bénédictin de l'abbaye de Maredsous, a recherché s'il n'y aurait pas identité entre saint Walfroy et saint Wulphy[3]. Si différents que soient aujourd'hui ces deux noms, on constate qu'ils étaient autrefois fort semblables, notamment sous la forme

1. « Un os maxillaire, conservé chez les Lazaristes, sur la montagne même de Saint-Walfroy, n'a pu, faute de preuves authentiques, être exposé à la vénération des fidèles. » (Dom G. Morin, d'après l'abbé L. Paulot, *Vie de saint Walfroy* ; Balan-Sedan, 1893, p. 22.)

2. Chef-lieu de canton, arrond. d'Abbeville (Somme).

3. Dom Germain Morin, *Saint Walfroy et saint Wulphy. Note sur l'identité possible des deux personnages*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XVII, fasc. III (31 octobre 1898), p. 307-313.

fréquente *Wulflagius,* nom très rare assurément. Entre le XII[e] siècle, où remonte la légende de saint Wulphy, et la fin du X[e], où se perd le souvenir précis des reliques de saint Walfroy, il s'est passé un fait qui expliquerait le transfert de ces reliques du pays d'Ardenne dans celui de Ponthieu. En 1086, la forteresse bâtie, à Stenay, par Godefroy de Bouillon était assiégée par l'armée de Thierry, évêque de Verdun. Eustache et Baudouin, frères de Godefroy, amenèrent des troupes dont l'arrivée décida Thierry à lever le siège. Or, Godefroy et ses frères appartenaient à la famille des comtes de Boulogne; Eustache hérita de ce titre à la mort de leur père Eustache II. Il est naturel de supposer qu'ils ont d'abord opéré le recrutement de 1086 dans leur domaine patrimonial. Si l'on considère la proximité d'Ivoix et de Stenay, et la célébrité de saint Walfroy, on s'expliquera sans grande difficulté que, dans de telles conjonctures, la châsse renfermant ses reliques ait été transportée en Ponthieu. « Ce ne serait qu'un exemple de plus à ajouter à tant de pieux larcins dont l'histoire religieuse de cette époque est remplie. »

Telle est la thèse, très intéressante et présentée avec beaucoup d'érudition, de Dom G. Morin, qui conclut de la manière suivante :

« En résumé :

« On perd toute trace des reliques de saint Walfroy depuis leur translation à Ivoix vers la fin du X[e] siècle. Deux siècles plus tard, on constate à Montreuil et à Rue, dans le Ponthieu, le culte d'un saint Wulphy, au sujet duquel on ne sait rien avant cette époque.

« Saint Walfroy et saint Wulphy portent le même nom en latin, *Wulflagius,* corruption d'un nom d'une physionomie absolument étrangère, et qui ne s'explique que par l'origine du personnage qui l'a porté.

« Les traditions relatives aux deux saints n'offrent aucune particularité certaine qui rende impossible leur identité.

« Enfin, la possibilité d'un transfert des reliques de saint Walfroy en Ponthieu se déduirait assez naturellement du fait que des troupes amenées par Eustache de Boulogne ont séjourné dans la région de Stenay, tout près d'Ivoix par conséquent, en l'année 1086. »

Léon GERMAIN.



# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Nominations. — Par arrêté ministériel en date du 18 novembre 1899, M. Krantz, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, est nommé, pour trois ans, à dater du 5 décembre 1899, doyen de ladite Faculté.

Par arrêté du 14 octobre 1899, M. Pariset, docteur ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1899-1900, d'un cours d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Par arrêté du même jour, M. Laurent, agrégé d'histoire, membre sortant de l'École française d'Athènes, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Par arrêté du même jour, M. Perdrizet, agrégé des lettres, membre sortant de l'École française d'Athènes, est nommé, pour l'année scolaire 1899-1900, maître de conférences de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Par arrêté rectoral en date du 27 septembre 1899, M. Huchon, agrégé d'anglais, professeur d'anglais au lycée de Cherbourg, est nommé maître de conférences d'anglais et de littératures modernes comparées à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy (*Fondation de l'Université de Nancy*).

Congé. — Par arrêté du 14 octobre 1899, un congé du 1er novembre 1899 au 31 octobre 1900 est accordé à M. Couve, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Promotion. — Par arrêté ministériel en date du 22 décembre 1899, M. Auerbach, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, est promu de la quatrième à la troisième classe.

---

Conférences. — Nous publions ci-dessous le programme des conférences qui seront faites pendant le premier semestre de l'année scolaire 1899-1900 par les maîtres récemment nommés :

*Histoire ancienne :* M. Ch. Diehl, professeur. — M. Laurent, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 2 heures. — Questions d'histoire grecque.

Le *jeudi,* à 11 heures. — La civilisation athénienne.

Le *vendredi,* à 9 heures 1/4. — Exercices d'épigraphie.

*Langue et littérature grecques :* M. Perdrizet, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs (Platon, *République,* X).

Le *jeudi,* à 10 heures. — (Licence.) Explication d'auteurs (Aristote, *Poétique*).

Le *vendredi,* à 9 heures 1/2. — (Licence ès lettres.) Thème grec.

*Conférences d'anglais et de littératures modernes comparées :* M. Huchon, maître de conférences. — Le *lundi,* à 8 heures 1/4. — Littérature comparée : Shakespeare et son influence sur les littératures française et allemande (Voltaire, Diderot, Lessing, etc.).

Le *vendredi,* à 9 heures 3/4. — Explication d'un auteur anglais pour l'Agrégation d'allemand : Gosse : *A Short History of modern English,* littérature. — Exercices pratiques.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Conférence d'anglais : Correction de thèmes et de versions. Leçons d'étudiants. Dissertations.

---

Conseil général de l'Université. — La Faculté des lettres a nommé, le 8 novembre 1899, par 11 voix sur 12 votants, M. Albert Martin, professeur de littérature grecque, membre du Conseil général de l'Université, en remplacement de M. Diehl, nommé chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

---

Conseil académique. — Par arrêté ministériel du 17 novembre 1899, les professeurs, les chargés de cours et les maîtres de conférences de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy sont convoqués le jeudi 14 décembre 1899, à l'effet d'élire un délégué au Conseil académique de Nancy, en remplacement de M. Albert Martin, démissionnaire.

---

Rentrée de l'Université. — La rentrée solennelle de l'Université a eu lieu à la salle Poirel le jeudi 9 novembre. Le discours d'usage a été prononcé par M. Lichtenberger, professeur de littératures étrangères à la Faculté des lettres, sur l'enseignement secondaire dans les gymnases allemands. M. le recteur a ensuite résumé l'histoire des diverses Facultés pendant l'année scolaire écoulée, il a signalé les derniers ouvrages écrits par des professeurs de l'Université, entre autres la bibliographie de l'histoire du droit de M. G. Gavet et l'étude sur Gottfried Keller de M. F. Baldensperger; il a terminé par des conseils aux étudiants. Les deux discours seront imprimés dans le *Compte rendu de la rentrée solennelle.*

---

Rapport de M. le Doyen. — Nous publions ci-dessous des extraits du rapport présenté par M. le Doyen au Conseil général de l'Université sur les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1898-1899 :

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Le personnel enseignant de la Faculté des lettres a subi pendant l'année 1898-1899 de nombreuses et importantes modifications.

C'est d'abord M. Étienne, chargé, deux heures par semaine, de conférences d'ancien français, qu'une longue et douloureuse affection, heureusement conjurée aujourd'hui, a forcé de prendre un congé dès le mois de novembre. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous adresser à la compétence et au dévouement de M. Harmand, professeur au Lycée, docteur ès lettres, pour suppléer M. Étienne. Cette suppléance a duré toute l'année, et M. Harmand a pu mener de front sa classe au Lycée et ses conférences à la Faculté en se créant par son enseignement apprécié et sa collaboration sympathique des titres solides à notre gratitude et à celle de nos étudiants de grammaire.

C'est aussi pour raison de santé que M. Cousin, maître de conférences de

grammaire des langues classiques, a dû prendre un congé d'un an. Il a été suppléé en partie par M. Couve qui s'est obligeamment chargé de l'une de ses conférences (une heure par semaine). Nous ne voulons pas penser que c'est le surcroît de travail qui, joint à une persistance de l'influenza, vient d'obliger M. Couve, à quelques semaines de la rentrée, de demander à son tour un congé d'un an que les médecins lui prescrivent impérieusement de passer dans le Midi. Cette fois le service de M. Couve sera fait tout entier, à raison de trois conférences par semaine, par M. Perdrizet, ancien chef de section à l'école normale supérieure, agrégé des lettres et membre de l'école française d'Athènes. Tout en souhaitant que M. Perdrizet, dont le talent nous est garanti de toutes parts, puisse, s'il le désire, s'attacher par un lien durable à notre Faculté, il est bien entendu que nous faisons les vœux les plus sincères pour que M. Couve vienne l'an prochain reprendre parmi nous la place qu'il y occupe depuis plusieurs années avec une autorité croissante et qu'il désire retrouver autant que nous désirons nous-mêmes la lui garder.

Un autre membre de l'école d'Athènes, M. Gauckler, agrégé d'histoire, a été chargé par une décision ministérielle du 30 mars, d'un cours d'archéologie, et en même temps mis en congé, avec une mission en Tunisie. Je ne mentionnerais pas cette nomination qui ne nous dote en réalité que d'un enseignement non effectif et purement honoraire, si nous ne nous croyions pas autorisés à y voir de la part de M. le ministre un encouragement et une promesse. Ce rattachement, même exclusivement budgétaire, d'un archéologue à notre Faculté signifie en effet que notre vœu, annuellement renouvelé en faveur d'un cours d'archéologie, qui a existé par intermittence jadis à côté de la chaire d'histoire ancienne, est approuvé par l'administration supérieure, et que vraisemblablement dans un avenir prochain elle nous aidera à le réaliser.

M. Pariset qui a consacré ses vacances à un séjour à Londres, pour ses études personnelles, a été autorisé à y demeurer jusqu'au 1er janvier 1900, avec une mission scientifique pour les mois de novembre et de décembre 1899. Ses collègues d'histoire et de géographie se sont concertés pour que les étudiants de cette section ne perdent rien à cette absence du professeur d'histoire moderne, qui lui-même s'est offert à leur rendre dès son retour l'équivalent des heures de chômage.

M. Thiaucourt a été promu à la troisième classe à partir du 1er janvier 1899.

M. Lichtenberger a été nommé professeur titulaire en remplacement de M. Grucker, par décret du 21 février, et M. Pfister, nommé assesseur.

Un événement heureux qui nous a apporté beaucoup de joie et de fierté, ç'a été le succès en Sorbonne de M. Fernand Baldensperger, reçu docteur en

juin dernier avec la mention très honorable après une brillante soutenance. Même si j'en avais l'espace dans ce rapport je ne tenterais pas, après M. Pfister, de refaire l'analyse de la thèse latine sur le poète national du Danemark Adam-Gottlieb Œhlenschlæger, ni après M. Grucker celle de la thèse française sur Gottfried Keller, une des figures les plus curieuses et les plus originales de la littérature contemporaine, qui, bien que né dans le canton de Zurich en 1819, appartient néanmoins à l'Allemagne par l'éducation de son esprit et de son talent, et par la valeur littéraire de ses œuvres qui l'ont placé au rang des premiers écrivains allemands. Je tiens toutefois à ajouter aux éloges de ces critiques, éminemment compétents en cette matière de littérature étrangère, mon témoignage d'ancien maître de français, heureux de goûter ces pages élégantes et fines que leur nombre considérable et le poids du volume n'empêchent pas de trouver rapides et légères, rassuré qu'on est et charmé aussi par l'aisance gracieuse avec laquelle l'auteur gouverne son érudition, et par la virtuosité d'un doigté bien français sur ce clavier allemand.

Un événement tout contraire et qui laisse parmi nous un grand vide et de sincères regrets, c'est le départ de M. Charles Diehl appelé à la Faculté des lettres de Paris pour y inaugurer un cours complémentaire d'histoire byzantine.

Dans les adieux d'ami, de camarade et de collègue que M. Pfister a adressés à M. Diehl au nom de toute la Faculté (*Annales de l'Est*, octobre 1899), il a raison de dire que, bien que titulaire encore de sa chaire de Nancy, M. Diehl nous est enlevé en réalité définitivement. Nous savions bien que cette séparation devait arriver et qu'il n'était pas dans les intentions ni dans les plans d'avenir de notre collègue de se fixer à Nancy pour toujours. Mais pendant les quatorze années qu'il a passées parmi nous, il s'était fait à Nancy, dans l'Université, dans le monde, dans toutes les associations savantes ou d'enseignement bénévole une place si large et si brillamment occupée qu'on se résigne avec peine à accepter qu'il se soit ainsi déraciné.

M. Charles Diehl, enfant de Strasbourg, a fait ses études au lycée de Nancy et au collège Sainte-Barbe d'où il sortit en 1878 pour entrer à l'école normale supérieure. Reçu premier agrégé d'histoire au concours de 1881, il passa successivement deux années (1881-1883) à l'école de Rome, et deux années (1883-1885) à l'école d'Athènes. Après de nombreux et féconds voyages dans l'Italie du Sud et la Sicile, la Grèce centrale et l'Asie-Mineure, M. Diehl, riche d'observations et de découvertes, de connaissances approfondies sur les deux grandes civilisations antiques, fut particulièrement attiré par les monuments de la période byzantine. Il se voua dès lors à la réhabilitation savante et convaincue du Bas-Empire, à l'explication de ses mystères, à la propagation lumineuse de ses doctrines esthétiques,

de son sens, de son caractère, de son rôle, mal connus et dédaignés. Toutes les explorations de M. Diehl ont enfanté des articles sans nombre, ou de beaux livres remplis de descriptions, d'analyses, d'appréciations et pour ainsi dire d'illustrations par la plume qui constituent un monument personnel de goût et de science élevé à l'art byzantin par un voyageur curieux et hardi, qui a vu avec scrupule, noté avec méthode, compris avec originalité et rendu avec une élégante et communicative clarté.

Au mois de novembre 1885, M. Diehl, déjà connu par ses remarquables rapports à l'Institut, est nommé maître de conférences à la Faculté de Nancy.

En décembre 1888, il est docteur et le 30 juin 1891 il devient professeur titulaire dans la chaire laissée vacante par le départ de M. Debidour.

M. Diehl représenta successivement la Faculté au conseil académique et au conseil de l'Université. D'autres honneurs lui vinrent du dehors. Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour son mémoire sur l'Afrique byzantiue, il devint le 24 décembre 1897 *membre correspondant national*. Il reçut du bey de Tunis la croix de commandeur du Nicham et du roi de Grèce l'ordre royal du Sauveur.

C'est M. Laurent, ancien boursier de la Faculté de Nancy, agrégé d'histoire, membre de l'école d'Athènes, qui a été chargé, par arrêté ministériel, à titre de maître de conférences, de remplacer M. Diehl dans l'enseignement de l'histoire ancienne. Pour exprimer toute l'espérance que nous fondons sur ce jeune maître, je n'ai qu'un mot à dire : il a été notre élève et c'est M. Diehl et moi qui l'avons désigné au choix de M. le ministre et demandé avec prédilection.

Voici en peu de temps le second exemple de recrutement de la Faculté par elle-même, et non par une préférence maternelle pour ses propres enfants qui pourrait être un peu complaisante ou exclusive; mais parce que, tout en étant nos élèves, les fils de notre enseignement sont en même temps les meilleurs et les plus dignes parmi les jeunes collaborateurs où nous pouvons choisir.

Enfin, le personnel de la Faculté s'est accru d'une unité, par la création, sur les fonds d'Université, d'une conférence d'anglais et de littératures modernes comparées et la nomination à ce poste par M. le recteur de M. Huchon, agrégé d'anglais, professeur au lycée de Cherbourg.

M. Huchon a été présenté en première ligne sur huit concurrents. La Faculté, pour ce choix, s'était munie des renseignements les plus précis sur les candidats, venus de tous les points de la France et presque tous inconnus de nous. C'est par des titres très favorables que M. Huchon l'a emporté sur ses rivaux, et nous ne doutons pas que l'enseignement qu'il inaugure

ne soit donné par lui avec une maîtrise qui répondra aux promesses qu'on nous a faites et à la bonne opinion que nous avons prise de lui.

Par arrêté ministériel du 2 janvier, M. Georgel, secrétaire de la Faculté des lettres, a été admis pour ancienneté d'âge et de service à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Aristide Georgel avait été nommé secrétaire de la Faculté des sciences et des lettres en mars 1880. C'est donc près de vingt années de service dont la Faculté est redevable à ce collaborateur dévoué et sympathique ; et ces services ont été rendus avec un zèle si constant, et ils ont créé entre les membres de la Faculté et leur excellent secrétaire des relations si courtoises et si cordiales que nous nous sommes séparés de lui comme d'un collègue entouré de gratitude affectueuse et d'unanimes regrets. . . . . . . . .

*Thèse.* — Le vendredi 23 décembre, M. Lucien Pinvert, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, a soutenu devant la Faculté des lettres ses thèses pour le doctorat, sur les sujets suivants

Thèse latine : *De Lazari Bayfii (1494-1550?) vita ac latinis operibus et de ejus amicis.* Lutetiæ Parisiorum, apud A. Fontemoing. — 1 vol. in-8° de 93 pages.

Thèse française : *Jacques Grévin (1538-1570). Sa vie. — Ses écrits. — Ses amis. — Étude biographique et littéraire.* Paris, Albert Fontemoing. — 1 vol. in-8° de 396 pages.

M. Pinvert, licencié de la Faculté en 1881, a tenu à venir de Paris, où il aurait pu s'adresser à la Sorbonne, demander à notre Université lorraine le grade suprême et lui dédier ses travaux. C'est un exemple heureux d'excellente décentralisation qui nous a d'autant plus touchés et réjouis que, si la thèse latine n'est qu'une dissertation développée plutôt qu'une œuvre véritable, la thèse française est digne de prendre place parmi les bons livres de critique soignée, sérieuse et utile.

Ayant choisi d'étudier un homme de lettres, il est vrai, mais aussi et surtout un diplomate dans la personne de Lazare de Baïf, M. Pinvert n'était pas assez préparé à cette étude si délicate et si complexe par la connaissance qu'il aurait dû avoir de la diplomatie européenne au xvi° siècle. Il voit les choses trop simplement ; les explications lui viennent trop vite, trop faciles ; les dessous lui échappent et beaucoup de documents qui les auraient éclairés lui ont échappé aussi. Dans les questions générales d'histoire politique, à approfondir à l'occasion de son sujet, comme aussi la question d'humanisme, si importante à la Renaissance, n'ont pas attiré, comme elles l'auraient dû, la curiosité et l'esprit critique de M. Pinvert. Cette thèse latine n'est en somme qu'une esquisse rapide, insuffisamment poussée et encadrée, et qui laisse le sujet ouvert.

Tout au contraire la thèse française est vraiment une œuvre et une œuvre

de valeur. Elle représente certainement ce qu'on a écrit jusqu'ici de plus complet, de plus net, de mieux documenté et de plus méthodiquement arrangé sur Jacques Grévin. M. Pinvert n'a rien négligé pour tâcher de savoir tout ce qui était à savoir et à découvrir sur son sujet. Il a fouillé scrupuleusement les bibliothèques du Beauvaisis et la Nationale; il est allé en Belgique et s'est arrêté studieusement à Anvers où toutes les richesses de la fameuse imprimerie Plantin lui ont été accessibles et familières. De cette préparation consciencieuse, intelligemment conduite et soignée est sorti un volume intéressant et solide qui est le premier monument considérable élevé par la critique française à l'honneur et à la mémoire de Grévin.

La qualité dominante du procédé critique de l'auteur, c'est d'aimer son héros ; et peut-être que son défaut est de l'aimer trop. Il le considère successivement comme médecin, humaniste, poète, dramaturge ; et sous chacun de ces aspects, Grévin lui apparaît invariablement et également comme un maître original, plutôt que comme un jeune homme très précoce et très intelligent — tel qu'il y en avait beaucoup alors — emporté avec les contemporains et les camarades par le goût du jour, par la mode littéraire qu'ils n'avaient même pas faite eux-mêmes; exalté par un enthousiasme de nouveauté un peu enfantin et très ambitieux, qui prenait volontiers des vieilleries repeintes pour des trouvailles et des imitations écolières pour la littérature révolutionnaire de l'avenir.

C'est la principale objection à faire à la thèse. Grévin y est trop avantagé par son défenseur panégyriste, qui lui consacre un vrai plaidoyer de réhabilitation sans réserve, où l'on sent parfois les moyens de l'avocat et les procédés de l'éloquence judiciaire plus que les analyses nuancées d'un critique de profession. Grévin, qui est en somme un personnage assez mince, de second plan et de second ordre, est mis en lumière et en valeur avec une indulgente effusion de confiance dans sa priorité et sa supériorité en tout. Mais, cette réserve faite, le livre a mérité tous nos éloges pour sa substance, son ordonnance et son style.

La soutenance a été franchement et continuement brillante, et M. Pinvert a conquis ses juges par son aisance distinguée, sa présence d'esprit et sa verve oratoire.

N'eût été l'insuffisance de la thèse latine dont le jury fut forcé de tenir compte, M. Pinvert aurait certainement obtenu la mention *très* honorable. Il a été reçu docteur avec la *mention honorable,* et les félicitations du président . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Vœux.* — Le plus ancien de nos vœux, et qui répondait au besoin le plus urgent, a reçu satisfaction par la création d'une conférence d'anglais. Nous reportons donc notre intérêt, nos sollicitations pressantes et nos espérances sur la création d'une conférence de littérature française à côté de la chaire

magistrale ; d'un cours d'archéologie, qui a existé par intermittence, qui existe sur le papier et en expectative par la nomination toute platonique de M. Gauckler ; nous en souhaitons vivement et en attendons la réalisation, soit de la bienveillance de l'État, soit de celle de l'Université. »

E. K.

---

Doctorat d'université. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des universités ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 1899 du Conseil de l'Université de Nancy ;

Après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique ;

Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Nancy instituant un doctorat de cette Université, mention : *Lettres*, et réglementant les conditions de scolarité.

*Fait à Paris, le 28 novembre 1899.*

*Signé :* G. Leygues.

## ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE.

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY EN DATE DU 10 JUILLET 1899.

Le Conseil de l'Université de Nancy,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu :

« En dehors des grades établis par l'État, les universités peuvent instituer des titres d'ordre purement scientifique.

« Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent, en aucun cas, être déclarés équivalents aux grades.

« Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

« Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement. »

Vu la demande présentée par la Faculté des lettres,

Délibère :

Article 1er. — Il est institué à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy un doctorat qui sera intitulé : Doctorat de l'Université de Nancy, mention : *Lettres*.

Art. 2. — L'examen pour l'obtention de ce doctorat comporte :

1° Une thèse française, imprimée, dont le sujet aura été agréé par la Faculté. Celle-ci pourra autoriser la présentation de thèses écrites en une autre langue que le français;

2° Des propositions données par la Faculté dans l'ordre des études spéciales au candidat, au moins trois mois à l'avance. Le titre de ces propositions sera imprimé à la suite de sa thèse.

Art. 3. — Les épreuves donneront lieu à une soutenance publique devant un jury de trois professeurs au moins.

Art. 4. — Tout aspirant devra présenter un *curriculum vitæ* et des attestations d'études ou titres scientifiques dont la Faculté appréciera la valeur.

Art. 5. — Le candidat devra être immatriculé à la Faculté et y avoir passé au moins deux semestres, dont un d'hiver.

Art. 6. — La thèse portera le visa du doyen.

Art. 7. — Le diplôme, délivré par le président du Conseil de l'Université, sera revêtu de la signature du doyen et de celle des professeurs, membres du jury.

Art. 8. — Le présent règlement sera mis en vigueur à partir de l'année 1899-1900.

---

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi de finances du 30 mai 1899

Vu l'arrêté du 28 novembre 1899:

Vu la délibération du Conseil de l'Université de Nancy du 10 juillet 1899;



Arrête :

Est approuvée la délibération du Conseil de l'Université de Nancy fixant, ainsi qu'il suit, les droits à percevoir pour études et examens en vue du doctorat de l'Université, mention *Lettres :*

| | |
|---|---|
| 1 immatriculation annuelle à. . . . . | 20 fr. |
| 1 droit annuel de bibliothèque à . . . | 10 fr. |
| 1 examen à. . . . . . . . . . . . . | 100 fr. |

*Fait à Paris, le 5 décembre 1899.*
G. Leygues.

---

Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. — Nous publions ici le rapport adressé à M. le Doyen

Monsieur le Doyen,

Les épreuves pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie se sont passées devant la Faculté des lettres les mardi 21 et jeudi 23 novembre. Le jury était composé de MM. Auerbach, Laurent et Pfister. Trois candidats se sont présentés ; si l'un d'eux a passé un examen insuffisant en tous points et a complètement échoué, les deux autres nous ont donné pleine satisfaction ; ils nous ont soumis un mémoire excellent et répondu presque toujours avec aisance aux questions posées à l'oral.

M. Floquet avait choisi, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, le sujet de son mémoire dans l'histoire locale de la Révolution. Nous continuons ainsi la grande enquête commencée à la Faculté des lettres sur une période dont l'étude avait été jusqu'à présent complètement négligée, — période encore si près de nous et pourtant si mal connue. Nous pensons bien qu'un jour tous ces travaux serviront à écrire une histoire très documentée et impartiale de l'époque révolutionnaire à Nancy, dans la Meurthe et dans la Lorraine ; ce sont de patientes analyses qui préparent la synthèse future. Le mémoire de M. Floquet : *Le mouvement religieux à Nancy de 1789 à 1802,* est tout à fait remarquable. Le candidat a dépouillé avec une grande conscience tous les documents qui se trouvent à Nancy : procès-verbaux des corps constitués : municipalité, district, directoire départemental ; registres des sociétés populaires qui subsistent encore ; registres du comité de surveillance ; listes des détenus dans les prisons. Il a lu les liasses d'inventaires où sont énumérés les biens appartenant aux différents couvents en 1790 et 1791; il a parcouru les procès-verbaux de vente des biens

de mainmorte mis à la disposition de la nation. Tous les documents des archives municipales, ceux des archives départementales, surtout les séries L et Q, lui ont passé sous les yeux. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas pu consulter les archives judiciaires et nous dire si les procès-verbaux du tribunal criminel subsistent encore. Il a aussi trouvé quelques pièces intéressantes aux Archives nationales à Paris. Il n'a point négligé les imprimés et il nous a donné une bibliographie précise des placards qui pendant longtemps ont remplacé les journaux et où étaient discutées, avec une véritable passion, toutes les questions du jour. Il ne s'est pas laissé écraser par cette masse de pièces; il a au contraire dominé son sujet et nous a présenté, en 250 pages environ, un tableau d'ensemble de la situation religieuse à Nancy sous la Révolution. Après quelques mots d'introduction sur l'état du clergé nancéien en 1789, il nous expose les premières difficultés commençant avec l'application de la constitution civile du clergé. Il nous trace un portrait vivant de l'évêque La Fare, qui donna le signal de l'émigration et qui toujours, de Trèves ou de Vienne, prêcha à son clergé la résistance. Un chapitre des plus intéressants est consacré à la fermeture des couvents et, dans des tableaux synoptiques fort bien faits, l'on nous résume l'état de leur fortune mobilière et immobilière, et l'on nous indique le nombre des moines ou des religieuses qui les peuplent. L'Église constitutionnelle, cependant, réussit à s'organiser, avec combien de peine! Un évêque est trouvé, M[gr] Lalande, que M. Floquet nous paraît juger avec trop de sévérité. L'on reprochera pourtant avec justesse au prélat de n'avoir pas osé affronter la lutte. Député à la Convention, il abjure ses croyances, tandis que Balthasar Faure, représentant du peuple, organise à Nancy, les 20 et 30 brumaire an II, les premières fêtes décadaires. Sur le caractère de ces fêtes, où l'on célèbre pêle-mêle, de façon sentimentale et vague, la « correction des mœurs », la « Raison » et l'« Être suprême », en attendant que l'Être suprême y reçoive tous les hommages, M. Floquet présente des réflexions très piquantes. Il nous dit aussi les persécutions qui à ce moment frappent les prêtres réfractaires, et il s'efforce, avec l'abbé Mangenot, de dresser la liste des oratoires secrets où les catholiques vont entendre la messe; il nous conduit dans les prisons et énumère la liste des détenus — ici peut-être dépasse-t-il son sujet pour empiéter sur une histoire de la Révolution dans tout le département de la Meurthe. Le 9 thermidor, Robespierre tombe, et la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) proclame la liberté des cultes et sépare entièrement l'Église de l'État. M. Floquet nous expose comment les orthodoxes et les constitutionnels s'organisent à l'abri de cette loi; il nous énumère leurs lieux de culte; — il nous dit aussi leurs rivalités. Plus de deux années durant, la liberté est complète, lorsque, avec le 18 fructidor (4 septembre 1797), la persécution frappe de nouveau les réfractaires. Dans le

mémoire, l'on en trouvera les principaux épisodes ; — et aussi l'on y lira une description animée des fêtes par lesquelles le Directoire essaya d'agir sur les masses, en leur inculquant le respect de la jeunesse, de la vieillesse, de la reconnaissance, de l'agriculture, etc. Après le coup d'État du 18 brumaire, commence une nouvelle période plus tranquille qui bientôt aboutira au Concordat. Le culte décadaire est de plus en plus abandonné et les « autels sont restaurés » à Nancy, bien avant que l'accord avec le pape soit signé. Le nouvel évêque, Mgr d'Osmond, fait enfin dans la ville son entrée solennelle et l'évêque constitutionnel Nicolas, récemment élu, est obligé, bon gré mal gré, de lui céder la place. — Cette analyse montre combien le sujet traité par M. Floquet est étendu et combien sont nombreuses les questions auxquelles il a touché. Sans doute, on lui peut reprocher de n'avoir pas assez rattaché l'histoire locale de Nancy durant cette période à l'histoire générale de la Révolution : de n'avoir point montré les changements survenus à Nancy même, dans la municipalité et le département, et les contre-coups qu'ils ont eus sur la politique religieuse ; de n'avoir pas assez connu d'ensemble l'organisation de l'Église constitutionnelle et les efforts tentés par elle en 1797 et 1801, lors de la réunion des deux conciles nationaux ; de n'avoir pas pénétré davantage dans l'âme de la foule, pour saisir ses vrais sentiments religieux et les causes qui les ont modifiés, au hasard des événements extérieurs et intérieurs ; mais, tel quel, le travail atteste les plus sérieuses qualités de recherches, d'intelligence et d'exposition historiques. Il est de beaucoup le meilleur travail d'ensemble sur l'histoire de la Révolution à Nancy. La leçon : *Les fêtes décadaires, le culte de la Raison et de l'Être suprême à Nancy* a été très bien dite, souvent avec une véritable élégance. Nous avons attribué à M. Floquet la note très élevée de 8 1/2, soit, avec coefficient 6, 51 points. Nous publierons dans les *Annales de l'Est* la leçon un peu développée et un peu étendue sous le titre : *Les fêtes de la Révolution à Nancy*.

Le sort avait attribué à M. Floquet une position de thèse d'histoire ancienne, et M. Diehl lui a donné, au mois de juillet, le sujet suivant : *La Révolution de 411 à Athènes. Étude critique et comparaison des récits de Thucydide et d'Aristote*. Le candidat a bien compris l'ordonnance des deux textes ; il a vu en quoi ils se complètent, en quoi ils s'opposent ; il a aussi bien montré qu'Aristote a reproduit des décrets officiels. Mais il ne s'est pas demandé pourquoi, en apparence du moins, Thucydide a accumulé tant d'erreurs. Il n'a pas vu que le dernier livre de l'historien n'était composé que de notes, souvent non placées au bon endroit. La solution du problème lui a échappé. L'épreuve a été pourtant supérieure à la moyenne ; elle lui a valu la note 5 1/2, avec coefficient 2, soit 11.

En géographie, M. Floquet devait faire des recherches sur *la colonisation*

*intérieure de la France au cours de ce siècle.* En son enquête, la géographie et la statistique ont été heureusement associées. Il a passé en revue toutes les régions dont la physionomie s'est renouvelée par la mise en valeur du sol, distinguant celles qui ont dû être drainées et assainies (Sologne, Brenne, etc.), celles qu'il a fallu irriguer, celles enfin qui ont été conquises sur la mer. Il a reporté les résultats de ses recherches sur des cartes en général bien faites. Peut-être a-t-il eu tort de conserver les cadres administratifs que lui imposaient les publications officielles. Peut-être aussi n'a-t-il pas fait ressortir avec assez de netteté le rapport entre l'amélioration du sol et le mouvement ou la distribution de la population. Mais il a rassemblé avec intelligence tous les éléments d'un travail qui, espérons-le, sera publié plus tard. Note 8, avec coefficient 2 : 16.

Comme explication d'auteur, M. Floquet nous a présenté le texte du traité de Brétigny dans le recueil : *Les grands traités de la guerre de Cent ans*, par Cosneau. Il en a expliqué les paragraphes 12 et 13. Il a bien montré l'importance de la question : la rançon du roi Jean. Il a dit à quels termes partie de cette rançon a été acquittée ; il a surtout dit quels impôts ont été levés sur la nation pour y faire face, et il a montré que, pour la première fois, sous prétexte d'aide féodale, un impôt général a été perçu pendant toute une série d'années, sans avoir été voté par une assemblée d'états. On pourrait tout au plus lui reprocher de n'avoir pas connu certains documents anglais. Note 8.

Comme sciences auxiliaires, M. Floquet avait placé en première ligne la paléographie. Il a lu dans le *Musée des archives départementales* (n° 85) partie de l'abjuration de Guillaume Fournier et (n° 74) partie de la charte d'accord des villes de Beaulieu et de Martel. Le candidat s'est tiré à son honneur de la lecture de ces deux pièces et a interprété avec aisance les sigles de la première. Il a répondu convenablement aux questions sur l'indiction et les principales fêtes des saints. Note 8. En bibliographie, il a montré qu'il connaissait bien les principaux répertoires généraux pour l'histoire du moyen âge : Ul. Chevalier, Œsterley, Potthast, les Recueils des écrivains ecclésiastiques, l'Art de vérifier les dates, Ducange. Il n'a eu d'hésitation que sur les diverses éditions de ces deux derniers recueils. Note 6, avec coefficient 1/2 : 3. Le candidat a obtenu un total de 97 points, le plus élevé qui ait été atteint à la Faculté de Nancy et nous lui avons décerné le diplôme avec la mention *bien*.

M. Davillé est un ancien étudiant de la Faculté, licencié de l'année 1892, et qui toujours est resté en relations avec nous. Il a continué de travailler avec beaucoup d'opiniâtreté, et le mémoire qu'il nous a présenté, *Relations d'Henri IV avec la Lorraine* (1589-1610), atteste de nombreuses recherches faites à Paris aux archives du ministère des affaires étrangères, à la

Bibliothèque nationale, aux archives nationales. Il est aussi venu à Nancy, où il a puisé des renseignements curieux dans la chronique de Charles III, de Rosières, de Chaudeney, à la bibliothèque municipale, et tiré quelques indications des comptes des receveurs, aux archives départementales. Il connaît bien la bibliographie très étendue de son sujet, moins toutefois quelques brochures locales : celle de Buvignier sur Jametz, de Bonnabelle sur Stenay, de Dag. Fischer sur le cardinal Charles, où il aurait pu trouver quelques indications. Son mémoire, très nourri et très long (près de 200 pages), se partage en trois parties. Dans la première, il nous raconte les guerres de Charles III contre le Béarnais jusqu'au traité de Folembray. Toutes les opérations militaires sur les frontières de Champagne nous sont exposées avec un très grand luxe de détails. Pour la première fois en Lorraine, l'on se sert du mémoire si important sur la Ligue en Champagne, publié par Hérelle dans les publications de l'Académie de Reims, et des deux volumes de documents que le même auteur a donnés dans la société des sciences et des arts de Vitry-le-François. La chronologie est exactement établie, les faits bien indiqués ; nous ne nous séparons de l'auteur que sur la date du siège de Stenay, que le vicomte de Turenne prit, selon nous, la veille de son mariage, 14 octobre 1590. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de trouver que le récit eût dû être allégé : il est trop touffu, trop surchargé. Dans le dessein louable de respecter la chronologie, l'on nous transporte sans cesse d'un théâtre de la guerre à l'autre, et nous nous perdons un peu. En revanche, les tentatives que fait Charles III pour se faire décerner par les États de 1593 la couronne de France, les négociations qui aboutirent à la réconciliation des deux souverains sont indiquées avec une grande netteté. — Dans la seconde partie, le candidat nous montre la Lorraine et la France alliées jusqu'à la mort du duc Charles III (1608) ; pourtant, cette amitié n'est pas sans nuage. Les possessions des deux pays sont tellement enchevêtrées depuis la main-mise par Henri II sur les Trois-Évêchés, que des chocs devaient se produire fatalement. M. Davillé expose toutes ces difficultés ; il insiste par exemple avec raison sur la tentative que fit Charles III pour créer un évêché à Nancy et sur l'opposition formelle que fait à ce projet le cardinal d'Ossat au nom de la France. De 1599 à 1604, l'alliance entre les deux États est cimentée par une alliance entre les deux familles : la sœur d'Henri IV, Catherine de Bourbon, a épousé le fils du duc, le marquis de Pont-à-Mousson Henri, malgré l'âge de la princesse, malgré la différence de religion. Ce sont précisément les questions soulevées par ce mariage qu'a dû exposer M. Davillé en sa leçon. Il s'est tiré passablement de l'épreuve, quoique, pressé par le temps, il ait dû écourter le fin de son exposition. Les faits étaient bien connus et bien enchaînés ; mais le candidat ne s'est peut-être pas assez

placé au point de vue lorrain ; il ne tient aucun compte de l'impopularité de Catherine dans le duché ; — les Nancéiens étaient indignés de ce qu'elle refusât d'écouter les jésuites et de ce qu'à leurs portes, au château de la Malgrange, elle tînt des prêches calvinistes. Puis il n'a pas mis en lumière la faiblesse du mari ; — Henri, excommunié, ne peut supporter la privation du sacrement et, à Rome, lors du jubilé de 1600, il laisse prononcer le mot de divorce, pour pouvoir de nouveau participer à l'Eucharistie. M. Davillé a pourtant bien indiqué comment Clément VIII, devenu l'oncle d'Henri IV, finit peu à peu par céder et par consentir en 1603 à la validité du mariage sous certaines conditions. — Dans la troisième partie, le candidat a exposé les relations d'Henri IV avec ce même Henri, devenu duc en 1608, et peut-être ce chapitre est le plus neuf de son mémoire. Contre Philippson (*Heinrich IV und Philipp III*), il prouve que Bassompierre fut chargé de préparer le duc à l'idée d'un mariage entre sa fille aînée Nicole et le jeune dauphin. Avec une grande pénétration, il indique quels étaient les vrais desseins du roi sur la Lorraine, lorsqu'il tomba sous le couteau de Ravaillac. Nous avons attribué au mémoire et à la leçon, le premier sensiblement supérieur à la seconde, la note 7, soit avec un coefficient 6 : 42. Nous publierons dans les *Annales de l'Est*, outre le sommaire, les instructions données aux ambassadeurs qu'Henri IV envoya dans le duché et le chapitre sur le mariage de Catherine de Bourbon.

La position de thèse d'histoire du moyen âge, que M. Davillé devait soutenir, était ainsi formulée : *Bien qu'Einhard, dans la disposition générale de la* Vita Caroli *et spécialement dans le portrait qu'il retrace de l'Empereur, paragraphes 22-27, ait imité Suétone, son témoignage est d'une rigoureuse exactitude*. Le sujet a été très bien étudié ; M. Davillé avait connaissance des ouvrages écrits sur Charlemagne et des nombreuses dissertations allemandes que la *Vita Caroli* a provoquées. Après avoir indiqué les multiples emprunts faits à Suétone, il a prouvé qu'entre toutes les phrases qui se présentaient à lui, Einhard a choisi celles qui s'appliquaient le mieux à l'Empereur. Toutes les indications que l'écrivain nous donne sont confirmées par d'autres témoignages contemporains, *Annales laurissenses*, poèmes d'Angilbert, capitulaires, représentations figurées ; M. Davillé a relevé les textes intéressants et les a rapprochés de celui de la *Vita*. Il conclut fort justement que le portrait tracé par Einhard reproduit l'original aussi bien que peut le faire une mosaïque. Au début seulement de l'épreuve, sur le plan général de la *Vita*, reproduisant si visiblement celui de la vie d'Auguste, M. Davillé a montré quelque hésitation. Note 7, avec coefficient 2 : 14.

En géographie, M. Davillé devait traiter le sujet suivant : *Histoire de la division des continents chez les anciens et les modernes*. L'épreuve, cette fois,

a été médiocre. Le candidat n'a point saisi la portée du sujet ; il n'a pas recouru aux textes décisifs sur la bipartition et la tripartition ; il ne s'est pas attaché au problème de la limite entre l'Europe et l'Asie. Il n'a pas distingué entre les principes (topographique, biologique) de la division. La bibliographie n'était point connue, et les cartes représentées par le candidat n'illustraient pas la véritable question. Note 4, avec coefficient 2 : 8.

M. Davillé avait présenté comme auteur le chapitre III du livre IV de Strabon et il a dû expliquer le passage où était décrit le régime des sources du Rhin. Ici encore il n'était pas entièrement maître de son sujet. Il ne connaît pas toutes les autorités qu'a reproduites ou critiquées Strabon. Les questions ethnographiques, par exemple sur les Rhétiens et autres tribus alpestres, lui ont échappé. Mais on lui a su gré d'un essai d'interprétation (localisation des sources du Rhin et de l'Adda) qui corrigeait heureusement le texte. Note 4.

M. Davillé avait présenté en première ligne, comme science auxiliaire, la paléographie, et il a assez convenablement lu dans le *Musée des archives départementales* n° 65 le traité entre Louis IX et la comtesse Jeanne de Flandre, planche de difficulté moyenne. Il a répondu d'une façon suffisante aux questions sur l'origine de l'ère de l'incarnation ; il connaissait Denys le Petit et les travaux chronologiques de Bède. Note 6. L'interrogation de bibliographie sur les grandes collections de conciles et sur les recueils de Vies de saints lui a valu un supplément de 2 points. Il est ainsi arrivé au total de 76 points et nous lui avons décerné le diplôme avec la mention *assez bien*.

Le troisième candidat a complètement échoué et nous ne pouvons qu'indiquer les sujets de ses épreuves. Mémoire : *La minorité du duc de Lorraine Charles III* (1545-1559). Leçon tirée du mémoire : *Les relations de la France et de la Lorraine de 1545 à 1559.* — Position de thèse d'histoire : *Discuter le témoignage de Richer sur Giselbert.* — Position de thèse de géographie : *La géographie d'Aristote.* — Auteur : 3e Catilinaire, chap. I, II, IV, VII et XII. — Paléographie, lecture de partie des chartes nos 92 et 98 du *Musée des archives départementales.* — Bibliographie : *Les périodiques historiques.*

C. P.

---

Licence ès lettres. — Les épreuves pour la licence ès lettres ont commencé le mardi 14 novembre et se sont terminées le samedi 18. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

### 1° Épreuves communes.

*Dissertation française.*

A. — On lit dans l'*Esthétique* de Hegel le passage suivant : « L'actuel seul a de la vie et de la fraîcheur, le reste est pâle et froid. Nous devons sans doute reprocher aux Français, sous le rapport de l'histoire et de la critique, d'avoir représenté les personnages grecs, romains, chinois, péruviens comme des princes et des princesses français, de leur avoir prêté les idées et les passions du temps de Louis XIV et de Louis XV. Si toutefois ces idées et ces passions étaient en soi plus profondes et plus belles, cette liberté que prend l'art de transporter ainsi le présent dans le passé n'est pas si mauvaise. »

Vous expliquerez ce jugement de Hegel sur notre grand art classique et vous en apprécierez l'exactitude et la valeur critique en vous appuyant sur des œuvres dramatiques choisies de préférence dans celles qui figurent à votre programme.

B. — La poésie et le poète d'après Alfred de Vigny.

C. — Trouvez-vous, dans Molière, des vues sur l'art dramatique en général, et sur la comédie en particulier, que l'on puisse considérer comme une sorte de théorie personnelle, avec un critérium pour juger les pièces de théâtre? Sur ce point, Molière est-il classique dans le sens où le sont Racine et Boileau?

*Dissertation latine.*

A. — *Quid de senectute veteres senserint, ad libellum Ciceronis de senectute inscriptum respiciens, inquires.*

B. — *Quid inter Numidas veteres atque Arabas recentiores simile vel dissimile intersit notandum.*

C. — *Quæ sit potissima ediscendæ ratio linguæ, si non modo legere, sed etiam colloqui velis, perpendes.*

Ou *Thème latin.* — Fénelon, *Télémaque*, livre VII. *Depuis :* On ne voit parmi les peuples de la Bétique aucune distinction..., *jusqu'à :* Il ne faut jamais songer à la guerre que pour défendre sa liberté.

### 2° Épreuves spéciales.

1° **Lettres.** — *a*) *Thème grec. Depuis :* N'est-il pas évident que la connaissance de soi-même est pour l'homme la source d'une multitude de biens..., *jusqu'à :* et fondent sur eux leurs espérances de succès.

*b*) *Histoire littéraire* (XVII^e siècle). — Histoire sommaire des oscillations des lettres françaises entre l'extrême *précieux* et l'extrême *gaulois* au XVII^e siècle. Formation d'un tempérament moyen et fixation de la doctrine classique, avec l'indication des auteurs et des œuvres qui y ont le plus contribué et qui en représentent le mieux, à votre avis, le type normal.

*Histoire littéraire* (XIX^e siècle). — Esquisse d'une étude sur le système de Taine en critique littéraire. Principes philosophiques de cette critique recherchés dans les doctrines de l'auteur et leurs services historiques : applications et œuvres.

2° Philosophie. — *a*) *Philosophie dogmatique.* — A. — Les sentiments désintéressés sont-ils recommandables en eux-mêmes et sans réserves, ou seulement dans la mesure où ils sont conciliables avec notre intérêt bien entendu ?

B. — La solidarité sociale est-elle, dès maintenant, suffisante pour qu'il y ait parfaite équivalence entre les intérêts de l'individu et ceux de la communauté ?

C. — Le sentiment du remords. En faire l'analyse psychologique. Chercher quelle est son efficacité et sa valeur morale.

*b*) *Histoire de la philosophie.* — A. — Malebranche et Descartes.

B. — Comparer la métaphysique de Malebranche à celle de Spinoza.

C. — La théorie de la liberté d'après Spinoza.

3° Histoire. — *a*) *Histoire ancienne.* — A. — Les panégyries grecques ; leur importance nationale, religieuse, commerciale, littéraire et artistique.

B. — La cité grecque.

C. — Athènes en 432 avant J.-C. ; sa situation politique extérieure et intérieure ; civilisation.

*b*) *Histoire du moyen âge.* — A. — Charlemagne dans l'histoire et dans la légende.

B. — La première croisade.

C. — L'Église catholique sous Innocent III.

Ou *Histoire moderne.* — A. — Les rapports de la France et de la Turquie aux XVII^e et XVIII^e siècles.

B. — Les constitutions de la période révolutionnaire (y compris celle du consulat).

C. — Causes et développement de l'hégémonie prussienne en Allemagne au cours de ce siècle.

4° Allemand. — a) *Thème.* — E. Montégut, *Nos morts contemporains*, p. 97, *depuis :* Parmi les influences qui ont eu action sur Charles Nodier.... *jusqu'à :* mais profondément séparées entre elles et ne trahissant aucune parenté d'origine.

*Version.* — W. H. Riehl : *Land und Leute*, p. 3, depuis : *Mit dem Ausgange des Mittelalters*, jusqu'à : *greifen die Dichter ihre Stoffe unmittelbar aus dem Volksleben heraus.*

b) *Dissertation allemande.* — A. — *Gœthe und Schiller als Balladendichter.*

B. — *Schiller als Stürmer und Dränger; seine revolutionären Ansichten über Staat und Gesellschaft* (Raüber, Fiesco, Kabale und Liebe).

C. — *Heine's Naturschilderungen.*

13 candidats étaient inscrits, dont un précédemment admissible, 3 pour la licence ès lettres, 3 pour la licence philosophique, 3 pour l'histoire et 3 pour l'allemand. 6 candidats ont été éliminés à la suite des épreuves écrites, 2 ajournés après les épreuves orales; 5 ont été jugés dignes de grade. Ce sont par ordre de mérite MM. Cohen, *allemand;* Lenoir, *histoire;* Masson, *philosophie;* Leman, *histoire;* Patrimonio, *histoire.*

---

Baccalauréat. — *Session de juillet.* — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres le lundi 17 juillet et a été close le mardi 1er août. Les candidats du baccalauréat classique, 1re partie, et du baccalauréat moderne, 2e partie, ont composé en une série unique, dans les galeries Poirel, le 17 juillet; les candidats au baccalauréat classique, 2e partie, et au baccalauréat moderne, 1re partie, le mardi 18. Les sujets suivants ont été proposés :

### Baccalauréat classique : 2e *partie.*

#### 1° *Dissertation française.*

A. — Différence entre le désir et le vouloir.

B. — De l'activité des diverses facultés psychiques pendant le sommeil.

C. — Apprécier cette pensée de Schopenhauer : « Vouloir, c'est essen-

tiellement souffrir; et comme vivre, c'est vouloir, toute vie est par essence douleur. Plus l'être est élevé, plus il souffre. »

*2° Composition scientifique.*

*Sciences physiques ou naturelles.* — A. — Chlore et acide chlorhydrique. Préparation, propriétés et usages.

B. — Carbone : charbons naturels et artificiels. Composés oxygénés du carbone.

C. — Composés oxygénés et hydrogénés de l'azote. Préparation, propriété et usages.

Ou *Mathématiques.* — A. — Démontrer que tout nombre entier est décomposable en un produit de facteurs premiers et que cette décomposition ne peut se faire que d'une seule manière.

Déterminer les diviseurs d'un nombre donné et le plus grand commun diviseur de deux nombres.

B. — Déterminer la perpendiculaire commune à deux droites de l'espace. Démontrer qu'elle en est la plus courte distance.

C. — Décrire et expliquer les phases de la Lune.

**Baccalauréat classique : *1re partie.***

*1° Composition française.*

A. — On connaît l'antipathie de Boileau pour les romans français de son temps et, en particulier, la dure critique qu'il a faite de ceux de Mlle de Scudéri dans l'*Art poétique* et ailleurs encore. D'autre part, il estimait infiniment le *Don Quichotte* de Cervantès et en faisait ses délices. Vous supposerez qu'un de ses amis, étonné de ces deux sentiments si opposés et qui lui semblent contradictoires, lui en a demandé l'explication.

Boileau la lui donne dans une lettre. Vous ferez, à votre choix, cette lettre de Boileau ou un dialogue entre les deux amis.

B. — Le capitaine de Lapérouse, qui s'était distingué pendant la guerre d'Amérique contre les Anglais, fut chargé, en 1785, par le roi Louis XVI, d'un voyage autour du monde.

Il partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, et, après trois années d'exploration hardie et heureuse, il arriva à Botany-Bay. Depuis cette époque, on ne reçut plus de ses nouvelles.

C'est seulement en 1827 que le capitaine anglais Dillon trouva les débris des navires de Lapérouse dans l'une des îles de Vanikoro. L'année sui-

**vante, l'amiral français Dumont d'Urville éleva, sur le rivage, un monument à Lapérouse et à ses compagnons.**

**Vous ferez le discours prononcé par l'amiral à l'inauguration de ce monument devant les équipages débarqués. Vous y développerez surtout les points suivants :**

**Éloge de Lapérouse et de ses compagnons : exemple de courage et d'abnégation qu'ils ont donné.**

**Les explorations géographiques offrent les mêmes dangers et exigent les mêmes vertus que la guerre : elles sont fécondes pour l'humanité et pour la science.**

**Reconnaissance de la France, sa patrie, pour l'infortuné et glorieux héros et pour ses obscurs collaborateurs.**

**C. — Le critique allemand W. Schlegel a dit, dans son jugement sur la tragédie de *Cinna* : « La grandeur d'âme d'Auguste est équivoque au point qu'on peut la prendre pour la pusillanimité d'un vieux tyran. »**

**Vous discuterez cette opinion après avoir cherché, dans les actes et les paroles que Corneille prête à Auguste, ce qui peut lui donner quelque fondement.**

### *2° Version latine.*

LA MORALE, COMME LA MÉDECINE, S'EST COMPLIQUÉE A MESURE QUE NOS VICES ONT GRANDI.

« Antiqua, dicitis, sapientia nihil aliud quam facienda et vitanda præcepit et tunc longe meliores erant viri : postquam doctores prodierunt, boni desunt. Simplex enim illa et aperta virtus in obscuriorem et solertem scientiam versa est, docemurque disputare, non vivere.

Fuit sine dubio, ut dicitis, vetus illa sapientia, tum maxime nascens, rudis non minus quam ceteræ artes quarum in processu subtilitas crevit. Tunc ne opus quidem adhuc erat remediis diligentibus. Nondum tam late nequitia se sparserat. Poterant vitiis simplicibus obstare remedia simplicia; nunc necesse est tanto operosiora esse munimenta quanto vehementiora sunt quibus petimur.

Medicina quondam paucarum fuit scientia herbarum, quibus sisteretur fluens sanguis, vulnera coirent; paulatim deinde in hanc pervenit tam multiplicem varietatem. Nec est mirum tunc illam minus negotii habuisse firmis adhuc solidisque corporibus et facili cibo nec per artem voluptatemque corrupto.

Immunes erant a nostris malis, qui nondum se deliciis solverant, qui sibi imperabant, sibi ministrabant. Corpora opere ac vero labore durabant, aut cursu defatigati aut venatu aut tellure versata. Excipiebat illos cibus qui nisi esurientibus placere non posset. Itaque nihil opus erat tam magna medicorum supellectile, nec tot ferramentis atque pyxidibus. Simplex erat ex causa simplici valetudo : multos morbos multa fercula fecerunt. Non erat necesse circumspicere multa auxiliorum genera, quum essent periculorum paucissima; nunc vero quam longe processerunt mala valetudinis! Innumerabiles esse morbos non

miraberis, coquos numera. In rhetorum ac philosophorum scholis solitudo est; at quam celebres culinæ sunt, quanta circa nepotum focos juventus premitur!

(Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 95.)

**Baccalauréat moderne : 2e *partie*.**

*Dissertation française.*

A. — Apprécier cette pensée de La Rochefoucauld : « Rien n'est plus rare que la véritable bonté; ceux mêmes qui croient en avoir n'ont d'ordinaire que de la complaisance et de la faiblesse. »

B. — Dans l'appréciation morale de nos actes, est-il juste de ne tenir compte que de l'intention, sans se préoccuper du résultat?

C. — Avons-nous naturellement la notion du bien et du mal ?

**Baccalauréat moderne : 1re *partie*.**

*1° Composition française.*

A. — Vous développerez ce chapitre de votre programme d'histoire : « Commencement d'opposition à Louis XIV dans la dernière partie de son règne : causes, manifestations, principaux représentants de cette opposition. »

B. — Alfred de Vigny a écrit dans le *Journal d'un poète*, à la date de 1847 : « J'aime qu'un homme de nos jours ait à la fois le caractère républicain avec le langage et les manières polies de l'homme de cour. L'*Alceste* de Molière réunit ces deux points. » Vous expliquerez la pensée d'Alfred de Vigny et vous chercherez si le *Misanthrope* répond bien à sa définition.

C. — En analysant le genre d'intérêt que vous prenez aux relations des voyages et des découvertes modernes, soit dans les glaces du Nord, soit au centre des continents inexplorés, y trouvez-vous des analogies avec les impressions qu'ont dû éprouver les anciens à entendre les aventures d'Ulysse, chantées par Homère? — et le héros de l'*Odyssée* ne vous apparaît-il pas, aujourd'hui encore, comme le type toujours vrai et toujours admirable du génie humain en lutte avec les éléments hostiles et les forces mystérieuses de la Nature

*2° Langues vivantes.*

THÈME ALLEMAND OU ANGLAIS.

De toutes les villes d'Italie, Turin, qui n'est qu'à trois heures de la France, semble aussi la moins italienne, si l'on considère la rareté des œuvres d'art et des monuments anciens, et si l'on se souvient de Gênes et de Florence, de Venise et de Rome. Mais cette capitale d'un petit royaume, au rude climat, aux tenaces habitants, a réalisé le rêve qui avait occupé tous les grands esprits de

l'Italie. Elle a triomphé pour d'autres, elle a fait l'unité de l'Italie — et elle n'est pas la première ville de ce pays.

### *Version anglaise.*

LA QUESTION CHINOISE.

For the latter half of the nineteenth century the eyes of Europe have been steadily fixed on the Black Continent. Now the attention of the civilised world is concentrated on China. The question which confronts the twentieth century is how to deal with this great empire which has endured for four thousand years, but which now shows unmistakable signs of decay. Is China to be divided as Africa has been ? Is her integrity to be guaranteed as that of Turkey has been ? These are questions which time alone can answer. In the meantime much can be done in determining what that answer shall be.

### *Version allemande.*

LE TÉLÉGRAPHE.

Es war im Jahr 1840, als der Telegraph an den englischen Bahnen zum erstenmal praktische Verwendung fand, und jetzt haben die Telegraphenlinien eine solche Ausdehnung gewonnen, dass sie mehr als zwanzigmal die Erde umspannen würden. Kommt auch der grösste Teil ihrer Thätigkeit auf kaufmännische Geschäfte, so umfasst ihr Dienst doch zugleich die wichtigsten Interessen des Staats wie die geringsten des Privatlebens. Alle Schattierungen von Lust und Schmerz, die einfachen Glückwünsche wie die Botschaft, von der Leben und Tod abhängt, vertraut man ihnen an.

### *Statistique des examens du baccalauréat ès lettres dans la session de juillet 1899.*

| Nombre des candidats | | | Résultats des examens | | | | Mentions | | | | | Baccalauréat. | Proportion pour 100 des admis au grade. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inscrits. | Défaillants. | Présents à l'examen. | Éliminés après l'épreuve écrite. | Ajournés après l'épreuve orale. | Admis au grade. | Total. | Très bien. | Bien. | Assez bien. | Passablement. | Total. | | |
| 173 | » | 173 | 63 | 19 | 90 | 172 (1) | » | 4 | 29 | 57 | 90 | Classique (lettres-philosophie). | 52 |
| 33 | » | 33 | 9 | 6 | 18 | 33 | 1 | 2 | 6 | 9 | 18 | Moderne (lettres-philosophie). | 54 |
| 290 | » | 290 | 107 | 45 | 138 | 290 | 1 | 3 | 37 | 97 | 138 | Classique (1re partie). | 47 |
| 161 | 1 | 160 | 60 | 22 | 78 | 160 | » | 6 | 23 | 49 | 78 | Moderne (1re partie). | 48 |

(1) Un candidat, admissible de la session, s'est fait excuser pour les épreuves orales.

Ont été reçus, avec la mention *très bien*, au *baccalauréat classique* (*1^re^ partie*), M. Gény, élève de l'école Saint-Sigisbert, et au *baccalauréat moderne* (*2^e^ partie*), M. Louitz, élève du collège de Saint-Dié.

---

BACCALAURÉAT. — *Session de novembre.* — Les épreuves pour la session de novembre ont commencé le vendredi 3 et se sont terminées le mercredi 15. Les candidats au baccalauréat classique (1re partie) ont composé en une série unique le vendredi 3 novembre, les candidats au classique (2e partie) et aux deux parties du moderne le samedi 4. Voici les sujets de composition qui ont été proposés :

**Baccalauréat classique : 2e *partie.***

1° *Dissertation française.*

A. — Est-il certain que tout, dans le monde, ait une raison suffisante ?

B. — L'existence du monde extérieur peut-elle être théoriquement démontrée ; pratiquement, peut-elle être mise en doute ?

C. — Peut-on être moral sans croire à l'immortalité de l'âme ?

2° *Composition scientifique.*

*Sciences mathématiques.* — A. — Exposer une méthode de résolution de l'équation du second degré $ax^2 + bx + c = o$.

Former l'équation du second degré dont les racines sont $\frac{5 + \sqrt{3}}{4}$ et $\frac{5 - \sqrt{3}}{4}$.

B. — Définir ce qu'on entend par rapport de deux grandeurs de même espèce. Démontrer que l'on peut obtenir le rapport de deux grandeurs en faisant le quotient des nombres qui les mesurent lorsqu'on les compare à une même unité.

C. — Volume du tronc de prisme triangulaire. Évaluer le volume d'un tronc de prisme sachant que la section droite est un triangle rectangle isocèle dont les côtés de l'angle droit ont deux décimètres de longueur et que les arêtes ont respectivement pour longueur : 1 mètre, 80 centimètres et 66 centimètres.

Ou *Sciences physiques.* — A. — Densité des corps solides. Définition et détermination expérimentale

B. — Phénomènes chimiques produits par les courants électriques.
C. — Chaleur spécifique. Définition et mesure expérimentale.

### Baccalauréat classique : 1re *partie*.

*Composition française.*

A. — Le 19 avril 1775 eut lieu la bataille de Lexington, qui inaugura par une victoire inattendue des Américains sur les Anglais la guerre de l'Indépendance des États-Unis. Elle excita, dit Guizot, dans l'âme du colonel Washington une ardeur pleine à la fois de tristesse et d'espérance. « Sans doute il est douloureux de penser, écrit-il à un de ses amis, que des frères se sont plongé l'épée dans le sein et que ces champs de l'Amérique autrefois si heureux et si paisibles seront désormais ou inondés de sang ou peuplés d'esclaves ! Déplorable alternative ! Mais un homme vertueux peut-il hésiter ? »

Le 15 juin suivant Washington fut nommé à l'unanimité par le Congrès généralissime de l'armée américaine.

Vous supposerez qu'à cette occasion, Washington écrit au même ami pour lui apprendre avec quelle émotion et dans quel esprit il accepte la responsabilité redoutable, les grands devoirs du suprême commandement. Il expose son sentiment sur les agissements de l'Angleterre, ses vues sur la guerre, son plan de campagne, les difficultés qu'il prévoit entre une démocratie ombrageuse et une armée improvisée, mais néanmoins sa confiance dans le succès final d'un pays qui combat pour son droit, son honneur et sa liberté.

B. — Mme de La Fayette, après avoir entendu prononcer par Bossuet l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, écrit à Mme de Sévigné pour lui en donner l'idée et lui faire part de ses impressions (1670).

C. — On cite souvent ce vers :

La critique est aisée et l'art est difficile,

en l'attribuant parfois, et à tort, à Boileau. Quel sens lui donnez-vous ? Après avoir cherché s'il y a, en effet, une critique aisée et l'avoir définie, vous examinerez s'il n'existe pas une autre critique qui est elle-même un art, et un art difficile. Donnez des exemples, avec des titres d'ouvrages et des noms d'auteurs.

### 2° *Version latine.*

MÉTELLUS LE MACÉDONIQUE.

Post victum captumque Perseum, qui quadriennio post in libera custodia Albæ decessit, Pseudophilippus, mendacio simulatæ originis appellatus, qui se Philippum regiæque stirpis ferebat quum esset ultimæ, armis occupata Macedonia, adsumptis regni insignibus, brevi temeritatis pœnas dedit. Quippe Quintus Metellus prætor, cui ex virtute Macedonici nomen inditum erat, præclara victoria ipsum gentemque superavit, et immani etiam Achæos rebellare incipientes fudit acie.

Hic est Metellus Macedonicus, qui porticus, quæ fuere circumdatæ duabus ædibus sine inscriptione positis, quæ nunc Octaviæ porticibus ambiuntur, fecerat; quique hanc turmam statuarum equestrium, quæ ad frontem ædium spectant, hodieque maximum ornamentum ejus loci, ex Macedonia detulit. Cujus turmæ hanc causam referunt, magnum Alexandrum imperasse Lysippo, singulari talium auctori operum, ut eorum equitum, qui ex ipsius turma apud Granicum flumen ceciderant, expressa similitudine figurarum, faceret statuas, et ipsius quoque iis interponeret. Hic idem primus omnium, Romæ ædem ex marmore in iis ipsis monumentis molitus, vel magnificentiæ vel luxuriæ princeps fuit.

Vix ullius gentis, ætatis, ordinis hominem inveneris, cujus felicitatem fortunæ Metelli compares. Nam præter excellentes triumphos, honoresque amplissimos, et principale in republica fastigium, extentumque vitæ spatium, et acres innocentesque pro republica cum inimicis contentiones, quatuor filios sustulit, omnes adultæ ætatis vidit, omnes reliquit superstites et honoratissimos. Mortui ejus lectum pro rostris sustulerunt quatuor filii; unus consularis et censorius, alter consularis, tertius consul, quartus candidatus consulatus, quem honorem adeptus est. Hoc est nimirum magis feliciter de vita migrare quam mori.

(VELLEIUS PATERC., I, 11.)

---

## Baccalauréat moderne : 2° *partie.*

### *Dissertation philosophique.*

**(Les trois mêmes sujets que pour le baccalauréat classique, 2° partie.)**

## Baccalauréat moderne : 1re *partie.*

### 1° *Composition française.*

A. — Après la prise de Nancy par les troupes françaises en 1633, Louis XIII demanda au célèbre Callot de représenter, dans une suite de gravures, cette nouvelle conquête, ainsi qu'il avait déjà reproduit le siège

de La Rochelle et le triomphe du roi de France sur les Huguenots. Callot répondit qu'il était Lorrain et qu'« il se couperait plutôt le pouce que de faire quelque chose contre son honneur ».

Le roi accepta cette excuse, disant que le duc de Lorraine était heureux d'avoir de pareils sujets.

Vous reconstituerez cet épisode, sous forme de narration ou de dialogue, à votre gré, et vous direz quelles réflexions il vous suggère.

B. — Qu'est-ce que la *pédanterie?* Montrez qu'elle a été détestée par nos plus grands écrivains français et non seulement ridiculisée comme un travers comique, mais dénoncée comme un danger pour l'éducation nationale par ceux d'entre eux qui personnifient avec le plus d'originalité et d'éclat le génie latin et gaulois de notre race.

Citez des noms et des preuves par ordre chronologique, depuis la Renaissance.

C. — On dit et on écrit volontiers de nos jours que l'*idée de patrie* est une notion surannée, et l'*amour de la patrie* un sentiment étroit, qui sont contraires au développement de l'humanité et retardent l'avènement de la fraternité et de la paix universelles. Qu'en pensez-vous?

## 2° *Langues vivantes.*

### THÈME ALLEMAND OU ANGLAIS.

Pour comprendre une œuvre d'art, un artiste, un groupe d'artistes, il faut se représenter avec exactitude l'état général de l'esprit et des mœurs du temps auquel ils appartenaient. Cette vérité est confirmée par l'expérience. Si l'on parcourt les différentes époques de l'histoire, on trouve que les arts apparaissent, puis disparaissent en même temps que certaines mœurs dont ils dépendent. Depuis l'Inde antique jusqu'à l'Amérique contemporaine, nous constatons partout une relation étroite entre ces deux ordres de faits : la création artistique et la civilisation du pays.

## *Version anglaise.*

### L'AGRICULTURE.

The glory of the farmer is that, in the division of labours, it is his part to create. All trade rests at last on his primitive activity. He stands close to nature; he obtains from the earth tho bread and the meat. The food which was not, he causes to be. The first farmer was the first man, and all historic nobility rests on possession and use of lana. Men do not like hard work, but every man has an exceptional respect for tillage, and a feeling that this is the original calling of his race, that he himself is only excused from it by some circumstance.

### *Version allemande.*

LA LIGUE HANSÉATIQUE.

Im Mittelalter herrschte in Deutschland grosse Unordnung. Weder auf den Landstrassen noch auf den Flüssen und auf den Meeren war Sicherheit zu finden. Die Ritter hatten eine Menge Burgen an der Elbe und am Rhein errichtet und nötigten die Schiffe, ihnen hohe Zölle zu zahlen. Da bildeten die grossen Handelsstädte Bündnisse zu gemeinschaftlicher Verteidigung gegen diese Raubritter. Das erste Bündniss wurde im Jahr 1241 zwischen Hamburg und Lübeck geschlossen. Auf gemeinschaftliche Kosten sammelten sie ein Heer und rüsteten Kriegsschiffe aus, welche die Kauffahrer in Schutz nahmen.

---

*Statistique des examens du baccalauréat ès lettres dans la session de novembre 1899.*

| NOMBRE des candidats | | | RÉSULTATS des examens. | | | | MENTIONS. | | | | | BACCALAURÉAT. | PROPORTION POUR 100 DES ADMIS AU GRADE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inscrits. | Défaillants. | Présents à l'examen. | Éliminés après l'épreuve écrite. | Ajournés après l'épreuve orale. | Admis au grade. | TOTAL. | Très bien. | Bien. | Assez bien. | Passablement. | TOTAL. | | |
| 76 | » | 76 | 26 | 13 | 37 | 76 | » | » | 2 | 35 | 37 | Moderne (1re partie). | 48 |
| 14 | » | 14 | 3 | 1 | 10 | 14 | » | » | 2 | 8 | 10 | — (lettres-philosophie). | 71 |
| 142 | 1 | 141 | 52 | 25 | 64 | 141 | » | 2 | 17 | 45 | 64 | Classique (1re partie). | 45 |
| 81 | » | 81 | 18 | 11 | 52 | 81 | » | 1 | 10 | 41 | 52 | — (lettres-philosophie). | 64 |
| 1 | » | 1 | » | » | 1 | 1 | 1 | » | » | » | 1 | Baccalauréat ès lettres (ancien régime). | 100 |

Le candidat reçu avec la mention *très bien* est M. Salase, maître répétiteur, surveillant général au collège de Pont-à-Mousson, déjà bachelier ès sciences.

*Le Gérant,*
Ch. PFISTER.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

LES

# DÉFINITIONS DE L'HUMOUR[1]

---

MESSIEURS,

J'ai l'intention d'étudier, au cours de ces leçons, la personnalité et l'œuvre d'une série d'écrivains très différents par la nationalité, par le caractère et le talent, mais qui ont ceci de commun que l'histoire littéraire de leurs pays respectifs emploie le plus volontiers, pour les qualifier et les définir, les mots d'*humour* et d'*humoristes*. Plusieurs d'entre eux ont même contribué à déterminer le sens de ces termes et à entraîner vers des orientations assez diverses leur signification et leur mode d'emploi. Car l'humour sert d'enseigne à une hôtellerie fort spacieuse, où l'histoire littéraire offre l'hospitalité à des voyageurs qui doivent s'étonner de se trouver ensemble autant peut-être que les étrangers avec qui Candide fut à table à Venise. Les Anglais Swift, Sterne et Fielding, les Écossais Burns et Carlyle, les Allemands Jean-Paul et Reuter, le Norvégien Holberg et le Suisse G. Keller, les Américains Artemus Ward et Mark Twain, pour ne prendre qu'un petit nombre de types significatifs, sont assurément aussi différents les uns des autres qu'on le peut souhaiter, si l'on considère leur concep-

1. Leçon d'ouverture du cours public de littérature étrangère (1899-1900).

tion de la vie, l'aspect de leur œuvre littéraire, l'influence qu'ils ont exercée autour d'eux. Il n'y a cependant nul sophisme et nul abus de langage à les réunir sous cette désignation commune d'*humoristes*, que leurs concitoyens leur attribuent volontiers et qui fait d'eux, indépendamment des genres où ils ont manifesté leur humour, comme une variété spéciale d'écrivains.

Ces auteurs, et tous ceux dont nous nous occuperons ici avec quelque détail, sont des étrangers. Non pas que l'humour soit absent de la littérature française. Le mot est loin d'être absolument exotique; et quant à la chose elle-même, il s'en faut qu'elle soit aussi rare chez nous qu'on l'a parfois insinué. Mais notre littérature s'est accoutumée, depuis la constitution de la doctrine classique, à laisser nos humoristes en dehors de ce qui fait sa signification et sa grandeur; elle a rejeté les Cyrano de Bergerac et les Scarron, les « excentriques » et les « burlesques » en marge de ses pages, et n'a adopté qu'avec bien des réserves des humoristes avant la lettre comme Rabelais. Et ce n'est guère que dans les pays étrangers, en particulier dans ceux du Nord, qu'on en est arrivé à conférer à l'humour la dignité d'une catégorie esthétique, à le considérer comme un mode autonome d'expression littéraire, avec ses formules, ses procédés, ses recettes, et même avec ce qui suffirait presque à constituer un genre indépendant : une tradition.

Les définitions qu'on a données de l'humour sont innombrables; et rien, mieux que cette infinie variété, ne démontre combien l'humour est chose diverse, variable suivant les époques, les contrées et les tempéraments individuels. Je me propose de passer en revue les principales de ces définitions, en évitant de faire la part trop large à celles qu'ont données les théoriciens de l'esthétique, en leur préférant celles qui proviennent des critiques. Car vous connaissez l'anecdote (elle a l'avantage d'être humoristique plus encore que symbolique) suivant laquelle une description du chameau fut demandée à la fois à un Français, à un Anglais et à un Allemand. Le Fran-

çais s'en fut au Jardin d'Acclimatation et en rapporta les notes d'un feuilleton étincelant. L'Anglais boucla sa valise pour l'Orient, et revint avec le récit de ses aventures personnelles et le détail d'observations où le chameau tenait en effet une place. L'Allemand s'enferma dans le silence de son cabinet, et tira, des profondeurs de l'intellect, le concept du chameau *en soi*. Bien des définitions de l'humour données par l'esthétique rappellent ce procédé *a priori;* et il semble qu'on ait plus de chances de se bien renseigner auprès de ceux qui ont « vu le chameau », — je veux dire qui se sont arrêtés devant une certaine forme d'esprit dont la singularité les frappait, et qui se sont efforcés de se rendre compte de cette singularité et d'en expliquer les caractères distinctifs.

Notons d'abord que la langue française restreint volontiers l'emploi des mots *humour* et *humoriste* à une signification littéraire, alors qu'en anglais, en allemand, en danois, les termes de *humour* et de *Humor* s'appliquent fort bien à des cas fort éloignés de toute littérature. Il existe, par exemple, des ouvrages allemands sur l'humour dans la jurisprudence, un album anglais sur l'humour chez les animaux. Parler de l'humour d'Abraham Lincoln ou de Cromwell, de Luther ou de Bismarck, n'a rien que de courant chez nos voisins d'outre-Mer, d'outre-Manche ou d'outre-Rhin. Pour définir le talent d'artistes comme l'Anglais Hogarth ou le Danois Marstrand, pour caractériser telles *Danses macabres* allemandes, la critique d'art étrangère ne manque pas d'avoir recours à un terme peu fréquent, chez nous, dans le vocabulaire des arts du dessin. Car ce mot d'humour, qui nous était venu par la littérature, est resté plus ou moins confiné dans la terminologie de notre critique littéraire. Il y a là une restriction analogue à celle qu'a subie le mot *snob*, assez spécialement appliqué, chez nous, à un certain travers en matière de goûts littéraires ou artistiques, alors que pour Thackeray, l'initiateur de ce terme en Angleterre, le snob « esthétisant » n'était qu'une variété d'un genre fort compréhensif.

Aussi ne faut-il point s'étonner, lorsqu'on essaie de ranger par ordre de valeur, et comme de dignité, toutes les définitions de l'humour, si la place la plus humble revient à ce vaurien qui, dans une pièce de Shadwell, faisait consister l'humour à casser des carreaux, ou à cet autre garnement pour qui — dans une comédie de Goldsmith — l'humour semblait équivaloir à « brûler les bottes du laquais, faire peur aux servantes et agacer les petits chiens ». Ce seraient là, je pense, les façons les moins ambitieuses de se comporter en humoriste, les éléments les moins prétentieux aussi d'une définition de l'humour; et voici, à l'inverse, la formule — issue de la métaphysique allemande — qui mériterait d'occuper le degré le plus élevé de cette échelle des définitions : l'humour est le procédé par lequel une subjectivité infinie anéantit l'objet. Entre ces deux extrêmes, toute une gamme s'étend, dont je voudrais essayer de vous faire entendre les principales octaves.

La parenté des mots *humour* et *humeur* saute aux yeux; de fait, il y a entre eux, à l'origine, mieux que similitude : il y a identité; et c'est dans l'emploi le plus concret, le plus physiologique du terme médical d'*humeur* qu'il faut chercher à son berceau le mot d'*humour*, qui a eu, depuis, des destinées si aventureuses. La médecine scolastique, d'accord avec les anciens, faisait consister les divers tempéraments dans une répartition variable des humeurs du corps humain : Si leurs éléments constitutifs étaient dans de justes proportions, le tempérament était parfait, « hygide »; si l'un d'eux prédominait, ce qui était la règle, le tempérament était sanguin, phlegmatique, bilieux ou mélancolique. L'humeur ou l'humour de quelqu'un, — la forme de ces deux mots étant la même en anglais — c'était la prédominance, dans son organisme, du sang, de la lymphe ou de la bile, c'était ce qui différenciait son tempérament et son caractère instinctif. D'où l'emploi de ces mots — *humeur* en français, *humour* en anglais — pour marquer, à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e],

non seulement la constitution individuelle, mais tous les caprices, toutes les singularités par où chaque homme peut être tenté de donner à son visage moral des traits plus marqués. L'abus du mot *humour*, pris dans ce sens, et l'affectation des originaux à toute force qui tenaient à se distinguer n'importe comment, furent deux choses à la mode en Angleterre, autour de l'an 1600; si bien que Shakespeare, et plus nettement encore son ami et son émule Ben Jonson, se préoccupèrent de faire obstacle à ce double ridicule. Les titres seuls de deux comédies de Ben Jonson, *Every Man in his Humour* et *Every Man out of his Humour* témoignent assez de la soudaine expansion prise par un terme qui était réservé, cinquante ans auparavant, à la seule science médicale. Dans la préface de la seconde de ces comédies, Jonson donne, en somme, une des premières définitions de l'humour : « Lorsqu'une qualité particulière est maîtresse d'un homme à tel point qu'elle force tous ses sentiments, ses facultés, son énergie, à prendre la même direction, il est légitime d'appeler cela de l'humour... » L'humour, à cette époque, est encore très voisin de notre français *humeur*, dans l'acception où l'emploient souvent les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle. Puis, peu à peu, le terme anglais, avec tout ce qu'il comporte d'originalité de caractère et de manières, d'individualité extrême, de résistance à cette espèce de nivellement des sentiments, des idées et des expressions que détermine la vie sociale, passe dans la littérature, sans cesser d'être usité dans une acception extra-littéraire. L'humour, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle anglais, c'est, dans la conversation, une plaisanterie moins fine que l'esprit, mais plus imprévue, plus spontanée, plus révélatrice du tempérament même de l'homme; c'est, dans la littérature, une verve plus drue et plus concrète que l'invention comique, moins raisonnée, relevant moins du sens commun que du sens particulier. Et, déjà, lorsque se livre en Angleterre cette lutte entre les anciens et les modernes qu'on retrouve dans la plupart des littératures, les partisans de ces derniers revendiquent l'humour comme un pri-

vilège des temps nouveaux. « Grâce à lui, écrit sir William Temple, nous avons plus d'originaux, plus de gens qui se montrent tels qu'ils sont; chacun suit son propre *humour*, et se réjouit, s'enorgueillit même de le montrer. »

Nous arrivons au XVIIIe siècle, qui marque, pour la Grande-Bretagne, le véritable avènement de l'humour dans la littérature, l'éclosion d'œuvres humoristiques si frappantes et originales, que l'Angleterre, négligente de Chaucer, de Shakespeare et de Robert Burton — que l'Allemagne, oublieuse de ses anciens satiriques populaires — que la France, ignorante de ses fabliaux et pour qui Rabelais était devenu de plus en plus « le charme de la canaille » — furent attentives à ces apparentes nouveautés littéraires, et enrichirent décidément leur vocabulaire du terme qui les désignait le plus communément. L'esprit issu du tempérament plutôt que de la raison, le mépris des lois ordinaires de la logique esthétique, l'inversion des habitudes les mieux établies de composer, de juger et d'écrire, — tout cela se manifestait chez quelques-uns des plus grands prosateurs du XVIIIe siècle anglais. — Swift, génie présomptueux et ulcéré, revêtait d'une gravité imperturbable les inventions les plus fantaisistes, poussait l'absurde et le déraisonnable à leurs dernières limites avec une inébranlable logique et une rigueur de déduction digne d'un mathématicien. Fielding, robuste tempérament de sanguin et d'optimiste, refusait de se départir de sa bonne humeur en face de la vie, fût-elle affligeante, et de sa cordialité pour les caractères francs et sincères, fussent-ils d'une imparfaite moralité; il obligeait son public à sympathiser, non plus avec des personnages vertueux ou héroïques, mais avec de joyeux gaillards qui sont les meilleurs fils du monde, et d'assez mauvais drôles au demeurant. Sterne, nervosité inquiète et trépidante, affectait de donner en spectacle, à ses lecteurs, tous les caprices, tous les soubresauts de son *moi* fuyant et divers, introduisait dans son récit le désordre le plus calculé, accordait à l'observation et à l'interprétation de l'infiniment petit de la vie intérieure une

place inusitée, mêlait enfin, de la façon la plus déconcertante, le rire et les larmes. Or, il semble que l'exemple de ces trois écrivains, plus que tout autre, ait servi à déterminer, chez eux et dans les autres pays, les principales acceptions qu'a reçues en littérature le terme d'*humour*. Notons que nous sommes à l'époque où, de tous côtés, l'âme occidentale accueille ce qui peut servir ou flatter son désir d'émancipation; et aussi qu'à partir de ce moment l'influence de plusieurs auteurs qui avaient été des humoristes avant la lettre s'ajoutera, pour la confirmer, à la tradition que les plus récents exemples du genre commencent à créer en Europe.

Ce qui, malgré d'évidentes et importantes différences, pouvait paraître commun chez ces écrivains, c'était une sorte d'illogisme foncier, le désaccord entre l' « idée » et l'expression, et comme un refus de prendre au sérieux la loi rationnelle des développements et des constructions en littérature. Sterne mettant au chapitre XCIII la préface de son livre, Swift proposant, pour mettre fin à la misère de l'Irlande, de manger les enfants des Irlandais, Fielding prétendant intéresser les cœurs à cet éternel pécheur de Tom Jones, étaient, au fond, également « absurdes », si l'on s'en tenait à une logique impérieuse, et se trouvaient ligués, quoi qu'ils en eussent, dans une commune alliance contre l'ordre et la gravité, contre des lois supérieures à l'humeur même de l'écrivain. Mais, en dépit de ce trait commun — peu apparent, sans doute, sous la diversité des tempéraments particuliers — les humoristes étaient trop différents entre eux pour que la nuance de leur humour spécial n'ait point jeté un reflet sur le terme même qu'ils consacraient de leur exemple. Rien de plus significatif, à cet égard, que l'emploi du mot *humour* chez Sterne, qui s'en sert encore pour exprimer l'excentricité, le caprice, et chez Fielding, qui l'associe déjà le plus souvent à l'esprit, *wit* — et ce sera là son plus ordinaire compagnon dans la terminologie de la critique anglaise.

*Wit and Humour* vont, en effet, de compagnie dans la langue

du XIX^e siècle. L'opposition à la gravité, le désir d'éveiller le rire, l'instinct de raillerie, l'humour pouvait comporter tout cela; et c'est de quoi la signification moderne du mot a gardé surtout le souvenir. Coleridge, Leigh Hunt et Hazlitt s'efforcent encore de distinguer entre l'esprit et l'humour. George Eliot admet que l'humour a plus d'affinités avec la sensation et l'imagination, l'esprit plus d'affinités avec les facultés intellectuelles: et ainsi celui-là tirerait sa matière des situations et des images, celui-ci, au contraire, des éléments abstraits de la pensée. Ou bien l'on reconnaît que l'humour ajoute, aux éléments de plaisanterie contenus dans l'esprit, une nuance d'absurdité et de cocasserie particulière. Mais, en général, la signification anglaise du mot *humour* s'est démesurément étendue, et tout ce qui est opposé au grave et au sérieux est trop aisément baptisé de ce nom par-delà la Manche. Qu'on sollicite un sourire imperceptible par l'ironie la plus voilée, ou qu'on débride le rire le plus digne de l'ancienne *merry England* par les plaisanteries les plus folles, c'est de l'humour pour la majorité des Anglais. « La qualité du véritable humoriste, dit Thackeray, c'est de rire et de faire rire. » — « Si un auteur me fait rire, il est humoristique; s'il me fait pleurer, il est pathétique », écrit Lewes. Macaulay cite, comme « les trois maîtres les plus éminents de l'art du ridicule au XVIII^e siècle », Swift, Addison et Voltaire, et s'efforce d'établir entre eux des différences de nuance et de qualité plutôt que de nature. Pour l'auteur d'un ouvrage récent sur Dickens, Thackeray, George Eliot et Carlyle, l'humoriste est « un artiste qui nous donne sous une forme plaisante son intuition du monde et de la vie humaine ».

Assurément, les traités d'esthétique et de psychologie ne se refusent point à établir entre l'humour et d'autres manifestations du comique les distinctions nécessaires, et l'ouvrage de James Sully, *L'Esprit humain*, contient en particulier une judicieuse analyse des éléments complexes de l'humour. Mais le langage courant et l'usage de la plupart des critiques ont à peu près supprimé les frontières entre les concepts d'esprit et

d'humour. Presque seul parmi les écrivains anglais, Carlyle représente une notion toute différente de l'humour : ce n'est point ici le lieu d'examiner comment elle se manifeste dans son œuvre; mais elle lui dicte des appréciations qui font de la sensibilité la véritable essence de l'humour; elle l'incite à repousser, comme n'étant point sa vraie forme, « la faculté d'ironie et de caricature qui consiste avant tout dans une certaine déformation, dans un renversement des choses, pour finir en un éclat de rire ». C'est encore à cette conception de l'humour qu'est due la formule suivante, exceptionnelle en Angleterre : « L'esprit rit des choses; l'humour rit avec elles... » Avec ces définitions qui donnent au sentiment un rôle éminent dans l'humour, nous sommes assez loin de la signification originelle; et c'est l'Allemagne surtout qui a mis en honneur celle-ci.

Dans l'intervalle, en effet, l'Allemagne avait été initiée à l'humour. Il lui apparut d'abord, surtout, sous la forme, que nous avons vue, d'originalité facétieuse, de capricieuse ingérence de l'écrivain dans le développement de son récit; et l'une des premières questions que se posèrent les Allemands fut de savoir s'il était bien nécessaire d'adopter ce terme étranger, ou si l'ancien mot de la langue, *Laune*, ne suffisait pas à exprimer ce désordre et cette liberté fantasque d'un esprit qui prétend ne relever que de lui-même et de son caprice. C'est de quoi se préoccupe, par exemple, Lessing dans sa *Dramaturgie;* il se reproche d'avoir tout d'abord traduit l'anglais *humour* par l'allemand *Laune,* alors qu'il lui apparaît, à y regarder de plus près, que deux mots différents sont nécessaires pour désigner deux choses dissemblables. Herder, au contraire — et avec lui Schubart et Jung-Stilling — tient pour *Laune,* comme suffisant, à son gré, à désigner en allemand tout ce que les Anglais peuvent appeler humour.

Les prohibitionnistes eurent le dessous, et, en 1829, Tieck pouvait faire remarquer combien ce terme étranger, né soudainement en Angleterre deux siècles auparavant, était devenu

indispensable au vocabulaire esthétique allemand « pour désigner des œuvres que ne caractérisent point les mots de *Laune*, de *Geist* ou de *Witz* ». C'est qu'aussi bien, depuis l'époque où l'on discutait ses lettres de naturalisation, le nouveau venu avait fait parler de lui. Deux modes inédits d'humour avaient accru les titres que cet étranger pouvait avoir à se faire adopter par la langue allemande.

Les Allemands avaient bien essayé, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, d'imiter la forme la plus visible et la plus extérieure de l'humour anglais, les arabesques capricieuses et l'allure libre et déréglée. Sterne, surtout, traduit en allemand de 1768 à 1774, avait suscité nombre d'imitateurs, dont l'histoire littéraire ne nous a guère conservé que les noms. Mais, sur les confins du XVIIIe et du XIXe siècle, quand se forma la théorie de la poésie romantique en Allemagne, l'humour y trouva place presque aussitôt. Mis par les théoriciens du romantisme dans le voisinage de la fameuse « ironie » romantique, il devint, lui aussi, un signe et une manifestation de l'indépendance gardée par l'artiste vis-à-vis de son œuvre; l'écrivain témoigne par lui, à l'occasion, qu'il n'est point dupe de ce qu'il écrit, et que sa personnalité prétend jouer librement avec les créations de sa fantaisie. Aussi l'humour est-il, pour Novalis, un procédé dont on joue à sa guise, « une manière qu'on revêt selon son bon plaisir, et dont l'arbitraire fait tout le piquant ». Suivant A.-W. Schlegel, l'humour peut être prémédité, à condition qu'il n'y paraisse point : et certainement « il y paraît trop souvent, au contraire », lorsque les romantiques ajoutent à leur lyre la corde de l'humour, et bien que Hoffmann ait déclaré à l'occasion que « l'humour n'a rien de commun avec son avorton de frère, le persiflage ».

Une autre explication, beaucoup plus ambitieuse, est due encore au romantisme allemand vieillissant. L'âme moderne, consciente à la fois de l'infini qui est en elle et des limitations qu'elle rencontre autour d'elle, se réfugie dans l'humour, qui est l'indice de ce conflit entre l'idéal immanent et la réalité in-

vincible. Ne pouvant concilier ces contrastes, l'humour joue avec eux « dans une sorte de jovialité désespérée ». Eichendorff et surtout Jean-Paul, humoriste et théoricien de l'humour, ont développé cette métaphysique de l'humour. Mais Jean-Paul, par son œuvre proprement dite, servait à restreindre, dans une acception particulière, le sens allemand du mot. Il fut, dans ses meilleurs romans, le peintre attendri de la vie des humbles, avisé de leur misère assurément et sensible à la mesquinerie de leur condition ou aux ridicules de leurs individus, mais apportant à ses évocations une cordialité et une bonhomie qui infirme la raillerie sans la supprimer. « Les personnages favoris de Jean-Paul, écrit Carlyle qu'a touché plus que personne cet aspect de l'auteur de *Siebenkäs,* ont toujours une teinte de ridicule, soit dans leur situation, soit dans leur caractère, et parfois dans l'un et l'autre; souvent ce sont des gens de rien, vains et pauvres, ignorants et faibles, et nous ne savons pas pourquoi nous les aimons, mais nous les aimons cependant. Ils s'insinuent dans nos affections; nous leur faisons dans notre cœur une place plus intime qu'à beaucoup de héros illustres de la tragédie et de l'histoire : voilà la marque de l'humour. »

C'est en tout cas la marque d'une des variétés de l'humour, plus humble peut-être, mais qui a fait oublier, pratiquement, en Allemagne, l'explication qu'avait donnée Jean-Paul lui-même, dans son *Introduction à l'Esthétique,* de « l'idée anéantissante de l'humour », ou la condamnation qu'avait prononcée Hegel, dans la division de son *Esthétique* consacrée à « la forme romantique de l'art », lorsqu'il reprochait à l'humour de détruire « l'accord nécessaire de la forme et de l'idée ». Actuellement, le mot *Humor* s'emploie, dans l'allemand courant, avec deux significations assez différentes. L'une, comme dans l'anglais moderne, assimile exagérément ce qui est humoristique à ce qui est plaisant en général : si bien que des protestations s'élèvent — celle de Schopenhauer, celle de Heine sont célèbres — contre l'usure qui efface l'empreinte de ce mot et

en fait une monnaie presque indifférente. L'autre sens, auquel Jean-Paul a donné, plus que tout autre, la sanction de son exemple et le retentissement d'une renommée que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, fait de l'humour une façon de bonne humeur supérieure qui n'ignore pas les laideurs du monde et qui ne se refuse point à les décrire, mais qui d'abord ne s'excepte point de la raillerie que semble mériter le monde, et qui, par un élan de sensibilité, se prend d'affection, d'une affection attendrie, pour tout ce que l'intelligence lui commanderait de dédaigner. L'imagination allemande, qui se plaît à opposer le réalisme humoristique d'un Jean-Paul, d'un Raabe, d'un Reuter ou d'un Seidel aux formes trop absolues de notre naturalisme, ne tarit point d'images pour illustrer cette conception du *gemüthsvoller Humor :* l'humour est le baiser que se donnent la joie et la douleur; il a dans son blason une larme souriante, il est coiffé d'une marotte garnie d'un crêpe, il est chaussé du cothurne tragique et du socque comique; et il est aussi l'étincelle électrique qui jaillit entre deux pôles de noms contraires, sentimentalité et raillerie; et nous savons enfin que la joie et le chagrin, s'étant rencontrés dans la nuit profonde d'une forêt, s'aimèrent, parce qu'ils ne se connaissaient pas; et il leur naquit un fils, qui était l'humour.

C'est aussi l'humour ainsi entendu que la plupart des esthéticiens allemands s'efforcent d'expliquer ou de « construire », de rattacher à des constatations psychologiques ou à des généralités métaphysiques : Vischer et Lazarus, en particulier, ont écrit sur ce thème des pages ingénieuses et fortes. Notons enfin que la littérature danoise a adopté le plus volontiers cette manifestation d'un humour tout pénétré de bonhomie, de tendresse, d'idylle sentimentale.

Et la France ? Il se trouve que c'est chez elle que se rencontre, dans les définitions de l'humour, la plus grande variété; et, juxtaposées et groupées convenablement, ces définitions partielles rendraient compte de l'infinie variété des modes de l'humour beaucoup mieux, semble-t-il que les définitions an-

glaises ou allemandes, de bonne heure cristallisées suivant des arêtes trop nettes. Comme l'humour a toujours été considéré plus ou moins, chez nous, comme une *valeur* exotique, les critiques qui présentaient au public français un humoriste en particulier, ou qui se trouvaient initiés à l'une des formes étrangères de l'humour, jugeaient de leur devoir de définir ce terme; et ils le faisaient, presque toujours, en limitant leur définition à l'expérience qu'ils avaient d'un des modes de l'humour.

De Muralt, réfugié en Angleterre, le définissait ainsi au commencement du XVIII[e] siècle : « L'*houmour* n'est que la faculté de renverser les idées des choses, tournant la vertu en ridicule et rendant le vice agréable »; et cette définition effarouchée, préoccupée du seul point de vue moral et qui fait prévoir les objections qu'encourra Fielding, est curieuse à retenir. Voltaire écrit à l'abbé d'Olivet, le 21 avril 1762 : « Les Anglais ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette gaieté, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot *humour* qu'ils prononcent *yumor* » : et nous voyons se refléter dans ce signalement la notion que Voltaire a pu prendre surtout de l'humour mondain, de l'originalité primesautière par où un bel-esprit de Londres pouvait différer d'un petit-maître de Versailles. Notez que c'est l'époque où les Anglais voyageant en France déclaraient fade l'urbanité française, où les Français, inversement, déclaraient insupportable la verve rude des Anglais. Un peu plus tard, en 1765, les auteurs de l'*Encyclopédie*, surtout attentifs à l'ironie énorme, et voilée de gravité imperturbable, dont Swift avait tiré des effets si singuliers, commencent ainsi leur article : « HUMOUR, subst. masc. Les Anglais se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune et d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savait donner à ses plaisanteries, produisit quel-

quefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'aurait jamais pu attendre des ouvrages les plus sérieux et les mieux raisonnés..... C'est ainsi qu'en conseillant aux Anglais de manger avec des choux-fleurs les petits enfants des Irlandais, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglais..... Le *Voyage de Gulliver*, du même auteur, est une satire remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Partridge, faiseur d'almanach, et, le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il était mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire..... » — allusion à une mystification célèbre qui démontre assez combien, dès son avènement littéraire, l'humour fut proche voisin d'une forme de plaisanterie dans laquelle il se confond bien souvent : la *fumisterie*.

L'*Encyclopédie* considérait l'*humour* comme un mot étranger, sinon comme une chose uniquement exotique. Un ouvrage de la même époque, le *Traité de la formation méchanique des langues*, du président de Brosses, demandait la naturalisation de ce mot, qu'il jugeait impossible à traduire, même par le français *humeur*. Il ne semble pas qu'il ait eu grand succès ; je note, par exemple, que l'*Encyclopédie méthodique*, de 1784, ne renferme point d'article *humour*. De fait, la « rupture intellectuelle », comme l'appelle si justement M. Texte, entre la France et les nations germaniques, durant les dernières décades du XVIII[e] siècle, devait faire subir à l'humour le même recul que subissaient tant d'autres formes exotiques d'esprit : on avait goûté, naguère, des « saillies heureuses » que réprouve désormais le classicisme renaissant de Voltaire et de son école : plus encore que Shakespeare, les humoristes, qui substituaient délibérément la fantaisie individuelle aux lois générales du sens commun et des canons littéraires, et qui prétendaient relever de leur seul tempérament, ne devaient-ils point paraître des « saltimbanques qui font des contorsions » à une critique étroitement hostile à tous les « sauvages » et à tous les « monstres » issus de la « littérature du Nord » ?

Aussi nous faut-il descendre jusqu'à la dernière année du XVIII^e siècle et jusqu'à M^me de Staël pour rencontrer sur l'humour un témoignage français de quelque intérêt. Le livre de la *Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* fait une large place à la *plaisanterie anglaise* dans un chapitre qui porte ce titre. M^me de Staël note ce qu'il y a d'individuel dans cette plaisanterie, par opposition avec le caractère plutôt « sociable » de la plaisanterie française : « La gaieté qu'on doit pour ainsi dire à l'inspiration du goût et du génie, la gaieté produite par les combinaisons de l'esprit, et la gaieté que les Anglais appellent *humour*, n'ont presque aucun rapport l'une avec l'autre..... » Et, après avoir remarqué que « la disposition commune à la plupart des Anglais n'excite point leurs écrivains à la gaieté », elle continue : « Il existe cependant une sorte de gaieté dans quelques écrits anglais, qui a tous les caractères de l'originalité et du naturel. La langue anglaise a créé un mot : *humour*, pour exprimer cette gaieté qui est une disposition du sang presque autant que de l'esprit; elle tient à la nature du climat et aux mœurs nationales; elle serait tout à fait inimitable là où les mêmes causes ne la développeraient pas. Quelques écrits de Fielding et de Swift, *Peregrin Pickle, Roderick Random,* mais surtout les ouvrages de Sterne, donnent l'idée complète du genre appelé *humour*. Il y a de la morosité, je dirais presque de la tristesse, dans cette gaieté; celui qui vous fait rire n'éprouve pas le plaisir qu'il cause. L'on voit qu'il écrit dans une disposition sombre, et qu'il serait presque irrité contre vous de ce qu'il vous amuse. Comme les formes brusques donnent quelquefois plus de piquant à la louange, la gaieté de la plaisanterie ressort par la gravité de son auteur..... Il y a de la misanthropie dans la plaisanterie même des Anglais, et de la sociabilité dans celle des Français; l'une se doit lire quand on est seul, l'autre frappe d'autant plus qu'il y a plus d'auditeurs. » La forme anglaise de l'*humour* est seule en cause ici, et limitée, du reste, à quelques types particuliers du genre humoristique : M^me de Staël

n'est guère curieuse encore de l'Allemagne; elle est très informée, en revanche, des choses anglaises. Mais, plus tard même, après qu'elle aura été l'élève de Ch. de Villers et de W. Schlegel, elle ne s'avisera point de l'orientation nouvelle que l'œuvre de Jean-Paul donne au terme d'*humour*, et quand, dans l'*Allemagne*, elle prononcera ce mot, ce sera pour rappeler le souvenir des Anglais et de leurs imitateurs les plus directs. « La gaieté sérieuse qui ne tourne rien en plaisanterie, mais amuse sans le vouloir, et fait rire sans avoir ri; cette gaieté que les Anglais appellent *humour*, se trouve aussi dans plusieurs écrits allemands..... » Mais, bien qu'elle note, en passant, l'analogie qu'on peut trouver, en matière de minutieuse observation morale, entre Sterne et Jean-Paul, elle n'applique point le mot anglais à ce qui est le plus significatif dans l'œuvre de ce dernier.

Ce n'est que peu à peu, et çà et là, que la critique française s'aperçoit que ce pavillon de l'humour a fini par couvrir d'assez hétéroclites marchandises. En 1834, un article de la *Revue encyclopédique*, rendant compte des *Reisebilder* d'Henri Heine, s'efforçant de caractériser l'esprit de cet *humoriste*, évoque Jean-Paul en même temps que Sterne, et conclut en empruntant au poète lui-même cette jolie et symbolique anecdote : Heine a retrouvé dans la galerie Durazzo, à Gênes, son propre portrait, peint il y a trois siècles par le Giorgione, et il l'a reconnu à ses lèvres *malicieusement sentimentales*. Un peu plus tard, en 1840, l'*Encyclopédie des gens du monde* définit l'humour « cet esprit original qui fait le charme de certains auteurs et lui donne un cachet fortement empreint d'individualité ». Puis l'auteur de l'article — J.-Ch. Cherbuliez de Genève — caractérise le mélange de sensibilité et de gaieté qui triomphe chez Sterne, puis la verve incisive et sérieuse de Swift; et, après avoir évoqué ceux qui furent, en France, des humoristes, il ajoute : « Chez les Allemands, l'*humour* présente une allure toute différente. Il n'a plus cette légèreté vive et piquante, il participe de l'idéalité qui domine leur esprit, il quitte sans

cesse le séjour de la réalité pour s'élever dans les nuages, et l'on y trouve souvent un sens plus profond, mais bien moins de clarté. » A partir du milieu du siècle, les définitions françaises de l'humour deviennent de plus en plus nombreuses : on n'est plus au temps — 1831 — où Th. Gautier donne l'épithète d' « humoristiques » aux *Contes* qui suivent les *Jeune-France* pour exprimer une nuance d'étrangeté et de fantaisie hoffmannesque. Cependant, il est rare que les définitions françaises tiennent un compte suffisant des variations de sens qui ont marqué l'histoire de l'humour. Le plus souvent, suivant que le critique est préoccupé plutôt du type anglais ou du type allemand de l'humour, nous voyons la définition incliner vers l'une ou l'autre de ces acceptions : l'originalité facétieuse, la force comique instinctive, plus pittoresque ou plus « énorme » que l'esprit — ou bien la sentimentalité souriante et railleuse, un paradoxal composé d'optimisme de tempérament et de pessimisme intellectuel. D'ailleurs, on s'aperçoit que les mots d'*humour* et d'*humoriste* ne sauraient être accaparés au profit des seules littératures septentrionales; et ni E. Lafond à propos de Quevedo, ni Ch. de Mazade pour Larra, ou Marc Monnier pour Salvatore Farina, n'hésitent à se servir de ces termes, encore que Ph. Chasles nous assure à l'occasion que seuls les « fils des Teutons ont essayé de faire valoir comme chef-d'œuvre cette farouche indépendance, tantôt gaie, tantôt lugubre, et qui leur semblait à la fois si précieuse et si digne de l'homme ». On songe à Stendhal, grand ami du *rire gai*, qu'il ne trouvait qu'en Italie, et qui, dans son *Essai sur le rire*, a négligé de désigner par son nom une forme de comique différente, qu'il connaissait assurément, mais qu'il n'aimait guère.

La liste serait longue des définitions ou des paraphrases que les critiques français ont eu l'occasion de donner de l'humour : faut-il rappeler des noms dont l'énumération ne saurait être complète, et citer Taine et Edmond Scherer, Saint-René Taillandier, E. Montégut, E. Hennequin, M. de Morsier et ses

*Romanciers allemands,* M. Firmery et son *Jean-Paul,* M. Angellier et son *Robert Burns,* M. Stapfer et ses études sur Sterne, sur Shakespeare, sur Rabelais? M. Gebhart s'est préoccupé de définir et d'opposer ici même *l'Esprit artiste et l'Esprit humoriste;* M. R. Doumic, à propos d'un livre récent, a consacré à l'humour un article de la *Revue des Deux-Mondes.* Mais cette abondance de définitions nous fait assister à la mêlée la plus folle; à chaque proposition énoncée peut en être opposée une autre qui lui rompt en visière — et toutes deux ont des droits semblables à représenter, en somme, un aspect réel et véridique de l'humour. « Les idées les plus graves, dit Saint-René Taillandier, peuvent être exprimées en images bouffonnes, et c'est même là ce qui constitue l'humour. » Taine nous assure de l'inverse. « L'humour consiste à dire d'un ton solennel des choses extrêmement comiques, et à garder le style noble et la phrase ample au moment même où l'on fait rire ses auditeurs. » Ailleurs, Taine définit l'humour « la plaisanterie d'un homme qui est rarement bienveillant et n'est jamais heureux » — et pourtant E. Scherer nous garantit que « la disposition d'esprit de l'humoriste est probablement la plus heureuse qu'on puisse apporter dans la vie ». « L'esprit railleur, note Amiel, ne peut arriver à l'humour. » — « La raillerie, écrit M. Angellier, est le trait fondamental de l'humour..... »

Il ne serait pas bien difficile de continuer à mettre ainsi aux prises les explications qui ont été données de l'humour : si l'on faisait entrer en lice toutes les variétés exotiques de l'humour, la mêlée serait plus confuse encore. Car il faut remarquer que, ces dernières années, une forme nouvelle, ou renouvelée tout au moins, de l'humour nous est arrivée d'Amérique. Le goût des larmes est tout à fait absent de cet humour sec, de ce *dry humor;* mais il diffère presque autant de l'humour anglais de Thackeray que de l'humour allemand de W. Raabe. Emerson, dans son chapitre du *Comique,* pouvait encore, indifféremment, parler de l'esprit et de l'humour, sans trop chercher à les différencier, selon la tradition an-

glaise. Mais l'humour américain a évolué depuis W. Irving et O.-W. Holmes; les énormités pince-sans-rire, les absurdités joyeusement prolongées de Mark Twain ont eu, comme il convient, leurs théoriciens. Tout récemment, un compatriote de l'auteur de la *Grenouille sauteuse* exposait, dans une revue américaine, la « mission de l'humour ». Sa tâche est de prendre toutes les réalités absurdes, inexplicables, qui font le désespoir des intelligences trop logiques et la souffrance des sensibilités trop aiguisées, et d'en extraire de pures joies. « La sensibilité artistique trouve sa satisfaction dans le parfait. L'humour est la franche jouissance de l'imparfait. Son objet n'est point placé aussi haut — mais il est autrement multiple! »

Malgré tant de contradictions, il est possible de discerner, dès à présent, et de retenir que partout où l'humour est présent et ne saurait être suppléé intégralement par un autre terme, un contraste, une discordance, un illogisme quelconque se trouve latent dans la pensée ou dans l'expression de l'humoriste. Il nous restera à préciser, au cours de ces études, quels aspects a pris l'esprit humoristique, depuis le désordre volontairement introduit dans le développement littéraire et l'intervention de l'écrivain dans son œuvre, jusqu'à l'espèce de bonne humeur supérieure qui constitue l'humour d'un Jean-Paul : du moins y a-t-il, sous ces variations mêmes, un élément constant qui résulterait des définitions seules, et comme une tonalité dominante qui se laisse discerner sous le désaccord des formules.

Mais une autre « constante », semble-t-il encore, se dégage, non plus des notions diverses qu'on a pu prendre de l'humour, mais du phénomène historique qui fit apparaître, à telle ou telle époque, un plus grand nombre d'écrivains qui sont avant tout des humoristes; et ce trait permanent, c'est encore dans une sorte de désaccord fondamental qu'il faut l'aller chercher. Certains ont prétendu que les temps modernes tout entiers, avec l'obsession de sentiments religieux

et mélancoliques, comportent une inquiétude foncière que le monde antique n'a point connue, et qui se trouve merveilleusement propice à l'humour. Louis Bœrne, dans l'oraison funèbre qu'il consacra à Jean-Paul, a évoqué, avec la fiévreuse nostalgie d'un esprit trop moderne, les temps anciens où existait l'harmonie idéale de l'homme avec la destinée, de la matière avec l'esprit : « Jadis, il y eut des âges plus beaux que les nôtres, où l'on ne connaissait point l'humour, parce qu'on ne connaissait point le deuil et point la mélancolie. L'existence était un jeu olympique, où chacun avait le droit d'essayer sa force et sa légèreté. Si les faibles n'atteignaient pas le but, du moins la carrière leur était-elle ouverte; c'est le prix seulement, non le combat lui-même, qui pouvait leur être refusé. » Et l'on retrouve ailleurs, en Allemagne surtout, cette opposition entre une harmonieuse conception de la vie, où l'humour n'aurait eu que faire, et des âges moins fortunés où la discordance l'emporterait, depuis dix-huit siècles, sur l'harmonie.

Il semble qu'on doive serrer de plus près cette proposition, qui jette sur toute la civilisation antique un voile de sérénité, et sur l'ère moderne tout entière les plis pesants et torturés d'une robe de mélancolie et d'inquiétude. Il s'en faut que l'humour ait apparu également à toutes les époques de la civilisation chrétienne. Considérons les âges qui virent surgir la plus forte proportion d'humoristes : pour nous en tenir aux derniers siècles, et sans remonter à d'autres époques, comme le commencement de la Renaissance, qui ont suscité nombre d'humoristes sans le savoir, ce sont, pour l'Angleterre, le XVIII<sup>e</sup> siècle, de 1720 environ à 1760, avec Swift, Sterne, Fielding, et le XIX<sup>e</sup>, de 1830 à 1860, avec Carlyle, Thackeray, Dickens; — pour l'Allemagne, les trois ou quatre premières décades de ce siècle; — pour les États-Unis, les années qui suivirent la guerre de Sécession. Or, il semble qu'on retrouve certains traits analogues dans ces diverses époques : nulle part ne s'y rencontre cet équilibre entre les talents et

le milieu, ce sentiment de sécurité absolue de l'intelligence et de la moralité qui permet et favorise les développements harmonieux de la littérature. Sainte-Beuve a célébré quelque part ces époques où peut se déployer ce qu'il appelle si justement « l'activité dans l'apaisement », avec un but certain et des moyens simples pour y arriver. Les époques les plus fécondes en humoristes ne sont point de celles-là : elles sont caractérisées, au contraire, par une discordance profonde, des regrets ou des espérances d'en arrière ou d'au-delà, tout au moins l'absence d'idées directrices reconnues par le plus grand nombre. La première moitié du XVIIIe siècle anglais nous montre le métier d'homme de lettres en train seulement de devenir une profession indépendante et honorable, les écrivains humiliés dans leur œuvre et dans leur vie, conscients de leur force et asservis aux partis politiques, la vie publique elle-même encore mal assise et maladroitement adaptée aux conquêtes parlementaires récentes; le XIXe siècle, de 1830 à 1860, marque pour l'Angleterre une de ses crises sociales et économiques les plus graves : un malaise général, dont l'agitation chartiste, l'agitation libre-échangiste, l'agitation irlandaise sont les symptômes les plus extérieurs, fait souffrir la société de « l'Angleterre entre les deux réformes ». Les premières décades du XIXe siècle sont peut-être l'époque où les classes cultivées et conscientes de l'Allemagne ont le plus souffert de l'absence de vie publique; enfiévrée par l'idéalisme de sa philosophie, à demi réveillée par l'appel de ses princes qui l'avaient menée au combat contre Napoléon, encore affinée par la culture individuelle qui avait été le grand souci du XVIIIe siècle, la Germanie intelligente a, plus que jamais, senti sa misère nationale et gémi de son morcellement politique et de sa torpeur sociale. Pour l'Amérique, où il est bien difficile de discerner les grands courants de la vie collective, je trouve une indication précieuse, pour l'ordre d'idées qui nous occupe, dans un livre publié par un Yankee sur les humoristes de son pays; l'humour américain, écrit-il, a trois racines principales : la conco-

mitance d'une vie d'affaires intense et du sentiment religieux, et les éléments de contradiction qui en résultent; le contraste, toujours présent chez l'Américain qui pense, entre le Yankee et le pauvre Peau-Rouge qu'il a supplanté dans le pays; l'opposition entre l'immensité de la nature en Amérique et la petitesse de l'homme. Là encore, par conséquent, on retrouverait cette donnée fondamentale, cette sorte de tonalité dominante d'une inquiétude implicite, d'un désaccord latent entre les diverses idées directrices de la vie individuelle et sociale. Partout où ce désaccord n'existe pas ou n'est pas aigu, on a chance, semble-t-il, de rencontrer des littératures ordonnées, des œuvres vraiment artistes, des écoles littéraires disciplinées. Lorsqu'il existe, une littérature de révolte ou d'élégie se développe chez les peuples accoutumés, comme les peuples d'éducation et d'esprit latins, à laisser se déployer leur émotion dans le sens le plus logique, le plus conforme à la nature même de cette émotion. Au contraire, il n'est pas rare qu'on rencontre chez les peuples de culture germanique une littérature plutôt humoristique, dans le sens où il convient le plus de conserver ce mot, avec des caprices de pensée et de style par où l'écrivain échappe de parti pris aux règles coutumières de la logique et de la convention, une indépendance spontanée ou affectée où se marque la libre personnalité, soucieuse de montrer qu'elle n'est point subjuguée ni conquise.....

Telles sont les principales considérations dont il est bon de faire précéder une étude consacrée aux grands humoristes : c'est le vestibule antérieur à la galerie de portraits dont je me propose de vous faire faire la visite. Je me garderai bien de vous promettre une définition absolue de l'humour à la sortie : au fond, on l'a dit assez justement, il n'y a peut-être pas d'humour, il n'y a que des humoristes. Je n'ose même point vous promettre que les figures que vous rencontrerez vous intéresseront, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, il se trouve que les humoristes sont presque tous ce que l'on

a dit de l'un d'eux : « les plus petits des hommes de génie ». Il s'en faut que leurs œuvres atteignent communément à ces altitudes où planent les œuvres qui projettent leur ombre sur l'humanité entière. Gœthe rappelle quelque part qu'il faut comparer le Parnasse, non point à un Olympe dont le sommet seul serait habité, et servirait de demeure à un peuple de dieux, mais à un Mont-Salvat, qui admettrait quantité d'établissements à ses divers étages. Or, l'étage des humoristes n'est point la cime de la montagne; il y touche assurément par quelques côtés, mais il avoisine en même temps bien des fondrières et des landes, bien des jachères de mi-côte où ne passe point le souffle des hauts sommets.

Ensuite, comme l'humour est toujours déterminé par l'humeur d'un individu et propre à plaire à l'humeur d'une nation déterminée, les œuvres qui procèdent de lui portent la trace de particularités individuelles ou nationales beaucoup plus que celles qui relèvent de la raison, de la sensibilité simplement humaine, de l'indignation directe. De fait, il semble qu'on puisse ranger les écrits des humoristes parmi ce qui, dans la littérature moderne, malgré tant d'efforts de mutuelle intelligence, reste le plus impénétrable, le plus « incommunicable » d'une littérature à une autre. Il y a, dans la vie mentale des nations, certaines « valeurs » dont l'efficacité reste lettre morte au delà des frontières : chez nous, c'est l'eurythmie parfaite d'une tragédie racinienne, la variété métrique infinie du vers alexandrin, le charme fluide de la prose d'un Renan, qu'il faudrait ranger parmi ces « incommunicables » de la littérature; inversement, la vie débordante du drame shakespearien, le charme intense de la poésie populaire germanique — et la souplesse si diverse de l'humour, apparaissent comme le moins susceptibles d'exportation.

Enfin, dans les œuvres que nous aurons à étudier, le tempérament et le caractère de l'écrivain interviennent, par définition, beaucoup plus que dans les œuvres classiques, où il est si facile souvent d'oublier ou d'ignorer l'homme pour ne se

préoccuper que de son livre, où si fréquemment, selon le dicton allemand, « le méchant homme se révèle bon musicien ». Chez les humoristes, le musicien vaut ce que vaut l'homme. Thackeray avait raison de remarquer, au début de ses conférences sur les humoristes anglais du XVIII[e] siècle, que les écrivains dont il allait s'occuper « faisaient appel à d'autres facultés humaines que le sens du ridicule seulement, et que notre amour, notre pitié, notre tendresse, notre mépris pour l'hypocrisie, la prétention l'imposture, notre sympathie pour les faibles, les pauvres, les opprimés, les malheureux », que tous ces sentiments-là étaient mis en branle par les vrais humoristes. Seulement, comme ils se sont engagés eux-mêmes tout entiers dans ces appels à nos émotions, comme beaucoup d'entre eux ont été des originaux, des excentriques trop pleins d'eux-mêmes, intoxiqués de leur propre nature et de leur singularité — *ivres de leur vin* — il s'ensuit qu'on ne trouve aucune efficacité à leur leçon, aucun intérêt à leur humanité même, dès qu'on refuse de sympathiser, si peu que ce soit, avec l'originalité de leur nature individuelle.

En revanche, cette obligation de considérer en bloc l'homme et l'écrivain, cette impossibilité d'abstraire l'artiste de sa création, a son avantage et son charme. Nous aurons à nous occuper de personnalités curieuses et de psychologies singulières, dont la banalité est, certes, le moindre défaut. Et, bien que l'existence de la plupart des humoristes n'ait pas été une destinée de héros, de conquérants de la vie, de triomphateurs selon le monde, devant qui s'ouvrent les portes et tombent les murailles, ils ont eu du moins cet héroïsme d'avoir refusé d'être comme tous les autres et d'avoir su, parfois jusqu'à l'outrance, préserver leur être intime du nivellement et de la banalité.

F. BALDENSPERGER.

# UNE

# MISSION STRASBOURGEOISE

A

# LA COUR DE LOUIS XIII

(1631)

---

Il y a plus de trente ans, je publiai dans la *Revue d'Alsace* une courte étude sur *Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France* (*1639*), rédigée d'après des documents inédits trouvés aux archives municipales de Strasbourg[1]. Pendant plusieurs années, je continuai à réunir, dans les dossiers d'archives et dans la littérature contemporaine, des notes nouvelles sur ce personnage équivoque autant que curieux, dont on n'avait guère connu l'existence jusque-là; je comptais reprendre quelque jour, avec plus de détails, le tableau complet de l'activité du jurisconsulte strasbourgeois qui fut, tour à tour, fonctionnaire dans sa ville natale, conseiller et commissaire du roi de Suède, agent et résident de la couronne de France. Mais n'ayant pas réussi à découvrir, malgré toutes mes recherches, quand, où, ni comment s'est terminée sa carrière si accidentée, je finis par classer ces papiers avec ceux de

1. *Revue d'Alsace*, 1869, p. 289-309.

bien d'autres travaux abandonnés avant d'avoir abouti, et j'en avais presque oublié l'existence.

C'est tout récemment que mon attention a été rappelée sur Glaser par la lecture du très solide et très consciencieux mémoire que M. K. Jacob a consacré à la politique strasbourgeoise de 1621 à 1632[1]. Au cours de son exposé, l'auteur a naturellement parlé de la mission dont Glaser fut chargé par le magistrat auprès de Louis XIII et de son puissant ministre, et il mentionne même « le très vivant et curieux rapport » que le secrétaire des Quinze présenta, lors de son retour de Paris, aux conseils secrets de la république de Strasbourg. Mais, comme ceux-ci ne s'engagèrent pas plus avant, à cette date, avec la couronne de France, M. Jacob n'a guère consacré qu'une trentaine de lignes à tout cet épisode de l'histoire locale[2]. J'ai pensé qu'on ne lirait pas sans plaisir de nombreux extraits textuels et l'analyse exacte et complète de ce document diplomatique dont la copie repose, depuis de si longues années, dans mes cartons. Elle mérite vraiment, ne fut-ce qu'à cause de sa forme primesautière, de ne pas rester indéfiniment inédite; certains détails, d'ailleurs, ne manquent pas d'un véritable intérêt pour le fond et serviront à illustrer l'attitude politique du cardinal de Richelieu vis-à-vis des États protestants de l'Allemagne au moment où les victoires de Gustave-Adolphe allaient singulièrement déranger l'échiquier politique.

## I.

Richelieu était fort désireux, on le sait, de se créer des alliés en Alsace contre la maison d'Autriche, en attendant que des

1. K. Jacob, *Strassburgische Politik vom Austritt aus der Union, bis zum Bündniss mit Schweden* (1621-1631), Strassburg, Schmidt, 1899, VIII, 147 p. in-8°. — Le travail du *Privat-Docent* à l'Université de Strasbourg se rattache chronologiquement à celui que j'ai fait paraître moi-même, *Strassburg und die evangelische Union, bis zur Auflœsung derselben* (1618-1621) dans l'*Alsatia* d'Auguste Stœber, de 1868, mais qui fut écrit en 1865 déjà.

2. Jacob, p. 122-123.

circonstances propices, qu'il estimait possibles, bien que lointaines, lui permissent de prendre pied, à un titre quelconque, dans les territoires situés entre les Vosges et le Rhin [1]. Ayant donc appris que la ville libre de Strasbourg, gravement menacée par l'Édit de restitution de l'empereur Ferdinand II, se trouvait à bout de ressources pour préparer sa défense et solder ses mercenaires, il lui fit offrir ses services par Melchior de l'Isle, l'un des plus actifs parmi les agents diplomatiques du roi en Allemagne. Le magistrat de la petite république hésita longtemps, et on le comprend. D'abord, en sa qualité d'hérétique, il n'avait pas une confiance absolue dans le puissant cardinal, et puis, il était certain que le seul fait d'accepter un secours de Louis XIII attirerait, s'il était connu à Vienne, les colères impériales sur Strasbourg. Mais les Conseils secrets, ayant fait de vaines tentatives pour emprunter quelque argent, soit à Francfort [2], soit auprès de leurs confédérés de Berne et de Zurich [3], se virent bien obligés, en définitive, à risquer ce danger. Ils adressèrent donc, en mai 1631, par l'entremise de Melchior de l'Isle, la demande d'un emprunt secret à la cour de France. Elle fut accueillie de la façon la plus prévenante; des missives favorables, tant du roi que du ministre, furent remises par l'envoyé français, au mois de juillet, et il ne s'agissait plus, pour le magistrat, que d'aller faire encaisser discrètement les sommes promises. Cela ne laissait pas de présenter certaines difficultés, car il se sentait surveillé par les commissaires impériaux en Alsace et ne se souciait nullement de trahir, par l'envoi d'une ambassade officielle, le secret de ces relations occultes qu'il avait cachées même à la bourgeoisie de la cité. Aussi, la majorité du conseil des Treize penchait-elle à envoyer à Paris, pour conclure l'affaire, non pas un fonc-

1. On sait qu'il écrivait, dès janvier 1629, dans son *Advis donné au Roy après la prise de La Rochelle* : « Ensuite, il faut... s'avancer jusques à Strasbourg, s'il est possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne; ce qu'il fault faire avec beaucoup de temps, grande discrétion et une douce et couverte conduite. »

2. Procès verbaux des XIII, 2, 5 septembre, 3 octobre 1628.

3. *Ibid.*, 4, 8, 20 uin, 30 septembre 1631. Voir aussi Jacob, *op. cit.*, p. 116.

tionnaire de l'État, mais un personnage assez obscur pour ne pas éveiller des soupçons par le fait de son voyage à l'étranger. On avait jeté les yeux sur Martin-André Kœnig, négociant notable, et, sans doute, il aurait été choisi[1]; mais Melchiôr de l'Isle demanda formellement que Josias Glaser fût chargé de régler l'affaire, le P. Joseph, avec lequel il devait la discuter, réclamant un représentant authentique de la république[2] et étant déjà « familier » avec le secrétaire des Quinze[3]. Cette insistance fut évidemment désagréable au conseil des Treize, non seulement à un point de vue plus général, mais encore pour des motifs très personnels au plénipotentiaire désiré, contre lequel des griefs multiples et de nature très diverse avaient été formulés de vieille date[4]. Combien ces antipathies au sein du Conseil suprême étaient vivaces, c'est ce que montra le scrutin du 13 juillet 1631. Malgré la demande réitérée de l'envoyé français, six voix seulement se prononcèrent pour Glaser; cinq voix restaient acquises à Kœnig et deux conseillers s'abstinrent[5].

La méfiance du magistrat se marque d'une façon très sensible dans les instructions qu'il rédigea ou fit rédiger pour son délégué et qui lui furent remises le 16 juillet suivant. On lui enjoignait avant tout de se conduire avec une extrême pru-

1. Il n'est pas absolument exact pourtant de dire, comme je l'ai fait autrefois moi-même, et comme M. Jacob le répète, qu'il n'était que simple négociant; Kœnig, qui devait mourir membre du Conseil des XIII en 1664, venait d'entrer, en 1631, au Grand-Conseil de la République.

2. « *Einen ex parte civitatis.* »

3. Je n'ai pu arriver à une certitude sur la question de savoir si Glaser avait été déjà précédemment à Paris. Il est certain, en tout cas, que son père Philippe Glaser, professeur à l'Académie de Strasbourg († 1601), avait eu des relations assez suivies dans la capitale française. Mais on peut croire que le P. Joseph a fait la connaissance du fils, soit quelque part en Allemagne, soit à Strasbourg même, lors d'un de ses nombreux voyages diplomatiques.

4. M. Jacob, en affirmant le contraire (p. 122), ignorait les nombreux passages des procès-verbaux officiels où se reflète l'antipathie des XIII pour l'agent habile de leurs frères ennemis, les Quinze, pour l'homme peu sûr, ambitieux, brouillon, inculpé de crypto-calvinisme, qu'on l'accusait d'être, depuis une douzaine d'années (XV, 2 mai 1618. — XIII, 20 septembre 1621. — 26 décembre 1624. — 5 septembre, 6 décembre 1628).

5. XIII, 13 juillet 1631.

dence, afin que la république ne fût pas entraînée dans des relations trop intimes avec la couronne de France. Il devra utiliser un carrosse qui, à ce qu'on vient d'apprendre, retourne dans quelques jours à Paris avec un convoi d'autres voitures, et il ne pourra emmener qu'une seule personne, pour son service, en dehors de celle que lui adjoindront messieurs du Conseil[1]. Tant au cours de son voyage qu'à Paris même, il se gérera toujours comme un simple particulier qui n'est chargé d'aucune mission officielle. Il s'abstiendra également, durant son séjour dans la capitale, de toutes visites inutiles et de conversations plus détaillées, sauf avec les personnes qu'il est absolument nécessaire de voir pour la négociation financière qui lui incombe. Si le P. Joseph ou d'autres personnages officiels[2] essayaient de discuter quelque autre question avec lui, il devra s'abstenir complètement de répondre à ces ouvertures et décliner toute conversation de ce genre, en déclarant avec simplicité qu'il n'a pas été envoyé ici dans une intention pareille. Tout ce qu'il doit essayer d'obtenir du P. Joseph, ce sont des conditions de l'emprunt aussi favorables que possible : ainsi des termes de remboursement largement espacés et surtout la promesse que, pendant trois ans, on n'aura pas à payer d'intérêts du tout. Il veillera également à ce qu'on le paie en belle monnaie sonnante, doublons, écus au soleil, etc., afin de ne rien perdre au change.

La tâche de Josias Glaser était donc nettement circonscrite par ce document, qu'on lui fit signer, par surcroît de prudence, avant son départ. Quant à la façon dont il s'acquitta de la mission que lui donnèrent ses peu confiants supérieurs, il nous renseigne là-dessus lui-même, et nous suivrons désormais fidèlement le récit qu'il en a fait au magistrat dans sa

1. Il y a là une contradiction, que je ne me charge pas d'expliquer, avec le compte des frais du voyage qui s'appliquait à cinq personnes, à moins que, pour arriver à ce chiffre, on ne joigne à Glaser, à son domestique et à son acolyte Müller, dont il va être question tout à l'heure, le cocher et son aide (*sein Junge*) ; cela ferait alors cinq voyageurs.

2. « *Andre Personen von den publicis.* »

*Relation de mon voyage auprès de Sa Majesté très chrétienne*, conservée aux archives municipales de Strasbourg[1]. N'oublions pas de faire remarquer encore, avant de nous y engager avec lui, que Glaser emploie tout naturellement le calendrier julien, comme tous les protestants d'Allemagne au XVII[e] siècle, et qu'il faut, par conséquent, ajouter dix jours à chaque date donnée par lui, si l'on veut connaître cette date exacte d'après le calendrier grégorien rectifié. Nous avons laissé ce soin au lecteur, pour changer aussi peu que possible la physionomie de l'original.

## II.

Le départ de Strasbourg eut lieu le dimanche 15 juillet[2] 1631; Glaser quittait la ville, accompagné par le nommé Samuel Muller, qui était peut-être un employé subalterne du Trésor, désigné pour cet office par le magistrat, et par un domestique. Il se dirigea vers la frontière lorraine, à travers la vallée de la Bruche, obligé, par crainte de la peste qui sévissait dans ces parages, à de fréquents détours et même forcé parfois à bivouaquer en rase campagne. A Toul et, un peu plus tard, à Saint-Aubin[3], il apprit, de source sérieuse, que le roi et toute la cour avaient quitté Paris et s'étaient dirigés vers la Picardie. Cela l'engagea à envoyer par exprès des lettres au P. Joseph et à M. Bouthillier[4], le principal secrétaire du roi, les priant de vouloir bien l'aviser en quelle localité il pourrait traiter avec eux l'objet de sa mission. Le P. Joseph était alité à Paris, souffrant d'une plaie à la cuisse,

1. *Relatio über die Reyss zu der Allerchristlichsten Koeniglichen Majestaet in Franckreich auss Erkanntnuss der drey Geheimen Stuben... im Monat Julio, den 15. desselben ahngetretten, etc.* (Archives municipales, A. A., 1865).

2. Le voyage ayant commencé le 15 juillet et l'original des *Instructions* étant daté du 16, on doit admettre qu'on les a fait suivre, n'étant pas encore mises au net au moment du départ.

3. Sans doute le village de ce nom, dans l'arrondissement de Commercy (Meuse).

4. Claude Bouthillier (1584-1652), chargé depuis 1618 du département des affaires étrangères, surintendant des finances en 1632, disgracié après la mort de Louis XIII.

et Bouthillier se trouvait auprès du roi à Monceaux[1]. C'est à ce dernier que le célèbre capucin renvoya Glaser, en lui promettant, dans sa réponse, qu'il le ferait appeler dès qu'il se sentirait mieux et qu'il s'occuperait alors « bravement » — c'était là sa propre expression — de son affaire. Quant à Bouthillier, il fit dire au secrétaire strasbourgeois de s'établir à Meaux pour le moment et de ne pas pousser jusqu'à la résidence royale.

Ce fut le dimanche 24 juillet que notre diplomate fit son entrée dans la capitale de la Brie; toutes les auberges étaient pleines, mais il trouva à se loger chez un bourgeois de la ville et un traiteur se chargea de lui fournir ses repas. Deux jours plus tard, le secrétaire d'État, ayant pris sans doute les ordres du ministre, le faisait appeler à la cour et, le 27, il lui accordait une audience de près d'une heure à Monceaux, où il le reçut d'une façon fort aimable; il lui exprima surtout l'espoir que Strasbourg saurait défendre énergiquement ses libertés contre Ferdinand II et n'imiterait pas le mauvais exemple donné par le Wurtemberg[2]. Glaser, se souvenant des injonctions fort précises de ses instructions officielles, affirme, dans son récit, lui avoir répondu « le plus prudemment possible » et avoir déclaré catégoriquement qu'il n'avait qualité pour causer ou négocier qu'au sujet du seul emprunt. Au cours de la conversation, il avait prié son interlocuteur de vouloir bien présenter les lettres de créance de la ville au roi et, sur un premier refus du secrétaire, il réitéra cette prière d'une façon plus pressante. Mais, soit qu'il voulut flatter le mandataire strasbourgeois, soit qu'il pensât compromettre et par là même

1. Le beau château de Monceaux-en-Brie, situé sur une colline à deux lieues de Meaux, avait été beaucoup fréquenté par la cour du temps des derniers Valois. Marie de Médicis y avait fait faire des embellissements considérables.

2. Voyant son pays pillé et incendié par les troupes impériales, le duc de Wurtemberg avait dû revenir sur l'adhésion qu'il avait donnée aux décisions du Convent des États protestants tenu à Leipzig; la nouvelle en était parvenue à Strasbourg, le 4 juillet, et « y avait causé une grande perplexité », au dire de la Chronique de Walter. Il n'avait pu agir autrement, tout le monde lui refusant aide et secours, la ville de Strasbourg comme les autres (XIII, 17, 25 juin 1631).



engager davantage ses commettants, Bouthillier répondit à ces paroles par les phrases latines textuellement citées dans le rapport de Glaser : *Ex tua manu Rex vult accipere litteras et te videre et te alloqui. Expectabis diem et horam ubi vocatus fueris et poteris te denuo conferre in urbem Medensium hac vespera*[1]. C'était une déclaration trop flatteuse à la fois et trop catégorique pour qu'on pût songer à refuser un pareil honneur. Le lendemain matin, de bonne heure, le secrétaire d'État envoyait, en effet, un de ses officiers, nommé Courty, à Meaux pour y quérir Glaser, qui devait se rendre « incontinent » à la cour, le roi désirant l'entendre avant de se mettre à table.

« Je me suis préparé alors, continue le narrateur, à débiter un court compliment en français (bien qu'il me fût également permis de me servir de la langue latine que les envoyés étrangers ont plus d'une fois employée en cette cour), car ces hauts seigneurs n'aiment pas les longues harangues ; j'ai trouvé le Roi, entre onze heures et midi, au château de Monceaux, que le roi Henri IV, dit le Grand, a bâti et donné à sa maîtresse, la belle Gabrielle. Là j'ai salué Sa Majesté dévotieusement (*underthænigst*) au sortir de son cabinet, après avoir attendu d'abord environ une heure dans le dernier salon, où se trouvaient seulement les principaux gentilshommes et conseillers du Roi, une quarantaine de personnes à peu près, tandis que les deux salles d'attente extérieures étaient remplies d'une foule de seigneurs et de leurs satellites (*trabanten*). Descendant (quelques marches) de son cabinet, le roi est entré dans

1. « C'est de votre main que le Roi veut recevoir ces lettres; il veut vous voir et vous parler. Préparez-vous à apprendre l'heure et le jour auquel vous serez appelé; ce soir vous pouvez retourner à Meaux. » — On voit par les fragments de conversation rapportés par Glaser que ce dernier, tout en sachant écrire le français et même préparer un « compliment » dans cette langue, ne la parlait pas facilement puisqu'on préférait, par courtoisie, s'entretenir avec lui en latin, Richelieu comme Bouthillier, et le P. Joseph comme Richelieu. J'aurais pu me contenter de mettre le texte latin dans mon récit, mais j'ai pensé que certains lecteurs auraient quelque peine à le comprendre et j'ai préféré allonger un peu mon travail en mettant une traduction française en note. Quant à sacrifier entièrement le texte latin, cela aurait été vraiment dommage; les connaisseurs le dégusteront avec plaisir dans sa limpidité diplomatique, bien qu'un peu barbare.

la salle et, se tournant de tous les côtés, il a dit à haute voix : « Où est-il? où est-il? » J'étais dans l'embrasure d'une fenêtre avec un capitaine; dès que j'aperçus Sa Majesté, je m'approchai, après lui avoir fait par trois fois une profonde révérence[1]. Il s'est placé alors contre le mur et la tapisserie tendue derrière son lit de repos[2], à quelque distance de sa suite et, de la main, m'a fait signe d'approcher, en me disant ces paroles : « *Veni, veni,* Monsieur Alleman! » Je me suis donc également placé derrière cette couche et j'ai débité ma harangue nettement et d'une façon très distincte, mais sans élever la voix, ce qui n'était pas nécessaire du reste, le roi ayant incliné la tête de si près vers la mienne que nous n'étions pas séparés par plus d'une largeur de main. A la droite de Sa Majesté, à un pas en arrière, se tenait M. le maréchal Fiat[3] (*sic*), le grand trésorier de France; à gauche, à un pas environ vers l'intérieur de la salle, M. Bouthillier, premier secrétaire d'État. Au début, Sa Majesté s'est découverte et a écouté tête nue le commencement de ma harangue, puis Elle s'est couverte; mais chaque fois que je mentionnais ou bien son titre, ou bien Vos Seigneuries, le roi soulevait son chapeau et, finalement, c'est aussi tête nue qu'il m'a congédié. Les formules, aussi brèves et simples que possible, employées par moi en lui présentant vos missives ont été les suivantes : « Sire, je suis très aise de trouver Vostre Majesté en si bonne santé et perfecte prospérité. Je prie Dieu qu'il conserve Vostre Majesté longtemps en mesme estat pour le bien et la grandeur de vostre Royaume et de toute la Chrestienté. Mes supérieurs et messieurs de la ville de Strasbourg m'ont donné ces présentes — (en prononçant ces paroles, j'ai placé entre les mains de Sa Majesté les missives de Vos Seigneuries) — avec très humbles recomman-

1. « *Aufs' tiefste geleistete reverentz.* »

2. « *Die Bettstatt darin er zu ruhen pflegt.* » Était-ce un véritable lit ou un divan? En tout cas, il servait ici à isoler le monarque du gros des assistants.

3. Il s'agit du marquis d'Effiat, maréchal de France et surintendant des finances (1581-1632), qui allait mourir l'année suivante à La Petite-Pierre et qui fut le père de Cinq-Mars.

dations de leur Estat et remercîment pour tant de grâce qu'il a plu à Vostre Majesté d'eux favoriser, comme leurs lettres déclareront plus complètement, suppliant très humblement Vostre Majesté de croyre que mesdits Sieurs sont toujours vos très humbles serviteurs et voicins[1]. »

« Après cela, Sa Majesté royale m'a répondu en français, tête nue, d'une voix un peu fatiguée, mais pourtant assez claire[2], en ces termes : « Je suis amateur de la liberté et de touts Estats libres, mais singulièrement de vostre ville de Strasbourg, comme vous entendrez de mes gens[3] ». Puis le roi, s'étant approché d'une fenêtre avec M. Bouthillier, après m'avoir congédié d'un regard bienveillant[4] et chapeau bas, a lui-même ouvert les lettres, les a lues, puis les a passées à M. Bouthillier. Là-dessus, ce dernier m'a accompagné hors de la salle et à travers la cour, en me donnant l'assurance que le soir même ou le lendemain matin, je pourrais également remettre à M. le cardinal les lettres qui lui sont destinées et lui adresser la parole; qu'une décision favorable s'en suivrait bientôt. Et ce même soir, après que Sa Majesté, revenant de la chasse, fut rentrée dans la cour du château, Elle m'aperçut me tenant isolé dans un coin, attendant M. le cardinal, et Elle m'a salué de nouveau, ôtant tout à fait son chapeau et inclinant la tête, et, en s'éloignant, elle m'a suivi du regard jusqu'au moment où Elle m'a perdu de vue.

« Après cela, j'ai été appelé, le 29 juillet, vers neuf heures du matin, à Monceaux, auprès de M. le cardinal de Richelieu, et, bien qu'une foule énorme de messieurs s'y trouvassent déjà, selon l'usage, pour solliciter de lui la faveur d'une

1. C'est là — on le voit rien qu'à l'orthographe — le texte même de la harangue élaborée par Glaser; craignant sans doute qu'un certain nombre au moins des membres du magistrat ne la comprissent suffisamment, il y a joint dans sa relation une traduction allemande.

2. Je ne suis pas bien sûr d'avoir exactement traduit de la sorte l'expression du narrateur : « *Mit etwas schwerer aber doch heller Stimm.* »

3. Là aussi Glaser intercale une traduction du texte français.

4. « *Mit freundlichen Augen.* »

audience, je n'ai pas eu besoin d'attendre plus d'un quart d'heure avant d'être introduit dans le cabinet de M. le cardinal par son secrétaire, M. Charpentier. Je l'y ai trouvé tout seul avec M. le garde des sceaux Chasteau-Neuf[1], si l'on excepte deux personnes qui se tenaient tout au fond, dans l'embrasure d'une fenêtre. Ces deux seigneurs sont allés vers moi, jusque vers le milieu de la chambre, m'ont salué amicalement et m'ont emmené seul derrière le lit de repos[2], où se trouvaient placées trois chaises recouvertes de velours rouge; M. le cardinal s'est assis à droite, M. le garde des sceaux à gauche, et, à la demande instante de M. le cardinal, je me suis assis devant les deux autres[3], M. le cardinal ayant tiré la chaise vers moi et me l'ayant, on peut le dire, presque apportée lui-même[4]. Après les compliments préliminaires, qui ont été faits en latin, j'ai présenté les lettres de Vos Seigneuries à M. le cardinal, en transmettant l'expression de tous vos respects à Son Éminence (c'est là le titre que l'on donne actuellement à la cour à M. le cardinal). Celui-ci, après avoir poliment remercié pour vos compliments et vos assurances d'amitié, s'est enquis du but de mon présent voyage et de ce que je venais solliciter ici[5]. Je lui ai répondu que je venais pour prendre livraison de l'argent que M. de l'Isle avait demandé pour nous à Sa Majesté et qu'Elle avait bien voulu nous accorder. Là-dessus, il m'a répondu sur le champ: « Quoi? Est-ce que cet argent ne sera pas bien plutôt nuisible qu'utile à vos messieurs, pour le cas où l'empereur apprendrait la chose? Certes, il vous traiterait encore beaucoup plus

1. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf (1580-1653), garde des sceaux de 1630 à 1633, puis disgracié par Richelieu et tenu longtemps en prison.

2. Peut-être pourrait-on traduire : « dans la ruelle » ?

3. Glaser voulait dire sans doute *en face* des deux personnages officiels.

4. « *Denn mir der Herr Cardinal den Stul selbsten herbeygezogen und gutenteils getragen.* » L'amabilité du terrible justicier a fait, on le voit, une impression profonde sur l'esprit du secrétaire strasbourgeois.

5. Naturellement, Richelieu savait à quoi s'en tenir là-dessus, mais peut-être espérait-il entendre quelque ouverture confidentielle, qui lui permît de mûrir ses projets vis-à-vis de Ferdinand II, Gustave-Adolphe ou le duc de Lorraine.

rudement, ce qui pourrait être également fâcheux pour vous et pour le Roi. » C'est aussi ce que dit le garde des sceaux, en développant un peu plus ses idées.

Je lui répondis que j'espérais, même pour le cas où l'emprunt consenti par Sa Majesté serait connu ailleurs, que ni l'empereur ni quelqu'un d'autre ne se sentirait offensé[1], car messieurs de Strasbourg n'emploieraient pas cet argent à nuire à l'empereur; ils ne faisaient qu'user d'un droit en usage chez tous les peuples, de pareils emprunts étant autorisés par le droit public et privé, tant dans l'empire même qu'en dehors. On en a déjà contracté plus d'une fois de pareils avec la couronne de France[2]. Messieurs de Strasbourg comptent utiliser cette somme uniquement pour la protection de leur ville et pour secourir leurs sujets dans les campagnes. D'ailleurs, ils n'ont aucun sujet spécial de querelle avec l'empereur; les « différences » qui subsistent encore au sujet des questions ecclésiastiques (M. le cardinal avait touché lui-même cette matière) finiront peut-être aussi par s'arranger plus tard[3].

« Là-dessus, le cardinal me demanda si, en cas de danger, nous pouvions compter sur les secours de princes et d'États voisins. Je lui répondis : « Votre Éminence sait bien Elle-même quelle est la situation présente de l'Allemagne, celle de tous les souverains et princes, nos voisins, et dans quelles conditions ils se trouvent, si bien qu'on ne peut guère espérer grand'chose de leur part. Nous pouvons, il est vrai, réclamer quelque secours aux Suisses, en vertu de nos alliances (M. le garde des sceaux avait également touché ce point), mais c'est une ressource assez précaire; il faudra voir comment nous

1. Le magistrat de Strasbourg ne partageait nullement cet optimisme de commande au sujet des dispositions de l'Empereur à son égard.

2. Les opérations financières entre Strasbourg et les Bourbons avaient consisté à peu près uniquement en avances ou emprunts consentis par la ville à Henri IV durant les guerres de religion. Nous ne connaissons aucun emprunt antérieur fait par elle auprès des rois de France.

3. Sur ce point aussi, Glaser exagérait singulièrement la confiance de ses mandataires, vivement pressés à ce moment même par les commissaires impériaux qui devaient surveiller la restitution des biens sécularisés par la ville, à l'Église catholique.

pourrons nous tirer d'affaire avec nos propres moyens et les forces que nous avons sur pied. » Le cardinal me dit alors : « *Quorum ergo viribus nitimini ?* » — *Respondi :* « *Domine, nostris propriis et amicorum nostrorum*[1]. »

« Là dessus, il me demande : « Êtes-vous donc pourvus de « troupes et avez-vous un chef qui puisse les commander ? » Je lui ai répliqué : « Oui, nous avons suffisamment de fantas- « sins et de cavaliers pour les besoins présents; c'est un Hol- « landais qui les commande. » — Le cardinal : « Vous avez « sans doute, parmi cette soldatesque, des levées rurales (*landt- « volck*); c'est un élément (de défense) qui n'est pas fort utile. « *Opportet habere industriosos et exercitatos milites*[2]. » Le garde des sceaux l'interrompt à ce moment pour lui dire : « S'ils « sont pressés, ils peuvent obtenir des Suisses autant de soldats « qu'il leur faut et aussi souvent qu'ils en désirent. » — Je me suis tû, comme en signe d'acquiescement à ces paroles[3]. »

C'est en dernier lieu seulement que Richelieu daigna toucher à la question d'argent; il dit à Glaser de se rendre à Paris pour y présenter à Louis XIII une supplique[4] à ce sujet, sur quoi Sa Majesté prendrait une décision équitable, car « *quae M. de l'Isle dixit, ex ore nostro dixit*[5] ». Le secrétaire des Quinze lui ayant répondu qu'il avait déjà déposé son mémoire entre les mains de Bouthillier, le cardinal s'écria : « *Bene bene! Ibis Lutetiam et ibi respondebimus. Rex optimo et amicissimo in vos est animo; omnia facturus est pro vobis*

1. « Sur quelles forces comptez-vous donc vous appuyer ? — Monseigneur, sur les nôtres et sur celles de nos amis. »

2. « Il importe d'avoir des soldats intelligents et rompus à leur besogne. »

3. On devine ce que Glaser veut dire par ces mots. Il venait à peine de déclarer que les secours des Suisses étaient forts précaires (évidemment les Espagnols ni les Impériaux ne les auraient laissé passer), mais il jugeait inutile de contredire M. de Châteauneuf et de risquer ainsi de le blesser, du moment que le garde des sceaux tenait à faire montre de son savoir diplomatique devant Richelieu; il avait pu s'orienter sur les alliances strasbourgeoises en sa qualité d'ancien ambassadeur du roi en Allemagne, où il avait aidé le duc d'Angoulême à négocier la paix d'Ulm (1620) entre l'Union protestante et la Ligue catholique.

4. « *Libellum supplicem.* »

5. « Ce que M. de l'Isle a dit, c'est comme si cela sortait de notre bouche. »

*et libertate vestra, quaecunque petieritis*[1] » ; puis il congédia gracieusement son interlocuteur en l'accompagnant jusqu'à la porte de son cabinet, où le secrétaire l'attendait pour l'escorter jusqu'au bas de l'escalier.

## III.

En prenant congé de Glaser, Bouthillier lui avait conseillé d'aller causer avec le P. Joseph, maintenant rétabli. Notre secrétaire part donc le 30 juillet pour Paris, et y adresse immédiatement au célèbre diplomate en froc une demande d'audience. Celui-ci lui donne rendez-vous pour le 2 août, dans la maison même du secrétaire d'État. Il s'y rend à la date indiquée, vers 2 heures de l'après-midi, et se voit très bien accueilli. Tout d'abord, le P. Joseph lui témoigne sa satisfaction de l'audience accordée par le Roi, si parfaitement disposé en faveur de la République de Strasbourg; il l'assure qu'on peut avoir toute confiance en ses promesses. L'aimable abandon que le Révérend Père montrait en ce moment à l'envoyé strasbourgeois témoignait en tout cas d'une grande force de volonté, d'un singulier empire sur lui-même, car son attention, comme celle de tous les gouvernants, était pour l'heure singulièrement occupée ailleurs. Marie de Médicis venait de quitter clandestinement Compiègne et de franchir la frontière du royaume, qu'elle ne devait plus jamais repasser, pour attiser au dehors les ressentiments de l'Espagne contre Richelieu. Ses complices et ceux de Gaston d'Orléans étaient déclarés coupables de lèse-majesté, et l'effervescence des esprits était grande à Paris. Glaser lui-même note dans sa relation que ce jour-là s'accomplissaient des faits bien importants pour la couronne de France, la proscription de la reine mère et de Monsieur, et que, devant le palais, le peuple

1. « Bien, bien ! Vous irez à Paris et là nous vous répondrons. Le Roi est animé à votre égard des meilleurs et plus amicaux sentiments; il fera tout pour vous et vos libertés, quoi que vous lui demandiez. »

criait en grande liesse : « Vive le Roi[1] ! » L'absence de Bouthillier, retenu durant trois jours dans son château, situé à six lieues de la capitale, et d'autres contretemps de diverse nature, vinrent aussi entraver la conclusion de l'affaire. Cependant, le P. Joseph voulut bien recevoir plusieurs fois l'envoyé strasbourgeois dans l'intervalle : deux fois au couvent des Capucins, une fois à la Bastille, dont son frère était gouverneur, et le 11 août (v. st.), il se fit conduire à Monceaux tout exprès pour hâter les arrangements restés en suspens ; il l'affirma du moins à Glaser. Son intervention fut efficace, car le 12, à 6 heures du soir, M. Bouthillier annonçait à ce dernier, dans la chambre même du capucin, la décision du conseil royal auquel Sa Majesté avait soumis la demande de la République. Le roi et le conseil avaient décidé qu'on accorderait en principe la somme demandée, mais qu'on n'en verserait, pour le moment, que le tiers, c'est-à-dire cinquante mille livres ; que le reste de l'argent suivrait bientôt[2] et serait dirigé sur Metz, d'où il serait facile de le faire parvenir, sans grands frais, à Strasbourg. Ses deux interlocuteurs demandèrent ensuite au secrétaire de leur exhiber ses lettres de créance dans l'original et, après les avoir reconnues suffisantes, ils l'ont engagé à préparer une quittance pour la somme qu'on allait lui verser.

« En même temps, continue le narrateur, M. Bouthillier m'a dit en paroles très émues, s'exprimant tantôt en français et tantôt en latin et les appuyant, pour ainsi dire, par serments[3], ce qu'il était chargé de m'affirmer de la part de Sa Majesté : si l'on faisait quelque tort ou quelque violence à notre ville, de la part des Espagnols ou de celle des Impériaux, le Roi viendrait à notre aide avec toutes ses forces et

1. « *Das volck vor dem Palé mit grossem frohlocken : Vive le Roy ! geschrien.* » Il parle en outre d'un duel entre le duc de Montmorency et un seigneur dont je n'ai pu déchiffrer le nom, qui occupa fort, en ces journées, la cour et la ville.

2. « Le P. Joseph m'a parlé de deux mois », ajoute Glaser en parenthèse.

3. Je suppose que c'est là le sens des mots du texte : « *Hatt mit sehr beweglichen worten... bestetigt und gleichsam jurato behalten, dass*, etc. »

de sa propre personne ; il ne veut et ne désire qu'une chose, savoir, que nous restions en toute sécurité et inébranlablement en possession de nos libertés ; il ne songe pas à nous tromper par la ruse ou la perfidie, comme le font les Espagnols, mais il est de bonne foi, sincère et fidèle, et ferait tout ce qui serait nécessaire pour conserver et raffermir notre indépendance. Cette amitié si particulière et si excellente du Roi doit être appréciée à sa juste valeur et conservée par nous. Je puis affirmer, sous la foi du serment que j'ai prêté à Vos Seigneuries et à la patrie, qu'on ne saurait trouver paroles suffisantes pour qualifier les dispositions de bienveillance sincère de Sa Majesté à votre égard.

« Là-dessus[1], M. Bouthillier nous a quittés, après avoir donné ordre à son principal commis, M. Hardy, de rédiger le contrat d'emprunt, ainsi que les réponses officielles aux missives apportées par moi... Je suis resté encore quelque temps seul avec le P. Joseph dans son cabinet. Il s'est mis à parler de notre ville et du séjour qu'il y a fait, et m'a tenu posément le très brave et sincère discours[2], que j'ai noté soigneusement immédiatement après m'être séparé de lui[3] : « *Rex*

1. On aura remarqué que c'est par cette transition peu variée (*Auff diesses*) que Glaser commence bon nombre de ses paragraphes.

2. « *Und folgenden sehr dapffern und auffrichtigen discurss mit diesen formalibus gantz bedaechtlich (wie ich dann solche vleissig nach meinem Abtrit von ihme memorirt und auffgezeichnet) zu führen.* »

3. « Notre Roi est guidé par les meilleurs sentiments à votre égard ; c'est un prince très puissant, qui ne touche pas au bien d'autrui, mais qui sait garder le sien ; il vient en aide à ses amis et aux opprimés, et il s'est fait connaître comme tel avec éclat à l'univers. Il aurait pu s'approprier en Italie bien des villes et des localités, il aurait pu occuper Milan, faire sienne toute la Savoie, mais il ne l'a pas voulu... Il désire défendre et préserver vos libertés de toute manière, selon vos désirs. En attendant, il désire pourtant que tout se traite prudemment et avec modération plutôt que par la force et par les armes. Il aimerait mieux vous voir rentrer en l'amitié de l'empereur par une transaction à l'amiable. Si vous êtes vraiment tenus, d'après les lois et les traités publics de restituer les églises, si cela peut se faire sans troubles dans l'État et sans péril pour la liberté, il vaut mieux les restituer que les conserver, car les catholiques ne font que réclamer ce que les luthériens peuvent exiger maintenant des papistes dans la ville d'Augsbourg. Mais si cela devait être machiné par l'empereur sous prétexte de religion et au détriment de votre liberté, le roi préférerait encore que rien ne fût restitué et qu'il n'y ait point chez vous d'églises catholiques, car cette nouvelle maison d'Autriche en veut trop à la liberté de tous... Le Roi veut vous envoyer des soldats, des hommes experts au mé-

*noster optimo in vos ducitur affectu, est potentissimus princeps, abstinens ab alienis, conservans sua, amicos et oppressos adjuvans quem ad modum per historiam orbi clarissime innotuit. Potuisset in Italia plures urbes et loca sibi servare, occupare Mediolanum, totam Sabaudiam suam facere, sed noluit... Cupit vestram libertatem defendere et servare omni modo, ut vobis placuerit... Interim tamen etiam vult ut prudenter et moderate omnia prius quam vi et armis gerantur. Mallet vos amicabili transactione in amicitiam Caesaris transire. Si templa secundum leges et pacta publica debetis, si sine motu status et periculo libertatis fieri posset, rectius restituerentur quam servarentur, quia hoc idem jus postulant Catholici quod Lutherani nunc a Pontificiis in urbe Augustana exigere possunt. Si vero haec a Caesare praetextu religionis et periculo libertatis vestrae fierent, mallet Rex nihil restitui et nulla ibi esse templa Catholicorum quia haec nova Domus Austriaca nimium inhiat omnium libertati... Rex vult vobis mittere milites, homines rei militaris expertes, ex quibus praesidia vestra poteritis augere, ita tamen ne vobis aliquid molestiae aut praejudicii creare poterint; nullas vobis insidias struit Rex, aperte, amice et candide vobiscum acturus est semper, scit enim Germanos esse candidos. Frigide hactenus nobiscum egistis, frigide etiam nos*

tier des armes, grâce auxquels vous pourrez augmenter vos garnisons, mais de façon à ce qu'ils ne vous créent aucun danger ni ennui. Le Roi ne vous dresse aucunes embûches; il agira ouvertement, amicalement et candidement avec vous, car il sait que les Allemands sont candides. Jusqu'ici vous avez eu une attitude assez froide vis-à-vis de nous et nous aussi nous sommes restés froids à votre égard, mais maintenant, lorsque le Roi verra que vous ne dédaignez point son amitié, il agira de même sincèrement avec vous... Si l'empereur voulait vous opprimer ou vous traiter plus durement au préjudice de votre liberté, le Roi vous secourra, il intercédera auprès de l'empereur, il fonctionnera comme médiateur et fera tout pour vous conserver la liberté. En ce moment, il a autorisé la libre réunion d'un Synode national des églises réformées à Paris, il permet aussi l'exercice public du culte de la Confession d'Augsbourg. Le Roi veut que chacun vive pieusement et honnêtement en toute liberté, il aime également protestants et catholiques et désire qu'ils se supportent mutuellement avec une charité chrétienne. Pour mon compte, je voudrais naturellement, comme le dit saint Paul, que chacun fût comme moi, c'est-à-dire catholique; mais, comme je sais que les évangéliques sont aussi des chrétiens et désirent être sauvés par le Christ, je dis qu'il faut les supporter avec une charité chrétienne et non pas les tromper. C'est là aussi la volonté du Roi et de Son Éminence le cardinal. »

*vobiscum. Sed nunc quum videat Rex vos ejus amicitiam non aversari, aget etiam vobiscum sincere... Si Caesar vos opprimere vel durius tractare vellet in praejudicium libertatis, tunc juvabit vos Rex, intercedet apud Caesarem, erit mediator et omnia faciet pro conservanda libertate vestra. Synodum liberam nationalem Evangelicis nunc concessit Lutetiae, exercitium etiam Augustanae Confessionis publicum. Vult rex ut quisque libere, pie et honeste vivat, aeque amat Evangelicos et Catholicos ac cupit ut caritate christiana ferantur. Vellem equidem ego, quemadmodum Paulus dicit, quemlibet esse sicut me ipsum, id est catholicum, verum quum sciam et Evangelicos esse christianos et per Christum salvos fieri velle, dico illos esse ferendos caritate christiana et nullo modo ludendos. Eadem est voluntas Regis et Eminentissimi Domini Cardinalis.* »

On voudrait avoir assisté, ne fût-ce qu'un instant, à ce curieux colloque ou plutôt à ce monologue de l'habile capucin qui fut le *compère* de Richelieu dans tant de comédies diplomatiques, et qui, au dire du pieux et très catholique Ferdinand II, avait réussi à faire entrer six bonnets électoraux dans son capuchon de moine. On aurait voulu surprendre l'étonnement discret, mais perceptible pourtant, marqué sur la physionomie de son modeste auditeur, en entendant ces belles maximes de tolérance évangélique. Le P. Joseph comptait évidemment beaucoup sur la « candeur germanique » de Glaser, en l'assurant que Louis XIII et lui aimaient d'un amour égal les fils de l'Église et les hérétiques. Mais si le secrétaire des Quinze n'était pas un homme absolument scrupuleux ni fort délicat, il n'était pas un imbécile, et certainement il connaissait assez l'histoire du temps pour savoir que le P. Joseph avait été l'un des plus énergiques protagonistes des missions des Révérends Pères Capucins parmi les réformés du Poitou, du Languedoc et dans les vallées vaudoises, et que toute sa vie, il avait eu, comme l'a dit son savant biographe et plus récent défenseur, « la passion d'entreprendre et de mener rondement des conversions en masse

et en détail[1] ». Glaser lui-même n'a pas trahi, dans son rapport, ses impressions intimes sur ces épanchements destinés à capter la confiance de Messieurs de Strasbourg; mais on peut juger du peu d'effet qu'ils firent sur ces derniers par une note anonyme tracée par la main de l'un d'eux en marge du passage où le capucin parlait de sa candeur. On y lit en effet ce mot laconique: « *Der Teuffel traut!* » (Que le Diable y ait fiance!)

Un petit accident, assez inattendu, vint interrompre les confidences du P. Joseph. Voici comment le raconte notre relation : « Pendant que nous étions à discourir de la sorte, une guêpe s'approcha et se mit à bourdonner bruyamment autour de nous; elle finit par pénétrer sous le froc du Père et le piqua à la cuisse, si bien qu'il se mit à crier lamentablement[2], et que son frère, M. Tremblet[3] (*sic*), le gouverneur de la Bastille, accourut, ainsi que le Père Ange, son compagnon[4]. Ils ont examiné le bon vieux monsieur[5] et l'ont guéri avec une compresse d'encre[6]. Bientôt il s'est senti mieux; alors je lui ai dit que c'était sans doute une guêpe espagnole sortie du nid de Cerbère et qui n'avait pu supporter d'entendre plus longtemps ses excellentes paroles. Là-dessus, il s'est mis à rire, sa bonne humeur est revenue et il m'a congédié à mon entière satisfaction. »

La seule chose qui diminuât la satisfaction de Glaser, c'était la lenteur qu'on mettait à faire le versement des fonds pro-

1. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, II, p. 173. J'ai dit longuement ailleurs (*Revue critique*, 18 juin 1894) les raisons qui m'empêchaient d'adopter les conclusions du grand travail, si remarquable d'ailleurs, et si digne d'éloges, de M. Fagniez et d'accepter la métamorphose qu'il a fait subir au peu scrupuleux auxiliaire de Richelieu, dont il a réussi à faire un docteur extatique et presque un saint.

2. « *Dass er anfieng erbaermlich zu schreyen.* »

3. M. du Tremblay.

4. Il s'agit sans doute du P. Ange de Mortagne, un des agents les plus actifs du P. Joseph dans les intrigues politico-religieuses du temps. Aussi le terme de *Auffwaerter*, employé par Glaser, ne saurait se traduire ici par serviteur.

5. « *Den gutten alten Herrn.* »

6. C'est bien là, je crois, le sens des mots « *mit einem Ueberschlag von Dinten* », mais le remède est bizarre.



mis, malgré de si chaudes et si fréquentes protestations d'amitié. Il lui fallut renouveler encore ses « ennuyeuses sollicitations », tantôt à Meaux, tantôt à Paris. Enfin, le contrat fut dressé en bonne et due forme par devant Maîtres Paul Ardier et Jacques Penon, « conseillers notaires et secrétaires du Roy »; revêtu des signatures de Louis XIII, du garde des sceaux, du maréchal d'Effiat et de Bouthillier, il fut apporté, le 21 août, à l'envoyé strasbourgeois[1]. Mais celui-ci éprouva, si on l'en croit, une surprise fort désagréable, lorsque le commis du secrétaire d'État, M. Hardy, lui en donna lecture. Il s'aperçut qu'au lieu des trois ans qui avaient été demandés et accordés pour rembourser l'emprunt sans payer d'intérêts, on n'y avait mentionné que deux années. Glaser formula sur-le-champ sa réclamation, affirmant que M. de l'Isle, à Strasbourg, avait toujours parlé de trois années. Mais son visiteur lui répliqua peu galamment que M. de l'Isle ne savait pas ce qu'il disait et que, *quod scriptum, scriptum*, ce qui était écrit resterait écrit. D'ailleurs, ajoutait-il en guise de consolation, le Roi ne tiendrait pas strictement aux deux années stipulées, et il était absolument impossible de modifier le document puisqu'il était déjà revêtu de la signature royale. Glaser dut donc se résigner à mettre également son paraphe au bas de la pièce et promit en outre de faire envoyer à Paris, avant un mois, la reconnaissance officielle de la dette, scellée du sceau de la ville de Strasbourg.

Quand il se plaignit, un peu plus tard, au P. Joseph, de l'espèce d'escamotage dont il avait été victime, le capucin voulut bien se fâcher, au moins en apparence. *Vides*, s'écria-t-il, *hîc omnia in confusione esse, non ita vivimus certo ordine et bonis legibus quam vos in Rebus publicis*[2] *!* Il déclara, en outre,

1. Je rappelle encore une fois ici que Glaser emploie le calendrier julien. En réalité, le contrat fut signé le 30 août 1631. Je ne me suis pas arrêté à l'analyser, ni surtout à l'insérer ici, puisqu'il a déjà été publié *in extenso* dans la *Revue d'Alsace* (1869, p. 501), par M. Aug. Kroeber, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

2. « Vous voyez combien tout est en désordre ici; nous ne vivons pas d'après des

qu'il faudrait rédiger une pièce supplémentaire pour assurer à Messieurs de Strasbourg le bénéfice des trois années, mais il conseilla de se rendre, en tout premier lieu, à Paris, chez le trésorier, M. Basignier[1] (*sic*), accompagné d'un des commis de Bouthillier, nommé Moindru, et de mettre la main sur l'argent. Jugeant le conseil utile, Glaser partit pour la capitale, le lundi 22 août (v. st.), et fit sa visite officielle au trésorier. Celui-ci commença par manifester un étonnement extrême de ce que, par ces temps difficiles, le roi voulût faire sortir son argent du royaume, alors qu'il n'en trouvait pas suffisamment pour son propre usage. Mais il faut rendre ici la parole à Glaser lui-même, qui a fort joliment *croqué* la silhouette de ce fonctionnaire d'alors, assez pareille, ce me semble, à maintes autres plus modernes. « D'autre part, dit-il, le nom de Strasbourg lui a fait une impression tout à fait étrange et singulière, comme s'il l'entendait pour la première fois. Car ce trésorier, bien qu'il fut un vieillard et un conseiller d'État, ne savait pas si Strasbourg était une ville, un pays, un animal ou un homme. Il m'a dit d'un air effaré : « Qu'est-ce Strasbourg ? »

— Je lui dis : « Une ville. »

— Il me répond : « Une ville en Hongrie, en Allémanie ? »

— Moi : « En Allémanie. »

— « Nous verrons. »

« Il veut voir ce qu'il peut faire; je dois revenir le lendemain. »

Vexé d'être renvoyé sans cesse de l'un à l'autre et de grossir inutilement les frais de voyage, déjà considérables, au grand ennui de Messieurs de Strasbourg, Glaser écrit immédiatement en cour pour se plaindre de ces nouveaux délais; il a bientôt la satisfaction de voir arriver un « courrier

règles fixes et de bonnes lois, comme vous dans vos républiques ! » Il est permis de supposer quelque ironie dans l'éloge que fait le bon Père des institutions républicaines.

1. Ce personnage s'appelait Marc Bertrand, sieur de la Bazinière, « conseiller de Sa Majesté en son Conseil d'État et trésorier de son épargne. »

exprès », enjoignant au trésorier, « à peine de perdre sa place », de satisfaire encore le même jour à la réquisition de notre secrétaire. La caisse de M. de la Bazinière se trouva donc subitement à flot et il versa la somme, non sans grandes excuses. Quand Glaser, allant prendre congé du P. Joseph, lui raconta cette dernière tribulation, le vieux diplomate lui dit en souriant : « *Bene, bene; nummos jam habes; isti nummularii sunt homines mirabiles, vi cogendi et interdum etiam in carceres conjiciendi*[1] », phrase dans laquelle se résume assez brutalement la doctrine d'alors sur les droits de l'État vis-à-vis de ses principaux fonctionnaires des finances. Glaser, qui n'était pas sans avoir connu dans le microcosme strasbourgeois des manieurs de fonds publics auxquels le même malheur était arrivé parfois[2], ne s'arrêta pas à discuter ces théories un peu risquées et se rendit encore le même jour, accompagné de Samuel Muller, dans la demeure du payeur général, nommé Garnier, pour encaisser les cinquante mille francs. D'abord, celui-ci voulut le satisfaire en monnaie blanche, mais sur le refus catégorique de l'envoyé strasbourgeois, il consentit à lui compter la somme en bons doublons d'Espagne qui, d'après le Change de Paris, valaient alors cinq rixdales, six gros, de sorte que la perte maximum à prévoir, lors de l'emploi des fonds à Strasbourg, ne devait pas dépasser deux batz par pièce.

## IV.

L'affaire étant ainsi réglée, il n'y avait plus qu'à faire les visites officielles d'adieu. Quand il présenta ses hommages à Bouthillier, celui-ci voulut persuader à Glaser d'aller égale-

1. « Bien, bien, vous tenez les écus. Ces financiers sont des gens étonnants ; il faut les prendre de force et les mettre de temps à autre en prison. »

2. Voir sur une série de fonctionnaires des finances, voleurs ou prévaricateurs des deniers publics, mon travail, *La justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg, au* XVII*e siècle*, p. 128.

ment prendre congé du roi à Compiègne; mais le secrétaire des Quinze savait trop bien combien coûteuses on trouvait à Strasbourg ses pérégrinations prolongées et refusa modestement l'insigne honneur d'une nouvelle audience particulière. Au cours de la conversation, le secrétaire d'État lui apprit que le maréchal de la Force, stationné pour lors à Châlons, en Champagne, avait reçu l'ordre, à la date du 19 août, de s'avancer vers la frontière afin de surveiller les Impériaux, de les attaquer s'ils bougeaient, et de se tenir toujours prêt à venir en aide à la ville de Strasbourg. Glaser paraît s'être séparé dans les meilleurs termes de Bouthillier, qui fut longtemps un des plus fidèles et des plus habiles instruments de la politique intérieure et même étrangère de Richelieu, et, si l'on en doit croire les doléances bien postérieures du magistrat, il avait pour cela de bonnes raisons, car il n'emportait pas seulement de chez lui des promesses de protection bienveillante et particulière, mais encore le brevet en bonne forme d'une pension de mille écus[1].

1. Pour mieux faire juger les lecteurs des rapports intimes de Bouthillier avec Glaser, nous donnons ici une lettre inédite, adressée l'année suivante par le secrétaire d'État au fonctionnaire strabourgeois : « Monsieur, je me sers de l'occasion du retour de M. de l'Isle à Strasbourg, pour faire responce à vostre lettre que Monsieur de Sainct-Estienne m'a rendue à son arrivée. Je vous diray donc que l'on aura tousiours la créance que vous désirez de la continuation de vostre dévotion et affection à servir le Roy en ce qui regardera le bien et la liberté de vostre ville, qui est tout ce que Sa Majesté désire, et particulièrement si les efforts correspondent aux assurances que vous en donnez ainsy que par le passé, comme l'on n'en veult point douter. Le Roy a commandé audit sieur de l'Isle d'asseurer le magistrat et conseil de vostre ville de la continuation de sa royale bienveillance en leur endroit, comme Sa Majesté faict elle mesme par ses lettres qu'il leur rendra, leur témoignant de plus qu'elle désire qu'ils prennent créance en ce qu'il leur dira de sa part sur ce subject à son arrivée et doresnavant pendant le séjour qu'il y fera, se voulant servir de luy pour leur faire entendre dans les occurences ses sentiments et bonnes intentions pour le bien de leur dicte ville. C'est de quoy je vous ay voulu donner advis par ceste lettre, m'asseurant qu'estant autant affectionné que pas un de vos concitoyens au bien de vostre dicte ville, vous aurez grand contentement de veoir que Sa Majesté continue ses soings pour ce qui la regarde. Sur ce, me recommandant à vos bonnes grâces, je demeure, Monsieur, vostre très affectionné pour vous servir.

BOUTHILLIER.

*Au Pont-à-Mousson, ce 6 juillet 1632.*

Monsieur, Monsieur Glaserus, secrétaire de la ville de Strasbourg.



Le vendredi, 26 août, Glaser alla prendre pareillement congé du P. Joseph, du garde des sceaux Châteauneuf et du maréchal d'Effiat, les priant de vouloir bien s'intéresser au prompt paiement des cent mille francs restés provisoirement en souffrance; puis, le samedi de grand matin, il put enfin quitter la capitale. Il se dirigea sur Metz, qu'il atteignit le sixième jour de son voyage; le reste de la route se fit sous la protection d'un trompette et la conduite d'un guide que lui fournit le gouverneur de cette ville. Marchant parfois de nuit, au clair de lune, il traversa Sarrebruck, Deux-Ponts, Bitche, Niederbronn, Brumath, et revit enfin de loin le clocher de la cathédrale, le mercredi 7 septembre (v. st.), à 8 heures du matin.

Comme s'il avait prévu tous les reproches qu'on allait lui faire sur ses dispositions à jouer le personnage d'importance en public, sur la facilité avec laquelle il avait accepté des conditions plus onéreuses pour l'emprunt, sur ses grosses dépenses de voyage, le rédacteur de notre relation prend dans l'alinéa final un ton légèrement boudeur; il se plaint de ce que, même avant son arrivée à Paris, tout le monde y parlait de sa mission; de ce que, contrairement aux promesses solennelles échangées entre les membres des Conseils, il s'était trouvé trop de bavards à Strasbourg; il regrette qu'il n'ait pas eu des lettres de créance plus pressantes, qui auraient donné plus de poids à ses paroles. Comment un simple *tabellarius* aurait-il pu avoir de l'influence à la cour? C'est donc un peu la faute de ceux qui l'ont envoyé s'il n'a pas obtenu tout ce qu'il était chargé de demander pour la République[1].

A ce rapport diplomatique était joint un autre document[2], le compte des frais de voyage et des sommes rapportées au Trésor de la ville libre. Il nous a paru intéressant de résu-

1. Ce rapport, rédigé sans doute en bonne partie pendant les loisirs du voyage, fut recopié (*rescriptum*) le 10-20 septembre 1631 et paraphé par Glaser.

2. *Verzeichnuss der Rayss-Zehr-unnd Uncosten so uff der Rayss nach Pariss uffgangen, den nechst abgewichenen 17. Julii dieses lauffenden Jahrs von Josia Glasern, etc.*

mer tout au moins les chiffres qu'il renferme et qui nous indiquent les débours nécessités par une mission diplomatique, bien modestement organisée pourtant, d'un tout petit État comme l'était Strasbourg.

En tête du compte se trouvent les recettes. Elles se composent tout d'abord d'une somme de 698 florins ou 349 livres de Strasbourg, versée à Glaser par MM. les Trois de la Tour-aux-Pfennings[1], pour frais de route; puis de la somme touchée à Paris, soit 33,333 florins 4 schellings 4 deniers, ce qui fait 16,666 livres pfennings ou strasbourgeoises 13 schellings 4 deniers; soit au total : 17,015 livres strasbourgeoises 13 schellings 4 deniers[2]. Quant aux dépenses, elles se divisent naturellement en rubriques plus nombreuses. En premier lieu, « au retour de son voyage heureusement accompli, grâce à Dieu », MM. les délégués du Conseil ont reçu de Glaser 5,090 doublons espagnols, valant chacun 5 florins 6 schellings, et 747 doublons italiens, valant 5 florins 4 schellings pièce, ce qui fait un total de 15,710 livres strasbourgeoises et 2 schellings.

Pour frais de voyage et de nourriture, on a dépensé chaque jour, par personne, une livre strasbourgeoise, ce qui pour cinq personnes et cinquante-sept journées d'absence fait un total de 285 livres pfennings.

Pour quatre chevaux, chacun coûtant, jour et nuit, 8 schellings, durant le temps indiqué, un total de 91 livres pfennings 4 schellings[3].

Pour frais de logis à Paris, Meaux, Monceaux, Étilmu-

1. Les Trois de la Tour-aux-Pfennings (*Die Herren Dreyer vom Pfennigthurm*) étaient les contrôleurs élus du Trésor public.

2. La monnaie de compte officielle de la ville libre était alors la *livre pfenning* (*Ein Pfund Strassburger Pfenninge*), dont chacune équivalait à ce moment à deux florins et qui représentait, entre 1623 et 1634, environ 7 fr. 75 c. à 7 fr. 45 c. de notre monnaie d'aujourd'hui. Voir d'ailleurs Hanauer, *Études économiques*, vol. I, p. 497.

3. Les frais d'entretien pour les hommes et les bêtes étant cotés à un prix toujours égal, une espèce de moyenne, englobant maîtres et serviteurs, il est probable que le voyage se faisait en vertu d'un *accord à forfait* avec le voiturier, qui s'engageait à régler partout la dépense, contre un versement fixe, et y trouvait son profit.





raille (*sic*)[1] et Saint-Germain, « où nous avons dû suivre la cour, durant quatre semaines », frais fixés tantôt à 6 livres, tantôt à 4 livres de France par jour, un total de 88 livres pfennings 16 schellings.

Pour frais de postes, de courriers, de messagers « qui ont été bien souvent nécessaires, surtout au début et vers la fin du voyage », une somme de 131 livres pfennings 3 schellings.

Pour trompettes, convoyeurs et sauf-conduit à l'aller et au retour, 45 livres pfennings 8 schellings.

Pour dépenses diverses (cochers, charrons, forgerons, selliers, lessive, aumônes, etc.), 58 livres pfennings 13 schellings 4 deniers.

Pour très fréquent louage de chevaux et d'un carrosse, notre voiture de voyage (*landgutsch*) n'étant absolument pas faite pour circuler dans Paris et y faire des visites aux hauts fonctionnaires, un total de 28 livres pfennings 17 schellings.

Pour gratifications inévitables et pourboires distribués partout, principalement aux officiers du Roi et autres fonctionnaires supérieurs et subalternes qui se sont entremis pour nous obtenir les audiences demandées et autres choses (*und anders*), aux trésoriers et payeurs, aux trompettes de la garde royale qui sont venus nous rendre visite, selon l'usage[2], aux servantes, etc., 219 livres pfennings 10 schellings.

A notre cocher, qui a passé avec nous cinquante-sept jours et qui avait été loué à 24 schellings par jour, plus sa gratification et celle de son aide, 73 livres pfennings.

Versé pour frais de chevauchage (*Reitgeld*)[3] à moi, délégué

1. C'est ainsi que Glaser, dans son mémoire des frais, désigne très lisiblement la localité que nous avons vainement essayé d'identifier; a-t-il, en copiant, réuni deux noms (par exemple Étival et Rueil) ou a-t-il noté de travers le nom d'un des endroits où il a logé en suivant la cour?

2. Évidemment pour lui donner une sérénade ou une aubade en sa qualité de diplomate étranger.

3. C'était une partie des honoraires des secrétaires de la ville; quand on les envoyait en mission, le Magistrat leur allouait des suppléments spéciaux et, leur voyage s'accomplissant d'ordinaire à cheval, on appelait cette somme le *Reitgeld*.

de la ville, 10 schellings par jour, pour cinquante-sept jours, soit 28 livres pfennings 10 schellings.

Le dernier alinéa se rapporte aux dépenses faites par un cousin de Glaser, nommé Samuel[1], qui, de séjour ou de passage à Paris, a été chargé de solliciter la prompte expédition des lettres royales, et s'est vu obligé de suivre encore la cour pendant dix-sept jours, ce qui, pour nourriture, chevaux, carrosse, etc., a fait un débours de 42 livres pfennings et 10 schellings.

Le total de ces articles divers se monte donc à 1,190 livres pfennings 1 schelling 4 deniers, et dans l'ensemble (avec les sommes déjà versées au Trésor), le montant des dépenses se chiffre à 16,900 livres pfennings 3 schellings 4 deniers. Mis en balance avec le total des recettes (17,015 livres pfennings 13 schellings 4 deniers), il reste donc un reliquat actif de 115 livres pfennings 10 schellings, que Glaser aurait encore à verser dans la caisse de la République.

Nous ignorons si ce compte était accompagné de pièces justificatives ou d'un journal des menues dépenses quotidiennes; en tout cas, nous n'avons rien trouvé de semblable aux archives. Si réellement notre envoyé n'a point fourni d'indications plus détaillées, il faut bien avouer que son mémoire est terriblement sommaire et ne serait plus guère admis à faire preuve devant une Cour des comptes moderne. Il faut dire aussi qu'il semble avoir été sérieusement critiqué. Nous voyons que, dès la séance du Conseil des XIII, tenue le 12 septembre, on lui reproche de n'avoir pas porté en recettes une somme supplémentaire de 41 livres 15 schellings, que les Trois de la Monnaie lui avaient fait parvenir encore pour frais de voyage, et — fait bien plus significatif encore! — c'est le 24 novembre 1632 seulement, qu'un vote des trois

1. Un instant, j'ai pensé qu'il y avait là confusion avec le *Samuel Müller* plusieurs fois nommé dans la relation, mais comme notre diplomate ajoute « *Samuel Glaser meinen Vetter* », il ne semble pas qu'il y ait erreur d'écriture. Le prénom de Samuel était assez fréquent chez les protestants alsaciens au XVI[e] et au XVII[e] siècle.

Chambres secrètes autorisa les administrateurs de la Tour-aux-Pfennings à donner à Glaser quittance spéciale de la somme de 15,710 livres, déposée au Trésor public, et quittance générale de ses décomptes divers. Encore ne faut-il pas oublier que, depuis le mois de janvier de cette même année, l'habile Josias, s'étant tourné vers celui que Richelieu, non sans une secrète jalousie, appelait « le nouveau soleil levant », avait reçu de Gustave-Adolphe le titre de conseiller du roi de Suède, tout en conservant provisoirement ses fonctions auprès de Messieurs de Strasbourg[1]. Il allait devenir résident et représentant du monarque suédois dans sa ville natale quelques semaines plus tard[2], et l'on devait y regarder désormais à deux fois avant d'éplucher avec trop de minutie les comptes d'un ancien subordonné, promu subitement au rang de diplomate étranger.

## V.

La somme rapportée de Paris par Glaser, et que d'aucuns trouvent aujourd'hui si peu considérable, ne laissa pas que d'être fort utile comme fonds de réserve à la petite République, dont le crédit était à ce point épuisé qu'elle n'avait trouvé à emprunter un écu, ni en Suisse, ni ailleurs. Elle l'avait obtenue d'ailleurs sans s'engager autrement que par des phrases générales vis-à-vis de la couronne de France qui, vu cette attitude presque défiante, aurait pu parfaitement lui refuser son concours, comme l'avaient fait ses vieux alliés de l'Allemagne protestante auxquels elle avait demandé d'abord

1. C'est dans la séance du Conseil des XIII, du 30 janvier 1632 (v. st.), que Glaser annonce que le roi de Suède lui a fait offrir le titre de conseiller royal, mais qu'il ne demande pas mieux que de rester au service de la ville. Dans la séance du 27 février, il est donné lecture d'une lettre de Gustave-Adolphe, datée de Hoechst, 11 février 1632, désignant Glaser comme commissaire suédois à Strasbourg.

2. Par lettre, datée de Mayence, 4 mars, le roi nomma le secrétaire strasbourgeois son résident en titre. Dès lors, il fallait opter entre deux situations inconciliables et le 7 mars déjà Glaser résignait ses fonctions et son droit de bourgeoisie (XIII, 11 mars 1632).

quelque secours. Cet emprunt consenti sans intérêts immédiatement exigibles, avec la perspective d'un subside plus considérable pour un avenir très prochain, était, quoi qu'en puissent dire certains historiens allemands contemporains, un acte de bienveillance gracieuse, très réel et très effectif, à l'égard de la petite République[1], une preuve palpable qu'on était tout prêt à s'allier plus intimement avec elle et à la secourir d'une façon encore plus efficace, pourvu qu'elle en exprimât nettement le désir. Ces bonnes dispositions de la cour de France sont d'ailleurs clairement manifestées par les missives que Louis XIII et Richelieu adressèrent au Magistrat en réponse aux lettres apportées par Glaser. Comme elles n'ont pas encore été publiées, ayant échappé toutes deux, soit à M. de Kentzinger, quand il compilait ses *Documents historiques*[2], soit à M. Avenel, alors qu'il préparait le grand recueil des *Lettres du cardinal de Richelieu*[3], nous les donnons ici, bien qu'elles ne diffèrent pas sensiblement, par le contenu, des pièces analogues un peu antérieures ou postérieures, déjà mises au jour par l'ancien maire de Strasbourg. Celle du cardinal est la première en date. Voici ce qu'il écrivait à Messieurs de Strasbourg, le 27 août 1631 (n. st.).

« Messieurs, vous apprendrez par le retour de Monsieur vostre depputé quel a esté le succez de son voiage. C'est pourquoy j'estimeroy faire tort à sa capacité de vous en dire aucunes choses par ceste lettre. Je me contenteroy de vous asseurer comme j'ai désià fait cy-devant, que vous trouverez le Roy disposé à vous tesmoigner en toutes occasions où il en aura le moien, la bonne volonté qu'il a pour vous et que je contribueroy tousiours à ceste fin auprès de Sa Majesté tout ce que vous scauriez attendre d'une personne qui est,

1. M. K. Jacob (p. 143) est bien obligé de reconnaître que, sans l'emprunt français, Strasbourg n'aurait pu payer ses mercenaires au commencement de 1632.

2. A. de Kentzinger, *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg*. Strasb., Levrault, 1818-1819, 2 vol. in-8°.

3. Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*. Paris, impr. Impériale et Nationale, 1853-1877, 8 vol. in-4°.

comme je suis, Messieurs, vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

*De Paris, ce 27e d'aoust 1631.*

La lettre de Louis XIII porte la date du 15 septembre 1631 :

« Très chers et bons amis, nous avons reçu en bonne part les lettres que le sieur Glazerus, votre secrétaire, nous a rendues et les propositions qu'il nous a faictes en vostre nom, sur lesquelles nous ne pouvons vous faire responce plus favorable ny qui puisse mieux exprimer la sincère intention que nous avons pour tout ce qu'il peult regarder le bien, repos et conservation de vostre républicque que par l'effect de l'assistance que vous nous avez demandée, laquelle, si elle n'est de la somme entière dont ledict Glazerus s'est faict bien particulièrement entendre, vous pourrez bien juger que l'estat présent de nos affaires en est la cause, joint à cela les grandes despances qu'il nous convient supporter pour l'entretenement d'ung grand nombre de trouppes que nous tenons sur pied, ayant à singulier plaisir de recognoistre que ces forces ne soient pas moings utiles pour guarantir nos bons voysins des entreprises qui pourroient estre faictes contre eulx, que pour conserver nostre propre estat. Nous nous asseurons néantmoins que si vous avez besoin de plus grande assistance, nous vous la départirons avec la mesme franchise que nous avons désià commencé et qu'en toutes choses nous aurons fort à cœur de vous faire ressentir les effets de notre particulière bienveillance en votre endroit. Au surplus, nous vous tesmoignerons la satisfaction que nous avons de la sage conduitte que ledit sieur Glazerus a tenue en ce qu'il a négocié près de nous, ce qui fait que son employ et entremize aux affaires que vous aurez à traitter avec nous, nous sera très agréable. Sur ce nous prions Dieu, très chers et bons amis, qu'il vous ayt en

sa saincte et digne garde. Écrit à Compiègne, ce quinzième jour de septembre 1631.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Le Magistrat de Strasbourg — et nous ne songeons pas à l'en blâmer ici — ne répondit que par des protestations de respect et de reconnaissance assez vagues à ces avances passablement explicites. Il préféra conserver sa liberté d'action tout entière, s'assurant qu'en cas de danger pressant, l'appui de la France contre la maison d'Autriche ne lui ferait pourtant pas défaut. Il s'en tint d'autant plus volontiers à un échange de propos courtois et de compliments flatteurs avec les envoyés successifs du roi que les victoires éclatantes de Gustave-Adolphe chassèrent bientôt les nuages menaçants qui assombrissaient l'horizon et qu'il fut permis d'espérer un temps où la cause protestante triompherait en Allemagne sans l'intervention plus ou moins intéressée de la France. Pour qui connaît tant soit peu l'esprit de l'époque, une étroite amitié de la ville libre de Strasbourg avec le roi de Suède était évidemment plus normale que l'alliance avec Louis XIII, car elle était moins dangereuse et surtout infiniment plus populaire. On ne songera donc pas à s'étonner que la première ait été préférée à la seconde, ni surtout à en faire un reproche aux autorités de la République. Mais il est un point sur lequel elles méritent moins d'éloges ; c'est que, tout en adoptant une attitude si réservée vis-à-vis de Louis XIII, elles continuèrent néanmoins à l'accabler de sollicitations pour toucher de nouveaux subsides. Il y avait bien de la hardiesse, on peut dire bien de l'audace, à postuler l'argent français alors qu'on se refusait à l'alliance plus intime, qui seule aurait pu justifier des demandes pareillles ; ce qui nous étonne, ce n'est pas que les conseillers du Roi aient refusé de verser les cent mille autres francs dont il avait été question pendant un moment, c'est qu'on puisse aujourd'hui se montrer sur-

pris de ce qu'ils ne l'ont pas fait et même qu'on aille jusqu'à leur en faire un reproche[1]. Ce qui est plus audacieux encore et ce qui est déjà de la mauvaise foi, c'est que dans son *Mémorial* de mai 1648[2], le Magistrat ait osé nier que les cinquante mille livres versées avaient été un prêt et prétende qu'ils constituaient un don, une simple « assistance[3] », alors qu'il avait dans ses archives les dossiers prouvant le contraire et que, sans même les fouiller longuement, il lui suffisait de feuilleter les procès-verbaux des Conseils pour l'année 1631. Mais, — l'histoire universelle est là pour le prouver, — rien ne s'oublie plus vite que les services rendus, surtout en politique, et nous ne nous étonnerons donc pas outre mesure de ce manque si complet de mémoire, tout en le constatant pour l'acquit de notre conscience d'historien.

Rod. REUSS.

1. M. K. Jacob va jusqu'à dire que, par ce refus de réitérer ces versements bénévoles, MM. les membres du Conseil avaient été « singulièrement dupés » par le gouvernement français. Il emploie même pour le dire une expression de l'argot académique que nous n'avons pas souvenance d'avoir vu figurer chez les historiens classiques de l'Allemagne; d'après lui, ils ont été « *gehoerig übers Ohr gehauen* ». Nous savons bien que la jeunesse d'aujourd'hui a des audaces de langage que n'ont connues ni les Ranke, ni les Giesebrecht ou les Sybel, et nous ne nous étonnons donc pas de ce langage peu diplomatique. Mais il est assez piquant de constater une sévérité de jugement pareille chez un savant du pays où la politique du *Do ut des* a été le plus hautement proclamée de nos jours devant la représentation nationale et le plus résolument pratiquée par des hommes d'État illustres. Y a-t-il vraiment lieu de se tant scandaliser que le cardinal de Richelieu ait songé à se conduire d'après les mêmes principes qui devaient inspirer, deux siècles plus tard, le prince de Bismarck ?

2. Ce mémorial est annexé à la dépêche adressée par le secrétaire G. Bernegger à Messieurs du Conseil, en date du « 20/30 may 1648 ». Peut-être reprendrons-nous plus tard le second épisode de la vie de Glaser, qui fait suite au présent chapitre, sa venue à Strasbourg, comme commissaire de Louis XIV, dans le dessein de réclamer et d'encaisser, si possible à son propre bénéfice, les 50,000 fr. qu'il y avait apporté jadis.

3. Il y est dit textuellement : « Aussy ne se trouvera-t-il pas aucune obligation en vertu de laquelle on puisse demander la restitution de ces deniers et faire veoir que la ville de Strasbourg les ait empruntez. » Et cependant le contrat d'emprunt, publié par M. Kroeber et déjà cité plus haut, est suffisamment explicite là-dessus !



# PHALSBOURG

ET

# LES PLACES DES VOSGES

## EN 1814

---

**Phalsbourg. — Mission de Gérard. — Ségur. — Brancion. — Attaque du 17 janvier. — Pourparlers de Brancion. — Envoi de deux officiers au quartier général des alliés. — Mesures de Hochberg. — Bombardement des 27, 28 et 29 mars. — Armistice. — Rotberg et Kalenberg à Nancy. — Convention entre Hochberg et d'Ollone (14 avril). — Récompense et sort de Brancion. — La Petite-Pierre. — Wall. — Blocus de la forteresse. — Escarmouches. — Convention du 20 avril entre Wall et Ysembourg. — Lichtemberg. — Plaideau et Cadou. — Bitche. — Maisonneuve et Meschini. — Boutay. — Affaire du 9 avril.**

Phalsbourg est à cheval sur la grande route de Strasbourg à Paris qui la traverse d'un bout à l'autre. C'était alors, ce fut longtemps encore une cité toute guerrière par son aspect et par l'esprit de sa population. Cachée derrière ses glacis, elle ne présentait de loin aux regards, outre la tour de son église et le beffroi de sa mairie, que la ligne sombre de ses remparts, et, qu'on vînt de l'ouest ou de l'est, qu'on franchît ses avancées, ses ponts, ses deux portes, la porte de France ou la porte d'Allemagne, garnies de herses à dents de fer et surmontées chacune d'un bâtiment militaire qui datait de l'époque de Vauban, on trouvait des rues régulières, des maisons basses mais bien

rangées et construites en pierres de taille, des casernes, une spacieuse place d'armes où les soldats s'exerçaient et au milieu de cette place une fontaine restaurée de 1811 à 1813 par le génie, des habitants dévoués à la France et prêts à seconder la garnison, des vétérans de la République, d'anciens officiers qui s'établissaient volontiers en un endroit où les hommes d'épée étaient sûrs d'un bon accueil, des jeunes gens impatients de s'engager et que leur famille voyait partir sans regret : parmi les généraux sortis des guerres de l'Empire, onze, dont un maréchal, ne sont-ils pas des enfants de Phalsbourg[1] ?

Du sommet de son petit mamelon et grâce à l'habile disposition du tracé de ses fortifications, qui formaient un hexagone, elle commandait la plupart des plis de terrain environnants et découvrait une vaste étendue de pays à l'est, au nord et au sud. A vrai dire, le plateau de Mittelbronn dont l'élévation est presque la même, lui masque la vue à l'ouest, et il semble que Vauban aurait mieux fait de mettre là sa forteresse, parce que ce plateau, plus large que le plateau de Phalsbourg et plus propre à la fortification rasante, protège de très près les débouchés des vallées de la Zorn et de la Zinsel. Mais la place que le célèbre ingénieur a voulu bâtir devait avant tout dominer la route de Saverne, et le mamelon de Phalsbourg dérobe en partie ce chemin au mamelon de Mittelbronn.

Telle quelle, la ville n'aurait pu servir de pivot à un corps mobile chargé de défendre la crête des Vosges. Elle n'était pas un point de ravitaillement et n'offrait pas les ressources d'une place de dépôt : ses établissements militaires ne suffisaient qu'à l'approvisionnement d'une garnison de trois mille soldats et les pauvres villages de ses alentours sont hors d'état de subvenir aux besoins d'une grande masse d'hommes. Toutefois, elle

1. On sait qu'elle est aujourd'hui démantelée. Elle comptait alors deux cent quinze maisons et deux mille huit cent vingt habitants. Cf. sur le siège de 1814, non pas le *Blocus* d'Erckmann-Chatrian, très inexact bien que saisissant, mais la *Correspondance* de Brancion (Archives de la guerre), les *Mémoires* de Hochberg (Röder, *Denkwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm von Baden*) et l'article de Schels, composé d'ailleurs d'après le *Journal* de Hochberg, *Oesterr. milit. Zeitschrift*, 1842, VI, pp. 235-240, 252-253, 257-259 et 2[illegible]1.

remplissait sa mission, sa mission expresse et unique : surveiller les vallées de la Zorn et de la Zinsel et intercepter la chaussée la plus importante qui mène d'Alsace en Lorraine. Si Vauban avait dû lui donner un relief trop considérable qui ne préservait pas les escarpes des coups du dehors, elle était à l'abri de toute attaque de vive force par la hauteur même de ses talus comme par la profondeur de ses fossés taillés dans le roc, et elle ne pouvait succomber qu'à la famine ou à un siège en règle.

Depuis qu'elle appartenait à la France, elle n'avait vu l'ennemi que de très loin. En 1744, le duc de Lorraine ne faisait que la menacer. A la fin de 1793, lorsque les Impériaux poussaient sur Haguenau et Saverne, le génie français se hâtait de la palissader et d'établir des blindages pour six cents hommes sur la place d'armes et dans le jardin du collège. Mais bientôt la guerre s'éloigna des frontières : à peu près oubliée, comme toutes les forteresses de Lorraine et d'Alsace, Phalsbourg se trouvait en 1814 dans un état de délabrement complet.

Elle n'était pas armée. Pas de défenses extérieures. Pas de barrières, pas de palissades. Des portes qui fermaient mal et des ponts-levis qui ne pouvaient se lever. Un chemin couvert dégradé dans beaucoup d'endroits. Gérard, qui vint inspecter Phalsbourg le 3 janvier, fit aussitôt établir des barrières à chaque entrée et placer sur les remparts quelques pièces de petit calibre pour protéger les approches. Il passa la garnison en revue et témoigna son contentement. Elle comprenait sept cent cinquante hommes du 6ᵉ léger, tous conscrits, mais pleins de bon vouloir, et quatre cent cinquante hommes des dépôts du 7ᵉ régiment de chasseurs à cheval et du 8ᵉ régiment de hussards, armés de carabines en grande partie. La population parut à Gérard animée d'excellentes dispositions, et il jugea qu'il était impossible de voir un meilleur esprit que celui qui régnait à Phalsbourg. « Les ennemis, assurait le maire Parmentier au préfet de la Meurthe, ne viendront pas jusqu'à

nous; je vous promets que nous les recevrons en Phalsbourgeois, je veux dire en patriotes. » Au mois de novembre, un officier n'écrivait-il pas que le dévouement des Phalsbourgeois était sans exemple, qu'ils allaient à la rencontre des voitures chargées d'infirmes ou de blessés, pour leur porter, chacun selon ses facultés, de la soupe, de la viande, des légumes, du vin?

Seize pièces étaient en batterie, et chacun des six bastions avait deux canons armés chacun de cent coups. Mais seize autres pièces demeuraient inutiles, parce qu'elles n'avaient ni affût ni plate-forme. Il n'y avait pas dans la place un seul canonnier. Tout le personnel de l'artillerie se bornait à un capitaine qui se trouvait malade et à un garde. Si l'on pouvait prendre des servants dans la garnison, il fallait des pointeurs. Pas de vivres. Pas un sac de farine dans les magasins. Gérard fit venir sur-le-champ le sous-préfet de Sarrebourg et envoya des réquisitions dans les villages.

Il ne voulait pas quitter la forteresse sans l'avoir mise en état de résister. Le 5 janvier, Grouvel, arrivant de Strasbourg, lui rapportait avoir vu sur la table de Desbureaux une lettre du ministre qui priait Gérard de se rendre incontinent en poste à Paris pour organiser un corps d'armée de réserve. Gérard partit après avoir confié la défense de la place au major du 6e léger, Raguet de Brancion, et en lui ordonnant de faire son possible pour tenir quinze jours ou trois semaines au plus. A vrai dire, il y avait un commandant à Phalsbourg : il se nommait Moulin, mais il était valétudinaire et il mourut de ses infirmités le 7 mars, durant le blocus[1].

Raguet de Brancion était plus jeune et plus actif que Moulin. Il n'avait pas autant de confiance que Gérard dans les habitants et les soldats : les habitants lui parurent effrayés,

1. Gérard à Clarke, 3 et 5 janvier; Parmentier au préfet de la Meurthe, 4 janvier; un inspecteur général à Clarke, 5 novembre (A. G.). — Guillaume-Michel Moulin, né à Sainte-Scolaste-sur-Sarthe (Orne), le 3 juillet 1775, brigadier-chef de la gendarmerie des monnaies de France en 1791, capitaine au bataillon des Cordeliers, parti le 7 septembre 1792 avec ce bataillon, blessé par une chute de cheval dans les plaines de Champagne, avait été commandant d'Antibes en 1794, de Boulogne en 1796, puis de Gravelines, d'Huningue et de Phalsbourg (17 août 1801).

et il marquait avec inquiétude que les sept cent cinquante hommes du 6e léger comptaient cent dix vétérans, soixante tailleurs et cordonniers, trente tambours, vingt-cinq musiciens et que le reste avait à peine manié les armes pendant deux semaines. Il se hâta d'exécuter les travaux les plus urgents. Il fit placer des chevaux de frise et palissader les fronts d'entrée. Il y avait au Haut-Barr, sur une des montagnes qui s'élèvent dans le voisinage de Saverne, un détachement chargé de veiller au télégraphe; il l'envoya dans la campagne jusqu'à Sarrebourg pour rassurer les esprits et protéger l'arrivée des vivres et des fourrages; « chaque jour, écrivait-il, j'obtiens quelque chose ». Gérard lui avait recommandé de dépêcher cent hommes à la Petite-Pierre et cinquante à Lichtemberg : Brancion pensa qu'il avait trop peu de monde, que les postes de la Petite-Pierre et de Lichtemberg étaient insignifiants, que l'ennemi les dédaignerait. Il garda sa garnison et la renforça. Il reçut à temps trois compagnies de conscrits de divers régiments; il arrêta tous les isolés qui passaient par Phalsbourg pour rejoindre leur corps à Strasbourg, à Landau, ou ailleurs, et en forma une compagnie; il arrêta vingt-cinq jeunes gens destinés au bataillon des pontonniers et les employa aux travaux du génie; il arrêta des artilleurs, des soldats du train, les réunit à des vétérans, à des bourgeois de la ville et eut ainsi soixante-dix canonniers qui constituèrent une compagnie attachée au service de douze pièces. Enfin il arrêta des voitures de balles et de boulets qui se rendaient à Strasbourg. Malheureusement, il manquait de poudre et de mitraille; il n'avait que quatre cents gargousses, et une très grande quantité de ses cartouches était avariée [1].

Le 7 janvier, au matin, arrivait Ségur qui se repliait sur la Lorraine avec son régiment de gardes d'honneur. Le désarroi était tel qu'il entra dans Phalsbourg sans plus de façons que dans un village; pas un factionnaire, pas un *qui vive?* il sem-

1. Brancion à Lacoste et à Clarke, 7 et 9 janvier (A. G.).

blait qu'il n'y eût là ni remparts ni portes, ni garnison. Indigné, Ségur fit battre la générale par le premier tambour qu'il rencontra; il donna l'alerte, il annonça que l'ennemi le suivait. Brancion, réveillé, ferma les portes de la ville et dit à Ségur qu'on ne lui prescrivait rien, que le ministre Clarke et le maréchal Victor oubliaient Phalsbourg, que sa troupe était insuffisante et dénuée de vivres, qu'il n'avait pas un seul affût qui pût servir. « Vous ne devez donc, lui répondit Ségur, que mieux vous garder et vous êtes inexcusable. »

Le lendemain, le jour même où Pahlen qui commandait l'avant-garde de Wittgenstein, occupait Saverne, une trentaine de uhlans poussèrent jusqu'à Quatre-Vents, à une demi-lieue de Phalsbourg. Ségur était encore dans la place. Il décida qu'une compagnie d'infanterie tournerait les Russes pendant qu'un détachement de gardes d'honneur les attaquerait de front. Ils étaient enlevés sans le geste du chef d'escadron d'Arbaud-Jouques, le futur maréchal de camp. C'était un des plus beaux hommes de guerre qu'il fût possible de voir. Dans son impatience de combattre et sans attendre l'ordre de Ségur, il mit le sabre à la main d'un air si martial qu'à cet aspect l'officier qui commandait les uhlans perdit cœur et donna le signal de la retraite. Il fallut fondre sur les Russes en toute hâte; mais la compagnie d'infanterie n'avait pas achevé son mouvement : ils se jetèrent dans les bois, et on ne put leur prendre qu'un cheval et quelques lances[1].

Ségur dut partir, et le 10 janvier un bataillon russe, soutenu par de la cavalerie, venait camper autour de Phalsbourg. Il coupa sur-le-champ la conduite qui commence à Hültenhausen et traverse la vallée de la Petite-Pierre. La ville avait encore deux sources à portée de canon; mais elles étaient minces, et bientôt elle n'eut d'autre eau que celle des citernes et des neiges.

Le 16 janvier, un espion faisait à Pahlen un rapport très

1. Ségur, III, 100-102 et lettre du 9 janvier (Hollender, 117).

minutieux sur la situation de Phalsbourg. Il décrivait la place : pas d'ouvrages extérieurs; des fossés profonds, mais secs; une ville peu considérable et qui ne comptait pas trois cents maisons; une garnison qui ne se composait que de six à huit cents hommes de trois régiments d'infanterie différents; très peu de casemates; deux magasins à poudre dont l'un n'était pas à l'épreuve; les habitants forcés par le commandant de prendre les armes et de faire le service conjointement avec la troupe.

Pahlen fonda son plan d'attaque sur ce rapport. Il crut qu'en jetant des obus et des boulets rouges, il épouvanterait bourgeois et soldats, brusquerait la capitulation. Comment éteindre les incendies qu'il allumerait dans la place, puisque la conduite d'eau était interceptée? Il appela la grosse artillerie du corps d'infanterie du prince Eugène de Wurtemberg. Le sol était gelé, et il ne put élever d'épaulements; mais il fit faire à la hâte des sacs à terre. Dans l'après-midi du 16 janvier, deux régiments russes de chasseurs à pied investirent la forteresse, et au milieu de la nuit suivante, une batterie s'installait à gauche de la route, à la Roulette.

Le matin du 17 commençait le bombardement. Il fut sans succès. Pahlen n'avait pas assez de munitions et il n'alluma pas d'incendies dans la ville. Il suspendit le feu, et, à la russe, à la Souvorov, lança ses chasseurs contre la porte d'Allemagne. Mais les Français tinrent bon derrière les palissades et reçurent l'ennemi par une fusillade à bout portant. Quelques pièces de campagne, amenées à temps, garnissaient la demi-lune qui couvrait la porte; elles tirèrent à mitraille. Les Russes s'éloignèrent en nombre, après avoir perdu, au dire de Brancion et des Phalsbourgeois, cinq cents hommes environ[1].

Toutefois, l'attaque avait été si subite et si vigoureuse, que

1. Röder, 156, « kostete viele Leute »; Brancion dit, dans une lettre sans date à la commission des grades « près de cinq cents hommes » et dans une lettre postérieure du 6 novembre 1814, « près de six cents hommes », en ajoutant qu'il n'a perdu de son côté que cinq hommes. Le *Courrier de Strasbourg*, du 6 février, assure que la garnison de Phalsbourg a tué ou blessé quinze cents hommes aux assiégeants !

des habitants effrayés rédigèrent une pétition qui priait le commandant de rendre la place. Brancion, instruit que nombre de personnes approuvaient cette démarche, déclara qu'il ferait passer par les armes ceux qui auraient l'audace de lui présenter ce factum et ceux qui auraient la faiblesse de le signer.

Il exécuta dans les premiers jours de février quelques petites sorties pour se procurer des vivres. Mais il avait, dans la matinée du 17 janvier, consommé la plus grande partie de ses gargousses; il craignait de ne pouvoir résister à un nouvel assaut et il résolut d'amuser l'assiégeant par des pourparlers, d'obtenir un armistice — il disait *une* armistice — dont il profiterait pour réparer tant bien que mal les poudres avariées, établir un pont-levis et planter des palissades.

Souple, fin, très ambitieux, cherchant à tirer parti des événements, il avait appris que le duc d'Angoulême était en France et il prévoyait que, si Napoléon succombait, l'ancienne dynastie serait restaurée. Il voulait, s'il rendait la place, la rendre aux Bourbons, et non aux alliés : il avait, dit un Allemand, du penchant pour les Bourbons [1].

Plusieurs des officiers du 6e léger, le lieutenant Montbron, le capitaine Cribelier, le chef de bataillon Gémeau, étaient prêts à l'aider.

Le chevalier François de Montbron, sous-lieutenant au régiment de Normandie et soldat de l'armée de Condé, nommé le 6 janvier, par Brancion, adjudant-major de la place, devait écrire au comte d'Artois qu'il avait « eu le bonheur d'être chargé par Brancion de faire confectionner les premiers drapeaux blancs qui eussent été arborés à Phalsbourg ».

Le capitaine de voltigeurs Cribelier faisait tout ce que voulait le nouveau gouverneur; il fut, a dit Brancion, « un des premiers officiers auxquels je confiai mon dessein d'arborer le drapeau blanc et un de ceux qui m'aidèrent le plus particu-

1. « Den Bourbons geneigt » (Röder, 149).

lièrement à ramener la garnison et les habitants à l'obéissance ».

Gémeau, le futur général, alors chef de bataillon au 6e léger, élève de l'École militaire, aide de camp de Mouton-Duvernet, souffrant encore d'une blessure qu'il avait reçue à Leipzig, Gémeau n'oubliait pas qu'il était fils du valet de chambre de Louis XVIII. Il écrivait, après le siège, qu'il avait, de concert avec Brancion, prouvé « d'une manière bien positive » son dévouement à la cause du roi, et il fut, ainsi que Brancion, dénoncé formellement sous les Cent-Jours par les habitants de Phalsbourg pour avoir hâté la reddition. Brancion déclare qu'il l'a « puissamment secondé pour amener toute la garnison à son sentiment », qu'il a « contribué d'une manière efficace à réunir tous les esprits », et Roger de Damas, qui demandait pour lui le grade de major, le nomme un officier de la première distinction, un « modèle de bon exemple, qui s'est acquis la plus grande considération parmi tous ses subordonnés et toutes les classes des citoyens de Phalsbourg ».

Schwarzenberg avait ordonné que le VIe corps d'armée ou corps de Wittgenstein ne laisserait en Alsace que le nombre de troupes strictement nécessaire pour bloquer les forteresses; le gros du corps devait rejoindre en Champagne l'aile droite de la grande armée et le général-major Lialin avait mission d'observer Phalsbourg avec la 4e division d'infanterie russe et le 1er régiment de dragons badois. Brancion conclut le 11 février avec Lialin un armistice : alliés et Français ne feraient pendant dix jours aucune entreprise hostile; deux officiers de la garnison, accompagnés d'un officier russe, se rendraient au grand quartier général des coalisés pour se convaincre des progrès de l'armée combinée et reconnaître par là l'inutilité d'une plus longue résistance; ils devraient en même temps s'assurer de la présence du duc d'Angoulême[1]. Les deux officiers furent

1. « Il a, dit Brancion de lui-même, fait des démarches dès le 10 février pour rendre la place au Roi. »

présentés à Wittgenstein et à Langenau. Mais le 26 février, lorsqu'ils rentrèrent à Phalsbourg, ils rapportèrent que Napoléon avait battu Schwarzenberg et Blücher. Persuadé que l'Empereur ressaisirait l'avantage, Brancion déclara qu'il ne capitulerait pas et ne pouvait accepter qu'une suspension d'armes.

Lialin ne commandait plus devant Phalsbourg. Il était allé retrouver Wittgenstein en Champagne avec toutes les troupes dont il avait pu disposer, et, le 18 février, le comte Guillaume de Hochberg, chargé de bloquer les places de la Basse-Alsace[1] et de la Lorraine allemande, faisait relever les Russes par les Badois. Le corps de blocus, commandé par le colonel de Neubronn, comprenait désormais, outre le 1[er] régiment de dragons badois, un bataillon d'infanterie de ligne, un bataillon de landwehr et quatre-vingt-dix artilleurs, en tout deux mille quatre-vingt-dix hommes.

Hochberg désirait se signaler et il n'était pas d'humeur à prolonger l'armistice : il devinait que Brancion ne cherchait qu'à gagner du temps. Il établit ses Badois les uns à Mittelbronn, les autres sur le spacieux plateau de Quatre-Vents, leur droite couverte par les forêts qui s'étendent à l'est, et leurs derrières assurés par l'occupation de Saverne. Il acheva un chemin qui tournait Phalsbourg. Les brigades de Wittgenstein avaient pris jusqu'alors par la vallée de la Zorn ; elles remontaient de Saverne à Lützelbourg, puis de là se dirigeaient par Dannelbourg et Waldenbourg sur Saint-Jean-Kurzerode, où elles retrouvaient le grand chemin. Hochberg fit pratiquer une autre voie dans la vallée de la Zinsel. Elle était longue et difficile ; il fallut la consolider à force de rondins et de troncs d'arbres ; mais huit à neuf cents paysans durent pendant huit jours travailler à cette route. Elle partait de la colonne en grès rouge qui marquait la limite des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, descendait dans

1. Ses officiers le qualifient de *commandeur des Niederelsasses*.

la vallée à l'ancienne scierie de l'Oberhof et, de là, un peu au-dessous de Graufthal, venait par Phalsweyer, Berlingen, Weilsberg, rejoindre à Mittelbronn la chaussée de Strasbourg à Paris. Les habitants la nommèrent le chemin des Cosaques.

Il requit de l'administration de Haguenau des matériaux de toute sorte et fit fondre des obus et des boulets rouges dans les forges de Zinswiller.

Il renforça le corps de blocus : un bataillon et trois escadrons badois arrivèrent devant Phalsbourg avec sept obusiers russes [1], et le colonel de Neubronn eut ordre de mettre sur pied mille travailleurs et de préparer six cents sacs à terre, six cents gabions, quatre cents fascines et vingt voitures attelées.

Lui-même se rendit le 26 mars à Quatre-Vents et envoya dire à Brancion que l'armistice cesserait le lendemain à une heure de l'après-midi. Il passa les batteries en revue. Elles étaient au nombre de trois : la première, de deux obusiers, en avant de Quatre-Vents, à droite de la grande route; la deuxième, de cinq pièces, quatre obusiers et un canon de 12, en avant du village des Baraques-de-Chêne; la troisième, de deux obusiers, en avant de Mittelbronn. Elles ne furent armées qu'avec difficulté; une pluie continuelle avait détrempé le sol; mais à l'approche de la nuit elles étaient prêtes à tirer. A neuf heures et demie, commençait le feu. Au troisième coup, un incendie se produisit dans la ville, et ce ne fut qu'au vingtième que le canon de la forteresse répondit. Deux cents projectiles tombèrent sur Phalsbourg. Satisfait de ce résultat, Hochberg suspendit le bombardement et recula ses pièces pour ne pas les exposer durant le jour aux boulets de l'assiégé. Il n'avait qu'un mort et un blessé.

Il installa près de Mittelbronn une quatrième batterie. Brancion la jugea très dangereuse et, le 28, à l'aube, la fit

1. Il y avait devant Phalsbourg trois bataillons (un bataillon du 1er régiment d'infanterie, un bataillon du 2e régiment, et le 2e bataillon de landwehr), le 1er régiment de dragons (compris l'escadron qui stationnait d'abord à Saverne), un escadron du 2e régiment de dragons, et l'escadron des chasseurs volontaires du major Mentzingen.

très vivement canonner. Il tenta même de l'enlever dans une sortie qui fut repoussée par le 2e bataillon de landwehr. Mais le feu qu'il dirigea sur elle était si vigoureux, qu'il finit par la détruire en grande partie.

Le 29, à une heure de la nuit, Hochberg poursuivit le bombardement. Deux cent vingt coups furent tirés contre la place. Le feu éclata dans Phalsbourg. L'artillerie française se taisait; elle ne riposta qu'au jour et se contenta d'envoyer des boulets de divers côtés. Hochberg crut l'occasion favorable. Il somma Brancion et le menaça d'un voyage en Sibérie[1]. Le commandant répliqua qu'il ne signerait jamais une capitulation qui le ferait prisonnier de guerre, et derechef il proposa de conclure un armistice qui serait renouvelable de vingt en vingt jours jusqu'à ce qu'il sût de source certaine si les Bourbons remonteraient ou non sur le trône.

Hochberg agréa les offres de Brancion. Il comprenait qu'il n'aurait pas la place à force de bombes; le matériel lui manquait pour assiéger Phalsbourg dans les règles; le mauvais temps rendait les routes presque impraticables et gênait extrêmement le service de l'artillerie. Il savait que les paysans, excités par les auxiliaires de l'Empereur et par la nouvelle que Napoléon manœuvrait sur les derrières des alliés, s'attroupaient dans les montagnes. S'il acceptait l'armistice, il pourrait non seulement restituer au corps qui bloquait Strasbourg les troupes qu'il lui avait empruntées, mais détacher du corps qui bloquait Phalsbourg quelques compagnies qui marcheraient contre les insurgés. Il consulta Wittgenstein, son chef immédiat, qui l'approuva et lui donna pleins pouvoirs. Hochberg et Brancion convinrent le 1er avril de faire un armistice de quinze jours en quinze jours et de le dénoncer quarante-huit heures à l'avance.

Mais Hochberg avait appris que le comte d'Artois était à Nancy. Son officier d'ordonnance, le lieutenant de Rotberg,

1. Brancion a prétendu qu'on tenta de le corrompre : « On alla jusqu'à me proposer deux cent mille francs que je refusai. »

alla s'assurer de la présence de Monsieur, et le 31 mars Hochberg envoyait son aide de camp, le major de Kalenberg, au comte d'Artois : le commandant de Phalsbourg, disait-il, ferait volontiers sa soumission aux Bourbons, et Monsieur n'avait qu'à dépêcher un de ses officiers qui traiterait avec Brancion ; la garnison de Phalsbourg sortirait de la place pour se rendre à Nancy.

Le comte d'Artois, ravi de l'aubaine et bien aise d'obtenir par le prestige de son nom la capitulation d'une forteresse, écrivit au comte de Hochberg la lettre la plus aimable du monde. Il était touché de la parfaite obligeance de Hochberg ; il appréciait à tous égards le major de Kalenberg et souhaitait que cet officier pût accompagner à Nancy la « bonne et loyale » garnison de Phalsbourg ; il envoyait au comte, avec le major de Kalenberg, le colonel Trogoff, « excellent officier », auquel il avait confié ses pouvoirs et qu'il chargeait de traiter au nom du roi, son frère, avec le major Brancion.

Kalenberg apportait à Brancion l'ordre du comte Alopeus, gouverneur général civil de Lorraine, de rendre la forteresse à Hochberg et de venir à Nancy avec sa troupe ; Alopeus avait même joint à son ordre une feuille de route. Mais Brancion ne fut pas aussi imprudent que le comte d'Artois. Il répondit que sa garnison n'irait pas à Nancy avec la feuille de route d'Alopeus et sous le commandement de Kalenberg, qu'il ne rendrait pas la place aux étrangers, qu'il l'avait défendue contre eux, qu'il la conserverait au roi sans leur secours. « Encore un résultat, s'écriait Hochberg, qui n'est pas décisif ! »

Le 9 avril, Brancion sut par Hochberg la prise de Paris, et le surlendemain il apprenait l'abdication de l'Empereur. Il n'hésita pas. Il fit connaître à la garnison ces événements extraordinaires : elle était, lui dit-il, réduite à la dernière extrémité, elle manquait de vivres, elle n'avait plus d'eau, pourquoi ne pas suivre l'exemple de Paris, pourquoi ne pas arborer le drapeau blanc ? Secondé par Montbron, par Cribelier, par Gémeau, il surmonta tous les scrupules, et lorsque Roger de

Damas envoya son aide de camp, le colonel comte d'Ollone, à Phalsbourg, Brancion et sa troupe prêtèrent entre les mains de d'Ollone le serment de fidélité et d'obéissance au roi de France Louis XVIII.

Là-dessus, au nom de Monsieur et d'Alopeus, d'Ollone conclut avec Brancion une convention qui rendait Phalsbourg au comte d'Artois. Le 12 avril, d'Ollone apportait cet acte à Hochberg. « Il n'est pas question de moi là dedans », dit le jeune général. Il refusa de signer et adressa sur-le-champ à Brancion un projet de traité en ajoutant qu'il n'accepterait pas d'autres conditions. Brancion demeurait commandant de Phalsbourg, mais sous les ordres immédiats de Hochberg. Une compagnie badoise serait établie dans Phalsbourg, et garderait la porte d'Allemagne et son avancée, tandis qu'une compagnie française tiendrait garnison à Saverne. La compagnie badoise de Phalsbourg obéirait à Brancion et la compagnie française de Saverne, au colonel de Neubronn. La garnison de la forteresse serait nourrie par Hochberg et un officier badois résiderait dans la ville pour veiller à la police des troupes de passage. Phalsbourg, ayant souffert du bombardement, ne logerait pas les alliés et ne paierait aucune contribution de guerre.

Brancion s'inclina, et d'Ollone signa la convention dictée par Hochberg. Le 14 avril, le général badois faisait son entrée à Phalsbourg; il passa la garnison en revue[1] et se rendit à l'église, où il entendit un *Te Deum*, accompagné de la musique militaire et de salves d'artillerie. Il visita les ouvrages de la place, et leur bon état le convainquit qu'il n'aurait pu s'emparer de Phalsbourg sans un siège régulier. Les effets du bombardement l'intéressèrent : plusieurs boulets étaient restés enfoncés daus les murs de l'église; un obus, tombé dans la cheminée d'une caserne, avait éclaté sous le lit d'un officier, et

1. Elle se composait encore, nous dit-il, de dix-sept cent vingt-quatre hommes : dix compagnies du 6e léger, un bataillon formé de soldats du 28e, du 138e et du 142e; deux compagnies de vétérans; trente artilleurs; il n'y avait plus que vingt chevaux dans la ville; l'artillerie comptait vingt canons et douze mortiers (Röder, 175). Cf. *Moniteur* du 1er mai.

l'officier n'avait rien eu, grâce à l'épais matelas de crin où il reposait.

Le major Brancion eut sa récompense. Il connaissait le nouveau ministre de la guerre Dupont : il avait combattu sous ses ordres à Alcolea; il avait obtenu de lui, pour avoir préservé du pillage tout un quartier de Cordoue, une gratification de trois mille francs; il avait été envoyé en parlementaire à Castaños et chargé, après la capitulation de Baylen, des fonctions de commissaire. En outre, Dupont voulait plaire à Monsieur, et Monsieur recommandait instamment Brancion; Monsieur avait, de Nancy, adressé à Brancion une lettre autographe où il regrettait de ne pas avoir vu et embrassé son cher major avant de partir pour Paris. « Monsieur, écrivait le comte d'Escars au ministre, désire que vous fassiez ce que M. de Brancion demande; cet officier est le premier qui ait fait des soumissions à Son Altesse Royale à Nancy. » Au mois de mai, Brancion souhaita de former avec les troupes de la garnison de Phalsbourg un régiment dont il aurait le commandement, et bien que, de son propre aveu, la requête fût hardie et la faveur très grande, les bureaux ne repoussèrent pas d'emblée sa proposition. Brancion n'avait-il pas montré un attachement absolu à son souverain, et la place de Phalsbourg n'était-elle pas la première qui, grâce à lui, « avait eu l'honneur d'arborer le drapeau blanc » ? Roger de Damas ne témoignait-il pas que Brancion était appelé au grade de colonel par les vœux unanimes de la garnison et de la ville qui « proclamait les obligations qu'elle avait contractées envers lui » ? Dupont décida que Brancion serait colonel du 6e léger et que le colonel Zaepffel aurait un autre régiment de même arme : pourquoi Brancion ne serait-il pas le chef d'un régiment « à la tête duquel il s'était fait remarquer par un si honorable dévouement » ? La commission des grades désapprouva le ministre. Brancion n'eut que le brevet de lieutenant-colonel, et il l'eut au mois de septembre. Il protesta, et en octobre

il recevait le grade de colonel et le commandement de Phalsbourg.

Au mois de février 1815, Soult le remplaça soudainement par le chef de bataillon Dufayel. De nouveau Brancion protesta : il déclara qu'il était utile au roi dans un pays qu'il avait bien observé, où il avait vu les opinions se prononcer et où, plus que tout autre, il pourrait contenir les esprits mal disposés, parce qu'il les connaissait. De nouveau le comte d'Artois intervint, et le duc de Fitz-James écrivit que Monsieur était *peiné* du déplacement de Brancion, « le premier officier de l'armée qui se fût donné au roi », que Brancion était « méritant » et que sans doute « les malveillants ne lui avaient pas pardonné sa conduite », qu'il fallait réparer l'injustice que le ministre avait commise par erreur ou par ignorance, qu'elle produisait mauvais effet et faisait beau jeu à ceux qui guettaient le moment de trouver Soult en défaut.

Brancion fut réintégré et Dufayel envoyé à Strasbourg. Mais après le retour de Napoléon, le maire de Phalsbourg, le baron Parmentier, dénonça Brancion au préfet de la Meurthe. Brancion, disait Parmentier, avait tiré deux mille francs de la caisse municipale, avait prélevé la moitié des contributions directes pour 1814, avait prescrit et reçu en mains propres le recouvrement forcé d'un emprunt de six mille huit cents francs, avait vendu, après l'ouverture des portes, à un taux inférieur aux mercuriales des marchés les grains qui restaient dans les magasins. Quel usage, ajoutait Parmentier, avait fait Brancion des fonds mis à sa disposition ? Ne devait-il pas en justifier l'emploi ? Et n'était-ce pas un scandale, n'était-ce pas une insulte à la misère des habitants de porter en compte les sommes qu'il avait payées aux espions, à des espions qui n'annonçaient que des désastres et qui répandaient des bruits sinistres parmi la troupe pour l'inciter à la défection, de porter en compte le prix des fêtes qu'il offrait aux parlementaires ennemis, de porter en compte les frais du voyage que deux membres du conseil de défense avaient entrepris avec un pas-

seport de Lialin pour s'assurer des progrès de la coalition et de la réalité des défaites de l'Empereur ? Quoi, concluait Parmentier, les Phalsbourgeois avaient vu leurs maisons ruinées par le bombardement et leurs propriétés foraines dévastées; ils avaient subi d'irréparables dommages; et leurs pertes, leurs sacrifices n'auraient même pas tourné au profit de la chose publique !

Brancion sut-il que Parmentier l'avait dénoncé? Quelques jours plus tard, il écrivait à Davout qu'il « ne faisait aucun fonds » sur la population et que, durant le blocus, les bourgeois, cédant à la peur, avaient « cherché à le tromper » et rédigé une adresse pour l'obliger à rendre la ville.

Mais, dès le 4 avril, Davout ordonnait que Brancion, qui n'inspirait pas la confiance, quitterait Phalsbourg douze heures après l'arrivée du major Mourcet, son successeur. Brancion assure qu'il fut alors arrêté et mis en prison comme ennemi déclaré de Napoléon. Quoi qu'il en soit, sous la seconde Restauration et comme protégé de Monsieur, il eut un régiment. « Je lui rendrai, dit-il, ces principes d'honneur qui faisaient la base de la conduite des officiers de l'ancien régime. » Il serait devenu maréchal de camp, si de graves abus ne s'étaient produits dans l'administration du corps: il dut prendre sa retraite en 1826 et mourut l'année suivante[1].

Les trois forteresses des Vosges, la Petite-Pierre, Lichtemberg et Bitche, ne furent pas attaquées ni bloquées comme Phalsbourg. Toutes trois n'étaient d'abord observées que par un seul escadron. Au mois de mars, Hochberg résolut de les « mieux brider ». Il envoya contre la Petite-Pierre une compagnie d'infanterie et un piquet de dragons sous les ordres du capitaine de Schweickhardt. Il mit devant Lichtemberg un détachement semblable commandé par le capitaine de Holle.

1. Cf. la correspondance de Brancion, et notamment Parmentier au préfet de la Meurthe, 29 mars 1815, et Brancion à Davout, 11 avril 1815 (A. G.).

Il fit surveiller Bitche par le lieutenant en premier de Massenet et un escadron du 1er régiment de dragons. Le comte d'Ysembourg, major au 1er régiment de dragons badois, dirigeait en chef les trois blocus[1].

La Petite-Pierre ou Lützelstein, à trois lieues au nord de Phalsbourg, comprend deux parties : le fort ou la ville ou le bourg ou, comme on disait en 1814, la commune, et le faubourg, qui s'étend à droite et à gauche de la route de Drulingen à Saar-Union. Le fort, imposant encore sur ses assises de grès rouge, mais abandonné, délabré, à moitié caché par les arbustes qui croissent librement dans ses lézardes, est sur un roc énorme, escarpé, qui s'allonge en forme de promontoire au sommet d'une colline rattachée par son extrémité orientale à d'autres collines plus élevées. Ses fortifications, bâties avant l'invention de la poudre, ne consistaient qu'en un simple revêtement d'escarpe adossé le plus souvent au rocher et surmonté d'un mur. Le génie avait essayé d'exécuter des travaux flanquants en plusieurs endroits ; mais ils étaient si exigus, si mauvais, qu'il fallait les regarder comme nuls. La porte d'entrée, située en face de la montagne de l'Altenbourg et inutilement protégée par trois méchants ouvrages, offrait un petit front avec un parapet. A l'opposite de la porte d'entrée, au bout du fort, après avoir traversé l'unique rue du bourg dont les maisons construites sur l'escarpe figuraient une enceinte, on trouvait une espèce de retranchement bordé d'un fossé. Ce fossé séparait le château du reste de la place. Le château, qui méritait plutôt le nom de caserne et pouvait loger au plus cent quatre-vingts hommes, une chapelle devenue magasin d'artillerie, un magasin qui servait au génie, un corps de garde, deux vieilles tours, dont l'une s'appelait la tour aux Noisettes, composaient les établissements militaires de la Petite-Pierre. Tous ces bâtiments n'avaient que des murailles

1. Röder, 148.

très minces et ils étaient dominés des fondations jusqu'au faîte par les hauteurs environnantes, notamment par l'Altenbourg et le Kirchberg. Ainsi découvert de tous côtés et d'ailleurs dépourvu d'abri voûté, le fort n'aurait pu tenir un seul jour contre le canon, et quelques compagnies d'infanterie n'avaient qu'à se poster sur l'Altenbourg ou le Kirchberg pour empêcher la garnison de circuler dans l'intérieur. Vingt ans plus tard, un officier ne disait-il pas que la Petite-Pierre était tellement insignifiante, que les envahisseurs ne s'en soucieraient pas, et ne s'occuperaient d'elle que si des bandes franches y cherchaient asile, et qu'en ce cas ils s'en saisiraient infailliblement sans courir aucun risque[1] ?

Le commandant de la Petite-Pierre était un Irlandais septuagénaire, Richard Wall. Il avait pris sa retraite un an avant la Révolution. Sous l'Empire, il recourut à son compatriote Clarke qui le nomma capitaine au régiment irlandais. Wall avait une nombreuse famille. Une de ses filles, sœur de la Charité, intercéda pour lui. Elle écrivit à Clarke et le pria d'accorder à son père, à *papa*, comme elle disait, le commandement d'une petite place ou l'aide-majorité d'une place considérable ou bien la retraite avec un des emplois que l'Empereur réservait aux militaires retirés, un bureau de poste, une

1. Mémoire de 1833 (A. G.). Klein, *Das Städtchen Buchsweiler und die Bergveste Lützelstein*, 31-32; *La Petite-Pierre*, par un passant, 21-22. Aussi plus tard, la Petite-Pierre fut-elle la première place française qui tomba dans les mains des Allemands (10 août 1870) et « l'on comprend que les Français aient alors renoncé à l'occupation de ce point » (*Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Geniewesens*. Vienne, 1873, p. 466). Le plateau sur lequel est bâti le fort a 350 mètres d'altitude; or, l'Altenbourg, à 450 mètres de distance, a 395 mètres d'altitude; pareillement, les plateaux de Langeck, du Wackenkopf, de Taubenacker, du Kirchberg sont tous à des altitudes supérieures; et le Kirchberg, par exemple, qui est à un kilomètre de distance, domine le fort de 30 mètres. On résolut, en 1840, de fortifier l'Altenbourg où se voyaient encore les traces d'une redoute élevée par Turenne; mais on reconnut que l'ennemi pourrait quand même s'engager sur la route de Saar-Union en longeant le revers occidental de la crête située en face de l'Altenbourg, et on proposa d'établir sur le Taubenacker un ouvrage qui commanderait à la fois la route de Bitche et celle de Saar-Union. On voulut aussi construire deux forts, l'un à Lemberg, l'autre au Dreispitz pour appuyer Lichtemberg et, en ce cas, ajourner la construction du fort de Taubenacker. Tous ces projets furent abandonnés, et l'opinion s'accrédita de plus en plus que la Petite-Pierre était une bicoque sans nulle valeur et qui ne devait pas être défendue.

fonction dans un entrepôt de tabac. Clarke envoya Wall à la Petite-Pierre. L'Irlandais fut d'abord content : il vivait à bon marché et sans grosses dépenses. Mais il avait à surveiller un dépôt de cinquante déserteurs, il dut payer de sa poche un secrétaire qui l'assistait dans sa besogne, et bientôt son logement lui déplut. Il se plaignit en 1813 d'habiter un vieux château et d'avoir de tous côtés, au-dessus, au-dessous, autour de lui, des vétérans et des prisonniers : voisinage « bruyant et très indécent pour des femmes honnêtes ». Enfin, il croyait le moment venu de chercher la paix et une vie plus douce : Clarke ne pouvait-il le mettre dans une ville de l'intérieur où sa famille trouverait des amis, sous un climat moins rude et plus favorable à la santé de sa femme et d'une de ses filles qui souffrait sans relâche de rhumatismes ou de sciatique [1] ?

La guerre vint troubler plus profondément l'existence des dames Wall. Le 1er janvier 1814, le commandant déclarait le fort en état de siège et, selon les ordres qu'il recevait du général Desbureaux, l'approvisionnait pour vingt jours.

Mais l'ennemi ne se présenta que le 10 devant la Petite-Pierre, encore ne fut-ce qu'en passant. A deux heures de l'après-midi, un capitaine russe, accompagné d'un trompette, s'approchait de la porte et demandait le commandant. Wall était sur le rempart. « Le commandant, dit-il, le voici. — Je voudrais, répondit le capitaine, vous entretenir en particulier. — Je ne sors pas de ma place. — Permettez-vous que j'entre les yeux bandés ? — Volontiers. » Wall descendit, entrouvrit le guichet et fit bander les yeux à l'officier. « — Resterez-vous dans la place ? reprit le parlementaire. — Sans doute j'y resterai. — Voulez-vous la rendre ? — Sans coup férir, jamais. J'ai de l'artillerie, des munitions, des hommes, des armes, des vivres : vous n'avez qu'à attaquer la place et à la prendre, si vous pouvez ; vous ne l'aurez pas autrement. »

Rumigny, aide de camp de Gérard, était venu le 3 janvier inspecter la Petite-Pierre et renvoyer les prisonniers qu'elle

1. Sœur M. Wall à Clarke 26 avril 1811 ; Wall à Clarke, 2 septembre 1813 (A. G.).

renfermait. La garnison se composait de 110 vétérans hollandais qui n'inspiraient aucune confiance et ne servaient qu'à contre-cœur, de 7 pensionnaires ou retraités que Wall avait requis, d'un « détachement français » ou détachement de 39 blessés, malades et convalescents qui s'était jeté dans le fort et qui, après s'être grossi de quelques fugitifs, finit par compter une soixantaine d'hommes. Cette poignée de gens, sûrs ou douteux, valides ou infirmes, suffisait pour défendre la place; mais Wall n'avait pas d'argent pour leur payer la solde, et il tenta vainement d'obtenir une avance du commandant de Phalsbourg. Les armes lui manquaient: il n'avait que trente fusils dont beaucoup en mauvais état et il dut donner aux uns des carabines, aux autres des fusils de rempart, à d'autre des piques. Trente vétérans désertèrent pendant le blocus, et il n'eut bientôt plus que soixante combattants sérieux; le reste ne faisait, comme il dit, que figurer, et le 5 mars il demandait à Bitche, inutilement d'ailleurs, un secours de cinquante soldats.

L'Irlandais ne perdit pas courage. Il se souvenait qu'il avait eu dans la guerre de Sept ans et la campagne de Corse des épreuves plus rudes à subir. Il forma une garde nationale qui eut à sa tête le capitaine retraité Pignière. Il recueillit dans le fort plusieurs isolés de la Grande Armée échappés des hôpitaux et parmi eux le sergent Hilaire Duverger et un sous-lieutenant au 2e régiment d'artillerie de marine, intelligent et actif, Julien Longrois. Il retint un maître canonnier, Giraudeau, qui se rendait à Strasbourg: c'était le seul artilleur qu'il eût. Il établit un conseil de défense. Il râfla des vivres dans les environs, enleva des denrées que l'ennemi avait réquisitionnées: le 24 janvier, à Petersbach, de l'eau-de-vie et de l'avoine; le 26 janvier, à Lohr, deux bœufs et quelques sacs de grains; le 4 février, à Hambach, des provisions que trente hommes allaient ramasser sous la conduite de Duverger, par des chemins détournés et dans la neige jusqu'à mi-jambes.

Il mit les deux tours du fort en état de se protéger mutuellement et plaça, non sans peine, parce qu'il n'avait pas de chèvre, une pièce de 4 sur la tour aux Noisettes et deux pièces de 8 sur la seconde tour. Il fit masquer ses canons, poser sur les murs de grosses pierres et des blocs de bois, creuser des fossés aux endroits les plus bas de l'enceinte, rehausser les parapets avec des sacs à terre. Il fit détruire les clôtures des jardinets de l'Altenbourg. Il fit faire des abatis et des tranchées sur les routes de Phalsbourg et de Bouxwiller.

Par bonheur, l'ennemi se contentait de bloquer le fort et de pousser parfois des patrouilles dans le faubourg[1]. Il n'y eut que des engagements insignifiants, et on ne les relate ici que pour donner l'idée de ce que furent les blocus de ces bicoques d'Alsace.

Le 4 février, un officier, précédé d'un parlementaire, se présentait, et, comme le 10 janvier, entamait la conversation avec Wall. « M. le commandant parle allemand ? — Non. — Mais je ne parle pas français. — Qu'à cela ne tienne ; parlez allemand. — Nous avons là deux régiments d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et de l'artillerie ; voulez-vous rendre la place ? — Non, je ne la rendrai pas. — Il faut pourtant rendre le fort pour sauver la vie aux habitants. — Attaquez-le et nous verrons si vous pouvez le prendre. — Vous n'avez rien d'autre à me dire ? — Non. » L'officier s'en alla, et bientôt un détachement d'infanterie russe et de cavalerie badoise envahit le faubourg. Un canon fut braqué contre la forteresse. Mais il était placé vingt-quatre mètres plus bas et très mal servi ; des quinze boulets qu'il lança, aucun ne tomba dans le bourg et n'atteignit même les murs du rempart. Cependant les fantassins russes avaient gagné l'Altenbourg, non sans précaution, en courant à la file et en laissant entre eux un grand intervalle. Ils se postèrent dans une loge ou gloriette, à mi-côte de

1. Il avait son quartier principal au village de Petersbach, à une lieue de là. Ses avant-postes étaient l'un dans le bois, sur la route de Saar-Union, à 1,400 mètres de la Petite-Pierre ; l'autre à la lisière du bois, près du chemin de Bouxwiller.

l'Altenbourg, à l'endroit dit la batterie de Turenne, et engagèrent une très vive fusillade qui dura de 2 heures à 5 heures et demie. Wall fit tirer sur eux de la tour aux Noisettes un coup de mitraille; mais la secousse renversa la pièce. Heureusement Girardeau pointa sur la gloriette un obusier de 6, le seul qui fût dans le fort, et un des projectiles perça la loge d'outre en outre : on y trouva le lendemain des traces de sang et une jambe coupée. D'autres Russes occupaient une seconde gloriette à gauche de la première; Wall et le garde d'artillerie Jacquot amenèrent sous le feu de l'adversaire avec peine et à force de bras une pièce de 8 qui fut dirigée obliquement sur cette seconde loge. L'ennemi s'éloigna.

Le 14 mars, un détachement de trente hommes, commandé par Longrois, allait s'embusquer à l'entrée de la forêt sur le chemin de Petersbach pour capturer un convoi de grains. Il vit venir quelques cavaliers, tira sur eux, et ils s'enfuirent. Un d'eux s'était au premier coup de fusil jeté sur le sol. On le releva saint et sauf, et on reconnut le maire de la Petite-Pierre que les Badois avaient arraché de son lit dans sa maison du faubourg et qu'ils emmenaient à Petersbach. Il montait un cheval tout sellé et bridé qui fut vendu au profit du détachement.

Le 19, à quatre heures du matin, une trentaine de Badois, débouchant de la forêt, à une portée de fusil, se glissaient en silence par la vallée et s'approchaient de la porte de secours à une distance de trente pas; une centaine de leurs camarades, restés sur la lisière du bois, se préparaient à les soutenir. Mais Wall, averti la veille que l'ennemi projetait une escalade, avait renforcé ses postes, porté de vingt à quarante hommes le piquet de nuit, disposé dix-huit tirailleurs aux fenêtres du château. Lui-même, debout au-dessus de la porte de secours, s'apprêtait à rouler des pierres énormes sur l'agresseur. La première sentinelle qui vit les Badois cria: *Qui vive?* et tira son coup de fusil. Ses compagnons l'imitèrent. L'assaillant se replia précipitamment par la vallée.

Le 21, une troupe de vingt hommes sortit du fort pour tourner l'Altenbourg et attaquer un poste qui s'était établi sur le revers de la montagne : elle ramena deux prisonniers et se saisit de trois fusils avec leur baïonnette. Il y avait si peu d'armes dans la place que la capture de ces trois fusils fut célébrée comme un triomphe.

Le 27, des Badois s'installaient sur le versant du Kirchberg ou montagne du cimetière, qui touche au faubourg. Mais une pièce de la seconde tour, pointée par Longrois, blessa trois hommes sur cinq, et les Badois abandonnèrent le Kirchberg en toute hâte.

Le 30, Wall eut la joie de faire dans le faubourg un troisième prisonnier et de conquérir un fusil de plus.

Mais le 1er avril il eut un léger échec. Un caporal et quatre hommes étaient allés à l'extrémité du faubourg s'emparer d'une barrique de bière réquisitionnée par l'ennemi. Ils s'avancèrent trop loin au delà du faubourg sur le chemin de Petersbach et il fallut dépêcher une vingtaine d'hommes à leur aide. De nouveau les défenseurs du fort s'éparpillèrent dans la plaine. La cavalerie badoise fondit sur eux, malgré plusieurs coups de canon tirés de la place, et quatre Français durent se rendre.

Le même jour, le comte d'Ysembourg proposait un échange, et le lendemain Wall lui renvoyait les trois prisonniers qu'il avait. Trois Français rentrèrent au fort. Il ne restait chez l'ennemi qu'un caporal de vétérans hollandais que Wall ne regrettait pas.

Le 10 avril, eut lieu dans le faubourg la dernière escarmouche. On se fusilla de part et d'autre durant une heure. Plusieurs coups de canon chassèrent les Badois. Mais un Français fut blessé au bras, un pauvre pensionnaire, atteint grièvement à la tête, et un enfant de seize ans, qui servait dans la garde nationale, frappé d'une balle à la cuisse.

L'avant-veille, Wall avait reçu de Hochberg une sommation de rendre la Petite-Pierre. La sommation était signée par

le colonel comte de Trogoff, aide de camp de Monsieur, et accompagnée d'un récit des événements et d'exemplaires du *Moniteur* et de la *Gazette de France*. Longrois porta la réponse de Wall au quartier général de Brumath : elle était ainsi conçue : « Monsieur le Général, je ne connais d'autre autorité que Sa Majesté l'Empereur et Roi qui m'a confié cette place. » Mais Wall sut bientôt que Phalsbourg avait capitulé. Il envoya Longrois au commandant Brancion, et Longrois revint lui annoncer que Brancion avait admis cent Badois à la garde d'une des portes et adopté les couleurs blanches. Le 19 avril, Longrois allait derechef à Brumath pour demander à Hochberg la permission d'entrer à Strasbourg et de prendre les instructions de Desbureaux. Hochberg refusa, allégua les troubles de la ville. Mais le 20, des particuliers de Strasbourg, et notamment un sieur Hiltzer, ancien secrétaire de Wall, arrivaient à la Petite-Pierre, et Hiltzer, au nom de Desbureaux, invitait notre Irlandais à se soumettre au légitime souverain.

Wall conclut sur-le-champ avec le comte d'Ysembourg une convention : elle ne différait de celle de Phalsbourg que par l'article relatif aux vétérans hollandais, qui regagnèrent leur pays natal ; les Badois occupaient la forteresse conjointement avec les Français ; Wall restait commandant sous les ordres immédiats de Hochberg. Il licencia la garde nationale. Il fit afficher toutes les pièces officielles. Le lendemain, 21 avril, de grand matin, il ouvrait les portes du fort et arborait le drapeau blanc. A trois heures, il recevait un détachement de quarante Badois qui devait servir dans la place et que sa petite garnison, exténuée de fatigue, accueillit sans déplaisir. Puis, solennellement, au milieu des salves d'artillerie et après une distribution extraordinaire de vin, devant la troupe assemblée sous les armes, il proclamait Louis XVIII roi de France et de Navarre et faisait prêter à tout son monde le serment de fidélité.

Tel fut l'innocent blocus de la Petite-Pierre. « Je puis assurer, disait Wall, que la ville et le château ont été très bien

gardés, qu'aucun ennemi n'en a approché sans être aperçu et éloigné aussitôt à coups de fusil et de canon, que le faubourg a été bien protégé par des patrouilles de jour et de nuit, et que la commune a été ménagée autant que cela dépendait de moi. » Il n'ajoutait pas que la Petite-Pierre n'était guère bloquée que pour la forme[1].

Le fort de Lichtemberg ou, comme on disait et dit encore dans le pays, le fort de Lichtembourg, est sur un mamelon très élevé qui se voit de cinq lieues à la ronde. Une escarpe qui couronnait un rocher entouré d'un fossé et d'un chemin couvert, une demi-lune bâtie en avant de la porte, un donjon qui pouvait servir de réduit et dont la base était un roc revêtu de maçonnerie, voilà sa fortification en 1814. Il passait pour inattaquable et imprenable à cause de la pente rapide de ses glacis où il serait impossible de faire des tranchées, et surtout à cause de son escarpe taillée presque entièrement dans la roche et tellement haute qu'elle défiait un assaut. Mais, trop petit pour renfermer une garnison capable d'agir au dehors, éloigné de toutes les routes qui traversent la chaîne des Vosges, il ne protégeait aucune communication et n'avait d'importance que comme poste d'observation. Un corps de partisans, organisé pour défendre les passages voisins, aurait pu s'y réfugier et de là découvrir la marche de l'ennemi, tomber à l'improviste sur ses convois.

Le commandant de Lichtemberg, Plaideau, était un ancien capitaine d'infanterie, blessé gravement à Hondschoote et qui, depuis cette blessure, avait commandé tantôt des villes importantes, Dunkerque, Arras et Abbeville, tantôt de petites places, Bergues, Péronne, Axel et Urdingen. On l'avait envoyé en 1804 à Haguenau. Il y fut bientôt déconsidéré : il avait tant de dettes qu'il laissait à ses créanciers la moitié de sa solde, et pour s'étourdir il se livrait à la boisson. Au mois de

1. Cf. les rapports de Wall et de Jacquot (A. G.), et Röder, 159.

mai 1806, il quittait Haguenau dans une sorte de démence et sans trop savoir où il allait. Sa femme courut le chercher à Strasbourg et y mourut subitement. Cet événement mit Plaideau hors de lui; il erra plusieurs jours dans les environs de Strasbourg et fut arrêté comme fou par un gendarme. Il ne pouvait plus rester à Haguenau. On le fit permuter avec Dufour qui commandait à Lichtemberg; ce poste, disait-on, lui convenait par son isolement, par sa tranquillité, par l'insignifiance du service. En 1812, Plaideau souhaita d'être employé sur les côtes; né dans l'île de Ré, il voulait revoir les bords de la mer. Sa demande ne fut pas exaucée et il était à Lichtemberg lorsque se présenta l'ennemi [1].

Il refusa d'ouvrir la forteresse aux coalisés, mais il mourut le 17 mars. Le capitaine Cadou le remplaça. C'était un vaillant homme. Trois blessures, et notamment celle qu'il avait reçue à la cuisse gauche devant la Corogne, l'avaient obligé de solliciter sa retraite, parce qu'il ne pouvait plus continuer le service actif. Il fut réformé; pourtant, il n'avait que quarante ans, et, comme il disait, la vigueur de son âge, sa longue expérience et « l'habitude militaire » le rendaient propre aux fonctions d'adjudant de place. Cadou fut nommé capitaine de la 17e compagnie de vétérans qui gardait Lichtemberg. Il prit le commandement du fort à la mort de Plaideau. Les détails manquent sur cet épisode de sa vie. Comme Plaideau, il ferma les portes du fort aux alliés et, comme Plaideau, il eut la tâche facile, puisque l'ennemi se contentait de rôder autour de lui. Même après la reddition de Phalsbourg et de la Petite-Pierre, il déclara qu'il ne se soumettrait pas. Hochberg fit resserrer le blocus. Cadou ne céda pas. Pour venir à bout de son obstination, de sa *rénitence,* ainsi que disait Hochberg, le commissaire extraordinaire du roi, le chevalier de La Salle, dut le menacer d'employer la force [2].

1. Note de 1806 sur Plaideau; Plaideau au ministre, 14 juillet 1812 (A. G.).

2. Röder, 159 et 165.

De même que Phalsbourg, la forteresse de Bitche maîtrisait une grande route qui conduisait de la Basse-Alsace dans la vallée de la Sarre. Pas plus que Phalsbourg, elle ne pouvait être une place d'armes, donner asile à des troupes battues, contenir une de ces nombreuses garnisons qui harcèlent l'ennemi ou interceptent ses convois. Cependant sa force était réputée dans toute l'Europe, et elle résidait peut-être moins dans les ouvrages de sa double enceinte que dans ses vastes souterrains qui renferment un puits d'une profondeur de quatre-vingts mètres, et servent non seulement d'abri, mais de magasin et d'entrepôt.

Sur un mamelon abrupt, à cinquante mètres au-dessus de la petite ville de Bitche, se dresse un rocher qui se termine par un plateau rectangulaire de quatre cents mètres de long sur quarante mètres de large. Aux angles de ce rectangle ont été construits des bastions liés entre eux par des courtines et formant quatre fronts. Deux des fronts, regardés comme les plus faibles, sont protégés l'un par une demi-lune nommée la *Petite-Tête*, l'autre par un ouvrage à cornes appelé la *Grosse-Tête*. Les hautes escarpes, presque toutes de roc vif, bravent absolument l'escalade et ne peuvent être détruites que par la mine. Telle est la première enceinte. Une berme au pied du rocher, et sur cette berme entourée d'un chemin couvert et pourvue d'un glacis régulier, deux bastions et quatre tenailles; sous la Grosse-Tête, un second ouvrage à cornes et un peu plus loin, une queue d'hironde défendue par un système de contre-mines; sous la Petite-Tête, plusieurs ouvrages dont l'ensemble avait pour nom *couronne* de la Petite-Tête, voilà la seconde enceinte, à vingt-cinq mètres au-dessous de la première.

Le tracé de ces fortifications s'adaptait merveilleusement au terrain. Aussi dit-on d'ordinaire et comme en proverbe qu'il est impossible de prendre Bitche; un commandant n'a qu'à mettre des sentinelles et à consommer tranquillement ses vivres, ou, selon l'expression d'un combattant de 1814, Bitche

est une de ces forteresses contre lesquelles les bombes et les canons ne sont que de vains jouets, et il faut, pour s'en rendre maître, que la faim y soit général[1].

Le commandant de Bitche, Neuhaus, ou, comme il s'appelait lui-même en ajoutant à son nom la traduction française, Neuhaus-Maisonneuve, était un vieux soldat de l'armée royale. Sergent au régiment d'Austrasie, il eut au combat naval du 3 septembre 1782, sur le vaisseau *le Héros,* sous les yeux du bailli de Suffren, le bras gauche emporté par un coup de canon, et malgré cette blessure il ne quitta son poste au gaillard-d'arrière que lorsqu'un second boulet lui fracassa la jambe. A son retour en France, il n'obtint pas le brevet d'officier que Suffren lui avait promis, et ce ne fut qu'en 1790, après que ses compatriotes messins l'eurent élu major de la garde nationale et délégué à Paris au 14 juillet comme commandant des fédérés de leur district, qu'il reçut une place de sous-lieutenant au régiment provincial d'artillerie de Metz. La Révolution lui donna dans l'espace de deux ans les plus hauts grades, des grades qu'il n'avait même osé rêver. Lieutenant-colonel en premier de ce deuxième bataillon de la Moselle, le seul des bataillons de volontaires qui fût, avec le premier de l'Yonne, dans l'armée de Kellermann à l'affaire de Valmy, il assista, sous les ordres de Beurnonville, à l'expédition de Trèves et commanda les flanqueurs de droite, puis le camp de Blieskastel. Promu général de brigade à l'armée des Ardennes en juillet 1793, il détruisit l'abbaye d'Orval. Devenu général de division, six semaines plus tard, et envoyé à l'armée du Nord, il dirigea les troupes du camp d'Arleux. Fatigué, malade, il eut sa retraite au commencement de 1794. Mais en 1798 le gouvernement le remit en activité et le chargea de rétablir la tranquillité dans le pays de Bitche. Maisonneuve eût mieux aimé soit l'Amérique, soit les Grandes Indes, où le climat lui rendait ses blessures plus supportables, soit

1. Cf. A. Chuquet, *Hoche*, pp. 14-15; Irle, *Die Festung Bitsch*, 4; Becht, 51.

encore les côtes de l'Océan, pour se venger, disait-il, des Anglais qui l'avaient privé d'un bras. Le premier Consul le fit commandant d'armes de la place de Bitche, et Maisonneuve se trouva dans une situation singulière qui dura jusqu'à la fin de l'Empire; cet ancien général de division avait, comme commandant d'armes d'une place de quatrième classe, le rang et les appointements d'un chef de bataillon.

« Je ferai pour le mieux, écrivait-il le 6 janvier 1814 au ministre, mais ce mieux sera peu de chose », et il esquissait un triste tableau de sa situation. Pas de sel dans les magasins, pas de liquides, pas de légumes secs. Nul autre approvisionnement que quelques grains non moulus. Pas de monde pour disputer à l'ennemi les ressources de la campagne. La garde nationale était organisée, mais lui devenait inutile, puisqu'elle n'avait pas d'armes. La garnison se composait d'une compagnie de vétérans[1] et d'une compagnie du 100[e] régiment; mais de ces quatre cents hommes, la moitié étaient éclopés. Sur cinquante-six pièces, vingt-deux seulement étaient prêtes à faire feu, et les canonniers promis n'arrivaient pas. Le génie manquait de tout et n'avait pu obtenir à temps les bois requis par l'entrepreneur. « Malgré mes nombreuses demandes, concluait Maisonneuve, je n'ai été autorisé à agir que lorsque je me suis trouvé bloqué ou à peu près[2]. »

Il fit pourtant quelques réquisitions grâce à une poignée de cavaliers que le major Cabrol, du 3[e] cuirassiers, lui envoya de Sarreguemines. Il reçut le soir du 7 janvier un chef de bataillon d'artillerie et trente canonniers. Enfin, il eut dans le capitaine du génie Meschini un précieux collaborateur. Chargé de hâter les travaux dans les places de la Basse-Alsace, Meschini était, le 2 janvier, au Fort-Vauban, lorsque les Russes passèrent le Rhin : il se retira sur Haguenau et de là sur Bitche où

1. La 4[e] du 5[e] bataillon, commandée par le capitaine Bouvet.

2. Maisonneuve à Clarke, 5, 6, 7 janvier (A. G.); Montalivet à Vaublanc (A. N., F. I b, II, 5); Montalivet reproche au sous-préfet de Sarreguemines d'avoir mis « peu de soin et d'activité » à approvisionner de vivres la forteresse de Bitche.

Maisonneuve l'accueillit avec joie. Il n'y avait dans la forteresse aucun dispositif de défense : en quinze jours, l'actif Meschini mit la ville basse à l'abri d'un coup de main, et à la fin du mois de janvier, le fort ne pouvait être impunément attaqué. « Meschini, disait Maisonneuve, a surpassé toutes les espérances, puisqu'il n'y avait ni fonds ni matériaux ; il a pris toutes les mesures pour mettre la place dans un état respectable[1]. »

On ne sait d'ailleurs presque rien sur ce blocus de Bitche, sinon que Maisonneuve sut résister aux injonctions d'un chef de partisans, Boutay, qui s'était jeté dans la place[2], et qu'il essuya dans une sortie un échec signalé.

En un certificat du 15 mai 1815, où la population de Bitche témoigne sa reconnaissance à Maisonneuve, elle atteste que le général n'a cessé de mériter la considération de ses concitoyens par son zèle et son équité, qu'il a, pendant le blocus de 1814, approvisionné la ville par voie de réquisitions militaires, en conciliant à la fois les besoins de la garnison et l'intérêt des habitants, qu'il a, par sa fermeté, fait respecter les propriétés que Boutay menaçait[3].

Quant à la malheureuse sortie, elle eut lieu le 9 avril. Le détachement parti de Bitche comptait deux cent cinquante hommes et n'avait en face de lui que le corps de blocus composé de trente hommes d'infanterie prussienne et de soixante dragons du régiment badois de Freystedt, commandés par le premier lieutenant de Massenet. Il attaqua les ennemis au village d'Engenberg. Mais Massenet chargea les assaillants à la tête de ses dragons, les mit en déroute et leur fit onze prisonniers, entre autres Ripplinger, aide de camp de Boutay. Les Français laissèrent sept morts sur le terrain[4].

1. Lettre de Maisonneuve, 25 avril 1814, et note de Meschini, 10 juin 1815 (A. G.).

2. Ce doit être le Boutay, membre du Directoire du district de Sarreguemines que le représentant Blaux dénonçait en 1793 (Recueil Aulard, IV, 198).

3. Cf. à l'appendice la notice sur Maisonneuve.

4. Becht, 38 ; Röder, 156 ; Massenet avait un mort et quatre blessés.

Le 20 avril, Meschini apportait à Hochberg une lettre de Maisonneuve. Le commandant de Bitche annonçait que la garnison et la ville avaient reconnu Louis XVIII roi de France, et il priait en conséquence le général badois de cesser les hostilités. Hochberg répondit qu'il n'avait pas d'instructions des hautes puissances alliées, et que Maisonneuve n'avait qu'à signer la même convention que le commandant de Phalsbourg. Le capitaine Meschini refusa, et Hochberg dut faire avec Bitche le même armistice qu'avec Strasbourg. « J'ai obtenu, écrivait Meschini, la cessation des hostilités avec la libre circulation du commerce, sans recevoir garnison badoise, ainsi que le voulait le comte d'Hochberg[1]. »

Maisonneuve autorisa les officiers étrangers à se promener dans Bitche, mais il leur interdit l'accès de la forteresse. Le 3 mai, le comte d'Ysembourg demanda que ses dragons, au nombre de cent cinquante, pussent traverser la ville. Maisonneuve y consentit, sous condition que les sous-officiers et les soldats ne mettraient pas pied à terre. Pour les officiers, après avoir conduit l'escadron d'une barrière à l'autre, ils rentrèrent à Bitche se rafraîchir et n'y demeurèrent qu'une demi-heure[2].

A. Chuquet.

1. Röder, 158-159 ; note de Meschini, 10 juin 1815 (A. G.).
2. Maisonneuve à Dupont, 6 mai (A. G.).

# LE MOUVEMENT RELIGIEUX A NANCY SOUS LA RÉVOLUTION (1789-1802)

PAR Mr G. FLOQUET

(NOVEMBRE 1899)

## BIBLIOGRAPHIE.

### A. — SOURCES MANUSCRITES.

1° Clergé et membres du clergé (bibliothèque du grand séminaire). — Papiers et correspondance de l'abbé Guilbert, 228. — Correspondance de l'évêque La Fare avec ses provicaires généraux, 138. — Lettre de Lalande aux divers curés de Nancy et réponses des curés, 144. — Chatrian. Divers ouvrages, 186, 189, 190, 198, 204[1].

2° Autorités constituées. — *Municipalité.* — Registres des délibérations des diverses municipalités de Nancy jusqu'en 1799 (archives municipales, copie en 18 volumes à la bibliothèque de Nancy). — Inventaires de biens ecclésiastiques en 1790 (archives de Meurthe-et-Moselle), Q 355 et 395.

*District* (archives de Meurthe-et-Moselle). — Délibérations du conseil général et du directoire, L 1473-1494. — Questions diverses d'administration, L 1565, 1699-1700, 1702-1711, 1713, 1714-1717.

*Département* (archives de Meurthe-et-Moselle). — Délibérations du conseil général, L 68-70 : du directoire, L 73-99. — Questions diverses d'ad-

1. Ces numéros sont ceux du *Catalogue* de M. l'abbé Vacant. (*Annales de l'Est*, 1897.)

ministration (très nombreuses), L 102, 202, 461-468, 474-478. — Comptes rendus et correspondances, L 149, 171-173, 186-187.

*Représentants du peuple* (archives de Meurthe-et-Moselle). — Arrêtés, L 121, 1497, 3335-36.

*Comités de surveillance.* Délibérations (archives municipales), comité Michaud, 1 reg. (Archives de Meurthe-et-Moselle), L 3283-3284, 3286. — Questions diverses, L 3282 à 3298.

3° Sociétés populaires. (Archives municipales.) — Société des amis de la Constitution (1790) 1 liasse. — Société de Faure, 1 reg. — Société de l'an III, 1 liasse. — (Société d'archéologie lorraine.) Société de Lacoste et Baudot, 1 reg.[1].

4° Prisons. — Pièces y relatives (Archives de Meurthe-et-Moselle), L 465, 1525, 3302-3328, 3331-3333.

## B. — SOURCES IMPRIMÉES.

1° Recueils de pièces. — Lepage, *Les Archives de Nancy*. Nancy, Wiener, 1865-1866. 4 vol. in-8°. — Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat.* Paris, Leroux, 1891. 5 vol. in-8°. — Aulard, *Société des Jacobins.* Paris, Jouaust, 1889-1898. 6 vol. in-8° (en cours de publication).

2° Clergé et membres du clergé. — Collection des mandements et opuscules de polémique (bibliothèque municipale), 5833, 1 vol., 5834, 1 vol.[2].

3° Cultes philosophiques. — Fêtes révolutionnaires (bibliothèque municipale), 1470 à 1497. — (Les mêmes pièces se retrouvent réunies sous une forme commode, dans l'un des recueils factices de la Société d'archéologie lorraine, cités plus bas.)

4° Représentants du peuple (bibliothèque municipale). — Polémique de Faure et Lacoste, 1312-1315, 1326.

5° Particuliers. — Pièces nombreuses, voir au *catalogue* Favier les noms Philip, Pitoy, Glasson, Brisse, Thiébaut, Demange, Claustre, Febvé, etc.

6° Journaux et périodiques (bibliothèque municipale). — Collections de journaux, 5460-5462, 5464. — Almanachs et annuaires, 5529, 5535.

7° Pièces diverses (Société d'archéologie lorraine). — Recueils factices de pièces sur la Révolution.

1. Voir sur ce point spécial la bibliographie donnée par M. A. Mansuy, *Les Sociétés populaires à Nancy, pendant la Révolution.* (*Annales de l'Est,* 1899.)

2. Ces numéros, comme les suivants, sont ceux du *Catalogue* de M. Favier.

8° Ouvrages composés par des témoins oculaires. — Lenfant, *Vie de M. de Manessy.* Nancy, Hissette, 1807. 1 vol, in-12. — Michel, *Journal de la déportation des ecclésiastiques de la Meurthe dans la rade de l'île d'Aix,* s. l. n. n. n. d. Bruyères, Vᵛᵉ Vivot, 1796. 1 vol. in-8°. 2ᵉ édition, Nancy, Grimblot, Raybois et Cⁱᵉ, 1840. 1 vol. in-12. — Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy.* Nancy, Hæner et Delahaye, 1805-1811. 3 vol. in-8°. — Young (Arthur), *Voyage en France,* traduit par F. S. Paris, Buisson, 1794. 3 vol. in-8°. 2ᵉ édition.

## C. — OUVRAGES.

1° Ouvrages d'histoire locale portant sur l'ensemble du sujet. — Courbe, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy.* Nancy, imp. nancéienne, 1883. 1 vol. in-8°. — *Les Rues de Nancy du seizième siècle à nos jours.* Nancy, imp. lorraine, 1885-1886. 3 vol. in 8°. — Guillaume (l'abbé), *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy.* Nancy, Thomas et Pierron, 1866-1867. 5 vol. in-8°, tome V (déclamatoire). — Cayon, *Histoire de Nancy.* Nancy, Cayon-Liébault, 1846. 1 vol. in-8° (chronologie fantaisiste). — Mangenot (l'abbé), *Les Ecclésiastiques de la Meurthe, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française.* Nancy, Pierron et Hozé, 1895. 1 vol. in-8° (très important).

2° Ouvrages traitant des points spéciaux du sujet. — Mathieu (l'abbé), *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois.* Paris, Hachette, 1879. 1 vol. in-8°. — Jérôme (l'abbé), *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789.* Nancy, Berger-Levrault et Cⁱᵉ, 1899. 1 vol. (extrait des *Annales de l'Est*). — Thiriet (l'abbé), *Le Séminaire de Nancy jusqu'à la Révolution.* Nancy, Vagner, 1889. 1 vol.

3° Monographies et biographies. — Auguin, *Monographie de la Cathédrale de Nancy.* Nancy, Berger-Levrault et Cⁱᵉ, 1882. 1 vol. in-4° (très important). — Jérôme (l'abbé), *Notre-Dame de Bonsecours.* Nancy, Vagner, 1898. 1 vol. — Grand-Eury (le P.) et L. Lallement, *L'église Saint-Epvre à Nancy.* Nancy, Peiffer, 1856. 1 vol. — Eugène (le P.), *Monographie de la basilique Saint-Epvre à Nancy.* Tournai, Desclée et Lefebvre, 1890. 1 vol. gr. in-folio. — Guillaume, *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy.* Nancy, Peiffer, 1841. 1 vol. in-8°. — Badel, *L'Église Saint-Nicolas de Nancy.* Nancy, Crépin-Leblond, 1890. 1 brochure in-8°. — Mangenot (l'abbé), *Mᵍʳ Jacquemin, évêque de Saint-Dié.* Nancy, Vagner, 1892. 1 vol. in-12. — Thiriet (l'abbé), *L'Abbé Gabriel Mollevaut.* Nancy, Vagner, 1886. 1 vol. in-8°. — Du même, *L'Abbé Mezin.* Nancy, Vagner, 1884. 1 vol. in-8°. — Guillaume (l'abbé), *Vie épiscopale de Mᵍʳ A. E. d'Osmond.* Nancy, Vagner, 1862. 1 vol.

4° OUVRAGES D'HISTOIRE GÉNÉRALE. — Outre les ouvrages de Barruel, Jager, Sciout, Pressensé, etc., on trouvera des renseignements dans : Delarc (l'abbé), *L'Église de Paris pendant la Révolution*. Paris, Desclée et de Brouwer, 1897. 3 vol. in-8°. — Robinet, *Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*. Paris, Cerf et Noblet, 1896-1898. 2 vol. in-8° (en cours de publication). — Méric, *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution*. Paris, Poussielgue, 1895. 2 vol. in-12. — Aulard, *Le Culte de la Raison et de l'Être suprême*. Paris, Alcan, 1892. 1 vol. in-12. — Wallon, *Les Représentants du peuple en mission*. Paris, Hachette, 1889. 5 vol. in-8°, t. V.

---

## INTRODUCTION.

### LE CLERGÉ DE NANCY EN 1789.

En 1789, le catholicisme règne en maître à Nancy : les protestants ne sont pas tolérés ; les israélites, peu nombreux, ne jouent qu'un rôle effacé pendant la Révolution. Le mouvement religieux que nous voulons étudier se réduit donc à l'histoire du catholicisme, des attaques qu'il subit, des tentatives faites pour le remplacer.

Depuis 1777, Nancy a un évêché ; par suite elle est le siège du gouvernement épiscopal et du séminaire. La cathédrale-primatiale garde toujours un chapitre nombreux, point grassement renté peut-être, mais dont plusieurs membres jouissent d'une grande considération. — Sept paroisses suffisent largement au gouvernement spirituel de la ville. Deux d'entre elles sont dirigées par des religieux : Notre-Dame par les Oratoriens ; Saint-Pierre par les Lazaristes des missions royales. Le curé de Saint-Sébastien est aidé par une communauté de six prêtres, ses quatre confrères par des vicaires en nombre inégal.

Outre ce clergé déjà considérable, car la ville n'a pas 30,000 âmes, depuis fort longtemps les ducs ou gouverneurs de Lorraine, de riches particuliers, ont installé à Nancy maintes congrégations religieuses séculières ou régulières. En 1789, 13 ordres d'hommes, 12 de femmes sont représentés dans notre cité, quelques-uns même y possèdent leur maison mère[1].

1. Les ordres d'hommes sont : Augustins, Bénédictins, Capucins, Carmes, Chanoines réguliers, Cordeliers, Dominicains, Frères des écoles chrétiennes, Lazaristes, Minimes (qui ont deux maisons, l'une sur l'emplacement du petit lycée actuel rue Gambetta, l'autre près l'église de Bonsecours au sud), Prémontrés ; religieux de Saint-Jean-de-Dieu, Tiercelins. — Les ordres de femmes sont : Annonciades, Bénédictines,

Plusieurs de ces couvents (Dominicains, Capucins, Minimes) ont leur tiers ordre : de nombreuses confréries se sont créées dans les églises paroissiales, « les unes n'étaient que de pieuses associations de fidèles, les autres des confraternités entre les membres d'un même corps de métier[1] ». La plus importante des premières, celle des Pénitents, avait deux centres particuliers, l'un à la Ville-Vieille (rue Saint-Michel), l'autre à la Ville-Neuve (rue Saint-François, aujourd'hui de l'Équitation).

De l'étude de détail ressortent les faits suivants :

1° Le clergé n'est point très riche, mais il prête souvent de l'argent, il loue des maisons aux Nancéiens, compte parmi les habitants de nombreux débiteurs sur qui il peut influer en 1789.

2° L'instruction depuis l'Université, où la théologie et les « arts » sont enseignés par des prêtres séculiers, jusqu'aux écoles de quartier pour les enfants pauvres[2], est aux mains des ecclésiastiques qui peuvent ainsi propager leurs idées par l'éducation.

3° A une époque où la ville est pauvre et compte beaucoup d'indigents, l'assistance publique, les hôpitaux sont régis par des moines ou des religieuses. Sur les cinq maisons de charité, fondations laïques, qui existent à Nancy en 1789, les sœurs de Saint-Charles ont la direction effective de deux; celles de Saint-Vincent-de-Paul, d'une; celles de la Providence, d'une autre. Toutes sont soumises au contrôle de l'évêque et des curés.

Le clergé de Nancy est donc puissant; quelles sont ses mœurs, ses idées, sa situation vis-à-vis des deux autres ordres ?

Chatrian, curé de Saint-Clément[3], et après lui l'abbé Mathieu[4] déplorent la corruption, l'impiété des couvents de Lorraine à la fin de l'ancien régime. La preuve précise manque pour ceux de Nancy, et le rôle joué par les réguliers pendant la Révolution nous les montre zélés réfractaires, défenseurs dévoués de la cause catholique. D'ailleurs ce sont les séculiers qui avant tout intéressent, parce qu'eux surtout parlent et agissent.

Ces derniers, depuis 1787, gardaient rancune à M. de Fontanges, alors évêque, de les avoir trop oubliés lors de l'assemblée provinciale réunie à

Carmélites (qui elles aussi ont deux maisons, le couvent des grandes et celui des petites Carmélites), Congrégation (religieuses de la), Dominicaines ou Dames prêcheresses, Refuge (dames du), Providence (sœurs de la), Saint-Charles (sœurs de), Saint-Élisabeth (sœurs de), vulgairement appelées sœurs grises; Saint-Vincent-de-Paul (sœurs de), Tiercelines, Visitandines.

1. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. I, p. 128.

2. La corporation libre des maîtres d'école est en décadence; les écoles des Frères des écoles chrétiennes sont en progrès.

3. *Plan ou histoire du clergé de Nancy pendant la Révolution* (introduction).

4. *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, chap. II, III, X.

cette époque[1]. En 1789, le nouveau prélat, Anne-Louis-Henri de La Fare, esprit distingué, érudit, très pénétré de ses devoirs, mais peu souple, intransigeant, ultramontain étroit, n'a pas encore eu le temps de se faire connaître, son clergé se défie de lui.

Aussi, lorsqu'en mars 1789 il faut rédiger les cahiers de doléances et envoyer des députés à Versailles, les prêtres nancéiens s'agitent pour n'être point laissés dans l'ombre, entraînent la noblesse, en demandant la constitution d'états provinciaux; le tiers, en promettant des sacrifices pécuniaires. Mais les plus ambitieux ne peuvent s'entendre, des querelles intestines naissent et le résultat de toutes ces intrigues contradictoires est que M. de La Fare, dont primitivement personne ne voulait, est nommé député aux États généraux.

Ainsi, au moment où commence la Révolution, le puissant clergé de Nancy :

1° Se trouve divisé, mais principalement sur des questions de personnes;

2° Disposé à des concessions, à des réformes;

3° En bons termes avec les nobles et le tiers.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### La fin de l'ancien régime (1789-1791).

#### I. — *Le clergé et les débuts de la Révolution à Nancy, juillet 1789-avril 1790.*

Dans le dessein de prévenir les troubles, les électeurs des trois ordres se réunissent à l'Hôtel de ville le 24 juillet, pour former un « comité permanent » chargé d'administrer Nancy. Les ecclésiastiques instruits de ce projet y adhèrent avec empressement. Les délégués qu'ils nomment[2] sont

1. En 1787, un édit de Louis XVI avait ordonné la création d'assemblées provinciales qui devaient se composer de 48 membres, 12 de la noblesse, 12 du clergé et 24 du tiers état. Les curés se plaignaient de ce que leur évêque ne leur avait point assuré une représentation plus importante; parmi les ecclésiastiques en effet, un seul appartenait à la classe des curés. Voir Jérôme (l'abbé), *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain en 1789*, p. 11, note 1.

2. Les dix délégués étaient : l'abbé Antoine et Duhoux de Dombasle, membres du chapitre; Guilbert, curé, et Charlot, marguillier de Saint-Sébastien; Dieudonné, principal du collège; Jacquemin, professeur de théologie; Lallemand, prébendé de la primatiale; Dom Courvoisier, procureur des Bénédictins; Parisot, curé de Saint-Epvre; le père Zens, tiercelin. Tous étaient bien connus et estimés à Nancy.

honorés des fonctions les plus pénibles, mais les plus importantes, se montrent actifs, soucieux des intérêts de leurs concitoyens et règlent provisoirement sans résistances ni désordres la question, alors capitale, des subsistances. Aussi, leurs collègues civils leur prodiguent en maintes occasions les marques du plus profond respect.

Cette influence persiste, lorsqu'en octobre, « l'assemblée des représentants de la commune » succède au comité permanent. Cette fois, plus d'ordres séparés, mais les ecclésiastiques sont fréquemment appelés à la présidence, ils contribuent encore pour beaucoup à l'administration de la ville. Avec eux, leurs collègues à l'Hôtel de ville protestent contre la suppression projetée par la Constituante des cours, bailliage, université, évêché, chapitre, etc., de Nancy : comme eux enfin, ils accueillent froidement les nouveautés votées dans la nuit du 4 août.

Le clergé local n'est point enthousiaste de l'œuvre religieuse ébauchée par l'Assemblée nationale, mais la majorité des Nancéiens partage son avis; il est tolérant, admet que l'on se groupe pour discuter, et parler politique[1]; il plaît donc aux révolutionnaires les plus avancés, aux partisans des clubs. Aussi, lorsqu'en février 1790, ont lieu des élections pour renouveler la municipalité de Nancy, une active campagne couronnée de succès s'engage en faveur des ecclésiastiques. La fête de la Fédération des gardes civiques du 19 avril 1790, très religieuse, fort respectueuse des croyances séculaires, marque l'apogée de la puissance du clergé à Nancy.

## II. — *Le clergé perd son influence politique* (*avril-novembre 1790*).

A cette date, déjà quelques symptômes annoncent un changement prochain. Le club, qui de plus en plus accuse sa marche en avant, veut entraîner les notables de l'Hôtel de ville, parmi lesquels il compte quelques-uns de ses membres les plus actifs. — A la Constituante, l'évêque La Fare s'est rangé parmi les opposants, et son clergé partage ses opinions. Menacés dans leurs fortunes, les divers bénéficiaires, les réguliers font sans résistances les déclarations de biens exigées d'eux, mais les derniers protestent individuellement contre la loi de suppression des vœux monastiques.

La scission préparée depuis longtemps éclate en mai 1790. La municipalité respecte toujours le clergé, mais, chargée d'inventorier ses richesses, elle garde à son égard une attitude réservée et froide : les clercs qu'elle compte encore s'effacent : l'un d'eux, l'abbé de Dombasle, membre du

1. Ce sont les Prémontrés et les Tiercelins qui fournirent à la Société populaire ses premières salles de séances.

chapitre, résilie avec éclat ses fonctions le 26 juin. « Les pamphlets les plus déchirans, écrit le curé Guilbert (18 juin)... les carricatures les plus odieuses... nous exposent sans cesse aux affronts, aux injures[1]. »

L'émeute du 31 août ramène aux ecclésiastiques influence et sympathies. Ils n'ont point été compromis dans l'affaire et s'efforcent d'apaiser les esprits. L'évêque de Nancy déplore les troubles et l'effusion de sang, recommande le calme, honore la mémoire de Désilles dont il prononce lui-même l'éloge funèbre (19 octobre). L'attitude soumise des chanoines lors de la suppression du chapitre, force l'approbation des clubistes eux-mêmes (8 octobre).

Mais rien n'y fait, le clergé continue à perdre sa faveur; en fin novembre, lorsqu'est nommée une nouvelle municipalité, le club la domine. Étienne Mollevaut, le nouveau maire, est zélé sociétaire; par contre, le clergé n'est pas représenté. Ce clergé, du reste, accuse ses opinions rétrogrades en se montrant hostile à un discours favorable à la Révolution du curé de Saint-Fiacre.

Ainsi, au moment où le décret du 27 novembre sur le serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics devient exécutoire, la situation à Nancy est très nette :

1° Une municipalité chargée d'appliquer la loi et dirigée par « les amis de la Constitution[2] » ;

2° Un clergé qui, d'abord hostile à son évêque, s'est peu à peu groupé autour de lui, à mesure que la Constituante adoptait les divers articles de la constitution civile.

Pas de pouvoir pondérateur, l'administration du district et celle du département, organisées depuis quelques mois à peine, n'ont point encore de rôle important.

### III. — *La constitution civile du clergé et la loi du 27 novembre 1790 à Nancy. Décembre 1790-mars 1791.*

Le décret du 27 novembre arrive à Nancy le 5 janvier 1791. Le 8, M. de La Fare, prévoyant des difficultés, peut-être des troubles graves, part pour Trèves et donne le signal de l'émigration. La municipalité flétrit le mandement d'adieu de l'évêque, le dénonce aux tribunaux et, pour entraîner les hésitants, multiplie les instructions, les circulaires, adresse à chaque intéressé une lettre fort conciliante (15 janvier). Les prêtres, en

1. *Correspondance de Guilbert, curé de Saint-Sébastien, à Verdet, curé de Vintranges, député à la Constituante,* 18 juin.

2. Titre adopté par la Société populaire en 1790.

partie mécontents du départ peu justifié de leur chef, se divisent en trois groupes :

1° Ceux qui refusent le serment sans hésiter, sans même prévenir ;

2° Ceux qui n'ont pas suffisamment réfléchi, ne sont pas encore décidés ;

3° Ceux qui se déclarent disposés à jurer avec restrictions, ce sont les plus nombreux.

Aux seconds un délai est accordé du 23 au 30 (le 23 étant le jour fixé pour la prestation solennelle du serment); quant aux derniers, ils pourront faire un discours explicatif. Mais le décret du 4 janvier[1] parvient à Nancy assez à temps pour interdire tout préambule restrictif. Dès lors, le 23, échec complet et brutal pour la Révolution : partisans et adversaires de la loi nouvelle s'agitent, mais les troubles sont peu graves, le sang n'est pas versé. Le 31 janvier, terme de rigueur, malgré les efforts de la municipalité, neuf chanoines réguliers, trois anciens membres du chapitre et un catéchiste de Saint-Roch ont seuls prêté serment.

L'Assemblée nationale, en prescrivant de lire au prône dans les paroisses son « instruction sur la constitution civile du clergé », fournit un excellent moyen de voir si les résolutions prises demeurent irrévocables. Qu'un prêtre non-jureur obéisse, il sera considéré comme repentant et soumis. Vain espoir : le 13 février, jour fixé, les officiers municipaux sont obligés de donner eux-mêmes lecture : à Saint-Epvre, le vicaire Thiéry annonce qu'il détruira par un discours « l'effet » de cette instruction, et le maire est obligé de le protéger lui et son curé contre les clubistes.

En même temps, la municipalité invite au calme dans une proclamation sans effet. Les réfractaires s'agitent, tiennent des assemblées illicites aux Carmes et aux Cordeliers, publient des écrits séditieux ; les arrêtés municipaux, ceux du département n'empêchent rien ; il faut, et l'on s'en aperçoit bien, opposer au clergé insoumis un autre clergé, aux réfractaires les constitutionnels.

Ainsi, depuis 1789, la révolution religieuse à Nancy a très nettement progressé :

1° De juillet 1789 à mai 1790, le clergé est resté tout-puissant ;

2° De mai à décembre 1790, il a perdu son influence politique ;

3° De décembre 1790 à mars 1791 on peut dire qu'il a perdu le gouvernement spirituel de Nancy, car les réfractaires sont considérés comme démissionnaires, et si les anciens curés sont encore à la tête des paroisses, l'on s'apprête à leur donner des successeurs ;

1. D'après ce décret, l'officier municipal chargé de donner acte de la prestation de serment devait lire la formule officielle, l'ecclésiastique répondre purement et simplement : « Je le jure. »

4° A cette dernière date enfin, le clergé n'est plus qu'un ordre salarié; après un long travail, le district (15 février) a fixé des traitements à tous les ecclésiastiques privés de leurs bénéfices[1].

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### Le clergé constitutionnel (1791-1793).

### I. — *Organisation de l'Église nouvelle. Mars-août 1791.*

Le 13 mars 1791, par une sorte de transaction tacitement consentie par les clubistes, Chatelin, chanoine de Saint-Gengoult de Toul, membre du directoire départemental, est élu évêque de la Meurthe. Honnête homme, très modéré, fort conciliant, mais vieux et timoré, il accepte d'abord, puis ses nouvelles fonctions l'effraient et, malgré les objurgations les plus pressantes, il démissionne (19 avril). — Les réfractaires menacés n'en sont que plus forts; ils prêchent, se groupent, et M. de La Fare réorganise son diocèse. La ville s'émeut, pas de troubles sanglants, mais les discordes religieuses passionnent les Nancéiens, l'élection épiscopale devient une véritable question de police intérieure[2].

La nomination au siège de Nancy de l'oratorien Lalande, vicaire de Gobel, évêque de Paris (8 mai), paraît devoir terminer la crise. Mais cette fois encore, le nouvel élu se dérobe et refuse d'accepter; il faut pour le décider l'envoi d'une imposante députation où sont représentés tous les corps constitués et la Société populaire. Enfin Lalande consent, juste au moment où l'on craignait un soulèvement dans la ville. — Les clubistes, les révolutionnaires triomphent et ménagent au nouveau prélat une réception solennelle (4-5 juin), les « dames harengères » elles-mêmes viennent lui souhaiter la bienvenue en patois lorrain[3]. Lalande laisse faire; théologien

1. Tandis que se succédaient les événements que nous venons de raconter, le district s'occupait plus spécialement d'estimer les revenus des biens du clergé mis à la disposition de la nation, et de fixer un traitement aux ecclésiastiques dépossédés. Nous ne pouvons que signaler ici ce long et difficile travail; on en trouvera le détail aux archives de Meurthe-et-Moselle, L 1473-1476, 1487-1489, 1699-1700, Q 395.

2. La ville était nettement divisée entre partisans et adversaires de la constitution civile, et la municipalité jugeait l'effervescence assez grande pour rédiger de nombreuses proclamations, exhortant les Nancéiens au calme et à la patience (délibération, reg. III, mai 1791.)

3. Voir Febvé, *Récit de ce qui s'est passé à Nancy lors de l'arrivée et de l'installation de M. Lalande, évêque constitutionnel du département de la Meurthe, lu à la Société des amis de la Constitution, par M. Febvé.* Nancy, Bachot, 1791, 16 p. in-8° (catal. Favier 1425.)

érudit, quelque peu sophiste, il est par-dessus tout souple, adroit, insinuant, faible de caractère mais fort diplomate.

Ses débuts sont assez malheureux : il ne trouve qu'avec peine des vicaires; son premier mandement lui attire de la part des curés réfractaires des réponses décisives et peu courtoises. Une violente querelle de pamphlets s'engage où la constitution civile est fort malmenée. Heureusement, les autorités veillent; depuis le 4 mai, la démarcation des cures est fixée. Les nouveaux pasteurs élus le 24 juillet sont installés le 31; à cette date, l'Église constitutionnelle est organisée[1].

La victoire de la Révolution est-elle complète ? Non certes, l opposition n'est point anéantie. Si les prêtres jureurs sont à la tête des paroisses et soutenus par les autorités, les réfractaires qui ne quittent point la ville, gardent encore dans les hôpitaux, les maisons religieuses bien des services, utiles moyens de propagande.

## II. — *Constitutionnels et réfractaires de juillet 1791 à septembre 1792.*

Tandis que les constitutionnels conservent les positions acquises, leurs adversaires se créent des oratoires particuliers, se trouvent des partisans, inquiètent les autorités. Surtout, lorsque Lalande veut, le 21 octobre, annoncer l'ouverture de son séminaire, la lettre pastorale qu'il publie suscite une nouvelle querelle si vive, que l'évêque découragé, ne pouvant triompher d'une opposition irréductible, part pour Paris le 16 novembre et démissionne le 14 décembre.

Les autorités parviennent à le faire revenir sur sa décision, et resserrent leur alliance avec lui; Lalande reprend confiance, et dans son mandement de carême, puis lors d'une bénédiction des drapeaux de la garde civique à la cathédrale (18 mars), il attaque de nouveau les réfractaires. Mais ceux-ci, dont le nombre s'est encore accru, n'oublient point de répondre et de rendre coup pour coup. Les clubistes interviennent, demandent et obtiennent que les non-jureurs soient privés de tous les services qu'ils dirigent encore, mais les oratoires secrets sont respectés. Duquesnoy, nouveau maire, conseille de mépriser de « vaines et ridicules discussions religieuses[2] ».

1. Les curés constitutionnels étaient: pour la Ville-Vieille, E. François, ex-vicaire à Nomeny; à Saint-Nicolas, Rollin, ancien vicaire de l'évêché de Strasbourg; à Saint-Sébastien, Richier, professeur de rhétorique à Nancy; à Saint-Pierre, Sébastien Leclerc, chanoine régulier, ex-curé à Metz; à Saint-Fiacre, Saintin Georges, frère prêcheur. Les candidats avaient été peu nombreux et les nouveaux élus, en grande majorité, étaient étrangers à Nancy; on les connaissait mal. Voir le procès-verbal de l'élection (Archives de Meurthe-et-Moselle, L 1521).

2. *Délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, reg. VI, 17 février.

Sur ces entrefaites, la guerre franco-autrichienne éclate. Personne à Nancy ne songe à en profiter pour persécuter les prêtres insoumis, mais ces derniers, inquiets pour l'avenir, commencent à émigrer. L'exil devient forcé de par la loi du 26 août, car les non-jureurs ne veulent point prêter le serment de liberté et d'égalité exigé de tout pensionnaire ecclésiastique après la journée du 10 août. Point de massacres de septembre à Nancy, car les ennemis sont trop proches et l'on en a peur, mais du 6 septembre au 22 octobre, 124 prêtres du district, tous les anciens curés de la ville, la majorité de leurs vicaires, la plupart des chanoines se retirent dans la région rhénane, en particulier à Deux-Ponts.

Tandis que les réfractaires se dispersent, les ordres religieux disparaissent. La loi du 18 août 1792 marque le dernier terme d'une série de mesures qui ont progressivement enlevé à Nancy ses couvents d'hommes (arrêtés départementaux d'avril et septembre 1791, mai 1792), ses congrégations vouées à l'instruction (décret du 17 avril 1791 dont l'application traîna jusqu'à la fin de l'année). Du 15 au 30 septembre, toutes les maisons conventuelles sont évacuées sans que l'emploi de la force soit devenu jamais nécessaire. Seules, les sœurs hospitalières sont maintenues dans les hôpitaux à titre individuel.

### III. — *Commencement de la terreur religieuse, octobre 1792-octobre 1793.*

Si jusqu'ici les autorités nancéiennes ont consciencieusement appliqué les lois, elles n'en viennent qu'à regret aux mesures de rigueur. La disparition de tous les souvenirs de l'indépendance ne les a point laissées indifférentes, la proclamation de la République ne les enthousiasme guère. En février 1793 seulement, une maison de réunion est désignée pour les réfractaires âgés, un règlement de police intérieure est élaboré pour cette prison, encore ne compte-t-on que de rares arrestations[1].

La terreur religieuse est établie à Nancy par Anthoine et Levasseur, représentants du peuple. Après s'être assuré le concours d'un nombre suffisant de partisans, ils font arrêter et entasser au couvent des Prêcheresses[2], dans la nuit du 15 au 16 avril, 429 personnes dont 41 prêtres. Le

1. En fin septembre ou début d'octobre 1792, le département avait désigné comme prison pour les prêtres, la maison des missions royales, séminaire actuel. (Archives de Meurthe-et-Moselle, L 463.) Ce bâtiment convenait assez peu, il n'était point suffisamment isolé; le curé de Saint-Pierre, le deuxième vicaire et un chantre y logeaient; le jardin n'avait que de mauvaises clôtures (L 1490). Aussi, lorsqu'en février 1793 l'on commença à appliquer sérieusement les lois contre les prêtres, l'on dut choisir une autre maison de détention plus facile à surveiller et plus vaste, le couvent des Tiercelins (à l'angle de la rue des Tiercelins et de la rue Jeannot, dans le pâté découpé par les rues Jeannot et Sainte-Anne) [L 82].

2. Rue Lafayette actuelle, entre les rues de la Monnaie et du Cheval-Blanc.

17, à la Société populaire, une sorte de cour martiale approuve l'incarcération de 22 ecclésiastiques et décide l'emprisonnement de 44 autres.

Transférés au couvent des Tiercelins le 29 avril, les détenus deviennent bientôt si nombreux, qu'une nouvelle prison est créée en la maison des Grandes Carmélites[1], et celle-ci au 17 mai renferme déjà 60 prêtres. La terreur s'organise, des secours sont accordés aux nécessiteux, une infirmerie est installée aux Cordeliers[2] en août 1793 pour les malades.

Pendant la domination de Mauger (9 août-19 novembre 1793), aucune mesure spéciale n'est prise contre les prêtres, mais la ville est surexcitée, les dénonciations accablent les hospitalières dont quelques-unes sont enfermées (septembre); les prisons regorgent (plus de 150 détenus); l'abbé Collet, curé de Voinémont, est guillotiné le 25 octobre[3]. On peut dire qu'à cette date tout ce qui compte parmi les réfractaires nancéiens restés dans la ville est sous les verrous, mais pourtant le culte secret persiste, les oratoires sont desservis par des étrangers peu connus, que l'on n'atteint pas.

### IV. — *Décadence du clergé constitutionnel.* — *Établissement du culte de la Raison.*

Les lois d'août 1792, si sévères pour les non-jureurs, ne servent guère la cause des constitutionnels. Lalande nommé député à la Convention quitte pour jamais Nancy en septembre. Le conseil épiscopal qui administre en son absence, s'absorbe en des luttes intestines et perd toute influence. Mais les églises ne sont point absolument désertées et le culte des constitutionnels continue.

En mai 1793 seulement, les autorités nancéiennes témoignent du mépris au catholicisme, à ses ministres et se montrent très hostiles. La Société populaire (13 juillet) célèbre au théâtre une véritable fête civique : les assermentés n'ont plus de part aux cérémonies officielles. Dès ce moment, quelques-uns, peu nombreux, se marient.

Durant les mois de septembre et octobre, en exécution des lois, les cloches sont fondues, les temples privés de tout ce qui est fer, cuivre ou plomb, les fondations supprimées : le constitutionnel, mal vu des autorités, du peuple qui n'aime pas les mariages de prêtres, reste seul en son église dénudée.

Enfin, le département, 5 brumaire an II (26 octobre 1793), ordonne la célébration de la première fête décadaire pour le 10 brumaire (31 octobre);

1. Rue des Quatre-Églises, entre les rues Charles III et de la Hache.

2. Rue Ville-Vieille. L'église subsiste encore.

3. Voir à ce sujet Mangenot, *Les Ecclésiastiques de la Meurthe*, p. 18-46.

la cérémonie est vague, imprécise, annonce une nouveauté sans la définir. Mais Balthazard Faure, représentant du peuple alors à Nancy, organise le 20 brumaire (10 novembre) une manifestation en l'honneur de la déesse Raison, et prononce un discours significatif.

En cette crise difficile, les assermentés ne songent pas à la résistance. A Paris, Lalande a apostasié le 17 brumaire, à Nancy son clergé s'entend avec Faure, et le 30 brumaire (20 novembre), 70 ecclésiastiques, dont 22 de notre ville, remettent solennellement leurs lettres de prêtrise qui sont brûlées. L'Église catholique même sous sa forme la plus légale est désorganisée, le règne de la « philosophie » commence à Nancy.

---

## TROISIÈME PARTIE.

### Les cultes philosophiques a Nancy (1793-1795).

#### I. — *Le culte de la Raison.*

Qu'étaient les nouvelles croyances prêchées le 20 brumaire ? Les Nancéiens ne le savaient guère et Faure lui-même n'en avait pas une idée très nette. Son discours préconisait une conception déiste : « Il ne nous faut absolument qu'un seul culte, celui que nous rendons aujourd'hui à l'Être suprême. . » et, contradictoire, « il faut le culte de la liberté et l'idolâtrer seule [1]. » Les orateurs qui suivirent renouvelèrent les mêmes déclamations, la nouvelle théologie resta confuse.

Thiébaut, chef de bureau à l'administration départementale de la Meurthe, intelligent, probablement convaincu, aimant du reste se mettre en lumière, exposa la morale du culte nouveau [2]. Mais il n'est point original et ne fait qu'ajouter aux principes de la morale catholique les idées de Rousseau sur le divorce et la famille.

Les fêtes enfin, qui s'adressent trop exclusivement à l'intelligence, ne plaisent guère et ne rachètent pas le vague du dogme.

Cependant le culte catholique est célébré en secret : dans la nuit du 4 au 5 nivôse, la veille de Noel, l'ex-vicaire épiscopal Barail dit la messe aux Trois-Maisons. Il est incarcéré, mais les oratoires secrets deviennent assez

1. Discours de Faure du 20 brumaire. Bibliothèque municipale (catal. Favier 1479).

2. Voir les œuvres de ce curieux personnage à la bibliothèque de Nancy (catal. Favier, mot *Thiébaut*) et sur lui-même, Courbe, *Promenades historiques dans Nancy*, 194, 195, 196.

inquiétants pour que Faure lance, le 27 nivôse (16 janvier 1794), un arrêté sévère qui rend responsables les anciens prêtres des troubles qui peuvent survenir dans la commune où ils résident. Cette mesure n'est peut-être pas appliquée. En pluviôse, Nancy est au pouvoir des représentants Lacoste et Baudot, qui brouillés avec Faure interdisent l'exécution de ses ordres. L'influence des réfractaires cachés s'accroît de plus en plus, et lors de l'incendie de Maréville (ventôse), les autorités supposent, mais sans preuves, que ce sinistre est le premier acte d'un complot contre-révolutionnaire formé par les insermentés[1].

Contre l'opposition grandissante, la Société populaire essaie de réagir en embellissant les fêtes décadaires; mais ses efforts restent superflus. Le 3 floréal (22 avril), Brisse, maire de Nancy, constate que la majorité des habitants célèbre Pâques et oublie le décadi. Bientôt même, le club reste seul à soutenir l'œuvre de Faure que les autorités abandonnent, et il se lasse de cette tâche ingrate, lorsque la Convention vote le décret du 18 floréal reconnaissant l'Être suprême.

Aussitôt le département flétrit ce qu'il vantait la veille, les patriotes enthousiasmés se préparent activement à fêter magnifiquement le 20 prairial. Le culte de la Raison disparaît sans avoir été beaucoup pratiqué ni même bien compris; on ne l'a considéré à Nancy que comme une introduction vague, obscure et mal entendue au culte de l'Être suprême.

## II. — *Le culte de l'Être suprême.*

L'apôtre du dieu de Robespierre est Thiébaut; c'est lui qui, s'inspirant du plan de David, imagine pour le 20 prairial à Nancy un programme de fête qui ne manque pas d'intérêt : dans son *Catéchisme républicain,* il précise le dogme et l'expose « à l'usage des adolescents »; enfin dans sa *Manière de célébrer les fêtes décadaires,* il indique comment l'Être suprême doit être honoré.

Les renseignements nous manquent sur l'histoire de la nouvelle religion jusqu'au 9 thermidor. Mais, avant cette date, une réaction s'est produite à Nancy contre les terroristes qui menaçaient tout le monde. Le citoyen Philip, ardent révolutionnaire, est arrêté à Paris en messidor; vers ce mo-

1. « L'incendie de Maréville est le fait d'un complot », écrivit, le 6 ventôse (24 février), le comité de surveillance au représentant Bar. (Archives de Meurthe-et-Moselle, L 3287 *bis.*) Les révolutionnaires supposaient que les partisans de l'ancien régime avaient voulu, en mettant le feu à la maison des Frères des écoles à Maréville, provoquer du tumulte à Nancy même, puis délivrer, à la faveur du désordre, les prêtres incarcérés. L'existence d'un tel projet n'a jamais été prouvée (voir aux archives départementales L 3376, les quelques papiers insignifiants et un morceau de goudron, retrouvés sur le lieu du sinistre).

ment, grâce au représentant du peuple Phlieger, les principaux montagnards nancéiens sont incarcérés et les modérés deviennent prépondérants[1]. Chatrian nous dit de son côté que, pour les prêtres catholiques, « il n'y a plus grands fruits à faire[2] » ; l'opposition a atteint une limite qu'elle ne dépassera pas. On peut donc supposer que, miné sourdement par les oratoires secrets, le culte de l'Être suprême se poursuit de façon peu mouvementée et fort calme.

Après le 9 thermidor, les patriotes de Nancy couvrent d'injures Robespierre; il y a là une bizarrerie dont Thiébaut prévoit les conséquences. Aussi dans ses *Instructions d'un père à son fils*, il essaie de concilier toutes les opinions, de montrer quel homme de bien peut devenir un citoyen sectaire de l'Être suprême sans être terroriste.

Sa tentative, fort curieuse, reste vaine. Génevois, représentant du peuple (fin vendémiaire-brumaire an III), qui prêche la tolérance, ne proscrit point la religion récente, les discours postérieurs que nous possédons le prouvent ; mais « le spectacle de la nature... de l'équilibre des mondes... » devient inférieur à celui de « Brutus frappant César[3] ». L'intérêt se perd, le culte de l'Être suprême va s'affaiblissant dans une lente et irrémédiable décadence ; il n'est plus soutenu par les terroristes, et il a contre lui, après la loi du 3 ventôse an III, les prêtres étrangers qui ont officié et officient encore dans les oratoires secrets, surtout les réfractaires nancéiens élargis.

### III. — *Les prisons de prêtres sous la Terreur.*

Le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), Faure créa un tribunal révolutionnaire et chargea les autorités de s'enquérir du nombre des détenus et des causes de leur arrestation. On trouva 90 ecclésiastiques aux Carmélites, 72 aux Tiercelins, 45 aux Cordeliers, 33 sœurs et 20 prêtres simplement suspects, dans les prisons civiles.

Jusqu'ici les terroristes avaient respecté les constitutionnels. L'affaire Barail eut pour conséquence l'incarcération de nombreux assermentés pour des causes plus ou moins vagues : ils étaient d'ailleurs généralement élargis après quelques mois de détention. — Après l'incendie de Maréville, les prisons furent mieux surveillées et plus fréquemment visitées par les délégués du comité de surveillance et des diverses autorités constituées. Le

1. Voir Mansuy, résumé cité, quatrième partie.

2. Chatrian, ouvrage cité.

3. Délibérations de l'autorité municipale de Nancy, reg. XIII, 5 pluviôse an III (24 janvier 1795), fête de la juste punition du dernier des tyrans.

diacre Michel se plaint des « pillages iniques[1] » exercés par les commissaires ; sans eux, ajoute-t-il, les détenus auraient joui d'une tranquillité relative. Le tribunal révolutionnaire était en effet peu actif, et « l'on envoyait pour la mort à Paris[2] ».

Le 25 ventôse an II (15 mars 1794), le ministre de l'intérieur ordonna la déportation de 48 prêtres enfermés à Nancy. Ces malheureux partirent pour Rochefort le 12 germinal (1er avril), et restèrent près d'une année entassés sur les pontons. 38 d'entre eux y périrent.

Après cette exécution en masse, avec le mois de messidor, s'ouvre pour les ecclésiastiques réfractaires une période plus calme. Sans doute les autorités ne cessent pas d'appliquer les lois ; un prêtre, l'abbé Hadol, est guillotiné à Nancy le 3 messidor (21 juin[3]) ; mais les dénonciations, les arrestations deviennent plus rares, et les listes de détenus que nous possédons nous montrent que le nombre de ces derniers tend à diminuer ; la loi du 22 prairial n'a pas d'effet. On s'occupe avant tout d'assurer la subsistance des prisonniers, que le district s'efforce de répartir ainsi : les non-jureurs aux Carmélites, les simples suspects aux Cordeliers, les religieuses aux Tiercelins.

Au début de fructidor, le représentant Michaud, à la prière de la Société populaire, élargit 14 prêtres la plupart constitutionnels (7 fructidor) ; à la fin de l'an II, les réfractaires les plus âgés ou les plus malades lui doivent leur liberté. Mais Michaud entremêle de bizarre façon les actes d'indulgence et les mesures de rigueur, il paraît fort indécis sur la conduite à tenir. Le véritable libérateur des prisonniers à Nancy est Génevois, qui remplace Michaud (frimaire) et délivre, en quinze jours (16-30 frimaire an III), 98 prêtres et 58 sœurs. La Terreur avait cessé.

Il semble bien, mais la preuve précise manque, que les ecclésiastiques élargis ne s'éloignèrent pas de notre ville ; aussi se retrouvèrent-ils prêts à reprendre l'exercice du culte, lorsque fut votée la loi du 3 ventôse an III.

1. Michel, *Journal de la déportation des ecclésiastiques de la Meurthe, en la rade de l'île d'Aix* « in limine ».

2. Wallon, *Les Représentants du peuple en mission*, t. V, p. 22.

3. Mangenot, ouvr. cité, p. 98-102.

## IVe PARTIE.

### Restauration du catholicisme a Nancy (1795-1802).

I. — *La loi du 3 ventôse et la liberté des cultes (ventôse an III-brumaire an IV).*

Peu après la promulgation de la loi due à Boissy-d'Anglas, l'ex-vicaire épiscopal Barail prend de son chef la direction de l'Église constitutionnelle nancéienne et se crée un centre religieux en la chapelle des Cordeliers. Les réfractaires, par prudence, s'en tiennent encore aux oratoires secrets, mais envoient à leurs confrères en exil les nouvelles les plus rassurantes. Par contre, le culte de l'Être suprême achève de disparaître.

La réaction devient bientôt si forte, que le représentant Mazade s'émeut. Il essaie de sauver la cause de la philosophie par la persuasion d'abord (circulaire du 14 germinal-3 avril), par la rigueur ensuite (arrêté du 8 floréal-27 avril). Mais la Société populaire, en décadence, ne le seconde plus, et le décret du 11 prairial, qui octroie aux divers cultes une liberté plus grande, rend vaine cette tentative. Les autorités nancéiennes désormais laissent faire, elles-mêmes retournent lentement au catholicisme.

A qui profite la nouvelle loi conventionnelle ? Les assermentés ne réclament que plus tard la cathédrale, 9 fructidor (26 août). Quelques émigrés, réfractaires de marque, comme l'abbé Jacquemin, le curé Mollevaut, rentrent et conseillent aux non-jureurs de promettre soumission aux lois de la République. Ils sont écoutés, mais eux-mêmes doivent rester cachés, ne peuvent obtenir du Comité de Salut public une situation régulière.

Donc, à la fin de l'an III (septembre 1795), trois catégories de prêtres à Nancy :

1° Les constitutionnels, qui ont pour centres religieux les Cordeliers et la Cathédrale, et peut-être déjà Saint-Fiacre. Ils sont délaissés;

2° Les ecclésiastiques qui, ayant déclaré se soumettre aux lois, exercent leur ministère dans des édifices bien connus. Chatrian dit que l'opinion n'est pas pour eux[1];

3° Ceux qui, n'ayant pas voulu ou pas pu faire acte de soumission, sont réduits à des oratoires privés. Il paraît bien que ces prêtres sont encore les plus entourés et les plus écoutés, mais, malgré tout, moins d'un an après la

1. D'après Chatrian, ces centres religieux étaient au nombre de six, ouvr. cité, p. 122.

Terreur, le catholicisme à Nancy est redevenu très fort, sa puissance grandit sans obstacles. Malheureusement la Convention, avant de se dissoudre, ordonne d'entraver cette renaissance par deux moyens, en célébrant des fêtes civiques d'une part, en persécutant les prêtres de l'autre.

## II. — *Les fêtes civiques et le catholicisme à Nancy, de brumaire an IV à fructidor an V.*

Dès le début de l'an IV, les fêtes nationales, si minutieusement réglementées par le Directoire, sont instituées à Nancy. Généralement les programmes de réjouissances prévoient trois parties : 1° un long défilé des corps constitués se rendant vers l'autel de la Patrie situé quelquefois à la cathédrale, mais plus souvent en plein air sur la place du Peuple (Stanislas), à la Pépinière et, plus tard, au milieu de l'ellipse qui précède le palais du Gouvernement; 2° une cérémonie allégorique, partie essentielle de la fête, accompagnée et expliquée par un long discours du président de la municipalité; 3° une promenade civique qui, parfois, fait défaut.

Ce ne sont là que des fêtes et non un culte : seuls, quelques attardés comme Thiébaut songent encore à l'Être suprême. A Nancy, le sort de ces institutions nouvelles est en rapport étroit avec celui du catholicisme; si l'un est persécuté, les autres brillent d'un éclat plus vif, pour tomber complètement lorsque triomphe l'ancienne religion.

La Convention finissante avait remis en vigueur les lois de la Terreur (7 vendémiaire-3 brumaire an IV[1]). Le département ordonna donc aux prêtres visés de se réunir à Nancy en la maison des Cordeliers (27 brumaire), les plus jeunes, pour être ensuite déportés, les plus âgés pour rester prisonniers. La ville est activement surveillée, les dénonciations sont bien accueillies, le ministre de la police générale lui-même donne des indications.

Résultats nuls : au 14 germinal an VI (2 avril 1796), cinq ecclésiastiques seulement ont été trouvés à Nancy, encore trois sont-ils très âgés et infirmes. Même, vers ce moment, l'évêque La Fare, alors à Vienne, réorganise son diocèse, crée une administration centrale chargée de surveiller les prêtres fidèles qui exerceront le culte et pourront absoudre les jureurs.

Les autorités ne sont point indisposées par leur échec. Pas de colonnes mobiles dans la Meurthe ni de prêtres fusillés à Nancy. La persécution se

1. La loi du 7 vendémiaire prévoyait des peines sévères, bannissement ou prison à perpétuité, pour les prêtres qui rétracteraient leurs serments ou provoqueraient d'une manière quelconque « l'anéantissement de la République ». La loi du 3 brumaire était plus spécialement dirigée contre les réfractaires.

ralentit peu à peu et cesse en février 1797, époque où les fêtes civiques tombent. Les constitutionnels, assez clairsemés, profitent de cette liberté nouvelle pour inviter les réfractaires à adhérer au « Concile national » de 1797, mais ces derniers refusent toute concession. Ils sont organisés, célèbrent le culte dans cinq paroisses sur sept et n'ont à déplorer parmi eux que des dissensions sans importance. Encore quelques mois de tolérance et ils pourront assurer leur triomphe à Nancy.

### III. — *Fêtes décadaires et nouvelles attaques contre les prêtres, du 18 fructidor au 18 brumaire an VIII.*

La loi promulguée au lendemain du coup d'État du 18 fructidor an V compromet cette situation, mais ne lui est point funeste. Sommés de jurer haine à la royauté et à l'anarchie, les réfractaires se cachent. Les autorités ne les connaissent point tous et constatent elles-mêmes qu'elles ne savent pas les atteindre. L'hospice Saint-Charles[1] désigné (2 nivôse) pour maison de détention ne se remplit point. Le département, le directoire de Paris, ordonnent des emprisonnements, un vicaire est fusillé à Nancy le 12 nivôse an VI (1er janvier 1798)[2], mais, le plus souvent, les mandats d'amener ne peuvent être exécutés.

Si les prêtres restent insaisissables, peut-être sera-t-on plus heureux en attaquant directement le catholicisme ? On tente une renaissance des fêtes civiques, elle échoue; le département, la municipalité publient des arrêtés nombreux destinés à réglementer la célébration des décadis, ces prescriptions restent vaines et, cependant, le 16 ventôse an VI, le commissaire départemental Mourer constate, non sans quelque exagération, que l'on voit les prêtres « dans les lieux publics, parler hautement et avec mépris des institutions républicaines[3] ».

Ce double échec entraîne une recrudescence de sévérité à partir de germinal an VI. On donne jusqu'à 50 livres pour l'arrestation d'un ecclésiastique; les constitutionnels eux-mêmes et ceux qui ont juré haine à la royauté sont menacés; en trois mois, trois réfractaires sont fusillés à Nancy[4]. Mais les arrestations ne sont pas nombreuses, et les déportations restent rares, parce que peu de prêtres sont découverts : le *Journal moral et politique de Nancy*[5]

1. Angle des rues Saint-Jean et de l'Équitation.

2. Voir Mangenot, ouvr. cité, p. 393, sq.

3. L 187, 16 ventôse.

4. Mangenot, ouvr. cité, p. 399-444.

5. Titre sous lequel parut, du 26 avril au 23 septembre 1798, le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, qui existe encore.

constate que l'éducation des enfants demeure, en dépit de tout, chrétienne et contre-révolutionnaire.

En désespoir de cause, les autorités nancéiennes essaient une dernière fois des moyens indirects. Les mariages ne seront célébrés que le décadi (5e jour complémentaire an VI); mais on n'attire ainsi que des oisifs qui tapagent et causent. Le commissaire municipal va proposer aux constitutionnels de transporter aux jours de décade la messe du dimanche, ceux-ci refusent, car les fidèles déserteraient leurs églises. Le culte décadaire disparaît définitivement et lorsque, après le 15 thermidor, les autorités essaient de terroriser, elles ne peuvent que constater une fois de plus leur impuissance. La réaction catholique triomphe à Nancy lors du 18 brumaire an VIII et du Consulat.

IV. — *Les lois consulaires et le Concordat à Nancy, 1799-1802.*

Bien que la liberté des cultes, consentie d'abord d'assez mauvaise grâce, ne devienne que peu à peu pleine et entière, les constitutionnels cherchent à se réorganiser et élisent, comme successeur à Lalande, Nicolas, ex-curé de Tantonville, ex-vicaire épiscopal, très entêté, très ambitieux, assez maladroit. Le nouveau prélat prend possession de son siège, en dépit des pamphlets réfractaires, réunit le 15 avril 1801, à la cathédrale, un synode général du diocèse où assistent 31 prêtres seulement. Cette assemblée recherche les moyens de relever l'Église assermentée de Nancy[1], mais l'œuvre, à peine commencée, reste à l'état d'ébauche. Nicolas, dès 1801, est l'évêque d'un clergé qui n'existe pour ainsi dire pas.

Les réfractaires qui, d'abord défiants, s'aperçoivent bientôt qu'ils n'ont plus rien à craindre, se divisent entre eux sur la question de savoir si l'on peut promettre fidélité à la Constitution de l'an VIII. Les uns, avec Charlot, curé de Saint-Sébastien, se soumettent; les autres, comme Jacquemin et Mollevaut, restent fidèles à l'évêque La Fare, qui refuse toute concession, et sont, de ce fait, exposés pendant quelque temps encore aux vexations des pouvoirs constitués.

Au cours de 1801, le point important est de savoir si le prélat, émigré à Vienne, se soumettra ou non au Concordat[2]. Si oui, l'union sera rétablie parmi son clergé, si non, l'Église de Nancy pourra longtemps encore rester

1. On y devait encore élire des délégués au concile « national » de l'Église constitutionnelle qui se réunit à Paris le 29 juin 1801.

2. En effet, après de longues négociations, le Concordat avait été signé le 15 juillet 1801. Pour faciliter l'œuvre de pacification religieuse, le pape Pie VII engagea les anciens évêques à renoncer à leurs sièges épiscopaux. Ce n'était point un ordre, mais une simple exhortation; La Fare restait libre de refuser.

divisée, car Charlot et son parti se rallient au gouvernement consulaire. M. de La Fare, tout dévoué à Louis XVIII, dont il est l'agent, tergiverse pendant quelques mois, puis finit par refuser sa soumission au pape. La plupart de ses prêtres l'abandonnent et Bonaparte le remplace sur le siège de Nancy par Antoine-Eustache Osmond, ex-évêque de Comminges, qui prend possession de sa cathédrale le 21 prairial.

La révolution religieuse n'est pas terminée, l'œuvre de pacification reste à accomplir, il y a trois évêques rivaux :

1° Un constitutionnel, Nicolas, mais il est peu suivi ; son Église n'existe pour ainsi dire pas ;

2° Un anticoncordataire, La Fare, mais il est mal soutenu, tout le monde aspire à la paix, lui-même est obligé d'autoriser les fidèles à écouter « provisoirement » le successeur qu'on lui a imposé ;

3° Un concordataire, Osmond, qui a pour lui la majorité du clergé nancéien, peut librement songer à réorganiser son diocèse et, d'ailleurs, se trouve dans une situation beaucoup plus régulière que les deux précédents vis-à-vis du clergé et du pape lui-même.

---

## CONCLUSION.

Le mouvement religieux que nous venons d'étudier ne nous est pas parfaitement connu ; mais, pourtant, l'ensemble se dégage et les lignes générales se précisent.

Dans notre ville, assez éloignée de la capitale, l'action du gouvernement central s'est fait sentir moins immédiate, moins pressante que dans la région parisienne. Les lois ne commençaient à être appliquées à Nancy qu'un mois environ après avoir été votées à Paris, mais, avant l'arrivée du communiqué officiel, on les connaissait, on avait donc le temps de prendre un parti, de songer à ce qu'il convenait de faire ; les autorités locales conservaient quelque initiative et le mouvement religieux quelque originalité.

Nancy est restée une ville d'esprit profondément catholique où les cultes révolutionnaires n'ont jamais été populaires. Même sous la Terreur, malgré la menace des lois d'exception, les réfractaires ont sans cesse trouvé des hôtes courageux ; il y a toujours eu de nombreux oratoires secrets. Les « patriotes » n'ont jamais eu la majorité ; ils ont gouverné parce que leurs adversaires les ont laissés faire : les philosophes les plus avancés en sont restés au déisme, aucun ne s'est montré franchement athée.

La révolution religieuse n'a été ni violente ni sanguinaire. Sans doute,

deux prêtres ont été guillotinés, quatre fusillés; sans doute, les prisons ont renfermé jusqu'à près de trois cents détenus, mais Nancy était, comme aujourd'hui, un chef-lieu de département, et c'étaient les réfractaires de toute la Meurthe que l'on y incarcérait, que l'on y jugeait, exécutait ou déportait[1]. Dans notre ville, les représentants du peuple ont beaucoup menacé, peu frappé; les autorités locales n'ont agi avec sévérité que quand un ordre formel venu de Paris les y forçait; encore, sous le Directoire, elles n'ont pas pu, lorsqu'elles l'ont voulu, atteindre les prêtres visés par les lois. Nancy, en somme, de 1789 à 1802, s'est toujours montrée calme, amie de l'ordre et de la paix, profondément attachée à ses croyances séculaires[2].

G. Floquet.

1. Il n'est pas indifférent de noter que des six prêtres exécutés dans notre ville, aucun n'avait appartenu à l'Église de Nancy. Ils avaient été arrêtés, leur affaire avait été instruite ailleurs.

2. Nous publierons très prochainement, *in extenso*, un chapitre de ce Mémoire : *Le Culte de la Raison et de l'Être suprême et les fêtes civiques à Nancy pendant la Révolution*.

# NÉCROLOGIE

## M. ERNEST MOURIN

**Le vendredi, 26 janvier dernier, un nombreux cortège assistait au cimetière de Préville à l'enterrement de M. Mourin, ancien recteur de l'Académie de Nancy, décédé deux jours auparavant. Sur sa tombe, M. Gasquet, recteur, a prononcé le discours que nous publions ci-dessous, en attendant que nous donnions, dans notre prochain numéro, une étude détaillée sur la vie et les travaux du regretté recteur, par son ami M. Debidour, ancien doyen de la Faculté des lettres.**

MESSIEURS,

Je viens, avec une profonde tristesse, apporter ici, au nom de l'Université, de brèves paroles d'adieu sur la tombe de M. Ernest Mourin, recteur honoraire de l'Académie de Nancy.

Au moment de les prononcer, je pense au deuil de cette famille si unie, privée de son chef chèrement aimé, aux douleurs qui saignent autour de ce cercueil, au vide cruel que laisse cette séparation éternelle. Et je voudrais trouver des paroles pénétrantes et vraies, qui puissent aller au cœur de ces affligés, pour leur exprimer la part si juste et si grande que nous prenons à leur chagrin.

M. Mourin faisait honneur à l'Université par son talent autant que par son caractère. Il lui avait appartenu pendant

les années fécondes de sa jeunesse; il lui revint pendant la dernière période de sa vie si bien remplie. Il avait professé l'histoire avec distinction à Cambrai, à Grenoble, à Nantes et à Angers. C'est dans cette ville que le fixa, pour de longues années, le mariage qui le fit entrer dans une des familles les plus honorables du pays. Un brillant avenir universitaire s'ouvrait devant lui. Il avait fait ses preuves de talent. Sa thèse de doctorat sur « la Réforme et la Ligue en Anjou » lui permettait l'accès de l'enseignement supérieur. Elle avait été fort remarquée. Il tira de l'autre thèse un beau livre sur « les Comtes de Paris » qui fut deux fois couronné par l'Académie française. L'ouvrage dénotait un disciple à la fois de Guizot et d'Augustin Thierry, un érudit qui savait rendre l'érudition accessible et presque aimable, qui, par une politesse toute française, s'appliquait à cacher l'effort et l'appareil du travail préparatoire sous un style aisé, coloré, soigneux de sa forme et soucieux de l'expression exacte.

Malgré ce succès qui lui en promettait d'autres, M. Mourin se décida à quitter provisoirement l'Université : ses opinions libérales et républicaines lui laissaient peu à espérer des faveurs de l'empire. Et, d'autre part, son beau-père avait à cœur, en l'associant aux intérêts et au travail de la maison qu'il dirigeait, de garder auprès de lui son gendre et sa fille, et de les préserver de ces séparations qui sont la rançon presque obligée de la vie de fonctionnaire.

M. Mourin fut adopté par Angers, comme il devait l'être plus tard par Nancy. Cette confiance alla si loin, tel était le respect qu'inspirait autour de lui cet homme, qui joignait aux convictions les plus fermes le caractère le plus doux et le plus bienveillant, qu'en des heures difficiles ses concitoyens l'appelèrent aux honneurs de la mairie. Si j'en crois l'unanimité des témoignages, ils n'eurent pas à s'en repentir. Dans ces fonctions si délicates, si exposées à la critique, il sut garder par son souci des intérêts communs, ses préoccupations de scrupuleuse équité, l'estime de tous les partis.

Cependant une infortune privée, noblement supportée, l'obligea à s'arracher à ce doux et plaisant pays d'Anjou, où il avait trouvé le bonheur domestique et vécu ses plus heureuses années. Il demanda à reprendre du service dans l'Université. Le ministre ne crut mieux faire, autant pour honorer son talent que pour récompenser sa vie publique, que de l'appeler à la tête de l'Académie de Nancy; haute faveur dont il se montra digne.

La Lorraine lui fut hospitalière, comme si elle retrouvait un de ses fils, et cet Angevin, du premier jour, ne fut pas un étranger dans le pays du roi René. Il paya plus tard sa dette à sa nouvelle patrie en écrivant l'histoire de cette famille ducale, qui, comme lui, transplantée des rives de la Maine et de la Loire, devait donner à la Lorraine sa dynastie la plus glorieuse. Dans le choix de cette étude, qui fut pour lui le sujet de prédilection de ses « Récits lorrains », il fut certainement guidé par les lointaines affinités de sa double destinée.

Ce qu'il fut comme recteur, l'Université présente à ses funérailles est là pour l'attester : un chef à la fois bienveillant et juste. Je sais, pour en avoir maintes fois recueilli l'aveu, combien son accès était facile, son jugement droit, ses conseils pleins de sagesse et de droiture. Il était profondément pénétré des graves responsabilités qui pesaient sur lui. Il savait que parmi ces fonctionnaires d'une vaste circonscription, la plupart, aussi modestes que méritants, n'avaient que lui pour faire valoir leur mérite, qu'il était leur recours et leur juge à peu près sans appel, que de lui, de sa pénétration dépendaient leur avancement, leur avenir et le bien-être de leurs familles. Aussi s'appliquait-il à les bien connaître pour les bien juger. Ils lui étaient comme une grande famille, dont il avait à rendre compte et qui attendait de lui sa direction. Il n'était pas moins dévoué à ces Facultés, au milieu de qui il vivait, dont il sentait et encourageait la légitime ambition et qui se préparaient à devenir l'Université de Nancy. S'il ne vit pas,

comme recteur, le jour où la loi consacra cette transformation, du moins il travailla pendant treize années à la faciliter. Elle était virtuellement accomplie, quand, dans une fête dont le souvenir est cher à toute la cité, le président Carnot vint inaugurer solennellement les deux Instituts chimique et anatomique. La croix d'officier de la Légion d'honneur devait récompenser ces services rendus à l'Université.

Bientôt vint pour M. Mourin l'heure de la retraite, qui est pour beaucoup d'entre nous le premier avertissement et le prélude d'une séparation plus complète. Il put, du moins, jouir encore pendant sept années, dans une vieillesse honorée, de la considération qu'il s'était acquise. Ses anciens administrés étaient tous pour lui et pour les siens des amis empressés, et sa vie s'est ainsi continuée jusqu'à son terme dans la douceur des affections familiales et dans la sécurité des relations qu'il conserva jusqu'à la fin.

Une telle existence, toute de travail, d'honneur et de probité, est un exemple. Si son souvenir avive les regrets des siens, ils ont trop les sentiments qui animaient le chef de famille pour n'en pas sentir la beauté et le réconfort. Mais je sais trop bien qu'ils y seront surtout sensibles quand la douloureuse amertume du présent se sera d'elle-même épuisée, et quand les larmes auront cessé de couler, ces larmes si longtemps et si pieusement retenues, pendant la longue maladie, où se sont dépensés, pour disputer à la mort un être si cher, tant de soins, tant de dévouements, tant de veilles, dernier hommage rendu à un époux et à un père, dernière consolation pour ceux qui restent.

A. GASQUET.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

Dr Franz Stolle. — *Wo schlug Cæsar den Ariovist?* Heitz, 1899. 42 pages avec une carte. Prix M. 1,20.

Après Schlumberger, Stoffel, Wiegand, Winckler, Glœckler et Colomb, pour ne citer que les ouvrages les plus récents, M. Stolle tente un nouvel essai pour fixer l'emplacement de la fameuse rencontre. Il s'attache à tirer du texte de César tout ce qu'il y a moyen d'en tirer et semble même, dans son interprétation ultra-savante et plus que subtile, faire dire à ce texte plus qu'il ne renferme. Nous serions assez de l'avis que M. Wiegand a déjà exprimé ailleurs, et qu'il répète à propos de l'étude de M. Stolle : il est inutile d'essayer de résoudre la question à l'aide du texte, qui est réellement trop maigre, et seule une découverte archéologique, assez invraisemblable d'ailleurs, pourrait nous donner le mot de l'énigme. Quoi qu'il en soit, M. Stolle se range à l'avis de M. Colomb (*Revue archéologique*, XXXIII, nouvelle série, p. 21, et à part chez Leroux, 1898) et place la bataille à Arcey, entre Montbéliard et Villersexel. Dans un intéressant appendice, il étudie la longueur des étapes romaines aux temps de César et de Végèce et la valeur des termes de *justum iter, iter magnum* et *iter exquisitum*. Il admet (et s'efforce de prouver) que César venait de Mâcon, et Arioviste de Bâle (p. 24). Ajoutons qu'il connaît et examine avec soin tous les avis émis par ses prédécesseurs. Son exégèse porte surtout sur les mots de *circuitus, magna castra, planities*.

Th. Schœll.

---

Ferdinand des Robert. — *Charles IV et Mazarin (1643-1661)*, d'après des documents inédits. Nancy, Sidot frères; Paris, Champion, 1899. Un volume in-8° de xvi-795 pages, avec portrait.

Cet important ouvrage est une suite aux deux volumes que M. des Robert a consacrés — il y a déjà quelques années — à l'étude détaillée des campagnes de Charles IV de 1634 à 1643. L'historien nous avait présenté le duc à l'instant précis où, après la prise de Nancy par Louis XIII, il abdiquait pour la seconde fois en faveur du cardinal Nicolas-François, son frère, et, quittant Mirecourt le 21 janvier 1634, s'éloignait de ses États. Nous avions suivi le prince en Allemagne où il venait mettre son épée au service de la Ligue catholique; nous avions assisté à la bataille de Nordlingen, aux luttes du Lorrain contre le duc de Rohan en Alsace, contre le maréchal de La Force en Franche-Comté. Charles s'était donné à l'Espagne.

Tandis que la Lorraine souffrait des pires misères de la guerre et de l'invasion, son souverain promenait, tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans les fêtes, son courage et sa légèreté, sa bonne humeur et sa mordante raillerie, son dédain de la parole donnée. De temps à autre, il poussait des pointes hardies dans les Duchés et s'emparait de quelques places qu'il reperdait aussi vite. Vrai chef de condottieri, il ne cherchait qu'à tirer avantage des avances que lui faisaient simultanément la France et l'Espagne. Puis, fatigué et aigri, il était parti pour Paris, disposé à traiter avec Louis XIII. La paix qu'il signe le 29 mars 1641 est de courte durée; c'est la *petite paix*. Dès le 28 avril, Charles IV proteste contre un acte qu'il prétend lui avoir été arraché par la violence. Renouvelant ses liaisons avec Ferdinand III et Philippe IV, il reprend les hostilités. Après avoir débloqué La Mothe, défait du Hallier à Liffol-le-Grand, puis échoué dans sa tentative devant Neufchâteau, il était venu camper entre la Sambre et la Meuse, et c'est là que lui était arrivée l'annonce d'un événement qui pouvait changer sa fortune : son terrible adversaire, Richelieu, n'était plus; et le maître n'allait pas tarder à rejoindre son ministre dans la tombe.

Mais Mazarin déclara vouloir continuer la politique de son prédécesseur. Anne d'Autriche, qui avait déjà conscience de la faute commise en s'alliant aux pires ennemis de la France, connut, une fois régente, ses devoirs de mère. La guerre contre l'Empire et l'Espagne est poursuivie. La victoire remportée par le duc d'Enghien, à Rocroi, affermit cette résolution. Si, dès lors, Charles IV ne trouva plus chez Anne d'Autriche l'alliée, l'amie d'autrefois, du moins eût-il pu comprendre qu'il lui serait facile d'obtenir son pardon en observant les clauses du traité de 1641. On espérait en France que le duc garderait maintenant la neutralité; qu'il attendrait les événe-

ments. C'était mal connaître Charles IV et son amour immodéré de la guerre! Le prince passe en Allemagne pour secourir l'électeur Maximilien Ier, son oncle; à la tête des troupes bavaroises, il inflige à Tuttlingen, de concert avec Mercy, une complète défaite à l'armée française que commande Rantzau; il fait prisonnier les meilleurs généraux. Ce succès, cependant, ne lui profita pas. Mazarin multiplie les avances : il n'y répond que par de ridicules exigences. Vainqueur ou vaincu, jamais il ne se décidera à tendre une main loyale. Après le duel terrible engagé par le prince exilé contre Richelieu, s'ouvre ainsi une lutte non moins acharnée avec son successeur. Cette lutte fait le sujet du nouveau livre de M. des Robert.

L'inflexible et tenace ministre de Louis XIII n'était pas venu à bout du Lorrain. Le souple et patient Italien ne sera pas plus heureux. Charles recommence cette vie errante qui le grise. C'est pour elle qu'il semble né. Il se met, une fois de plus, au service de l'Espagne. Quant à sa patrie, elle ne retire rien de sa gloire. En 1644, Charles IV ne conservait plus dans les Duchés que La Mothe; et voici qu'assiégée par La Ferté, la puissante forteresse doit se rendre après une héroïque résistance : il n'en restera pas pierre sur pierre.

Nous sommes arrivés à la période la plus étonnante, la plus mouvementée de l'existence si romanesque du duc. M. des Robert nous conduit à Bruxelles. Charles s'y mêle aux réjouissances populaires; il remplit la ville de ses folies; et, tandis que sa valeureuse armée est de tous les combats, se distingue dans tous les sièges, insouciant, il oublie au sein des plaisirs qu'il est avant tout un soldat.

De successives amours endorment ses inquiétudes. Ce n'est plus de victoires, mais d'originalité qu'il se pique; cette originalité, il l'accentue jusqu'au grotesque. Son rapprochement avec Nicole n'est qu'une comédie. Il joue cruellement la pauvre princesse, la seule qui doive, pourtant, lui demeurer fidèle, pendant qu'à peine soutenu par l'empereur et le roi d'Espagne au congrès de Munster, ignoré dans le traité de Westphalie, trompé par sa maîtresse, trahi par son entourage, il se voit peu à peu abandonné de toutes les puissances.

Mais, soudain, la scène change. Une séduisante perspective s'offre à l'ardente imagination de Charles IV. Les troubles de la Fronde éclatent, tout exprès, dirait-on, pour qu'il puisse tenir le grand rôle rêvé. En proie à la guerre civile, la France est envahie. Mazarin gagne l'exil. L'heure de la revanche a sonné. Cette revanche sera-t-elle faite de rancune ou de magnanimité ? Le duc se prononcera-t-il pour les princes rebelles ? Méritera-t-il, au contraire, son pardon en sauvant la monarchie ? Quel parti prendre ? Aucun, ou mieux tous les deux à la fois pour tirer double profit. Charles IV trahit et le roi et les princes. Après de louches menées, de subtiles négocia-

tions, il se porte sur Paris au mois d'avril 1652, y reçoit un accueil enthousiaste, s'agite, intrigue, et, entré comme un héros dans la capitale, il en sort comme un bouffon. A un second voyage, ses admirateurs de la veille l'insultent. Il n'a rien su se ménager. Il n'a réussi qu'à faire des mécontents. Il se flattait d'être l'arbitre de la situation; il en demeurera la dupe. Cependant, il se déclare pour les princes et les Espagnols. Il part avec Condé; mais, entre deux hommes également ambitieux et fiers, l'entente ne saurait se prolonger. Condé dénonce à Madrid le mauvais vouloir du duc. Blessé par Charles IV, le comte de Fuensaldaña, gouverneur des Pays-Bas, obtient l'ordre de se saisir de sa personne. Par une odieuse violation du droit des gens, que l'Europe flétrit avec indignation, mais laisse consommer, le Lorrain est arrêté à Bruxelles, conduit à la citadelle d'Anvers, transféré ensuite dans une tour à Tolède. Il est captif pour près de six années. Toutes les colères, Charles IV les déchaîne; toutes les ruses, il les essaie; tous les accommodements, il les propose. En vain. On l'oublie, sinon sa femme légitime qui meurt, après avoir tenté l'impossible pour le sauver, sans que ce dévouement et cette abnégation puissent arracher un léger regret au volage époux. La paix des Pyrénées fait sortir Charles IV de sa prison et lui rend la Lorraine. Mais cette liberté coûte cher : c'est Nancy démantelée, c'est le duché de Bar réuni à la France. Pour adoucir les rigueurs de tels articles, le prince, durant toute l'année 1660, s'épuise en de laborieux pourparlers. Le 28 février 1661, enfin, Mazarin, à son lit d'agonie, moins implacable que Richelieu, troublé peut-être d'un tardif remords, se réconcilie avec son ennemi et restitue le Barrois.

Charles IV est affermi sur le trône ducal; sa souveraineté usurpée est reconnue. Il semble donc qu'ici doive se terminer son long roman de cape et d'épée. Tant d'épreuves ont dû faire réfléchir ce caractère versatile; Tolède, sans doute, l'a assagi. Rentré dans ses États, le duc va goûter le repos, réparer les maux de la guerre. Trop heureux ses sujets s'il eût pensé ainsi! Toujours aussi imprudent, aussi belliqueux que jadis, Charles ne tarde pas à multiplier les folies; il se brouille avec Louis XIV, reprend ses chevauchées et meurt au milieu des camps, en septembre 1675, au lendemain de la journée de Consarbrück. Dans un quatrième volume, qui terminera sous peu son œuvre considérable, M. des Robert doit nous exposer cette dernière partie de la vie de son héros.

Car il fut un héros, en dépit de ses trahisons et de ses fautes, celui qui incarne le plus singulier mélange de génie et d'inconsistance, de généreuses grandeurs et d'égoïstes passions. L'auteur a bien mis en relief cette étrange figure. Sans se faire le panégyriste de Charles IV, il s'est sagement gardé d'être, de parti pris, son détracteur; il nous l'a montré « doué par Dieu de toutes les grâces du gentilhomme et des talents militaires les plus remar-

quables ». A lire M. des Robert, on comprend que, s'il fut un diplomate sans valeur, Charles IV se montra vraiment un homme de guerre de premier ordre. Son biographe a même une prédilection visible pour les questions de stratégie. Avec une infatigable patience, il reconstitue la trame embrouillée des événements ; il n'oublie aucune bataille ; marque les marches, les contre-marches, les moindres escarmouches ; recense les bataillons et promène de camps en camps un monde de capitaines et de soldats. Dans cette succession rapide des événements, à travers ce presque inextricable réseau d'intrigues, M. des Robert se meut à l'aise. Ses lecteurs, moins familiarisés avec l'art des combats, moins au courant des faits et rencontrant pour la première fois cent personnages différents, voudraient s'isoler par instants, se reposer sur quelque sommet d'où ils oublieraient la masse des détails, tandis que les grandes lignes se préciseraient enfin à leurs yeux. Mais l'action est si précipitée, Charles IV est si complexe et si changeant, que ces haltes réconfortantes deviennent impossibles. Malgré l'habileté d'exposition de M. des Robert, il faut retourner dans la mêlée, marcher quand même dans tout ce bruit et tout ce fourmillement.

Le livre est appuyé sur une documentation abondante. Les archives du Ministère des Affaires étrangères et le chartier de la maison de Ligniville ont fourni à l'auteur de précieux matériaux. Peut-être est-on tenté de regretter que les ressources offertes par l'étranger n'aient pas été plus amplement mises à contribution. Aux Archives impériales de Vienne, M. des Robert aurait trouvé des renseignements d'un haut intérêt. En Espagne, les riches dépôts d'Alcala de Henarès et de Simancas réservaient au chercheur plus d'une agréable surprise. Cette lacune, il est vrai, ne provient pas d'un oubli. Il ne faut en accuser que l'éloignement de ces archives et l'absence d'inventaire publié.

Les travaux de M. des Robert ont déjà été consultés — et devront l'être à l'avenir — par quiconque voudra connaître, non seulement une phase curieuse de notre histoire nationale, mais une époque fertile entre toutes en grands événements.

Pierre Boyé.

---

Dr Theodor Ludwig. — *Die deutschen Reichsstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*. Strasbourg, Trübner, 1898, 216 pages.

L'auteur, *Privatdocent* à l'Université de Strasbourg, a déjà publié plusieurs travaux d'histoire badoise et alsacienne. Le présent ouvrage est le développement d'une thèse, présentée pour l'obtention de la *venia legendi*. Il y retrace l'histoire complète des démêlés que la teneur volontairement

obscure du traité de Westphalie devait susciter entre la couronne de France et les princes d'empire possessionnés en Alsace. La genèse de la question est dans les paragraphes 72 à 93 du fameux traité, que M. Ludwig prend avec raison comme point de départ de son argumentation. Cette dernière, hâtons-nous de le dire, ne s'écarte presque jamais de la parfaite sérénité qui convient à l'historien digne de ce nom. L'auteur possède tout à fait son sujet, sauf peut-être, comme l'a déjà remarqué le collaborateur de la *Revue catholique d'Alsace* (1898, p. 869), dans le 3e chapitre qui énumère les droits et revenus des princes allemands en Alsace à la veille de la Révolution. Le critique que nous venons de citer relève un certain nombre d'erreurs ou de lacunes dans les passages relatifs à la répartition des impositions royales, à l'administration des forêts, à l'origine du droit de corvées, à l'obligation de rédiger les actes publics en français, à la compétence du Conseil souverain, etc. Un reproche plus grave serait celui de n'avoir pas tenu compte des principes nouveaux qui, introduits par la force des choses dans la législation alsacienne, y avaient altéré la pureté du droit féodal allemand.

Mais ces deux critiques, même en en admettant la complète justesse, ne suffiraient pas à modifier notre jugement d'ensemble. Ils ne portent que sur des détails et, les conclusions générales, qui s'accordent avec celles de Sybel, restent entières. La question des princes possessionnés contribua sans doute à envenimer les rapports entre la France et l'Empire, mais n'aurait jamais suffi à provoquer la rupture. Ajoutons, avec M. Ludwig, que même sans la Révolution, la question serait devenue de plus en plus aiguë; car toutes les tentatives de réforme de l'ancienne monarchie devaient nécessairement se heurter aux prérogatives des princes allemands. Un des chapitres les plus intéressants est le 5e; il décrit les négociations qui furent engagées dès le lendemain du 4 août entre le gouvernement français et les princes lésés par l'abolition des privilèges, et qui furent poursuivies par divers plénipotentiaires jusqu'à ce que survînt la déclaration de guerre, et même jusqu'aux traités de Lunéville et d'Amiens. Ces négociations furent plusieurs fois sur le point d'aboutir à un accord, et chaque fois un malencontreux incident vint déjouer le zèle des agents et rendre vaine la bonne volonté de leurs mandants. Seuls, les princes de Salm-Salm et de Lœwenstein-Wertheim finirent par prendre — neuf jours après la déclaration de guerre — la somme que la France leur offrait, c'est-à-dire trente fois la valeur des revenus annuels qu'ils perdaient. Les autres s'étaient montrés plus ou moins disposés à accepter une transaction, sauf le prince-évêque de Spire, dont le premier et le dernier mot fut : tout ou rien, et qui, repoussant toute idée de conciliation, s'efforça dès l'abord de provoquer l'intervention de l'Empire. Ceux qui étaient pensionnés par la France,

notamment le duc Charles (puis Max) de Deux-Ponts, tenaient trop à leurs rentes pour songer à prendre une attitude aussi intransigeante.

Les principaux négociateurs furent Türckheim, Stupfel (Alsacien au service de Spire, mort à Fribourg en 1795), Ternant, Montmorin, Koch et le jurisconsulte Pfeffel. Les pages consacrées à ce dernier nous ont spécialement intéressé. Car, ayant eu occasion précédemment de connaître en détail la mission de confiance dont l'avait chargé, en 1790, la maison de Deux-Ponts, nous avons pu juger de près que le récit de M. Ludwig était très exact : nous pouvons en conclure que le rôle des autres mandataires est décrit d'une façon tout aussi précise et complète. Le portrait et l'activité de Rühl (p. 140 et 178) ne nous semblent pas retracés d'une main moins experte et moins heureuse. Les deux mémoires de Colbert de Croissy sur l'Alsace sont mis à contribution avec autant de conscience que d'habileté. Enfin, l'auteur cite et commente les travaux de M. Reuss sur son sujet, en leur accordant toute l'importance qui leur est due. — On trouvera à la fin du volume la liste alphabétique de toutes les sources imprimées, avec quelques autres annexes.

En somme, le livre de M. Ludwig mérite d'attirer et de retenir l'attention de tous les amis que l'histoire de l'Alsace compte encore parmi nous. Il est écrit dans une langue simple et claire, sans prétention ni pédantisme, et la modération et la sincérité des jugements qui y sont formulés plairont même à ceux qui ne les admettront pas complètement.

Th. Schœll.

---

Michel Huisman. — *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière.* Bruxelles, chez Lamertin, 1899. 196 pages. Tirage à part des Mémoires de l'Académie royale de Belgique.

L'auteur, docteur en philosophie et en droit, a déjà publié, entre autres ouvrages, un *Répertoire chronologique des Conclusions capitulaires,* paru dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique* de la Belgique (X, 447), et un essai sur l'*Étudiant au moyen âge*. Le travail dont nous rendons compte ici est du ressort des *Annales de l'Est,* parce qu'il y est beaucoup question des deux Egon de Fürstenberg, qui furent conseillers de Maximilien aussi bien à Liège qu'à Cologne. Ils y sont dépeints sous les couleurs traditionnelles, beaucoup plus diplomates à la conscience vénale et hommes de cour ou du monde à la morale très large, que prêtres pénétrés des devoirs de leur charge. L'habileté et la souplesse extraordinaires de Guillaume-Egon, le dernier des deux frères, y sont bien mises en lumière.

Il y apparaît comme le vrai fondateur de l'autorité suzeraine à Liège, où il espéra régner un jour. Cet espoir, sans doute, se réalisa aussi peu que celui d'occuper à la mort de Maximilien, le siège archiépiscopal de Cologne, dont il venait d'être nommé coadjuteur, grâce à l'or français. Par contre, il avait été compris dans la promotion au cardinalat du 2 septembre 1686. « Il passa ses dernières années tantôt retiré en Touraine, dans une terre de sa nièce, qui l'aidait à dissiper ses revenus, tantôt dans son palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, dont il restaura les bâtiments et embellit les jardins ». Il fut enterré dans l'église du même nom, où reposaient déjà deux de ses neveux.

Voici d'ailleurs les passages du livre de M. Huisman qui traitent spécialement des deux frères : p. 49-54, leurs origines, leur famille, caractéristique générale. — 61 et 63, leur vénalité égale leur talent. — 67, n. 5, François-Egon est nommé évêque de Strasbourg. — 69, portrait de Guillaume, qui devient émissaire de Mazarin en 1657. — 76, François convoite la coadjutorerie de Liège et fomente une conspiration qui échoue. — 85, ils deviennent princes d'empire en 1664 ; missions de Guillaume à Vienne et à Berlin. — 102, Guillaume marie la comtesse de la Mark à son propre neveu « pour la voir plus commodément à ce titre ». — 106, il est enlevé par les Autrichiens et tenu cinq ans dans une étroite captivité par l'empereur. — 109, son frère se retire en France, où il est comblé de pensions et logé au Louvre. — 128 et 130, libération de Guillaume. — 135 à 138, les dernières années de François. — 145 à 148, Guillaume renoue l'alliance franco-colonaise. — 158, il est reçu à Liège comme un souverain. — 167, il soumet cette ville à l'autorité absolue de son évêque par la force des armes : exécutions pendant un mois, impositions excessives. — 177, il y organise le nouveau gouvernement. Mais, comme nous l'avons vu, le fruit de toutes ses intrigues lui échappe.

Th. Schœll.

---

Lieutenant Ch. Denis. — *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville (1562-1792)*. Nancy, Berger-Levrault et C^ie, 1899. Grand in-4° à deux colonnes de IX-367 pages, plus 18 planches hors texte.

Le dépouillement des archives antérieures à la Révolution, conservées dans toutes les villes, grandes et petites, de notre Lorraine, n'est pas aussi avancé, à beaucoup près, que dans d'autres provinces, par exemple l'Alsace, la Flandre, le Languedoc. De loin en loin, une ville se décide à s'occuper de son passé, à remuer, à classer, à faire connaître ses anciens titres : l'in-

ventaire des archives d'Epinal a été entrepris il y a quinze ans; il n'est pas terminé et ne le sera peut-être jamais; il y a dix ans, Verdun faisait paraître le sien; sur Nancy et sur Toul, nous avons des extraits, des recueils de pièces, plutôt que de véritables inventaires; quant aux autres villes, leurs archives ne sont pas encore inventoriées, même mal, même partiellement. Pourtant, de pareilles œuvres sont hautement utiles, intéressantes, appelées à rendre de grands services aux chercheurs de tout ordre. Quelques inventaires bien faits permettraient de renouveler entièrement notre histoire provinciale. Aussi devons-nous une reconnaissance particulière à celui qui se voue à un travail d'aussi longue haleine, quand il l'a fait par libre choix, non par devoir professionnel; quand il lui a, comme M. le lieutenant Denis, consacré les très rares instants de loisir laissés aux officiers dans nos laborieuses garnisons de l'Est. Nous ne répéterons pas un compliment banal, mais nous exprimerons la simple vérité en disant qu'il a, pendant plusieurs années, passé une partie de ses nuits à préparer le volume que nous signalons ici. Il a relevé patiemment, minutieusement, dans les registres d'état civil de Lunéville, toutes les mentions qui peuvent être intéressantes pour l'histoire de la ville, ou de la Lorraine, ou même de la France, pour l'histoire aussi des familles, des mœurs, des croyances, des institutions, des lettres et des beaux-arts, et il les a reproduites avec un extrême souci de précision.

La quantité de renseignements que contient un pareil répertoire est inconcevable, et nous n'avons pas la prétention d'en donner ici une idée exacte. Nous ferons seulement remarquer qu'ils sont d'ordre fort divers, parce que dans cette période de deux cent trente ans, l'histoire même de Lunéville est très variée : tout d'abord, c'est la vie simple d'une petite ville lorraine, subissant seulement le contre-coup des guerres; puis, sous Léopold, sous François III, sous Stanislas, Lunéville a l'existence d'une capitale, la cour y réside, des princes et princesses y naissent, s'y marient et y meurent; enfin, sous la domination française, Lunéville a cessé d'être la résidence ducale, mais possède, en compensation, une importante garnison de cavalerie, dont les officiers, appartenant aux premières familles du royaume, paraissent souvent dans les registres d'état civil. Ainsi, aux premières pages du livre, on trouvera les noms des fonctionnaires ducaux qui résident à Lunéville, des principales familles bourgeoises, la mention des batailles entre catholiques et protestants, de l'assassinat d'Henri III, « le roy tyrant », le procès-verbal de certaines cérémonies religieuses. Puis, des notes lugubres sur la peste, les ravages de la guerre; des indications précieuses sur les mouvements de troupes : on voit ainsi qu'en 1645, le régiment du maréchal de Turenne est en quartiers d'hiver à Lunéville. Tournez quelques pages, et, la famille ducale étant restaurée, vous rencontrez les

actes de naissance et, trop souvent, de décès, des enfants de Léopold : voici, reproduits textuellement, ceux de François-Étienne, qui sera empereur d'Allemagne, et de Charles-Alexandre, qui commandera avec bonheur les armées autrichiennes; leurs portraits sont en regard, et donnent bien l'idée de leurs caractères; le premier avec sa jolie figure, un peu moutonnière, d'homme sans grand esprit et sans grand vouloir; le second avec ses traits heurtés, mais intelligents et énergiques, son regard de commandement. Tous deux sont représentés en cuirasse, ornement un peu vain chez l'aîné, vêtement naturel, semble-t-il, chez le second. Puis, de nombreux actes concernant des magistrats, des avocats, des ecclésiastiques, des personnes de haute famille, par exemple le comte de Stainville qui sera maréchal de France et commandant militaire en Lorraine, le prince de Beauvau, qui sera aussi maréchal de France et ministre de Louis XVI. A côté, voici des noms d'artistes, dont plusieurs sont devenus célèbres : de la Tour, qui est d'une génération précédente, Girardet, van Schuppen, Guibal, Dumont; des noms d'écrivains et de savants comme Devaux, *dit* Panpan, Chatrian, Boufflers, Boutet de Monvel, Piroux, Sonnini. Sous Stanislas, apparaissent fréquemment, dans les registres, des noms polonais; on voit que l'ex-roi a été suivi en Lorraine par nombre de ses compatriotes. L'acte officiel qui constate la mort tragique du prince est reproduit *in extenso*, ainsi que le procès-verbal de dépôt de ses entrailles dans l'église Saint-Jacques. Pendant la seconde moitié du siècle, on relève les actes de naissance de Lunévillois qui deviendront généraux ou officiers supérieurs dans les armées de la Révolution et de l'Empire : Diettmann, Haxo, Blaise, Montaigu, Aubertin, la Barollière, et bien d'autres. A chacun est consacrée une note détaillée qui reproduit les états de services, campagnes, blessures, dates de décès. Et c'est par là que, dans ce volume, qui s'arrête officiellement à 1792, l'histoire de notre siècle est plusieurs fois abordée, que l'ancienne France se joint à la nouvelle.

L'ouvrage se termine par plusieurs appendices : listes des habitants de Lunéville en 1596 et en 1769, empruntées, la première, aux archives départementales, la seconde, aux archives communales; puis, un tableau du mouvement de la population de Lunéville, de 1562 à 1898, donnant, année par année, le chiffre des naissances légitimes et naturelles, des mariages et des décès. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt d'un pareil document, dont la confection a dû demander beaucoup de travail à l'auteur; les statisticiens en feront leur profit, les moralistes aussi : ceux-ci constateront qu'au XVII$^e$ siècle, les naissances naturelles ne dépassent jamais le nombre de trois ou quatre par an, que le plus souvent il n'y en a qu'une ou deux, parfois même pas une seule pendant plusieurs années de suite (de 1646 à 1659, par exemple); qu'en revanche, au XVIII$^e$ siècle, pas une année ne se

passe sans naissances naturelles : dix ou quinze au plus dans la première moitié du siècle, quarante, cinquante, soixante ou davantage dans la seconde moitié. Les chiffres de ces naissances ne sont pas plus élevés dans ce siècle-ci qu'à la fin du précédent ; ils le sont même plutôt moins, bien que la population de Lunéville ait progressé. Enfin, deux tables, des noms de lieux et des noms de personnes, tables longues et détaillées, terminent l'ouvrage, et y rendent les recherches sûres et rapides. Nous allions oublier l'Introduction, où l'auteur a résumé l'histoire du développement de Lunéville et noté les principales observations auxquelles donne lieu, dans cette localité, la rédaction des actes de l'état civil.

Ce n'est pas tout : voulant, par une aimable coquetterie, qu'il soit aussi agréable qu'instructif de feuilleter son livre, M. Denis l'a orné d'illustrations remarquables, et par leur exécution, et parce qu'elles reproduisent toutes des originaux, trente-quatre gravures, dont dix-huit hors texte ; ce sont surtout les portraits des personnages, célèbres à divers titres, qui sont nés à Lunéville ; puis, des armoiries, des médailles, des autographes. Ajouterons-nous que la maison Berger-Levrault et Cie, si connue par la perfection de ses produits, s'est surpassée pour celui-ci ? Avec son beau format, ses planches nombreuses, son papier de luxe, son titre en deux couleurs, le filigrane spécial de la manufacture d'Arches qui orne les cinquante premiers exemplaires, l'*Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville* est une vraie publication de bibliophiles ; une place honorable lui sera réservée dans les Brunet de l'avenir. Contenter à la fois les hommes de goût et les hommes d'étude, les amateurs et les érudits, n'est-ce pas le meilleur succès pour un livre ?

E. Duvernoy.

---

[L. Heitz]. — *Recueil de notes inédites sur la famille Pierre de Sivry, du* XVII*e au* XIX*e siècle.* Nancy, Louis Kreis, 1899, in-8°, 71 pages et 1 planche.

Joseph Pierre, « conseiller à l'hôtel de ville de Nancy, et tabellion général garde-notes héréditaire en ladite ville », né en 1676, anobli en 1736, mort en 1755, eut pour fils Michel Pierre, substitut au Parlement, et pour petit-fils le président de Sivry (1733-1792) qui, de son mariage avec Marie-Adélaïde Dartois, eut trois enfants : Esprit-Marie-Joseph Pierre de Sivry (1763-1853), Élisabeth (1766-1787) et Marie-Philippine-Agnès, devenue en 1802 Mme de Vannoz (1772-1851). M. Heitz, l'érudit lorrain bien connu, possède une partie des papiers de la famille Pierre de Sivry.

Les documents qu'il a publiés, avec le soin et la science dont il est coutumier, vont de 1749 à 1785. Ils sont vraiment intéressants. Le « mémoire et petit agenda de famille » de Joseph Pierre, les lettres du président de Sivry et de ses enfants fournissent nombre de détails curieux sur la vie privée d'autrefois, sur la valeur des offices et des propriétés, sur les relations de famille et de société, sur les voyages, les postes, sur les plaisirs et les cures aux stations vosgiennes de Bains et de Plombières ; ils nous font aussi connaître, dans l'intimité, cette famille lorraine des Pierre, où les femmes rivalisaient de talent et d'esprit avec les hommes ; car si le président de Sivry et ses fils appartinrent à l'Académie de Stanislas, le premier comme secrétaire perpétuel, l'autre comme doyen et fondateur de la compagnie réorganisée après la Révolution, M<sup>me</sup> de Vannoz a publié des vers qui ont été longtemps célèbres et Élisabeth, son aînée, ne lui est certes pas inférieure. Elle est morte à vingt ans, de la poitrine, et ses lettres sont comme embaumées du parfum de sa petite âme délicate et vaillante. Mme de Vannoz fut le poète de la famille Pierre ; Élisabeth en est la poésie.

G. P.

---

Comte E. Fourier de Bacourt. — *Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul.* N° 3, p. 87-118, XIV planches. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Nous avons déjà signalé l'intérêt de cette publication[1]. Le troisième fascicule est consacré à l'église des Clarisses de Pont-à-Mousson. Le couvent des Clarisses était situé sur la rive gauche de la Moselle, au diocèse de Toul par conséquent, non loin de l'église paroissiale Saint-Laurent. Il fut commencé en 1431 par Charles II, achevé par René Ier en 1444 (il faut corriger ainsi la première phrase du texte), et bientôt illustré par la sainte vie et la mort de Philippe de Gueldres, seconde femme de René II. A la Révolution, le couvent et l'église furent pillés, les mausolées détruits. Certaines pierres tombales avec inscription avaient été épargnées ; mais elles furent dispersées en 1875, sans que personne ait songé à en faire un inventaire. Nous sommes d'autant plus reconnaissant au touriste du XVIIe siècle de nous avoir conservé l'image des mausolées, la description précise des armoiries et la copie fidèle des épitaphes, et nous devons remercier M. Fourier de Bacourt de nous faire connaître, avec beaucoup de soin, ce travail. Les mausolées qui se trouvaient à l'église des Clarisses,

1. *Annales de l'Est*, 1899, p. 465.

et qui sont reproduits en ce fascicule, sont ceux de jeunes élèves à l'Université mussipontaine, comme Jacques de Lombar († 19 février 1609); J.-B. Verreiken († 24 février 1613); Jean de Bilandt († 16 septembre 1580); de deux professeurs à l'École de droit, Humpfroi Hély, prêtre anglais que la persécution avait chassé de sa patrie et qui succéda à l'illustre Grégoire de Toulouse († 15 mars 1604), et Jean-Georges Hordal, le premier du nom, compilateur d'une Histoire de Jeanne d'Arc fort recherchée († 1618); d'un capitaine lorrain, M. de Salin, qui s'était illustré au siège de Stenay en 1590 et qui mourut à l'assaut de Coeffy, le 9 avril 1592; de dame Guirlande de Kéma, originaire de Frise, et qui quitta sa patrie où dominaient les protestants; — elle est représentée sur son tombeau avec une coiffure extraordinaire, etc. Après les mausolées, M. Fourier de Bacourt relève, en une seconde partie, les inscriptions qui se trouvaient sur les pierres tombales, situées dans le chœur. L'éditeur nous annonce encore deux autres fascicules où il commencera par énumérer les pierres tombales de la nef; souhaitons qu'ils paraissent bientôt.

C. P.

---

Abbé G. Frussotte. — *Un saint secourable. — Le porcher de Bonnet — Saint Florentin*. Verdun, L. Laurent, 1899. Grand in-8° de 45 pages, 21 planches.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Verdun donne un excellent exemple en publiant fréquemment des travaux, plus ou moins étendus et parfois accompagnés de planches, sur des questions d'histoire et d'archéologie intéressant le diocèse actuel, c'est-à-dire le département de la Meuse. L'un de ses principaux collaborateurs est M. l'abbé Frussotte, curé de Jouy-devant-Dombasle, qui de longue date s'est occupé de recherches de ce genre et a été récemment nommé commissaire général de l'évêque de Verdun pour la revision des reliques des saints. Quelques-unes de ses publications ont formé des plaquettes tirées à part. J'ai entre les mains la dernière, relative à saint Florentin, et je crois devoir la signaler.

Cette plaquette comprend 21 planches dessinées au trait. Sauf les deux dernières, dont l'une fait connaître une ancienne statue du saint et l'autre donne le plan de Bonnet ainsi que des environs, toutes ces planches reproduisent des peintures, apparemment de la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, qui ornent la nef de l'église de Bonnet et retracent naïvement la légende du saint; elles ont été restaurées dernièrement; la première

planche, qui est double, représente saint Florentin enfant, refusant la couronne royale d'Écosse, que lui offre son père : là surtout, le style et l'architecture me paraissent indiquer l'époque où commence à poindre la Renaissance.

L'église de Bonnet[1], qui appartenait à l'ancien diocèse de Toul, possédait, et croit posséder encore à peu près en entier, le corps de saint Florentin; d'après la légende, il serait, comme je l'ai dit, fils d'un roi d'Écosse et aurait vécu au VII[e] siècle, suppose-t-on. Averti par un ange, il part avec trente chevaliers; tous traversent la mer, debout sur une croix; puis, du lieu inconnu de leur débarquement, Florentin se dirige droit sur Bonnet, où, pendant trente-deux ans, il fait le métier de porcher, accomplit des miracles et supporte des tentations. Dans la dernière, Satan le tourmente, durant trois jours et trois nuits, sous « la forme de fille de Roy »; de ce rude combat, Florentin sort vainqueur; mais ses forces sont épuisées; il meurt et son ensevelissement s'effectue avec de nouveaux miracles.

La dévotion à saint Florentin a toujours été très populaire à Bonnet; elle fut connue dans tout le diocèse et même au delà. Il existait en son honneur deux fêtes, dont l'une était dite *de la translation,* vocable que l'auteur ne s'explique pas d'une manière satisfaisante. Le saint était particulièrement invoqué pour la guérison des énergumènes; on les faisait coucher, attachés s'il le fallait, dans des lits placés près du jubé de l'église; on en voit un sur l'une des planches. Des guérisons de folie, considérées par le peuple comme miraculeuses, ont eu lieu à Bonnet jusqu'à nos jours.

L'église elle-même est très ancienne. L'auteur en donne une description intéressante, bien qu'on pourrait la désirer plus technique. Il étudie la liturgie des offices de saint Florentin dans le diocèse de Toul et dans ses démembrements, puis à Bonnet en particulier. Il retrace agréablement la vie légendaire du saint et s'occupe de la destinée de ses reliques. Il parle des curieuses pratiques de dévotion et, en un mot, recherche tous les détails d'archéologie et d'histoire qui se rapportent à son héros.

Quelques points ont provoqué des rapprochements dans ma mémoire, ou des observations critiques. J'estime qu'il est utile d'exposer ces remarques et que quelques-unes sont même nécessaires.

Les faits sont parfois exposés sans précision suffisante et même avec quelques contradictions. Ainsi (p. 5), dès l'entrée de son récit, l'auteur dit que « la vieille cathédrale de Toul... a été découronnée, au début de ce siècle, de son titre de mère et maîtresse de presque toute la Lorraine ». Or, comme il est rapporté ailleurs, c'est en 1777, que les diocèses de Nancy et de

1. Canton de Gondrecourt, arrond. de Commercy.

Saint-Dié ont été formés, par un démembrement de celui de Toul; de sorte que, dès lors, la cathédrale de cette ville n'avait plus droit au titre mentionné.

De même, l'auteur affirme (p. 18) que la bibliothèque du grand Séminaire de Nancy possède « la série des missels et des bréviaires toulois depuis le XIIIe siècle »; mais, un peu plus loin (p. 20), il dit : « Le missel de 1501 est le plus ancien qu'on connaisse... et le seul exemplaire connu fait partie de la collection liturgique de la bibliothèque de Saint-Mihiel »; ce missel n'existe donc pas à Nancy. J'ajoute qu'il n'est pas « le plus ancien qu'on connaisse ». J'ai reproduit dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (1896, p. 4-10) la description donnée par M. H. Monceaux, d'Auxerre, d'un missel de Toul incunable (1492) qui fait partie de la précieuse collection de M. le comte Durieu à Paris. — L'auteur parle du changement survenu depuis le « *rétablissement* », au milieu de ce siècle, de la liturgie romaine dans le diocèse de Verdun : l'expression ne me paraît pas exacte; jamais, que je sache, les diocèses lorrains n'avaient suivi la liturgie romaine pure; à dater de Charlemagne, ils avaient des liturgies romano-diocésaines, renfermant beaucoup de particularités très vénérables et intéressantes, qui méritaient d'être précieusement conservées.

L'évêque de Toul éxerçant en 1595 est nommé par l'auteur (p. 19) : « Christophe de la Vallée Rarécourt Pimodan. » Or, ces deux derniers noms n'ont jamais appartenu à l'évêque; c'est bien plus tard qu'ils ont été portés par sa famille, dont le nom patronymique était *Henriet*[1].

M. Frussotte me paraît trop disposé à vieillir les monuments; par exemple, il dit (p. 11) que certaines parties de l'église « sont faites dans le genre gothique du XIIe siècle »; je doute fort que l'architecture gothique se soit introduite en Lorraine à une époque si reculée; à peine commençait-elle à se répandre en France, et nos contrées ont eu un retard considérable.

Voici une étymologie erronée : il est dit (p. 24, note 4) que le mot *fierte* « a donné son nom aux localités appelées *la Ferté* ». On ne s'imagine guère des localités prenant leur nom d'un reliquaire portatif; en réalité, *Ferté* est une contraction de *Fermeté* (*Firmitas*[2]); c'était probablement un lieu entouré de murs, ou entourant un *castrum* construit sur une motte.

Dans son récit sur la légende de saint Florentin, l'auteur dit (p. 7), sans spécifier la source de sa citation : « La voix d'un ange retentit à ses

1. Cf. : R. des Godins de Souhesmes, *Armorial de la Recherche de Didier Richier*, 1894.

2. A propos d'une localité de ce nom dans le Luxembourg belge, la table du *Cartulaire d'Orval* note les formes successives : *Firmitas, Feritas, Freteit;* les personnes prenant leur nom de cette localité sont, en latin, appelées *de Firmitate*. Est-il nécessaire d'ajouter que *Ferté* s'est formé, non sur le nominatif *Firmitas*, mais sur l'accusatif *Firmitatem* ?

oreilles; c'est l'appel à la perfection : *Procedere de terrâ Hus,* sans doute *Hus* pour *habitationis :* sors du pays de ta demeure. » Cette interprétation me paraît inadmissible; je ne saurais voir là qu'une allusion à la terre de Hus dont Job était originaire, comme il est écrit au début du livre qui porte son nom : *Vir erat in terra Hus, nomine Job,* etc.

Il est grand temps que je m'arrête, et cependant j'aurais aimé à indiquer des rapprochements instructifs entre certaines particularités des pratiques de dévotion qui se remarquaient à Bonnet et celles que j'ai rencontrées ailleurs. Par exemple, ces rapprochements seraient très nombreux pour la cire à cierges, de poids égal à celui des malades guéris, qui les offraient ou pour qui ils étaient offerts en *ex-voto* (p. 30). La couronne placée sur la tête de l'énergumène ou de l'infirme me rappelle les gens souffrant de maux de tête qui, à l'église Saint-Mathias de Trèves, placent sur leurs chefs des couronnes de métal bénites et circulent processionnellement autour du tombeau du saint[1].

En somme, le travail de M. Frussotte sur saint Florentin est très curieux, très suggestif; il intéresse non seulement l'hagiographie et l'histoire ecclésiastique, mais aussi l'archéologie monumentale et le folklore, ce champ nouveau de recherches et de comparaisons très attrayantes.

Léon GERMAIN.

---

Gabriel GERIN. — *Ceux de Belfort.* Roman. Paris, Ollendorff, 1899. 302 pages.

Lecture intéressante pour tous ceux qui connaissent Belfort et ont suivi les péripéties du siège. Car le récit se développe dans un cadre réel, historiquement et topographiquement. Le camp des Perches, la Miotte, Roppe, les combats du Mont, l'assaut des Perches, l'armistice, on y retrouvera toutes les phases du drame poignant. Le héros est un mobile du Rhône, comme dans *Quand même,* ce charmant récit de Paul et Victor Margueritte (*Revue des Deux-Mondes,* 1er février 1900) qui fera tort au livre de M. Gerin. Car, à aucun point de vue, ce dernier ne sera en état de soutenir la comparaison avec quelque avantage. Le style en est plutôt négligé, les idées un peu terre à terre, l'esprit parfois lourd, notamment dans des

1. Au cimetière de Septfontaines (Luxembourg), existe une *Mise au tombeau* à plusieurs personnages; sur le sarcophage où repose le corps du Sauveur, sont posées deux couronnes de métal; les gens affligés de céphalalgies y viennent les mettre sur leur tête et prier, pour être délivrés de leurs maux.



essais de ridiculiser l'accent d'une pauvre servante suisse, ou de rendre le langage réaliste et pittoresque des troupiers. Comme MM. Margueritte ont mieux compris le roman historique ; comme ils ont su ressusciter ces événements tragiques, comme on s'écrie involontairement après les avoir lus : C'est bien ainsi que cela s'est passé ! Nous sommes sûr qu'aucun contemporain du siège (combien plus ceux qui y ont pris part !) ne lira *Quand même* sans émotion.

Th. Schœll.

---

*Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1898,* rédigé sous la direction de MM. G. Brière et P. Caron et publié par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine.* Paris, Société nouvelle, 1899, in-8°, xxiv-119 pages.

*Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour 1898,* rédigé par D. Jordell (2e année). Paris, Per Lamm, 1900, in-8°, xii-272 pages.

*Kritischer Wegweiser durch die neuere deutsche historische Litteratur* für Studierende und Freunde der Geschichte, von F. Foerster. Berlin, Johannes Raede, 1900, in-16, 58 pages.

I. — La nouvelle *Revue d'histoire moderne et contemporaine* a entrepris la publication d'un *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France,* comme font déjà MM. Vidier pour le moyen âge et Masslow pour l'Allemagne. Le *Répertoire* est dirigé par MM. G. Brière et P. Caron. Il donne l'indication des livres et articles publiés en 1898, de Louis XII à 1870 (2017 numéros) ; le travail sera mené jusqu'à 1900 dans les fascicules qui suivront chaque année. Le « plan de classement » est systématique (histoire par époques, militaire, économique, de l'art, locale et généalogique), puis chronologique et alphabétique, suivant qu'on passe des parties aux chapitres et aux articles. La bibliographie est précédée d'une table des revues dépouillées ; elle est suivie d'une triple table alphabétique des noms d'auteurs, de personnes et de lieux. Le *Répertoire* est donc fort bien conçu ; il a été exécuté avec diligence et il est inutile d'insister sur les services qu'il rendra : on ne démontre pas l'évidence.

Dans leur préface, MM. Brière et Caron font eux-mêmes leur propre critique, et ils énumèrent quelques-unes des imperfections — inévitables au début — qu'ils se proposent de corriger dans l'avenir. La préface nous

a paru un peu courte. C'est que nous désirons, avec les auteurs, que le *Répertoire* devienne très vite aussi parfait que possible.

Le « plan de classement » pourrait être revisé et simplifié. Les systèmes bibliographiques les plus simples sont toujours les meilleurs, et, même quand ils sont très analytiques, ils ne sauraient jamais, croyons-nous, remplacer une bonne table alphabétique des matières. Or, dans le *Répertoire,* les chapitres, les articles et leurs sections dépassent la centaine et les auteurs déclarent eux-mêmes, page VIII, qu' « une table des matières proprement dite les aurait entraînés trop loin ». On trouve des rubriques « biographies » éparpillées dans une douzaine d'articles. La table des noms propres peut, il est vrai, remédier à cette dispersion ; mais en est-il de même de « l'histoire locale » qui est, elle aussi, très fragmentée ? On peut en douter. Par exemple, la table des noms de lieux n'indique que cinq numéros aux mots « Lorraine » et « duché de Lorraine », ce qui n'est évidemment conforme ni à la réalité ni au contenu du *Répertoire.* L'excellent *Catalogue du Fonds lorrain,* publié en 1898 sous la direction de M. Favier, a été omis ; du moins nous l'avons vainement cherché. Peut-être a-t-il été considéré comme anonyme et les auteurs n'ont pas cru devoir classer, comme il aurait fallu, les anonymes dans la table des auteurs, au rang alphabétique des premiers mots du titre. D'une façon générale la « bibliographie des bibliographies » semble du reste avoir été quelque peu négligée. L'article intitulé « Inventaires et instruments bibliographiques » (p. 1) n'a que sept numéros. Pourquoi n'avoir pas noté les livres comportant des listes ou essais bibliographiques, à l'imitation de M. H. Stein dans son *Manuel de bibliographie générale ?* Pourquoi n'avoir pas donné le signalement complet des revues énumérées dans la table liminaire ? Les comptes rendus critiques sont notés avec les titres des ouvrages auxquels ils se rapportent. Malgré l'autorité de M. Masslow qui en a donné l'exemple, ce procédé nous paraît défectueux. Les recensions ne paraissent pas forcément la même année que les ouvrages eux-mêmes et il arrive presque toujours que les plus tardives sont les plus soignées. On est donc amené à omettre des comptes rendus, qui se trouvent être justement les plus intéressants. Il faudrait se résigner à dresser une table spéciale des comptes rendus critiques publiés dans l'année courante, quel que soit d'ailleurs le millésime de l'ouvrage annoncé [1].

1. La maison Bellais, qui édite la *Revue* et le *Répertoire* d'histoire moderne et contemporaine, a mis en distribution un *Catalogue bibliographique* (science sociale, économique, juridique, histoire contemporaine et socialisme), qu'il n'est peut-être pas inutile de signaler ici. Rédigé avec plus de soin et de compétence que ne sont d'ordinaire les catalogues officinaux, il constitue une « bibliographie choisie », assez commode, et il pourra rendre de réels services, s'il est régulièrement complété et mis à jour.



II. — Le *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*, rédigé par M. D. Jordell, a été fondé l'an passé, et donnait « la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 141 revues de l'année 1897 ». Pour 1898, 257 revues ont été dépouillées (dont près du tiers par M. H. Stein). Il faut espérer que ce chiffre s'élèvera encore. Les articles et mémoires notés dans le *Répertoire* sont groupés : 1° par ordre alphabétique des matières ; 2° par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Il est difficile d'imaginer plan plus simple et plus pratique. En tête du fascicule se trouvent les titres des revues répertoriées, avec leur tomaison, et la liste des tables des périodiques parues en 1898 (pour faire suite à celle de M. Stein dans son *Manuel*). On doit être très reconnaissant à MM. Jordell et Stein de leur consciencieux labeur ; ils ont pleinement exécuté ce premier commandement de toute bibliographie, qui est d'être utile.

III. — Le *Kritischer Wegweiser* de M. Foerster est une bibliographie choisie et critique de la littérature historique allemande la plus récente (bibliographies, périodiques, sciences auxiliaires ; ouvrages par pays, par spécialités, par périodes ; liste des principales collections d'histoire générale ; liste des corps savants et de leurs publications). Le choix des ouvrages mentionnés est généralement bien fait, et les notes critiques, encore que très sommaires, sont suffisamment exactes et précises. Pour les étudiants, le guide de M. Foerster servira comme d'introduction au manuel de Dahlmann-Waitz ; il en pourra tenir lieu auprès du grand public.

G. Pariset.



# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

## 1° Meurthe-et-Moselle.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1898. CXLIX° année, 5° série, tome XVI. Nancy, Berger-Levrault et C^ie, 1899. Un volume in-8° de xciv-392 pages.

MM. Volland père, Boulangé et Gérard illustraient les barreaux de Nancy, de Metz et de Colmar, lorsque la conquête et l'exil les rapprochèrent dans notre cité, où l'estime de leurs confrères les appela et les maintint, sans interruption, au Conseil de l'Ordre; les éleva à plusieurs reprises au bâtonnat. Dans son beau discours de réception — auquel a répondu M. Lederlin[1], président — M. Henri Mengin[2] n'a pas dénoué ce lien serré par le malheur et l'hospitalité. Il appartenait à un maître de la parole de faire revivre en termes saisissants trois hommes de grand caractère, de rare valeur, ses devanciers. Pendant près de 45 ans, M. Volland honora la profession d'avocat. Son talent était fait d'un mélange harmonieux de vigueur et de souplesse, de facilité et de mesure. Praticien consommé, il possédait une remarquable érudition littéraire et juridique; il appliquait avec bonheur ces ressources dans le travail minutieux et la

1. Voir aussi le discours prononcé par le Président, le 10 août 1898, aux obsèques de M. Jules Lejeune, secrétaire perpétuel; — le compte rendu annuel, par M. A. de Roche du Teilloy, secrétaire annuel; — le rapport de la commission du prix Dupeux, par M. le D^r Bleicher; — et le rapport sur les prix de vertu, par M. H. Déglin.

2. *Maîtres Volland, Boulangé et Gérard.* — Tiré à part. Nancy, Berger-Levrault et C^ie, 1899. In-8° de 28 pages.

méditation qu'exige chaque affaire. Calme, discrète était l'éloquence de Me Boulangé. Son genre était sobre, presque austère. M. Mengin trouve des accents d'une émotion communicative pour redire l'inébranlable fidélité qu'aux heures douloureuses l'avocat témoigna à la cour de Metz, quand le barreau de cette ville se fut supprimé « par une affirmation suprême de sa solidarité avec la justice française et le respect des règles fondamentales de l'Ordre ». M. Boulangé n'oublia pas. De même, dans son exil, M. Gérard restait inconsolable. Ce regret de l'Alsace enveloppa toujours, comme un vêtement de deuil, les grâces de son esprit, les séductions de son caractère. Quelques-uns se souviendront de cette mélancolie pénétrante qui se répandait sur ses entretiens, dans ses écrits et dans ses plaidoiries mêmes. C'est avec un étonnement mêlé d'admiration que l'on apprend dans quelles circonstances s'étaient révélées les belles facultés de M. Gérard, que l'on mesure quelle force de volonté il fallut à un homme de vingt-six ans, marié, sans fortune, pour se préparer inopinément à la carrière d'avocat. A travers les labeurs et l'activité du barreau, M. Gérard sut trouver des loisirs pour célébrer le passé, les mœurs, la nature, les artistes de sa chère province ; et le charme de sa plume ne le cédait pas à celui de sa parole. *L'Ancienne Alsace à table*, l'*Essai d'une faune historique de l'Alsace*, les *Artistes de l'Alsace* sont des œuvres remarquables, presque des modèles.

Au lendemain de la mort du vénéré M. Benoît, plusieurs rappelèrent le fin lettré, l'homme de bien et de conviction que fut le premier doyen de la faculté des lettres de Nancy. M. Druon[1], à son tour, et en des pages magnifiques, paie un pieux tribut à une vieille amitié. Il nous dit surtout la la vie de Charles Benoît avant que le professeur revînt se fixer définitivement dans sa ville natale, en 1854. Grâce à une correspondance de famille, nous pouvons revivre les années de travail et d'ardeur qui marquèrent la jeunesse de M. Benoît, apprécier les aimables qualités qui l'embellissaient. Nous suivons notre compatriote à l'École normale où professaient alors Michelet et Nisard, et où, sous la tutelle de Cousin, il eut pour condisciples Jules Simon, Émile Saisset, Francisque Bouillier, Olivaint, le martyr de la Commune. Que d'enthousiasmes et d'espoirs abritaient les murs noirs et tristes, tombant presque de vétusté, du vieux Plessis ! On peut dire que nulle âme ne s'y révéla plus passionnée, plus ouverte à toutes les séductions du beau, à tous les enchantements de l'existence que celle de Benoît. Sorti de l'École et licencié ès lettres, le jeune homme prend possession à Caen de la chaire de troisième (1837). Bientôt agrégé — il n'a pas vingt-cinq ans — il est appelé à professer la rhétorique à Douai (1840) ; à Caen,

1. *Charles Benoît*. — Cette notice a fait l'objet d'un tirage à part. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899. In-8° de 146 pages.

où il retourne pour quelques mois ; à Paris, au collège Louis-le-Grand, puis à Stanislas. Il venait de recevoir le titre de docteur, lorsque, le 11 septembre 1846, une ordonnance royale fonda l'École française d'Athènes. La Grèce, Benoît la connaissait. Son adolescence avait été tenue sous le charme à la lecture du *Voyage du jeune Anacharsis*. Il avait joué en esprit aux environs d'Athènes comme auprès de sa cité familière ; il en savait tous les quartiers, les promenades, les édifices. Maintes fois, de son aveu, il avait erré dans les jardins d'Académus, au bord du Céphise. Mais voici que, par un heureux concours de circonstances, cette vision d'un lointain mirage devient une réalité. Le nom de Benoît est inscrit en tête de la liste des futurs pensionnaires. M. Druon nous donne les détails les plus intéressants sur les commencements de l'École d'Athènes : le départ de Marseille ; le séjour à Rome, à Pompéi ; la traversée de Naples au Pirée ; l'émotion de fouler le sol de l'Attique ; l'installation dans une sorte de délicieux phalanstère ; l'emploi du temps, les travaux, les réceptions et les fêtes. Ce sont surtout les excursions : à Éleusis ; aux Cyclades, où l'on refait le voyage d'Ulysse parmi ces îles poétiques, semées comme des pierres précieuses sur l'azur de la mer Égée ; les courses enchanteresses à travers le Péloponèse, l'Arcadie, la Béotie, la Phocide. Aucun membre de l'École ne parcourut autant l'Hellade que Benoît durant les seize mois qu'il y passa. Rentré en France, il est attaché à la faculté de Paris et désigné pour les suppléances éventuelles à la Sorbonne Il enseignait en qualité de maître de conférences la littérature grecque à l'École normale — où il se lie avec Sainte-Beuve et Ozanam — lorsque la création de la faculté des lettres de Nancy l'appela simultanément à la chaire de littérature française et aux honneurs du décanat. Le fidèle exposé de la vie de M. Benoît est, comme l'écrit son biographe, la meilleure de toutes les louanges ; il serait injuste de ne pas ajouter que rarement plus délicat hommage fut consacré avec plus d'émotion au souvenir d'un si noble ami.

A droite de la vieille route du Montet, qui mène de Nancy à Pont-Saint-Vincent, prend naissance le ruisseau de Nabécor aux eaux toujours abondantes. La ferme du Reclus domine sa source. Le visiteur y remarque une antique chapelle, divisée en deux étages pour les besoins de l'exploitation ; dans les appartements mêmes on lui montre une taque de cheminée portant les armoiries de Philippe II d'Espagne et l'emplacement d'un tour. Là, vécut trente années l'ermite Pierre Séguin, dont la tradition s'est maintenue aux villages de Vandœuvre et de Villers. M. Pfister[1] nous conte sa curieuse histoire. Né à Senlis, en 1558, d'une famille qui professait un

1. *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy.* — Tiré à part. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899. In-8° de 48 pages.

catholicisme ardent, Séguin, secrétaire de M. de Mondreville, vécut dans la familiarité des Guises. Il eut sous les yeux, dans le château de Blois, les cadavres du Balafré et de son frère le cardinal. L'année qui suivit ce drame, aidé du fameux prélat Guillaume Rose, il enleva, par un coup de main hardi, Senlis aux royalistes et exerça quelque temps dans la ville une véritable dictature. Attaché plus tard aux armées que Philippe II envoyait en France, au milieu de ces officiers d'outre-mont, Séguin se fit une âme espagnole. Toutefois, depuis l'horrible spectacle du 24 décembre 1588, une évolution profonde s'opérait progressivement chez le farouche soldat. En pleine activité des camps, Séguin aspirait à la solitude. Ce violent se donnait la discipline ; il se livrait en secret aux pires austérités. Les hasards de l'existence l'amènent à Nancy en 1598 ; il décide de s'y arrêter et s'installe non loin de Tomblaine, à Sainte-Marguerite, dans une humble retraite. Mais Antoinette de Clèves, sœur du duc Henri II, lui fait bâtir un ermitage et une chapelle sur le penchant du plateau de Haye. Séguin y est conduit en procession le 11 juin 1605 ; il y restera jusqu'à sa mort, survenue le 2 mars 1636. Une seule fois le reclus sortit de sa cellule : le jour de la consécration de l'oratoire par le prince Erric. Séguin fut visité par les plus grands personnages de la cour. Henri II, sa femme, Marguerite de Gonzague, ses sœurs, et parmi elles surtout Catherine de Lorraine, gravirent à diverses reprises la côte du Montet. A tous Séguin prêchait le mépris des biens terrestres, le repentir. Son éloquence était rude. Dans l'intervalle de ses entretiens, il écrivait des exhortations spirituelles. Les épreuves ne furent pas ménagées au solitaire. Il eut à lutter contre des bruits fâcheux ; jamais il ne se découragea. A force de persévérance, il obtint l'appui de l'autorité temporelle pour la transformation de son ermitage en une fondation. Longtemps renié par la puissance ecclésiastique, il vit, en 1618, sa règle approuvée par l'évêque de Toul. Sa joie eût été complète si le pape avait ratifié cette décision ; mais on ne fait pas de règle pour un seul homme. La vie de Séguin passant tout à coup de l'agitation du monde à la réclusion la plus complète est déjà bien extraordinaire. L'influence que l'ancien ligueur exerça sur ses contemporains est plus remarquable encore. Cet étranger à nos contrées poussa à une sorte de contagion mystique nombre de personnes ; des femmes, des jeunes filles même voulaient imiter son exemple. Nancy s'entoura d'une ceinture d'ermitages. M. Pfister nous énumère les principaux : Sainte-Valdrée, près de Laneuveville, et Sainte-Geneviève, antérieurs à la venue de Séguin ; Saint-Pierre, Bricepanné, Sainte-Marie, Montaigu. Quant à l'oratoire de la Gueule-du-Loup, fondé par une prétendue Jeanne de Vaudémont, c'est pure invention de romancier, perpétuée, quelque peu prétentieusement, par une inscription fantaisiste.

Tandis que, sur les hauteurs de Vandœuvre, Pierre Séguin méditait et priait, à deux lieues de Nancy, dans la forteresse de Condé — Custines aujourd'hui — mis en loge, penchés sur un fourneau ardent, entourés de cornues et d'éprouvettes, des hommes travaillaient, soufflaient, mélangeaient des drogues, combinaient cent formules, essayaient mille réactifs : ils faisaient de l'or, disaient-ils. M. de Souhesmes[1] nous révèle, d'après des documents du Trésor des Chartes, l'existence de ce mystérieux laboratoire alchimique qui fonctionna de 1609 à 1613. A une époque où les adeptes du grand œuvre parcouraient l'Europe, cachant soigneusement leur secret et montrant aux profanes stupéfaits les résultats merveilleux qu'ils prétendaient obtenir, deux d'entre eux, Pierre Rouyer et Claude Pigny, étaient venus offrir leurs services au duc Henri II. Faible et dépensier, ce prince avait accepté et, durant quatre années, en dépit de l'insuccès, il fit preuve d'une inébranlable crédulité. Rouyer et Pigny durent cependant avouer leur impuissance, et leur procès, plusieurs fois commencé, fut instruit. Nous ignorons la sentence. Il est probable que la peine fut légère. Henri II, en effet, malgré cette tentative malheureuse qui devait, pensait-il, combler le déficit et qui coûta, en définitive, près de 8,000 fr. au Trésor, n'était pas complètement guéri de sa confiance en l'alchimie. En 1621, le duc reçoit à Condé un autre adepte, le sieur de Louvat, et la mystification se renouvelle.

Avec M. Lefebvre[2], nous visitons le joli vallon de Heymonrupt qui s'étend à quelque distance au nord de Pierrefort, sur la limite orientale du territoire de Lironville. Admirable de fraîcheur, de sombres retraites boisées, ce coin est un des plus pittoresques des environs de Pont-à-Mousson. Un obscur prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, s'y cachait, qui n'a laissé d'autres traces dans l'histoire, semble-t-il, qu'une simple mention de pouillé. Au XVIII[e] siècle, ce n'était déjà plus qu'une petite ferme appartenant à l'abbaye. Aujourd'hui c'est un rendez-vous de chasse appelé l'*Ermitage de Saint-Jacques*. On y voit d'importants vestiges d'une chapelle dont le style nous reporte pour le moins au XII[e] siècle. Chaque année, à la fête Saint-Jacques et Saint-Philippe, un « rapport » assez fréquenté éveille les échos d'alentour : faible souvenir des pèlerinages d'antan et du marché qui se tenait jadis, sous la garde redoutable des sires de Pierrefort, à l'ombre du prieuré.

L'auteur de *La Marche n° 33* ne s'est pas nommé. Mais, à la mâle allure de ce récit patriotique, on reconnaîtra aisément la plume qui écrivit na-

1. *Un Épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine.* — Tiré à part. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1899. In-8° de 18 pages.

2. *Le Prieuré de Heymonrupt.* — Tiré à part. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1899. In-8° de 8 pages.

guère l'*Économe de l'abbaye :* « Cuirassiers de France, on vous attend là-bas ! »

Mentionnons en passant le poème au rythme berceur de M. Paul Blier : *Savitri,* et arrivons au dernier travail des *Mémoires :* un important chapitre détaché par M. l'abbé Eug. Martin[1] de sa grande histoire du diocèse de Toul.

En rendant aux Duchés leur autonomie, le traité de Ryswick créa à la cour de Lorraine et à l'évêché de Toul une situation anormale. Souverain indépendant, Léopold veut jouir de cette indépendance ; mais il voit se dresser devant lui, comme son premier pasteur, un sujet, un agent du roi de France. Les différends qui doivent inévitablement surgir entre les deux juridictions vont s'envenimer ; à la question religieuse se mêle une question de nationalité. A peine Léopold a-t-il mis le pied sur la terre de ses ancêtres que la querelle commence ; elle ne cessera pas. L'esprit parlementaire des conseillers du duc, l'ardeur de son procureur général, Bourcier de Montureux, tout nourri des principes gallicans, la portera à ses dernières limites. Appuyé sur une forte documentation, M. l'abbé Martin nous retrace les principales phases de ces débats à coup d'arrêts, d'ordonnances, de réfutations, d'actes d'appel où s'échauffèrent les deux partis. Au début de 1700, l'évêque, Henri de Thiard de Bissy, fait paraître une nouvelle édition du *Rituel* avec un *Mémoire* qui renferme des instructions pour son application, la conduite des clercs, l'administration des paroisses. Mais plusieurs articles déplaisent à la cour de Lorraine. Le procureur général dénonce le tout comme contraire aux lois de l'État, à l'ordre public et aux droits de la souveraineté. Bourcier de Montureux a trouvé un redoutable champion dans le vicaire général Claude de Laigle. Mais il est d'humeur combative et veut avoir le dernier mot. Dans l'enchevêtrement des juridictions, il était impossible de réglementer la justice séculière sans toucher, en nombre de points, à la justice ecclésiastique. Par les soins du zélé magistrat, l'*Ordonnance de Son Altesse Royale pour l'administration de la justice* est promulguée en juillet 1701. Sans tentative préalable de conciliation elle consacre les prétentions ducales. Le prélat de recourir à Rome ; Clément XI de déclarer le *Code Léopold* attentatoire à l'autorité ecclésiastique. Quiconque ose l'imprimer, le lire ou même le posséder encourt l'excommunication. Après d'interminables démêlés, des conférences contradictoires sont tenues à la Malgrange. Les adversaires, plus aigris, en sortent sans avoir rien conclu. Ce n'est qu'en 1710 qu'on arrive à un concordat. Bourcier a tenu sa promesse : en dépit des apparences, l'Église est battue. Les successeurs de Thiard de Bissy, MM. de Camilly et Bégon,

1. *Le Gouvernement de Léopold et les évêques de Toul.*

doivent également entrer en lice. La lutte passionnée — et vraiment passionnante, à lire M. Martin — entre les couvents des Vosges et l'évêque est plus curieuse encore. On sait que, de bonne heure, le chapitre de Saint-Dié, les abbés de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival et de Domèvre prétendirent exercer dans le ban de leurs églises une juridiction quasi épiscopale, sous le seul contrôle du Saint-Siège. Ces territoires formaient ainsi de minuscules diocèses enclavés au milieu du grand; prévôt et abbés s'y comportaient comme des évêques au petit pied. Or, voici que cette rivalité dégénère en bataille acharnée entre Lorrains et Français. La révolte des abbés; l'espoir de Léopold de réaliser enfin le vieux rêve d'un évêché lorrain ; le fougueux orgueil de Hugo d'Étival ; la naïve erreur de Benoit XIII, sur le point de nommer jusqu'à trois évêques pour une étendue de trois lieues carrées, sont développés par l'historien du diocèse de Toul avec autant de verve que d'érudition. Ainsi la situation devenait de jour en jour plus intolérable. Avec Stanislas, dès 1737, les Duchés étaient de fait, sinon de droit, réunis à la France. Le diocèse retrouva enfin son unité. Les évêques, conclut M. l'abbé Martin, n'ont fait que défendre des droits imprescriptibles; ils ont apporté, la plupart du temps, dans ces luttes exaspérantes, un grand esprit de modération. Les coupables, ce sont les conseillers de Léopold qui ont saisi avec empressement l'occasion de servir leurs prétentions gallicanes et leur patriotisme aux dépens d'un prélat français.

Pierre Boyé.

---

*Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 48e année, 1899. Nancy, Crépin-Leblond, 1899. In-8° de 296 pages avec 8 planches.

Préhistoire. — P. 15, Beaupré. *Compte rendu des fouilles exécutées à Clayeures en 1898, pour le compte de la Société d'archéologie lorraine.* On a mis au jour quelques anneaux et bracelets de bronze, une lame d'épée, un pot de terre. — P. 85, Beaupré, *Notice sur les enceintes préhistoriques de Vandeléville,* de l'âge du bronze, ou du premier âge du fer, avec une planche. — P. 113, Beaupré, *Station humaine à Tremblecourt.* On y a trouvé des armes en pierre, des poteries, et aussi quelques objets en fer.

Histoire de l'art. — P. 18 et 227, L. Germain, *Note sur une verrière grisaille de Saint-Nicolas-de-Port apparemment donnée par la famille Berman, 1544.* Cette verrière représentant des ours, on y avait vu un don des cantons suisses, en souvenir de la victoire de Nancy. M. Germain montre

qu'elle a sans doute été offerte par une famille notable de Saint-Nicolas au XVIe siècle, la famille Berman, qui, par un jeu de mot (*Bær* en allemand signifiant *ours*), avait un ours dans ses armes. — P. 89, de Marsy, *Artistes nantais en Lorraine et artistes lorrains à Nantes,* du XVIe au XVIIIe siècle. Sauf Boffrand, ces artistes sont à peu près inconnus. — P. 109, L. Germain, *Les plaques de foyer du Musée de Saint-Dié, d'après un article récent,* au nombre de 23, ornées de sujets religieux, ou d'armoiries, ou de figures décoratives. — P. 123, Florange, *Médaille d'un personnage lorrain du XVIe siècle, Nicolas Guerrard,* riche orfèvre de Saint-Nicolas, anobli par le duc Antoine en 1543. Cette médaille paraît avoir été faite à Nuremberg. — P. 128, de Souhesmes, *Une auge aux armes des Le Grand,* dans une maison de la place Carrière, à Nancy; elle date de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe; une planche la reproduit; suit la généalogie, jusqu'à notre époque, de cette famille qui paraît éteinte. — P. 170, L. Germain, *A propos d'un travail sur le roi René, considéré comme artiste peintre,* discussion d'un article où M. G. Save avait interprété de façon contestable des peintures allégoriques du roi René. — P. 179, L. Germain, *Un ouvrage nouveau sur François Briot.* Il s'agit du livre de Hans Demiani, paru récemment à Leipzig. — P. 183, Duvernoy, *La cloche d'Hoëville* (canton de Lunéville-Nord). Procès-verbal d'échange de cloches en 1797. — P. 232, L. Germain, *Les plafonds peints du Musée de Metz,* datant de la première moitié du XIIIe siècle.

ÉPIGRAPHIE. — P. 106 et 135, L. Germain, *Note sur le monument funéraire du chanoine Burnequin de Parroye à Saint-Dié (1369)*, monument découvert récemment dans la cathédrale de Saint-Dié. — P. 234, L. Germain, *L'épitaphe de Marguerite de Savoie, femme de Simon Ier de Sarrebrück, seigneur de Commercy, 1323 (?)* — P. 244, L. Germain, *Nouvelles inscriptions inédites de l'église de Liverdun.* Celles de ces inscriptions qui ont des dates sont des épitaphes de 1396 et 1418. — P. 278, Nicolas, *Une pierre tombale de l'église de Baalon,* canton de Stenay, donnant l'épitaphe du seigneur de ce lieu, mort en 1686.

HISTOIRE. — P. 99, J. Bourgeois, *Travailleurs fournis par le Val de Liepvre lorrain pour la démolition et la reconstruction des fortifications de Nancy de 1661 à 1679,* d'après les comptes des archives municipales de Sainte-Marie-aux-Mines. — P. 146, Quintard, *Un épisode de l'occupation française en Lorraine au XVIIe siècle,* procès-verbal de blessure faite à Virecourt en 1689 par un soldat. — P. 263, L. Germain, *Document sur la victoire du duc Charles III contre les huguenots dans la plaine d'Alsace en 1589.* Ce document est une chanson en allemand.

BIOGRAPHIE ET GÉNÉALOGIE. — P. 6, Fourier de Bacourt, *Clovis Hesteau, poète alchimiste, receveur général du comté de Ligny, et l'hôtel des*

*Fermes à Ligny-en-Barrois*. Hesteau est né à Blois; ses aptitudes poétiques lui valurent l'appui du duc d'Alençon et d'Henri III; à l'avènement d'Henri IV, il quitta la cour, et se fit nommer, en 1591, receveur général du comté de Ligny. Il mourut vers 1623. A Ligny, il écrivit des œuvres littéraires et surtout des traités d'alchimie, s'occupa aussi de médecine et fit des cures remarquables, passa pour sorcier et s'attira une vive hostilité. Comme il était sieur de Nuisement, l'hôtel remarquable qu'il habitait à Ligny, et qu'il a peut-être bâti, porta longtemps le nom d'hôtel Nuisement; la dernière des Hesteau ayant épousé, en 1709, le directeur des fermes du comté de Ligny, sa maison prit le nom d'hôtel des Fermes qu'elle porte encore; deux gravures nous font connaître son aspect. — P. 29, de Braux, *Une famille d'écuyers du Barrois, des Colsons*. Généalogie de cette famille du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. — P. 33, Didier-Laurent, *Marie-Anne de Lorraine, abbesse de Remiremont,* fille de Nicolas-François, le cadet du duc Charles IV et de Claude de Lorraine, elle naquit à Vienne le 30 juillet 1648, fut nommée abbesse en 1657 et mourut en 1661 sans avoir jamais résidé; quelques lettres d'elle sont publiées ici. — P. 89, L. Germain, *L'origine de la famille de Lescamoussier*. Ce qu'a dit le président Jeantin sur cette famille est inexact de tous points. Son nom doit venir de Camus; elle s'est établie dans le pays de Longuyon au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et prétendait venir de Franche-Comté. Dans autant de mémoires, M. Germain étudie ensuite : p. 138, *Jean I<sup>er</sup> Lescamoussier,* le premier de ce nom connu, mort en 1498, après avoir été gouverneur de Salins en Franche Comté; p. 218, *Jean II Lescamoussier,* mort en 1518; p. 250, *Jacques I<sup>er</sup> Lescamoussier,* mort en 1572; p. 282, *Gaspard I<sup>er</sup> Lescamoussier,* mort en 1636. — P. 63 et 286, L. Germain, *Pierre Arondel, de Metz, charpentier au service du duc de Lorraine, puis, en 1431, maître des œuvres du duc de Bourgogne;* ce charpentier serait aujourd'hui qualifié d'ingénieur. — P. 104, Paul Marichal, *Documents* (du milieu du XV<sup>e</sup> siècle) *relatifs à la famille de Stainville.* — P. 156, de Braux, *La famille de Fligny du Fay,* originaire de Champagne; une de ses branches se fixa en Lorraine vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. On donne sa généalogie jusqu'à nos jours. — P. 193, de Braux, *La famille de Ramberviller,* originaire de la petite ville vosgienne, noble depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, a produit, au commencement du XVII<sup>e</sup>, un poète, Alphonse de Ramberviller. On nous donne ici son portrait, la filiation des Ramberviller, des origines à la Révolution, quelques pièces justificatives. A la page 273, M. de Gironcourt a publié *quelques rectifications sur la généalogie des Ramberviller.* — P. 263, abbé Clanché, *Zganzin, entrepreneur du portail de Metz et du grand pont de Toul,* né près de Bâle, mort en 1764. — P. 270, Fourier de Bacourt, *Une nièce inconnue de Jeanne d'Arc,* fille de Jean d'Arc du Lys, second frère de la Pucelle. — P. 281, Lefebvre, *Note additionnelle à la généalogie de l'an-*

*cienne maison de Manonville. Dîmes. Patronage de l'église dudit lieu,* au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. — P. 205, René de Mandre, *Les familles de Mandre originaires de Lorraine;* il y en a quatre dont nous trouvons ici le détail. — P. 231, L. Germain, *Quelle était l'origine du maréchal Georges Mouton, comte de Lobau ?* donne les ascendants du maréchal jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

VARIÉTÉS. — P. 54, 74, Pfister, *Chartes antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle conservées à la bibliothèque publique de Nancy,* texte ou analyse de 23 chartes originales, toutes lorraines, dont la plus ancienne date de la fin du X<sup>e</sup> siècle, avec l'indication, s'il y a lieu, des ouvrages où elles sont publiées, et des notes sur les particularités diplomatiques qu'on y remarque. Une planche reproduit le sceau pendu à l'une de ces chartes. — P. 148, Didier-Laurent, *Inventaire de la sacristie de Remiremont en 1727,* comprenant 145 numéros, le linge d'église à part. — P. 175, Marichal, *Contribution au Catalogue des actes de Mathieu II,* composée de trois actes que n'a pas connus l'auteur de ce Catalogue, M. de Morière. — P. 182, L. Germain, *Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau, 1661,* relatives au maréchal de Fabert et au duc de Guise. — P. 185, Duvernoy, *La fille du roi René,* note sur une pièce en un acte jouée récemment à Paris. — P. 235, L. Germain, *Travaux récents sur le prieuré des Bénédictins de Dieulouard,* courte bibliographie. — P. 260, L. Germain, *Sur les armoiries anonymes de l'album de Jean Cayon,* au nombre de neuf, dont six sont déterminées ici. — P. 115, 142, 186, *Compte rendu descriptif des excursions archéologiques dirigées par la Société au printemps et dans l'été de 1899,* à Neuves-Maisons, Chaligny, Pont-Saint-Vincent; à Vézelise; à Étreval, Vandeléville, Laloeuf, Vitrey; à Bar-le-Duc.

E. DUVERNOY.

---

## 2° Revue française.

*Revue d'Alsace.* 50<sup>e</sup> année, 1899. Belfort. 521 pages.

A. Benoît, p. 106. *Note sur un Apollon et un Mercure triboques trouvés à Wenheim en 1839* et placés au dépôt des antiquités départementales à Nancy. Le Mercure avait disparu en 1849, lorsqu'on établit le Musée historique lorrain. L'Apollon s'y trouve encore, mais très mutilé. Wenheim (canton de Phalsbourg), sur la Zinsel, passa au département de la Meurthe en 1790 avec quelques autres villages du comté de la Petite-Pierre.

P. 191. *Lettres des ministres Corbière, Montalivet, de Gasparin, comte*

*d'Argout, Thiers aux préfets de la Moselle et du Bas-Rhin; Adresse au Roi, suivie de l'état comparatif des forces militaires françaises et prussiennes au moment de la Révolution*. C'est cette dernière pièce qui est la plus curieuse. D'après elle, « il en coûte beaucoup moins à la Prusse pour faire commander 57,000 hommes pendant une année entière qu'à la France 5,500 pendant deux ou trois mois ». Les 5,500 hommes de Guyenne ont 25 officiers généraux qui coûtent 218,700 fr. (sans le traitement de deux lieutenants généraux), tandis que les 57,000 de Silésie n'ont que « 8 officiers généraux qui, déjà payés comme propriétaires de régiment, n'ont, pour les fonctions de généraux, qu'une augmentation de 9,000 à 10,000 livres... Que la Prusse, citée depuis si longtemps pour une discipline rigoureuse qui ne nous convient pas, le soit au moins une fois pour la simplicité et l'économie qui nous sont devenues si nécessaires. »

P. 411. *Une lettre de M. de Golbéry à propos des élections de Colmar en 1833,* insérée au *Courrier du Bas-Rhin* du 8 décembre, le lendemain de l'élection, comme député, du président André, candidat gouvernemental, rival du conseiller Philippe de Golbéry, que soutenait la coalition des partis de l'opposition et qui réussit l'année suivante. André avait été maire de Strasbourg à vingt-sept ans (septembre 1794 à janvier 1795), puis procureur général syndic, et nommé aux Cinq-Cents, où il se signala par son ardeur à réclamer la vente des biens de l'Église protestante d'Alsace.

Sig. Billing, p. 204. *Petite chronique de Colmar,* communiquée et ainsi nommée par M. Liblin. Notes écrites du 20 mars 1789 au 22 novembre 1790 pour l'usage particulier de l'auteur; échos des petites nouvelles locales, élections, cérémonies patriotiques, ordonnances municipales, mouvements populaires, etc.

J. Bourgeois, p. 281. *Collections et collectionneurs de minéraux au dix-huitième siècle. Contribution à l'histoire des mines de Sainte-Marie-aux-Mines.* Petite notice sur quelques amateurs, dont les principaux sont le prince Charles-Alexandre de Lorraine, grand-maître de l'ordre Teutonique et capitaine général des Pays-Bas (1712-1780), le prince palatin Charles-Auguste de Deux-Ponts, frère du premier roi de Bavière, et les trois Schreiber, père et fils.

G. Durrwel, p. 151. *Histoire d'une ville d'Alsace et de ses environs,* 2e partie, chap. IX. *Rouffach,* bref résumé de son histoire, ses hommes célèbres depuis Berler jusqu'à Lefèvre. X. *Soultzmatt* (à peine commencé).

A. Gasser, p. 59 et 300. *Histoire de la ville et du bailliage de Soultz* (suite). Ordonnances de police, édifices publics, écoles, propriétés communales (surtout les forêts), procédures (principalement contre les seigneurs de Jungholtz, p. 316-339).

A. Haussmann, p. 145. *Une famille alsacienne et ses alliances.* Notes re-

mises en 1854 à M. Liblin, qui les a déjà en grande partie publiées en 1890 (p. 353) comme introduction à son compte rendu du premier volume des *Mémoires du baron Haussmann* (1809-1890). L'auteur de ces notes, Auguste, fit partie de la mission Lagrenée en Chine, puis fut consul de France en Hanovre.

Ch. Hoffmann, p. 373. *L'Administration provinciale dans la Haute-Alsace.* Une note de la direction nous apprend que cette étude a paru en partie il y a quelques années, mais que des modifications considérables en font un travail nouveau et un préambule indispensable aux recherches de l'auteur sur la *Haute-Alsace à la veille de la Révolution*, qui feront suite à cette étude. Le chapitre 1er traite de la *Création de l'administration provinciale :* commandant en chef, Conseil souverain, intendant, municipalités, assemblées des districts, assemblée provinciale.

J. Liblin, p. 5. *Coup d'œil analytique et rudimentaire sur Belfort de 1779 et sa transformation.* Ce titre un peu bizarre doit annoncer une liste de recensement fait par feux (800 noms masculins et 200 féminins) et provenant des papiers de M. Pepion, de Belfort, homme d'affaires à Colmar. Ce document montre que l'enceinte de Vauban embrassait 275 maisons numérotées, les faubourgs 155, et l'annexe de La Forge 23, en tout 995 feux, chiffre confirmé par un chroniqueur inédit de 1742, qui compte 800 chefs de famille. — Le Recensement est suivi d'un « Extrait du journal de l'Hôtel de ville concernant la distribution des charges de police à MM. les magistrats pour 1783 », provenant de la même source et signé Boyer (probablement le père du général de division qui vécut de 1772 à 1851).

X. Mossmann, p. 227. *Derniers détails concernant les négociations du traité de 1648.* Résumé de la fin de la correspondance de Schneider à ses commettants de Colmar, depuis décembre 1647.

Ch. Nerlinger, p. 115, 164, 221, 340, 502. Fin de *La Vie à Strasbourg au commencement du dix-septième siècle,* et trois appendices, dont le premier (p. 221) rend compte des recherches de M. Ernest Martin (*Jahrbuch des Vogesen-Clubs,* 1897 et 1898) sur la vie et les ouvrages de l'auteur du *Parlement nouveau;* le second donne encore des Dialogues avec les représentants de différents métiers, et le troisième présente le tableau complet des publications de Daniel Martin.

R. Reuss, p. 37. Fin de la *Correspondance intime entre Ulric Obrecht, préteur royal, et J.-B. Klinglin, avocat général et syndic de la ville libre de Strasbourg* (*1688-1698*). Les lettres communiquées et commentées ici vont du 5 décembre 1695 au 28 mai 1698 et terminent le premier volume de cette correspondance, telle que Fleischmann l'a copiée. On se rappelle que les autres volumes sont perdus. Obrecht mourut le 6 août 1707.

P. 259. *Correspondance du préteur royal de Strasbourg, M. de Gérard,*

*et de Rochon de Chabannes*. Douze lettres écrites par ce dernier, homme de lettres parisien (1730-1800), auteur de comédies et de livrets d'opéra, chargé, par le chef de l'administration de la ville libre royale, de composer une pièce de circonstance à l'occasion de la fête séculaire de la réunion de Strasbourg à la France.

Après la p. 420 (pagination spéciale 1-110), *J. Liblin et la* Revue d'Alsace *pendant un demi-siècle*. Article qui sera fort goûté de tous ceux qui s'intéressent encore aux choses et souvenirs d'Alsace. Aperçu, plein de faits et écrit avec bonne grâce, de la vie et de l'activité mi-séculaire du fondateur de la *Revue*. Les souvenirs personnels que M. Reuss mêle au récit le rendent particulièrement vivant.

Th. Schœll, p. 95. *A propos des archives départementales en Alsace*. Compte rendu de la brochure de M. Wiegand, *Bezirks- und Gemeinde-Archive im Elsass,* écrite pour l'inauguration du nouveau local des archives départementales à Strasbourg.

La *Revue d'Alsace,* dirigée pendant près de cinquante ans par M. Liblin, est passée après sa mort aux mains de MM. Auguste Gasser et Angel Ingold. Les nouveaux directeurs écrivent : « Le passé de la *Revue d'Alsace* nous engage pour l'avenir. Elle sera continuée dans le même esprit largement libéral. Elle maintiendra impartialement ses relations sur le terrain scientifique et littéraire d'autrefois. » Le programme auquel s'attache la direction est fort beau; la *Revue* peut compter sur notre sympathie, et nous faisons des vœux pour son centenaire.

Th. Schœll.

---

## 3ᵉ Alsace-Lorraine.

*Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* nᵒ XXIII. Année 1899. 93 pages. Mulhouse, veuve Bader et Cⁱᵉ.

Jules Lutz. *Les Réformateurs de Mulhouse*. — Précédemment, M. J. Lutz avait attiré l'attention sur Augustin Gschmus qui le premier prêcha la Réforme à Mulhouse. Il publie aujourd'hui une lettre latine de Gschmus, adressée à Beatus Rhenanus et qu'avaient déjà fait connaître Horawitz et Hartfelder dans le *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*. Il nous donne de cette lettre une traduction française élégante et adoucie, et il la date avec raison de novembre 1520. Beatus Rhenanus venait d'envoyer à son correspondant le *Consilium cujusdam ex animo cupientis esse consultum et Romani pontificis dignitati et christianæ religioni tranquillitati*. M. Lutz édite à nouveau le texte latin, et une traduction allemande contemporaine de ce traité qu'il

traduit lui-même en français. Il se rallie aux conclusions de M. N. Paulus (*Historische Jahrbücher der Görresgesellschaft*, t. XVII, 1896) qui reconnaît dans le dominicain d'Augsbourg Jean Faber l'auteur du *Consilium*. Cette étude est importante pour l'histoire des débuts de la Réforme.

E. Waldner. *Colmar et le duc de Mazarin en 1664.* — M. Waldner, archiviste de Colmar, étudie, d'après les documents du dépôt qui lui est confié, l'histoire des démêlés du duc de Mazarin avec la ville de Colmar en l'année 1664. Le duc de Mazarin, nommé *landvogt* à la place du cardinal, crut les circonstances favorables pour imposer à Colmar la reconnaissance des points suivants : 1° droit pour les bourgeois de la ville d'en appeler à leur choix des sentences des magistrats à la préfecture de Haguenau ou à la chambre impériale de Spire; droit de se pourvoir devant le grand-bailli en première instance, lorsqu'un bourgeois a un différend avec la ville; 2° droit pour le grand-bailli d'assister au renouvellement annuel du Magistrat; 3° droit pour le grand-bailli de visiter les magasins et les fortifications de la cité toutes les fois qu'il le jugera nécessaire; 4° remise des affaires de la religion catholique au même état qu'elles étaient le 1er janvier 1624; — et de toute évidence Mazarin, très fanatique, songeait surtout à l'état de 1628, où l'empereur Ferdinand II victorieux avait expulsé de la ville les protestants. — Déjà Haguenau avait accepté des propositions semblables, et l'on était sûr que les cités catholiques se soumettraient les unes après les autres. Mais Colmar, à qui ces articles furent proposés le 22 mars, fit une énergique résistance. Pendant la fin de mars et tout le mois d'avril, elle ne céda à aucune sollicitation, à aucune menace, et Munster imita l'exemple de Colmar. Les menaces de Mazarin ne furent pas vaines. Il fait conduire à la prison de Brisach Jean-Jacques Rieger, jeune étudiant en droit de Riquewihr, qui a servi d'interprète au Magistrat de Munster pour la langue française. Il fait avancer une batterie de canons de Brisach sur la rive gauche du Rhin, place des compagnies de cavalerie dans les villages voisins de Colmar; l'on annonce que la ville va être assiégée par 12,000 hommes (mai). Les villages dépendant de Munster sont saccagés. La petite cité est envahie, et les soldats cherchent vainement, l'épée à la main, les bourgmestres cachés dans la forêt. — Mais tout d'un coup, sur les conseils de Gravel, notre plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne, l'orage se dissipa. Le gouvernement français, qui avait intérêt à conserver l'alliance des États allemands, désavoua le duc de Mazarin qui reçut le 13 juin l'ordre d'arrêter les hostilités. Les quatre propositions du duc devaient être examinées à la diète même, et l'on put deviner que les discussions engagées à ce sujet ne se termineraient pas. En l'année 1673, Louis XIV, qui ne se souciait plus, à cette date, de l'alliance de l'Allemagne, mit fin à toute controverse en s'emparant par la force des villes de la Décapole. L'étude de

M. Waldner est très curieuse [1] et ajoute d'intéressants détails au livre de M. G. Bardot : *La Question des dix villes impériales*.

E. M. *Notes sur un gobelet appelé* Huttenmann. — Ce gobelet en argent avait appartenu à l'ancienne tribu des vignerons de Mulhouse. Il est encastré dans l'intérieur d'une hotte que porte un bonhomme (*Huttenmann*) sculpté en bois. Ce travail curieux d'orfèvrerie et de sculpture de la fin du XVIe siècle a été cédé récemment au Musée historique par MM. Spœrlein d'Anvers.

Le compte rendu des séances et la liste des dons et acquisitions faits pendant l'année 1899 terminent ce fascicule.

C. P.

---

*Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*. XV. Jahrgang; Heitz, 1899, 260 pages. — *Mitteilungen aus dem Vogesenclub*, n° 33, 40 pages. — Bulletin du Club vosgien, n° 16, 24 pages.

P. 8. Joseph Becker, *Vorgänge bei der Præsentation eines Reichslandvogts in den Reichsstædten des Elsass von 1273-1648*. Nous avons déjà vu M. Becker traiter ce sujet dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* X, XII, XIV et dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques*, XIX. Il l'a abordé dès 1894 dans une thèse intitulée : *Die Landvögte des Elsass von 1308-1408*. Ici il communique différents documents qui nous font connaître l'accueil officiel que les villes libres avaient coutume de faire aux nouveaux baillis.

P. 25. Theobald Walter, *Das Spital des Ordens zum heiligen Geiste in der Stadt Rufach*. Communication des documents conservés à Rouffach sur l'hôpital du Saint-Esprit, qui fut fondé dans cette ville vers le milieu du XIIIe siècle, grâce à une donation de Jacques de Rathsamhausen, et qui y subsista jusqu'à la Révolution. L'ordre créé par Guy de Montpellier possédait encore en Alsace un autre hôpital qui est maintenant la maison d'aliénés de Stephansfeld, dont les riches archives, déposées à l'hospice de Strasbourg, n'ont pas encore été dépouillées.

P. 45. Louis Spach, *Autobiographische Aufzeichnungen*. Voici l'article le plus intéressant du volume. Le défunt archiviste de Strasbourg y raconte, avec beaucoup de détails curieux, les dix-huit premières années de son existence (1800-1818). On y trouvera un tableau vivant de Strasbourg au début du siècle. Le passage le plus remarquable est celui qui traite des

1. Elle a été tirée à part, 80 pages in-8°.

deux blocus de 1814 et de 1815. Malheureusement, le style manque un peu trop de simplicité.

P. 89. Bruno Stehle, *Der Totentanz von Kienzheim im Ober-Elsass*. L'Alsace avait deux danses des morts. Celle du Temple-Neuf a péri en 1870; on en trouve la description détaillée dans Edel, *Die Neue Kirche in Strassburg*, Heitz, 1825; elle venait d'être découverte l'année précédente. Celle de Kienzheim, peinte en 1517 sur le mur intérieur du cimetière, fut couverte pendant la Révolution d'une couche de chaux et détruite depuis en même temps que le badigeon qui les recouvrait. On vient d'en retrouver une description détaillée dans un manuscrit des archives de Kienzheim, dont le *Elsässer Tageblatt* de Colmar (n[os] 23 à 26 du Supplément) a donné une traduction en allemand moderne en 1897. Comme cette traduction est peu exacte, M. Stehle a cru devoir publier ici le texte original, qui est contemporain des peintures qu'il décrit et a peut-être le même auteur (Dippel Heintz ?). On y trouvera aussi les vers explicatifs qui accompagnaient les peintures. Ils sont d'une allure énergique et populaire, mais réellement poétique et parfois saisissante. Un profond sentiment religieux s'en dégage. La langue est le pur dialecte de la Haute-Alsace.

P. 146. A. Hertzog, *Dreikönigsspiel, Weihnachts- und Neujahrslieder des Dorfes Geberschweier*. Texte d'un petit mystère qui se jouait à Gueberschwihr avant la guerre, quelques chants de nouvelle année et un de Noël.

P. 155. Prof. D[r] von Dadelsen, *Rupert Sporrers Novelle « Kunegunda von Ungerstein »*, d'après une conférence faite au Club vosgien de Guebwiller par M. Jean de Schlumberger. La légende de la belle Cunégonde d'Ungerstein qui étrangla son vieil époux, fut jetée dans l'étang voisin, rappelée à la vie par un de ses adorateurs et mourut en prison à Ribeauvillé, a été racontée par Pfeffel, Stœber, Hugot, Frantz et aussi par le sculpteur de Guebwiller, Robert Sporrer, dont M. de Dadelsen nous fait connaître le texte jusqu'ici inédit. La première relation des aventures de cette dame se trouve dans les Annales de Ribeauvillé de J.-J. Luk, écrites en 1620, et c'est de son récit que se sont inspirés les narrateurs cités plus haut. Sporrer dit avoir emprunté son sujet au supplément d'un journal de Schaffouse de 1796. — Le château d'Ungerstein était aux portes de Guebwiller. Le manuscrit de Sporrer en donne une gravure que le *Jahrbuch* reproduit et qui date de 1700, époque où le manoir, déjà privé de ses murailles, appartenait aux Kempf d'Angreth. Cunégonde y aurait commis son crime en 1487. Elle était issue d'une famille venue du Toggenbourg; son père habitait Wattwiller. — M. de Dadelsen a soin de nous signaler en notes les divergences entre le récit de Luk et celui de Sporrer.

P. 185. E. von Borries, *Ueber die älteren Strassburger Familiennamen.*

Conférence faite au Club vosgien de Strasbourg le 27 novembre 1898. On y glanera des détails très curieux, dont voici quelques exemples : la première mention d'un nom de famille strasbourgeois se trouve dans une charte de 1129; mais cet usage n'est suivi d'abord que des nobles; les basses classes ne s'y soumirent qu'à partir de la révolution de 1332, et la transformation ne fut achevée que vers 1500. La proportion des noms de famille français était d'un quart en 1870, il n'est plus que d'un vingtième! — Étymologies : Dollfus vient de Adolphus, Obrecht est une variante de Albrecht (celui qui brille par sa race), Havard dérive de Hadéwart (qui veille au combat), Riff est une abréviation de Richfrid (puissant dans la paix), et Lenz de Lorenz. C'est en 1197 qu'apparaît le premier diminutif Ripelin[1], de Robert; mais le plus curieux exemple est celui de Jean Winlin, ou petit Erwin, fils du grand Erwin de Steinbach. Oberlin est le diminutif d'Obrecht, Berlin celui de Bero (l'ours), Gosselin de Godefroi, Barth de Barthélémy, Stoffel de Christophorus. Dans le nom des fameux Puller de Hohenbourg, le premier mot vient d'*Apulier* ou de *pullarius* (préposé à la basse-cour); dans celui, encore plus connu, de Rulmann Merswin, le second signifie dauphin et fait allusion à l'enseigne de la maison d'un ancêtre, il en est de même de Engel, Rapp, Hase, Hirz (= Hirsch). La rue du Sanglier a pris ce nom par méprise, elle s'appelait d'abord *Hauwartsgesselin*, du nom d'un certain Hauwart qui en habitait le coin; plus tard on confondit *Hauwart* avec *Hauer*. Une semblable confusion explique le nom du café, bien connu à Strasbourg, de la Mauresse, dont l'emplacement était habité, au xiv[e] siècle, par une famille *Mörlin*, dont on a fait *Mörin* (*Æthiopissa* en 1466). L'origine du nom de Schott n'est pas moins curieuse : comme, au moyen âge, beaucoup d'Écossais pratiquaient la mercerie ambulante, on donna leur nom à tous ceux qui se livraient à ce métier. Bœswillwald est une contraction de *bœser Willilwald*, Streisguth en est une de *Streu das Gut*, prodigue, etc.

P. 205. Kassel, *Die Deminution in der hanauischen Mundart*. Article posthume du docteur Kassel de Hochfelden, mort l'année dernière. Son étude sur l'emploi et la formation des diminutifs si fréquents dans le patois alsacien est applicable à toute la province, quoiqu'elle s'occupe spécialement du ci-devant comté de Hanau-Lichtenberg.

P. 223. R. Reuss, *Aus dem Stammbuch einer jungen Strassburgerin vor hundert Jahren*. Extraits de l'album de Dorothée Schott, née vers 1786, d'un père venu des provinces Baltiques. Elle épousa, en 1805, le savonnier Cunitz, de Reval, par conséquent un compatriote de son père, et mourut en 1817, laissant deux fils, dont l'un fut le professeur de théologie

1. Ainsi s'appelaient les ancêtres des Zorn de Bulach.

bien connu, mort en 1886. Parmi les amies qui inscrivirent leurs vœux dans cet album, nous trouvons (1802) deux filles du pasteur Oberlin, ainsi que Frédérique Brion de Sesenheim et sa sœur Sophie, qui quittaient à ce moment la vallée de la Bruche pour aller habiter le pays de Bade. M. Reuss met à profit cette occasion de défendre Frédérique contre les insinuations que quelques savants allemands n'ont pas craint de formuler à son égard.

P. 252. E. Martin, *Zu G. D. Arnold.* Communication d'une charade, rimée en patois et inédite, de l'auteur du *Pfingstmontag* et Extrait d'une lettre du philosophe Reinhard à Gœthe (22 mai 1820) relatif également à Arnold.

Le n° 33 des *Mitteilungen aus dem Vogesenclub* contient le rapport des travaux faits par le Comité central et les 44 sections pendant l'année 1898-1899. Deux sections nouvelles se sont formées pendant cette année, celle de Riquewihr et de la vallée de l'Orne, avec siège à Rombach. La 29ᵉ assemblée générale du Club s'est tenue à Strasbourg au mois de juin 1899. Le n° 16 du *Bulletin du Club vosgien* est une traduction abrégée du n° 33 des *Mitteilungen*.

Th. Schœll.

---

## 3° Revue allemande.

*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.* Neue Folge. Band XIV. Karlsruhe, J. Bielefeld, 1899. 690 pages.

P. 9. H. Bresslau, professeur à l'Université de Strasbourg, *Grandidiers Urkundenbehandlung.* Voulant donner un exemple de la désinvolture avec laquelle Grandidier aurait traité ses sources, l'auteur cite le diplôme de Henri II pour Hohenbourg (*Histoire d'Alsace,* I, Pièces justificatives, CCXII, n° 372), dans lequel l'historien incriminé aurait changé les mots *Hezelini ejusdem ecclesie filii* en *Hezelini Wurceburgensis ecclesie episcopi.*

P. 44. Dʳ J. Cahn à Francfort-sur-le-Mein, *Der Strassburger Stadtwechsel.* Hanauer, dans ses *Études économiques,* et Eheberg, dans les *Staats- und Sozialwissenschaftlichen Forschungen* de Schmoller (II, 1879), n'avaient pu fixer le moment où cessa le monopole du change en faveur des *Hausgenossen,* ni dire quelles institutions municipales remplacèrent ce monopole. Or, M. Cahn, qui s'est déjà occupé de la question en 1895 (*Münz- und Geldgeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter,* chez Trübner), a eu la bonne fortune de trouver aux archives cantonales de Bâle la copie du règlement qui régissait, au moyen âge, le change à Strasbourg. Tout son ar-

ticle ne sert que d'introduction et de commentaire à cette pièce qu'on trouvera à la page 62. Cette pièce contient en germe tout le développement des affaires de banque modernes : elle annonce l'aube du règne de l'argent. C'est ainsi que, par exemple, l'institution des courtiers y est déjà ébauchée. Le règlement qu'elle nous révèle doit avoir fait époque dans le régime financier des villes, puisque le Magistrat de Bâle en sollicita la communication, afin de s'en inspirer à son tour. En effet, c'est la copie qui lui fut adressée que M. Cahn a trouvée.

P. 67. Eugène Waldner, *Urkundliches über Colmarer Maler des 15. Jahrhunderts.* C'est aux archives de la ville de Colmar, qu'il dirige, on le sait, depuis la mort de M. Mossmann, que M. Waldner a recueilli ses glanures sur Jean de Mechel, Gaspar Isenmann et surtout Martin Schongauer (son père, son droit de bourgeoisie, ses immeubles).

P. 157 et 162. Comptes rendus, par M. Wiegand, de l'ouvrage de Théodore Ludwig : *Die deutschen Reichslände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege* (Trübner, 1898) et de la brochure d'Aug. Meyer : *Geschichte der Stadt Lauterburg* (Wissembourg, chez Ackermann, 1898). Celle-ci n'est à consulter qu'à partir du XIVe siècle, la tradition y étant admise sans critique pour les siècles précédents.

P. 169. J. de Schlumberger, *Die Schlacht zwischen Cæsar und Ariovist.* La brochure de M. Winckler, *Der Cæsar-Ariovist'sche Kampfplatz* (Colmar, chez Waldmeyer, 1898), a amené le président de la Délégation d'Alsace-Lorraine à réimprimer brièvement les motifs qui l'ont déterminé, dans son livre *Cæsar und Ariovist,* à placer le lieu de la fameuse bataille près de Lachapelle-sous-Rougemont. Le premier campement d'Arioviste avant la rencontre aurait été à Ensisheim, le second à Sentheim, le troisième sur les pentes de Rougemont, au-dessus de Lachapelle. Ce dernier lieu, en effet, est à 110 kilomètres de Besançon, en ligne droite, et à 184, en comptant le détour de 74 kilomètres dont parle César.

P. 180. Dr Hans Kaiser, à Strasbourg, *Die Kostenrechnung einer bischöflich-strassburgischen Gesandtschaft an die Curie 1478-1479.* Une ambassade alla chercher à Rome la confirmation de l'élection épiscopale d'Albert de Mosbach, qui venait de succéder, sur le siège de Strasbourg, à son cousin Robert de Wittelsbach. L'aller dura du 9 décembre au 14 janvier, le retour du 10 février au 13 mars. Itinéraire : Offembourg, Gengenbach, Hornberg, Rottweil, Constance, Méran, Trente, Vérone, Bologne, Rimini. Dépenses : plus de 605 florins. Les élections coûtaient cher déjà à cette époque-là, car une seule note de la Curie (*Expensenrechnung*) s'élevait à 3,922 florins. Source : un manuscrit des archives de la Basse-Alsace intitulé : *Computatio receptorum et expositorum in causa legationis ad curiam Romanam pro confirmatione,* etc.

P. 194. Gustave Bossert, pasteur à Nabern (Wurtemberg), *Zur Biographie des Dichters Valentin Boltz von Rufach*. Détails inédits sur le séjour de Boltz en Wurtemberg (depuis l'automne de 1534), sur les malheurs conjugaux qui l'y frappent, sur sa visite (avec Pélican, qui la raconte dans sa *Hauschronik*) à Rouffach et à Kaysersberg, où habitait sa mère et où Matthias Erb de Riquevihr, le Dr Nicolas Kœnig de Hunavihr et l'instituteur Wolf Adler de Kaysersberg s'efforcent de le faire nommer prédicateur. Ce poste lui échappa, mais il en obtint un autre à Bâle.

P. 207. Joseph Becker, professeur au Gymnase épiscopal de Strasbourg, *Die Reichsdörfer der Landvogtei und Pflege Hagenau*. Les titres des sept chapitres en indiqueront le contenu : 1) Les privilèges des 45 villages impériaux, dont on trouvera la liste alphabétique à la page 246. — 2) Le cérémonial de la présentation du nouveau bailli et de la prestation des hommages. — 3) La justice. — 4) Les corvées. — 5) Le règlement des auberges, dit *Atz*. — 6) Usages particuliers. — 7) Impositions.

P. 258. Dr Albert Krieger, archiviste de Carlsruhe, *Ein lateinisches Gedicht auf den Abt Laurentius von Altdorf und Ettenheimmünster* († *1592*). Laurent Gutjahr, né en 1540 à Surbourg, abbé d'Altdorf en 1579 et d'Ettenheim en 1582, fut célébré aussitôt après sa mort par son neveu Laurent Reiffsteck, *studiosus sacrarum litterarum* à Fribourg, dans un *Carmen heroicum de vita*, etc., en hexamètres, dont M. Krieger a trouvé une copie dans le *Kopialbuch* 352 des archives badoises. Cette copie fut faite en 1727 par Amand Trens, moine d'Altdorf et auteur d'une chronique de son couvent, qui va jusqu'en 1667 et dont le manuscrit est aux archives départementales de la Basse-Alsace.

P. 428. Alcuin Hollænder, *Sleidaniana*. M. Hollænder s'efforce de défendre Sleidan contre les attaques des écrivains catholiques, tels que Janssen et Pastor, qu'inspirent Kampschulte et Faur[1]. Il fournit ici de nouveaux détails sur la biographie du grand historien strasbourgeois et, en même temps, une addition aux deux livres d'Hermann Baumgarten sur Sleidan. Ce sont, surtout, des notes glanées dans les *Annales Suevici* de Martin Crusius qui, né près de Bamberg, vint étudier à Strasbourg en 1545 et y resta de 1547 à 1554 comme précepteur des deux jeunes fils de Werthern. Ses *Annales*, très véridiques, donnent beaucoup de renseignements sur Strasbourg dans les années où il y séjourna et ont pourtant été ignorées de tous les historiens alsaciens, sauf Rœhrich. Voici les données qu'elles fournissent sur Sleidan : 1) Il est né en 1506 (on hésitait jusqu'ici entre 1506 et 1508). — 2) Son séjour à Louvain, où il étudie avec Jean Sturm, se

1. Voir cette même *Zeitschrift* IV, 337, et *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* VII, 7. — Dans la *Revue catholique d'Alsace* nous trouvons aussi l'écho des insinuations dirigées contre la mémoire de Sleidan.

place entre 1524 et 1527. — 3) Récit détaillé d'un repas (10 octobre 1550), où Sleidan et ses élèves se rencontrent avec Hédion et Louis Rabus. Description de son caractère et de son extérieur; il est grand et fort, respire la santé, allie la cordialité avec la dignité, est privé de l'usage de son œil gauche. — 4) Il va à Trente avec Matthias Negelin d'Ulm, qui a accompagné Bucer en Angleterre et qui, à son tour, reste longtemps attaché à l'église Saint-Guillaume. — 5) Renseignements précis sur le décès de sa femme, fille d'un Dr Johannès de Metz, morte en couches et enterrée le jour de Pentecôte, 21 mai 1553. — 6) Sa propre fin est causée *morbo epidemo*. Ainsi Crusius vient confirmer la version de Reusner, Pantaléon et Baumgarten contre Benther et Schadée. Les procès-verbaux du conseil mentionnent, en effet, une peste le 28 septembre 1556. Or, Sleidan tombe malade en août et meurt le 31 octobre.

Enfin, M. Hollænder communique deux lettres intéressant Sleidan et conservées aux archives de Saint-Thomas sans que, jusqu'ici, personne les ait utilisées. Elles sont écrites par le pasteur Martin Frecht de Tubingue, l'une à Negelin (20 octobre 1554), l'autre à un certain Linglin (2 juillet 1556).

P. 271. Hermann Bloch, *Die Ueberlieferung des erstern Strassburger Stadtrechtes*. Réponse à l'article de G. Caro, paru sous ce même titre dans la *Historische Vierteljahrsschrift* II, 72, et qui essayait de renverser l'opinion admise dans le *Cartulaire de Strasbourg* (I, 476) sur le plus ancien texte du code municipal. Ce texte (latin et allemand) est conservé par Schilter et Grandidier, avec la différence que le premier considère le texte allemand comme l'original et le second le texte latin. C'est l'avis de ce dernier qu'ont adopté les rédacteurs du *Cartulaire* et que reprend ici M. Bloch. Il défend Grandidier du reproche de falsification que formule M. Caro, et ainsi annihile du même coup celui que M. Gasser lui adressait à lui-même d'être de parti pris et de mauvaise foi à l'égard de l'historien épiscopal. — La plus ancienne rédaction, conservée jusqu'à nous, du code municipal est donc bien de la fin du XIIe siècle.

P. 438. G. Knod, *Georg Nessel, beider Rechte Doctor. Ein Strassburger Stadtstipendiat im Zeitalter der Reformation*. C'est l'histoire du fils aîné d'un pauvre drapier strasbourgeois, qui réussit, à force d'énergie et de privations, à faire son droit, et qui meurt phtisique au moment de récolter le fruit de ses labeurs. C'est à Orléans qu'il fait ses études de droit, aux frais de sa ville natale, et c'est là aussi qu'il va se faire recevoir docteur en janvier 1559. A son retour, il remet au Magistrat l'inventaire de ses dépenses, et ce curieux document, que M. Knod nous communique (p. 449), permet de suivre notre jeune boursier, étape par étape, pendant tout son voyage. Il passe ensuite deux ans à la cour impériale de justice à Spire et

ne commence ses cours à Strasbourg que pour les voir presque aussitôt interrompus par la maladie. Il meurt dans sa trentième année (1563).

P. 549. Heino Pfannenschmid, *Schloss Bilstein im Ober-Elsass*. Éclaircissements sur différents points de l'histoire de ce château situé près de Ribeauvillé, surtout discussion du passage de Richer où il en est fait mention pour la première fois à propos du séjour de Maheu de Lorraine qui s'y réfugia à Pâques en 1217, après avoir fait assassiner son successeur au siège épiscopal de Toul. Si Jean de Bayon raconte que la fille de Maheu y fut emprisonnée, c'est parce qu'il a confondu Bilstein avec Bernstein (près de Dambach). Son erreur ne s'explique pas seulement par la ressemblance de ces deux noms, mais aussi par le fait qu'il y a un autre château de Bilstein au Val-de-Villé, ainsi non loin de Bernstein. M. Pfannenschmid essaie ensuite de fixer les rapports de dépendance qui rattachaient Bilstein à Horbourg (p. 557-560) et termine par une discussion généalogique sur les sires de Bilstein, descendants du dernier comte de Horbourg.

P. 565. Otto Winckelmann, *Zur Geschichte Sleidans und seiner Kommentare*. Nouvelle addition à l'œuvre de Baumgarten, addition puisée dans un volume manuscrit de *Varia historico-ecclesiastica*, qui vient de s'ajouter à ceux que la bibliothèque de Saint-Thomas possédait déjà. Il est rédigé par Jacques Wencker et est riche surtout en documents sur la Réforme. M. Winckelmann l'utilise ici (avec quelques autres sources plus anciennes) pour éclairer d'un jour nouveau la correspondance de Sleidan. Il communique d'abord la lettre inédite que Sleidan écrivit à Jacques Sturm, le 20 février 1548, pour se justifier de l'accusation de trahir l'empereur en faveur de la France, accusation formulée contre lui et Jean Sturm par Granvelle le Jeune à la diète d'Augsbourg. Tous les autres *Sleidaniana* contenus dans le volume de Wencker se rapportent à ses Commentaires et aux violentes critiques qu'ils soulevèrent dès leur apparition (Pâques, 1555). Sleidan songea un instant à publier une Apologie complète de son Histoire et en esquissa une ébauche, en allemand, que l'on trouvera imprimée à la suite de l'article de M. Winckelmann (p. 599-606). A voir (p. 591) : deux billets venus de France (juin 1556), l'un (de Paris), pour complimenter l'historien de la Réforme, l'autre de Michel Savaige à M. de Chambray à Barr, pour le faire prévenir d'un guet-apens qu'on lui prépare pour avoir osé raconter que la persécution de 1553 avait été si violente, parce que Diane de Poitiers s'était fait donner d'avance par le roi tous les biens des huguenots condamnés à mort pour payer la rançon de ses deux gendres, prisonniers des impériaux. A citer aussi un rapport de Sleidan adressé aux scolarques (p. 593) pour demander qu'un chanoine de Saint-Thomas fût privé de sa prébende. — Enfin, les trois dernières pages de l'article de M. Winckelmann donnent des renseignements sur la famille de Sleidan.

P. 606. Karl Obser, *Ein Tagebuch über die Zusammenkunft des Kurfürsten Karl Friedrich von Baden mit Napoleon I in Mainz* (*sept. 1804*). Quoique cette communication ne touche pas à l'histoire de nos provinces de l'Est, nous croyons devoir signaler l'intérêt qu'elle peut avoir pour l'histoire de Napoléon. Ce journal, qui s'occupe beaucoup des faits et gestes de l'Empereur, va du 17 septembre au 1er octobre. C'est aussi au point de vue de l'histoire générale que nous mentionnons l'article suivant.

P. 635. Bernhard von Simson, *Zu dem Aufenthalt der verbündeten Monarchen in Freiburg i. B. im Winter 1813/14,* où l'on trouvera une curieuse description de l'effet produit sur l'empereur Alexandre par la nouvelle, tout à fait inattendue pour lui, et que Metternich fut chargé de lui communiquer, de la violation du territoire suisse par les troupes alliées. A Francfort, encore, il avait assuré les députés suisses que leur neutralité serait respectée.

P. 671 (*Miscellen*). Aloys Schulte, *Zu den Oberrheinschen Chronisten des Mittelalters*. Petite notice tendant à prouver que le chroniqueur strasbourgeois Reinbold Slecht, connu surtout par un article de M. Fester, signalé ici même naguère, est mort avant le 11 janvier 1432 et que, par conséquent, les deux derniers chapitres de sa Chronique ne peuvent être écrits par lui.

*Litteraturnotizen*. Comptes rendus des ouvrages suivants :

P. 678. C. Gössgen, *Die Beziehungen Kœnig Rudolfs von Habsburg zum Elsass*. Heitz, 1899, 47 pages; forme le 24e fascicule des *Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen* (critique acerbe par Hans Kaiser).

A. Meister, *Der Strassburger Kapitelstreit 1583-1592*. Heitz, 1899, 428 pages (compte rendu bienveillant par Joseph Hansen).

P. 681. Karl Jacob, *Strassburgische Politik vom Austritt aus der Union bis zum Bündnis mit Schweden* (*1621-1632*). Schmidt, 1899, 147 pages (Th. Ludwig).

P. 682. A. Adam, *Aus den Kanzleiprotokollen des Bistums Strassburg um die Zeit des westphälischen Friedens*. Saverne, 1899. (Décembre 1645-décembre 1647.)

P. 684. G. Levi, *Zur Geschichte der Rechtspflege in der Stadt Strassburg*. 1898, 103 pages. Paru pour l'inauguration du nouveau palais de justice

Th. Schœll.



# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Conseil académique. — Par arrêté ministériel du 15 décembre, à la suite du scrutin qui a eu lieu le 14 décembre 1899 pour l'élection au Conseil académique de Nancy d'un délégué de la Faculté des lettres de l'Université de cette ville, en remplacement de M. Albert Martin, démissionnaire, M. Collignon, professeur de littérature latine à ladite Faculté, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été déclaré élu membre du Conseil académique de Nancy.

Décoration. — Par décret du 4 février 1900, S. M. le roi de Roumanie a conféré le brevet d'officier de la couronne de Roumanie à M. B. Auerbach, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Cours public. — M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences, a commencé un cours public de géographie physique le jeudi, 11 janvier, à 5 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, et l'a continué les jeudis suivants à la même heure.

Le professeur s'est occupé des « Volcans et phénomènes volcaniques ».

Baccalauréat. — Une session extraordinaire de baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres le lundi 26 mars et a été close le mardi 27. Les sujets suivants ont été proposés aux candidats :

**Baccalauréat classique et baccalauréat moderne (2e *partie*).**

*Dissertation française.*

A. — L'imagination est-elle de quelque utilité dans la science ?
B. — L'histoire donne-t-elle la certitude, ou seulement la probabilité ?
C. — De l'expérimentation. En donner des exemples en physique, en physiologie, en psychologie. Conditions d'une expérience bien faite.

**Baccalauréat classique (2e *partie*).**

*Composition scientifique.*

*Sciences physiques.* — A. — Lois de la chute des corps. Énoncés et démonstrations.

B. — Définition de l'intervalle musical de deux sons. Sa mesure. Principaux intervalles musicaux.

C. — Propriétés des miroirs sphériques concaves. Foyer principal. Foyer conjugué d'un point lumineux situé sur l'axe principal.

Ou *Sciences mathématiques*. — A. — Théorie et pratique de l'extraction de la racine carrée d'un nombre entier à une unité près. — Extraire la racine du nombre 43,264.

B. — Rapport des aires de deux polygones semblables.

C. — Si une droite est perpendiculaire à deux droites passant par son pied dans un plan, elle est perpendiculaire au plan. — Mener un plan perpendiculaire à une droite par un point pris sur cette droite ou en dehors de cette droite.

27 candidats se sont présentés, dont 10 ont été déjà admissibles; 8 ont été éliminés à l'examen écrit, 4 ajournés à l'examen oral; 15 ont été admis au grade avec note *passable*. Proportion : 56 p. 100.

Au baccalauréat moderne (2e partie), 3 candidats se sont présentés, dont 1 déjà admissible; les deux candidats ont été déclarés admissibles; 1 a été ajourné à l'oral et 2 admis au grade avec note *passable*. Proportion : 75 p. 100.

Au baccalauréat classique (1re partie), 1 candidat, déjà admissible, a passé l'examen oral et a été admis au grade avec note *passable*.

---

Statistique des étudiants. — Le nombre des étudiants inscrits à la Faculté des lettres a été, en 1898-1899, de 110, qui se répartissent ainsi :

| | |
|---|---|
| Agrégation des lettres | 1 |
| — de grammaire | 17 |
| — d'histoire | 11 |
| — d'allemand | 21 |
| Licence de philosophie | 7 |
| — de lettres | 17 |
| — d'histoire | 7 |
| — d'allemand | 21 |
| Étudiants n'aspirant à aucun grade | 8 |
| Total | 110 |

| | |
|---|---|
| Étudiants immatriculés ou inscrits | 67 |
| Correspondants non immatriculés | 38 |
| Étrangers immatriculés : Allemands | 4 |
| — — Anglais | 1 |
| Total | 110 |

---

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
(Section de la Faculté des lettres).

1. *Codex Telleriano-Remensis.* Manuscrit mexicain du cabinet de Ch. M. Le Tellier, archevêque de Reims, à la Bibliothèque nationale, reproduit en photochromographie aux frais du duc de Loubat, et précédé d'une introduction par le D[r] E. T. Hamy. 1 vol. in-fol. Paris, 1899.
2. *Il manoscritto Messicano Vaticano 3738, riprodotto in fotocromografia di Sua Ecc. il duca di* Loubat, *per cura della Biblioteca Vaticana.* 1 vol. in-fol. Rome, Danesi, 1900.
3. *Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection.* Vol. 1 (*Italy, Sicily, Macedon, Thrace, and Thessaly*), by George Macdonald. 1 vol. in-fol. Glasgow, 1899.

Ce sont les titres de trois splendides ouvrages à planches qui viennent d'être offerts à la bibliothèque de notre Université, les deux premiers par M. le duc de Loubat, le troisième par l'Université de Glasgow.

Les deux premiers appartiennent à la série de reproductions entreprise par M. Hamy, le savant professeur du Muséum, grâce à la munificence du Mécène des Américanistes, M. le duc de Loubat. Cette série comprend les fac-similés des plus célèbres manuscrits mexicains illustrés[1]. On sait que depuis quelques années il y a en France un renouveau des études américaines, qu'une société des Américanistes s'est fondée à Paris. Les belles publications du duc de Loubat sont l'un des résultats de ce mouvement scientifique.

L'ouvrage anglais est le premier volume du catalogue des monnaies de la collection Hunter. Cette fameuse collection appartient à l'Université de Glasgow, et aucune Université, non pas même Oxford ou Cambridge, ne possède un pareil trésor. Elle fut léguée en 1781 par le médecin Hunter, l'un de ces grands amateurs anglais du XVIII[e] siècle, auxquels l'Angleterre doit de posséder des collections si précieuses. Hunter n'était point un savant; mais son goût et les conseils de ses amis l'ont merveilleusement servi. Le médailler qu'il a formé comprend 30,000 pièces, dont 12,000 grecques et autant de romaines; beaucoup sont d'une extrême rareté, quelques-unes absolument uniques, la plupart d'une conservation exceptionnelle. Le catalogue, rédigé par George Macdonald, est illustré de merveilleux « collotypes »; il comprendra trois volumes. C'est M. James Stevenson qui fait les frais de cette publication presque royale.

Nous nous réjouissons de ces dons, parce qu'ils sont, dans notre bibliothèque, des têtes de série, et comme des pierres d'attente. Il n'est pas possible que le catalogue de la collection Hunter soit seul à représenter sur nos rayons la numismatique ancienne. Ce catalogue, qu'on nous a donné, obligera à en acheter d'autres, qui le complètent.

P.

1. Cf. Henri Cordier, *Revue critique*, 6 déc. 1897 et 26 mars 1900.

*Le Gérant,* Ch. Pfister.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C[ie].

# ERNEST MOURIN

## SA VIE ET SES TRAVAUX

---

M. Ernest Mourin, dont je me propose de retracer ici la vie et les travaux, a tenu fort longtemps une place distinguée dans le corps enseignant. Ses ouvrages historiques lui en ont fait une fort honorable dans le monde savant. Le rôle politique et administratif qu'il a joué pendant la seconde moitié de son existence lui a valu l'estime et la reconnaissance de tout ce qui s'intéresse en France à l'avenir de la démocratie et au bon fonctionnement de l'Université. J'ose dire cependant, pour avoir pu apprécier de très près, soit à Angers, soit à Nancy, où il a passé ses meilleures années, ses rares qualités de cœur et d'esprit, que sa réputation est toujours restée au-dessous de son mérite et que si, dans les emplois importants qu'il a remplis, il a pu rendre de grands services, il en eût rendu de plus grands encore aux postes plus élevés où ses talents et son dévouement à la chose publique semblaient jadis devoir le porter. Tous ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire aimé, seront du même avis. Ils m'approuveront, je pense, de rappeler sur cet homme remarquable l'attention du public par un récit exact, de nature à bien faire comprendre en quoi et pourquoi la fortune, qui,

dans certains cas, lui a souri, s'est dérobée en d'autres à ses légitimes espérances. Ce travail n'aura point l'allure d'un panégyrique, dont son inaltérable modestie n'eût sans doute pas voulu. Ce sera simplement une narration explicative, d'où le lecteur tirera lui-même la leçon morale qu'elle comporte. Cet exposé de faits, je ne nie pas qu'il ne me soit très doux d'avoir à l'écrire. La tâche, d'ailleurs, me sera singulièrement facilitée non seulement par mes souvenirs personnels, mais par les documents très curieux, très précis que m'ont obligeamment fournis la famille de M. Mourin et plusieurs de ses anciens amis[1].

## I.

Marie-Ernest-Charles Mourin naquit à Sisteron le 24 avril 1822. C'est d'abord dans la vallée pittoresque de la Durance, au point où ce torrent pénètre en Provence, c'est ensuite à Orange, la vieille ville romaine, en face du mont Ventoux, que s'écoulèrent ses premières années. Mais c'est à Valence, où sa famille s'établit en 1832 et où il vécut assez pour y devenir un homme, qu'il prit vraiment conscience de lui-même et qu'il ressentit ces impressions d'adolescence, si profondes, si durables qui, tant que notre cœur n'a pas cessé de battre, ne nous permettent pas d'oublier le pays où nous avons grandi. Le Dau-

1. Les plus importants et les plus nombreux ont été mis à ma disposition par M. le capitaine Mourin, fils du regretté recteur. Je lui suis très reconnaissant de cette communication. Je le suis également à MM. Célestin Port (archiviste de Maine-et-Loire), Jagot (négociant) et Fortin (banquier), d'Angers; Joubin, conservateur de la bibliothèque, le Dr Legludic, directeur de l'École de médecine de cette ville; Audra, président du cercle angevin de la Ligue de l'enseignement; Waltz, ancien rédacteur en chef du *Patriote de l'Ouest;* Victor Egger, professeur à la faculté des lettres de Paris; Gidel, ancien proviseur du lycée Condorcet, des informations et pièces diverses qu'ils ont bien voulu me fournir. — J'adresse enfin mes remerciements à MM. Liard, directeur de l'enseignement supérieur; Gasquet, recteur de l'académie de Nancy; Robert, inspecteur d'académie de Maine-et-Loire; Ménier, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Nantes; de Bigault-Casanove, professeur au lycée de Nantes; Pluzanski, Bazin, Boudier, proviseurs des lycées de Besançon, de Reims, d'Angers; Sauvage, Redier, principaux des collèges de Cambrai et de Valence, pour les renseignements que j'ai pu me procurer grâce à eux sur les services universitaires de M. Mourin.

phiné, qu'il connut et qu'il aima comme son berceau, fut sa véritable patrie. Il en avait maintes fois visité à pied les hautes montagnes. Longtemps, bien longtemps après l'avoir quitté, il en décrivait encore avec une remarquable précision les sites sévères et grandioses dans une nouvelle attendrie et charmante qui n'a jamais été publiée et qui mériterait bien de l'être, car elle prouve qu'il y avait en lui l'étoffe d'un romancier de la bonne école[1]. Il aimait, dans son âge mûr et dans sa vieillesse, à en fredonner, d'une voix que l'émotion rendait particulièrement douce et pénétrante, les refrains populaires et les chansons rustiques[2]. Il semblait bien, du reste, à le voir, à l'entendre, qu'il fût un Dauphinois plutôt qu'un Provençal. Il avait la physionomie bienveillante et calme, l'esprit solide et circonspect, le parler sobre, net, un peu lent et un peu froid, la fermeté prudente, le dévouement modeste et discret d'un montagnard alpin plutôt que les traits mobiles et expressifs, l'imagination exubérante, l'élocution tempétueuse, la vivacité primesautière, la bonté bruyante et démonstrative du Méridional. Son père était pourtant d'Avignon, sa mère de Nîmes[3].

1. C'est une touchante histoire d'amour dont les principales scènes se déroulent dans les montagnes du Dauphiné et dont le héros, ayant vu mourir, au moment où il pouvait enfin l'épouser, la jeune fille qui s'était vouée à lui et qui l'avait bien longtemps attendu, va s'enfermer pour toujours, de désespoir, à la Grande-Chartreuse.

2. Ceux qui ont vécu dans son intimité reconnaîtront sans doute ces vers patois, qu'il a bien souvent chantés devant moi :

*Veci veni lou mès de mai,*
*Tous lous galants plantant lou mai,*
*N'en plantaray un à ma mio,*
Etc.

3. Charles-Joseph Mourin, né en 1786, exerça longtemps en diverses villes, mais principalement à Valence, l'emploi de contrôleur des contributions directes et mourut en 1866. Il avait épousé en 1813 Christine-Catherine-Thérèse de Cluny, née en 1795. De ce mariage naquirent sept enfants, dont trois moururent en bas âge. Les survivants furent : 1° Une fille (*Émilie*, morte en 1855) ; 2° *Félix*, qui s'engagea de bonne heure dans l'artillerie, fit la campagne de Crimée, puis la campagne de France en 1870, fut retraité comme chef d'escadrons et officier de la Légion d'honneur, et décéda en 1892, laissant un fils qui est actuellement capitaine d'infanterie de marine et chevalier de la Légion d'honneur ; 3° *Marie-Ernest-Charles* (le futur recteur) ; 4° *Émile*, qui s'engagea comme son aîné dans l'artillerie, fit les campagnes de 1859 et 1870, fut blessé au cours de cette dernière, devint chef d'escadrons et officier de la Légion

Mais c'étaient, à ce qu'il me semble, des Méridionaux d'humeur tranquille et de sens rassis, également éloignés de tout radicalisme d'opinion et de toute exagération de langage. Ils appartenaient à cette bourgeoisie libérale et patriote de la Restauration qui tressaillait encore au souvenir des gloires de la République et de l'Empire, mais qui jugeait sévèrement d'une part les rigueurs de la politique conventionnelle, de l'autre les brutalités et les folies de la politique napoléonienne; qui élevait ses enfants dans le respect et l'amour des principes de 1789, mais à qui la France nouvelle ne faisait pas oublier la France d'autrefois; qui ne pratiquait peut-être plus beaucoup la religion de nos ancêtres, mais qui la respectait et entendait qu'elle fût respectée. Le jeune Mourin fit ses premières études classiques sous la direction d'un prêtre, les continua au petit séminaire de Valence et, s'il les acheva au collège communal de cette ville, s'il perdit de bonne heure la foi catholique de son enfance, s'il s'attacha dès sa jeunesse à ce déisme philosophique qui fut le réconfort de son âge mûr et de sa vieillesse, n'eut jamais ni mépris ni haine pour aucune conviction, pour aucune église. Sa philosophie ne devint ni superbe ni railleuse. S'il s'estimait heureux de vivre sans préjugés et sans superstitions, jamais, à ma connaissance, il ne se crut en droit de railler les croyances qu'il ne partageait pas. Il reconnut toujours loyalement, et parfois avec un attendrissement véritable, ce qu'elles avaient pu dans le passé, ce qu'elles pouvaient encore dans le présent apporter de consolation, d'espoir et de force aux humbles, aux malheureux et aux découragés. Ce sentiment de haute et fraternelle tolérance éclate dans ses livres en bien des endroits et parfois avec une éloquence que des orateurs chrétiens pourraient lui envier[1]. De même, si, jeune encore, il

d'honneur et mourut en 1894; il a eu trois fils, qui sont aujourd'hui, le premier éleveur dans la République Argentine, le second sous-lieutenant et le troisième sous-officier d'infanterie de marine.

1. « Oui, c'est un noble orgueil et une joie légitime, a-t-il écrit dans son meilleur livre, que de rompre les entraves de la raison, de triompher du doute par son propre effort, de s'élever d'un vol audacieux à travers l'infini jusqu'au Dieu vrai, bien supé-

chercha et trouva dans la démocratie et dans sa forme la plus élevée, la plus noble, c'est-à-dire dans la République, son idéal politique, il ne devait être injuste à aucun moment de sa vie pour les autres modes de gouvernement, non plus que pour leurs partisans. A vingt ans, il était déjà ce qu'il fut à soixante, ce qu'il fut jusqu'à la mort, épris de tolérance et de fraternité. Nul, à mon sens, n'était mieux fait que lui pour comprendre, pratiquer et défendre la liberté.

Mais il est quelque chose qu'il aima de bonne heure, qu'il aima toute sa vie plus même que la liberté. C'est la France que je veux dire. Il n'en parla jamais qu'avec l'accent d'un fils, plein d'enthousiasme pour ses héroïsmes, pour ses triomphes, plein de pitié pour ses malheurs, plein d'indulgence pour ses faiblesses ou ses égarements, plein d'admiration pour ceux qui l'avaient fait naître et grandir, pour ceux qui à un moment quelconque de son histoire avaient pu contribuer à ses progrès, à sa défense, à sa gloire, à son relèvement, qu'ils s'appelassent Robert le Fort, Hugues Capet, saint Louis, Jeanne d'Arc, du Guesclin, Henri IV, Louis XIV, qu'ils fussent Hoche ou Marceau, qu'ils fussent Thiers ou Gambetta, qu'ils eussent porté l'oriflamme, les fleurs de lis ou les trois couleurs. Chose étrange, cet homme doux et pacifique, inoffensif s'il en fut, avait l'âme d'un soldat. Ce n'est pas par la plume ou par la parole, c'est par l'épée qu'il eût voulu servir sa patrie. Et ce n'est pas chez

rieur à toutes les créations de la poésie, de la peur ou de l'espérance, par delà toutes les chimères humaines, sans intermédiaire ni fictions, sans prêtre ni symbole ! Mais, il faut le dire, ces hautes spéculations ne conviennent qu'à un petit nombre d'hommes et, comme dans les mystères antiques, ne s'ouvrent qu'à de rares initiés... Il faut aux masses, qui vivent uniquement de sensations et de sentiments, des croyances en quelque sorte plus concrètes... Que feraient-elles de votre transcendante métaphysique? Qu'en auraient fait surtout les générations attristées du xe siècle? Accablés par tous les fléaux à la fois, poussés des Normands aux Hongrois, foulés par les royalistes et les féodaux, pillés par les bandits de passage, rançonnés par les maîtres sédentaires, décimés par des famines périodiques ou par de cruelles contagions, que seraient devenus ces pauvres êtres si devant eux, sur leur route sanglante, ils n'avaient vu clairement, comme les Hébreux au désert, marcher la colonne lumineuse? N'auraient-ils pas plié sous le fardeau?... Mais c'était la foi qui venait à eux et qui, doucement, relevait les opprimés, allégeait la lourde charge de leurs épaules et versait dans les âmes, comme un cordial généreux, le sentiment des réparations futures... » — Les *Comtes de Paris*, p. 408.

lui seul que se sont manifestés pareil contraste et pareille vocation. Depuis plus de soixante ans, sa famille, où les paisibles vertus du foyer domestique sont héréditaires, n'a cessé d'être une pépinière de vaillants officiers. Pour lui, quand, sur le point de sortir du collège, il vit ses deux frères, Félix et Émile, s'engager dans l'artillerie (où ils ont fourni l'un et l'autre une fort honorable carrière), il eut passionnément envie de les suivre. L'extrême myopie dont il était dès lors affligé ne le lui permit pas; et il le regretta toute sa vie[1].

Le métier militaire lui étant interdit, lorsque, après des études classiques qui avaient été fort brillantes, il eut à faire choix d'une profession, il ne délibéra pas longtemps. L'artiste et l'écrivain s'étaient révélés en lui par des productions d'écolier dont quelques-unes, qui ont passé sous mes yeux, dénotaient un sens critique, une vigueur de pensée et une pureté de style au-dessus de son âge. Il avait le goût des lettres et se sentait particulièrement attiré vers ces recherches historiques qui venaient d'illustrer les noms de Guizot, d'Augustin Thierry et de Michelet. L'histoire lui plaisait comme un nouveau monde à peine entrevu, où de merveilleuses découvertes restaient à faire. Il l'aimait aussi passionnément parce qu'il voyait en elle une grande école de morale et qu'à ses yeux le meilleur moyen de donner aux peuples le sentiment de leur dignité, ainsi que celui de leurs droits et de leurs devoirs, était de leur bien faire connaître leur passé. Voilà pourquoi, le défaut de fortune ne lui permettant pas de se consacrer uniquement à l'étude, il choisit du moins la carrière qui devait le moins l'en éloigner et entra, vers la fin de 1841, dans l'Université.

## II.

Il y entra par une porte modeste, car n'ayant alors d'autre grade que celui de bachelier, il lui fallut débuter comme simple

1. Il eut du moins la satisfaction de voir entrer à l'école de Saint-Cyr son fils Élie, qui est aujourd'hui capitaine de chasseurs à pied.

maître d'étude au collège royal de Grenoble, d'où il passa l'année suivante, comme régent de sixième et de septième, au collège de Valence. Dans cette seconde résidence, il retrouva avec bonheur ses parents, ses amis d'enfance. Mais la vie douce et facile qu'il y mena ne lui fit pas perdre de vue les titres qu'il lui restait encore à acquérir pour pouvoir occuper dans l'enseignement un poste à sa convenance. En juillet 1845, il emporta de haute lutte, devant la faculté de Lyon, son diplôme de licencié ès lettres et fut peu après nommé régent d'histoire au collège communal de Cambrai (14 mai 1846). Là, il eut bientôt, grâce à sa douceur, à sa probité pédagogique et au charme pénétrant de son enseignement, autant d'amis que d'élèves. Quelques-uns d'entre eux, qui vivent encore, se souviennent toujours avec reconnaissance du jeune maître si consciencieux, si convaincu, dont la gravité souriante faisait l'histoire toujours sérieuse sans la faire jamais rebutante, dont l'émotion vibrait discrètement dans des leçons bien composées, bien pensées et où le cœur parlait aussi bien que l'esprit. Sa voix un peu sourde et la lenteur un peu monotone de son débit auraient pu lui faire quelque tort. Mais ses auditeurs lui pardonnaient aisément ces défauts en faveur des jugements fermes et droits qu'il portait, comme des idées généreuses qu'il savait si bien exprimer. Par contre, la liberté — bien prudente pourtant — de ses appréciations lui attirait déjà de la part d'une administration timorée et parfois trop portée à complaire aux adversaires irréconciliables de l'Université, des avertissements amicaux, mais légèrement comminatoires. On le dénonçait par exemple (en 1847) à son recteur pour avoir laissé ses élèves traiter dans leurs rédactions *la question de la Réforme d'une manière qui paraissait donner au clergé catholique le rôle odieux.* Et le recteur l'invitait officiellement (par une dépêche que j'ai sous les yeux) à se montrer plus circonspect. Pour qui a connu M. Mourin, son impartialité, ses scrupules, on peut même dire ses timidités, une pareille invitation est de nature à faire sourire. Le malheureux régent, qui était,

comme fonctionnaire, la docilité et la correction même, fit naturellement de son mieux pour s'y conformer. L'explosion républicaine de 1848 ne le fit pas, à ce qu'il semble, sortir de sa prudente réserve. S'il y applaudit, comme j'ai lieu de le croire, du moins ne se jeta-t-il pas dans la politique militante, qui eût pu séduire sa jeunesse. Peut-être, avec sa précoce sagacité, prévoyait-il la sombre réaction qui se produisit bientôt après et qui allait en si peu de temps ramener la France à l'Empire. Du reste, préoccupé surtout à cette époque de son avenir universitaire, il consacrait entièrement ses loisirs aux études ardues qui devaient lui permettre d'obtenir au concours le titre d'agrégé.

Ce titre si envié, si recherché, faute duquel il n'est guère possible même à un homme de mérite de parvenir aux rangs supérieurs de l'Université, il le conquit sans secours, sans conseils, par la seule puissance du travail personnel, dès 1849, à vingt-sept ans[1]. Dès lors il pouvait aspirer à sortir des collèges. Aussi ne demeura-t-il pas longtemps à Cambrai. Pourvu, peu de jours, après d'une chaire d'histoire au lycée de Caen, il déclina ce poste et fut envoyé à Besançon, où, trop peu apprécié par des chefs qui lui reprochaient de manquer de vivacité et de vigueur, il ne resta qu'une année. A la fin de 1850, nous le retrouvons dans l'important lycée de Reims, où l'histoire avait été enseignée avec éclat avant lui par des maîtres comme les Varin, les Duruy, les Guillemin. Il ne se montra pas indigne de pareils devanciers. Pendant plusieurs années, il y captiva non seulement par sa bonté, mais par l'élévation morale de son enseignement, de nombreux élèves, dont quelques-uns, comme Forneron[2], lui durent sans doute pour une bonne part leur vocation d'historiens. Sans pédantisme, sans morgue,

1. Il fut reçu agrégé d'histoire (le second sur cinq) en même temps que MM. Des Devizes du Dezert (chargé de cours au lycée de Bordeaux); Bonnefont (chargé de cours au lycée de Chaumont); Lalande (maître surveillant à l'École normale) et Belin (chargé de cours au lycée de La Rochelle).

2. Qui s'est fait plus tard connaître par d'importants ouvrages sur les ducs de Guise, sur Philippe II, sur l'Émigration, etc.

sans prétentions ridicules et bien qu'il ne se départît jamais de sa charmante modestie, on sentait qu'il s'était fait une idée très haute de ses fonctions d'éducateur, qu'il voyait dans l'histoire autre chose qu'un passe-temps ou un plaisir d'érudit et qu'il entendait s'en servir pour faire des écoliers confiés à ses soins autant de bons Français et de bons citoyens. « Les hommes sérieux, écrivait-il en 1851, cherchent dans leurs graves entretiens avec les générations qui ne sont plus la règle des générations vivantes et dans les analogies du passé la solution des problèmes posés à notre époque[1]. » Ses leçons produisaient sur les jeunes gens une impression profonde, qui, chez beaucoup d'entre eux, ne devait jamais s'effacer. Quarante ans plus tard, l'un d'eux, grand industriel et publiciste de talent[2], après l'avoir longtemps perdu de vue, s'attendrissait en le retrouvant et lui témoignait en ces termes sa persistante reconnaissance : « Je me suis toujours rappelé vos leçons, l'élégance de votre parole, l'ordre de vos idées et la droiture de votre pensée. Cela n'a pas dû frapper que moi et je me souviens de vos leçons sur les Guises. C'est précisément ce que Forneron a retenu pour l'honneur de sa plume. Tout ce que j'ai écrit, je l'ai d'abord honnêtement pensé et toujours j'ai dit que l'honnêteté est la première qualité du critique, le juge, c'est-à-dire de l'historien. C'est donc un bonheur d'avoir un professeur comme vous l'avez été, au moment où l'on va aborder la vie sérieuse. Puisque je vous ai retrouvé, il me semble que je viens de signer un nouveau bail avec la vie ; voulez-vous me permettre de vous dédier mon nouvel ouvrage sur l'Angleterre ?... »

Malgré le soin scrupuleux qu'il apportait à la préparation de ses classes, M. Mourin ne leur consacra pas entièrement les trois années qu'il passa dans son nouveau poste. Grâce aux importantes bibliothèques et aux riches archives de la ville de Reims, il put employer une partie de son temps en recherches

1. Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Reims.

2. M. Émile Lefèvre.

originales qui firent apprécier des savants la sagacité de sa critique et donnèrent naissance à un essai historique d'où devait sortir plus tard le plus important de ses ouvrages. Admis, dès le mois de mars 1851, dans l'Académie de Reims, il concourut très honorablement aux travaux de cette importante société littéraire et scientifique[1], dont les mémoires renferment, entre autres études de lui, une consciencieuse et suggestive étude sur *Richer, moine de Saint-Remi*. Le manuscrit original de ce chroniqueur, depuis longtemps perdu, avait été retrouvé par Pertz. Frappé du rôle considérable qu'avaient joué aux IX$^e$ et X$^e$ siècles les archevêques de Reims dans la lutte des derniers Carolingiens contre les ducs de France et de la part prépondérante qu'ils avaient prise à l'élévation des Capétiens au trône, M. Mourin trouvait principalement dans le récit de Richer l'explication de leur politique. Il se promit dès lors de creuser et d'élargir cette question si mal connue. En attendant le beau livre qui, longtemps après, est sorti de ces études, il y puisa les éléments d'une thèse latine qu'il se proposait de soumettre à la faculté des lettres de Paris. Il avait en effet la noble et légitime ambition, après son stage si honorable dans les collèges et les lycées, de se faire une place dans l'enseignement supérieur, et il n'y pouvait parvenir, on le sait, sans être pourvu du grade de docteur. Se préoccupait-il dès cette époque de sa thèse française? Je ne sais. Il en eût peut-être trouvé aussi le sujet dans l'histoire de l'église ou de la commune de Reims si son séjour dans cette ville se fût prolongé de quelques années. Mais l'administration universitaire, qui, pour des considérations étrangères à son enseignement, jugea bientôt son déplacement nécessaire, en décida autrement.

1. Cette académie avait alors pour président le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et comptait parmi ses membres le D$^r$ Landouzy, directeur de l'École de médecine de cette ville, et MM. Charles Loriquet, bibliothécaire municipal (neveu du jésuite historien), Henri Pâris (cousin germain de M. Gaston Pâris), Lacatte-Joltrois, Forneron (recteur départemental de la Marne), etc. — Le travail de M. Mourin sur Richer se trouve dans le tome XIV des mémoires de cette société. — On peut lire aussi dans le tome XVIII une intéressante dissertation du même auteur sur cette question : *Jeanne d'Arc est-elle Champenoise ou Lorraine?*

C'est à Angers, où il fut transféré par arrêté du 14 septembre 1853, que M. Mourin devait, en atteignant la maturité de l'âge et du talent, donner comme professeur, comme écrivain, comme citoyen, la pleine mesure de son mérite intellectuel et de sa valeur morale. Il trouva dans cette ville riante et hospitalière, au milieu d'une population un peu molle, un peu timide, mais élégante, fine, sensible de tout temps aux plaisirs de l'esprit, le milieu le plus favorable au libre jeu de ses facultés, au développement heureux et tranquille de ses aptitudes et de ses goûts. Ce fut bientôt la seconde patrie de son cœur et il y passa la meilleure partie de sa vie, j'entends la plus laborieuse et la plus féconde.

Le personnel enseignant du lycée d'Angers comprenait alors un groupe d'hommes distingués, dont quelques-uns sont plus tard devenus célèbres. Tous devinrent en peu de temps ses amis et tous lui restèrent depuis invariablement fidèles. C'est là qu'il eut pour collègues, on pourrait presque dire pour frères d'armes, l'éloquent Gidel, le spirituel et moqueur Maxime Gaucher, Cune, le savant humaniste, Claude Desprez, l'historien militaire bien connu, Guilmant, le philologue et l'artiste que les Angevins n'ont pas oublié, Girardin, le romancier des enfants, et Julien Daillère, le gracieux poète, sans compter les savants, comme Gripon, Boucher et Dupuis[1]. Dans cette société charmante et suggestive au plus haut point, son âme s'élevait chaque jour et chaque jour son esprit s'élargissait davantage. Son enseignement, malgré cette froideur de débit qu'on avait déjà signalée en lui et dont il ne put jamais entièrement se corriger, devenait plus ferme, plus coloré, plus vivant. Ses élèves l'adoraient et il n'était jamais besoin qu'il recourût aux rigueurs de la discipline pour obtenir d'eux de l'attention et du travail. Beaucoup, comme M. le Dr Legludic

1. Longtemps après, dans un banquet où l'avait convié l'Association amicale des anciens élèves du lycée d'Angers (le 18 novembre 1886), il se donna le plaisir de tracer de chacun d'eux un portrait dont la grâce et la délicatesse de touche ravit d'aise ses auditeurs (V. le *Bulletin de l'Association*, 7e année; Angers, Germain et Grassin, 1886).



ou M. Élie Sorin, lui ont fait honneur. Tous ont gardé de lui le plus affectueux et le plus reconnaissant souvenir.

A Angers, M. Mourin, qui, dans ses précédentes résidences, avait vécu fort retiré, ne tarda pas à se créer hors de la famille universitaire de nombreuses et fortes amitiés. Il en eut dans tous les partis ; car sa droiture, sa courtoisie, sa haute tolérance lui gagnaient sans peine tous les cœurs. Il a pu avoir plus tard des adversaires politiques ou religieux. J'ose affirmer qu'il n'a pas eu un seul ennemi. Mais s'il ne dédaignait pas de fréquenter, à l'occasion, des hommes dont les opinions et les tendances différaient sensiblement des siennes, il se rapprochait naturellement bien plus volontiers de ceux dont il partageait la foi, les regrets, les espérances. Il y avait alors à Angers, comme dans toute la France, des gens de cœur qui, au lendemain du 2 décembre et après le rétablissement de l'Empire, ne se résignaient pas à la servitude. Les amis de la liberté ne pouvaient alors ni élever la voix ni éclairer l'opinion publique par leurs écrits. Ils n'avaient ni journaux ni tribunes. Mais ils pouvaient du moins à huis clos échanger leurs pensées et se réconforter mutuellement en se répétant que la France verrait sans doute des jours meilleurs. Parmi ceux dont les entretiens eurent alors sur M. Mourin la plus vivifiante influence, deux me paraissent plus particulièrement à citer : Célestin Port, le vaillant archiviste, qui préludait alors aux admirables travaux par où il a renouvelé l'histoire de l'Anjou ; et Grégoire Bordillon, l'apôtre toujours inspiré, toujours éloquent de la foi républicaine dans ce département de Maine-et-Loire qui depuis 1848 ne pouvait oublier les accents de sa grande voix. Le premier, jeune, hardi, primesautier, incapable de déguiser ou de taire la vérité quand il l'avait une bonne fois découverte, animé pour l'erreur et le préjugé des haines vigoureuses que recommande le vieil Alceste, lui servit de guide dans ses nouvelles recherches historiques et ne fut pas étranger au choix du sujet, très curieux et très neuf, que M. Mourin adopta bientôt pour sa thèse française. Quant au second, sa grande taille,

son regard étincelant, sa parole sonore et imagée, sa haute et généreuse philosophie, ses indignations d'honnête homme et jusqu'à ses emportements révolutionnaires (qui effrayaient parfois son jeune auditeur), l'électrisaient et exerçaient sur lui un prestige dont, bien des années après la mort d'un tel ami, — j'ai pu le constater — il ressentait encore les effets[1].

Grâce à ses nouvelles relations, non moins qu'à son mérite professionnel, M. Mourin avait en deux ans acquis dans la ville d'Angers une réputation fort honorable, mais qui ne sortait pas encore du cercle relativement étroit de ses amitiés. Il y devint rapidement populaire quand sa voix put se faire entendre non plus seulement de ses élèves du lycée, mais du grand public. L'ancienne capitale de l'Anjou avait été autrefois le siège d'une université dont elle regrettait depuis la Révolution les jours de gloire et de grandeur. A la demande du conseil municipal d'Angers et à la suite d'une active campagne menée par le distingué M. de Lens[2], qui s'était fait l'interprète de ses revendications, le gouvernement impérial lui accorda en 1855 la création d'une *École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres*, qui, sauf la collation des grades, devait jouer le rôle d'une double faculté. M. Mourin y fut, dès le 25 septembre de cette année, nommé *professeur d'histoire de France et de géographie*, pendant que

1. Grégoire Bordillon, né à Angers le 13 décembre 1803, fut, après de sérieuses études littéraires, philosophiques et juridiques, successivement avocat, avoué, administrateur des ardoisières d'Angers. Mais c'est surtout comme journaliste, comme propagateur inspiré de l'idée républicaine qu'il acquit dans sa ville natale une grande et légitime popularité. M. Mourin m'a souvent répété qu'il n'avait jamais entendu d'homme qui eût au même degré que lui le don naturel de l'éloquence. Il fut après le 24 février commissaire du gouvernement provisoire, puis préfet de la République dans le département de Maine-et-Loire. Louis-Napoléon, pour le dépayser, l'envoya dans l'Isère et ne tarda pas à le révoquer (1849). S'il n'eût, par excès d'abnégation, décliné la candidature qui lui fut offerte en 1848, il se fût fait sans doute une place considérable à l'Assemblée constituante. Sous l'Empire, il eut avec de vieux amis qui regrettaient ainsi que lui la République (les Freslon, les Hippolyte Carnot, les Guépin, etc.) une correspondance très active dont une partie a été publiée par M. Élie Sorin dans son intéressant volume sur la *Vie politique en province* (Paris, in-12, 1868). — M. Mourin a écrit et publié à propos de ce livre une remarquable étude sur la vie et le caractère de Grégoire Bordillon.

2. Inspecteur d'académie à Angers depuis 1854.

son ami M. Gidel y était appelé à la chaire de littérature. C'est le 7 février 1856 que le nouvel établissement fut inauguré dans un vieux bâtiment de la rue Courte, non loin du logis Barrault[1], par le recteur de l'académie de Rennes, M. Mourier. Dès le lendemain les cours commencèrent, et la première leçon fut faite, en présence d'une foule considérable, par M. Mourin, qui, du mois de février au mois de juillet, exposa, sans jamais lasser la sympathie de son auditoire, les parties les plus obscures de notre histoire nationale (des origines à la fin du XIII[e] siècle). Sa parole, toujours lente et un peu froide, mais toujours précise, colorée et pleine d'une émotion contenue, fit dès le début une impression qui, loin de s'affaiblir, devint plus profonde à mesure qu'on put mieux apprécier la rectitude de ses jugements, sa profonde probité historique et l'esprit de justice et d'honneur dont il s'inspirait.

« Nous débutâmes ensemble, m'écrivait dernièrement M. Gidel, à l'École des sciences et des lettres d'Angers. Nos premières leçons eurent un grand succès. Les femmes surtout y accoururent avec le plus grand empressement. Ce fut d'abord une vogue ; dans toute la société les personnes des plus distinguées y vinrent. Il fallut qu'un mot d'ordre venu de l'évêché arrêtât ce concours. La bourgeoisie se montra plus fidèle. Des magistrats, des médecins tinrent bon jusqu'au bout ; il n'y eut de défections que dans les rangs de la noblesse. La parole précise et quelquefois imagée de M. Mourin faisait toujours grand effet. Je me souviens que plusieurs fois, faisant allusion à des leçons de mon collègue, son nom fut toujours couvert d'applaudissements chaleureux... » Tout cela est parfaitement vrai, et j'ai pu constater à Angers par moi-même, quelque vingt ans plus tard, le souvenir sympathique et admiratif que les habitués de la rue Courte gardaient encore des belles leçons de M. Mourin. Ce qui est malheureusement vrai aussi, c'est que son enseignement public, malgré sa réserve et sa rare prudence, effaroucha

1 Où sont installés le musée et la bibliothèque municipale d'Angers.

non seulement les adversaires de l'Université, mais un des fonctionnaires qui avaient pour mission de la défendre et de faire respecter sa liberté. Il ne faut pas oublier qu'on était alors au temps de l'Empire autoritaire et clérical qui, pour conserver les bonnes grâces de l'Église, tenait ce grand corps étroitement garrotté et si fort à la gêne que beaucoup de ses membres — et non des moins distingués — prirent le parti de quitter leurs chaires pour recouvrer leur indépendance. C'était le temps où, pour ne pas déplaire aux évêques, le gouvernement n'osait parfois confier l'enseignement de la philosophie à des protestants ou à des juifs et, pour tout dire, le temps où Fortoul dirigeait l'instruction publique. Le recteur Mourier était un fonctionnaire tout à fait selon le cœur de ce trop célèbre ministre. Ce à quoi il semblait tenir par-dessus tout, c'était à ce que l'enseignement de l'Université tournât à la glorification non seulement de l'Empire, mais de l'Église. « J'ai donné, écrivait-il peu après l'ouverture de la nouvelle école d'Angers, des instructions à M. le professeur d'histoire Mourin pour que sa prochaine leçon mette en lumière les influences du christianisme sur la société moderne. La direction de sa première leçon, qui avait été pourtant très applaudie du public, ne m'avait pas semblé suffisamment pénétrée des idées qui doivent donner à l'enseignement historique une autorité morale et salutaire sur les populations... »

Il n'était pas de fonctionnaire plus correct, plus docile que M. Mourin. Après cet avertissement, dont le caractère comminatoire n'était pas douteux, il redoubla de circonspection et, au dire du loyal M. de Lens, son inspecteur d'académie, dont l'orthodoxie catholique était bien connue, ne donna prise à la malveillance ni à l'École supérieure ni au lycée. Mais il eut beau faire. Aux yeux de son recteur il demeura suspect. La recommandation de le surveiller revenait constamment sous la plume de M. Mourier. Nous la trouvons encore dans sa correspondance à la fin de 1857. Heureusement pour le professeur, l'Université avait alors pour grand maître non plus Fortoul,

mais le gallican et libéral Rouland, qui ne craignait pas de déclarer à M. Gidel, menacé et alarmé comme son collègue, « qu'il ne la sacrifierait pas à la calotte ».

Cependant le renom de M. Mourin ne faisait que grandir et un lien nouveau l'attachait maintenant à la population angevine. Il avait en effet soutenu, au mois d'avril 1856, ses thèses de doctorat en Sorbonne. L'une d'elles, qu'il avait autrefois ébauchée à Reims, portait ce titre : *Quæ partes fuerint episcoporum in Capetianis ad regnum provehendis*. C'était une dissertation aussi élégante que solide et originale sur le rôle du clergé dans la révolution qui substitua les Capétiens aux Carolingiens sur le trône en 987. Pour quiconque s'intéressait aux origines politiques de notre nation, c'était un travail de haute valeur. Mais la thèse française, dont le sujet était la *Réforme et la Ligue en Anjou,* devait avoir aux yeux des Angevins, une bien plus grande importance. Ils y retrouvaient, dans une série de récits colorés, vivants et d'une noble impartialité, qui rappelaient la manière historique d'Augustin Thierry, leurs aïeux du XVI$^e$ siècle, avec toutes ces passions municipales, politiques, religieuses qui tant de fois, à cette triste époque, avaient agité ou ensanglanté leur ville. Grâce aux sources inédites qu'il avait trouvées sur place et qu'il avait admirablement su mettre en œuvre [1], l'auteur avait pu faire un livre aussi passionnant qu'instructif et qui ne se recommandait pas moins par sa portée morale que par ses rares qualités de style et de composition.

« L'histoire de la Réforme et de la Ligue en Anjou contenait en effet (lisons-nous dans un compte rendu de cet ouvrage) [2] un tableau très exact et très complet de la vie communale au XVI$^e$ siècle. L'exposé des luttes soutenues à diverses

1. Notamment les manuscrits des abbés Grandet et Rangeard, le *Journal* de Louvet (alors en cours de publication) et plus encore les *Registres des délibérations et conclusions* de l'ancien corps de ville d'Angers, mine historique d'une grande richesse, où j'ai trouvé moi-même plus tard les principaux éléments de ma thèse sur la *Fronde angevine*.

2. *Journal de Maine-et-Loire*, numéro du 3 mars 1889.

reprises par la municipalité d'Angers pour conserver son indépendance et aussi pour sauvegarder la vie et les biens de ses concitoyens tant catholiques que protestants; le récit des événements qui se succédèrent tant dans la ville même que dans le reste de la province pendant cette période de troubles et d'anarchie; la *Journée des mouchoirs* en 1560; l'occupation de la cité par les Huguenots en 1562 et la répression qui suivit leur expulsion; les séjours à Angers du roi Charles IX en 1565 et 1569; les efforts des magistrats de l'Hôtel de ville pour arrêter le massacre des protestants commencé dans la matinée du 29 août 1572, quelques jours après la Saint-Barthélemy, sur les ordres apportés par le comte de Montsoreau, et l'heureux succès de cette courageuse intervention; les exactions de Bussy d'Amboise, nommé gouverneur d'Anjou, et de ses officiers; les embarras causés au conseil de ville par les demandes incessantes d'argent adressées par le duc d'Anjou; la réformation de la mairie d'Angers; la surprise du château par trois aventuriers, du Hallot, du Fresne et de Rochemorte, et la campagne tardive du prince de Condé pour s'y introduire; l'adhésion donnée à la Ligue par la nouvelle mairie d'Angers et les troubles qui en furent la conséquence; l'occupation de la ville par le duc d'Aumont, qui rétablit l'ancienne constitution municipale et réorganisa la milice bourgeoise; les efforts du nouvel évêque, Charles Miron, pour mettre un terme aux prédications en faveur de la Ligue; la déroute de Craon; le siège du château de Rochefort; le séjour à Angers d'Henri IV et la soumission du duc de Mercœur forment autant d'épisodes d'un réel intérêt... »

« On n'oublie pas, lisons-nous ailleurs[1], les portraits des hommes que M. Mourin ressuscite sous son pinceau à la fois sobre et vigoureux, soit qu'il s'agisse de Pierre Ayrault — *Pierre qui ne rit point* — « le justicier impassible comme la « loi, frappant le crime sans hésitation, sans ménagement,

1. Le *Patriote de l'Ouest*, numéro du 15 avril 1889.

« sans crainte; » ou de Bussy d'Amboise, le jeune débauché, « véritable proconsul, traitant l'Anjou en pays conquis, extor- « quant des tributs par la terreur et foulant aux pieds les « libertés municipales; » enfin on est saisi par les larges scènes de la Saint-Barthélemy à Angers et du siège de la forteresse de Rochefort-sur-Loire, défendue par les *Saint-Offange*, gentilshommes ligueurs et surtout bandits. Cet épisode des Saint-Offange est à lui seul une histoire, une légende, presque un roman et un poème; tout y séduit l'imagination, l'effraie et quelquefois l'amuse; sous la plume habile de l'historien il n'y a pourtant pas un seul caprice de metteur en scène; tout est vrai, exact, dans l'ensemble comme dans le détail; mais l'art de bien conter a sa magie et donne aux événements un relief et un coloris, secret des maîtres et attrait de ceux qui les lisent... »

A Paris, le livre de M. Mourin ne fut pas seulement goûté en Sorbonne. Il obtint[1] une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il méritait certainement mieux encore. Un historien de grand mérite, qui était en même temps un homme de grand cœur, Victor Duruy, l'analysa longuement dans la *Revue de l'Instruction publique*[2] et s'attacha surtout à en dégager l'idée générale d'humanité, de tolérance et de liberté dont M. Mourin s'était inspiré en le composant. « L'auteur est-il protestant? lisons-nous dans son article. Est-il catholique? Son livre n'en dit vraiment rien et je l'en félicite. Mais je vois bien qu'il n'excuse le mal nulle part et qu'il approuve le bien partout..... M. Mourin n'a pas seulement tracé le tableau de la lutte des deux partis religieux dans l'Anjou, il a aussi étudié patiemment la vie intérieure de la commune angevine et, comme il arrive toujours avec les travaux consciencieux, il y a à tirer aussi de cette partie de son livre un enseignement, c'est que la France avait déjà une classe bourgeoise toute formée, pas assez forte pour imposer à

1. En 1857.
2. Numéro du 1er janvier 1857.

elle seule la paix aux partis contraires, mais l'étant assez déjà par ses richesses, ses lumières et sa modération pour qu'un gouvernement intelligent pût s'aider d'elles contre les rancunes féodales de l'aristocratie aussi bien que contre les violences désordonnées des masses populaires encore trop ignorantes... »

En composant ce beau livre, M. Mourin était devenu véritablement angevin par le cœur. C'était avec une émotion toute filiale que, peu de temps après, dans un discours d'apparat[1], il célébrait les gloires anciennes et modernes de l'Anjou, depuis le bon roi René, le poète Joachim du Bellay, l'érudit Ménage et le voyageur Bernier jusqu'aux Dupetit-Thouars, aux Volney, aux Bonchamps, parlant de tous avec la même piété, enveloppant toutes ces illustrations du même respect. L'estime et la sympathie venaient à lui de toutes parts dans cette ville où, sans vaine recherche de popularité, il s'associait chaque jour plus étroitement à la vie locale. La *Société académique de Maine-et-Loire,* qui se constitua en 1857, le compta dès ses débuts au nombre de ses plus dévoués et de ses plus consciencieux collaborateurs[2]. Il écrivait vers la même époque pour la *Revue de l'Anjou* sa pénétrante étude sur *François d'Alençon et la reine Élisabeth*[3]. Enfin le moment approchait où, après s'être fait à Angers tant d'amis, il allait s'y créer une nouvelle famille. Un honorable banquier de cette ville, M. Bigot, lui donna sa fille en mariage (27 avril 1858). La vieille cité qu'il honorait depuis longtemps par ses travaux l'aima dès lors comme un de ses enfants.

Tant de sympathies et d'habitudes nouvelles ne pouvaient cependant pas le faire renoncer à l'objet de sa légitime ambi-

1. *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée d'Angers* (br. in-8°, Angers, Cosnier et Lachèse, 1856).

2. Il en fut plus tard élu président (déc. 1874). Citons parmi les travaux de lui qu'on retrouve dans les *Mémoires* de cette société : *Observations sur une explication nouvelle de la révolution de 987* (t. XIII); — De l'*Instruction primaire obligatoire et gratuite* (t. XVII); — La *rive gauche du Rhin au x*e *siècle* (t. XXI); — Le *Concile de Saint-Basle, récit du x*e *siècle* (t. XXIII); — *Rapport sur le concours pour le prix du conseil général* (t. XXV), etc.

3. *Revue de l'Anjou et du Maine* (t. III).

tion, c'est-à-dire à cette chaire de faculté qu'il poursuivait depuis si longtemps et qu'il méritait si bien d'occuper. A plusieurs reprises depuis qu'il était pourvu du grade de docteur, il avait sollicité sans bassesse, comme sans fausse modestie, un emploi dont il était fondé à se croire digne et dans l'exercice duquel il eût pu se vouer sans réserve, pour le grand profit de la science, aux hautes études historiques. Le 31 janvier 1858, il avait encore écrit au ministre de l'Instruction publique : « Membre de cette Université que vous avez relevée à ses propres yeux par vos actes et vos paroles et qui, dans sa reconnaissance, se sent à la fois heureuse et fière d'être dirigée par vous, je ne recherche pas de patronage et m'en remets avec confiance à votre haute équité. » Cette requête si digne et si ferme n'avait pas obtenu gain de cause. Pourquoi? sans doute parce que, malgré son libéralisme, le ministre Rouland, sous l'influence des rapports qui lui venaient de Rennes, suspectait quelque peu les tendances du professeur angevin. Toutefois, pour lui faire prendre patience, il venait de lui accorder une demi-satisfaction. Quelques semaines avant son mariage, M. Mourin avait été nommé professeur d'histoire au lycée de Nantes et en même temps à l'École supérieure des sciences et des lettres dont cette ville, comme celle d'Angers, était dotée depuis quelques années.

Faute de mieux, il avait accepté ce double poste. A Nantes, où son ami Gidel l'avait précédé depuis peu, son enseignement devait forcément avoir plus d'éclat et de retentissement qu'il n'en aurait jamais eu à Angers. Malheureusement, à Nantes comme à Angers, il était dans l'académie de Rennes. Il y fut surveillé plus étroitement que jamais par le recteur Mourier qui, à la suite d'une leçon d'ouverture[1] où il avait, avec un tact et une mesure incontestables, affirmé son attachement aux principes de 89, ne manqua pas de l'*avertir* de nouveau et d'avertir aussi le ministre de ce qui était à ses yeux au moins

1. En avril 1858.

une grosse imprudence. Vainement le professeur fit-il remarquer que les paroles qui lui étaient le plus vivement reprochées étaient extraites « d'un des derniers discours de S. M. l'Empereur ». Vainement représentait-il qu'ayant eu à exposer l'état de la France à l'avènement de Louis XVI et se disposant à retracer (ce qu'il fit) toute l'histoire de la Révolution, y compris celle de la Convention, il lui était bien difficile de ne pas faire connaître à l'avance la règle de ses jugements historiques sur cette grande époque. On lui répondait que « placé sur un terrain aussi brûlant, il valait mieux désormais raconter simplement et impartialement les faits que de faire des professions de foi qui pouvaient lui aliéner une partie de son public ». On voulait bien reconnaître la droiture de ses intentions. Mais on persistait à trouver qu'il avait parlé de façon à compromettre l'Université. « M. Mourin (écrivait le recteur quelques mois plus tard) n'avait peut-être exposé à Nantes aucune idée qui fût dans le fond blâmable; mais il fallait de la prudence en évoquant les souvenirs de la Révolution devant une société où les souvenirs de la guerre civile ne sont pas effacés. »

Notre historien, qui n'eut jamais l'âme d'un révolté, se soumit comme précédemment, de fort bonne grâce, aux injonctions rectorales. Les années suivantes il eut soin de se placer sur des terrains moins *brûlants* que celui de la Révolution. Il remonta aux origines de notre histoire. Il évita dans son enseignement toute profession de foi, toute allusion à la politique contemporaine. Il fut applaudi et n'obtint pas moins de succès à l'École supérieure de Nantes que précédemment à celle d'Angers. Les inspecteurs généraux de l'instruction publique (Chéruel en 1859, Magin en 1860) rendirent pleine justice à son talent, à sa probité professionnelle, et signalèrent sa candidature à une chaire de faculté comme fort digne d'être prise en considération. Mais, malgré tout, le chef de l'académie de Rennes ne désarmait pas. S'il voulait bien reconnaître comme « désirable » qu'il fût chargé de cours « dans une petite faculté », il se hâtait d'ajouter comme correctif: « Seulement il faut surveiller

la direction de ses idées, qui me semblent trop politiques. Son discours de fin d'année, que je reçois à l'instant, mentionne trop les principes de 1789 et la liberté de conscience; je lui fais observer que ce sont là des questions qui ne doivent pas être traitées devant les enfants dans une distribution de prix. » On était en 1859. L'Empereur, dont le trône reposait justement sur ces principes de 1789 si redoutés du haut fonctionnaire, venait de déchaîner lui-même la révolution en Italie. M. Mourin n'en dut pas moins refaire son discours. On voulut bien lui permettre de célébrer publiquement devant ses élèves du lycée les récentes victoires de nos soldats et rappeler aux Nantais la gloire de leurs vieux compatriotes, Richemont, Cassard, Cambronne. Telle est la mesure de liberté qui était alors concédée à l'Université !

M. Mourin se consolait des tracasseries administratives en écrivant, dans ses rares moments de loisir, de remarquables études sur la *Correspondance* de Tocqueville, sur l'*Histoire de la révolution de 1848,* par Garnier-Pagès, sur l'*Histoire de la Grèce,* par Victor Duruy[1]. Il donnait par là de nouveaux témoignages de sa maturité d'esprit, de sa rectitude de jugement, et surtout de ce libéralisme large, conciliant, vraiment patriotique, dont le gouvernement eût bénéficié si, au lieu de le contrarier ou de le suspecter, il eût pris soin de l'encourager. Cependant, à la longue, il semblait que M. Mourier fût disposé à lui manifester une bienveillance moins soupçonneuse. Il reconnaissait par exemple, en 1860, que ce professeur s'était *parfaitement conformé* aux observations à lui adressées *pour les précautions à prendre dans son enseignement.* C'était fort bien. Peu après, il quittait l'académie de Rennes, ce qui était mieux encore. L'inspecteur général Magin, qui lui succéda comme recteur, témoignait à M. Mourin, durant l'année 1861, autant de confiance que d'estime[2]. Ce dernier eût-il fini par·

1. Articles publiés en 1861 dans la *Revue de l'instruction publique.*

2. « Le public, écrivait-il,... apprécie la clarté de l'exposition du professeur, la sû-

obtenir du gouvernement impérial, s'il eût continué à prendre patience, l'emploi qu'il méritait et qu'il attendait depuis cinq ans ? Cela n'est pas impossible, bien que d'autres professeurs, également méritants, aient attendu plus que lui et jusqu'au bout aient été déçus. Peut-être eut-il tort de ne pas persévérer. Mais on conviendra qu'un peu de découragement de sa part était bien excusable. Quoi qu'il en soit, un douloureux incident de famille qui se produisit à cette époque lui fournit une très honorable occasion de changer de carrière. Son beau-père, M. Bigot, qui venait d'être frappé de cécité, ne pouvant ni se retirer des affaires ni partager avec un autre qu'un de ses proches la direction de sa maison de banque, lui demanda un concours qu'en bon fils il n'osa lui refuser. Au mois d'octobre 1861, M. Mourin obtint sans peine du ministère de l'Instruction publique un congé illimité. Et voilà comment, au bout de trois ans, il rentra dans cette ville d'Angers, où il avait vécu si heureux, où il avait laissé tant d'amis et où de nouveaux honneurs, mais aussi de nouvelles déceptions, lui étaient réservés.

## III.

Il était alors dans toute la force de l'âge (39 ans), en pleine possession de sa belle intelligence et de son noble cœur. L'apprentissage de sa nouvelle profession ne fut pour lui ni long ni difficile. Nous ne le suivrons pas dans le détail des affaires de banque qui l'occupèrent pendant près de vingt ans. Nous dirons seulement à cet égard qu'il y porta la loyauté, la probité scrupuleuse et la délicatesse dont il n'avait cessé de faire preuve dans sa conduite et dans tous ses travaux. La considération commerciale qu'il acquit ainsi en peu de temps ne pouvait qu'augmenter la popularité de bon aloi que lui avaient

reté de son jugement, le caractère élevé de son enseignement. Aussi le cours d'histoire est-il suivi avec beaucoup de régularité et il n'est pas rare de voir l'amphithéâtre plein quand M. Mourin occupe la chaire. »

antérieurement value ses succès de professeur et d'écrivain. La vie publique s'ouvrit dès lors largement devant lui. L'indépendance qu'il venait de recouvrer lui permettait maintenant de parler haut, de dire et d'écrire ce sur quoi il avait dû garder le silence comme fonctionnaire, enfin de faire ouvertement campagne avec ceux de ses concitoyens et de ses amis qui commençaient à demander des comptes à l'Empire, à revendiquer les libertés perdues, à préparer pacifiquement, mais résolument, l'avènement de la troisième République.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il fût ambitieux, au sens ordinaire du mot, ni que les luttes ou les honneurs politiques eussent pour lui grand attrait. A cette époque, comme antérieurement et comme plus tard, M. Mourin était par-dessus tout un homme d'étude et de cabinet, plus apte à manier les idées qu'à remuer les foules et plus porté vers les livres que vers les électeurs. En quittant (non sans un vague esprit de retour) cette Université qu'il avait si bien servie et qu'il ne cessait pas de chérir, il ne renonçait pas à la servir encore ; il ne renonçait pas non plus aux travaux désintéressés qui lui avaient valu dans le monde savant une si honorable notoriété et qui avaient fait l'honneur de sa vie. Ce n'est pas en vain que Victor Duruy, qui avait pour lui la plus haute estime, lui avait écrit les lignes suivantes, peu de temps après ce qu'il appelait sa *défection :* « Notre pauvre Université a besoin du secours de tous ses enfants, surtout de ceux qui promettaient de venir bientôt combattre pour elle au premier rang. Vous étiez déjà un des plus désignés. Du moins n'oubliez pas les lettres au milieu de vos occupations nouvelles et montrez qu'un homme d'esprit suffit à faire un bon financier et un homme de goût et de savoir[1]... »

De semblables conseils étaient presque superflus. Pour avoir quitté sa chaire, M. Mourin n'était disposé à négliger ni ses chères études historiques ni les choses de l'enseignement. Nous

1. Lettre du 14 février 1862.

le voyons en effet, peu de temps après sa sortie de l'Université, se faire admettre dans la *Société d'agriculture, sciences et arts* d'Angers (18 décembre 1862), puis dans la *Société industrielle* de la même ville (7 mai 1863), et coopérér activement aux travaux de ces deux importantes compagnies, sans faire infidélité à la *Société académique de Maine-et-Loire*, où il s'est empressé de reprendre sa place. En 1863 il publie une réfutation en règle des conclusions d'un travail récent de M. Olleris, doyen de la faculté des lettres de Clermont, sur la révolution de 987. Reprenant et commençant à élargir sa thèse latine de 1856, il soutient avec une conviction ardente, irréductible, que cette révolution a été pour notre pays un bienfait, que les Capétiens, loin d'avoir représenté au xe siècle le parti de l'étranger, comme le voulait M. Olleris, ont été par essence le parti national et que la France moderne, telle que nous la connaissons, telle que nous l'aimons, n'eût pas été possible sans eux[1]. Cette thèse d'où sortira quelques années plus tard le plus important de ses ouvrages, ne cessera dès lors de le préoccuper et la meilleure part de ses loisirs sera consacrée aux longues et patientes recherches qui lui permettront de la présenter au public sous sa forme définitive. Elle ne l'absorbe pas, du reste, au point de le rendre indifférent à d'autres questions historiques sur lesquelles il est heureux, à propos de publications nouvelles, de faire connaître son sentiment. Il écrit par exemple en 1864, au sujet du livre de Poirson sur Henri IV (dont la seconde édition vient de paraître), une pénétrante et magistrale appréciation du rôle joué par ce souverain, que sa patriotique admi-

1. *Observations sur une explication nouvelle de la révolution de 987* (*Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XIII). Ce travail se termine par les lignes suivantes : « Les Carlovingiens nous conduisaient à une sorte de Bas-Empire ; 987 nous donna la France des communes, la France chevaleresque, la France des états-généraux, la France libérale, ardente, énergique, le soldat de Dieu, telle qu'on la voit de Hugues Capet à Louis XI. La date qui marque l'avènement des Capétiens est pour moi comme une limite lumineuse qui sépare deux mondes : au delà, la barbarie et ses matériaux informes tourbillonnant dans l'anarchie sous la main de souverains préoccupés d'une fausse grandeur ; en deçà, la civilisation moderne dégageant du chaos et coordonnant, sous des rois vraiment français, les éléments précieux destinés à former peu à peu une grande nation. »

ration n'empêche pas de juger parfois avec une louable sévérité d'honnête homme[1].

Dans le même temps, nous le voyons aussi se passionner en bon citoyen pour les questions d'enseignement et d'éducation populaire qui, dans un pays soumis au suffrage universel, sont pour la nation d'une importance capitale. C'est par là qu'il entre peu à peu dans la vie politique et qu'il s'associe de plus en plus étroitement aux efforts du parti républicain pour relever la France de la déchéance du 2 décembre. On sait que ce parti, grâce à l'ébranlement communiqué à l'Empire par la révolution italienne, commençait à reprendre courage et qu'enhardi par la célèbre campagne des *Cinq* au Corps législatif, puis par le progrès sensible de l'opposition aux élections générales de 1863, il travaillait partout avec ardeur, mais principalement dans les grandes villes, à éclairer, moraliser, viriliser le corps électoral, pour le rendre digne de la liberté. Grégoire Bordillon, toujours jeune, éloquent, infatigable, était à Angers le chef incontesté des hommes de cœur et de savoir que ne rebutait pas la tâche, alors fort pénible, fort ingrate, d'enseigner au peuple inconscient ses droits comme ses devoirs et d'arracher chaque jour quelques pierres de plus au formidable édifice de l'Empire. Il n'eut pas, croyons-nous, à cette époque de lieutenant plus fidèle, plus dévoué que M. Mourin. Il n'en eut pas à coup sûr qui, sans oublier jamais sa dignité, sans s'abaisser aux basses flagorneries par lesquelles des politiciens sans honneur abusent trop souvent la démocratie, témoignât aux paysans, aux ouvriers, à tous les pauvres gens qu'il s'agissait d'instruire et de gagner, une sympathie plus profonde, plus

1. Tout en célébrant comme il convient l'esprit de tolérance qui animait Henri IV et l'inappréciable bienfait de l'édit de Nantes, il n'hésite pas à déclarer que renoncer à sa religion par pure politique ne peut être à ses yeux un acte louable. « Les historiens, dit-il, ont en général applaudi à l'abjuration. Frappés de l'utilité de cet acte, ils en ont oublié le caractère immoral. Je n'admets pas, quant à moi, qu'un parjure soit atténué par la raison d'État et qu'on puisse, en invoquant le salut public, habituer une nation, par des exemples partis de si haut, à se jouer des principes supérieurs. » — Cette étude de M. Mourin sur le *Règne de Henri IV par M. Poirson* se trouve dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1864.

affectueuse, un désir plus sincère de les voir heureux par la liberté, par le travail, par le sentiment de l'honneur individuel et de la grandeur nationale.

L'ancien professeur faisait encore acte de pédagogue, dans la plus haute et la plus noble acception du mot, quand il publiait, au profit des salles d'asile de Trélazé, cette remarquable étude sur les *Ardoisières d'Angers* où, en les décrivant avec tant de précision et de clarté, il recommandait si paternellement aux travailleurs attachés à ces grandes exploitations la sobriété, l'économie, l'esprit de solidarité, le goût de l'instruction, le respect de la loi[1]; quand, présidant la distribution des prix des écoles mutuelles d'Angers (au mois d'août 1864), il remontrait aux enfants du peuple — et à leurs parents — avec son éloquente simplicité, ce que la démocratie, ce que la France attendait d'eux[2]; ou quand, applaudissant aux réformes de Duruy (devenu sur ces entrefaites ministre de l'instruction publique), il demandait hautement l'organisation d'un *enseignement industriel* qui pût être substitué à l'enseignement classique, fort bon pour préparer les jeunes gens aux professions libérales, mais peu propre par sa nature à former de futurs agriculteurs, manufacturiers, ingénieurs ou négociants[3]. Il

1. *Les Ardoisières d'Angers*, broch. in-18, Angers, 1864.

2. Discours publié par le *Journal de Maine-et-Loire*, le 13 août 1864.

3. De l'*Organisation de l'enseignement industriel* (*Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, année 1864). Les conclusions de ce curieux travail dépassaient de beaucoup en hardiesse les théories pédagogiques du ministre qui, sans oser modifier l'enseignement classique, se bornait alors à lui juxtaposer l'*enseignement spécial*. M. Mourin demandait que l'enseignement, purement français (ou moderne, comme nous dirions), fût uniforme pour tous les élèves, jusqu'au moment où, leurs vocations se dessinant, ils auraient à faire choix d'une carrière. « Ce système, disait-il, nous dispensera à jamais des désastreuses bifurcations ; vous n'aurez pas besoin de classer les esprits avant l'heure, d'imposer des vocations avant qu'elles ne se déclarent naturellement. Nos futurs jurisconsultes, médecins, magistrats, militaires, grandiront avec nos futurs agriculteurs, industriels, commerçants, nourris des mêmes pensées, sous la même discipline morale, occupés uniquement à devenir des hommes avant de se spécialiser... A seize ans un jeune homme pourra sortir du collège avec une culture complète. Ceux qui aspireront aux carrières que nous appelons libérales et qui exigent des études transcendantes, y resteront deux ou trois ans de plus pour se préparer dans des cours spéciaux : ceux-ci, par l'étude du grec et du latin, aux facultés des lettres, de droit et de médecine ; ceux-là, par l'étude approfondie des mathématiques, aux écoles Polytechnique, Centrale et de Saint-Cyr... »

faisait acte de démocrate éclairé, prévoyant, de bon citoyen, de bon Français, quand, prenant pour épigraphe ces mots de Napoléon III : « Dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire », il écrivait (au commencement de 1865) son pressant manifeste en faveur de *l'instruction primaire obligatoire et laïque*. Je ne crois pas que cette question, d'intérêt majeur pour notre pays, ait jamais été traitée par un autre avec plus de vigueur, de netteté, avec une dialectique plus serrée, ni avec un plus victorieux bon sens. Nul n'a réfuté plus énergiquement l'argument spécieux, anti-social au premier chef, de la prétendue *liberté du père de famille;* nul n'a mieux combattu les diverses objections faites au principe de la gratuité. Nul n'a dépeint avec de plus vives couleurs, nul n'a retracé avec une émotion plus sincère, plus communicative la condition du paysan condamné par l'éternelle ignorance à l'éternelle misère et à l'éternelle oppression. « Qu'il est digne d'envie vraiment le sort du paysan ! Il supporte le poids du jour, déchirant laborieusement le sein de la marâtre qu'on appelle sa mère et qui lui donne à peine un morceau de pain. Il vit au milieu des splendeurs de la nature, qu'il ne comprend pas plus que les grands bœufs couchés là-bas dans les hautes herbes et regardant vaguement l'horizon. Quand il rentre le soir, épuisé par le travail et la sueur, il trouve un maigre repas servi par une ménagère à la voix rude et irritée. S'il entre à l'église, son prêtre, au lieu de le consoler, lui parle le plus souvent, comme le père Bridaine, des épouvantes de l'avenir. L'impôt lui prend le plus clair de son revenu, la misère de sa femme et de ses enfants retombe sur lui, et quand, vieilli avant l'âge, il compte se reposer sur son fils, on le lui demande pour l'envoyer mourir obscurément, il ne sait pas pourquoi, à quelqu'une des extrémités du monde[1]. Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur, comme le bûcheron de la fable, il serait tenté de jeter là son fardeau. Il n'en fait rien, il va s'en-

1. Rappelons qu'à cette époque le service militaire ne durait pas moins de *sept ans*.

fermer le dimanche et les jours fériés dans ces bouges qu'on appelle les cabarets de village. Il oublie tout dans les grossières illusions d'une ivresse brutale. Je me trompe, il n'oublie pas ses peines, elles flottent devant lui mêlées à la fumée du vin. Il suffit de l'entendre chanter pour juger combien il est triste encore[1] ! »

Mais M. Mourin n'était pas seulement démocrate. Il était aussi, il était même par-dessus tout libéral. Les idées de décentralisation qui, cette année même, formulées dans le célèbre programme de Nancy (1865), commençaient à se répandre dans toute la France, n'eurent pas de partisan plus convaincu que lui. La forte unité de la France moderne, telle que l'ont faite, après nos anciens rois, la Révolution et le premier Empire, lui paraissait sans doute un inappréciable avantage et il ne songeait nullement à l'ébranler. Mais il en voyait les excès et, sans la compromettre, il croyait désirable et possible de remédier au mal en faisant refluer de Paris aux extrémités du pays, par le rétablissement et l'extension des libertés locales, la vie politique et administrative. Il allait même à cet égard plus loin que beaucoup de ses coreligionnaires et souhaitait parfois (il le dit même nettement plus tard)[2] que l'organisation départementale de la France, œuvre de l'Assemblée constituante, fût supprimée et que les anciennes provinces reparussent. Je crois pour ma part qu'il se trompait et que tout ce qui peut rappeler l'ancien régime est dangereux dans un pays où la noblesse et le clergé, qui ont si longtemps vécu de lui et n'ont cessé de le regretter, sont si étroitement unis. Mais si c'était de sa part une erreur, c'était à coup sûr celle d'une âme élevée, qui ne rêvait qu'à la grandeur de la France et ne voulait que le bien public.

L'estime et la confiance dont il jouissait à Angers étaient

1. De l'*Instruction primaire gratuite et obligatoire*, broch. in-8°, Angers, 1865 (ce travail avait d'abord paru dans les *Mémoires de la Société académique d'Angers*, t. XVII).

2. Dans ses *Comtes de Paris*, p. 504-505.



telles dès cette époque que, lors des élections du 25 août 1865, tous les efforts de l'administration préfectorale ne purent l'empêcher d'entrer au conseil municipal de cette ville, où il fut envoyé par ses concitoyens en même temps que Bordillon et deux ou trois autres républicains. Ce succès, qui semblait en présager de plus éclatants, réjouit fort ses amis. La majorité de l'assemblée où il venait de prendre place se composait, du reste, d'anciens orléanistes ou de libéraux ralliés au gouvernement, qui ne souhaitaient pas sans doute la chute de l'Empire, mais qui désiraient le voir se transformer et se rapprocher le plus possible du régime parlementaire. M. Mourin fut souvent écouté d'elle et, sans pouvoir toujours faire prédominer ses vues, prit une part importante et utile à ses délibérations[1]. Il séduisait ses adversaires, aussi bien que ses coreligionnaires politiques, par sa bonne foi, sa rectitude de jugement, son entente des affaires, sa visible sollicitude pour l'intérêt général, non moins que par la sobre élégance de sa parole et de ses écrits. Hors de l'hôtel de ville, où, malgré ses efforts, il ne pouvait faire tout le bien qu'il aurait voulu, il poursuivait avec ardeur sa campagne en faveur de l'instruction populaire. Dès la fin de 1866, à la première nouvelle de la propagande entreprise par Jean Macé pour la création de la *Ligue de l'enseignement*, il se mit en relations avec ce grand citoyen, qui, à ce qu'il ressort d'une lettre qu'il lui écrivit peu après (17 janvier 1867), le constitua son principal représentant dans le département de Maine-et-Loire. Ce ne fut pas la faute de M. Mourin si l'œuvre nouvelle, qui devait contribuer et contribua si puissamment à l'éducation de la démocratie, ne recueillit pas en Anjou, dès le début, de nombreuses adhésions. Tout le monde, même parmi ses amis, ne comprenait pas très bien à cette époque le profit que la cause de la liberté pouvait retirer du succès de cette asso-

1. Je trouve notamment dans ses papiers une intéressante brochure qu'il publia en avril 1866 sous ce titre : *Quelques mots sur l'emplacement du théâtre.* — Un incendie venait de détruire le théâtre d'Angers (déc. 1865), et il s'agissait de savoir à quel endroit il serait réédifié.

ciation. Quant aux conservateurs, bien qu'elle n'eût pas à ses débuts d'allures politiques, ils se méfiaient d'elle instinctivement. Le grand industriel Achille Joubert (plus tard sénateur), sollicité par M. Mourin, lui répondit vaguement qu'il n'était pas *porté à développer outre mesure l'instruction* des enfants du peuple, et, très courtoisement, mais très nettement, lui refusait son concours [1].

La perte inattendue d'un ami bien cher, d'un guide politique dont les doctrines — trop montagnardes à ses yeux — n'étaient pas sans l'effaroucher quelque peu, mais dont il subissait toutefois l'ascendant avec une filiale déférence, frappa au cœur M. Mourin vers le milieu de 1867 et eut, je crois, pour effet, de le détourner à demi pendant quelque temps, des luttes politiques où il paraissait si fort engagé. Grégoire Bordillon, espoir et honneur de la démocratie angevine, fut enlevé subitement par la mort au moment où par la création d'un nouveau journal, l'*Ouest*, il se préparait à donner une plus vigoureuse impulsion à la propagande républicaine en Maine-et-Loire [2]. Est-ce au désarroi moral, à la douleur, au découragement momentané que lui fit éprouver cet événement qu'il faut attribuer l'éloignement relatif que M. Mourin paraît avoir montré pour la vie publique pendant les deux années suivantes? J'inclinerais à le croire. Le fait est que je ne trouve dans ses papiers aucune trace de sa participation au mouvement politique de cette époque. Je ne vois pas notamment qu'il se soit associé très activement à l'agitation électorale de 1869. Dautres soins l'occupaient à ce moment et l'on ne doit pas le regretter, car c'est le temps où, retiré au milieu des livres, il mit la dernière main

1. Lettre du 3 avril 1867. — Je trouve dans les papiers de M. Mourin le brouillon très travaillé, très corrigé d'un manifeste qu'il rédigea sans doute à cette époque en faveur de la Ligue de l'enseignement. J'ignore s'il le publia. En tout cas il ne renonça pas à servir l'œuvre de Jean Macé, et l'on verra plus loin quelle part il prit ultérieurement à la fondation et aux premiers travaux du cercle angevin de la ligue.

2. Il mourut le 4 juillet 1867. L'*Ouest* fut fondé peu de temps après, principalement sous l'inspiration de M. Guitton aîné. Mais il n'eut que peu d'influence et ne vécut guère.

à celui de ses ouvrages historiques qui devait lui faire le plus d'honneur.

Depuis ses études sur Richer, depuis sa thèse latine de doctorat et ses observations sur les théories de M. Olleris, il n'avait cessé de méditer sur les origines si ténébreuses, si mal connues de cette dynastie capétienne à laquelle son pieux patriotisme reportait l'honneur d'avoir créé la France moderne ou du moins de lui avoir donné conscience d'elle-même. A ses yeux, si la Révolution de 1789 était cent fois légitime, c'était parce que, à partir du XVI[e] siècle, la royauté, renonçant au rôle populaire et bienfaisant qu'elle avait si longtemps joué, s'était séparée de la nation, ou du moins avait cessé de s'identifier à elle, de vivre de sa vie, pour la soumettre à son bon plaisir et l'exploiter de compte à demi avec les anciens ordres privilégiés, noblesse et clergé. Mais à son sens, le caractère de la royauté primitive, tel qu'il l'avait esquissé dans ses précédents ouvrages, n'était pas contestable. C'est pour le démontrer qu'il dépouillait patiemment depuis plusieurs années les chroniques barbares du X[e] siècle (celles de Frodoard et de Richer principalement), les lettres de Gerbert, les actes des conciles, enfin tous les documents originaux actuellement subsistants de cette ténébreuse époque. Et sa démonstration prit la forme d'un livre, aussi attrayant que sévère dans sa belle ordonnance narrative, et qui parut vers la fin de 1869 sous ce titre : *Les comtes de Paris, histoire de l'avènement de la troisième race.*

Cet ouvrage éloquent et neuf qui, par le fond, rappelait Guizot et, par la forme, faisait songer à Augustin Thierry, fut, sinon pour les érudits, du moins pour le grand public, comme une révélation. « Grâce à M. Mourin, dit un critique qui nous paraît l'avoir bien jugé[1], ce dixième siècle, si négligé jusqu'ici, revit tout entier, avec son caractère, ses passions, ses idées... La révolution accomplie par les comtes de Paris n'est nullement un fait secondaire; comme l'ont pensé la plu-

1. Edmond Lafargue, dans le *Journal de Paris*, numéro du 3 septembre 1872.

part des historiens. Déjà Augustin Thierry avait discerné qu'il y avait là autre chose que la substitution d'une famille régnante à une autre. Derrière les Capétiens il signalait l'avènement d'un peuple nouveau formé du mélange des deux races celtique et germaine. Il se trompe, cependant, dit M. Mourin, en prétendant que les Carlovingiens furent exclus parce qu'ils étaient trop Germains, trop Allemands. Le sagace historien des comtes de Paris n'hésite point à soutenir le contraire. Si les Carlovingiens sont tombés, c'est qu'ils représentaient l'idée latine, la monarchie impériale, la centralisation romaine.....

« M. Mourin, en racontant l'histoire de l'avènement de la troisième race, ne pouvait se dispenser d'accorder une large place aux ancêtres. Robert le Fort, ses deux fils Eudes et Robert apparaissent dans le récit de M. Mourin comme les représentants du principe nouveau..... Par sa nature, ses habitudes, ses souvenirs, la royauté carlovingienne était antipathique au nouveau régime. Elle devait disparaître. L'Église elle-même, qui l'avait soutenue jusque-là, cède au courant du siècle et rompt avec les traditions romaines. Ses évêques sont devenus des seigneurs féodaux. Parmi les personnages du clergé de France qui contribuèrent le plus à cette révolution nécessaire, il faut citer en première ligne cet illustre Gerbert qui, né près d'Aurillac, de parents obscurs, devait monter bientôt au faîte le plus élevé de l'ambition humaine. C'est par son influence et celle de l'archevêque Adalbéron qu'est écarté le dernier représentant de la féodalité carlovingienne, Charles de Lorraine, et que, le 1er juillet 987, Hugues Capet est solennellement couronné dans la cathédrale de Noyon..... C'est la fin d'un monde et le commencement d'un nouveau. La date de 987 inaugure la véritable renaissance de la France et c'est l'honneur des comtes de Paris de l'avoir préparée... Des débris de la centralisation romaine étaient sortis partout des gouvernements régionnaires, des dynasties locales, acceptées, dit M. Mourin, honorées, obéies à l'égal de la dynastie royale. « Le mérite de « la féodalité se trouve dans son origine. Elle a été désirée,

« constituée en haine de la centralisation romaine. Elle a été « une des formes de la décentralisation ; quels qu'aient été ses « vices, elle a ce titre important à la reconnaissance du pays. « Malgré ses erreurs, malgré ses intentions oppressives, mal- « gré les désordres qu'elle a nourris, les violences qu'elle a « commises, elle n'en fut pas moins un état social préférable à « ce qui avait précédé et, le dirai-je ? supérieur même à cer- « tains égards à tout ce qui a suivi. On nous a ramenés depuis « au système romain ; nous commençons à nous en plaindre, « nous ne tarderons pas, si on n'y apporte un prompt remède, « à en ressentir la mortelle influence[1]. »

On a fait remarquer que dans ce passage et dans d'autres où la même idée aussi exprimée (parfois plus fortement encore), l'auteur semble trop se ressentir des penchants où l'entraînait la politique contemporaine ; qu'il parle trop en citoyen français du XIXe siècle qui a beaucoup à se plaindre de la centralisation napoléonienne et qu'il fait preuve en certains endroits d'une complaisance un peu paradoxale pour cette féodalité dont il a bien fallu que les Capétiens, objet de son admiration, débarrassassent la France dans la mesure du possible pour faire d'elle une véritable nation. Je crois, pour ma part, que, sous ce rapport, il n'a pas toujours évité dans son livre les exagérations ou les contradictions. On ne lui a pas non plus, à mon sens, reproché tout à fait sans raison l'illusion historique qui lui a fait attribuer à nos aïeux du Xe siècle nos propres sentiments en ce qui touche à la frontière du Rhin. La question des *limites naturelles* ne passionnait pas du tout les contemporains de Hugues Capet, j'entends la masse du peuple. Y avait-il, du reste, à cette époque, comme paraît le croire M. Mourin, une *opinion publique* en France, du moins en matière politique? Je ne sais et je ne crois pas que personne puisse le savoir. La nation pensait-elle? Voulait-elle quelque chose? Je l'ignore, ou plutôt il me semble que la question ne peut pas

1. *Les Comtes de Paris*, p. 505.

être posée, par la raison bien simple qu'il n'y avait pas alors à proprement parler de nation. La nation, ce sont justement les Capétiens qui l'ont faite, comme M. Mourin l'a dit excellemment en maintes pages de son beau livre, et il leur a fallu pour cela plusieurs siècles. Mais toutes ces critiques de détail n'entament nullement l'ensemble harmonieux et rigoureux de la thèse historique soutenue par l'auteur, dont le bel ouvrage reste, à notre avis, dans ses grandes lignes, un monument inattaquable de patriotisme et de vérité.

L'accueil fait à un travail si digne d'estime fut ce qu'il devait être dans le monde savant. Nos historiens les plus illustres, Michelet, Henri Martin, Mignet, etc., en félicitèrent hautement M. Mourin ou ne dissimulèrent pas le grand cas qu'ils faisaient de sa nouvelle œuvre. A l'Académie française, Guizot, juge sévère et compétent, s'il en fut, en pareille matière, présenta le livre avec de grands éloges et exprima le vœu qu'il fût récompensé avec éclat. « J'étais, dit-il à un ami de l'auteur[1], le seul peut-être de l'Académie à avoir bien lu l'ouvrage de M. Mourin; j'y avais remarqué, et je l'ai dit à mes confrères en séance, un rare mérite. La formation de la troisième race n'a été étudiée nulle part avec cette exactitude, cette intelligence historique. L'œuvre est écrite de plus avec une grande élégance. Comme nous devions cette année-ci donner le prix Gobert à M. Mortimer-Ternaux pour son *Histoire de la Terreur*, j'ai fait réserver le livre de M. Mourin pour le concours de l'année prochaine, où il aura le prix Gobert; ne laissez pas ignorer cela à M. Mourin. »

Il s'agissait naturellement du *grand prix* Gobert et après un pareil engagement M. Mourin était fondé à croire qu'il ne lui échapperait pas. La bienveillance d'un homme comme Guizot pouvait même lui faire entrevoir quelque chose de mieux, c'est-à-dire un siège à l'Académie des sciences morales et politiques. Je ne sais si M. Mourin conçut une pareille

1. M. Gidel, qui en informa M. Mourin le jour même (en janvier 1870).

espérance. Le fait est que plusieurs années s'écoulèrent et que non seulement il n'entra pas à l'Institut, mais il n'obtint pas la haute récompense sur laquelle il était en droit de compter. Quand, à la fin de 1871, l'Académie eut à décerner les prix Gobert, ce n'est pas le premier qu'elle lui attribua. Il n'eut que le second, ce qui était encore fort honorable, d'autant plus qu'il lui fut attribué une fois encore en 1872. J'imagine qu'il fut sensible à cette récompense. Mais il le fut aussi sans doute, dans le fond du cœur, à une déception qu'à ce qu'il semble il n'avait pas prévue et qu'en tout cas il n'avait pas méritée. Comment expliquer que la promesse si nette de Guizot n'ait pas été tenue? Je ne puis faire à cet égard que des conjectures. Mais je suis porté à penser que la politique orléaniste fut pour quelque chose dans ce revirement. Peut-être le comte de Paris, dont les amis étaient si puissants à l'Institut, avait-il cru au commencent de 1870 que M. Mourin était ou pouvait devenir un des siens; pareille illusion de sa part n'était plus possible à la fin de l'année suivante. Il ne faut pas oublier que, vers la fin de l'Empire, les partisans de la République, ceux de la légitimité et ceux de la branche cadette faisaient campagne ensemble contre le gouvernement établi dans les rangs de ce qu'on appelait l'*Union libérale*. M. Mourin montrait, dans ses revendications politiques, tant de mesure et de discrétion; il avait maintes fois exprimé un tel éloignement pour ce qu'il appelait le jacobinisme, une telle horreur pour toute violence révolutionnaire; il avait manifesté, en bien des pages de son dernier livre, tant de respect pour les institutions religieuses et politiques du passé, que le petit-fils de Louis-Philippe avait pu un moment le croire sinon tout à fait acquis à sa cause, du moins relativement facile à gagner. A l'envoi d'un exemplaire de l'ouvrage en question, ce prince avait répondu par une longue lettre de remerciement où il se représentait ingénument comme le porte-drapeau de la cause qu'avaient servie les premiers Capétiens. « Puisqu'il y a encore un comte de

Paris, disait-il en terminant, son ambition est qu'on puisse dire qu'il est aussi français que l'ont été ceux dont il porte le nom, et, comme ils ont servi la cause nationale qui était alors celle de l'unité naissante, de la servir aujourd'hui qu'elle est celle de la liberté, dût-il être son plus humble soldat[1]. » Le duc d'Aumale, plus laconique, avait également félicité l'historien[2]. Si, peu de temps après, ce dernier avait publié, à la suite d'une proposition soutenue par lui devant le conseil municipal d'Angers, une importante brochure par laquelle il réclamait hautement la restitution aux élus des communes du droit de nommer les maires et les adjoints[3], le parti orléaniste, dont beaucoup de membres revendiquaient à cette époque la même liberté, en avait été d'autant moins offusqué que M. Mourin s'était servi principalement, pour soutenir sa thèse, d'arguments fournis en 1851 à l'Assemblée nationale, par des membres de la droite. Enfin, si au mois de mai 1870 il avait combattu le plébiscite proposé par le ministère Ollivier pour la consolidation de l'Empire, il l'avait fait non seulement avec les républicains, mais avec les amis les plus résolus des anciens partis et ce n'était pas aux princes d'Orléans à lui en vouloir.

Au contraire, il ne fut plus possible à personne de se méprendre sur les intentions ou les préférences politiques de M. Mourin, quand, après les tristes événements de l'année terrible, l'Empire étant tombé, l'*Union libérale* fut dissoute et que les anciens adversaires du régime déchu durent faire savoir nettement s'ils étaient pour ou contre la République. A cet égard, l'ancien ami de Grégoire Bordillon n'eut pas une minute d'hésitation. S'il ne témoigna qu'une médiocre sympathie au gouvernement de la Défense nationale, qu'il eût voulu voir moins autoritaire et plus confiant dans le corps

1. Lettre à M. Mourin, 7 février 1870.

2. Lettre du 5 février 1870.

3. *La Question des maires au conseil municipal d'Angers;* broch. in-8°. Angers, 1870.

électoral[1]; si, dans son for intérieur, il jugea peut-être sans indulgence la politique de Gambetta, ce n'est pas qu'il fût disposé à transiger avec les monarchistes sur la forme de gouvement que la France vaincue devait adopter. C'est la République et la République seule qu'il voulait, parce qu'il ne voyait qu'en elle le salut, la liberté, le relèvement de la *grande blessée*. Sa République était, il est vrai, fort loin d'être radicale. Conservateur éclairé, mais résolu, peu porté aux innovations et aux aventures, s'il eût siégé à cette époque dans la représentation nationale, il eût pris place sans doute sur les bancs du *centre gauche*, ou tout au plus de la *gauche républicaine*. La politique à suivre, à son sens, était celle de M. Thiers, pourvu que cet homme d'État rompît à tout jamais ses anciennes attaches monarchiques et, après avoir assuré la libération de notre territoire, se vouât sans réserve à la tâche glorieuse de fonder en France la République. Le conseil municipal d'Angers, où, à la suite des élections du 30 avril 1871, il ne comptait plus que des amis politiques, partageait son sentiment. Le vaillant et populaire Maillé ayant été nommé maire, il était devenu un de ses adjoints. C'est à ce titre qu'au milieu de l'effroyable guerre civile provoquée par l'explosion communaliste de Paris, il conduisit à Versailles, vers le milieu de mai, la délégation qui eut à faire connaître au chef de l'État le sentiment de la ville d'Angers sur la situation et les remèdes à y apporter. Introduit par Barthélemy-Saint-Hilaire auprès de Thiers, il représenta à ce dernier, avec sa gravité et sa précision ordinaires, d'une part, combien ses concitoyens étaient disposés à le seconder dans la répression de l'anarchie et le rétablissement de l'ordre, de l'autre, combien ils étaient résolus à combattre toute tentative de res-

1. Le conseil municipal d'Angers, où il était entré pour la seconde fois à la suite des élections d'août 1870, ayant été dissous peu après le 4 septembre, il avait accepté, par patriotisme, de faire partie de la commission nommée par le préfet de la Défense nationale pour le remplacer. Mais il avait bientôt demandé hautement que les électeurs fussent convoqués pour élire un nouveau conseil et, à la suite d'une vive altercation avec le préfet (j'en trouve le résumé dans ses papiers), il avait donné sa démission.

tauration monarchique. Il l'adjura au nom de son patriotisme, au nom de sa gloire, de prendre un engagement ferme envers cette démocratie des villes françaises qui avait foi non seulement dans son expérience et dans ses talents, mais aussi dans sa loyauté. Cette assurance formelle que le parti républicain ne serait pas trompé, il l'obtint du vieil homme d'État et il put rentrer à Angers avec la satisfaction d'avoir contribué à l'affermir dans la sage résolution d'accoutumer la France à se passer d'un maître.

Tout en s'acquittant avec beaucoup de zèle de ses fonctions municipales, il donna aussi ses soins, quelque temps après, à une grande œuvre d'éducation nationale qui l'intéressait depuis longtemps et qui lui dut une bonne part de son succès en Maine-et-Loire. Chargé, en octobre 1871, par le Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement de recueillir dans ce département des adhésions à la pétition célèbre par laquelle l'Assemblée nationale était invitée à doter enfin la France de l'instruction primaire gratuite et obligatoire[1], il ne se borna pas à remplir cette tâche avec autant de dévouement que de succès. Reprenant l'année suivante le travail de propagande qu'il avait entrepris en 1867, il fut du petit groupe de citoyens qui, sous les auspices de Jean Macé[2], proposa la création du Cercle angevin de ladite Ligue et, malgré les anathèmes de l'évêque Freppel[3], réussit non seulement à le fonder, mais encore à le faire prospérer. C'est en novembre 1872 que cette vaillante société, récemment constituée sous la présidence de M. Guilbaut-Bellanger[4], convia le public à une première con-

1. Rappelons que cette pétition n'obtint pas moins de 1,267,267 signatures.

2. Qui vint à Angers le 4 février 1872 faire une conférence publique sur l'*Instruction obligatoire*.

3. On ne peut avoir oublié le rôle militant et bruyant qu'a joué ce fougueux prélat dans le diocèse d'Angers (dont il était devenu le chef au commencement de 1870) et plus tard à la Chambre des députés.

4. Le bureau du Cercle angevin fut tout d'abord composé de MM. Guilbaut-Bellanger, président; Martin-Dupont, vice-président; Legludic et Robert, secrétaires; Préaubert, trésorier. Les autres membres du comité de direction étaient : MM. Maillé, Mourin, Guignard, Béchet et Cubain.

férence, faite par M. Charles Sauvestre. M. Mourin fit la seconde et, en retraçant avec des accents de patriotisme républicain qui allèrent vraiment au cœur de la foule la noble existence du général Hoche, obtint un immense succès (8 décembre). Deux mois plus tard (février), avec sa bonne grâce ordinaire, il se chargeait d'un cours populaire d'histoire, véritable bonne fortune pour ses concitoyens; et en avril 1874, il augmentait encore la notoriété, comme l'influence, du Cercle angevin, par une seconde conférence publique, consacrée à Benjamin Franklin, et qui ne lui fit pas moins d'honneur que la précédente.

Pendant la même période, il sut aussi manifester plusieurs fois, par des actes d'une plus haute portée, son invincible attachement aux principes républicains. On sait combien fut pénible et long l'enfantement du régime politique que la France désirait et que M. Thiers voulait lui donner; combien cet homme d'État fut contrarié dans son œuvre par la méfiance et l'hostilité de cette majorité réactionnaire, élue (comme le disait naïvement un de ses membres) en un jour de malheur et qui devait finir par le renverser, sans pouvoir pour cela finalement empêcher l'organisation de la République. Heureusement, les encouragements populaires ne lui manquaient pas. Les grandes villes, par l'organe de leurs conseils municipaux, affirmaient sans relâche leur résolution de lutter avec lui pour la liberté et l'exhortaient à ne pas faiblir. Je lis dans les papiers de M. Mourin le texte d'une adresse qui fut sans doute rédigée par lui et qui dut être remise au chef de l'État, en 1872, après le succès du second emprunt national qui devait assurer à bref délai la libération de notre territoire. Cette pièce n'est pas seulement un témoignage de la profonde reconnaissance que le conseil municipal d'Angers croyait devoir exprimer à M. Thiers, pour ce qu'il avait déjà fait. C'était aussi une prière instante de ne pas oublier ce qui lui restait à faire. « Courage, Monsieur le Président, lui disait-on, achevez votre œuvre, servez-vous de

votre juste popularité et, après avoir affranchi le sol, fondez les libertés publiques... En dirigeant nos efforts, en éclairant de vos lumières et en soutenant de votre infatigable dévouement les premiers pas de la République française, vous acquerrez les titres les plus sûrs à la reconnaissance de notre génération et vous placerez votre nom dans l'histoire auprès de celui que le nouveau monde offre au respect de toutes les nations libérales. »

J'ai sous les yeux la preuve que M. Mourin, dans sa sollicitude pour la liberté, ne se bornait pas à ces manifestations collectives, et que, avec une fermeté dont certains de ses coreligionnaires politiques ne l'auraient pas cru capable, il n'hésitait pas à s'adresser personnellement au chef de l'État, pour lui faire entendre parfois d'utiles et sévères avertissements. C'est le brouillon d'une longue et curieuse lettre qu'il écrivait, le 17 avril 1873, à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, l'ami le plus intime de M. Thiers, avec prière de la communiquer à ce dernier, et par laquelle il se plaignait des ménagements et des complaisances trop prolongés du Gouvernement pour les adversaires irréconciliables de l'idée républicaine. Si les radicaux, qui blâmaient son modérantisme et l'accusaient parfois de timidité ou de tiédeur, avaient pu lire les lignes suivantes, ils lui auraient fait leurs excuses, car eux-mêmes n'eussent sans doute rien écrit de plus fort. « Lorsqu'en province on jette un coup d'œil autour de soi, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion que, si l'on voulait préparer le rétablissement de la monarchie, on ne s'y prendrait pas autrement. On sait l'importance excessive de l'administration dans notre pays et combien on y est habitué à demander le mot d'ordre aux agents du pouvoir central. Or, les fonctionnaires sont à peu près tous monarchistes et affichent hautement leur mépris et leur haine pour la République ; ils n'en faisaient pas davantage sous l'Empire... Étrange système en vérité ! On nous dit : Fondons la République, la République est le seul gouvernement possible. Et l'on n'a de faveurs que

pour les ennemis de la République ; on leur livre toutes les positions qui, dans l'administration supérieure, dans la magistrature, dans l'armée, donnent de l'influence et permettent d'agir sur les masses..., on les embusque dans toutes les avenues qui mènent au scrutin. Les fonctions électives sont données par les électeurs à des républicains ; les fonctions qui relèvent du Gouvernement sont exclusivement réservées à des monarchistes. Est-ce vraiment de la sorte qu'on espère consolider la Républiqne, lui gagner l'opinion, y ramener les hostiles, y conquérir les hésitants? La République sans républicains est une plaisanterie qui est peut-être fort spirituelle, mais qui a duré trop longtemps. Il faut prendre parti. Continuer dans l'équivoque, c'est agacer, c'est irriter le pays. C'est aussi décourager les amis de la liberté et les pousser vers l'opposition. Nous faisons tous, en ce moment, des vœux pour la candidature de M. de Rémusat, mais je n'assurerais pas qu'irrités par les hésitations du Gouvernement, la moitié de nos amis n'aillent bientôt jusqu'à Barodet. Voilà, Monsieur, ce que j'entends dire autour de moi, dans un milieu très favorable à M. Thiers, par des gens qui l'aiment, qui l'admirent, qui désirent vivement le garder pour guide, mais qui tremblent pour l'avenir de la Révolution et de la liberté... On s'inquiète, on ne voit pas clairement où on nous mène. Nous rêvons pour M. Thiers le rôle de Washington ; mais nous voudrions qu'il se hâtât de le prendre résolument, sinon il court le risque soit de le voir prendre par un autre, dont on murmure déjà le nom, soit de livrer le pays aux violents, soit de préparer le succès de quelque aventurier qui, profitant de la fatigue et de l'effarement du pays, lui offrira vingt ans de sécurité matérielle en échange de la liberté... »

Cette belle lettre (que son étendue ne me permet pas de citer tout entière) venait malheureusement trop tard. Déjà les coalisés de l'Assemblée nationale avaient pris leurs dispositions en vue du coup d'État parlementaire qu'ils méditaient. On sait avec quelle brutalité M. Thiers fut renversé par eux,

quand ils n'eurent plus besoin de lui pour délivrer la France de l'occupation étrangère (24 mai 1873). Alors commença cette sombre période de l'*ordre moral* où plus que jamais il fallut aux républicains serrer les rangs pour repousser les suprêmes assauts de la réaction. Dans ce pressant péril, M. Mourin n'était pas homme à déserter son poste de combat. Si la mort de son beau-père, en l'obligeant pour quelque temps[1] à surveiller plus étroitement sa maison de banque, le contraignait peu après (15 juillet) à se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire, sa demi-retraite ne put être considérée par personne comme une défection. Il continua effectivement à participer avec son assiduité et son dévouement ordinaires aux travaux du conseil municipal. On en a pour preuve les rapports très importants qu'il rédigea et soutint à cette époque sur les questions de travaux publics qui intéressaient le plus la ville d'Angers[2]. Quant au bruit qui avait couru, à la suite de sa démission, qu'un dissentiment grave s'était élevé entre le maire et lui, je ne sais ce qui en était. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'année suivante, quand le parti républicain eut à se compter en Maine-et-Loire sur le nom de M. Maillé, qu'il s'agissait de faire entrer à l'Assemblée nationale, ce candidat n'eut pas d'auxiliaire plus actif, de partisan plus dévoué que son ancien adjoint. C'est ce dernier qui prit soin de le recommander aux électeurs par un manifeste expressif et sobre qui produisit le meilleur effet. Vu les circonstances critiques où se trouvait à ce moment la France[3], l'élection qui se préparait alors en Anjou avait, il m'en

1. Il prit l'année suivante, comme associé, l'honorable M. Fortin qui, à l'heure actuelle, est encore à la tête de la maison.

2. Parmi ces travaux, nous citerons principalement les Rapports imprimés sur les *chemins de fer départementaux* (1873) et sur la *question du casernement* (1874-1875).

3. On était en août 1874. Les groupes antirépublicains de l'Assemblée nationale avaient réussi à retarder jusque-là la discussion des lois constitutionnelles. Les groupes républicains s'efforçaient, à chaque élection partielle, avec une énergie surhumaine, de faire de nouvelles recrues. Et l'on comprend de quelle importance étaient pour eux de pareils succès, quand on se rappelle que, quelques mois plus tard, ils ne purent faire voter, en principe, la République qu'à une voix de majorité.

souvient, aux yeux de tous les partis, une exceptionnelle importance. Pendant quelques semaines, toute la nation s'en préoccupa. Des efforts violents et désespérés furent faits par le Gouvernement de l'ordre moral pour rendre impossible le succès de M. Maillé. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, prit la peine de manifester, par une bruyante visite à Angers, l'intérêt qu'il prenait à la cause de son principal adversaire[1]. Par contre, les chefs du parti républicain étaient à Paris « dans l'anxiété la plus vive[2] », encourageaient de leur mieux M. Mourin et ses amis, et ne leur laissaient pas ignorer quel prix ils attachaient à leur victoire. Enfin, après deux tours de scrutin (13-27 septembre), cette lutte passionnante se termina par l'élection de M. Maillé, que toute la France démocratique salua d'un long cri de joie. Ce triomphe, de bon augure pour le succès des lois constitutionnelles, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, parut d'autant plus éclatant que le nouvel élu était envoyé à Versailles par un des départements où jusqu'alors l'idée républicaine avait eu le plus de mal à germer[3].

Pendant la période qui nous occupe, M. Mourin ne s'occupa pas seulement d'affaires municipales et d'élections. Il s'associa aussi de toute son âme à la politique d'un vaillant journal qui représentait alors à peu près seul[4], à Angers, la presse républicaine et qui, en face des feuilles puissantes, riches, bien

1. M. Bruas.

2. M. Tirard, par exemple, écrivait le 1er septembre à M. Fortin, son neveu (l'associé de M. Mourin dans sa maison de banque) : « ... Je vous en prie, je vous en supplie, voyez de suite M. Maillé, faites-lui connaître nos craintes et dites-lui bien, ainsi qu'à M. Mourin et à tous nos amis, que nous sommes, à Paris, dans l'anxiété la plus vive, que le succès serait pour nous une joie patriotique suprême et qu'un échec, au contraire, nous consternerait et rendrait, dorénavant, la lutte bien difficile et bien ingrate. »

3. Et ce résultat doit nous paraître aujourd'hui d'autant plus remarquable qu'en Anjou, depuis trente ans, sauf en cette occasion, l'esprit conservateur est toujours resté maître du terrain. — On doit se rappeler que, de 1871 à 1876, les députés furent élus au scrutin départemental et non, comme aujourd'hui, au scrutin d'arrondissement.

4. Le *Patriote de l'Ouest*. — Le *Travailleur* et l'*Indépendance*, organes des opinions les plus avancées, n'avaient qu'un assez faible tirage.

soutenues, dont disposait la coalition réactionnaire[1], avait de la peine à vivre, mais n'en luttait pas moins avec une énergie au-dessus de tout éloge. Le *Patriote de l'Ouest*, fondé en 1869, et qui a traversé victorieusement cette période de pénibles épreuves, eut en lui, aux jours difficiles de l'*ordre moral*, non seulement un conseiller fidèle, à la fois prudent et ferme, mais un collaborateur dévoué, dont la plume diserte et fine était toujours prête à lui venir en aide. « Le meilleur souvenir, m'écrit M. Waltz (qui en étais alors rédacteur en chef), que j'aie conservé de M. Mourin, et aussi le plus vivace, est celui qu'il m'a laissé comme membre du comité de rédaction du *Patriote*. A ce titre, il venait avec une exactitude ponctuelle m'apporter, à moi qui étais alors un bien jeune journaliste, le concours précieux de son expérience et de son talent pour la direction de cet organe. Il le faisait avec une délicatesse, un tact, une bienveillance qui étaient pour la rédaction le meilleur encouragement. Il avait horreur de la trivialité dans le style et des personnalités dans les polémiques; à son contact, le journaliste prenait de plus en plus le sentiment de sa dignité et il savait lui persuader que sa profession était une sorte de sacerdoce. M. Mourin était le type accompli du républicain ferme et modéré... Je l'ai vu constamment sur la brèche, luttant dans le journal et dans le comité républicain et dans les réunions électorales... La démocratie de l'Anjou n'a jamais eu, selon moi, de défenseur plus distingué et plus dévoué. J'ai toujours regretté qu'il n'ait pas eu l'occasion d'aller défendre ses intérêts à la Chambre des députés... »

L'idée de conférer à cet homme de cœur et de talent un mandat législatif vint pourtant, vers cette époque, à l'esprit de ses nombreux amis, et, s'il ne devint pas député, ce ne fut assurément pas leur faute. Quand, par le vote, si longtemps retardé des lois constitutionnelles, l'Assemblée nationale eut,

1. Citons principalement le *Journal de Maine-et-Loire* (organe de l'orléanisme), l'*Union de l'Ouest*, où régnait la politique *fusionniste* de MM. de Cumont et de Falloux; et l'*Étoile*, journal de l'évêché, qui se faisait remarquer par son intransigeance légitimiste et cléricale.

à son corps défendant, organisé la République et qu'approcha le moment des premières élections générales pour la Chambre des députés, il ne fut douteux pour personne, à Angers, dans le parti républicain, qu'une candidature ne dût être offerte à M. Mourin. Sa popularité, qui, depuis tant d'années, ne faisait que grandir, était à son apogée. Il me souvient qu'une conférence qu'il fit au Cirque-Théâtre, le 19 décembre 1875, sur David d'Angers, et à laquelle j'eus le plaisir d'assister, lui valut des applaudissements cent fois répétés et, finalement, une véritable ovation. Jamais le génie si français, si viril, si démocratique du grand sculpteur angevin n'avait été apprécié avec plus de justesse, et en même temps avec plus d'éclat, d'émotion, de cordiale éloquence qu'il ne le fut en ce jour. Il y eut dans l'auditoire comme un frémissement électrique quand, après avoir salué l'une après l'autre chacune des créations merveilleuses entassées dans le musée qui porte le nom de David, cet orateur à la voix grave et lente termina, sans éclats de voix et presque sans gestes, son admirable discours par cette prosopopée : « Pour moi, je n'entre jamais dans cette salle unique au monde sans éprouver une sorte d'émotion religieuse. Je m'y sens entouré d'un peuple de demi-dieux. Je serais tenté de les invoquer et je leur dirais volontiers : Vous qui êtes la vertu, vous qui êtes le génie, vous qui êtes la charité, vous qui êtes l'héroïsme, vous qui êtes la science, vous qui êtes l'éloquence, vous qui êtes la lumière, les guides, l'honneur de l'humanité, descendez de vos socles augustes, revenez vivre quelques instants parmi nous ; fortifiez les cœurs de la jeune génération, versez-y votre ardent patriotisme, votre esprit de justice et de modération, votre soif de progrès, votre passion pour le bien, toutes vos énergies, toutes vos fiertés, tous vos généreux enthousiasmes ; aidez-nous, comme le voulait votre puissant créateur, à faire des hommes qui puissent relever, honorer, glorifier la patrie attristée, et sachent aimer, servir et défendre la liberté renaissante[1]. »

1. *David d'Angers* (broch. in-8°, Angers, 1876, p. 25).

L'homme qui avait prononcé ces nobles paroles fut désigné peu de jours après, sans hésitation, par le comité républicain comme candidat à la députation dans la première circonscription d'Angers (la seconde fut attribuée à M. Maillé). Malheureusement, cette circonscription ne comprenait qu'une faible partie de la ville et se composait surtout de communes rurales où sa personnalité n'était qu'imparfaitement connue. Ajoutons que M. Mourin, qui était avant tout un homme d'étude et un penseur, n'avait pas le genre d'éloquence qui convient aux réunions électorales, particulièrement dans des milieux illettrés où les considérations d'intérêt général sont souvent trop peu goûtées, où les abstractions politiques et morales sont presque toujours incomprises. Il ne savait pas, comme Maillé, parler la langue du peuple. Son exquise délicatesse et sa scrupuleuse probité ne lui permettaient pas, du reste, les exagérations de langage, les invectives outrées ou les promesses menteuses dont tant de politiciens se montrent prodigues. Un de ses anciens élèves, qui a été depuis un de ses collaborateurs politiques et qui le vit de près pendant cette campagne de 1876, m'a écrit à propos de lui les lignes suivantes : « ... Il n'avait pas les qualités d'un homme politique, surtout dans la période agitée qui suivit 1870, je veux dire celles qui agissent sur les électeurs, les empoignent, les entraînent. Député, il eût grandi par la place qu'il se serait faite au Parlement ; mais, pour y arriver, il lui manquait l'ardeur, la chaleur de la parole, la séduction. Je l'ai accompagné dans sa tournée électorale de 1876 ; son honorabilité, sa probité politique, sa modération, lui assuraient d'avance bon accueil ; mais dans les réunions publiques ou privées qu'il tenait, les intellectuels seuls goûtaient ses harangues parfaites, trop parfaites même ; il n'avait pas d'action sur les masses... »

Si l'on ajoute qu'il fut combattu avec un acharnement extraordinaire par le clergé et la noblesse, toujours si puissants en Anjou, ainsi que par la haute bourgeoisie, depuis longtemps inféodée aux partis conservateurs, on n'aura pas de

peine à comprendre un échec qui, vu sa modestie, lui fut sans doute beaucoup moins sensible qu'à ses amis. Les royalistes coalisés lui opposaient M. Théobald de Soland, conseiller à la cour d'appel d'Angers, les bonapartistes M. Bourlon de Rouvre, préfet de Maine-et-Loire sous l'Empire. Le vote du 20 février ne produisit qu'un ballottage. Au second tour, les partisans de l'Empire se rapprochèrent de ceux de la royauté et le scrutin du 5 mars fit triompher M. de Soland par trois mille voix de majorité [1].

M. Mourin était à peine remis des fatigues et des émotions de la lutte électorale lorsque, appelé par la République à un poste d'honneur qu'un homme comme lui ne pouvait décliner, il lui fallut affronter de nouveau les laborieuses épreuves de la vie publique. M. Maillé, réélu député, venait de résigner ses fonctions de maire. Elles furent attribuées, selon le vœu manifeste du conseil municipal, à son ancien adjoint (11 mai 1876) [2]. Avec sa bonne grâce ordinaire, ce dernier assuma l'administration de la grande ville qui lui avait déjà donné tant de marques de confiance et, pendant plus d'une année, mérita constamment la reconnaissance de ses concitoyens par sa sollicitude pour leurs intérêts, son application aux affaires et l'heureux succès de ses entreprises. Grâce à lui, d'importants travaux de voirie furent commencés ou achevés; les écoles, naturellement, ne furent pas négligées; le projet d'élever une statue à David d'Angers, projet dont l'initiative venait de lui, entra dans la période d'exécution [3]. Enfin, c'est principalement à M. Mourin que le chef-lieu de Maine-et-Loire dut l'organisation et le brillant succès de l'Exposition nationale de l'industrie, de l'agriculture et des beaux-arts qui, du mois de mai au mois de juillet 1877, fit tant d'honneur à cette ville et lui attira tant de visiteurs.

1. 9,701 suffrages se portèrent sur son nom et M. Mourin n'en obtint que 6,517.

2. Il eut pour adjoints MM. Vignot et Trottier, négociants, et M. le Dr Legludic.

3. Cette statue fut inaugurée en octobre 1880 sur la place de Lorraine. A cette époque, comme on le verra plus loin, M. Mourin avait déjà quitté Angers depuis près d'une année.

M. Mourin venait à peine de tenir ces grandes assises et de les clôre par un beau discours, où étaient célébrés dignement les bienfaits pacifiques de la liberté[1], quand, brusquement et sans prendre la peine de motiver cette mesure, le Gouvernement lui signifia sa révocation (29 juillet 1877). A vrai dire, une pareille exécution ne le surprit pas, non plus que ses amis. Tous s'y attendaient depuis deux mois. On sait qu'exaspérées par le triomphe de la République, toutes les réactions s'étaient unies une fois encore pour la détruire et venaient d'entraîner le maréchal de Mac-Mahon dans la sotte aventure du 16 mai. Le ministère de Broglie-Fourtou remplaçait dans toute la France les préfets et les maires républicains par des hommes de l'ordre moral. Il était naturel que le successeur de M. Maillé ne fût pas maintenu en place. Sa destitution ne l'émut donc guère et c'est avec une calme fierté qu'il répondit à la notification de ce décret par les lignes suivantes : « ... Le décret qui me révoque n'est pas motivé. S'il a été, comme on le dit, demandé par mes adversaires politiques comme une conséquence du 16 mai et s'il n'a, par conséquent, pas d'autre cause que ma sympathie pour les 363 et mon attachement à la République, je m'en tiens pour très honoré[2]. »

Après un pareil éclat, sa candidature à la députation s'imposait de nouveau à la démocratie angevine. Pour la seconde fois, lors des élections générales du 14 octobre 1877, il dut solliciter le mandat de député dans la première circonscription d'Angers. Sa nouvelle circulaire électorale, faite d'indignation, de patriotisme et d'honneur, est un des meilleurs morceaux qui soient sortis de sa plume. Mais dans cette mêlée furieuse où, par excès de délicatesse et de modestie, il ne

1. « Partout on poursuivra, pacifiquement, le progrès sous toutes ses formes et l'on dira un jour de la République française ce qu'on a pu dire de la République athénienne dans l'antiquité : qu'adonnée aux travaux de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, la patrie a rencontré une prospérité croissante dans des mœurs douces, dans la concorde des citoyens, dans la tolérance et le respect des opinions privées, sous la protection de sages institutions et sous la féconde influence de la liberté. »

2. Lettre du 29 juillet 1877 au baron de Reinach-Wœrth, préfet de Maine-et-Loire.

pouvait lutter à armes égales contre une coalition éhontée et contre un gouvernement qui, comme autrefois l'Empire, recourait ouvertement à l'intimidation, à la corruption, bref, à tous les excès de la candidature officielle, elle ne pouvait lui assurer la victoire. Malgré le concours dévoué de ses amis, les causes qui avaient amené son insuccès en 1876 devaient, à plus forte raison, le faire échouer en 1877. Pour la seconde fois, M. de Soland lui fut préféré[1].

Quand les 363 eurent triomphé et que le 16 mai ne fut plus pour la France qu'un mauvais rêve évanoui, le gouvernement de la République se fit un devoir de décerner à un homme qui la servait depuis si longtemps et avec un si parfait désintéressement la récompense — purement morale — qui devait lui être le plus sensible. Par décret du 7 février 1878, M. Mourin fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le mois suivant (11 mars), il fut réinstallé solennellement dans ses fonctions municipales, ainsi que ses anciens adjoints, par un nouveau préfet, qui, aux applaudissements répétés du conseil, le salua en ces termes : « ... L'investiture nouvelle que j'ai l'honneur de vous donner aujourd'hui est autant une satisfaction donnée à l'opinion publique que la réparation d'une mesure de rigueur imméritée. Prenez donc, Monsieur le Maire, prenez donc, Messieurs les Adjoints, ces écharpes aux couleurs nationales ; entre vos mains, elles seront toujours au service de la loi et de la République. » — « ... Vous pouvez être assuré, lui répondit M. Mourin, de trouver toujours en nous la ferme intention de garantir l'exécution et le respect des lois du pays. Nous serons, dans la limite de nos attributions, les serviteurs fidèles et dévoués de la République, à laquelle appartiennent nos sympathies et que la situation actuelle de la patrie, le progrès de nos mœurs publiques et la logique même de l'histoire ont rendu le seul gouvernement capable de maintenir la paix à l'intérieur, comme notre force et notre dignité au dehors... »

1. Par 11,520 voix contre 7,230.

Le conseil municipal put donc reprendre tranquillement, sous la direction du chef aimé que le Gouvernement venait de lui rendre, ses travaux troublés par la crise du 16 mai. Grâce à cette restauration, bien des choses utiles purent être achevées ou entreprises, dont les Angevins n'ont sans doute pas perdu le souvenir. Cependant, les amis de M. Mourin n'avaient pas encore renoncé à l'espoir de le faire entrer au Parlement, où nul d'entre eux ne doutait qu'il ne se fît en peu de temps une place des plus distinguées. Le département de Maine-et-Loire étant de ceux qui devaient prendre part au renouvellement partiel du Sénat, en janvier 1879, ils lui offrirent une candidature à la haute Assemblée et, comme précédemment, il ne put résister à leurs instances. Les maires de Saumur et de Cholet, MM. Lecoq et Marie-Boudry, furent avec lui les représentants de la démocratie angevine dans cette nouvelle lutte électorale. Trois sénateurs sortants, membres de la droite, MM. Achille Joubert, le général d'Andigné et le baron Leguay, leur étaient opposés par les cercles conservateurs. Le mode d'élection créé par la Constitution de 1875 et qui, ne tenant aucun compte du chiffre de la population, annihilait les agglomérations urbaines au profit des petites communes rurales, assurait d'avance la victoire aux candidats favorisés par ces dernières. Or, en Maine-et-Loire, elles étaient tout acquises au parti conservateur. C'était chez les amis de M. Mourin une grande illusion que d'avoir cru son succès possible. Et de fait, le scrutin du 5 janvier fut, pour lui comme pour eux, une nouvelle défaite[1].

Cet échec lui fut, il me semble, plus pénible que les précédents. Je suis porté à croire, en effet, qu'il se fût trouvé mieux à sa place au Sénat qu'à la Chambre des députés, et qu'il eût été plus flatté d'être élu par des délégués communaux que par le suffrage universel. Cette dernière déconvenue n'affaiblit en rien son dévouement à la République, mais acheva de le dé-

1. Sur 460 suffrages, MM. Joubert, d'Andigné, Leguay en obtinrent respectivement 324, 321 et 318; — MM. Mourin, Lecocq et Marie-Boudry, 188, 136 et 133.

goûter de la vie politique, où il ne s'était jamais senti porté par cette âpre ambition qui ne connaît ni lassitude ni découragement. Elle fortifia dans son âme la velléité qui le travaillait depuis quelque temps de quitter Angers, de renoncer à sa profession de banquier, enfin de rentrer dans les rangs de cette Université qu'il avait jadis si bien servie et qu'il n'avait jamais cessé de chérir. De grosses pertes d'argent, effet d'opérations malheureuses, l'avaient, du reste, dans les dernières années, réduit à une situation difficile. Attristé par ces revers, il avait tenu avant tout à sauver l'honneur de son nom et, grâce à de gros sacrifices auxquels s'était associée sans hésitation la dévouée compagne de sa vie, il y était parvenu. Mais, au déclin d'une vie si bien remplie et si laborieuse, il demeurait sans fortune et n'était pas sans inquiétude sur l'avenir de ses enfants. C'est dans ces circonstances que, par l'entremise de deux bons amis (MM. Célestin Port et Victor Egger[1]), qui spontanément entreprirent de le servir, il fut mis en rapport avec le directeur de l'enseignement supérieur, Albert Dumont, et signalé par suite au nouveau ministre de l'instruction publique, Jules Ferry. Cet homme d'État cherchait alors à renouveler, en le républicanisant, le haut personnel administratif de l'Université, où les survivants du régime impérial étaient encore trop nombreux et trop influents. Les titres de M. Mourin au respect du corps enseignant n'étaient pas douteux, non plus que son expérience des hommes et des affaires. L'honnête et vaillant Tirard, qui avait pu apprécier son loyalisme, d'autres aussi sans doute, comme Maillé, son vieux compagnon de lutte, répondirent de ses sentiments politiques. Voilà comment, le 1er décembre 1879, le maire d'Angers fut appelé au rectorat de l'Académie de Nancy.

1. Ce dernier avait été, comme moi, professeur au lycée d'Angers au temps de l'*ordre moral;* pour lui, comme pour moi et pour d'autres membres de la jeune Université, la bienveillante amitié de M. Mourin avait été un honneur, un encouragement et un réconfort.

## IV

Son élévation à ce poste important ne surprit pas trop ses amis d'Angers, qui avaient, depuis longtemps, une idée exacte de son mérite et qui l'auraient vu avec plaisir placé plus haut encore. La presse républicaine de Maine-et-Loire, tout en se faisant l'interprète des regrets qu'il allait laisser dans un département, dans une ville où il avait acquis tant d'estime et de sympathie, applaudit cordialement au choix que le Gouvernement avait fait de ce vieux serviteur de la liberté pour le représenter dans un des ressorts universitaires les plus importants de France. Les feuilles conservatrices ou se turent ou se bornèrent à décocher au nouveau recteur d'inoffensives épigrammes. Le conseil municipal, dont il prit congé le 3 décembre, en lui recommandant avec émotion la concorde et la fraternité, lui répondit par un ordre du jour unanime de sympathie, de gratitude et de respect[1]. A Paris, les journaux attachés à la Constitution et au Gouvernement relatèrent, en l'approuvant, sa nomination. Les autres — ce qui n'était point sans doute pour lui déplaire — représentèrent avec aigreur que son principal titre à la distinction dont il venait d'être l'objet était d'avoir servi l'idée républicaine. Quelques-uns même soutinrent que c'était là son seul mérite[2], demandèrent avec une ignorance affectée d'où il sortait, ce qu'il pouvait connaître aux choses de l'enseignement. Le *Moniteur universel*, où de vieux serviteurs de l'ordre moral déversaient avec bonheur leur bile et leurs rancunes, reprochait

1. « Le Conseil — à l'unanimité — félicite M. Mourin de la haute distinction dont il vient d'être l'objet de la part du gouvernement de la République. Il lui témoigne, en même temps, ses plus vifs regrets d'être privé de sa précieuse collaboration et le remercie vivement de tout ce qu'il a fait pour la prospérité de la ville d'Angers. »

2. « Le nouveau recteur de l'Académie de Nancy est républicain, sans nul doute, et n'est-ce pas le premier des titres, aujourd'hui, pour devenir recteur aussi bien que pour devenir magistrat ou commandant de corps ? La question n'est pas de savoir si vous êtes capable ou méritant. Êtes-vous républicain ? Tout est là ! » (Extrait du *Moniteur universel*.)



un peu plus tard (31 janvier 1880), à Jules Ferry, d'avoir « introduit les marchands dans le temple, au mépris de toutes les convenances, de toutes les règles, de toutes les traditions... Dans les Facultés de médecine, de droit, des sciences et des lettres, ajoutait-il, dans le lycée de Nancy, on ne peut prendre au sérieux un recteur enlevé à sa maison de banque... Cette grande Académie en est étonnée, humiliée. Aussi M. Mourin songe-t-il à donner sa démission. Quel autre commerçant ou industriel, au goût et aux ordres de l'ancien professeur de quatrième M. Duvaux, M. Ferry va-t-il choisir pour représenter en face de l'Allemagne savante le haut enseignement de notre pays et la pédagogie, si fort à la mode en ce moment? »

J'étais alors à Nancy, où j'appartenais depuis le mois de janvier 1878 à la Faculté des lettres et où je me réjouis de voir arriver M. Mourin, comme d'autres qui le connaissaient également de longue date. Je puis affirmer en toute sincérité que les sentiments du corps universitaire de Nancy, non plus que ceux de la population lorraine à l'égard du nouveau recteur, ne furent pas ceux qui leur étaient alors attribués par le *Moniteur*. Dans ces départements de l'Est si profondément républicanisés par la dernière folie de l'Empire, c'est-à-dire par la guerre et par l'invasion, ce dont par-dessus tout on ne voulait pas, c'était d'un recteur qui n'eût pas franchement accepté le nouveau régime, ou même qui ne l'eût pas appelé de ses vœux. De très vives protestations s'y étaient élevées récemment contre la nomination d'un chef académique qu'on accusait — à tort ou à raison — de s'être compromis dans un autre poste au service de l'*ordre moral;* si bien que cette nomination avait dû être rapportée; et c'était justement à la place de ce fonctionnaire que M. Mourin venait d'être appelé à Nancy. Ce dernier fut donc bien accueilli en Lorraine, non quoiqu'il fût, mais parce qu'il était républicain. Loin de lui reprocher de l'être trop, dans les premières années de son administration, l'on craignait au contraire, il m'en souvient, qu'il ne le fût

pas assez. La modestie de ses allures, la réserve prudente de ses propos, sa tolérance si large et si bienveillante, la correction de ses rapports avec les divers partis, avec les divers groupes d'une société qu'il lui fallut un peu de temps pour bien connaître, purent, au début, faire croire à quelques esprits soupçonneux et naturellement peu portés à la bienveillance qu'il n'aurait pas toute la vigilance, toute la fermeté qu'on était en droit d'exiger de lui. Le principal organe républicain de Nancy (le *Progrès de l'Est*), journal dont l'influence était alors prédominante dans toute la Lorraine et dont le directeur (écrivain de talent, du reste) jugeait souvent les hommes ou les choses avec plus de nervosité que de justice, le surveilla quelque temps sans grande indulgence et ne lui épargna pas les remontrances. Il alla jusqu'à lui reprocher (en avril 1881), comme une faiblesse presque coupable, d'avoir fait acte de courtoisie envers M. Maggiolo, qui avait été recteur sous l'Empire, en félicitant les instituteurs qui le secondaient dans ses recherches sur l'histoire de l'enseignement primaire avant 1789. A l'entendre, il avait par là véritablement abdiqué ; M. Maggiolo avait repris possession du rectorat ; le bonapartisme allait y régner en maître. M. Mourin, très affecté d'une accusation qui était à ses yeux « aussi imprévue qu'injustifiable », prit la peine de la réfuter, sans colère et sans raideur, mais avec son ordinaire fermeté d'honnête homme. « Le recteur de la République, déclara-t-il fièrement, après avoir remis les choses au point, sait quel est son mandat et n'a point l'habitude d'abdiquer entre les mains de personne les droits, les attributions et les responsabilités qui lui sont propres[1]. »

Je dois dire qu'à Nancy, l'attaque inconsidérée dont il venait d'être l'objet de la part d'un coreligionnaire politique avait révolté tous ceux qui le connaissaient de longue date et ceux qui, depuis son arrivée en Lorraine, avaient pu le voir

1. *Progrès de l'Est*, numéro du 1er mai 1881.

de près soit dans la vie privée, soit dans l'exercice de ses fonctions rectorales. J'ajoute que le public entier ne tarda pas à lui rendre pleine justice. Il ne fut bientôt plus possible à personne de contester la vigueur républicaine d'un chef de service qui, sans fracas, sans brutalité, sans vaine ostentation de zèle, mais avec autant de courage que de mesure, savait en toute occasion donner à son personnel l'exemple d'une inviolable fidélité aux principes fondamentaux de la Constitution. Quand, sous l'impulsion du parti boulangiste, toutes les forces réactionnaires se liguèrent de nouveau contre la République, alors que tant de Français, aveuglés par des sophismes et des mensonges, se fourvoyaient à la suite d'un agitateur sans conscience comme sans talent, je sais mieux que personne, pour avoir été maintes fois confident de ses nobles indignations, ou de ses patriotiques angoisses, combien son âme resta ferme dans la voie du devoir, combien il contribua à y faire rentrer les égarés et de quel cœur il s'associa aux efforts des bons citoyens qui faisaient campagne pour l'ordre légal et pour la liberté. Ce fut un honneur pour lui d'être dénoncé plusieurs fois à cette époque (1888, 1889) par les journaux de la coalition, comme un fauteur du « parti ferrychon », c'est-à-dire comme un serviteur trop clairvoyant et trop loyal du Gouvernement qui, en définitive, sut préserver la France d'une nouvelle et désastreuse révolution. *Faites votre devoir et laissez faire aux dieux*, aimait-il à répéter, soit dans ses conversations privées, soit dans ses discours publics. Il eut du moins la satisfaction de voir triompher ce qui était à ses yeux la justice, le bon sens, la vérité, et de pouvoir se dire que, dans sa sphère d'influence, il n'avait pas été tout à fait étranger à cet heureux résultat. Aussi, quand, le 6 juin 1892, le président Carnot, gardien victorieux des lois nationales, vint solennellement visiter Nancy et qu'il eut à lui présenter les étudiants assagis des facultés, put-il prononcer avec une légitime fierté ces viriles paroles : « Ces jeunes gens et nous, leurs maîtres, nous saluons avec respect en votre personne l'esprit

vivant de 89, la liberté dans l'ordre, la dignité dans la force, la sagesse dans le patriotisme. Nous sommes des hommes de bonne volonté, sur lesquels vous pourrez compter, car chacun fera son devoir, sous cette vieille devise : Par la science, pour la Patrie et pour la République[1] ! »

Ce que l'on vient de lire sur les sentiments politiques de M. Mourin donne à l'avance une idée de ce qu'il fut professionnellement comme recteur. Quand il était arrivé à Nancy, le corps universitaire l'avait accueilli avec déférence, parce qu'il ne doutait ni de son mérite ni de ses bonnes intentions, mais avec une certaine réserve expectante, parce qu'il ne savait si, après tant d'années passées loin de lui, ses aspirations et ses besoins nouveaux lui étaient parfaitement connus, s'il ne restait pas attaché à des institutions et à des méthodes surannées, enfin s'il était homme à seconder de tout cœur le gouvernement républicain dans ses efforts systématiques pour rajeunir, élargir et démocratiser l'Université. En le voyant à l'œuvre, on ne put bientôt plus avoir à cet égard la moindre incertitude. On était à l'époque où, sous l'impulsion féconde de Jules Ferry et de ses premiers successeurs, secondés par des hommes d'initiative hardie et de volonté forte (les Dumont, les Liard, les Zévort, les Buisson, etc.), des réformes profondes étaient introduites dans les trois ordres de l'enseignement public, pour les vivifier et les mettre en harmonie avec les nouvelles lois politiques du pays. C'était le temps où l'État revendiquait le droit d'interdire aux membres des congrégations non reconnues les fonctions, usurpées par eux, d'éducateurs de la jeunesse française ; où, pour faire pénétrer dans les couches profondes du suffrage universel non seulement la lumière, mais l'esprit de liberté, de tolérance et de fraternité que nous devons à nos pères de 89, la République décrétait la gratuité, l'obligation de l'instruction primaire et sa laïcité dans les écoles publiques ; où elle jetait l'or à pleines mains

1. *Progrès de l'Est*, numéro du 7 juin 1892.

pour que tout enfant pût avoir un maître et que tout maître fût à la hauteur de sa noble mission ; où les lycées et les collèges se modernisaient et étaient appelés à former des jeunes gens mieux armés que ceux d'autrefois pour les luttes de la vie sociale et pour la défense de la patrie ; où les facultés, jusqu'alors stérilisées par la routine et l'isolement, maintenant fortifiées, enrichies, solidarisées entre elles, s'essayaient à l'usage de l'autonomie collective dont elles jouissent aujourd'hui sous l'antique dénomination d'Universités ; où le conseil supérieur de l'instruction publique, les conseils académiques, les conseils départementaux étaient reconstitués sur de nouvelles bases ; enfin l'époque où l'enseignement secondaire des jeunes filles, regardé jadis par l'État comme chose négligeable, devenait l'objet de sa sollicitude et de sa plus légitime préoccupation.

Cette politique universitaire de la République, nul ne la comprit mieux que le nouveau recteur de l'Académie de Nancy. Nul, pendant plus de treize ans qu'il occupa son poste, ne la servit plus intelligemment, ni plus fidèlement. Il suffit, pour s'en convaincre, de mentionner sommairement, sans commentaires, les travaux matériels, les innovations, créations, améliorations de tout genre qui furent entrepris, dirigés, achevés durant cette période et dans le triple cercle où s'exerçait son autorité, par cet administrateur modeste et placide, que des observateurs superficiels accusaient parfois d'indolence ou d'inertie, mais qui, s'il ne faisait pas de bruit, faisait du moins beaucoup de besogne.

Dans l'enseignement primaire, trois écoles normales d'institutrices furent fondées et organisées à Nancy, à Épinal, à Bar-le-Duc. Le régime intérieur des écoles normales d'instituteurs fut sensiblement amélioré. Celles de Nancy et de Mirecourt reçurent de notables agrandissements. Enfin, des écoles primaires supérieures furent instituées avec succès pour les garçons, à Gérardmer, Senones, Vaucouleurs ; pour les filles, à Nancy et à Thaon.

En ce qui touche à l'enseignement secondaire, sans parler de la restauration et de l'accroissement du lycée de Nancy, il faut relater l'extension donnée aux collèges d'Épinal, de Verdun, de Lunéville, de Toul, de Remiremont, de Saint-Dié, la création du collège de Longwy, l'ouverture des cours secondaires de jeunes filles de Saint-Dié, de Bruyères, de Remiremont et les difficiles négociations à la suite desquelles fut décidée en principe la création du lycée de jeunes filles de Nancy (dont l'inauguration aura lieu prochainement).

Pour l'enseignement supérieur, rappelons l'achèvement des bâtiments du palais universitaire à Nancy, l'organisation de la bibliothèque universitaire, la construction et l'inauguration de l'Institut chimique, la construction de l'École de brasserie, enfin l'édification commencée de l'Institut anatomique.

On voit par ce rapide énoncé qu'aucun des intérêts qui lui étaient confiés ne fut négligé par M. Mourin dans son administration rectorale. Mais il n'était pas homme à se perdre dans le détail et dans le travail fragmentaire de chaque jour. Ce qui avait surtout de l'attrait à ses yeux, ce qui le passionnait le plus, ce qui était l'objet le plus ordinaire de ses méditations, c'étaient les réformes d'ensemble, les questions de principe. Il savait voir de haut et de loin. Je ne crois pas que le nouveau programme d'études classiques, adopté en 1880, ait été mieux expliqué, mieux commenté par personne qu'il ne le fut par lui, cette année même, dans son discours à la distribution des prix du lycée de Nancy[1]. Nul n'a mieux mis en lumière la nécessité, l'utilité pédagogique et morale de l'enseignement moderne, nul n'a démontré plus noblement ce qu'il y a de fortifiant et de patriotique dans l'éducation universitaire qu'il ne le fit en 1891, lors d'une solennité du même genre, au collège de Verdun. « Un souffle utilitaire, disait-il, court aujourd'hui à travers le monde. Pour les enfants qui n'ont pas le goût des études proprement classiques,

1. Je retrouve ce discours dans l'*Avenir de l'Est*, numéro du 7 août 1880.

mais qu'on veut cependant doter d'une haute culture, on a fondé l'enseignement secondaire moderne, parallèle à l'autre, ayant d'aussi hautes visées, mais allant par les langues vivantes, le français, l'allemand, l'anglais, sur les hauteurs qui, traditionnellement, ne paraissaient jusqu'ici accessibles qu'au grec et au latin. C'est le relèvement de l'enseignement spécial, sans qu'il ait à perdre son caractère plus directement pratique. Ce que nous n'avons pas à changer, Messieurs, ce qui ne changera pas dans l'Université, c'est sa mission éducatrice, c'est le devoir de faire de bons Français, des hommes libres, d'honnêtes gens. Si elle s'attache à former des esprits, à développer dans la lumière les facultés de l'intelligence, elle prend à cœur surtout de forger et de tremper des âmes capables des grands devoirs et au besoin des grands sacrifices... Ne vous y trompez pas : ces énergies puissantes, cette haute conception du devoir, cette aptitude au dévouement ne servent pas seulement sur le champ de bataille où l'on combat pour la patrie ; ce sont aussi des vertus qui font la dignité et l'honneur de la vie pendant la paix ; les bons soldats sont de bons citoyens[1]... »

La réforme de l'enseignement supérieur n'intéressait pas moins M. Mourin que celle de l'enseignement secondaire. Son vieux penchant pour la décentralisation lui faisait trouver particulièrement séduisante l'idée de grouper les facultés en grandes universités régionales pourvues d'importants revenus et d'une large autonomie. C'était, suivant lui, un des meilleurs moyens de faire refluer de Paris aux provinces l'activité intellectuelle depuis trop longtemps monopolisée par la capitale. Ce n'est pas à dire pour cela qu'en bon Français qu'il était il voulût ébranler cette unité morale de la France, œuvre des siècles, dont mieux que personne il appréciait la grandeur. Les futures Universités ne devaient, à son sens, ni s'isoler, ni s'ignorer, ni, à plus forte raison, se contrarier ou se gêner les unes les autres. Elles devaient au contraire, par des moyens

1. Voir le discours en entier dans l'*Est*, de Verdun (numéro du 2 août 1891) et dans l'*Avenir de l'Est*, de la même ville (numéro du 7 août 1891).

divers, mais avec une libre et harmonieuse coordination de forces, rendre plus puissant, plus large et plus fécond le grand courant de la vie nationale. A cet égard, il exprima publiquement ses vues, le 13 novembre 1890, devant les facultés de Nancy, dans un discours magistral auquel je renvoie le lecteur[1], me bornant ici à en reproduire les lignes suivantes : « Ces créations si nettement régionales ne s'isoleront-elles pas du mouvement national comme il arriva aux Universités du moyen âge et ne seront-elles pas condamnées aussi à périr un jour dans la stérilité et l'impuissance ? Non. L'Université moderne, telle que nous la concevons, n'est pas exposée à ces disgrâces. Nous n'oublions pas que la France est un pays d'unité. C'est là ce qui fait sa force dans les jours de malheur et sa gloire rayonnante, quand revient la prospérité. Les Universités vivront de leur vie locale et en même temps de la vie commune. Elles resteront profondément pénétrées de l'esprit national. Loin de se mettre à l'écart, elles entretiendront entre elles des relations suivies, et, d'ailleurs, elles ne cesseront pas de faire partie intégrante de cette grande et populaire institution qu'on appelle l'Université de France qui, depuis quatre-vingts ans, par son enseignement supérieur, ses lycées, ses collèges, ses écoles, fait circuler sur tous les points du territoire une même sève libérale et vraiment française. L'Université de Nancy sera sans doute l'Université lorraine. Elle s'inspirera dans ses travaux des besoins de la province, de son histoire, de sa situation économique, de ses industries, de son agriculture, de ses exploitations spéciales. Mais elle ne se confinera point dans un particularisme étroit et infécond. Elle n'oubliera pas qu'elle appartient avant tout à la grande patrie et que, si elle a une mission bien marquée, c'est d'être le poste avancé de la science française en face de la science allemande... Depuis vingt ans, nous prodiguons sans compter les richesses de la France pour nous assurer l'outillage mili-

1. *Rentrée solennelle des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie de Nancy*, p. 39-48.

taire le plus perfectionné, afin d'être prêts le jour où l'exigeraient l'honneur, l'indépendance, la fortune du pays. Il faut tout aussi résolument nous donner un bon outillage moral, c'est-à-dire faire des esprits sains, ouverts, éclairés, des cœurs droits, des âmes hautes et indépendantes, en un mot des hommes armés et préparés pour les luttes de la vie. Ce sera la mission des Universités. Ceux qui nous les donneront auront bien mérité de la patrie. »

Le recteur qui tenait un pareil langage était devenu depuis longtemps, par sa sollicitude pour les grands intérêts de l'Université, très cher à ses administrés. Mais il avait su se faire aimer d'eux peut-être plus encore pour le soin qu'il prenait de leurs intérêts propres, pour son exquise affabilité, sa constante bienveillance, sa large et accommodante équité. « Je sais, a dit son distingué successeur, M. Gasquet[1], pour en avoir maintes fois recueilli l'aveu, combien son accès était facile, son jugement droit, ses conseils pleins de sagesse et de droiture. Il était profondément pénétré des graves responsabilités qui pesaient sur lui. Il savait que, parmi ces fonctionnaires d'une vaste circonscription, la plupart, aussi modestes que méritants, n'avaient que lui pour faire valoir leur mérite, qu'il était leur recours et leur juge à peu près sans appel, que de lui, de sa pénétration dépendaient leur avancement, leur avenir et le bien-être de leurs familles. Aussi s'appliquait-il à les bien connaître pour les bien juger. Ils lui étaient comme une grande famille dont il avait à rendre compte et qui attendait de lui sa direction... »

La reconnaissante affection du corps universitaire, qui tient tant de place et exerce tant d'influence dans les départements de l'Est, eût suffi pour l'y rendre populaire. Mais il avait en peu d'années acquis pour d'autres raisons droit de cité en Lorraine. En ce pays, où il n'était arrivé que sur ses vieux jours, il avait vite cessé d'être regardé comme un étranger,

1. Discours prononcé aux obsèques de M. Mourin.

parce que, plein d'estime et de sympathie pour la vaillante population dont il était l'hôte, il s'était de bonne heure intéressé à ses travaux, à ses coutumes, à ses traditions, à ses espérances comme à ses regrets. Il vivait au milieu d'elle, par le cœur, par l'esprit, de sa vie régionale, aimant ses gloires passées comme ses gloires présentes, participant dans la mesure du possible à tout ce qui se faisait d'utile, de grand ou de beau dans le pays, donnant son concours à toutes les œuvres de patriotisme ou de charité, à toutes les sociétés de quelque importance qui, par leurs travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, contribuaient en Lorraine à l'éducation morale du peuple, au relèvement et à la grandeur de la France. C'est ainsi que le Cercle nancéien de la Ligue de l'enseignement et les groupes similaires des départements de l'Est, que l'Union de la jeunesse lorraine, l'Association des étudiants, la Société des amis de l'Université de Nancy, la Société de géographie de l'Est et d'autres encore furent constamment encouragées, secondées par lui dans leurs appels au public et dans leurs divers travaux. L'Académie de Stanislas l'avait admis, dès 1880, au nombre de ses membres. L'intérêt de plus en plus vif qu'il prenait aux *Mémoires* de cette compagnie, ainsi qu'aux études publiées depuis 1887 dans les *Annales de l'Est*[1], faisait penser, bien avant qu'il ne l'eût prouvé par son dernier livre, que le passé historique de la Lorraine n'avait pas pour lui moins d'attrait que n'en avait eu jadis celui de l'Anjou. Quand l'heure de la retraite universitaire eut sonné pour lui (14 mars 1893)[2], c'est dans cette ville de Nancy, qu'il avait faite sienne à force de l'aimer, qu'il voulut demeurer pour y terminer en paix, dans de studieux loisirs, une vie où le culte de la vérité, comme celui de la liberté,

1. Il ne fut pas étranger, comme recteur, à la naissance de cette revue, qui, on le sait, fut créée et continue de paraître sous la direction de la Faculté des lettres de Nancy.

2. Avant de le rendre à la vie privée, le gouvernement de la République avait tenu à récompenser une fois de plus ses longs et loyaux services en le promouvant au grade d'officier de la Légion d'honneur (19 juillet 1892).

avait toujours tenu une si grande place. Il y passa ses dernières années, comme un sage qu'il était, non seulement au milieu des nombreux amis qui l'entouraient à l'envi de leur affection et de leur respect, mais au milieu des livres, où il cherchait les matériaux du monument qu'il voulait élever à la gloire de sa chère Lorraine. Il vécut assez, Dieu merci, pour réaliser ce pieux et patriotique dessein. Comme il avait su autrefois reconnaître en écrivant *La Réforme et la Ligue en Anjou,* le bon accueil qui lui avait été fait sur les bords de la Maine, il paya noblement l'hospitalité qu'il avait trouvée sur ceux de la Meurthe en publiant, sous le titre modeste de *Récits lorrains,* une histoire complète, rapide et vivante de l'État lorrain, depuis les temps reculés où il s'était constitué sous des duc héréditaires, jusqu'à l'époque moderne où, par l'effet d'une invincible affinité, il avait fini par se fondre entièrement dans la grande patrie française.

Si ce dernier ouvrage de M. Mourin (qui parut en 1895) n'a pas la même originalité que ses devanciers, il se recommande comme eux par la netteté du plan, la vivacité de la narration, la fraîcheur et le coloris du style, la sincérité des jugements, enfin par le profond patriotisme dont il est visiblement inspiré. L'auteur n'a pas eu la prétention d'apporter au public des faits inconnus, des découvertes nouvelles. Mais il a voulu mettre à sa portée, en les condensant, les clarifiant, les volumineux travaux qu'une patiente érudition avait accumulés avant lui sur l'histoire de la Lorraine ducale. Il a su merveilleusement vulgariser, par une harmonieuse coordination, les données confuses ou fragmentaires recueillies sur ce curieux passé par les Dom Calmet, les Digot, les Ravold, les Lepage, et aussi par les d'Haussonville, les de Ludres, les Mathieu, les Baumont. Il a fait de tout cela un excellent livre, qu'un Lorrain de vieille roche[1],

1. M. Émile Krantz, doyen de la Faculté des lettres de Nancy. (*Progrès de l'Est,* numéro du 19 janvier 1896.) — On lira aussi avec intérêt dans cette revue (année 1896, p. 283), un compte rendu des *Récits lorrains* par M. Pfister, professeur à la même faculté.

sans complaisance aucune, a magistralement apprécié en ces termes :

« Il fut un temps où des esprits défiants ou simplement d'un excessif chauvinisme, à tort alarmé, redoutaient comme un danger national les études qui portaient sur le passé de nos vieilles provinces. On professait que le culte de ce passé pourrait bien en réveiller le regret ; on était hanté par le spectre des instincts séparatistes dont le Musée lorrain et la Société d'archéologie apparaissaient comme le ténébreux réceptacle, capable de souffler un jour sur les Français de Lorraine, au travers de ses ogives ducales, un mauvais vent d'indépendance et d'autonomie...

« C'étaient là de pures chimères... Aujourd'hui l'unité française est trop parfaite pour que ces vaines appréhensions osent encore se produire, et c'est un mouvement tout inverse qui se propage, venu du cœur même et de la tête de la France. L'histoire locale est à l'ordre du jour...

« D'un bout à l'autre, l'ouvrage de M. Mourin développe, commente et satisfait cet état d'âme actuel et, à la fin de l'avant-propos, exprime avec une force très précise le sens et la discipline morale qui se dégagent de l'histoire ainsi pratiquée. « J'estime qu'il est bon que chacun des éléments dont « s'est formée la terre française se souvienne de son existence « séparée et conserve la marque de son origine et de sa trempe « native... L'unité nationale n'est mise en péril par personne, « pas même par les plus ardents lotharingistes. Elle ne peut « que profiter des énergies particulières de ses provinces, « comme une armée tire parti des généreuses rivalités de ses « troupes régionales. Si vous voulez maintenir le ressort des « âmes, gardez-vous de les courber sous une énervante uni« formité ; laissez les fils des petites nationalités d'autrefois se « raconter les uns aux autres les choses de leur passé et se « nommer encore Lorrains, Bourguignons, Angevins, Proven« çaux ; ils n'en seront pas moins bons Français ! »

« Et M. Ernest Mourin en est lui-même la preuve, et il en

donne un précieux exemple, puisque étant Provençal de naissance, ayant été ensuite Angevin d'adoption, il a pu, sans changer ni de tempérament ni de patrie, se faire définitivement Lorrain à l'heure de la retraite, si bon Lorrain même qu'il a voulu consacrer les premiers loisirs de cette retraite laborieuse à raconter nos gloires et nos malheurs de petit pays libre, enfin notre annexion douce, bienfaisante et bénie.

« On sent que les *Récits lorrains* ont été écrits par un historien de race qui se garde également d'exalter ou de déprécier son sujet. On n'y trouve pas plus la flatterie que le dénigrement du caractère lorrain, ni de ce fanatisme local qui prétend faire de tous nos ducs des héros, de tous nos monuments des merveilles, et de notre sol âpre et mélancolique et de notre climat rude et brusque un paradis.

« M. Mourin est préservé aussi par sa méthode rigoureuse du travers, encore trop fréquent chez les lotharingistes, qui consiste à *lotharingier*, que l'on me passe le verbe, c'est-à-dire à *faire lorrains*, bon gré mal gré, tous les personnages limitrophes et douteux de quelque valeur. S'il croyait, pièces en mains, Jeanne d'Arc née en Champagne, il dirait simplement qu'elle fut Champenoise, en dépit du vers délicieux de François Villon, lequel ne prouve rien; et il n'a pas cru devoir mettre le moindre amour-propre à reprendre à la Normandie le Normand Pierre Gringoire.

« Il faut savoir gré aussi à M. Mourin de n'avoir pas développé ce qu'on est convenu d'appeler les grandes époques au détriment des autres et d'avoir donné aux intervalles trop négligés un jour égal et de justes proportions. Pour les Lorrains en général — et j'avoue que j'en suis sur ce point, — l'histoire de Lorraine se réduit trop à l'histoire qui rayonne autour des monuments de Nancy. Or ces monuments sont en très petit nombre. A cause des guerres incessantes que le duché a subies — champ de bataille ravagé de la France et de l'Allemagne — ; à cause aussi de la pauvreté ou de l'avarice des princes, on a relativement très peu construit

en Lorraine. Les vestiges de l'époque féodale sont nuls ou insignifiants. De la fin du gothique ou du commencement de la Renaissance, quand on a vu le Palais ducal et l'église de Saint-Nicolas, la cathédrale de Toul et le cloître de Pont-à-Mousson, on a à peu près tout vu. L'architecture militaire du XVIe siècle nous a dotés de quelques portes, dont quelques-unes ont disparu et l'ont peut-être mérité. Tout le reste est du Louis XV et ne date que d'un siècle et demi. Il s'ensuit que, quand on a cité Jeanne d'Arc et la maison de Domremy, René II, la Croix de Bourgogne et l'aventure de Charles le Téméraire à l'ex-étang Saint-Jean, les Guise, qui n'ont point de tradition à Nancy, Léopold, le dernier soi-disant bon duc, et Stanislas le Bienfaisant, on croit volontiers qu'on a parcouru toute l'histoire de Lorraine et qu'on en sait tout ce qui vaut la peine d'en être su.

« Or, le petit livre de M. Mourin détruit cette illusion, et il faut l'en remercier. Pour ma part, j'ai pris grand intérêt à faire connaissance avec Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire, et ses cinq successeurs; avec Mathieu, évêque de Toul, et la guerre d'Amance; à suivre les ducs de Lorraine sur les champs de bataille de la guerre de Cent ans, et à voir naître alors et s'affirmer cette inclination qui poussait les Lorrains vers la nation chevaleresque et généreuse. Certes, c'est un beau moment de la psychologie lorraine que celui où nos aïeux restèrent fidèles aux vaincus et se mirent, avec un noble désintéressement, du côté de la justice et du bon droit contre la fortune des armes. Et plus tard, sous Louis XIII avec Richelieu, sous Louis XIV avec Mazarin, que de misères, que d'humiliations infligées par cette France, que les cœurs lorrains avaient bien du mérite à aimer tout de même, et qu'ils s'obstinaient à préférer aux voisins puissants qui avaient les sympathies de leur duc !

« C'est que ce petit peuple, avisé et réfléchi, savait bien distinguer entre les affinités nationales et le jeu contraire de la politique des princes; il sentait bien que Louis XIV n'était

pas la France, pas plus que Léopold n'était la Lorraine. Et il allait à ses destinées, par le sacrifice et la patience, avec cette confiance obstinée et cette taciturne et ironique espérance qui sont la caractéristique de la race aux longues endurances héréditaires. Et la fusion définitive, qui avait été pendant des siècles l'attrait et l'idéal, fut en 1766 la réalité et la récompense. Et M. Mourin peut terminer son livre, dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques scolaires de nos communes, par ces lignes significatives : « La Lorraine, certes, « n'oublia pas, elle n'oublie pas son passé. Le souvenir de son « autonomie lui est resté. Chaque fois qu'un descendant de « l'ancienne famille ducale est venu la visiter, il a été reçu « avec honneur. Mais ces démonstrations, dont on a fait trop « grand bruit, ont été effacées par les belles fêtes des 14, 15, « 16 et 17 juillet 1866, où l'on vit défiler sur la place Sta- « nislas de Nancy les délégués de plus de douze cents com- « munes — autant dire la Lorraine tout entière — venus, « leur bannière historique en tête, pour célébrer, avec recon- « naissance et enthousiasme, le centenaire de la réunion à la « France. »

L'ouvrage dont il vient d'être rendu compte fut le dernier travail de M. Mourin et comme son testament littéraire. A l'âge avancé où il était parvenu, les longs espoirs ne lui étaient plus permis et l'affaiblissement de sa santé, depuis quelques années trop manifeste, était déjà pour sa famille, comme pour ses amis, le douloureux présage d'une fin prochaine. Après la publication des *Récits lorrains*, toute étude prolongée, toute contention d'esprit lui devint bientôt pénible — et même impossible. Quand je le vis pour la dernière fois (c'était en juin 1897), je retrouvai en lui cette bonté souriante, cette indulgence, cet amour du bien, ce goût des choses de l'esprit qui rendaient son commerce si doux, si sûr et si charmant. Mais l'abattement corporel et moral contre lequel il ne réagissait plus qu'à grand'peine était l'indice d'une constitution ruinée, qui devait succomber au premier choc. Le 13 mai 1898,

une attaque de paralysie le réduisit pour toujours à une immobilité presque complète et lui enleva l'usage de la parole. L'intelligence et les facultés affectives survécurent en lui à ce désastreux affaissement des forces physiques. La constante et ingénieuse sollicitude d'une épouse et d'une fille adorées lui permit encore, pendant plus d'une année, de goûter ces joies paisibles du foyer domestique en dehors desquelles il n'avait jamais admis qu'on pût trouver le bonheur. Il eut, avant de mourir, la satisfaction de voir ce fils vaillant, affectueux et doux, qui depuis longtemps était son espoir, et dont les débuts militaires l'avaient rempli d'un si légitime orgueil, contracter un mariage digne de lui. Enfin, dans la nuit du 24 janvier 1900, presque subitement, sans secousse et sans douleur apparente, ce sage s'endormit de son dernier sommeil.

En exposant ici cette vie si pure, si bien remplie, je n'ai pas seulement voulu servir la mémoire d'un homme de bien, d'un homme de talent, qui m'honora de son amitié et dont le souvenir attendri restera toujours dans mon cœur. J'ai cru que cette étude serait profitable au public et que l'exemple d'une existence si laborieuse et si féconde, d'un dévouement si constant, si désintéressé à la science, à la liberté, à la patrie, ne serait pas perdu pour mes lecteurs. Puissent ceux qui auront parcouru ces lignes se sentir, comme citoyens, comme patriotes, encouragés, réconfortés en pensant à ce vaillant et modeste soldat de toutes les nobles causes, dont la seule ambition fut de contribuer à la grandeur ou au relèvement de son pays et dont la seule imperfection morale fut le peu de confiance qu'il avait en lui-même ! Pour ceux qui l'ont connu, certes ils ne l'oublieront pas. Mais si, après eux, la mémoire de ses vertus doit peu à peu s'effacer, il restera toujours pour les Angevins, pour les Lorrains, pour les Français, les trois beaux livres d'histoire où il a mis toute son âme et qui garderont son nom de vieillir.

A. Debidour.



# L'ORGANISATION ET LE RÉGIME INTÉRIEUR

DU

# CHAPITRE DE REMIREMONT

DU XIII[e] AU XVIII[e] SIÈCLE

(*Suite* [1].)

---

## TITRE II. — AUTRES DIGNITAIRES ET OFFICIÈRES

### I. — LES DAMES DOYENNE ET SECRETTE

**Élection de la Dame doyenne ; son serment. — Caractère du « Doyenné » ; fonctions et attributions de la doyenne. — Funérailles de cette dignitaire ; médiocrité de ses revenus. — Améliorations réalisées sur ce point à la fin du XVIII[e] siècle. — Élection et serment de la Dame secrette. — Fonctions et attributions de cette dignitaire. — Les sacristains-prêtres. — Revenus attachés à cette charge. — Prérogatives féodales de la Dame secrette. — La « Vierge du Thrésor ». — Funérailles de la Dame secrette ; accès à l'abbatiat des Dames doyenne et secrette.**

La seconde dignité canonique de l'église Saint-Pierre était celle de *Decanissa* ou *Dame doyenne ;* nous disons canonique, car elle n'était pourvue d'aucune attribution temporelle bien importante. La Dame doyenne devait être du corps comme la Dame abbesse, et avoir vingt-cinq ans au moment de son élection ; nous n'avons pas trouvé, comme pour la première dignitaire, de dérogation à ces deux règles essentielles. L'élection

1. Voir *Annales de l'Est,* numéro d'octobre 1899, p. 560, et de janvier 1900, p. 35.

devait avoir lieu au scrutin secret dans les trois mois de la vacance; des lettres-circulaires étaient envoyées à toutes les Dames absentes, pour les avertir. Ce délai de trois mois, qui était un maximum, n'avait pas toujours été utilisé au moyen âge, et plus d'une fois l'élection avait suivi de très près le décès de la précédente doyenne ; depuis le XVII[e] siècle, l'élection n'avait jamais lieu qu'à la finde cette période.

Le scrutin avait lieu dans les mêmes conditions que pour la Dame abbesse ; il était précédé d'une messe du Saint-Esprit, après laquelle on chantait le *Veni Creator ;* la Dame abbesse nommait une scrutatrice, et le Chapitre une autre, afin d'assurer la sincérité de cette élection[1].

Ce choix d'une scrutatrice réservé à la Dame abbesse, et consacré par les règlements de 1694 comme un droit traditionnel remontant à une haute antiquité, témoigne de l'intérêt qu'avait à cette élection la première dignitaire de l'église. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, le Chapitre avait obstinément dénié à la Dame abbesse, même le droit de participer à la nomination de la doyenne, « pour n'y avoir point de voix, assurait-il, comme en avait une la doyenne à l'élection de la Dame abbesse[2] ». Mais les abbesses avaient protesté constamment contre la restriction injustifiée que le Chapitre essayait d'apporter à leurs privilèges, et que la minorité ou les fréquentes absences de plusieurs d'entre elles avaient laissée s'établir comme une tradition ; et les arrêts de règlements avaient tranché la question conformément au droit commum et aux anciennes règles canoniques. « Aura la Dame abbesse voix délibérative à l'élection de la Dame doyenne. La Dame doyenne sera éleuë par la Dame abbesse et le Chapitre[3]. » Cette décision mit fin désormais aux interminables conflits qu'avait soulevés ce point de droit à diverses élections.

La nouvelle dignitaire était conduite, aussitôt après la pro-

1. Art. 283, 284 et 291.
2. Ch. Huchère, *État général*, etc., f° 32, r°, du ms. 3 de la Bibl.
3. Art. 5 de l'arrêt du 28 avril 1694 ; art. 281.

clamation du scrutin, par toutes les Dames du corps en l'hôtel abbatial, pour y prier Madame de la venir mettre en possession. Quand la Dame abbesse y avait consenti, on se rendait processionnellement à l'église capitulaire, au chœur de laquelle l'installation avait lieu ; en l'absence, empêchement ou refus de Madame, il y était procédé par la Dame secrette ou, à son défaut, par la Dame plus ancienne[1].

Comme les abbesses, mais en réunion capitulaire tenue au chœur, la Dame doyenne prêtait entre les mains du chanoine de semaine le serment suivant : « Je, N..., jure et promets par ceste Évangile de Dieu et par toutes aultres et au péril de mon âme, que, en mon office de doyenne de l'église de céans, de tout mon pouvoir, féalement, bonnement et léalement, je maintiendrai les droicts, franchises et libertés de l'église et du Chapitre de céans, ensemble les statuts, establissements et ordonnance faictes et qui se feront à l'advenir pour le bien, profit et utilité de ladicte église et par l'advis du Chapitre, et que par amour, haine, faveur et prières, promesses, dons ni menaces, le bien de ladicte église n'aliénerai, et aussi l'exercice dudit office de doyenne à faire ne laisserai ni désisterai, le tout au plus près de mon advis et conscience. »

Elle recevait ensuite, comme symbole de sa dignité, le vieux manuscrit appelé *Mémorial* ou *Livre du doyenné,* qui la constituait en quelque sorte gardienne des traditions, des droits et des coutumes de l'église sécularisée ; on lui mettait aussi entre les mains le registre capitulaire courant, une clef du sceau, une des archives ou du trésor, celles du coffre dit du doyenné près de l'autel de tierce, celle de l'armoire placée devant son siège, une du cancel ou sanctuaire au fond du chœur, et une de la châsse de saint Romaric. Les Dames chantaient ensuite le *Te Deum,* qui terminait la cérémonie[2].

M. Guinot, pour caractériser le rôle et les fonctions de la Dame doyenne, a dit qu' « elle suppléait l'abbesse ». Ce terme

1. Art. 8 du premier arrêt du 11 février 1693 ; art. 278 et 281.

2. *Abrégé des droits, us et coutumes,* etc., f° 43, r°, du ms. 3 ; art. 281 et 286.

est équivoque ; il donne une idée inexacte, fausse même dans certains cas, des attributions de cette dignitaire, qu'il réduit à un rôle presque subalterne. S'il signifie que la Dame doyenne avait une part déterminée dans l'administration de l'église, et surtout du Chapitre, et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la Dame abbesse, elle remplissait certaines fonctions au lieu et place de celle-ci, M. Guinot a raison ; mais ce n'est pas le sens propre et général de ce mot, et il n'en faudrait pas conclure qu'à cela se bornait l'action de la seconde dignitaire, ou que la doyenne venait en aide à l'abbesse comme une lieutenante, pour lui faciliter l'exercice de sa charge et l'alléger d'une partie des fonctions dont elle était investie ; encore moins qu'elle en prenait la place en son absence, et en remplissait le rôle dans tous les cas et d'une manière générale. Chacune d'elles avait des attributions définies, limitées, distinctes, dont elles jouissaient simultanément ; chacune d'elles avait également, pour la « suppléer » dans ses fonctions propres, la première une coadjutrice, si elle le désirait, et toutes les deux une lieutenante en cas d'absence. Une partie des devoirs et des charges de la Dame abbesse, celle qui avait trait aux intérêts spirituels de l'église, et même quelquefois à ses intérêts temporels, passait, il est vrai, aux mains de la doyenne, lorsque la première se trouvait pour une cause quelconque empêchée de les remplir ; mais cette « suppléance » partielle n'était exercée que dans des cas déterminés, prévus par les constitutions capitulaires, et qui avaient un caractère éventuel et temporaire. De plus, la Dame doyenne avait des attributions fixes et permanentes, dont elle jouissait aussi bien en la présence de Madame qu'en son absence.

« La doyenne, dit S. Valdenaire, prieur d'Hérival, bien placé par conséquent pour connaître ce dont il parlait, la doyenne doit avoir soin que les affaires, statuts et coutumes se fassent selon Dieu », c'est-à-dire, autant que nous pouvons en juger, soient suivis et observés suivant l'esprit canonique qui les avait dictés. Le décanat, comme l'abbatiat, était un office

général, ayant en vue, au moins primitivement, le maintien de la règle, le respect des traditions, la conservation de la ferveur religieuse et de l'esprit monastique. Son rôle, naturellement, s'était singulièrement altéré par suite de la sécularisation ; et dans le fait, les Dames doyennes, reniant leurs origine, leur raison d'être et leur mission, s'étaient montrées les plus ardentes à la résistance, lorsque s'étaient produites des tentatives de restauration, même partielle, de l'antique régularité bénédictine.

La Dame doyenne avait la nomination de l'*Enfermière* et de douze *Coquerelles,* pauvres filles ou veuves qui remplissaient vis-à-vis des chanoinesses les humbles fonctions de gardes-malades et qui, dans leur conduite, étaient soumises à sa correction [1]. M. Guinot a commis au sujet de ces pauvres femmes une singulière méprise, lorsqu'il a dit [2] que « l'institut de saint Romaric avait maintenu dans sa transformation quelques traditions monastiques, en donnant à *quelques chanoinesses* le nom de coquerelles ». Outre que celles-ci n'étaient pas plus des religieuses et ne faisaient pas plus partie du Chapitre que les sacristains-prêtres ou le chapelain abbatial, bien qu'elles fussent comme eux apprébendées, il aurait été, pensons-nous, plus que difficile de trouver parmi les cinquante ou soixante chanoinesses de l'église, si fières de leur noblesse, dans un institut qui n'avait plus de monastique que l'écorce, douze cœurs assez humbles pour accepter volontairement près des Dames malades, sous les yeux de leurs altières compagnes, un rang aussi infime, des fonctions aussi pénibles, aussi assujettissantes, aussi rebutantes parfois, et surtout pour vivre à douze du produit d'une prébende. M. Guinot n'a pas su identifier l'enfermière et les coquerelles avec ces « treize pauvres veuves » dont il nous dit lui-même, dans la page précédente, que la doyenne veillait à leur instruction, les catéchi-

1. Art. 287.
2. *Étude historique,* page 141.

sait trois fois l'année, et qu'elles ne quittaient pas le chevet des chanoinesses malades, afin que celles-ci pussent rendre le dernier soupir au milieu des prières des pauvres.

La doyenne conférait les chapellenies de Saint-Jean-Xoard et de Saint-Étienne dans l'église capitulaire, en faisait expédier les provisions en son nom personnel et recevait les serments des chapelains.

En son « buffet » judiciaire, elle avait juridiction en première instance sur les chanoines et autres bénéficiers de l'église; c'est à ce tribunal que ressortissaient également les appels des jugements de l'auditoire de ville de Remiremont, ainsi que les différends relatifs aux entretien et réparation des prébendes des chanoines, non des chanoinesses. C'était la doyenne qui recevait les serments des chevaliers chargés d'examiner les preuves de noblesse présentées par les Dames et les quatre grands officiers de l'église.

Elle avait de plus l'importante mission de convoquer les assemblées capitulaires aux époques fixées par les statuts, ou lorsque la réunion en paraissait nécessaire, soit à elle-même, soit à quelque autre Dame. Elle y recueillait les voix, prononçait les résolutions ou ordonnances capitulaires, et les faisait enregistrer par l'écolâtre secrétaire du Chapitre ou par son commis, désignés tous les deux par le Chapitre lui-même, bien que M. Vuillemin ait dit, sans doute par inadvertance, qu'ils étaient à la nomination de la doyenne[1].

Comme la Dame abbesse, cette dignitaire avait le droit de porter le grand couvre-chef; à l'église, elle avait le premier siège au fond du chœur à l'opposite du siège abbatial, c'est-à-dire du côté de l'évangile ; ce siège, comme celui de Madame, était orné d'un carreau d'écarlate et d'un tapis de même galonnés d'argent, mais non surmonté d'un dais[2]. C'est du

1. *Notice de la Ville et des antiquités*, etc.; art. 257.

2. Par une anomalie dont la cause nous échappe, la place d'honneur dans l'église de Remiremont se trouvait du côté de l'épître, au lieu d'être *ad cornu Evangelii*, c'est-à-dire à la droite du tabernacle et du crucifix posé sur l'autel ; les places res-



côté de la doyenne qu'étaient réservés les sièges de rang impair pour les « femmes de qualité » qui étaient de passage à Remiremont. La Dame doyenne partageait avec les deux autres dignitaires le privilège de pouvoir, lorsque l'office était commencé, entrer au chœur par telle porte d'en haut ou d'en bas qu'il lui plaisait, tandis que les autres Dames étaient tenues d'entrer par les petites portes d'en bas seulement. Elle recevait les encensements la première lorsque Madame était absente, ou immédiatement après, si Madame était présente[1].

A la mort de la Dame doyenne, on sonnait le glas pendant quarante jours soir et matin; le maire et les gens de justice étaient tenus de lui donner en corps l'eau bénite dans sa maison de prébende; les chanoinesses y allaient aussi, mais individuellement. Ses clefs devaient être remises à Madame ou à sa lieutenante, qui les confiait aussitôt à une autre Dame de son choix, jusqu'à l'élection d'une lieutenante de doyenne. Après l'enterrement, la Dame abbesse et le Chapitre s'assemblaient pour élire cette lieutenante, qui pouvait être autre que celle qu'avait choisie la doyenne de son vivant; les clefs de sa charge provisoire lui étaient remises séance tenante par Madame. La personne ainsi élue en faisait les fonctions jusqu'à l'élection d'une nouvelle doyenne; elle assemblait le Chapitre pour fixer le jour de cette élection, et ordonner les lettres-circulaires à envoyer aux Dames absentes[2].

Pendant la presque totalité de l'existence du Chapitre, cette dignité ne fut guère qu'honorifique, en ce sens du moins qu'elle n'était pourvue d'aucun avantage pécuniaire considérable. Les deux tiers des dîmages de Totainville[3], estimés en 1758 à la somme de 522 livres annuelles, lui appartenaient avec la collation de la cure de cette paroisse. Elle percevait aussi les

pectives de la Dame abbesse et de la Dame doyenne se trouvaient donc liturgiquement interverties. Il en était de même de l'autel et de la chapelle de la Vierge, placés du côté de l'épître.

1. Art. 190, etc.

2. Art. 282, 283; 20 du troisième arrêt du 11 février 1693, et 3 du deuxième arrêt.

3. Canton de Mirecourt (Vosges).

« franvins » des admodiations de la « vente et poid » de Remiremont, franvins qui étaient de 6 écus-sols en 1611, de 3 écus d'or en 1702, et ceux de la terre de Marlou en Bourgogne, dont nous ignorons la valeur. Les offrandes du vendredi saint à l'adoration de la Croix étaient à elle. La Dame abbesse lui devait 2 écus-sols de chacun 6 livres tournois ou un bœuf gras pour étrennes, les grands officiers du Chapitre chacun autant, ce qui faisait « nonante » francs lorrains, et la Dame secrètte 6 chapons; en outre, quelques redevances insignifiantes; son revenu était donc des plus modestes[1].

En 1781, le Chapitre voulut remédier à cette insuffisance, qui depuis longtemps frappait tous les esprits. A l'occasion de la démission de Mme de Lénoncourt, secrette, et avant l'élection de sa remplaçante, on prit une résolution importante à ce sujet; on fit remarquer que la seconde dignité n'avait environ que vingt-cinq louis de revenus fixes, que sa charge était cependant la plus onéreuse de toutes, à cause du soin des affaires qui incombait presque exclusivement à la Dame doyenne, par suite de l'absence de la princesse Christine de Saxe et de sa coadjutrice, Mme de Lorraine-Brionne; que cette dignitaire ne pouvait supporter les frais de toute nature qui en étaient la conséquence, si elle n'avait d'autres ressources que ses prébendes et le revenu annuel du décanat; que dès lors les Dames sans fortune ne pouvaient accepter cette charge, quel que fût leur mérite personnel; que l'équité et la décence exigeaient également que les revenus en fussent moins hors de toute proportion avec son importance.

D'un autre côté, la dignité de secrette, assez richement dotée, jouissait d'un revenu d'environ 6,000 livres, quoiqu'elle n'occasionnât que peu d'embarras et de dépenses. Aussi, après en avoir délibéré, le Chapitre décida-t-il, le 27 août 1781, que les dîmes de Lénoncourt, qui valaient environ 1,800 livres,

1. *Arch. départ.*, G, 1270 et 1271.

seraient détachées de la secretterie avec le droit de nomination à la cure de cette paroisse, et unies à perpétuité au doyenné; qu'il y avait lieu de se pourvoir devant les deux puissances, le pape et le souverain, pour faire approuver et rendre exécutoire cette délibération; ce qui fut fait par le sieur Noël, officier du Chapitre.

Le projet était équitable, et les « puissances » y firent un accueil favorable; toutefois, la procédure, assez compliquée, ne prit fin qu'en 1786 : une bulle de Pie VI autorisa la distraction, au profit du doyenné, des dîmes de la cure de Lénoncourt; des lettres patentes de Louis XVI autorisèrent l'exécution de cette bulle, et une sentence, en date du 2 mai 1786, de l'officialité de Saint-Dié, réalisa cette distraction.

En 1783, le Chapitre avait repris de nouveau cette question sous une autre face, et résolu de réunir au doyenné les profits éventuels du prieuré d'Aubiey, qui autrefois avait été formé de terres provenant du Chapitre de Remiremont. Aubiey était originairement une maison d'augustins, et avait dépendu longtemps du prieuré d'Hérival, auquel elle avait été cédée avec les biens en dépendant, moyennant qu'au décès de chacune des chanoinesses de Saint-Romaric, deux religieux d'Hérival assisteraient aux obsèques. Le 15 juin 1783, le roi déclara éteint le titre de ce prieuré, et un décret du 14 août 1786 en unit les revenus, d'une valeur de 1,600 livres environ, au doyenné de l'église, qui se trouva enfin pourvu d'une dotation honorable[1].

En ce qui concerne les rivalités d'influence entre les deux premières dignités du Chapitre, les conflits d'attributions qui éclatèrent si souvent entre la Dame abbesse et la Dame doyenne, et les tentatives réitérées d'usurpation par la seconde au détriment de la première, nous renvoyons à la partie de notre travail qui a pour titre : *Dissensions et luttes intestines*[2].

1. *Arch. départ.*, G, 1270 et 1271.

2. Voir aux archives de l'Académie de Stanislas notre manuscrit : *Le Chapitre de Remiremont*, déjà cité.

La troisième et dernière dignité du Chapitre était celle de *Dame Secrette,* que le manuscrit de l'*Angelica* désigne sous les noms de *Sigrista, Sacrasta, Sacratista, Sacrista,* etc. La postulante devait être du corps comme les deux premières, et, comme la doyenne, avoir vingt-cinq ans accomplis. De même aussi son élection devait avoir lieu au scrutin secret dans les trois mois de la vacance; mais on ne devait pas dire la messe du Saint-Esprit, ni chanter le *Veni Creator,* pour s'y préparer[1]. La Dame abbesse nommait une scrutatrice, et le Chapitre une autre; le droit de suffrage n'y fut jamais contesté au chef de l'Église, comme cela avait eu lieu pendant plusieurs siècles pour l'élection de la doyenne.

La confirmation du choix capitulaire appartenait à la Dame abbesse; à l'effet de quoi la nouvelle élue était conduite par les Dames chanoinesses, doyenne en tête, en l'hôtel de Madame, pour prier celle-ci de venir présider à l'installation et mise en possession; en l'absence ou au refus de la Dame abbesse, la cérémonie s'en faisait par la doyenne, ou la Dame plus ancienne à son défaut. La Dame secrette prêtait entre les mains du chanoine de semaine le serment suivant : « Je, N..., jure et promets par cette évangile de Dieu par moi touchée, et par toutes aultres au péril de mon âme, que je maintiendrai et garderai tous les droits et franchises de l'Église, et ceux de l'office de secrette, exerceant dûment et équitablement la justice aux « bonshommes » dudit office; et fournirai le luminaire de l'église comme mes devancières selon l'ordre du Chapitre, et procurerai de tout mon pouvoir l'avancement de ladite Église, et l'augmentation des biens d'icelle, selon les provisions à moy données[2]. »

« La Dame secrette, dit S. Valdenaire, est « custode » des choses sacrées, reliques et corps saincts, et si commande au

1. Art. 290. — Cet article est formel et ne laisse prise à aucune équivoque; toutefois, le *Cérémonial et Rituel* de 1750, page 179, indique que pour cette élection la messe et l'hymne seront chantées au préalable comme pour les deux autres dignités.

2. *Abrégé des droits*, etc.



*Clochier*, — clerc préposé à la sonnerie — et au clers d'icelui de sonner en temps préfixe toutes les heures canoniques, et de treissonner ou treizeller — sans doute carillonner ou sonner à trois cloches — aux solennités. Elle est maîtresse et reformateresse des trois sacristains, auxquels elle doit la refection et repas à tous les hauts jours de l'année[1]. »

Les attributions de cette dignitaire, essentiellement religieuses et canoniques, n'avaient pas beaucoup changé de nature dans les siècles qui suivent celui où écrivait S Valdenaire, et ressemblaient beaucoup à celles qu'elle avait à l'époque où florissait la régularité monastique; on s'était contenté d'y ajouter des privilèges seigneuriaux au moment de la féodalisation de l'Église. La Dame secrette était chargée, ainsi que l'indiquait son titre, de l'entretien et de la conservation de tout ce qui se rapportait au culte et à ses cérémonies; elle avait l'intendance de tous les objets sacrés, et recevait à son installation les clefs de l'église dont elle avait la garde; son marguillier venait les prendre chez elle à cinq heures et demie, et les y reportait tous les soirs. Elle entretenait à ses frais l'église de luminaire sur les quatre autels du sanctuaire, qui étaient : le grand autel au milieu du chœur, l'autel de Saint-Romaric au fond, l'autel de tierce dans la chapelle de la Vierge et l'autel de Saint-Paul; elle devait aussi entretenir les quatre lampes qui y brûlaient tout le jour, et huit des onze qui étaient allumées la nuit dans l'église. C'était elle qui donnait aux prêtres étrangers la permission de dire la messe aux autels du cancel, celui de Saint-Romaric réservé. Le jeudi saint, nommé aussi le Grand-Jeudi, elle devait la collation à toutes les chanoinesses présentes à l'office. Elle avait sous ses ordres le bedeau, chargé de fermer les portes du chœur, de porter et d'entretenir le feu qui brûlait dans le chœur pendant l'hiver, et d'avertir les Dames qui étaient au chœur lorsqu'on les demandait.

Les trois sacristains dont elle était « maîtresse et reforma-

1. *Registres ou Commentaires*, etc.

teresse » étaient prêtres séculiers, et servaient sous ses ordres en titre de bénéficiers; elle recevait leur serment.

« Les sacristains, dit S. Valdenaire au XVI[e] siècle, étaient institués pour desservir chacun à son tour et par semaine aux autels auxquels les dix chanoines de l'Église avaient accoutumé d'offrir le saint sacrifice, et les assister en tous autres ministères et saints offices. Tous les jours, à tour de rôle, le jeudi excepté, l'un d'eux devant dire la messe « matutinale » ou « journale ». Ayans outre plus, comme vrais secretains, une spéciale charge et procuration sur les châsses des corps saints et autres reliques, sur les calices et autres vaisseaux, sur les vestemens, parures et ornemens des autels, sur les lampes et luminaires; se soucians que le tout soit disposé selon qu'il leur est prescript, à la décharge de la Dame secrette, leur maîtresse, patronne et collateresse[1]. » C'étaient, comme on le voit, des bénéficiers inférieurs, ou domestiques *in sacris*, remplissant dans l'église capitulaire des fonctions analogues à celle des sacristains laïcs actuels.

Les « pastes » ou repas auxquels avaient droit les trois sacristains-prêtres, ainsi que le « clochier », se donnaient par la Dame secrette dans les conditions suivantes : un seul le jour de la Saint-Jean d'hyver, de l'« an nuef », de la Chandeleur, de Saint-Pierre *in cathedra*, de Caresme prenant, de l'Annonciation, des « Paulmes » ou dimanche des Rameaux, de l'Invention de la sainte croix, de la Dédicace, de la Trinité, de la Saint-Jean d'été, de la Division des Apostres, de la Magdelaine, de Saint-Pierre *ad vincula*, de la Nativité Notre-Dame, de Saint-Adelphe, de Saint-Michel et de Sainte-Catherine. Elle leur en devait deux à l'Apparition de Saint-Michel, à la Translation des corps saints, ainsi qu'à l'Ascension, la Feste-Dieu, la Saint-Pierre-et-Saint-Paul, l'Assomption, Saint-Amé et Saint-Romaric. Enfin, elle donnait quatre repas aux grandes fêtes de Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël[2].

1. *Registres ou Commentaires*, f° 44 du ms. 2.
2. *Office de la Dame secrette*, f° 38 du ms. 7.

Indépendamment de ces avantages accessoires, les trois sacristains jouissaient du revenu de deux prébendes; en 1727, le cardinal de Rohan, par le 35e décret de sa *Visite apostolique*, leur attribua en outre la demi-prébende du clerc du clocher, dont l'office était supprimé, mais à charge par eux d'en remplir les fonctions. Leur emploi était assez peu rémunérateur; mais ils pouvaient exercer d'autres fonctions ecclésiastiques et en cumuler les revenus; c'est ainsi que Pierre Remy, prêtre-sacristain, dans l'acte de mariage de la chanoinesse de Montmorency en 1702, a signé : « P. Remy, vicaire »[1].

Outre le marguillier, le « clochier », le bedeau, elle nommait l'horloger, la blanchisseuse et l'orphebvre, dont le rôle avait une certaine importance dans une église si riche. L'office du clerc de la sonnerie fut supprimé par le cardinal de Rohan en 1727, et la demi-prébende y attachée, réunie à celle des sacristains, désormais chargés de ce service. C'est la Dame secrette qui donnait à la paroisse la permission de sonner, lorsque, pour une cause quelconque, on était obligé de le faire « avant le signal qui se donne tous jours à sept heures, dit Ch. Huchière, du haut du clocher de nos illustres Dames ». Avant le XVIe siècle, il y avait eu en outre sous la direction de la Dame secrette plusieurs officières inférieures, telles que les hostiaires, les deux portières et la « petite secrast », dont les offices étaient un souvenir de la régularité, et qui disparurent vers cette époque[2].

En dehors des charges que nous avons indiquées plus haut comme étant supportées par la Dame secrette, les frais généraux du culte et de ses cérémonies dans l'église Saint-Pierre étaient au compte de la sacristie capitulaire, qui avait des revenus indépendants de ceux de la Dame secrette, et même de la fabrique du Chapitre, formant un office propre dont

1. Voir les registres paroissiaux de cette époque.

2. Art. 292 à 307; *Visite apostolique de 1727* : 35e décret; *Reg. de S. Valdenaire; Registres anciens de la Secretterie*, fo 87 du ms. 7.

nous parlerons plus loin. En 1758, les recettes de la sacristie se décomposaient de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| 1° Le tiers des grosses dîmes de Champ-le-Duc. . . | 2,014$^{l}$5$^{s}$9$^{d}$ |
| 2° Les 2/3 du gagnage de Laval-devant-Bruyères . | 457 3 » |
| 3° Constitutions sur particuliers. . . . . . . . . | 150 » » |
| Total général . . . . . | 2,621$^{l}$8$^{s}$9$^{d}$ [1] |

Les revenus de la Dame secrette, dont nous avons déjà donné une idée plus haut, étaient assez importants pour qu'un officier, que cette Dame nommait, rétribuait et déposait à sa volonté, fût chargé de leur perception. Nous en trouvons le détail dans la déclaration faite en 1758 par Joseph Puton, receveur de la Dame secrette, lors de la répartition du don gratuit de 9,052 livres auquel s'était cotisé le Chapitre. Nous l'abrégeons afin de lui donner place dans ce travail; le détail en est intéressant. La pièce a pour titre : *Déclaration de touts les revenuts de Madame la secrette de l'Insigne, etc., faitte par son officier soubsigné, ce 29e janvier 1758.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° Les 2/3 des dixmes grosses et menues de Bazoilles . . | 1,152$^{l}$ | » | » |
| 2° Les 2/3 des dixmes grosses et menues de Lenoncourt . | 1,815 | » | » |
| 3° Les 2/3 des dixmes grosses et menues d'Aroffe . . . . | 1,400 | » | » |
| 4° Gagnage à Xiraücourt. . . . . . . . . . . . . . | 156 | » | » |
| 5° Redevance annuelle des Dames censières . . . . . . | 12 | » | » |
| 6° *Item* du directeur de l'hôpital . . . . . . . . . . . | 18 | » | » |
| 7° *Item* du prieur d'Hérival . . . . . . . . . . . . . | 2 | 10$^{s}$ | » |
| 8° *Item* de l'abbesse de l'Etange (*sic*) . . . . . . . . . | 3 | » | 4$^{d}$ |
| 9° Le trescens de Remoncourt. . . . . . . . . . . . | 730 | » | » |
| 10° Pièces de terres admodiées à Crévic . . . . . . . . . | 62 | » | » |
| 11° Les censaux d'Autrive (Saint-Amé). . . . . . . . . | 23 | 5 | » |
| 12° Redevance annuelle du grand-chancelier. . . . . . . | 2 | 11 | 6 |
| 13° *Item* du petit-chancelier . . . . . . . . . . . . . | 2 | 3 | » |
| 14° Prés à Bult et paixonnage à Sainte-Hélène. . . . . . | 30 | » | » |
| *A reporter*. . . . . | 5,408$^{l}$ | 9$^{s}$ | 10$^{d}$ |

1. *Don gratuit*, f$^{os}$ 312 à 314 du ms. 14.

| | |
|---|---|
| *Report*. . . . . | 5,408l 9s 10d |
| 15° Terres à Longuet et jardin à Remiremont . . . . . . | 17 15 » |
| 16° Redevance annuelle de 2 chapons . . . . . . . . . . | 1 10 » |
| 17° Part dans les distributions de Marlou. . . . . . . . . | 40 9 » |
| 18° Cens, arpens et pièces de terre à Steinbach . . . . . | 129 3 3 |
| 19° Cens en vin à Wintzenheim. . . . . . . . . . . . . | 167 18 3 |
| 20° Droits utiles à Biffontaine, Lanol, etc. . . . . . . . | 73 19 6 |
| 21° Droits utiles à Pont-lès-Remiremont . . . . . . . . . | 56 18 » |
| 22° Constitutions sur particuliers . . . . . . . . . . . . | 222 14 » |
| 23° Pièces de vigne à Toul. . . . . . . . . . . . . . . | 93 » » |
| Total général . . . . . . | 6,211l16s10d |

Le tout indépendamment de quelques recettes casuelles accessoires qui en faisaient monter le total, nous l'avons dit plus haut, à 7,000 livres environ. Du reste, le chiffre en était assez variable; en 1781, le Chapitre évaluait l'ensemble des revenus à 8,832 livres 13 sols 7 deniers; mais il pouvait tomber à un taux dérisoire dans les temps de guerre et de disette, si fréquents alors.

La déclaration de 1758 évalue ainsi qu'il suit les charges dont cette dignité était grevée :

| | |
|---|---|
| 1° Luminaire et gages du marguillier . . . . . . . . | 1,600l » |
| 2° Un resal de blé pour hosties . . . . . . . . . . | 12 » |
| 3° Fabrication des hosties par le bolenger . . . . . . | 36 » |
| 4° Vin des messes : 7 louis 1/2 de 31 livres l'un . . | 232 10s |
| 5° Gages annuels de l'officier-receveur . . . . . . . | 153 » |
| Total des dépenses. . . | 2,033l10s[1] |

En 1781, le Chapitre, nous ne savons pour quelle cause, n'évaluait les dépenses de cette nature qu'à 308 livres 5 sols 3 deniers[2].

Le compte ci-dessus nous fait entrevoir que la Dame secrette

1. *Don gratuit de 1758*, f^os 355 à 358 du ms. 14.
2. Arch. départem., série G : *Comptes de la Secretterie*.

avait, en outre, des prérogatives féodales; celles-ci étaient assez importantes. Elle était collatrice des quatre cures d'Aroffe, Lenoncourt, Remoncourt, Thiraucourt; au commencement du xvii[e] siècle, Ch. Huchère y ajoute celle de Bazoilles près Mirecourt; mais celle de Thiraucourt ne paraît avoir été possédée que temporairement. Depuis 1236, la cure de Barville était par elle amoisonnée, c'est-à-dire donnée en fief, à l'abbesse cistercienne de l'Étanche, moyennant prestation d'hommage par celle-ci à son investiture, et payement d'une redevance annuelle de 75 sols toullois à la Chandeleur, « ou le lendemain le double ». La cure de Rainville avait été complètement aliénée par elle vers la même époque, mais elle continuait à percevoir les deux tiers des dîmes des autres paroisses dont elle avait la collation, l'autre tiers étant au curé. Les paroissiens des bans voisins de Remiremont, au sud et à l'est, qui étaient obligés d'y venir en procession le lundi de la Pentecôte, lui payaient à cette occasion une légère redevance. Elle en percevait une autre, appelée le « droit d'empoise », sur les cabarets des bans relevant de la Petite-Chancellerie, ainsi qu'en une foule d'autres localités.

En outre, la Dame secrette était haute, moyenne et basse justicière dans les seigneuries de Pont-et-Xennevois, près Remiremont[1], Biffontaine, Rennegoutte et la Nole, dans la mairie de Bruyères, Sainte-Hélène-et-Saint-Gorgon en partie, Ménil-en-Saintois pour une rue seulement, et Roville-aux-Chênes, aliénée par l'église au xviii[e] siècle pour éteindre ses dettes. A Pont, elle créait le maire et tous les officiers municipaux; les appels des jugements qui se rendaient dans cette justice ordinaire se portaient au *Buffet* de la secretterie. Le maire devait lui faire entrer les rentes et redevances de la seigneurie; à l'époque des vendanges, les « sujets » étaient tenus de lui con-

1. M. Ch Guyot, dans un excellent travail publié en 1887 sur les *Communautés lorraines avant 1789*, dans les *Annales de la Société d'émulation*, a confondu Pont et Xennevois, près de Remiremont, avec Pont-sur-Madon et Xaronval, à cause de la similitude de noms.

duire ses tonneaux jusqu'à Steinbach en Alsace, et probablement aussi de les lui ramener, après y avoir chargé le vin qu'elle y percevait à titre de cens. Elle avait droit de mainmorte, épaves, amendes, confiscation et taille à volonté; le maire, à Noël, lui devait pour étrennes quatorze chapons, cinq gros et quatre deniers; à Pâques, quatre poules et sur chacune cinq œufs — *pulli vestiti* —; à Noël et à Pâques, quatre « charrées de bois »; en outre divers droits utiles.

A Biffontaine, la seigneurie lui appartenait dans les mêmes conditions, avec deux tailles à volonté, création du maire qui connaissait de toutes les actions civiles en première instance, et des actions criminelles, y compris celles qui entraînaient la peine de mort.

A Rennegoutte et la Nole, hameaux de Corcieux, elle avait aussi la création du maire, le droit de mainmorte et celui de relèvement, sorte d'impôt immobilier payé à chaque changement de propriétaire.

Au Ménil-en-Xaintois, elle était Dame de la partie située du côté de Dombasle, regardée au XVI^e et au XVII^e siècle comme étant du patrimoine primitif de l'Église. Enfin, elle possédait des redevances en grains et en deniers sur une foule de territoires dont l'énumération serait trop longue[1].

Outre les clefs de l'église, la Dame secrette recevait en dépôt une clef du cancel et une du Thrésor des archives, qui renfermait un précieux calice d'or, et la fameuse statue de cèdre appelée Vierge du Thrésor, qui, d'après la tradition, remontait à une lointaine origine. Charlemagne, disait-on, avait reçu du pape Adrien une mèche des cheveux de la Vierge Marie; il aurait donné au monastère de Remiremont une statue de bois de cèdre, revêtue d'une robe brodée d'or, et sur la poitrine de laquelle, enfermés dans une boîte de cristal, se trouvaient huit cheveux de la Mère de Dieu, avec le titre de la donation

1. *Office de la Secretterie*, f^os 34 à 37 du ms. 7.

faite par l'empereur. Sur un cercle de bronze qui entourait les pieds de la Vierge, on lisait cette inscription gravée en lettres d'or : *De capillis Matris Domini.* Cette statue était considérée par les Dames et les habitants comme le palladium du monastère et de la cité; échappée au « vandalisme » de la Révolution, elle existe encore dans l'ancienne église capitulaire, aujourd'hui église paroissiale[1].

Les funérailles de la Dame secrette se célébraient comme celles de la Dame doyenne, avec cette différence que les officiers de la justice ordinaire de la ville n'étaient pas tenus de venir en corps lui donner de l'eau bénite. Ses clefs étaient remises aussitôt après son décès à la Dame abbesse, qui les confiait à une chanoinesse de son choix, jusqu'à l'élection d'une administratrice de secretterie au premier Chapitre qui suivait l'enterrement. Cette intérimaire faisait les fonctions de la secrette et jouissait de ses revenus jusqu'à l'élection, pour laquelle la doyenne ou sa lieutenante ordonnaient des lettres-circulaires envoyées à toutes les Dames absentes ayant voix au Chapitre. Aussitôt l'administratrice désignée, les clefs de sa charge lui étaient remises par la Dame abbesse[2].

M. l'abbé Didier-Laurent[3] pense, avec beaucoup de raison selon nous, qu'aux premiers temps du monastère, la dignité de secrette était supérieure à celle de la Dame doyenne; mais on ignore à quelle époque celle-ci l'emporta sur l'autre; la sécularisation n'y fut sans doute pas étrangère. Ces deux dignités, par leur importance propre, par l'habitude qu'elles donnaient du maniement des affaires spirituelles et temporelles de l'Église, par les conditions d'âge et les qualités personnelles qu'elles réclamaient de leurs titulaires, pouvaient être considérées comme les degrés d'accès à l'abbatiat. Le manque de renseignements statistiques sur la période des premières tentatives de

1. Abbé Didelot : *La Vierge du Trésor*, f° 49 du ms. 16.

2. Art. 3 du deuxième arrêt du 11 février 1693; art. 288 et 289.

3. *L'Abbaye de Remiremont*, Société d'archéologie lorraine, année 1898.

sécularisation ne nous permet pas de dire ce qu'il en fut alors exactement à ce sujet; nous en trouvons toutefois plusieurs exemples à la fin du moyen âge, de même que M. Didier-Laurent, dans son commentaire du codex de l'*Angelica*, en signale plusieurs pour la période de régularité monastique. Simonette de Vaires, Isabelle de Demangeville, Alix de Paroye, doyennes en 1339, 1414 et 1452, devinrent abbesses en 1349, 1418 et 1453; de même Clémence d'Oyselet, Jehanne de Chauvirey, Élisabeth de Salm, secrettes en 1292, 1438 et 1587, furent élevées à l'abbatiat en 1303, 1452 et 1602.

Mais cette élévation, qui était si bien dans la nature des choses, devint plus tard à peu près impossible, la coadjutorerie aidant, lorsque la dignité suprême fut dévolue exclusivement, par suite d'influences politiques, aux cadettes des familles princières, couronnées ou apanagées. Ces princesses, nous l'avons déjà dit, voulaient bien être temporairement chanoinesses, puisqu'il fallait être apprébendées comme telles pour arriver au siège abbatial; mais elles s'arrangeaient toujours pour l'être le moins longtemps possible sans un titre plus élevé, et nulle d'entre elles n'aurait consenti à occuper le second ou le troisième rang, si éminent qu'il fût même au point de vue humain, parce que tout autre que le premier leur semblait indigne de l'illustration des familles auxquelles elles appartenaient.

---

## II. — LES DAMES SONRIÈRE ET AUMÔNIÈRE

**La Dame sonrière; son office et ses charges. — « Obligier » ou bail de cet office. — Élection et serment de la Dame sonrière; bas officiers à sa nomination. — Ses prérogatives féodales. — Revenus de cet office. — La Dame aumônière; caractère de son office. — Attributions de la Dame aumônière. — Revenus propres à l'aumônerie capitulaire : les « Ensenges ». — L'hôpital capitulaire et abbatial; sa création; sa translation en 1721. — Sa destination primitive, son affectation ultérieure. — Les revenus du directeur ou « Maistre » de l'hôpital.**

Après les trois dignitaires de l'église Saint-Pierre, venaient les deux *officières principales,* dont la première était la *Dame sonrière* ou *cellerière,* en latin *summeraria* ou *celleraria.* Comme son nom l'indique, elle était chargée primitivement du soin des denrées et des provisions de bouche du monastère; de fait, pendant la sécularité et jusqu'au XVIIIe siècle, elle distribuait encore à de certains jours marqués des denrées en nature provenant des divers domaines capitulaires : vin, huile, sel, miel, cire, blé, avoine, et quelques redevances en argent à tous les prébendiers, c'est-à-dire aux Dames et aux officiers de l'église, à proportion du nombre de prébendes que possédait chacun d'eux. C'était donc, à proprement parler, l'ancienne économe du monastère primitif, et cet office lui donnait une certaine considération dans le Chapitre.

Comment cette charge canonique s'était-elle transformée en un véritable fief relevant de l'abbaye et comprenant plusieurs seigneuries importantes, que la Dame sonrière administrait par un officier à sa nomination? C'est ce qu'il n'est pas facile d'expliquer, même approximativement, en l'état actuel des connaissances historiques en ce qui concerne l'Église du XIe au XIIIe siècle; toujours est-il que cet office n'était pas de ceux dits *a rationibus,* dont le caractère propre était d'obliger celles qui en étaient pourvues à mettre leurs parties en recette et en dé-

pense, et à en rendre compte annuellement en Chapitre; il suffisait à la Dame sonrière de s'acquitter des charges qu'elle avait consenties de gré à gré, en traitant avec l'Église au moment de son élection; après quoi elle administrait librement et à son profit personnel les seigneuries de son office, y jouissant de tous les droits utiles et honorifiques.

En 1746, elle devait distribuer aux prébendes 127 resaux 1/2 d'avoine et 106 livres tournois à la Purification, 2 livres de dragées et 1 muid d'huile le jour de la Cène, 1 muid de vin, plus 2 frans aux Dames chantres, le jour de la Saint-Romary. En 1727, comme elle s'était depuis plusieurs années refusée à acquitter envers les Dames diverses redevances en avoine et en vin auxquelles elle était astreinte, le cardinal de Rohan, visiteur apostolique, la condamna à verser à l'avenir les redevances portées par son office, s'en remettant à sa conscience en ce qui concernait celles qui étaient dues antérieurement[1].

Les provisions de cet office, avec les obligations auxquelles il donnait lieu, étaient consignées au moment de l'élection dans un bail ou « obligier », qui contenait les conditions particulières dans lesquelles ce contrat était consenti de part et d'autre, conditions variables suivant le temps et les circonstances. Celui de 1322 est fort curieux; nous en donnons le texte dans la langue de l'époque, un peu remaniée toutefois par le P. Vuillemin, archiviste du Chapitre.

« Je, Jaquate de Vierme, Dame en l'eglise de Remiremont, fais sçauoir que, por l'office de la sonrerie, Madame Clemence d'Oisellei, abbasse, et tous li chapitre m'ont commis et octroiei et que tenrai et gouernerai lou dit office, por rendre et deliurer à mes propres despens et costenges les debites et droictures ensuigant : 1° chescune semainne vint et cinc solz et seix deniers tollois; — 2° lou jour de feste Toussains cent solz tollois por la premiere debite de mailles;

1. *Office de la Dame sonrière*, f° 84, r°, du ms. 7; *Visite apostolique de 1727*, décret 23.

— 3° lou jour de feste Monsignour saint Romari, quatre liures tournois por une altre debite ; — 4° celui jour moisme cent et dous solz tollois por lou droit de la reserve ; — 5° lou jour de feste saint Thomas apostre, cent solz tollois por la seconde debite de mailles ; — 6° la vigile de la natiuité N. S., cent et dous solz tollois por estroinnes ; — 7° a la feste saint Benoist en karesme, seix liures et cinc solz tollois por la tierce débite de mailles ; — 8° a l'octaue de la Penthecoste ensuigant cent solz tollois por la quarte debite de mailles ; — 9° lou jour de feste saint Egide cent et cinc solz tollois por la quinte debite de mailles ; — 10° a la vigile de feste saint Martin en hyuert, un grant meu de vin viez ; — 11° lou jour de feste saint Romari, un simple meu de vin et un « depart » de pain ; — 12° lou lendemain des bures un meu d'hoile ; — 13° lou jour de Paskes un simple meu de vin ; — 14° lou lundi davant l'ascension N. S., un depart de pain ; — 15° lou jour de feste saint Pierre *ad vincula*, un grant meu de vin ; — 16° a la natiuité N. S., dix-huict solz et huict deniers tollois a sonrier pour ses annalz ; — 17° chescun jour de karesme, demei cetier de mielz et une pinte de vin, fors tant seulement lou samedi, aquel je dois demei cetier de vin sans mielz, et ensi tous les altres sambediz de l'an, por collation faire ; — 18° dous depars d'auoine a paier entre feste saint Martin et premier diemoinge de karesme. — Et parmi (moyennant) ces debites paant, je dois recepuoir et auoir toutes yssuës et toutes droictures apartenant a l'office de ladite sonrerie, et conuertir a mon profeit sans altre compte rendre ; par ensi auxi que je, a mes propres despens et costanges, doi governer, maintenir et deffendre les homes de la terre et les droicts de ladite sonrerie..... Et ce fut faict par l'an de graice corrant par mil trois cens et vint et dous, lou mecredi deuant la feste saint Vincent[1]. »

1. *Office de la Dame sonrière*, f[os] 69 et suivants. — *Débite de mailles* : distribution d'argent aux Dames prébendières, analogue aux « Distributions du chœur ». (Voir chap. III.) — *Estroinnes, annalz* : étrennes. — *Départ de pain* : distribution de pains à toutes les prébendes de l'église, à l'occasion de certaines fêtes. — *Bures* : feu de joie allumé le premier dimanche de carême.

On voit par cet acte qu'au XIVe siècle les « debites » ou redevances de la Dame sonrière étaient bien plus nombreuses et bien plus diverses que celles qui lui incombaient au XVIIIe. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ce document prouve, par sa teneur même, la complète sécularisation, au commencement du XIVe siècle, du monastère de Saint-Romaric; il restait peu de chose de l'esprit qui avait animé le fondateur et les premiers habitants du Saint-Mont, et, depuis plusieurs siècles déjà, la transformation de l'institut religieux en établissement féodal était un fait accompli.

La Dame sonrière, comme les Dames doyenne et secrette, devait avoir vingt-cinq ans accomplis au moment de son élection; elle était désignée à haute voix, sans scrutin secret, par les Dames présentes à Remiremont réunies en assemblée capitulaire; aucun délai n'était imposé pour cette élection; les Dames absentes n'étaient point invitées à revenir, à l'exception de la Dame abbesse, qui devait être attendue pendant quinze jours comme à toutes les élections. Aucune cérémonie religieuse n'accompagnait le choix de la sonrière; celle-ci prêtait au chœur, entre les mains du chanoine de grand'messe et en présence du Chapitre assemblé, le serment suivant :

« Je, N..., jure et promets par cette sainte évangile de Dieu par moy touchée, et par toutes aultres et au péril de mon âme, que je maintiendrai et garderai tous les droits et franchises de l'Église, et particulièrement ceux de l'office de sonrière, exerceant duement et équitablement la justice aux bonshommes dudit office, et procurerai de tout mon pouvoir l'avancement de ladite Église et l'augmentation des biens d'icelle, selon les provisions à moy données. »

Bien que cette charge fût assez lucrative, comme elle était dès l'origine purement temporelle, celle qui la portait n'avait dans les cérémonies d'autre rang que celui que lui donnait l'ancienneté de son apprébendement : tandis que la Dame ab-

besse marchait en tête la première et seule, et les Dames doyenne et secrette ensemble au second rang[1].

La Dame sonrière instituait le « bolenger » ou « fournier », officier inférieur laïque, assermenté pour expertiser les grains livrés par les admodiateurs des prébendes et biens de l'église, et pour cuire les pains qui se distribuaient à certains jours aux Dames et aux bénéficiers. De même, avant 1694, elle avait la nomination des *ministraux*, grands et petits; et lorsque ceux-ci étaient, ainsi que le bolenger, trouvés mésusants, elle pouvait les punir ou priver suivant ce qu'elle jugeait être raisonnable[2].

Le *grand ministral* était chargé de faire au Chapitre les distributions en argent et quelques distributions en nature provenant des recettes occasionnelles et des redevances auxquelles étaient astreints les grands-officiers de l'église; les deux *petits ministraux* distribuaient les denrées telles que pain, vin, huile, sel, harengs, fèves, légumes, etc., provenant de différents offices, ainsi que des paroisses et des prieurés vassaux qui y étaient astreints. Le grand ministral devait être tellement lettré qu'il pût rendre compte par écrit de ses dispensations et de celles des petits, qui lui servaient en quelque sorte d'aides. En 1633, c'était le curé de Remiremont lui-même, Claude Verquelot; le dernier fut Pierre Faulcheux, chanoine, qui vit cet office supprimé en 1694, et sa recette unie à celle des grandes aumônes.

Selon toute apparence, le grand ministral avait été, avant la sécularisation du monastère, une sorte d'intendant général, régisseur ou économe, chargé, sous la direction de la Dame sonrière, de la surveillance des intérêts temporels de l'abbaye, de la réception des produits en nature provenant des terres de l'église, ainsi que du soin et de la conservation des approvisionnements. Les petits ministraux n'auraient été à la même

1. *Abrégé des droits*, etc., f° 43, v°, du ms. 3; art. 291 et 220.

2. *Les Ministraux*, f°s 102 à 120 du ms. 7.

époque que des préposés laïcs, que la servilité de leurs fonctions dispensait de toute culture intellectuelle, dont leur chef au contraire avait besoin pour tenir en ordre une comptabilité vraisemblablement assez compliquée. Plus tard, la conversion de la mense conventuelle en prébendes distinctes aurait conduit à faire de cet économe et de ses aides des répartiteurs, chargés de fournir à chaque prébendière ou prébendier ce qui lui revenait sur la réserve commune et les produits éventuels.

Le rôle de ces bas officiers avait donc pu être considérable au moyen âge; mais l'importance en avait progressivement diminué, et, au XVII$^e$ siècle, leur recette n'avait plus assez de valeur pour militer en faveur du maintien de ceux qui la géraient. Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, communication d'un manuscrit de sa collection particulière, renfermant les comptes des ministraux de 1685 à 1694, année de leur suppression; les distributions annuelles y sont au nombre de treize, dont la valeur totale, variable suivant les années, ne paraît en aucun cas avoir excédé 8,000 à 10,000 livres. Elles comprennent :

1° 1$^{er}$ janvier : 29 pains ou « fouasses » fournis par les *Ventiers* de Remiremont, et 29 pots de vin par le Lieutenant Saint-Pierre;

2° Fin février : 3,022 fr. 3 gr. 8 d. de la vente annuelle des bois de Marlou;

3° 1$^{er}$ jour de carême : 3,600 harengs fournis par les *Ventiers;*

4° 2° jour : 15 res., tant poix (*sic*) que febves, par les admodiateurs des menues dixmes de Champ-le-Duc (8 paroisses);

5° 1$^{er}$ dimanche : 30 fouasses et 30 pots de vin comme au 1$^{er}$ janvier;

6° Mars : 255 fr. par le grand chancelier, et 400 fr. par le grand sonrier;

7° Fin juillet : 2,281 fr. 5 gr. 2 d. des ventes annuelles des grueries d'Arches, Bruyères, Dompaire et Mortagne;

8° 15 juillet : 247 fr. 6 gr. des redevances de la Dame sonrière;

9° Saint-Martin : muid de vin et muid d'huile des mêmes redevances;

10° *Idem :* 2 grands muids de vin par les forestiers du Val-d'Ajol;

11° *Idem :* même redevance provenant de la dixmerie de Dompaire;

12° *Idem :* 1 petit muid de vin dû par le prieur d'Hérival, et 1 autre par les « chastolliers » ou marguilliers de Vagney;

13° *Idem :* 2 grands muids de vin par le receveur des grandes aumônes.

La plupart de ces distributions étaient faites, à proportion du nombre de leurs prébendes, aux Dames, chanoines, écolâtre, grand sonrier, ministraux, sacristains, enfermière, coquerelles, maître de l'hôpital, clochier, maître de l'œuvre et bolengier. Les grands officiers de l'église, sonrier excepté, et les Dames dignitaires et officières, comme telles, n'avaient aucune part dans ces répartitions. La Dame abbesse y figurait pour les prébendes de grâce qui pouvaient lui être advenues, non pour celles de la crosse, car elle avait déjà reçu le quart qui lui avenait dans ces redevances, ou tout au moins dans les plus importantes d'entre elles[1].

La Dame sonrière possédait la seigneurie, c'est-à-dire les droits de justice haute, moyenne et basse, soit seule, soit par indivis avec la Dame abbesse, dans un certain nombre de bans Saint-Pierre. A Corbenay, dans le comté de Bourgogne, elle était Dame par indivis avec les voués, et y percevait la moitié des dîmes; et par arrêt du 23 août 1774, le Parlement de Besançon la confirma dans ses droits, qui lui étaient disputés par la marquise de Roze. A Deycimont, où le souverain était voué, elle avait les deux tiers des dîmes et les autres droits seigneuriaux; il en était de même à Dompierre et à Grandvillers. Elle avait également, « ez lieux de Jevaincourt, Madonne et Lameray, Gripport et Saucourt, Dompaire, Sainte-Hélène et au ban de Belmont-sur-Buttant », de beaux droits et importantes juridictions. A Sainte-Hélène, pour la partie qui lui avenait, elle créait un maire dont les sentences se portaient à son *buffet,* composé des « jurés » de la Justice ordinaire de Remiremont, dont l'un prononçait les jugements comme échevin. Le forestier du ban d'Ajol, dont elle était seigneur avec la Dame abbesse, lui faisait entrer comme à celle-ci un muid de verjus de pommes sauvages, et une feuillette à son officier,

1. *Office de grand ministral,* f^os 102 à 120 du ms. 7; *Mémorial,* f^os xlix et l; *Comptes des grands ministraux de l'ins. égl. de Remiremont de 1685 à 1694* (Collection de M. Pierfitte).



et tous les habitants qui n'avaient porté l'office de maire ou de forestier, lui devaient chacun une poule. Les forains qui voulaient résider au ban payaient à cette Dame et à l'abbesse 40 fr. comme droit d'entrée, outre autant à la communauté[1].

Pour la perception des revenus qui dépendaient de son office, et la répartition entre les prébendes des denrées et débites dont il était chargé, la Dame sonrière avait la nomination d'un receveur spécial auquel, en 1746, les menus droits du « plat pays » — seigneuries de la plaine — étaient abandonnés pour ses émoluments. En cette même année, les revenus de la sonrerie s'élevaient, toutes charges acquittées, à 2,845 livres 13 sous 4 deniers, non compris la prébende spécialement affectée à cet office, non plus que celles que la Dame sonrière pouvait posséder comme chanoinesse. Ces revenus, comme ceux des autres offices, étaient très variables suivant le cas; ils oscillaient entre un millier de francs et le chiffre que nous avons cité, et qui paraît être un des plus considérables. En 1758, la répartition du don gratuit nous fournit sur ce point les éléments suivants :

| | |
|---|---|
| 1° La prébende de sonrerie évaluée à. . . . . . . . . . | 550l » » |
| 2° Cens à Gugney : 4 res. froment, 50 res. d'avoine, 1 pièce de vin, 12 livres de lin et 260 livres argent . . . . . | 568 18s » |
| 3° *Item* à Raon : 28 res. 1/2 seigle, 28 res. 1/2 avoine, 4 chapons . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 348 » » |
| 4° *Item* à Deycimont : 36 res. seigle, 36 res. avoine . . . | 432 » » |
| 5° *Item* à Grandvillers et à Dompierre : 95 res. avoine et 900 livres argent. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,280 » » |
| 6° *Item* au Val-d'Ajol : 138 poules, 15 res. seigle, 15 res. et 4 quartes d'avoine et 50 livres argent . . . . . . . | 368 10 » |
| 7° Droits seigneuriaux à Corbenay. . . . . . . . . . . . | 420 » » |
| 8° Dixmes de Bains payées en argent. . . . . . . . . . | 600 » » |
| 9° Du maire de Raon : 1 res. seigle et 2 d'avoine. . . . . | 16 » » |
| 10° Bail à Saint-Amé. . . . . . . . . . . . . . . . . | 50 » » |
| 11° Redevance du petit chancelier . . . . . . . . . . . | 2 2 6d |
| 12° Étrennes par le maire du Val-d'Ajol. . . . . . . . . | 1 14 » |
| 13° Accensement d'un jardin. . . . . . . . . . . . . . | 10 » » |
| Total général. . . . . . . | 4,645l 4s 6d |

1. *Office de Dame sonrière*, fos 69 et suivants du ms. 7.

Les débites à déduire étaient évaluées ainsi :

| | |
|---|---|
| 1° Distribution annuelle aux prébendes : 135 res. avoine . | 540ˡ » |
| 2° Un muid d'huile à la Purification. . . . . . . . . . . | 189 17ˢ 1/2 |
| 3° Distribution en argent à cette même fête. . . . . . . | 106 » |
| 4° Un muid de vin d'un louis et demi . . . . . . . . . . | 46ˡ10 |
| Total à déduire. . . . . . | 882ˡ 7ˢ 1/2 |

ce qui laissait à la Dame sonrière un revenu net de 3,672 livres 17 sous[1].

L'examen des recettes et des dépenses ci-dessus et leur comparaison entre elles nous montrent combien l'office de la sonrière avait dégénéré avec le temps. Il avait perdu sa raison d'être depuis la sécularisation de l'église Saint-Pierre : d'essentiel qu'il était avant la séparation des menses abbatiale et conventuelle, et la répartition de cette dernière en prébendes individuelles, puisqu'alors il avait pour but de pourvoir aux nécessités matérielles de la vie, les plus pressantes, les plus impérieuses de toutes, il était devenu peu à peu purement parasitaire. L'officière, en effet, distribuait aux Dames prébendières et aux autres bénéficiers de l'église une faible partie seulement des produits dont la totalité aurait dû leur revenir. Sous ce rapport, il se distinguait donc étrangement des trois dignités précédentes, même sécularisées; les Dames abbesse, doyenne et secrette étaient, il est vrai, apanagées sur les biens du Chapitre; mais elles étaient la tête de l'église, la gouvernaient, veillaient à ses intérêts, présidaient à ses destinées; tandis que la Dame sonrière était devenue un simple receveur chargé de la perception de certains fonds dont la majeure partie restait entre ses mains, ce qui enlevait à cet office toute utilité.

(*A suivre.*) A. Bergerot.

1. *Don gratuit* de 1758, f^os 344 et 345 du ms. 14.

# LES RELATIONS DE HENRI IV

## ET DES DUCS DE LORRAINE

## (1589-1610)

PAR M. L. DAVILLÉ

*(Novembre 1899)*

---

### BIBLIOGRAPHIE.

---

### A. — SOURCES.

1° Mémoires et récits suivis. — *Mémoire des choses les plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-1598), publié par G. Hérelle (Travaux de l'Académie de Reims, tome LXVIII, 1879-1880). — *Mémoires inédits de Michel la Huguerye,* publiés par le baron de Ruble. Paris, 1880, 3 vol. in-8° (Société de l'histoire de France); tome III. — *Mémoires de Michel de Marillac et de Charles Groulard.* Paris, 1838, in-4° (Collection Michaud et Poujoulat). — *Chronologie novennaire* (1589-1598) *et chronologie septennaire* (1598-1604) *de Palma Cayet.* Paris, 1838, in-4° (Collection Michaud et Poujoulat). — *Journal de Pierre de l'Estoile,* édition Jouaust. Paris, 1889-1894, 11 vol. in-8°. — *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre,* édition du marquis de Chantérac. Paris, 1870-1878, 4 vol. in-8° (Société de l'histoire de France); tome I. — Siri : *Memorie recondite* (1601-1640). Rome, 1676-1679, 8 vol. in-4°; tomes I-II et traduction française : *Mémoires secrets.* Amsterdam, 1767-1785, 50 vol. in-12; tomes VII-VIII.

2° Lettres et recueils de pièces. — *Recueils de lettres missives de Henri IV,* par Berger de Xivrey et J. Guadet. Paris, 1843-1876, 9 vol.

in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France). — Valois (Noël) : *Inventaire des arrêts du Conseil d'État. Règne de Henri IV*. Paris, 1886-1892, 2 vol. in-4°. — *Lettres et instructions de Charles III... relatives à la Ligue,* publiées par Lepage. Nancy, 1864, in-8° (Documents inédits sur l'histoire de Lorraine). — Hérelle (G.) : *La Réforme et la Ligue en Champagne*. I. *Lettres;* II. *Pièces diverses* (Société des arts et métiers de Vitry-le-François, tomes XIII, 1883-1884, et XVI, 1889-1890). — *Correspondance de Mayenne* publiée par E. Henry et F. Loriquet (Travaux de l'Académie impériale de Reims, tomes XXIX, 1858-1859; XXXIII, 1860-1861, et XXXV, 1861-1862). — *Procès-verbaux des États généraux de 1593,* publiés par Aug. Bernard. Paris, 1846, in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France). — *Lettres de Catherine de Bourbon* (Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XVIII). — *Lettres du cardinal d'Ossat,* édition Amelot de la Houssaye, 1697, 5 vol. in-12. — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* publiées par A. Desjardins. Paris, 1860-1886, 6 vol. in-4° (Documents inédits sur l'histoire de France); tome V. — Ritter (M.) : *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*. München, 1870-1896, 6 vol. in-8°. — Dumont : *Corps universel diplomatique du droit des gens*. Amsterdam, 1726-1731, 8 vol. in-fol.; tome V.

3° Manuscrits. — *Histoire de Lorraine... sous le règne de Charles III,* par Rosières de Chaudeney (Bibliothèque municipale de Nancy, ms. 152). — *Archives de la Meurthe,* série B (comptes des receveurs). — Bibliothèque de l'Institut : *Collection Godefroy*. — Bibliothèque nationale : *Collection de Lorraine, manuscrits français* et *fonds divers* (Brienne, Colbert V<sup>c</sup>, Dupuy, etc.). — Archives du Ministère des affaires étrangères : *Fonds Lorraine* et *Supplément; Fonds France,* n° 371. — Archives nationales : *Fonds K* (Cartons des rois), archives de Simancas et divers.

## B. — OUVRAGES ET TRAVAUX.

Anquez (L) : *Henri IV et l'Allemagne, d'après la correspondance de Jacques Bongars*. Paris, 1887, in-8°. — Armaillé (comtesse d') : *Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, 1559-1604*. 2° édition. Paris, 1872, in-8°. — Calmet (Dom) : *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*. Nancy, 1re édition, 1728, en 3 vol. in-fol., tomes II-III, et 2e édition, 1745-1757, en 7 vol., tome VII. — Digot (Aug.) : *Histoire de Lorraine*. Nancy, 1856, 6 vol. in-8°; tomes IV-V. — Forneron (H.) : *Histoire de Philippe II*. Paris, 1881-1882, 4 vol. in-8°; tome IV. — Haussonville (comte d') : *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. Paris, 1854-1859, 4 vol. in-8°; tome I. — Henry (E.) : *Histoire de la Ligue et de la Réforme en Cham-*

*pagne*. Saint-Nicolas, 1867, in-8°. — Lionnois : *Histoire des villes neuve et vieille de Nancy*. Nancy, 1805-1811, 3 vol. in-8°. — Perrens (T.-F.) : *Les Mariages espagnols sous les règnes de Henri IV et de Marie de Médicis* (*1602-1605*). Paris, s. d., in-8°. — Pfister (Ch.) : *Les « Économies royales » de Sully et le grand dessein de Henri IV* (*Revue historique,* tomes LIV-LVI, 1894). — Philippson (Martin) : *Heinrich IV und Philipp IV* (*1598-1610*). Berlin, 1870-1876, 3 vol. in-8°. — Picard (Benoît) : *Histoire... de la ville et du diocèse de Toul*. Toul, 1707, in-4°. — Pimodan (marquis de) : *La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains*. Paris, 1885, in-8°. — Poirson : *Histoire de Henri IV*. 2e édition. Paris, 1862-1865, 4 vol. in-8°. — Roussel : *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*. 2e édition. Bar-le-Duc, 1863-1864, 2 vol. in-4°; tome II. — Thou (J. de) : *Histoire universelle* (1543-1607), traduction française. Londres, 1734; 16 vol. in-4°; tomes XI-XVI. — Zeller (B.) : *Henri IV et Marie de Médicis*.

---

## INTRODUCTION.

Intérêt de l'histoire des relations de la France et de la Lorraine avant le règne de Louis XIII. Insuffisance des historiens lorrains sur la période de Henri IV.

---

## CHAPITRE Ier.

### Henri IV et Charles III en 1589.

Situation de la France à la mort de Henri III (1er août 1589). Henri IV : son caractère; ses moyens d'action. A l'est du royaume, les forces des ligueurs (Reims, Troyes, Chaumont) et des royalistes (Châlons, Sainte-Menehould, Langres) se compensent à peu près.

Charles III, inférieur à Henri IV comme homme d'action, mais politique avisé, est pour lui un adversaire redoutable. Après l'assemblée de Nancy (février 1588), où il donne son adhésion à la Ligue, il s'est emparé de Jametz et de Toul; bientôt il devient maître de Verdun, mais voit les Messins reprendre Marsal. Au dehors, il est soudoyé par l'Espagne (traité de Moreo, mai 1588).

L'avènement de Henri IV décide Charles III à prendre l'offensive, non

en son nom propre, quoique chef de la maison de Lorraine et prétendant au trône, mais sous le couvert de Mayenne, lieutenant-général du royaume pour la Ligue; sa sollicitude pour la religion catholique, qu'il veut défendre contre le « prince de Béarn », cache ses desseins politiques. Expédition de Henri, marquis de Pont-à-Mousson, son fils, en Normandie (août-septembre); ses exploits à Arques. — Henri IV envoie en Champagne le maréchal d'Aumont, qui ravage les frontières du Barrois et manque de s'emparer de Bar-le-Duc (6 septembre).

Charles, furieux, profite du départ du maréchal pour attaquer la Champagne, où les habitants de Chaumont, qui se sont donnés à lui, proposent de nommer « le marquis de Pont comme roi et le comte de Vaudémont, son frère, comme gouverneur de Champagne »; il ne peut s'emparer de Châteauvillain, près de Langres, mais les royalistes échouent à Toul. Le duc reprend quelque avantage dans l'Argonne; joint à Saint-Pol, qui a pris Vitry, il assiège inutilement Sainte-Menehould dans l'espérance de prendre Châlons.

L'arrivée en Alsace des reîtres et des lansquenets, que Henri IV a fait lever en Allemagne, force Charles III à protéger ses frontières orientales. Parti de Nancy, le 29 novembre, avec toute son armée, il arrive en Alsace, où il est rejoint par Saint-Pol. A Battenheim (8 décembre), les lansquenets non armés sont tués ou dispersés par la cavalerie lorraine de Montreuil et surtout par celle de Saint-Pol; le duc enrôle dans son armée 2,000 prisonniers, mais ne peut empêcher les autres reîtres, sous la conduite de Sancy, de gagner la Champagne par la Franche-Comté.

L'action de Charles III s'étend au midi de la France en Provence, dans le Dauphiné et même en Languedoc; soutenu en Italie par son gendre, le grand-duc de Toscane, et par le pape Sixte-Quint, il protège le légat ligueur Cajetano contre les royalistes. A la fin de l'année 1589, les Lorrains paraissent l'emporter partout.

---

## CHAPITRE II.

### La guerre en Lorraine et en Champagne (1590-1592).

L'année 1590 débute heureusement pour Henri IV : pendant que le légat, outrepassant ses droits, s'allie étroitement à la Ligue, le pape accueille l'ambassadeur du roi, Luxembourg. A l'intérieur, la victoire d'Ivry (14 mars) permet à Henri d'assiéger Paris.

Après bien des tergiversations, il déclare la guerre à Charles III (jan-

vier). Aux troupes de Metz, que commande le gouverneur Soboles, s'ajoutent, sous les ordres de Des Réaux, des secours venus d'Allemagne et de Champagne. Les Messins attaquent les Lorrains au début de février: Des Réaux se signale surtout devant Pont-à-Mousson (25 février) et Nomeny (18 avril). Malheureusement ces victoires affaiblissent les Messins obligés, pour garder leurs conquêtes, de disperser leurs forces. Les Lorrains en profitent, s'emparent de Marsal (26 juin) et ravagent le pays messin. Le marquis de Pont, établi à Moulins (23 juillet), assiège Metz; mais, affaibli à son tour par le départ du comte de Chaligny, qui va au secours de Mayenne, il recule bientôt devant une attaque des Messins qui reprennent leurs anciennes positions (août). Une trêve de quinze mois est conclue à Novéant entre la ville de Metz et le duc de Lorraine (28 septembre).

Cependant les Lorrains n'ont pas cessé d'agir en Champagne, dans le Bassigny et surtout en Argonne, où échoue une nouvelle tentative sur Sainte-Menehould (mars); Saint-Pol s'empare de Vassy (mai). Pendant que le comte de Grandpré tient les ligueurs en bride dans Rethel, la garnison de Sainte-Menehould essaie par deux fois d'entrer à Verdun (juillet et août). Débarrassé des Messins, Charles III vient sur la frontière de Champagne, au moment où vient d'arriver, pour la défendre, le duc de Nevers, gouverneur de Champagne et comte de Rethelois. Par son inaction, Nevers permet aux Lorrains de s'emparer de Villefranche (16 octobre), mais il défend son comté de Rethelois contre Saint-Pol qui est défait à Poix (23-24 octobre), tandis que les Lorrains échouent encore devant Sainte-Menehould; malheureusement, le gouverneur ne sait pas profiter de la situation en Lorraine et en Champagne.

La mort de Sixte-Quint (novembre), dont les sympathies en faveur des Lorrains se sont tardivement réveillées, laisse la papauté à Grégoire XIV, ardent ligueur. Mayenne veut faire servir sa cause par le nouveau pape, mais il a à lutter dans le sein de la Ligue contre le Tiers-Parti. De son côté Charles III, qui a dû abandonner toute action dans le midi de la France, ne peut plus compter sur Philippe II dont il a reçu 100,000 écus au commencement de l'année.

En Champagne, où la guerre recommence au début de 1591, Charles III, qui a combiné avec les ligueurs une attaque sur Sainte-Menehould et Châlons, échoue par la faute de Mayenne (mars); mais il est plus heureux dans le Bassigny. Maître des forteresses voisines de Langres, il échoue toutefois dans l'attaque de cette ville, malgré l'appui de Chaumont (20 août). En Lorraine, où il réunit de nouvelles troupes, le duc achève de fortifier Nancy; la nomination de son fils, le cardinal de Lorraine, comme légat *a latere* pour les Trois-Évêchés (22 juin), qui en fait « un véritable pape en Lorraine », augmente la puissance morale de Charles III.

Henri IV, qui, depuis le mois de décembre 1590 essaie de gagner la Champagne, en est perpétuellement empêché jusqu'à la fin d'août, où il vient au-devant de ses nouvelles troupes venues d'Allemagne. Le duc de Nevers, qui ne l'a précédé que d'un mois dans sa province, refoule les Lorrains dans l'Argonne et Saint-Pol dans le Rethelois (juillet); Charles III fortifie ses frontières. L'armée allemande, levée par Turenne et commandée par le margrave d'Anhalt, traverse la Lorraine et s'installe à la frontière champenoise au moment où arrivent dans le duché les troupes papales alliées de Mayenne et quelques forces espagnoles au service de Charles III (septembre). Turenne essaie en vain d'empêcher la jonction des ligueurs et des Lorrains; Mayenne, qui est venu retrouver Charles à Bar, le suit à Verdun où se concentrent leurs forces (23 septembre). Henri IV, à son arrivée en Champagne, va à Sedan fiancer Turenne à l'héritière du duché de Bouillon et passe en revue son armée à Vrizy, sur l'Aisne (29 septembre). Pour empêcher la jonction des troupes de Verdun avec le duc de Parme, il va, avec un corps de cavalerie, reconnaître les forces ennemies le long de la Meuse, mais doit se borner à une démonstration militaire devant Verdun (2 octobre). Après un dernier séjour à Sedan (15-21 septembre), où il marie Turenne, devenu duc de Bouillon et créé lieutenant-général en Champagne, le roi retourne en Picardie.

Mayenne et Charles qui, à son approche, « se sont resserrés d'effroi dedans Verdun », où ils se jurent un mutuel appui, profitent du départ de Henri pour accourir l'un à Reims, l'autre dans l'Argonne où, la veille de son mariage, Turenne s'est emparé de Stenay et de Dun. Le duc reprend Dun, mais échoue à Stenay (17 décembre). Dans le Bassigny, occupé par les Lorrains, la situation de Langres est inquiétante pour les royalistes.

Le siège de Rouen par Henri IV provoque une diversion : le comte de Vaudémont et Chaligny vont au secours des ligueurs, et le duc de Parme dégage Rouen (avril 1592); mais les tentatives de paix entre Charles III et Henri échouent, peut-être à cause de Mayenne (janvier-mars). La guerre est favorable aux Lorrains dans le Retheleis, où d'Amblise, maréchal du Barrois, est vainqueur à Aouste (17 mai); mais dans le Bassigny, où le marquis de Pont s'est emparé des forts de Montigny, la Faulche, Montéclair (avril-mai), il échoue devant Châteauvillain (juin). Langres est sauvé et le comte de Grandpré ravage à son tour le Bassigny lorrain.

En Champagne, où les ligueurs se sont emparés d'Épernay, Henri IV vient la reprendre avant l'arrivée des secours lorrains (9 août); une trêve pour les vendanges et le labourage est conclue entre Reims et Châlons (septembre-octobre). Dans l'Argonne, le maréchal de Bouillon efface les succès de Saint-Pol en Rethelois en occupant Beaumont; d'Amblise, qui essaie de la reprendre, y est tué (14 octobre). Après une tentative infruc-

tueuse sur Nancy (novembre), Bouillon s'empare de Dun (7 décembre). Dès lors, la Ligue est profondément abattue sur la basse Meuse.

Aux victoires royalistes s'ajoutent des succès politiques : l'ambassadeur Pisani, que Henri IV envoie rendre obédience au nouveau pape Clément VIII, quitte la France malgré les Lorrains et arrive à Rome malgré les Espagnols, tandis que Charles III se brouille avec le comte de Fuentès, gouverneur des Pays-Bas. A Paris, les dissensions des ligueurs et les excès des Seize préparent le triomphe de Henri.

---

## CHAPITRE III.

### Luttes politiques et pacification générale (1593-1598).

Dès le début de 1593, la guerre entre les royalistes, les ligueurs et les Lorrains va être interrompue par une suite de trêves qui faciliteront les menées politiques des deux partis.

Après la trêve d'Avenay entre Reims et Châlons, Saint-Pol essaie inutilement d'en conclure une autre avec Bouillon. Le duc de Nevers laisse prendre Buzancy par les Lorrains (14 avril); mais ceux-ci sont battus à Florent. Charles III, qui a conclu le 9 avril une sorte de trêve dans le Bassigny, adhère au second traité d'Avenay (2 mai).

Les États généraux, dont la convocation a été sans cesse retardée depuis 1590, se réunissent à Paris dès le mois de janvier 1593; mais leur rôle ne commence qu'après l'entrevue des princes lorrains à Reims (avril-mai). Aux prétentions de Philippe II et des principaux ligueurs s'opposent les résolutions du Tiers-Parti, composé des *Politiques* qui entreprennent avec Henri IV les conférences de Suresnes. Les propositions des Espagnols, d'abord en faveur de l'infante Isabelle, puis du duc de Guise, combattues par le Parlement et par Mayenne, amènent les Politiques à reprendre avec Henri IV les conférences un instant rompues. La conversion du roi (25 juillet) est suivie d'une trêve générale de trois mois (31 juillet).

Charles III paraît avoir agi parallèlement, mais en sens contraire des autres prétendants. Chef de la maison de Lorraine, il croit fermement à ses droits à la couronne de France, droits proclamés en 1589 par Sixte-Quint et en 1590 par « le corps de la Sorbonne »; mais, malgré les services qu'il a rendus à la Ligue, le nom de Lorraine est moins populaire en France que celui de Guise, et son fils Henri « est tenu pour incapable de régner ». Des différents mémoires que le duc fit composer pour la défense de ses droits au trône, en 1592 et en 1593, celui de Thierry Alix, rédigé sous forme de

« remontrance » aux États, est le plus important. Suivant l'auteur, Charles réunit les trois qualités nécessaires à un roi de France; il est : 1° « très chrestien et très catholique »; 2° « francigène » comme descendant de Charlemagne et parent des derniers rois; 3° « très noble et puissant » par ses alliances avec les principales familles et ses droits sur une grande partie des provinces du royaume. Ces remontrances, confiées sans doute par Charles à son ambassadeur Bassompierre, n'ont pas été lues aux États; nulle part il n'en est question. L'agent du duc, suivant de près les événements, n'a pu en faire usage que pour combattre la candidature de Guise, patronnée par les Espagnols : selon l'hypothèse de Digot, il se serait borné à en distribuer des copies.

Bassompierre recherche pour la Lorraine la paix particulière que Charles III a réclamée dès 1591, et que, depuis, Henri IV s'est efforcé d'obtenir par l'intermédiaire du grand-duc de Toscane. Une trêve, un moment brisée par les menées des Espagnols, des ligueurs et de Charles lui-même, est définitivement conclue au mois d'août, après une dernière campagne de Bouillon en Lorraine et des Lorrains dans le Bassigny.

La lutte reprend entre Henri IV et la Ligue, avec l'appui des Espagnols; Mayenne fait échouer l'ambassade du duc de Nevers à Rome. Cependant, quand le roi, sacré à Chartres le 27 février 1594, devient maître de Paris (22 mars), les princes lorrains vont s'entendre à Bar-le-Duc (avril) pour lui vendre leur soumission. Guise s'empare de Reims par le meurtre de Saint-Pol; mais le roi redevient maître de presque toute la Champagne, tandis que la mort du cardinal de Bourbon le débarrasse d'un dernier concurrent au trône (30 juillet). Guise se soumet (octobre); Mayenne, vaincu en Bourgogne, est réduit à faire la paix l'année suivante avec les autres princes lorrains, sauf le duc de Mercœur. Au moment où finit la Ligue, Henri IV se réconcilie avec le pape grâce aux Lorrains et au grand-duc (30 août 1595).

La trêve conclue entre Henri IV et Charles III est renouvelée plusieurs fois; les négociations conclues à Laon (30 juillet 1594) entre Sancy et Bassompierre aboutissent au traité de Saint-Germain (16 novembre). Les stipulations territoriales et financières sont toutes à l'avantage du duc, qui garde Marsal et obtient « à titre d'indemnité » 900,000 écus d'or; le duc de Vaudémont devient gouverneur de Toul et Verdun ainsi que des places occupées par les Lorrains en Champagne, sauf Villefranche qui est rendue au roi. Le traité définitif de Folembray (décembre 1595), qui diminue un peu ces avantages et remet aux mains du roi les forteresses champenoises, est ratifié par Charles III le 12 mars 1596.

Dès lors, Henri IV, qui est en guerre avec l'Espagne dès le début de 1595, emploie à son service des Lorrains sous les ordres du comte d'Haus-

sonville et de Tremblecourt. Ces alliés combattent en Franche-Comté (prise de Vesoul) et en Bourgogne, où ils contribuent à la victoire de Fontaine-Française (5 juin); mais Charles III, qui a vainement tenté de les arrêter, obtient de l'Espagne (janvier 1596), puis de la France (19 juin), un traité de neutralité pour la Lorraine et les Trois-Évêchés. Cependant, la guerre effleure la Lorraine. La paix de Vervins, signée l'année même de la soumission de Mercœur, rétablit la paix entre la France et l'Espagne et consacre l'alliance de Henri IV et de Charles III : parmi les alliés du roi, le duc de Lorraine est nommé immédiatement après les princes d'Allemagne et avant les princes d'Italie (3 mai 1598).

---

## CHAPITRE IV.

### Le mariage de Catherine de Bourbon (1599-1604).

Les premiers pourparlers de mariage entre Catherine de Bourbon, sœur unique de Henri IV, et le marquis de Pont, Henri (juillet 1594), viennent du roi de France. Caractère de Catherine; ses prétendants, son rôle jusqu'en 1596, où elle accepte le mariage lorrain. Après la signature à Montceaux (5 août 1598) du contrat, fort avantageux pour la princesse, le mariage est célébré à Saint-Germain-en-Laye (31 janvier 1599), malgré le refus du pape de donner la dispense nécessaire et l'échec des tentatives de conversion de Catherine. La nouvelle duchesse de Bar vit à la cour de Nancy en bonne harmonie avec son mari et son beau-père jusqu'à la fin de l'année.

Malheureusement Catherine est restée calviniste ardente et pratiquante (la Malgrange). A la nouvelle de son mariage, Clément VIII a jeté l'interdit sur la Lorraine et excommunié Henri; Charles III essaie vainement de fléchir le pape et le duc de Bar de convertir sa femme. Le 15 avril 1600, Henri profite du jubilé pour aller à Rome, sous prétexte de demander la dispense de son mariage, en réalité pour obtenir le renvoi de Catherine. Clément VIII lui accorde l'absolution (juillet): mais le cardinal d'Ossat, protecteur des affaires de France auprès du Saint-Siège, fait échouer toutes les tentatives des Lorrains pour obtenir le divorce de Henri et postule lui-même la dispense. Après le retour du duc de Bar en Lorraine (décembre), Henri IV s'occupe à son tour d'obtenir la dispense. Il profite d'un voyage que Catherine fait en France avec Charles III (juin-décembre 1601) pour essayer de la convertir; mais les efforts du cardinal Du Perron échouent devant l'action des calvinistes français. A Rome, d'Ossat obtient du pape la

nomination d'une congrégation de cardinaux et de docteurs pour décider de la dispense (mai 1601); Charles III et Henri de Bar joignent leur action à celle du roi de France, Catherine elle-même implore le pape (novembre 1602); mais Clément VIII leur oppose son obstination et la congrégation son mauvais vouloir. Au printemps de 1603, l'affaire n'est pas plus avancée que trois ans auparavant.

Relations politiques de Charles III et de Henri IV. Le duc de Lorraine a, à Paris, de nombreux hommes d'affaires, dont le principal est son « surintendant », Chanvallon. Vassal du roi de France pour la seigneurie de Choiseul, Charles III en dépend pour le Barrois mouvant (concordats de 1571 et 1575); mais il y empiète sur les prérogatives de Henri IV (convocation des États de Bar à Nancy, 1599), comme sur toutes les frontières, au pays messin, à l'ouest (Verdunois) et au sud (terres de « surséance »). Enregistrement du traité de Folembray (14 décembre 1601) et réglementation des créances du duc, réduites à 250,000 écus. — Relations amicales des deux souverains : Charles III sauve Henri IV d'un assassinat (début de 1599); le roi laisse agir et couvre de sa protection les princes lorrains, le comte de Vaudémont et le duc de Mercœur, qui luttent contre son alliée, la Porte. Médiation de Henri IV dans l'affaire de l'évêché de Strasbourg, entre Jean-George de Brandebourg et le cardinal de Lorraine (transaction de Sarrebourg, 1595). Le cardinal s'étant allié à l'empereur, le roi soutient Jean-George (1602).

Le cardinal de Lorraine est également hostile à Henri IV dans les Trois-Évêchés; il est tout-puissant à Rome. Évêque de Metz, il a fait nommer à Toul une de ses créatures, La Vallée, et il fait donner à son cousin, Erric de Lorraine, l'évêché de Verdun, malgré les protestations du chapitre (1599). Pendant que Henri IV réclame vainement du pape l'indult pour les Trois-Évêchés, le cardinal tente, dès 1598, d'obtenir l'érection à Nancy d'un évêché qui rendrait son père indépendant du roi au point de vue religieux; l'opposition constante du cardinal d'Ossat et de l'ambassadeur Sillery contre l'ambassadeur lorrain Baretti (fin 1600-1601), celle des chapitres de Metz et de Toul et de l'archevêque de Trèves l'empêchent de réussir. Le cardinal n'obtient pour Nancy qu'une église collégiale dont il devient le primat (15 mars 1602); mais il reste légat de Lorraine, tandis que Henri IV n'obtient pas le droit de nomination dans ses trois diocèses (1603).

Henri IV n'est guère plus heureux dans ses villes de protection. A Toul, il n'obtient qu'assez tard du comte-évêque une soumission complète (fin 1602); dans le Verdunois, où les habitants ont juré fidélité au roi dès 1601, surgissent des difficultés de frontières avec le Luxembourg et Charles III (1603); Metz subit la tyrannie militaire de Soboles qui invente contre les habitants un prétendu complot espagnol, et, quand leur innocence est éta-

blie, se révolte (1603). — En France, la conspiration de Biron, appuyé de l'Espagne et du duc de Savoie, et les menées parallèles du prince de Joinville en Lorraine même (1602) forcent Henri IV à prendre des mesures sur ses frontières, la révolte ouverte du maréchal de Bouillon lui aliène les protestants d'Allemagne, au moment où la coadjutorerie de l'archiduc d'Autriche rouvre la question de Strasbourg (1603).

Pour toutes ces raisons, Henri IV entreprend un voyage à Metz (mars 1603). Réception des Jésuites à Verdun et à Metz; soumission de Soboles. A Nancy, où il reste une semaine (2-8 avril), le roi, reçu magnifiquement par Charles III, règle le démêlé de Strasbourg (4 avril); mais la crainte de la mort d'Élisabeth d'Angleterre, qu'il apprend « sur les chemins[1] », le force à s'en retourner brusquement.

A Rome, le cardinal d'Ossat poursuit inutilement la dispense jusqu'à ce que l'on ait trouvé l'exemple d'un précédent; Clément VIII se décide alors à l'accorder, en dégageant toute sa responsabilité, et sous condition (décembre 1603). Malheureusement presque aussitôt, Catherine de Bourbon, qui, déjà malade, est venue une dernière fois en France (août-septembre), soignée pour une prétendue grossesse par un médecin protestant de Metz, meurt d'épuisement (13 février 1604), regrettée de son mari et de son frère. Ambassade de M. de Praslin : Catherine est ramenée en France, où elle est ensevelie à Vendôme.

---

## CHAPITRE V.

### La politique franco-lorraine jusqu'à la mort de Charles III (1604-1608).

La mort de Catherine n'altère pas les relations de Charles III et de Henri IV. Le règlement de la succession de la duchesse de Bar (affaire des joyaux) permet de résoudre les questions pendantes entre la France et la Lorraine. Affaires de frontières : *Concordat pour la Lorraine,* qui règle la possession et la culture des terres de Champagne, de Lorraine et de Barrois, les droits d'entrecours et de vaine pâture (15 mai 1604); Henri IV étend la liberté de commerce entre le royaume et les duchés. Affaire de Metz et de Lorraine : les prétentions respectives des deux parties, discutées

1. C'est le 11 avril, probablement dans les environs de Saint-Dizier, que Henri IV reçut la nouvelle de la mort d'Élisabeth. Bibliothèque nationale, *ms. français*, 15,976, fol. 176. Cf. *Lettres missives*, t. VI, p. 78 sq. V. Pfister, *Revue historique*, t. LV, p. 68 et 291, et *Henri IV à Nancy* (tirage à part d'un article de la *Revue de Lorraine*, p. 8, n. 2).

en vain de 1560 à 1576 à Nomeny, reprises aux conférences de Toul (1602), sont enfin réglées à Nomeny (18 juillet 1604) par le partage des villages en litige entre les Messins et les Lorrains et le rétablissement de la liberté de commerce entre les deux États, comme avant l'occupation française. Cependant Charles III continue ses vexations à Bar, à Montreuil-sur-Saône et à Choiseul; le roi fait saisir un instant Montigny (1604).

A l'intérieur, Henri IV est en butte aux nouvelles conspirations du comte d'Auvergne et de la marquise d'Entragues (1604-1605); quoique allié des Espagnols, il doit prendre des précautions contre leurs troupes qui longent sans cesse ses frontières, pour se rendre aux Pays-Bas à travers la Lorraine; leur présence paraît fomenter de nouveaux complots sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne (1606-1607). Bouillon, qui ne parvient pas à intéresser les protestants français à ses menées, réussit mieux en Allemagne; une expédition de Henri IV contre Sedan amène sa soumission (avril 1606). — Au dehors, le cardinal de Lorraine soulève des difficultés au sujet de l'accord de Nancy; Henri IV règle définitivement l'affaire de Strasbourg en sa faveur (22 novembre 1604), malheureusement l'expectative de l'évêché reste à l'archiduc Léopold. Pour combattre la maison d'Autriche, Henri IV reprend à son compte auprès des protestants d'Allemagne les projets d'union inaugurés par Bouillon en 1603. Après avoir vainement tenté de faire nommer roi des Romains le duc de Bavière, gendre de Charles III (1606), le roi prend sa revanche en concluant, par l'intermédiaire du prince d'Anhalt, l'*Union évangélique* d'Anhausen (4 mai 1608) et en faisant reconnaître par l'Espagne l'indépendance des Provinces-Unies (juin), à la suite des négociations du président Jeannin.

Le mariage de Henri de Bar avec Marguerite de Gonzague, fille du duc de Mantoue, nièce de Marie de Médicis, projeté par Henri IV et le grand-duc dès 1605, renouvelle les relations de famille entre la France et la Lorraine. La princesse est richement dotée par le roi (contrat du 13 février 1606); à ce mariage (15 juin) assistent Bassompierre et l'ambassadeur français La Viéville. La duchesse de Mantoue vient en France (fin juillet) avec Charles III pour assister au baptême des enfants de Henri IV (14 septembre); le roi en profite pour acquitter les dernières créances dues au duc de Lorraine.

Cependant, dans le différend de Venise et de Paul V (1606-1607), Henri IV s'efforce d'empêcher le pape d'entreprendre contre la République une guerre injuste; il se déclare contre Charles III, qui veut interdire au comte de Vaudémont de servir Venise comme il le doit, et fait conclure la paix. Charles III meurt le 14 mai 1608; à ses funérailles assistent Bassompierre et le marquis de la Châtre, ambassadeur du roi.

---

## CHAPITRE VI.

### Henri II et le « grand dessein » en Lorraine (1608-1610).

Henri II devient duc de Lorraine : son frère, le comte de Vaudémont, n'a qu'un modeste apanage, d'après le testament de Charles III. Caractère du nouveau duc : sa faiblesse et l'appui de conseillers nouveaux (Jean Voillot, le comte de Torniel) vont lui faire prendre une attitude nettement hostile à la France.

Projets d'ensemble de Henri IV vis-à-vis de sa famille et de la Lorraine : il veut doter richement ses enfants naturels et marier le dauphin à l'héritière du duché. Malgré l'opposition des princes lorrains de France et grâce à Henri II et au comte de Vaudémont (ambassade de la Clielle, juin 1608), il arrive à marier le duc de Vendôme avec M<sup>lle</sup> de Mercœur (juillet 1609). Il s'efforce aussi d'avoir les Trois-Évêchés entièrement dans sa main. L'évêché de Metz, réservé au marquis de Verneuil, est donné, en 1609, au cardinal de Givry, qui vient de combattre à Rome les prétentions du nouveau primat en faveur de la collégiale de Nancy. Henri IV essaie, sans grand succès, de faire pénétrer sa juridiction à Verdun; mais réussit complètement à Toul (1609).

Le projet d'absorber la Lorraine en mariant la fille de Henri II au dauphin, idée déjà mise en avant en 1608 lors d'un voyage du duc de Mantoue en France, fait partie du « grand dessein ». La question de Clèves et de Juliers, qui se pose dès le 25 mars 1609 et force Henri IV à se préparer à la guerre, pour soutenir, contre les Impériaux, les candidats protestants, oblige le roi de France à s'assurer de la Lorraine. Ambassade secrète de Bassompierre à Nancy et en Allemagne (juillet-août); craintes et incertitudes de Henri II qui, sur l'avis du président Bouvet, fait semblant de se prêter aux vues du roi. Raisons de croire au témoignage de Bassompierre qui seul, nous rapporte ces événements : les dépêches de l'ambassadeur espagnol à Paris, don Iñigo de Cardenas, confirment indirectement le témoignage du marquis. L'historien de Charles IV, Guillemin, qui copie Bassompierre, prête à l'Espagne un rôle qu'elle n'a pas joué.

Henri IV, poussé par l'occupation de Clèves (23 juillet), se décide à la guerre après la fuite de Condé en Flandre (29 novembre), et agit auprès des princes protestants. Ambassade de Boissise : son rôle en Lorraine (janvier 1610); en Allemagne, il conclut avec l'Union une ligue offensive à Hall (février). Henri II ne se déclare pas en faveur du roi et mécontente les princes allemands. Pour l'éloigner de la France, Philippe III

lui propose de marier sa fille à un de ses fils (avril); mais la duchesse de Lorraine et le comte de Vaudémont s'y opposent.

Derniers préparatifs de Henri IV. Armements en Champagne; tentatives pour obtenir le passage à travers la Lorraine, affaire de Mars-la-Tour. Envoi de la Clielle comme ambassadeur résident (début d'avril) pour surveiller Henri II. Opposition du duc à la France et peu d'empressement des alliés de Henri IV, de plus en plus disposé à la guerre.

Henri II maintient en Lorraine une neutralité que le roi va, sans doute, violer, au moment où il est assassiné (14 mai). Sa mort est un grand soulagement pour le duc; les Lorrains croient qu'une ère nouvelle va commencer pour eux.

---

## Conclusion.

L'intérêt de cette étude, nettement divisée par le règne des deux ducs, est surtout dans les variations de la politique de Henri IV vis-à-vis de l'ambition de Charles III et de l'incapacité de Henri II.

Dans une première période (1589-1598), Charles III prend l'offensive et pense écarter du trône Henri IV, qui doit lui accorder une paix avantageuse. Dans la seconde période (1599-1608), Henri IV essaie de diriger la Lorraine en mariant par deux fois le duc de Bar, Henri; mais il vient se heurter à Charles III dans les deux duchés et dans les villes de protection.

Alors, dans la dernière période (1608-1610), Henri IV essaie d'absorber directement la Lorraine malgré Henri II. La mort seule l'en empêche; mais les résultats qu'il a obtenus dans les Trois-Évêchés et sa tentative de mainmise sur la Lorraine dicteront naturellement la conduite de son continuateur, Richelieu.

# BIBLIOGRAPHIE

Auguste Eckel, archiviste paléographe, élève diplômé de l'École des hautes études. — *Charles le Simple* (forme le 124ᵉ fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*). 1 vol. gr. in-8° de xxii-168 pages. Paris, Bouillon, 1899.

Charles III, *dit* le Simple, n'est point un étranger pour la Lorraine — la grande, — celle qui formait le royaume de Lothaire II. Il régna sur elle en effet de 911 à 923, et déjà auparavant il avait eu à différentes reprises des relations avec ce pays. Lorsqu'en 894 Arnulf, roi de Germanie et de Lorraine, eut reconnu Charles en qualité de souverain légitime de la France, c'est à des seigneurs lorrains qu'il confia la mission de défendre les droits de son jeune cousin contre Eudes, élu roi en 888 par les Francs occidentaux. Toutefois, la plupart d'entre eux se refusèrent à combattre l'usurpateur, et se retirèrent dans leurs domaines, abandonnant le fils de Louis le Bègue à ses seules forces. En 895, Charles, hors d'état de résister à son rival, et sachant ne pouvoir plus compter sur Arnulf, qui venait pour la seconde fois de se déclarer en faveur d'Eudes, implora l'appui de Zwentibold, fils naturel d'Arnulf, élevé par son père quelques semaines auparavant sur le trône de Lorraine. Non seulement Zwentibold ne fut d'aucun secours à Charles, mais il tenta même de lui enlever quelques-uns de ses fidèles. Du reste, le seul résultat de ses manœuvres fut d'amener un rapprochement momentané entre Eudes et Charles. L'année suivante, nous retrouvons Charles en Lorraine, où il s'était réfugié, l'accord n'ayant pu se faire entre lui et son compétiteur. Enfin en 898 Charles, devenu depuis quelques mois. par suite de la fin prématurée d'Eudes, le seul roi

des Francs occidentaux, s'empressa de répondre à l'appel que lui adressaient quelques-uns des grands de la Lorraine, révoltés contre Zwentibold. Le principal d'entre eux, Régnier, comte en Hesbaye et en Hainaut, avait déjà, quatre ans auparavant, soutenu en France la cause du prince carolingien contre le fils aîné de Robert le Fort. Tout d'abord, Charles se rendit assez facilement maître d'une partie de la vallée de la Meuse. Mais la ferme attitude de Zwentibold, à qui s'étaient ralliés beaucoup d'évêques et de comtes lorrains, semble avoir intimidé le roi de France, qui, renonçant à la lutte, rebroussa chemin et rentra dans ses États.

La mort en 911 de Louis l'Enfant[1], dernier descendant de Louis le Germanique, faisait de Charles l'héritier légitime des deux royaumes qu'avait gouvernés le défunt. Si les Germains d'outre-Rhin, si même les Francs de l'Est, ne voulurent pas reconnaître ce prince pour souverain, par contre les Francs de Lorraine, se rappelant que leur pays était le berceau de la dynastie carolingienne, se donnèrent à l'unique représentant de cette glorieuse famille. Pendant douze années Charles régna sur les contrées qu'arrosent la Meuse, la Moselle et l'Escaut, et les fréquents séjours qu'il fit chez ses nouveaux sujets, ainsi que les marques de faveurs qu'il leur prodigua, attestent l'affection et l'intérêt qu'ils lui avaient inspirés. Si, vers la fin de son règne, quelques-uns des comtes lorrains se révoltèrent contre lui, d'autres restèrent fidèles au souverain légitime, et ce fut avec des troupes levées en Lorraine que ce prince tint tête au frère d'Eudes, Robert, comte de Paris, qui, soutenu par de nombreux seigneurs français, avait usurpé la couronne dans le royaume de l'Ouest.

Les *Annales de l'Est* ont donc le droit, et le devoir — agréable à remplir — de présenter à leurs lecteurs l'important travail que M. Eckel, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des hautes études, vient de consacrer à Charles III, *dit* le Simple. Cette monographie fait partie d'une collection consacrée à l'histoire des Carolingiens français depuis Charles le Chauve, collection dont le regretté M. Giry avait assumé la direction, après en avoir conçu l'idée.

Lorsqu'on a lu l'ouvrage de M. Eckel, on sait de Charles le Simple tout ce que permettent de connaître les documents, trop peu nombreux et trop laconiques, qui parlent de cette période. La critique a — non sans raison — reproché à quelques-uns des auteurs qui se sont occupés de l'époque carolingienne d'avoir, sinon sollicité les textes, du moins de les avoir interprétés d'une façon trop libre ou trop subtile, et de s'être laissé entraîner à formuler des hypothèses hasardées. Tel n'est pas le cas de M. Eckel, chez qui le bon sens et l'esprit critique sont les qualités maîtresses. Emploi ju-

1. Louis l'Enfant avait uni, après la mort de Zwentibold, la Lorraine à l'Allemagne.

dicieux des sources, prudence et discrétion dans les conjectures, modération dans les jugements, voilà quelques-uns des mérites du nouvel historien de Charles le Simple. Sans placer Charles sur un piédestal, comme Borgnet avait essayé de le faire, M. Eckel a montré fort justement que le fils posthume de Louis le Bègue ne méritait pas les reproches outrageants ni les épithètes injurieuses sous lesquels la postérité avait impitoyablement accablé sa mémoire. Le seul fait d'avoir acquis la Lorraine, et de l'avoir conservée malgré Conrad, Henri et Giselbert, prouve que ce prince, trop sévèrement apprécié, n'était dépourvu ni d'intelligence, ni même d'énergie.

Examinons maintenant de plus près le travail de M. Eckel, et indiquons tout d'abord sur quels points nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur.

Il ne nous semble pas démontré, comme l'admet trop facilement M. Eckel (p. 21), qu'Arnulf ait exercé une certaine suzeraineté sur la Lorraine après avoir donné à son fils Zwentibold le gouvernement de ce royaume. — Nous savons qu'en 895 un comte Régnier abandonna Charles pour devenir le fidèle de Zwentibold. S'il s'agit du père de Giselbert, comment expliquer le fait, puisque ce personnage, en raison des comtés qu'il administrait en Lorraine, était déjà le vassal du bâtard d'Arnulf ? Il y a là, il faut le reconnaître, un problème assez difficile à résoudre. Toutefois, nous ne pouvons accepter l'opinion d'Eckel, qui refuse d'identifier le comte de Hainaut et de Hesbaye avec le seigneur dont nous avons rappelé plus haut le rôle équivoque en 895 (p. 23, n. 1). — De même, si l'on peut concéder à l'auteur que Raoul, frère de Baudouin II, n'a jamais été comte de Cambrai (p. 38 et n. 3), il nous semble aller trop loin en affirmant qu'à cette époque il y avait non point un comte de Cambrai, mais bien des comtes en Cambrésis. — Eckel a cru pouvoir utiliser (p. 44) les données d'un diplôme où Arnulf rappelle le châtiment qu'il a infligé aux comtes Étienne et Matfrid pour leurs déprédations sur les terres de l'église de Toul. L'acte peut relater, relate même certainement des faits exacts, mais il est faux sous sa forme actuelle : Eckel aurait dû l'indiquer. — Il y a quelque hardiesse à identifier l'abbaye de *Cluninium* avec Klingenmünster au diocèse de Spire (p. 61) et *Metlagium* avec Marlenheim en Alsace (p. 68). — Eckel s'était tout d'abord (p. 93 et n. 7, p. 99) rallié à l'opinion courante, qui fait de Régnier I[er] un duc de Lorraine. Dans les additions (p. 148), il est revenu sur cette manière de voir, que les documents de l'époque ne confirment pas. — D'après l'auteur (p. 117, n. 3), l'archevêque de Reims Hérivée ne s'est pas en 922 prononcé pour Robert contre Charles, et les fidèles de ce prélat, qui ont fait alors campagne avec Hugues, fils du comte rebelle, ont agi sans l'autorisation de leur seigneur. Peut-être l'auteur a-t-il raison. On a en effet peine à croire que le métropolitain de la seconde Belgique, qui pendant vingt années avait été le plus ferme appui du Carolingien, qui

en 920 encore l'avait tiré des mains de ses ennemis, soit allé, quelque légitime ressentiment que la conduite de Charles à son égard eût pu lui faire concevoir, jusqu'à déserter la cause du souverain légitime pour celle de l'usurpateur. Pourtant il y avait eu, à n'en point douter, refroidissement, brouille même, entre le roi et l'archevêque. Nous en trouvons la preuve dans ce fait, auquel Eckel attache trop peu d'importance, qu'à partir de 921 la dignité d'archichancelier pour la France est occupée, non plus par Hérivée, mais par Roger, archevêque de Trèves, jusqu'alors simple archichancelier du royaume de Lorraine. Quel est le motif de cette disgrâce, car c'en est une ? Peut-être le trouverait-on dans le châtiment qu'Hérivée crut devoir infliger au Lorrain Erlebald, comte du *pagus Castricensis,* qui s'était permis d'usurper des domaines appartenant à l'église de Reims. Cette affaire, dont Eckel ne dit rien, lui aurait donné l'explication de la rupture qui survint, à quelque temps de là, entre le métropolitain et le roi, mécontent du traitement qu'Hérivée avait infligé à un seigneur du parti légitimiste.

D'un autre côté, certaines questions n'ont pas reçu de l'auteur tous les développements qu'elles comportaient. Citons, entre autres, les limites de la Lorraine sous le règne de Charles, les grandes familles de ce royaume à la même époque, les seigneurs et les prélats du pays apparentés à la famille carolingienne.

En ce qui concerne l'étendue de la Lorraine, Eckel attribue (p. 98) sans hésiter à Charles le *Ruricgowe,* le *Tucinchowe,* l'*Avelgowe.* Alors même, ce qui n'est du reste nullement démontré, surtout pour les deux derniers, que ces *pagi* de la rive droite du Rhin auraient à l'origine été incorporés à la Lorraine, nous ne croyons pas que Charles les ait jamais possédés. L'entrevue à Bonn de Charles et d'Henri (l'Oiseleur) prouve que le Rhin servait à cet endroit de limite entre les États des deux souverains, que si le *pagus Bunnensis* appartenait à Charles, l'*Avelgowe* et sans doute aussi le *Tucinchowe* dépendaient du roi des Francs orientaux. Il y aurait en outre eu lieu d'examiner plus attentivement que ne l'a fait l'auteur la question de l'Alsace : qui, de Charles le Simple ou de Conrad, avait fini par rester maître de cette province ?

M. Eckel ne parle pas de Wigeric : ce personnage, apparenté aux Carolingiens et comte du palais sous Charles le Simple, aurait pourtant mérité une mention. — Si M. Eckel sait par Flodoard qu'en 922 un seigneur lorrain du nom de Ricuin s'était révolté contre l'autorité de Charles (p. 113 et n. 1), il ignore que le rebelle doit être identifié avec Ricuin, comte de Verdun, qui tout d'abord avait été en grand crédit auprès du roi. — D'après notre auteur, qui croit Frédérone et Haganon originaires de la Lorraine, les parents que la première femme et le favori de Charles avaient

dans leur patrie ont dû en 911 se montrer les champions actifs et zélés du parti carolingien (p. 99). Cette hypothèse nous paraît fondée. Toutefois, il conviendrait de faire une réserve en ce qui concerne Haganon et sa famille : rien ne prouve qu'à cette époque Haganon fût seulement connu du roi. De plus, M. Eckel a omis de rappeler qu'un certain nombre de prélats et de seigneurs lorrains étaient, d'une façon ou d'une autre, apparentés à la dynastie carolingienne : citons en particulier les évêques Étienne, de Liège, Drogon, de Toul, Gozfrid, de Strasbourg, les comtes Régnier, Bérenger, gendre de Régnier, et Wigeric.

Enfin, et ceci est plus grave, M. Eckel n'a pas vu que la Lorraine avait continué, sous la domination de Charles comme au temps de son prédécesseur, de constituer un État autonome, ainsi qu'en témoigne la persistance d'une chancellerie spéciale. D'après lui (voir en particulier p. 101), la Lorraine aurait été simplement incorporée au royaume de France.

Ces réserves faites, nous sommes heureux d'approuver M. Eckel quand il parle (p. 19) des aspirations des Lorrains à l'indépendance, quand il suppose que les largesses faites en 894 par Arnulf à l'épiscopat lorrain semblent prouver l'hostilité de ces prélats à l'élévation de Zwentibold sur le trône de Lorraine (p. 21); — qu'en 895 le Cambrésis appartenait à la Lorraine (p. 32); — que l'insuccès de la campagne de 895 indisposa les seigneurs lorrains contre Zwentibold (p. 43); — que le comte Régnier est probablement le fils de Giselbert, comte des *Mansuarii*, et d'une fille de Lothaire Ier (p. 45). — Y avait-il en Lorraine un parti national hostile à Zwentibold ? M. Eckel serait disposé à l'admettre, mais il évite, et avec raison, de se montrer nettement affirmatif (p. 46-47). — C'est bien de la déposition de Zwentibold qu'il a été question aux conférences de Saint-Goar (p. 49). — On serait de prime abord tenté de concéder à l'auteur qu'il y a eu corrélation entre l'arrangement de Charles avec Rollon et l'acquisition, par ce prince, de la Lorraine (p. 74) : pourtant, le doute reste permis. — Ce n'est pas seulement, M. Eckel est fondé à le dire (p. 95), l'intérêt personnel qui a décidé les Lorrains en 911 à reconnaître Charles pour souverain : l'attachement à la dynastie carolingienne a été l'un des mobiles de leur conduite. Ils ont d'ailleurs témoigné à Charles de la fidélité et du dévouement. — M. Eckel repousse avec raison l'opinion de Wittich, qui avait cru voir une opposition entre les évêques de la Lorraine occidentale et ceux de l'est du royaume : les premiers auraient été favorables à la France, les seconds à l'Allemagne. Cet antagonisme n'a jamais existé (p. 96, n. 1).

L'acquisition de la Lorraine avait pour Charles le Simple une grande importance. Ce prince le comprit d'ailleurs, ainsi qu'en témoignent ses diplômes, où apparaissent, à la fin de l'année 911, et une nouvelle formule

de dates « *largiore indepta hereditate* » et le titre de « *rex Francorum* », qu'aucun Carolingien n'avait porté depuis Charlemagne. En se qualifiant ainsi, Charles le Simple se plaisait à rappeler qu'il était entré en possession de la vieille terre des Francs. Ces observations de M. Eckel (p. 97-98) sont très justes, et nous nous y associons pleinement. — L'auteur a raison de dire que la division de la Lorraine en deux duchés n'est pas antérieure au milieu du xe siècle (p. 99), — et de placer en 917 la mort de la reine Frédérone (p. 104). — L'origine lorraine d'Haganon, sans pouvoir être démontrée par des preuves certaines, est cependant très vraisemblable (pp. 100 et 107). — Le traité de Bonn ne contient aucune disposition relative à la Lorraine. Il n'en est pas moins vrai qu'en signant cet acte, Henri (l'Oiseleur) reconnaissait implicitement à Charles la possession de l'ancien royaume de Lothaire II (p. 114).

Malgré les réserves et les critiques que nous avons cru devoir formuler, nous tenons en très haute estime le travail de M. Eckel; l'auteur a fait de ses documents un judicieux emploi, qui témoigne en faveur de son esprit critique ; ses appréciations dénotent autant de bon sens que d'impartialité; enfin son style simple, clair et précis ne mérite que des éloges. Ce livre, nous en avons le ferme espoir, prendra un rang honorable à côté des *Derniers Carolingiens*, de M. Lot, et du roi *Eudes*, de M. Favre, dans les *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne*.

Robert Parisot.

---

Andreas Hund. — *Colmar vor und während seiner Entwickelung zur Reichsstadt*. Strasbourg, chez Schlesier et Schweikhardt, 1899. Brochure de 85 pages, avec une carte.

L'avant-propos, daté de Metz, avril 1899, nous apprend que ce travail est une thèse (*Promotionsschrift*), dont l'étude a été abordée sur l'avis du professeur Bresslau de Strasbourg [1] et dont les matériaux sont puisés aux archives de Colmar et de Berne [2]. Il comprend huit chapitres, plus (p. 81-85) une notice explicative destinée à faciliter l'usage de la carte qui se trouve à la fin de la brochure et qui donne les possessions de la colonge abbatiale de Payerne et de la colonge capitulaire de Constance. On sait que ces deux cours, l'*Oberhof* et le *Niederhof*, ont transmis leurs biens et leurs

1. Voir *Annales de l'Est*, XIII, 329; XIV, 328.

2. Les recherches faites à celles de Lausanne n'ont donné que des résultats insignifiants.



droits à la ville libre et impériale qui est, pour ainsi dire, issue d'elles. Et c'est précisément cette transformation, c'est-à-dire les origines mêmes de la république colmarienne, que M. Hund étudie et s'efforce d'éclairer, sans d'ailleurs prétendre y réussir complètement. Les titres de ses subdivisions suffiront à indiquer la marche de son développement :

I. — L'époque du fisc colmarien. Trois ou quatre allusions maigres et peu sûres en constituent toute l'histoire connue.

II. — Même sur les deux colonges, nous n'avons d'abord de données que dans les chartes impériales ou papales.

III. — Les fondations et acquisitions des deux colonges : l'église et le prieuré de Saint-Pierre, Saint-Gilles, les deux Hausen, Wasserbourg, Soulzbach.

IV. — Des liens qui rattachent ces colonges au fisc colmarien. Ici l'auteur divise tout le domaine en deux groupes, selon qu'il est propriété particulière d'une des colonges ou commune aux deux, tandis que, dans le chapitre précédent, il a distingué trois groupes (p. 19), selon que Payerne exerçait seul les droits, ou les partageait avec Constance soit en vertu d'une démarcation locale, soit par suite d'un partage purement formel.

V. — De la nature de ces droits.

VI. — La juridiction publique était exercée par deux *avoués*. Celui de Payerne semble avoir été, dès l'origine, le comte d'Eguisheim-Dabo. La basse justice était probablement d'abord entre les mains des *maires* ou prévôts des colonges. Peut-être la charge particulière de juge (*officium scultetie*) fut-elle séparée plus tard de la *villicatio*, mais cette séparation n'est certaine que pour Soulzbach.

VII. — Comment l'empire s'empara des deux advocaties. Naissance de la ville libre sous Frédéric II.

VIII. — La commune se met en possession des droits territoriaux. Origine du conseil. L'auteur se propose de rechercher dans un travail ultérieur la naissance et les développements progressifs de la constitution colmarienne; car Mossmann ne lui semble pas être remonté assez haut dans ses *Recherches sur la constitution de la commune de Colmar*, parues en 1878.

La carte destinée à illustrer les résultats que M. Hund croit avoir acquis, est de 1/100 000. Elle indique, avec toute la précision possible, les limites des possessions territoriales du fisc colmarien, ainsi que de l'*Oberhof* et du *Niederhof*, qui ne semblent être nés que d'un partage du domaine fiscal primitif. On trouvera sur cette carte la place exacte des trois villages colmariens, disparus depuis, de Deinheim[1], Blienschwil-

1. Dont le souvenir est conservé jusqu'à ce jour dans le nom populaire d'une rue de Colmar : *Deinemer Vorstadt* (faubourg de Brisach).

ler[1] et Woffenheim. Ce dernier était situé entre Sainte-Croix et l'Ill, dans la direction de Logelnheim.

Terminons en disant que, si la brochure de M. Hund est instructive et consciencieuse, elle est loin d'être d'une lecture facile et attrayante. Elle est écrite d'un style fort lourd. Que l'auteur s'attache à mettre dans son prochain essai autant de clarté et de simplicité qu'il a mis d'érudition dans celui-ci, et son succès semblera assuré.

Th. Schœll.

---

Joseph Gény[2]. — *Die Reichsstadt Schlettstadt und ihr Antheil an den socialpolitischen und religiösen Bewegungen der Jahre 1490-1536.* 1 vol. in-8°, 223 pages. Herder, Fribourg, 1900.

Cet ouvrage forme les 5e et 6e fascicules, c'est-à-dire la fin, du 1er tome des *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*[3] qui paraissent depuis trois ans sous la direction de Louis Pastor. Il embrasse un sujet qui a été abordé récemment, d'une façon à la fois plus spéciale et plus sommaire, par un professeur de lycée de Breslau, P. Kalkoff (*Annales de l'Est,* XII, 491, et XIII, 329). Ce dernier s'était proposé d'éclairer le rôle de Wimpfeling pendant la période critique de lutte entre les deux confessions rivales[4]. M. Gény, au contraire, nous donne une histoire complète de Schlestadt pendant près d'un demi-siècle, au point de vue exclusivement catholique, en cinq chapitres dont voici le sommaire :

I. — Schlestadt à la fin du xve siècle : son développement politique ; sa bourgeoisie (4,500 à 5,000 âmes, dont un dixième en état de porter les armes) est mécontente du gouvernement impérial ; les élections au Conseil en 1490 et 1492 ; conjuration d'Ulman (*Bundschuh*) ; les couvents et hôpitaux ; le procès du Dr Gœtz ; les curés, surtout Conrad Carlon et Martin Ergersheim ; accusation de Spiegel, neveu de Wimpfeling contre Carlon ; réformes religieuses tentées par le Magistrat ; rôle de Wimpfeling.

1. Nom qui survit également dans la bouche du peuple. Les paysans de Sundhoffen appellent encore *Blenschweller Matte* les prés qu'ils possèdent à l'orée du *Neuland.*

2. Le savant et laborieux bibliothécaire de Schlestadt est bien connu de nos lecteurs, qui se rappellent certainement la publication de ses *Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Rufach* (2 vol. chez Le Roux, à Strasbourg, 1895-1896) et de son *Histoire de la bibliothèque de Schlestadt* (1889).

3. Les 2e et 3e fascicules rentrent aussi dans notre domaine : *Nationaler Gedanke und Kaiseridee bei den elsässischen Humanisten,* par le Dr J. Knepper. Nous en rendrons compte prochainement.

4. Rappelons aussi ici le travail de Gustave Knod sur l'École de Schlestadt et Jacques Spiegel, paru dans les *Strassburger Studien* en 1884.

II. — L'union des différentes paroisses est faite en 1513, avec l'aide d'Ergersheim, successeur de Carlon, et de Wimpfeling ; mais la confirmation papale n'est obtenue qu'avec peine, par l'intervention de l'empereur et de Spiegel. Difficulté d'obtenir le consentement des différents curés. Réformes scolaires. Sidensticker succède (1518) à Ergersheim. Procès de ce dernier contre Jean Humbert de Juvenibus, prêtre du diocèse de Toul. Lazare Schürer vient s'établir à Schlestadt et imprime en 1519-1520 des ouvrages d'Érasme, de Sapidus, Spiegel, Othon Brunfels, Louis Vivès, Phrygio, etc., puis il est remplacé par le relieur Nicolas Küffer, venu avec lui de Strasbourg. La plupart des humanistes prennent parti pour Luther, mais le Magistrat tient bon. Nouvelle intervention de l'empereur. Spiegel et Melchior Ergersheim, frère du curé, représentent Schlestadt à la Diète de Worms. Correspondance de Spiegel avec le nonce Aléandre. Prohibition des ouvrages de Luther à Schlestadt.

III. — Conjuration de J. J. Schütz de Traubach, fils d'un greffier d'Ensisheim et frère d'un fonctionnaire épiscopal de Dambach. Arrivé vers le 1er juillet 1523, il forme un complot pour renverser le Magistrat catholique et introduire la Réforme. D'après M. Gény, ce n'est qu'un vulgaire aventurier. Démasqué, il s'enfuit à Strasbourg (avril 1524), où il est d'abord bien reçu, mais, après un long procès, reconnu coupable et décapité en novembre.

IV. — La guerre des paysans commence par l'irruption dans le couvent de femmes de Silo (8 février) et se termine par l'exécution de trois parents de Wimpfeling (18 octobre).

V. — Départ de Phrygio (Sidensticker) et de Sapidus pour Strasbourg. Le second y resta maître d'école jusqu'à sa mort (1561), tandis que le premier n'y séjourna que trois ans comme vicaire à la cathédrale, puis fut pasteur et professeur de théologie à Bâle et (1535) à Tubingue, où il mourut en 1543. Le curé Jean Degenfeld vient de Fribourg. La contre-réforme s'accentue, et le Magistrat mérite les félicitations impériales. La peste en 1527. Les Dominicains rentrent dans leur couvent. Finalement M. Gény s'efforce de combattre l'opinion d'après laquelle la contre-réforme aurait amené la prompte décadence de l'École de Schlestadt et l'abandon de la science. Il avoue toutefois que le nombre des hommes distingués, si grand jusque-là, diminua soudain. Un registre des noms propres (p. 211-223) clôt le volume et en facilite l'usage.

Th. Schœll.

Aloys Meister. — *Der Strassburger Kapitelstreit, 1583-1592.* Heitz, 1899. 1 vol. in-8° de xx-428 pages.

L'importance du schisme qui troubla l'Église de Strasbourg à la fin du xvi[e] siècle a été mise en lumière par Max Lossen en 1889[1]. Auparavant on ne le considérait que comme une phase de la guerre épiscopale qui suivit. M. Meister a complètement séparé ces deux questions et a étudié la première à part. En dehors des archives de Strasbourg, il a consulté avec fruit celles du Vatican, de Vienne, de Munich et d'Innsbruck. Après avoir, dans son introduction (p. 1-17), décrit la situation ecclésiastique de Strasbourg au moment de l'élection de Jean IV de Manderscheidt et fait le portrait de ce prélat, après avoir montré le rôle qu'il joua vis-à-vis des Jésuites arrivant en Alsace[2], l'auteur divise son sujet en dix chapitres :

I. — Les prodromes. De l'influence que les affaires de Cologne exercèrent sur les luttes engagées au sein du chapitre de la cathédrale de Strasbourg. Des 17 membres de ce chapitre, 7 étaient protestants et 12 avaient déjà été mêlés aux querelles de Cologne, où l'archevêque Gebhard Truchses, doyen du chapitre strasbourgeois, avait été déposé le 1[er] avril 1583. Le 3 décembre suivant, à la suite des succès militaires de son rival, le chapitre strasbourgeois lança contre lui et ses partisans un décret d'exclusion. L'auteur répond par la négative, après une longue digression juridique, à la question de savoir si le fait d'être protestant a été un motif suffisant d'exclusion.

II. — Les débuts de la lutte jusqu'à la prise, à main armée, par Hermann Adolf de Solms et les autres capitulaires protestants, du *Bruderhof,* que l'évêque et le chapitre avaient bâti conjointement en 1571 pour être le siège de l'administration capitulaire et d'où la majorité catholique avait exclu la minorité. Ce bâtiment, dans l'enceinte duquel se trouvait un passage public, fut bientôt occupé par les soldats de la ville, tandis que Solms et ses amis s'emparaient aussi du doyenné.

III. — Essais d'arbitrage, d'abord de la part du grand bailli, Nicolas de Pollweil, puis des comtes palatins et des margraves de Bade auxquels se joignirent les comtes de Wettéravie, des vassaux nobles de l'évêché, des docteurs Keiser et Bilonius, etc. Tous ces intermédiaires bénévoles échouent

1. Son étude : *Der Anfang des Strassburger Kapitelstreites* a paru dans les *Abhandlungen* de l'Académie des sciences de Munich.

2. Ce n'est pas par conviction et zèle antiréformateur qu'il aurait appelé cet ordre, mais simplement pour faire taire l'accusation d'hétérodoxie lancée contre lui.

successivement ; les diètes provinciales de Schlestadt et d'Obernai n'ont pas plus de succès.

IV. — Nouveaux différends. Plusieurs appels à l'empereur finissent par provoquer l'édit impérial du 12 juillet 1585, qui, comme de juste, ne satisfait personne. Néanmoins, une commission impériale vint à Strasbourg, et entra en pourparlers avec le conseil ainsi qu'avec les deux fractions hostiles du chapitre, mais dut bientôt interrompre ses travaux sans avoir obtenu de résultat appréciable.

V. — Année 1586. Les deux partis cherchent des alliés. Les comtes Solms et Mansfeld voyagent à travers l'Allemagne et jusqu'en Danemark, pour s'en procurer. Les places vacantes au chapitre commencent à être occupées par deux compétiteurs à la fois.

VI. — Le côté économique de la lutte. L'attitude de la chevalerie alsacienne : étant en majorité protestante, elle penchait en faveur de ses coreligionnaires ; ses tentatives de conciliation échouent encore une fois. Le duc Frédéric de Saxe-Lauenbourg, membre de la fraction catholique, est sur le point de commencer les hostilités effectives ; sa mort (11 décembre 1586) vient enlever leurs craintes aux protestants, qui, à ce moment même, entrent en contact avec le roi de Navarre. Un traité conclu entre ce dernier et le palatin Jean-Casimir désigne la Basse-Alsace comme lieu de rassemblement d'une armée de mercenaires destinée à aller rejoindre les huguenots et, en même temps, à intimider le parti catholique à Strasbourg ; mais, bientôt, cette armée se met à piller indistinctement tous les villages.

VII. — L'arrêté impérial de 1587 et ses conséquences. Cet arrêté exigeait le rétablissement complet du *statu quo,* sous peine de mise au ban de l'Empire. Un délai de quatre mois était accordé aux dissidents pour venir fournir les preuves de leur obéissance devant la cour impériale. Ils protestèrent naturellement. Le duc Jules de Brunswick intercéda pour eux et Strasbourg chercha un appui dans l'alliance offensive et défensive avec Zurich et Berne (30 mars 1588).

VIII. — Assemblée générale du chapitre protestant, composé alors de 11 chanoines, qui tous, sauf Bernard de Waldeck, évêque d'Osnabrück, firent, en automne 1588, leur entrée solennelle à Strasbourg, accompagnés d'une suite nombreuse et bien armée. C'étaient 3 ducs de Brunswick-Lunebourg, 1 duc de Schleswig-Holstein, 3 comtes de Solms, 2 comtes de Mansfeld et le jeune margrave Jean-Georges de Brandebourg, fils de l'administrateur de Magdebourg, venu à Strasbourg pour ses études, et qui n'avait pas encore l'âge légal pour assister aux séances. Il venait d'être élu à la place du comte Georges de Sayn-Wittgenstein, doyen d'âge du chapitre, mort le 16 juillet. Nouveau décret de l'empereur, le 12 septem-

bre, aussi peu efficace que le précédent. Les protestants, toujours possesseurs du *Bruderhof,* s'emparent maintenant aussi (8/18 novembre) du *Gütlerhof,* siège de l'administration du *Haut-Chœur,* espèce de chapitre secondaire, composé de 7 députés et d'un certain nombre de vicaires. Conversion et emprisonnement, par l'évêque, de Veit Ziegler, doyen de Saint-Léonard à Auenheim. Le roi de Danemark veut prendre pied en Allemagne en essayant de faire élire son fils, le prince Ulrich, évêque protestant de Strasbourg.

IX. — Les grandes interventions de 1589 (Saxe, Brandebourg et Hesse). Plan de séquestre formé par l'empereur. Arrivée de Gebhard Truchsess, parti des Pays-Bas après ses insuccès militaires et l'aggravation de ses infirmités. Nouveaux rapports des protestants strasbourgeois avec Henri IV. Préliminaires du séquestre.

X. — Les avant-coureurs de la guerre. Les protestants, pour prévenir le séquestre, s'emparent des maisons du chapitre qui sont encore entre les mains des catholiques. Découragement de l'évêque à Saverne. Il songe d'abord à se faire donner un coadjuteur, puis à se retirer tout à fait. Sa mort, le 2 mai 1592, est le signal de la lutte ouverte entre ses deux successeurs, Charles de Lorraine et Jean-Georges de Brandebourg. La querelle capitulaire devient une guerre épiscopale. D'ailleurs, déjà avant sa mort, les protestants avaient enrôlé des troupes et créé un trésor de guerre. En somme, cette période, si minutieusement décrite par M. Meister, est celle de l'apogée du protestantisme à Strasbourg. Depuis cette époque, exception faite de l'occupation suédoise, il ne cesse de décliner jusqu'à ce que la fin de la petite république consomme sa défaite.

Un appendice nous expose les revenus du chapitre dans les différents villages d'Alsace (jusque dans le comté de Horbourg) et un registre des personnes et des lieux cités clôt cet intéressant et consciencieux travail.

Th. Schœll.

---

G. Bardot. — *Les Acquisitions de la France en 1648.* Grenoble, Allier frères, 1900. 38 pages in-8°. (Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble,* tome XII, mars et juin 1900.)

Nous avons rendu compte dans les *Annales de l'Est,* tome XIV, numéro de janvier, p. 207, de la thèse latine de M. Bardot sur l'article 87 du traité de Munster. M. Bardot a traduit sa thèse en français, en en modifiant certains passages, en l'abrégeant sur quelques points et en y ajoutant par-ci par-là

quelques notes. L'ouvrage, sous sa forme française, nous paraît plus net et l'idée générale se dégage mieux. L'auteur maintient ses anciennes conclusions. « Le traité de Munster créait en Alsace une situation infiniment moins simple qu'on ne se l'imagine communément. Ce n'était pas l'Alsace tout entière qu'il cédait à Louis XIV; ce n'était pas davantage la seule Alsace autrichienne; c'était le landgraviat de Haute et Basse-Alsace, le Sundgau et la Préfecture provinciale des Dix-Villes impériales; c'est-à-dire un ensemble de territoires et de droits, dont le détail n'était pas, tant s'en fallait, rigoureusement défini et spécifié. Par surcroît, ces cessions étaient faites *avec toute sorte de juridiction et de supériorité et avec le suprême domaine;* et ainsi à toutes les complications du droit public allemand s'ajoutait une complication nouvelle, savoir la souveraineté absolue avec laquelle le roi de France allait posséder les territoires et exercer les droits qu'il acquérait dans ce pays. » Nous adoptons, pour notre part, cette opinion. M. Bardot a certainement fait un pas vers la solution du problème si controversé; il reste à étudier aux archives d'Innsbruck l'organisation et l'histoire du landgraviat de Haute-Alsace, de 1600 à 1648, qui sont encore fort mal connues.

C. P.

---

Abbé L. JEAN. — *Les seigneurs de Château-Voué* (966-1793). Nancy, Crépin-Leblond, 1897. 1 vol., VIII-244 pages in-8°, avec 17 planches hors texte.

M. l'abbé Jean, curé de Château-Voué, au diocèse de Metz, n'est point pour nous un inconnu. Il a publié déjà, dans les Mémoires de diverses sociétés de la région, de savantes études sur sa paroisse, appelée aujourd'hui par les Allemands *Dürkastel* (canton de Château-Salins, Lorraine), jadis château des évêques de Metz et résidence du *voué* qui surveillait les salines épiscopales de la vallée de la Seille.

Ce livre, toutefois, est moins une monographie qu'un recueil de documents, chartes, pièces d'archives, etc., patiemment amassés et sagement collationnés, concernant les différentes familles qui ont occupé cette importante seigneurie : les Helmstatt, les Rathsamhausen, les Germiny, les Hunolstein, etc. En ceci, il peut rendre service aux historiens et aux généalogistes lorrains, surtout que le texte est éclairé par des tableaux généalogiques et des reproductions d'armoiries, et que les recherches sont facilitées par une bonne table des noms de personnes et de lieux.

Mais ce qui lui fait un mérite relativement à l'histoire générale, est, à

mon sens, un défaut au point de vue de l'histoire locale. J'aurais voulu que M. l'abbé Jean ne se contentât point du rôle modeste de collectionneur sagace et érudit, mais qu'il mît en œuvre ses documents, qu'il développât en une monographie ces chapitres, rejetés en appendice : place de Château-Voué dans l'histoire du pays, description du château, dénombrement des droits de la seigneurie, etc., et qu'il fît de tout ceci, à ses *regestes,* une longue introduction qui eût été fort intéressante.

Ce travail, il est encore temps de l'entreprendre, et M. le curé de Château-Voué, après avoir obligé les érudits, laissera à ses paroissiens un de ces *livres de paroisse* dont il serait à souhaiter que tous les villages importants fussent dotés. L'amour et la fierté du clocher ne sont-ils point l'un des grands moyens de lutter contre le dépeuplement de nos campagnes ?

Eug. MARTIN.

---

Baron Frédéric SELLIÈRE. — *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm en Vosges et de la ville de Senones, sa capitale dans la seconde moitié du* XVIII*e siècle.* Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1 vol. grand in-4° de XXII-259 pages. Nombreuses gravures dans le texte et 67 planches hors texte.

M. le baron Frédéric Sellière a été, pendant de longues années, président de la Société des manufactures de Saint-Maurice, qui possède les filatures de Senones et de Moyenmoutier. Or, à Senones, dom Calmet a passé la plus grande partie de son existence : il y a résidé de 1728 à 1751. Ici, il a composé ses dernières œuvres ; ici, il a reçu Voltaire. M. Sellière a été saisi d'une vive admiration pour les travaux du Bénédictin, et il résolut de lui élever, dans l'ancienne église abbatiale, un monument qui fût en même temps un chef-d'œuvre de l'art. Il ouvrit une souscription, qui fut bien vite close ; car il compléta très vite la somme nécessaire ; et, le 26 octobre 1873, la statue qui consacra la réputation de Falguière fut inaugurée. A l'occasion de cette fête, M. Fr. Sellière réunit, dans le palais abbatial, une série de plans, de gravures, de souvenirs rappelant l'ancienne histoire de Senones et de Moyenmoutier. Fallait-il donc que ces objets, rassemblés avec tant de peine, fussent de nouveau dispersés ? M. Sellière résolut de les faire reproduire par la gravure ou la phototypie et de donner, sur chacun d'eux, tous les éclaircissements nécessaires. Tel fut le dessein qu'il voulut exécuter d'abord : mais peu à peu son cadre s'est élargi ; de nouveaux do-

cuments lui ont été signalés, et il songea à les comprendre en son recueil. Ce n'est plus seulement la collection de 1873, ce sont toutes les planches qu'il a été possible de trouver sur la principauté de Salm et la ville de Senones qui figurent ici, très habilement reproduites par M. Bergeret. Ces planches sont rangées en un ordre méthodique, sous divers chefs : ce sont ces divisions, au nombre de neuf, que nous allons faire connaître. Il ne faut pas qu'on demande à M. Sellière plus qu'il n'a voulu donner. Son intention n'était pas d'écrire une histoire complète et méthodique de la principauté de Salm depuis les origines jusqu'à nos jours. Non, son livre est un guide à travers une collection de fort belles images ; mais, en nous expliquant chacune d'elles, que de renseignements curieux il nous donne sur l'histoire de Senones, particulièrement aux XVIIe et XVIIIe siècles ! L'historien y trouvera de nombreux et d'excellents matériaux.

I. — C'est un historique du monument de dom Calmet. On nous raconte les fouilles faites pour retrouver les reliques de l'historien ; on reproduit le rapport sur la souscription ; on décrit la magnifique œuvre de Falguière. Puis on relève les autres monuments de l'église de Senones : le médaillon commémoratif du chroniqueur Richer ; de dom Pelletier, l'auteur du *Nobiliaire ;* la plaque où sont inscrites les épitaphes des anciens abbés de Senones ; le tombeau des princes de Salm-Salm.

II. — M. Sellière nous conduit de l'église à l'abbaye. Il nous dit comment, en 1873, était disposée, dans la salle des abbés, la collection qu'il avait réunie ; il reproduit les portraits des abbés Petitdidier, 1715-1728 ; de son successeur dom Calmet, avec divers objets qui leur avaient appartenu. Il fait aussi connaître une série de souvenirs des deux derniers abbés : dom Fangé, neveu de dom Calmet, et dom Jean-François Lombard. Sur chacun de ces abbés il nous fournit des détails biographiques précis.

III. — Après les abbés, les comtes de Salm qui sont devenus voués de Senones au XIIe siècle et ont changé peu à peu leur vouerie en seigneurie. Des anciens membres de cette famille il ne reste que des sceaux. Ils nous conduisent du XIIe au XVe siècle. A partir du XVIe siècle, nous avons les portraits suivants : Frédéric, rhingrave de Salm (1547-1608), grand écuyer de Lorraine ; Christine de Salm († 1632), qui fut la femme du duc François II de Lorraine et fut enterrée à l'église des Cordeliers de Nancy ; Marie-Christine de Salm, qui fut, à la fin du XVIIe siècle, abbesse de Remiremont ; Louise de Salm, qui mourut religieuse de la Visitation de Nancy en 1737 ; le prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm (né en 1701, † 1770), le premier qui s'établit à Senones et en fit la capitale de son État lorrain ; Louis-Charles-Othon de Salm-Salm, qui régna sur Senones de 1770 à 1778 ; et son neveu le prince Constantin-Alexandre-Joseph qui lui succéda et que la Révolution expulsa. Deux planches et deux notices sont consacrées à des

cadets : Charles-Alexandre († 1796) et Guillaume-Florentin († 1810), fils de Nicolas-Léopold [1].

IV. — Cette division nous représente tous les châteaux qu'a occupés successivement la famille de Salm. Le château de Salm, qui a donné son nom à la maison, est situé dans le Luxembourg belge, arrondissement de Bastogne ; il est aujourd'hui tout à fait ruiné. Au XII[e] siècle, Hermann I[er] de Salm fut nommé par l'évêque de Metz voué de Senones, et il éleva le château de Pierre-Percée. Un de ses descendants, Henri, bâtit à la fin du même siècle, sur le versant alsacien des Vosges, un second château qui prit son nom : c'est le château de Salm, près du lac de La Meix. Par suite d'un mariage, les Salm acquirent à la fin du XV[e] siècle le château de Neuviller-sur-Moselle, qui fut plus tard en la possession de La Galaizière. Enfin, le prince Constantin, obligé de quitter Senones en 1791, se retira au château d'Anholt, en Westphalie, sur le vieil Yssel. Ce fut encore sa résidence, quand le recès de 1803 lui eut attribué comme indemnité de la principauté de Salm partie des bailliages d'Aham et de Bocholt, dans l'évêché de Munster. Sur tous ces châteaux, M. Sellière nous fournit les renseignements les plus complets.

V. — Cette partie est consacrée à la ville de Senones. On nous y donne les plus anciens plans de l'abbaye et de la ville. On s'occupe surtout des châteaux des princes élevés dans la cité. Le plus ancien, qui ferme à l'est la place de l'Hôtel-de-Ville, a été construit en 1754. Le second, très vaste, fut commencé en 1772 ; une filature y a été installée en ce siècle.

VI. — M. Sellière reproduit tous les anciens plans des comté et principauté de Salm. Les uns nous donnent l'étendue du pays avant le partage de 1751, alors que Badonviller en était la capitale, et qu'il appartenait en commun aux Salm-Salm et aux ducs de Lorraine : les autres nous montrent la principauté alors qu'elle était limitée, après 1751, par la Bruche et la Plaine.

Le chapitre septième nous raconte l'histoire moderne de Senones et contient sur l'origine de l'industrie cotonnière dans les Vosges les détails les plus curieux ; le chapitre VIII nous décrit les bâtiments de Moyenmoutier qu'a utilisés la société manufacturière de Saint-Maurice (nous sortons ici de la principauté de Salm) ; le chapitre IX renferme un récit brillant des fêtes par lesquelles l'on a célébré, les 10 et 11 septembre 1893, le centenaire de la réunion de la principauté à la France.

Il faut être reconnaissant à M. Fr. Sellière de nous avoir donné ce beau livre sur Senones. Il n'a épargné aucune dépense pour que l'exécution des

1. Les portraits de Marie-Christine, Louise de Salm, Nicolas-Léopold, Louis-Charles-Othon, Guillaume-Florentin, ont été donnés par M. Sellière au Musée lorrain.

planches et la typographie en fussent parfaites. Les amateurs se disputeront plus tard ce volume. La mort est venue enlever M. Sellière le 20 août 1899, au moment où l'ouvrage allait paraître, et nous devons, en terminant, dire le grand regret que nous a causé le décès de cet homme qui a été un homme de bien dans toute la force de ce terme, et qui par cette publication prend une place très honorable parmi les historiens de la Lorraine.

Ch. Pfister.

---

Th. Petit. — *Monographie de l'École primaire supérieure de Nancy.* Nancy, imprimerie coopérative de l'Est, 1900, 84 pages in-4°.

Ce travail a été écrit à l'occasion de l'Exposition universelle. M. Th. Petit a retracé en termes fort précis et agréables l'histoire de l'École qu'il dirige avec tant d'autorité. Elle date de 1834 et fut installée d'abord au Collège, dont elle resta une annexe jusqu'en 1846. A cette dernière époque, elle se transporta au n° 2 de la rue Callot, dans la maison même où la tradition place la demeure de l'illustre graveur ; elle en resta locataire jusqu'en 1864 ; puis, on lui éleva les bâtiments voisins de l'Académie qu'elle dut céder en 1872 à la Faculté de médecine de Strasbourg transférée à Nancy. On lui donna un asile provisoire à l'ancienne Université (1872-1875), et, finalement, on reconstruisit pour elle la partie nord du palais ducal, qu'elle partage aujourd'hui avec l'École des beaux-arts. M. Petit nous fait connaître les diverses phases par lesquelles l'École a passé ; il nous entretient des programmes qui ont été modifiés, comme bien l'on pense, à diverses reprises ; il rend un hommage ému aux différents directeurs, ses prédécesseurs ; il rappelle le souvenir des anciens maîtres, celui des élèves les plus distingués. Il se félicite des résultats que l'École a donnés pendant ces 65 années d'existence. Une série de planches accompagnent la brochure et représentent les bâtiments et les divers ateliers de l'École.

C. P.

---

Lucien Pinvert. — *Lazare de Baïf* (1496?-1547). Paris, Fontemoing, 1900. 1 vol. in-8° de 130 pages.

On se souvient que M. Pinvert a présenté, en décembre 1898, à la Faculté des lettres de Nancy une thèse latine sur l'humaniste Lazare de Baïf, le père du gracieux poète Antoine ; on se souvient peut-être aussi que la

discussion de cette thèse a été assez vive. M. Pinvert vient de reprendre le sujet en français ; mais ce n'est pas seulement une traduction qu'il nous apporte ; il a remis son sujet sur le métier ; il a comblé les lacunes qui lui avaient été signalées : notamment, sur les relations de Baïf avec le cardinal Jean de Lorraine, sur l'ambassade à Venise (1529-1534) et les services diplomatiques que Baïf rendit à la France, il nous donne des détails nouveaux. Il a aussi disposé son étude de façon un peu différente. Il nous fait connaître les travaux archéologiques de son personnage à la date même où ils ont été rédigés ; il nous parle des relations de Baïf avec les autres humanistes de son temps, non plus en un chapitre spécial, relégué à la fin, mais au cours même de l'ouvrage. Peut-être aurait-il bien fait de traduire pour le lecteur français les longs passages de correspondance qu'il cite en latin. M. Pinvert, en somme, nous fournit sur Lazare de Baïf une série de renseignements curieux. La biographie qu'il a faite est très estimable ; c'est un bon chapitre d'une histoire encore assez peu connue : l'humanisme en France.

C. P.

---

Albert Kontz, docteur ès lettres, chargé de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon. *Les Drames de la jeunesse de Schiller,* étude historique et critique. Paris, 1899.

Ce qui fait l'intérêt (faut-il dire la justification ?) de ce livre, consacré à un sujet qui semble avoir été bien souvent traité, c'est le point de vue particulier où s'est placé délibérément son auteur. Plutôt que d'exposer une fois de plus dans le détail la biographie de Schiller jusqu'en 1787, ou de s'attarder également à tous les milieux qu'il traversa, à tous les personnages dont ses années d'enfance et de jeunesse subirent l'influence ou côtoyèrent la personnalité, M. Kontz met au premier plan de son livre les huit années passées par Schiller à la Karlsschule, et voit dans l'histoire du Wurtemberg au XVIII^e siècle la toile de fond sur laquelle se détachent ses drames de jeunesse. Et c'est la plainte ou la colère de « cette douce Souabe si durement gouvernée » dont il retrouve l'écho dans l'œuvre du jeune poète.

Cette orientation de toute la première partie du livre ne va pas sans quelques singularités. N'est-ce pas, malgré tout, décevoir un peu le lecteur et le mal préparer à comprendre l'écrivain qui va se révéler, que de ne point rappeler d'où vient et d'où sort l'écolier qui prend, en janvier

1773[1], le chemin de l'Académie militaire ? Dans quelle mesure est-il légitime de dissocier à ce point les premières œuvres lyriques de Schiller de ses premières productions dramatiques, et de ne pas mentionner Haller parmi les écrivains dont sa pensée adolescente subit l'empreinte ? Mais, même à considérer le théâtre seul de Schiller, on dirait que M. Kontz, dans la division de son livre qu'il consacre aux *influences*, s'arrête moins longuement à celles qui sont moins révolutionnaires ou moins sociales : c'est ainsi que Lessing, malgré une promesse faite page 135, malgré quelques rappels aux pages 397 et 398, semble un peu sacrifié. Ce détail n'empêche pas cette deuxième partie de l'ouvrage d'être solide et serrée, et plus vivante aussi, à tout prendre, que la première et la troisième.

Dans cette dernière partie — l'*Œuvre*, — l'analyse des drames et l'étude des caractères tiennent, comme il est naturel, la plus grande place. En dépit de leurs qualités de netteté et de précision, elles ne laissent pas de produire une impression de longueur et de sécheresse que n'effacent point des grâces de style aussi contestables que le : « O Madame Angot! » de la page 304 ou le : « oh! combien noir! » de la page 499. Ce qu'il y a de plus neuf dans ces derniers chapitres, il semble bien que ce soient les rapprochements ingénieux par où M. Kontz éclaire l'influence exercée sur le romantisme français par Schiller, auteur dramatique : c'est tout un complément précieux à la thèse de M. Parigot sur A. Dumas que ces remarques notées chemin faisant par M. Kontz. Souhaitons de les trouver reprises et continuées dans les études qu'il nous promet sur le reste de l'œuvre théâtrale de Schiller.

F. Baldensperger.

---

Kr. Nyrop. — *St. Eligius*. Copenhague. 1899. (Extrait des *Aarbœger for nordisk oldkyndighed og historie*.)

L'intéressante étude que M. Nyrop vient de consacrer à un des personnages les plus populaires de notre folklore nous révèle une extension un peu inattendue de sa légende. La géographie du culte de saint Éloi est jusqu'à présent mal déterminée : on sait que sa réputation, établie par les

1. Le 17, suivant Minor et Harnack, le 16, suivant M. Kontz, qui ne nous dit pas pourquoi il préfère cette ancienne donnée de Boas. Pareille incertitude — pour le lecteur — à propos de la fuite à Mannheim (p. 61) : « Dès son arrivée à Mannheim, le 19 ou le 20 septembre », écrit M. Kontz, alors que, pour la plupart des biographes, Schiller n'a quitté Stuttgart que le 22. L'ingénieuse explication du nom imaginaire de Krake (p. 42, note 4) n'est acceptable qu'à la condition de faire bon marché de la prononciation. Un renvoi bien bizarre à la page 331.

églises qui lui sont consacrées et les confréries dont il était le patron, s'est propagée dans toute la France, de Picardie en Limousin et en Lorraine, où le pèlerinage de Falstroff, aux environs de Sierck, a perpétué sa dévotion, et qu'à l'étranger même, en Suisse, en Allemagne, en Italie, sa tradition a poussé de fortes racines. M. Nyrop en agrandit le domaine, en nous la découvrant en Danemark. La fresque récemment mise à jour de l'église de Stubbekœbing, dont il fournit une interprétation décisive, se rattache manifestement au type iconographique qui est représenté par divers monuments figurés du xv[e] siècle : bas-relief d'Ulm et peinture de Zurich, reproduits dans l'enquête de M. Gaidoz sur saint Éloi (*Mélusine VII*), et tableau de Botticelli à Florence. Et ce type, ainsi illustré d'un nouvel exemple, est particulièrement instructif en ce qu'il confirme l'attribution à un personnage historique — l'évêque-orfèvre, ministre de Dagobert — de deux traditions légendaires primitivement indépendantes, que nous trouvons juxtaposées dans l'art du moyen âge : d'une part, le miracle du cheval dont un maréchal coupe le pied pour le ferrer plus commodément, déformation évidente de l'opération classique d'Esculape ; et, d'autre part, l'aventure du saint forgeron qui, avec ses tenailles rougies au feu, pince le nez du diable qui se présente à lui, pour le tenter, sous les traits d'une femme. Il faudrait voir comment ce double motif a pu être importé en Danemark. Et, par delà cette question particulière, il importerait de déterminer la façon dont s'est opéré le transfert sur le saint Éloi chrétien des éléments mythiques relatifs à un dieu-forgeron païen, sans doute germanique (*Weland*). Le travail ingénieux de M. Nyrop, où se reconnaît toute la sûreté de son information, remet clairement au point le problème.

A. Godart.

---



# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

## 1° Meurthe-et-Moselle.

*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, tome 49e. Nancy, 1899. In-8° de 390-xxi pages et une planche.

L'archéologie proprement dite compte à son actif, dans ce volume, trois travaux :

MM. Gaston Save et Ch. Schuler étudient : *Le groupe équestre de Grand, au Musée lorrain*. Retrouvé dans les ruines de la ville romaine qu'a remplacée le village de Grand, près de Neufchâteau, ce groupe ressemble de très près à plus de soixante monuments qui s'élevaient presque tous dans l'est de la Gaule, et dont on nous donne ici la liste complète. C'est un cavalier vêtu en César romain, dont la tête rappelle, d'une manière frappante, le type traditionnel d'Hercule; le cheval galope, précédé d'un petit génie qui tient dans ses mains la foudre; sous les pieds du cheval est placé, soit un trophée d'armes, comme dans le groupe du Musée lorrain, soit, comme dans les autres groupes, un anguipède, c'est-à-dire un personnage dont le corps se termine en forme de serpent. Quelle interprétation donner de ce sujet si cher aux sculpteurs gallo-romains de la fin de l'Empire? MM. Save et Schuler passent en revue les écrits composés à ce sujet; ils prouvent brièvement qu'on ne saurait voir dans ce monument, ni l'image d'un dieu, germain ou romain, ni celle de tel ou tel empereur romain; un seul empereur, à leur avis, conviendrait, c'est Constance Chlore, qui était surnommé Hercule, qui séjourna presque constamment en Gaule, et surtout dans le nord-est de ce pays, pendant trente-deux ans, mérita l'affection des peuples

par la douceur de son gouvernement, et leur admiration par les nombreuses victoires qu'il remporta sur les Germains. Délivrés par lui des envahisseurs, les habitants lui auraient élevé un peu partout des monuments où ils le représentaient écrasant, sous son cheval, les barbares, figurés par le monstre anguipède. Avec une prudence dont il faut les louer, les auteurs ne nous donnent cette explication que comme une hypothèse plus vraisemblable que les autres; ils ne tiennent pas le problème pour résolu définitivement. Leur travail se termine par une bibliographie de la question qui ne cite pas moins de cinquante dissertations. C'est dire que les monuments analogues à celui de Grand ont déjà intrigué beaucoup d'archéologues.

M. Léon Germain continue ses instructives *Excursions épigraphiques*. Cette fois, ce sont *Les Épitaphes de l'église d'Amance* qui l'arrêtent : après avoir résumé en quelques pages ce que l'on sait sur l'antique localité d'Amance, la principale forteresse des ducs de Lorraine au moyen âge, il décrit les pierres tombales conservées dans l'église, que des réparations faites à cet édifice lui ont permis d'examiner de près, car elles sont d'ordinaire cachées par les bancs de la nef. Il reproduit les épitaphes, puis les commente, en faisant connaître la biographie, la généalogie et les armoiries des personnages auxquels elles se rapportent. En passant, il consacre des notes très érudites à des questions de blason et à des noms de personnes dont la forme et l'origine sont curieuses. Les familles que mentionnent ces épitaphes de l'église d'Amance, et que M. Germain a ainsi l'occasion d'étudier sont les suivantes : Gerlet, Sauvage, Jacquot, Baudin, Mory, de Nay, Brigeot, d'Attel ou Dattel, Pigeollet, Bastien, Bernel, Hannus, Eyther, Leclerc, de Vallée, Guebenhousen. La plus ancienne épitaphe est de 1483, la plus récente de 1830; quelques-unes n'ont pas de date, ou n'en ont plus, car bien des mots sont effacés, parfois des lignes entières manquent dans ces inscriptions, et M. Germain a rendu un véritable service en les publiant avant qu'elles ne soient complètement détruites. Il a complété son travail en notant les principales inhumations faites dans l'église d'Amance de 1685 à 1730, et quelques-unes de celles qui ont été faites depuis dans le cimetière, puis les inscriptions des cloches, enfin en décrivant cette église, qui date de la fin du xv$^e$ siècle, et qui offre un réel intérêt artistique.

Sous ce titre : *Nancy inconnu. Répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy* (*moyen âge et époque moderne*), M. de Souhesmes a donné une sorte de guide, aussi agréable que nécessaire au touriste et à l'archéologue. Il ne se contente pas, comme le font d'ordinaire les ouvrages semblables, de répertorier les monuments publics: les demeures privées, dès qu'elles revêtent un caractère artistique, dès qu'elles possèdent simplement une particularité remarquable (puits, heurtoir, inscription, fenêtre sculptée, etc.), sont signalées avec soin. Un travail d'une soixantaine de pages, qui

concerne un si grand nombre d'édifices, ne peut prétendre à les décrire en détail; il ne peut que les indiquer, comme l'annonce, au reste, son titre; mais ce *Répertoire* est en même temps une bibliographie très complète, car toute étude, toute dissertation si courte soit-elle, consacrée à une maison ou à un monument, est citée en note, et le lecteur qui voudra se renseigner plus complètement en aura la facilité. Un avant-propos décrit le type habituel des maisons particulières de Nancy, et énumère les plus remarquables de ces maisons dans l'ordre chronologique de leur construction, depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]; il se termine par une liste des ouvrages à consulter sur les antiquités nancéiennes. Vient ensuite le répertoire de Nancy, dressé dans l'ordre alphabétique des rues, et, pour chaque rue, par numéros de maisons. Puis, l'auteur passe aux cantons Est, Nord, Ouest, Sud de Nancy, et, pour chacun, énumère les communes dans l'ordre alphabétique. Certaines, où les souvenirs du passé sont nombreux, ont une longue notice, par exemple Custines, Malzéville, Essey, Pont-Saint-Vincent surtout. Nous ne croyons pas qu'un seul détail digne d'arrêter un moment l'attention ait échappé à l'auteur; il a composé, du reste, son *Répertoire* avec autant de conscience que de compétence artistique, et il n'est pas une seule de ces quarante ou quarante-cinq communes décrites où il ne soit retourné quatre ou cinq fois, pour être assuré de la bien connaître. Aussi exprimerons-nous le vœu qu'il étende son *Répertoire* au reste de l'arrondissement de Nancy et, ensuite, s'il est possible, aux divers arrondissements de Meurthe-et-Moselle; ou bien, que d'autres travailleurs, le prenant pour modèle, répertorient, avec un pareil soin, les cantons qu'ils connaissent le mieux. On était réduit, jusqu'à présent, pour ce département, aux Répertoires de Grille de Beuzelin, d'Olry et de Joly, bien anciens, bien incomplets, parfois inexacts, presque entièrement dépourvus de bibliographie, et qui, du reste, à eux tous, ne décrivent guère que la moitié du département.

A l'histoire des localités se rapportent également trois mémoires :

Sous le titre : *La Montagne de Sion-Vaudémont et son sanctuaire,* M. l'abbé Didrit, qui vient de mourir, a repris et refondu deux travaux antérieurs, dont les *Annales de l'Est* ont donné une analyse détaillée (t. XI, p. 448). Aussi nous suffira-t-il de dire que la présente étude raconte d'abord les destinées de Vaudémont, depuis les origines païennes jusqu'au XIII[e] siècle, puis décrit les divers édifices élevés à Sion en l'honneur de la Vierge, leurs embellissements et leurs modifications jusqu'en 1898. L'église actuelle est un monument très composite, commencé au début du XIV[e] siècle, fini en 1869, et dont M. Didrit donne, avec exactitude, les dimensions.

Dans un travail intitulé : *Les Comtes de Ravenel à Mandres et au Joly, près Mirecourt,* M. Ch. Guyot fait à la fois l'histoire d'une terre et d'une famille. Originaires du Beauvaisis, les Ravenel se fixent en Lorraine par

suite d'un mariage, achètent les terres de Mandres et du Joly, près de Mirecourt, et quelques biens voisins, et font ériger le tout en comté, en 1722, sous le titre de Ravenel. Mais le dernier des Ravenel n'avait pas d'enfants. Voulant éviter le morcellement de ce domaine, formé avec tant de peines, et la disparition du titre qui y était attaché, il le substitua à un petit-neveu par testament de 1751. De là sortirent des procès fort longs, comme ils l'étaient toujours alors, et que M. Guyot résume. Et, avant que ces difficultés fussent terminées, la Révolution arrivait, guillotinait le dernier propriétaire et divisait, pour la mieux vendre, la propriété en cent onze lots.

Dès les premières lignes de ses *Notes sur Montfort* (Vosges, arrondissement de Mirecourt, canton de Vittel, commune de La Neuveville-sous-Montfort), le même auteur nous confesse qu'il n'a pu découvrir ni le temps de la construction de cet important château, ni la date de sa destruction; il a cependant pensé utile de faire connaître les documents réunis par lui, et tout le monde l'approuvera : si on ne se décidait à écrire sur une question que lorsqu'on l'a complètement élucidée, certains problèmes historiques ne seraient jamais abordés. Et le meilleur moyen de les faire résoudre n'est-il pas souvent de les poser pour attirer sur eux l'attention des chercheurs ? On constate l'existence du château de Montfort au commencement du XIII[e] siècle, mais il est très possible que son origine soit plus ancienne; il appartient alors au comte de Bar, puis au duc de Lorraine, et il constitue l'un des principaux boulevards du duché; il renferme une population civile assez nombreuse à laquelle Ferry III accorde, en 1263, la charte de Beaumont, qui possède des terres, des droits d'usage dans les forêts, une justice, sans doute une église. A la fin du XIII[e] siècle, les ducs de Lorraine se reconnaissent vassaux des rois de France pour quelques localités, entre autres pour Montfort, et ils ne sont déliés de cette obligation qu'en 1465. Après cela, il n'est plus beaucoup question de Montfort dans les documents historiques, et, voici qu'en 1618, une pièce d'archives nous parle des ruines du château. Par une suite d'inductions très judicieuses, très convaincantes, M. Guyot établit que la destruction a dû être consommée dans le dernier quart du XVI[e] siècle par quelques bandes de ces mercenaires allemands qui traversaient la Lorraine en pillant et brûlant pour aller au secours des protestants français. Aujourd'hui, au sommet de la colline qu'occupait cette fière citadelle, il ne reste plus que quelques monceaux de pierres, moins que des ruines, car rien ne fait voir quels étaient le tracé des remparts et la disposition intérieure : *etiam periere ruinæ*.

Un travail se rapporte enfin à l'histoire générale : dans les *Mémoires* de 1898, M. Pfister publiait un document capital pour l'histoire de la Lorraine au XVII[e] siècle, les « Mémoires du comte de Brassac ». Cette année, il donne un texte du siècle suivant, le *Journal de ce qui s'est passé à Nancy*

*depuis la paix de Ryswick, conclue le 30 octobre 1697, jusqu'en 1744 inclusivement, par le libraire Jean-François Nicolas.* Né en 1710, mort en 1761, Nicolas appartenait à une vieille famille de cette bourgeoisie nancéienne, si attachée à la maison ducale ; neveu de l'excellent peintre Provençal, collectionneur plus encore que libraire, car la fortune héritée de ses parents lui permettait de conserver une bonne partie des livres et des documents qu'il acquérait, lié avec les principaux écrivains lorrains de son temps, et assez érudit pour devenir, en quelque manière, leur collaborateur, il était parfaitement préparé à la tâche qu'il exécuta de 1740 à 1745 : dans ce *Journal*, il narre surtout les événements arrivés à Nancy, mais sans négliger les faits importants survenus dans le reste de la Lorraine et dans le Barrois; il y insère nombre d'édits, d'arrêts, de mandements épiscopaux et de pièces de toute sorte. Tout cela remplit six volumes manuscrits in-4° qui sont entrés, en 1890, à la Bibliothèque nationale de Paris. M. Pfister n'a pas publié *in extenso* une œuvre aussi étendue : laissant de côté tout ce qui est connu, tout ce qu'on trouve ailleurs, tout ce qui paraît douteux ou peu exact, il a resserré en cent soixante pages la partie vraiment neuve et vivante du récit de Nicolas, en y ajoutant les notes indispensables à l'intelligence et à la critique du texte. Comme il le dit, toute l'histoire politique et anecdotique de Nancy, pendant près d'un demi-siècle, revit dans cet attrayant *Journal*. Il estime que Nicolas a dû le continuer jusqu'en 1760, et que cette suite se cache peut-être encore dans quelque bibliothèque privée. Puisse-t-elle se retrouver au plus tôt et être publiée avec le même soin ! Il ne serait pas mauvais d'y joindre une table alphabétique qui s'étendrait aux deux parties, et y faciliterait les recherches.

E. Duvernoy.

---

## 2° Territoire de Belfort.

*Bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation,* n° 16 (1897). 1 vol. grand in-8° de xxxvi-321 pages avec planches ; — n° 17 (1898). 1 vol. grand in-8° de xxxii-385 pages avec planches ; — n° 18 (1899). 1 vol. grand in-8° de xxxii-283 pages. Belfort, Devillers.

**N° 16 (1897).** — M. Henry Bardy, qui connaît si bien tout ce qui touche à Belfort et au Sundgau, entreprend de réunir dans un travail considérable les résultats de ses longues et patientes recherches. L'*Étude historique sur Belfort,* dont il donne ici la première partie concernant les xiii° et xiv°

siècles, si elle ne constitue pas une œuvre définitive et qui épuise le sujet, offre du moins un tableau clair, intéressant et aussi complet que possible du passé de ce petit coin de l'Alsace, seul resté à la France. L'auteur étudie tout d'abord les origines de la Ville et du Château de Belfort. Il suppose que le Château fut édifié vers 1125, à l'époque où Frédéric et Thierry II, héritiers des comtes de Montbéliard et de Ferrette, partagèrent leurs domaines; mais la première mention, qui en soit faite dans un document, date d'un siècle plus tard, elle se trouve dans un traité signé à Grandvillars en 1226. C'est autour du Château que se forma l'agglomération urbaine. Cependant les environs de Belfort étaient depuis longtemps habités et, à ce propos, M. Bardy rappelle les Grottes de Cravanche, les établissements gallo-romains d'Offémont, la villa de Brace.

Renaud de Bourgogne, successeur de Thierry IV, le *Grand Baron*, aimait les aventures et avait toujours besoin d'argent; il s'en procurait par tous les moyens possibles. Déjà, en 1283, il avait vendu des franchises aux habitants de Montbéliard et, en 1307, il octroya, moyennant finances, des lettres d'affranchissement aux habitants de Belfort. La ville devait être administrée par un maire, officier du comte, et neuf bourgeois élus.

L'original de la charte, qui existait encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a disparu des archives, où l'on ne trouve plus que la quittance de 500 livres estevenantes payées par les bourgeois à Renaud de Bourgogne.

Le comte de Montbéliard ne laissa qu'un fils, Othenin, faible d'esprit et incapable de gouverner. Ses États furent partagés entre ses sœurs (1331) et la seigneurie de Belfort échut à Jeanne de Ferrette, ainsi que Rougemont, Héricourt et Florimont. Jeanne montra une véritable prédilection pour Belfort qu'elle agrandit et embellit. Elle érigea l'église paroissiale en collégiale pour douze chanoines et la dota richement; elle fonda également un hôpital pour dix pauvres.

A la mort de Jeanne de Ferrette (1350), le territoire de Belfort fut partagé entre deux de ses filles, Adélaïde de Bade et Jeannette, épouse d'Albert le Sage, duc d'Autriche. L'indivision persista jusqu'en 1373. A la suite de la guerre de succession faite aux princes de la maison d'Autriche par Enguerrand de Coucy, Valran de Thierstein, second mari d'Adélaïde, dame de Belfort, ayant pris parti pour Enguerrand, fut dépouillé par les ducs Albert et Léopold, qui repoussèrent toutes les attaques du sire de Coucy (1373). Belfort tombait ainsi, et pour longtemps, sous la domination autrichienne, malgré la clause expresse, insérée dans la charte d'affranchissement et interdisant formellement aux bourgeois de Belfort de se placer dans la dépendance d'un seigneur allemand ou d'un prince autrichien.

Ici s'arrête l'intéressant récit de M. Bardy, que rendent un peu touffu des accumulations énormes de petits faits et de dates, comme aussi de

longues digressions sur les premiers prévôts de la ville, les prétendus nobles de Belfort, la suzeraineté du duc de Lorraine sur le château de Belfort, enfin l'invasion d'Enguerrand de Coucy et des Grands Bretons en Alsace et en Suisse.

MM. Aug. Gasser et A. Ingold poursuivent leurs études sur les *Correspondants de Grandidier* et publient, avec des notices et un commentaire, 59 lettres échangées entre le célèbre historien de l'Église de Strasbourg et le *Père Dunand, capucin,* membre de l'Académie de Besançon et auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la Bourgogne. Un semblable recueil échappe à l'analyse, mais sa lecture est très instructive. En même temps qu'elle nous fournit de curieux détails sur les travaux, les recherches, les méthodes des historiens du siècle dernier, elle nous montre la vie laborieuse et l'activité féconde des Sociétés savantes d'alors. Partout les savants se groupent, se renseignent, s'entr'aident; les correspondances se multiplient malgré les difficultés vraiment stupéfiantes qu'on éprouvait à les faire parvenir.

M. Aug. Vautherin continue la publication de son volumineux *Glossaire du Patois de Châtenois,* et M. F. Pajot, revenant sur les *Fouilles archéologiques faites dans la Forêt d'Arsot,* complète les renseignements qu'il a déjà donnés sur des traces de retranchement et de construction remontant à l'époque romaine.

M. D.-R... revient sur la question si souvent discutée et résolue dans les sens les plus divers de *Brace et les Origines de Belfort.* Il s'agit tout d'abord de la situation et des limites de l'Elsgau ou pays d'Ajoie, que M. D.-R... entend rattacher à l'Alsace, tandis que d'autres, et parmi eux M. Kleinclausz, y voient un pays de transition entre la Franche-Comté et la Suisse, pour lequel Schœpflin a inventé au XVIII<sup>e</sup> siècle le nom bizarre d'Alsace romane. Malheureusement l'auteur adopte, dans sa démonstration, une méthode un peu confuse. L'argumentation au sujet de la langue usitée dans le pays, et l'allusion aux 31 communes des vallées de la Weiss, de la Liepvre et de la Bruche semble porter à faux; ces localités se rattachant évidemment à la Lorraine. Aux textes de seconde ou de troisième main, qu'il cite avec une abondance un peu hâtive et qui paraissent tous procéder d'un petit nombre de textes primitifs, interprétés différemment; aux opinions d'historiens, assurément estimables, mais plus ou moins systématiques, M. D.-R... n'aurait-il pas mieux fait de substituer l'énonciation fort brève et la discussion des textes eux-mêmes[1]? Peut-être en serait-il venu tout simplement à adopter l'avis de M. Longnon : aucun texte ne permet en réalité de résoudre la question. La situation géographique de la trouée de Belfort

1. Cf. Langlois et Seignobos, *Introduction aux Études historiques,* p. 77.

suffit d'ailleurs pour expliquer cette solution. Les invasions, les poussées de peuples ont fatalement fait varier, sur cette large voie naturellement ouverte, les limites des dominations politiques. On comprend néanmoins les préoccupations très naturelles de M. D.-R..., et, comme le dit du reste M. Kleinclausz, « il reste entendu que le territoire de Belfort est le dernier lambeau de la terre alsacienne encore attaché au sol de la mère-patrie ».

Vient ensuite la question de la villa et de l'Église « paroissiale » de Brace. L'hypothèse, que relève M. D.-R... après Schœpflin et Liblin, est assez vraisemblable, et, mieux encore, peut être facilement conciliée avec les affirmations de M. Kleinclausz. Que la villa de Brace ou Brasse (suivant que l'on adopte l'orthographe savante de M. Liblin ou l'orthographe populaire) ait été l'une des origines de l'agglomération Belfortaine (sinon l'unique); que son église ait été « paroissiale » et le soit restée, même après la fondation de la Collégiale de Saint-Christophe, il n'y a là rien qui choque le bon sens ou contredise les rares indications précises et authentiques qui nous sont parvenues. Je chicanerai cependant M. D.-R..., comme aussi MM. Liblin et Viellard, à propos de certaines identifications que l'on peut à bon droit considérer comme téméraires, parce qu'elles induisent en erreur le lecteur non prévenu. Le *villicus* est-il un *maire?* La *villa* peut-elle être identifiée avec une *commune?* Le vocable de « Richard de Brasse » suffit-il pour attribuer à celui qui le porte dans un titre quelconque, fût-il de 1223, la *noblesse* et la *seigneurie* d'une portion de la *commune* de Belfort? N'est-ce pas tout simplement un nom d'origine ?

L'*enceinte et le vallum funéraire du Mont Vaudois près d'Héricourt* ont été étudiés avec soin par M. Félix Voulot en 1875, lorsque le génie militaire fit établir un fort sur son emplacement. La description, accompagnée de planches très curieuses, des sarcophages et des squelettes, des vases et des outils, est présentée avec une précision et un luxe de détails tout à fait remarquables. Mentionnons enfin la suite, toujours intéressante, de la *Contribution à l'étude des Diatomées du territoire de Belfort et des environs,* par MM Ch. Rœsch et Lucien Meyer.

**N° 17 (1898).** — M. Ch. Godard, ancien professeur d'Histoire au Lycée de Belfort, actuellement au Lycée de Tulle, publie le *Journal inédit de François Ugonin sur le blocus de Belfort* (1813-1814). A l'aide de différents documents déjà mis au jour, des archives de la place, des registres du conseil municipal, M. Godard annote et complète de la façon la plus intéressante ce curieux récit d'un témoin oculaire. La garnison se composait de 2,000 à 3,000 hommes, conscrits inexpérimentés, mal habillés, mal armés, avec quelques gardes nationaux. Les vivres faisaient défaut. Cependant l'énergie du chef de bataillon Legrand, qui commandait la place ; la bra-

voure et l'élan des troupes, qui firent plusieurs sorties ; la patience et le patriotisme de la population civile permirent à la forteresse de résister, malgré la famine et les maladies, pendant un blocus de 113 jours. Belfort ne se rendit que le 16 avril 1814.

M. le docteur Corbis complète par un deuxième supplément les *Dictons populaires sur le temps,* qu'il a recueillis dans les environs de Belfort.

L'*Étude historique sur Belfort,* que M. Henry Bardy avait menée jusqu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, est conduite jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, à la veille de la guerre de Trente ans, qui va changer les destinées de la ville et de son territoire. A mesure que l'on se rapproche de la période moderne, les documents se font plus nombreux, les faits deviennent plus précis, le récit est plus attachant.

Léopold d'Autriche avait, en 1407, accordé à sa femme Catherine de Bourgogne l'administration et l'usufruit du landgraviat supérieur. Catherine confirma les privilèges de Belfort et les défendit contre les empiétements de ses propres officiers ; elle aimait d'ailleurs cette ville qu'elle vint habiter quelque temps, avant d'aller mourir à Gray. Son administration fut sage et ferme ; elle sut protéger ses terres contre les attaques du dehors, notamment contre les entreprises de son beau-frère, Frédéric le Tyrolien, et plus tard contre les ravages du sire de Chalon. La mort de Catherine fit revenir à Frédéric le Tyrolien le gouvernement du landgraviat supérieur d'Alsace, qui fut le théâtre d'épouvantables invasions ; celle des *Écorcheurs* en 1439 fut particulièrement terrible.

Cependant la vie communale s'était développée à Belfort sous l'intelligente et active administration du Conseil des IX. La ville acquit la forêt du Salbert, gracieusement concédée par l'empereur Frédéric ; elle possédait de vastes biens et le nombre des bourgeois s'accroissait régulièrement. La confrérie des marchands, placée sous l'invocation de sainte Barbe, était riche et puissante ; elle avait fondé l'*Hôpital des bourgeois.* Bientôt, en 1472, sera codifié et coordonné tout ce qui se rapportait au gouvernement municipal et judiciaire de la ville de Belfort. Malheureusement cette prospérité fut troublée par l'incursion des *Armagnacs,* conduits par le dauphin Louis, qui occupèrent le pays, après la défaite de Saint-Jacques, jusqu'au mois de mars 1445.

Le gouvernement de Sigismond d'Autriche et de son tuteur l'archiduc Albert est signalé par les contestations qui s'élevèrent entre les Neuf Bourgeois et le Chapitre, ensuite par la concession, à titre d'engagement, des seigneuries de Belfort et du Rosemont au chevalier Pierre de Morimont, landvogt de Haute-Alsace, qui possédait déjà au même titre les seigneuries de Ferrette et de Delle. Cet engagement passa en 1469 à Charles le Téméraire, qui rêvait alors de fonder son royaume de Gaule-

Belgique. Le duc de Bourgogne institua en qualité de landvogt le chevalier Pierre de Hagenbach, de sinistre mémoire. Les Alsaciens et les Suisses protestèrent, Louis XI intrigua, de l'argent fut trouvé et le 6 avril 1474, Sigismond signifia au Téméraire le rachat de son engagement. Moins de vingt ans plus tard, en 1492, Maximilien engageait de nouveau Belfort au sire de Morimont et ce n'est qu'en 1563 que les archiducs d'Autriche reprirent la libre possession du comté de Belfort.

L'empereur Ferdinand Ier (*frère cadet* et non *fils* de Charles-Quint) laissa l'Autriche antérieure à son second fils, Ferdinand II, qui embellit Belfort, restaura les bâtiments publics et s'occupa surtout de relever et d'augmenter les défenses de cette importante forteresse. Une garnison permanente y fut établie et l'arsenal, presque vide, reçut de nouveaux engins, mais en quantité insuffisante. Cependant des contestations se produisirent de nouveau entre magistrats et prévôt à propos de l'exercice de la justice. Le Conseil des IX alla jusqu'à refuser le serment, mais il dut céder devant les injonctions de l'archiduc. Les autres actes de l'administration civile ou religieuse ne présentent qu'un intérêt secondaire.

Sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire de Belfort,* M. le docteur Corbis fait quelques observations au sujet du camp romain de la forêt de l'Arsot et donne des renseignements circonstanciés sur la construction du pont du Magasin.

M. Charles Feltin a écrit une histoire de *Florimont.* Après en avoir rappelé les origines légendaires, peut-être un peu lointaines, il en arrive au premier texte où Florimont soit mentionné, qui date de 1258, et alors il étudie successivement la seigneurie, l'église, la commune. Le premier seigneur connu est Louis, fils d'Ulrich Ier, comte de Ferrette; son domaine passa bientôt aux évêques de Bâle, qui l'érigèrent en fief; et les derniers détenteurs de ce fief, les archiducs d'Autriche, l'engagèrent moyennant finances à toute une série de personnages, et enfin aux Függer, les riches banquiers d'Augsbourg. Après la paix de Westphalie, en 1672, Louis XIV fit rembourser le prix de l'engagement et vendit Florimont à Gaspard Barbaud d'Héricourt. Mais bientôt une famille de Ferrette vint s'établir à Florimont, chercha à évincer les Barbaud et y parvint enfin à la veille de la Révolution, en 1785. Le château actuel est la propriété du comte de Reiset.

M. Feltin nous rapporte ensuite les annales religieuses de Florimont, nous décrit son église qui, construite à la fin du XIIIe siècle, restaurée complètement en 1733, a été démolie en 1863 pour faire place à un édifice nouveau. Puis il note tout ce qui a trait à l'histoire civile. Au XIVe siècle, Florimont fut érigé en ville par les archiducs d'Autriche et reçut par conséquent une enceinte fortifiée, dont les derniers vestiges disparurent à la Révolution; le droit de tenir des foires et marchés, dont les derniers règle-

ments furent donnés par Louis XV le 30 mai 1755 ; enfin une organisation municipale, avec le droit de juridiction. Dès le début, la nouvelle cité fut pauvre et elle le resta, comme en témoignent les comptes reproduits par M. Feltin. Elle eut cependant son recteur d'école, son tabellion, son prévôt qui présidait le tribunal des notables. Ce passé n'est pas sans mérite, et il était bon de le rappeler aux habitants actuels de Florimont.

On trouve à la fin du volume la suite du *Glossaire du patois de Châtenois* (Lettres E-G), de M. Aug. Vautherin, et une troisième *Contribution à la flore du territoire de Belfort,* par M. Bonnaymé.

N° 18 (1899). — L'*Essai biographique sur le conventionnel Dubois* (*du Haut-Rhin*) est plutôt un recueil d'indications et de notes qu'une biographie proprement dite. M. A. Benoit y a joint les ordres et les proclamations de Dubois à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut envoyé comme représentant du peuple. Avocat au barreau de Colmar depuis 1773, Dubois fut élu en 1792 député à la Convention, et, comme son collègue Albert, il vota pour la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix. Réduit à se cacher pendant la Terreur, il ne reparut à la Convention qu'après thermidor et fut envoyé, avec Talot, Robergeot et Neveu, à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il assura la réunion à la France des pays situés entre la Meuse et le Rhin, et assista au siège de Luxembourg. Membre des Cinq-Cents en 1795, substitut près le tribunal de cassation en 1798, commissaire du Directoire dans les îles Ioniennes la même année, il devint sous le Consulat commissaire central de police à Lyon, puis à Florence. On le retrouve en 1803 à Colmar, où il exerce la profession d'avoué, et c'est dans cette ville qu'il meurt en 1823.

Poursuivant son *Étude historique sur Belfort,* M. Henri Bardy nous présente un panorama de la ville, vue de la plate-forme du château ; il identifie avec les rues et les édifices d'à présent les petites voies étroites et les vieux bâtiments de Belfort au commencement du XVII[e] siècle. Revenant ensuite sur les institutions de la cité, il expose l'organisation municipale, l'administration de la justice, les revenus de la ville et les charges des habitants, en s'aidant plus particulièrement de l'*Urbaire* de 1472, rédigé sous l'administration bourguignonne de Charles le Téméraire. Voici venir d'ailleurs les derniers temps de la domination autrichienne à Belfort. En 1605, l'empereur Rodolphe II est landgrave de Haute-Alsace et le baron Welsperg, grand-bailli du comté de Belfort. Cette époque est marquée par le différend qui surgit entre le chapitre de Saint-Denis et l'archevêque de Besançon, et par une réorganisation de la milice locale. Après la mort de Rodolphe en 1612, le landgraviat passa à Maximilien, grand-maître de l'ordre Teutonique, qui confirma le droit de chasse aux bourgeois, puis à l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et de Passau, qui, en 1619, appela à Belfort

les capucins de la province de Bourgogne, afin de combattre plus efficacement la réforme dans cette partie de ses États particulièrement exposée par le voisinage du comté de Montbéliard.

C'est alors qu'éclate la guerre de Trente ans. On fit quelques préparatifs, mais il n'y eut point de résistance sérieuse, et le pays fut successivement occupé et ravagé par les bandes d'Ernest de Mansfeld, les Croates de Tilly et les Suédois du rhingrave Othon-Louis. Pris de panique, les habitants s'enfuirent de tous côtés. Bien que la régence d'Ensisheim eût envoyé à Belfort une petite garnison, la forteresse ne tenta même pas un simulacre de résistance et, dès la première démonstration des Suédois, elle capitula le 6 janvier 1633. M. Bardy a puisé dans les procès-verbaux d'une enquête, ordonnée par la Chambre de justice autrichienne, les éléments d'un récit détaillé et intéressant de ce siège et de l'occupation qui le suivit. Reprise un moment par le duc de Féria, la ville retomba au pouvoir du rhingrave, qui dut l'évacuer après la défaite de Nordlingen. Enfin, les armées françaises entrent en ligne : Rohan occupe Montbéliard, mais n'ose s'attaquer à Belfort ; La Force se contente de battre et de refouler Charles IV de Lorraine ; c'est le comte de la Suze qui, au mois de juin 1636, s'empare de Belfort et de Delle. Belfort faisait retour à la France.

Le fils du vainqueur, Gaspard de Champagne, comte de la Suze, fut investi par le roi des seigneuries de Belfort et de Delle. Son premier soin fut de restaurer et de compléter la forteresse ; il fit notamment exécuter au château le beau travail qui porte encore aujourd'hui le nom de *couronné du comte de la Suse*. De là il menait vivement la guerre en Franche-Comté. Son administration fut bienveillante et réparatrice ; on peut toutefois lui reprocher des confiscations arbitraires et le délit abusif des « sauve-garde ». En 1645, La Suze épousa la fille aînée du maréchal de Châtillon, Henriette de Coligny, dont la sœur devenait bientôt princesse de Montbéliard. M. Bardy raconte par le menu les romanesques aventures de cette noble précieuse, dont le souvenir un peu légendaire reste toujours vivant à Belfort, puis, revenant à l'histoire de la cité, il nous redit les rivalités du conseil des Neuf avec le prévôt Chassignet et les officiers du seigneur, les charges toujours croissantes de la bourgeoisie qui, de guerre lasse, adresse ses doléances à M. de Baussan, intendant d'Alsace, et en reçoit de l'eau bénite de cour. Pour comble de malheur, La Suze, séparé de sa femme, s'était jeté dans le parti du prince de Condé, chef de la Fronde, et avait été déclaré en état de rébellion ouverte contre le roi. Le pays de Belfort subit de nouveau les ravages de la guerre, et le maréchal de la Ferté, gouverneur de Lorraine, vint en plein hiver mettre le siège devant la place ; la tranchée fut ouverte le jour de Noël 1653. Pressé par son adversaire, manquant de vivres, La Suze finit par se rendre et fut dépouillé de ses fiefs. La joie fut

grande à la cour, quand on apprit la prise de Belfort et l'on frappa une médaille en commémoration de ce gros événement.

M. le médecin-major J. Marty, dans une curieuse *Contribution à l'histoire médicale de Belfort,* cite, commente et complète un manuscrit de la bibliothèque municipale, dont l'auteur, Joseph-Antoine Carlhan, originaire de Briançon, fut assez longtemps (de 1755 à 1776) médecin des hôpitaux civil et militaire de Belfort. Après une courte biographie du Dr Carlhan, où il rappelle et apprécie certaines doctrines médicales, pour le moins bizarres, jadis en vogue, M. Marty analyse le premier mémoire « sur les eaux, le sol, et l'air de la ville de Belfort en Haute-Alsace et de quatre lieues des environs », et à ce propos il retrace l'histoire de l'hôpital militaire, depuis sa création en 1708 jusqu'à nos jours. Il étudie ensuite, avec une parfaite compétence, la topographie médicale de la ville et de son territoire, de façon à intéresser vivement même des profanes à ce travail un peu spécial. Enfin il relate, examine et critique les observations faites par Carlhan sur les maladies qui ont régné à l'hôpital de Belfort pendant l'année 1766.

Mentionnons en passant les *Quelques mots* de M. Pajot *à propos du petit camp romain de la forêt d'Arsot,* et la continuation de l'important *Glossaire du patois de Châtenois* (lettres H-M) par M. Aug. Vautherin.

De multiples erreurs ont cours dans les récits du blocus de Belfort en 1815. Le rôle du général Lecourbe est souvent travesti ; les effectifs dont il disposait pour combattre l'invasion sont évalués à des chiffres fantastiques. En réalité, Lecourbe eut sous ses ordres 8,420 hommes, et c'est avec cette petite armée qu'il tint tête pendant quatorze jours à un ennemi près de cinq fois supérieur. M. Henri Bardy rétablit les faits en publiant, d'après les *Archives de la guerre,* un état de situation à la date du 10 mai 1815, qui nous indique exactement la composition du *corps d'observation du Jura* (*1er mai-12 juillet 1815*). Quelques notes trop brèves nous renseignent sur un certain nombre d'officiers investis de commandements dans les troupes de Lecourbe. Il serait facile de les compléter. On se rappelle en Alsace le lieutenant-général Cortex, commandant la 9e division de cavalerie ; le général de brigade baron Meuziau qui, rayé des cadres, fut rappelé à l'activité après 1830 et commanda à Épinal jusqu'à sa retraite ; comme aussi son neveu et aide de camp, le lieutenant Reubell, qui, devenu général, joua un rôle bien connu lors du coup d'État de 1851, et mourut à la Robertsau, après avoir assez longtemps commandé la division de Strasbourg.

E. Bécourt.

---

## 3° Vosges.

*Annales de la Société d'Émulation des Vosges.* LXXV° année (1899).
1 vol. in-8°. Épinal, 1899, 434 pages.

Claudot. — *Rapport de la commission d'agriculture sur le concours ouvert en 1898 dans l'arrondissement de Neufchâteau ;* contient une liste des syndicats agricoles existant dans le département des Vosges.

Fournier. — *Topographie ancienne du département des Vosges* (8° fascicule): *la Plaine* (2° partie). Cet important travail (de la p. 55 à la p. 259) contient une nomenclature détaillée et explicative des communes et lieux célèbres du département des Vosges, faisant partie de la région naturelle désignée sous le nom de Plaine. Les notices les plus complètes sont celles de Châtenois, Domremy, Grand, Lamarche, le Madon, Martigny, Poussay, Rorthey, Soulosse et Soulossois. Parmi les plus intéressantes de ces notices, nous relèverons celle qui a été consacrée à la Mothe. Le coteau de la Mothe qui n'appartient pas aux Vosges, mais à la Haute-Marne (arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont), est situé à la jonction du ruisseau d'Outrémécourt avec le Mouzon, et domine toute la contrée environnante (altitude 506 mètres). Ce coteau fut occupé dès le xi° siècle (1026) par des moines qui se groupèrent autour d'une chapelle dédiée à saint Hilaire; un village s'y forma au xiii° siècle; les comtes de Bar y bâtirent un château, l'entourèrent de murailles et favorisèrent le peuplement de cette petite ville forte (xiv° siècle); la Mothe dut son importance à sa situation de forteresse sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. La Mothe fut détruite en 1645. M. Fournier reconstitue la topographie de l'ancienne forteresse. La notice relative à Neufchâteau fera partie d'un fascicule spécial avec Mirecourt, Épinal, Arches, etc.

Le consciencieux travail de M. Fournier est accompagné d'une petite carte en couleur du département des Vosges divisé entre ses trois régions naturelles : Montagne, Vôge et Plaine. L'auteur réédite un plan de Domremy déjà publié par M. Lepage; il donne le plan de la forteresse de la Mothe avec un croquis topographique.

V. A. Bergerot. — *Étude sur l'organisation judiciaire du chapitre féodal de Remiremont.* — I. Justice criminelle capitulaire. — II. La question judiciaire et les procès de sorcellerie. — III. La justice civile capitulaire et abbatiale. — IV. Atteinte aux droits judiciaires du chapitre par les officiers des ducs de Lorraine (Léopold et Stanislas).

Le chapitre de Remiremont conserva la juridiction civile et criminelle dans la sénéchaussée jusqu'aux années qui précédèrent la Révolution.

E. Ch.

---

## 4° Revue française.

*Revue historique*, tomes LI à LXXII, 1893 à 1900[1].

L'on trouvera, dans ces volumes, la plus grande partie de l'important travail de Mossmann, *La France en Alsace après la paix de Westphalie*, puisé aux archives municipales de Colmar et destiné à faire suite aux *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*[2]. Ces derniers s'arrêtant au 14/24 avril 1648, il reste entre les deux précieuses études une regrettable lacune que seul M. Eug. Waldner, successeur de Mossmann à Colmar, pourrait combler en menant « jusqu'à la signature de la paix cette analyse des dossiers, qui constitue une histoire diplomatique à peu près complète des villes impériales pendant la guerre de Trente ans » (Reuss). Une partie seulement, disons-nous, de *La France en Alsace* se trouve dans la *Revue historique*. En effet, un hasard malheureux a présidé à sa publication, qui commença en janvier 1893, juste au moment de la mort de son auteur. Cet événement amena, dans le classement des paragraphes, une confusion qui se produisit dès le premier article, où l'introduction seule (vol. LI, p. 26-31) est à sa place. Les pages suivantes s'occupent déjà de l'année 1651. Il faudra donc, avant de les lire, se reporter au vol. LIII, p. 29 et 280. Après avoir pris connaissance de ces deux articles, qui le mèneront au 26 septembre-4 octobre 1649, le lecteur se trouvera en face d'une lacune de près de deux ans, à laquelle M. Reuss vient de remédier en insérant le chapitre omis dans la *Revue d'Alsace* (1900, p. 116). Puis le récit reprend au volume LI (p. 32 et 225) de la *Revue historique* et se termine au volume LXX, p. 241, à la fin de la diète de Ratisbonne (avril 1654). De ceux qui l'auront suivi jusque-là, aucun, croyons-nous, ne regrettera le temps qu'il y aura consacré; tous, par contre, regretteront, sans doute, qu'il ne les conduise pas jusqu'à la deuxième diète de Ratisbonne, dont M. Auerbach a entretenu naguère nos lecteurs (1889, p. 309). Ceux qui désireraient connaître la suite des rapports diplomatiques entre la France et l'Empire consulteront avec fruit l'article de H. Vast, *Les*

1. Pour l'année 1892, voir *Annales de l'Est*, VII, 147.
2. *Revue d'Alsace*, 1876-1891, et 1899, p. 227.

*Tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire* (*Revue historique*, tome LXV, p. 1).

L'ordre naturel de la narration ainsi rétabli, essayons d'en marquer les points saillants. L'introduction (LI, 26-31) éclaire fort bien la cause des interminables débats que l'on va voir se succéder : l'obscurité des clauses du traité. Motifs et conséquences de cette obscurité sont indiqués en quelques lignes. Persuadés que l'Autriche n'allait pas tarder à recouvrer l'Alsace, et qu'alors les archiducs pourraient se l'assujettir à leur gré, les plénipotentiaires impériaux semblent s'être « plu à transférer à la France *non seulement les droits indéniables des Habsbourg, mais encore leurs visées et leurs prétentions* ». En d'autres termes, les pauvres villes impériales n'ont été que le jouet des perfides intrigues et des ambitions secrètes de la cour viennoise. Mossmann rappelle aussi que « le droit de session, le plus sûr moyen de prévenir les conflits, aurait fait de S. M. Très Chrétienne un membre du Saint-Empire et l'aurait rendue justiciable de la diète ; mais alors le roi aurait pu être appelé au trône impérial, et cette perspective ne pouvait convenir à la maison d'Autriche ». Enfin, un article du traité de paix (*Sit tamen rex obligatus*) menaçait directement la liberté de conscience, en imposant au roi le devoir « de conserver la religion catholique en chacun de ces pays, qu'il recevait comme en bloc, et d'en extirper toutes les nouveautés qui s'y étaient glissées pendant la guerre ». Aussi les villes protestantes s'en étaient-elles justement alarmées. Avant même que la paix fût signée, on avait mis tout en œuvre pour faire amender ce texte.

M. Mossmann entre ensuite dans son récit avec la diète de Nuremberg. Les Dix-Villes, à cause de leur détresse financière, avaient d'abord renoncé à y figurer. Mais, apprenant que les diplomates français les passaient entièrement sous silence dans la désignation des lieux à évacuer, Colmar comprit que leurs avocats bénévoles, l'agent autrichien Goll, ex-bourgmestre de Schlestadt, et le représentant de la maison Palatine, Heintz, ne suffiraient plus à défendre leurs intérêts déjà gravement compromis, et se hâta d'obtenir, sur l'avis pressant de Strasbourg, l'adhésion et le mandat des autres villes pour les représenter au congrès. Elle y délègue Jean-Balthasard Schneider et son compagnon Birr, qui arrivent le 22 juillet 1649 et y trouvent, outre le docteur Marc Otto, de Strasbourg, les délégués français de la Court, de Vautorte et d'Avaugourt, les deux plénipotentiaires autrichiens, dont l'un n'est autre que le fameux Ottavio Piccolomini, immortalisé par Schiller dans *Wallenstein* et devenu duc d'Amalfi ; enfin, François-Egon de Fürstenberg, représentant de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Strasbourg, auquel il succédera quatorze ans plus tard. Schneider a consigné soigneusement ses entretiens avec ces différentes personnes dans son double journal *Diarium nostræ commissionis* et *Diarium in con-*

*ventu Norico peractorum,* qui sont conservés aux archives municipales de Colmar et qui forment, avec la correspondance du Magistrat, une des principales sources de Mossmann. Le débat porte d'abord sur l'évacuation des villes occupées encore par les Français; puis « la cession du grand bailliage soulevait une autre question encore, celle du tribut à l'Empire et de l'accise ou *umgeld;* il faudra représenter que ces contributions ne sont exigibles que contre les quittances de l'empereur, parce que les villes ne les doivent qu'en reconnaissance de sa supériorité et de leur immédiateté ». Il y avait aussi la dîme extraordinaire que les agents du fisc royal continuaient à percevoir et contre laquelle Colmar avait déjà réclamé pendant la guerre [1], ainsi que les 5 millions de rixdales à payer à la Suède comme indemnité de guerre. Le paiement de cette somme était d'autant plus urgent que les Suédois ne demandaient pas mieux que d'avoir un prétexte pour laisser leurs troupes encore pendant l'hiver en Allemagne. Aussi finit-on par s'accorder avec eux le 17 septembre (n. st.), après bien des difficultés, des émotions et des retards, dont le dernier et le plus grave fut causé par l'empereur, qui ne pouvait se décider à envoyer son adhésion et qui se plaignait des compromis inévitables comme d'autant d'attentats contre son autorité. *Miser est imperator,* dit Schneider à ce sujet, *cui vera reticentur.* Puis la France s'éleva contre la présence des Espagnols à Frankenthal et des Lorrains à Hammerstein, Hombourg et Landstuhl. Mais on finit par s'arranger aussi. Les premiers signataires du recès furent les plénipotentiaires français. « Puis viennent les dix commissaires, y compris Schneider. C'est lui sans doute, qui, dans la rédaction, fait ressortir la différence entre le droit de propriété et le droit de protection; rien n'était plus propre à éviter que la Décapole ne fût confondue avec les possessions autrichiennes. « Cette première entente causa une joie universelle; elle fut célébrée le 25 septembre (3 octobre), par un grand banquet offert aux députés par le généralissime (suédois), et, le 26, par un feu d'artifice de onze heures du soir jusqu'à trois heures du matin. » Les bienfaits de cette convention se firent aussitôt sentir en Alsace, où les garnisons françaises quittèrent Colmar et Schlestadt sept jours après la signature. Haguenau, il est vrai, fut moins favorisée [2]. Mais cet accord si péniblement obtenu était loin d'avoir remédié à tout. Tout faillit même aussitôt être remis en question par l'électeur palatin, dont le recès lésait les droits, alors que Frankenthal, la place la plus forte du Bas-Palatinat, devait lui revenir après le départ des Espagnols.

M. Mossmann suit ensuite, au jour le jour, l'histoire des difficultés que

1. Voir Mossmann, *Contestation de Colmar avec la cour de France* (1641-1644). Metz, 1869.

2. Sur le triste état de cette ville, voir LIII, 81, et *Revue d'Alsace,* 1900, p. 134 à 136.

rencontra en Alsace le gouvernement français. Il insiste notamment sur le rôle du comte d'Harcourt, qui, nommé grand-bailli le 20 avril 1649 (son prédécesseur à cette charge, l'archiduc Léopold, était déjà mort en 1632), ne notifie ses lettres patentes à la Décapole que le 3 juillet 1651. Les délégués des Dix-Villes venaient précisément de se réunir pour délibérer sur la présentation du nouveau grand-bailli dont on les menaçait. Comme à l'ordinaire, leur délibération dura fort longtemps, et l'on ne prit de résolution définitive que le 20/30 novembre. On y décida l'envoi d'une série de mémoires à tous les personnages intéressés dans l'affaire: M. de Moirous, lieutenant du comte d'Harcourt en Alsace, à ce dernier lui-même, à l'électeur de Mayence, à l'empereur et au roi. Le greffier-syndic Salzmann et Schneider se partagèrent la rédaction de ces divers écrits, que Mossmann analyse fort en détail. En même temps, la question était discutée à Paris par Beck, l'agent de la Décapole près la cour de France, et à Vienne par le nouvel agent de Strasbourg près de l'empereur, Jean Graass, que seconde toujours le défenseur bénévole des intérêts alsaciens, Jean-Guillaume de Goll, conseiller caméral, attaché alors, semble-t-il, à la nouvelle régence de Fribourg. Ces négociations, où interviennent aussi l'auditeur général français Georges Walcker, M. de Cerny et surtout le lieutenant du roi à Brisach, M. de Charlevois, et l'agent impérial, le docteur Isaac Volmar, interrompues souvent par les incidents de la Fronde (qui seule explique la longanimité de la France), et aussi par une nouvelle incursion des Lorrains (janvier à mars 1652) et par la diète de Worms, traînèrent en somme, sans résultat appréciable, jusqu'à la diète de Ratisbonne qui, fixée officiellement au 31 octobre 1652, ne s'ouvrit en réalité que vers le printemps de 1653. On était, d'ailleurs, bien habitué à ces retards. Les députés de Colmar, Birr et Schneider, ne quittent Strasbourg que le 23 décembre (v. st.) en compagnie des délégués de Haguenau, Barth et Carius, et n'arrivent que le 1er janvier à Ratisbonne, où la session ne peut pas commencer avant que la Suède ait satisfait aux restitutions et prestations que lui a imposées le traité de paix. L'empereur lui-même ne songe pas à écouter les doléances de la Décapole. La suppression du serment corporel du grand-bailli et la réclamation du tribut comme d'une dépendance du droit de protection, l'absence de mention du Saint-Empire dans les réversales des ministres français et la menace du comte d'Harcourt d'enlever les troupeaux colmariens paissant dans le Ried, préoccupaient beaucoup moins Ferdinand III que l'élection, comme roi des Romains, de son fils Ferdinand IV, déjà couronné roi de Bohême et de Hongrie. Cette élection eut lieu le 21 mai et le couronnement le 8 juin. Birr y assista (Schneider étant déjà retourné en Alsace avec le bourgmestre Jean Willeman de Türkheim). Dans la capitulation que le nouveau roi qui ne devait jamais régner jura, il s'exprima au sujet des Dix-

Villes en des termes qui violaient les stipulations du traité de Munster : « Sauf le droit spécial d'avouerie, elles devaient rester incorporées au Saint-Empire au même titre que les autres territoires immédiats, et il s'engageait à les y maintenir, sans tolérer qu'on y contrevînt. » Ces clauses furent communiquées le 6 juin par la chancellerie électorale de Mayence à Birr, qui les envoya le jour même à ses commettants avec la plus vive satisfaction. Cependant, l'enlèvement du bétail colmarien, le 29 juin 1653, avait obligé la capitale de la Haute-Alsace à céder aux exigences d'Harcourt et à promettre le paiement des annuités échues depuis 1648, au moment où l'Empire, de son côté, réclamait la part de cette ville dans les impôts extraordinaires prélevés sur tous les États lors de la paix et lui envoyait même des garnisaires qui se firent héberger pendant plusieurs mois. On lira tous ces détails et d'autres non moins intéressants dans le récit très nourri de Mossmann, dont la conclusion (p. 280) mérite particulièrement d'attirer l'attention par le jour qu'elle jette sur ces négociations si obscures en apparence :

« Tels sont, dit-il en terminant, les débuts de la France en Alsace. Elle commençait par un conflit avec la Décapole, que les ambiguïtés de l'instrument avaient rendu inévitable. Dès le premier jour, il fut évident qu'il serait impossible de mettre en pratique ce régime hybride, qui subordonnait le droit de protection de la France à l'immédiateté des villes, à la souveraineté de l'Empire. Tout en prétendant l'imposer, la diplomatie ne se faisait elle-même aucune illusion sur l'inanité de son étrange conception. Les Dix-Villes, Colmar à leur tête, avaient vu clair en la combattant de toute leur force au cours des négociations pour la paix. Pour prévoir l'issue fatale, il suffisait de comparer la situation réciproque des deux pays qui y étaient engagés... Heureusement pour l'Alsace, entre les deux adversaires, les armes n'étaient pas égales, et dès lors il fut évident que le passé serait refoulé et que la victoire appartiendrait au champion de l'avenir... »

Après l'important travail de Mossmann, nous trouvons dans le tome LXXII, p. 1-45 (janvier-février), un article de M. E. Glasson : *Le Rôle politique du Conseil souverain d'Alsace.* « Il avait fallu plus de cent ans, dit l'auteur dans sa conclusion, pour étouffer les réclamations qui s'élevaient sous le moindre prétexte de l'autre côté du Rhin au sujet de l'Alsace. C'est le Conseil qui a vaincu toutes ces difficultés ou en a préparé la solution, tantôt seul, tantôt avec la participation de l'intendant. Il nous a paru intéressant d'exposer ce rôle trop peu connu du Conseil d'Alsace. On peut voir maintenant avec quelle prudence, quelle habileté et quelle fermeté il a toujours su prendre en main les intérêts du roi et faire représenter son autorité. A maintes reprises il a été mêlé aux affaires les plus délicates et a fonctionné comme un véritable corps politique. » Et c'est, en effet, une histoire claire et captivante, quoique très succincte, du « par-

lement » alsacien, que M. Glasson vient de nous offrir. Après six pages d'introduction sur le traité de Westphalie, son ambiguïté et ses interprétations, l'auteur nous montre la régence autrichienne d'Ensisheim transformée habilement en une cour française plus ou moins souveraine (une cour nettement souveraine aurait aussitôt provoqué des inquiétudes en Alsace et des protestations en Allemagne), ses rapports immédiatement hostiles avec la chambre impériale de Spire, son transfert à Brisach, son retour à Ensisheim comme conseil souverain en 1657, la suppression de sa souveraineté en novembre 1661 et sa subordination au parlement de Metz, sa rentrée à Brisach en avril 1674, toujours comme simple présidial ou conseil provincial, jusqu'à ce que l'édit de novembre 1679 lui rendit sa souveraineté (de fait du moins, car le titre de cours souveraine ne lui fut restitué officiellement qu'en 1776, et en 1732 encore le premier président dut défendre vis-à-vis du chancelier d'alors l'emploi du mot (voir p. 42 [1]). On trouvera encore dans ce travail l'historique des mémorables arrêts des 22 mars et 9 août 1680 qui imposèrent le serment de fidélité même aux seigneurs immédiats et l'installation des armes royales sur les portes des villes, auditoires et maisons communes ; le récit détaillé de la longue résistance de l'évêque de Spire à la souveraineté du roi (c'est ce prélat aussi, on se le rappelle, qui se montra le plus intraitable de tous les princes possessionnés, lors de la question des indemnités, après la suppression des privilèges) ; enfin, l'épisode des villages de Séebach et de Schleithal (et non Schlegthal, p. 36), qu'on voulut ramener de force à la religion catholique après la paix de Ryswick, et que le poète Pfeffel dut encore prendre sous sa protection en 1780. M. Glasson insiste avec raison sur ce fait que, « autant le Conseil s'est occupé avec un soin jaloux des affaires de la politique extérieure, autant il est resté étranger aux questions de politique intérieure » (p. 41). Une seule fois, ajoute-t-il, lors d'un impôt édicté en 1763, il aurait usé énergiquement du droit de remontrance rendu aux parlements en 1715. M. Ch. Hoffmann nous entretient dans la *Revue d'Alsace* de cette année (p. 46 et 140) d'un autre cas, celui où le Conseil se joignit aux parlements pour résister à Lamoignon et Brienne, et fut, de ce fait, comme toutes les autres cours souveraines, supprimé pendant cinq mois. M. Glasson ne fait aucune mention de cet incident, alors que pourtant il suit les destinées du Conseil jusqu'à la dernière séance de la Chambre des vacations, le 30 septembre 1790 et jusqu'à l'installation du nouveau tribunal de district, le 25 novembre. Il cite même à cette occasion les mémoires du conseiller de Hold, dans lesquels M. Hoffmann a précisément puisé les éléments de son article (il écrit *Holdt*). Mais cette critique n'est qu'une vétille et ne nous

1. Encore en 1788 le ministère, mécontent, traite de *supérieur* le conseil qui a encouru sa disgrâce. Voir *Revue d'Alsace*, 1900, p. 65.



empêchera pas d'affirmer que M. Glasson a traité fort bien son sujet et que son article doit être lu même par ceux, je dirais presque : surtout par ceux qui connaissent l'*Histoire du Conseil souverain* par Pillot et de Neyremand[1].

Th. Schœll.

---

## 5° Allemagne.

*Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine,* septembre et octobre 1899. Berlin, Mittler und Sohn.

Les sociétés savantes d'histoire et d'antiquités de l'Allemagne ont tenu un congrès à Strasbourg pendant les vacances de 1899, et, à cette occasion, elles ont fait paraître ce fascicule, qui est entièrement consacré à l'histoire de l'Alsace. Nous allons en parcourir successivement les articles, dans l'ordre même où ils ont été publiés.

W. Wiegand. — *Friedrich der Grosse im Strassburg.* Frédéric le Grand, peu de temps après son avènement, arriva en grand secret à Strasbourg le 23 août 1740 et logea à l'hôtel du Corbeau. Il passa dans la ville les journées du 24 et du 25, et, quand il eut été reconnu, il se retira brusquement dans ses États rhénans. M. Wiegand, reprenant ses études déjà publiées dans le *Beilage zur Gemeinde-Zeitung für Elsass-Lothringen,* 1880, n[os] 1 à 3; et 1882, n° 16, relève tous les incidents de ce voyage. Il s'appuie particulièrement sur la *Description poétique* faite par Frédéric II (*Œuvres,* XIV, 156-161), sur la relation que le gouverneur de la ville, maréchal de Broglie, envoya au secrétaire d'État de la guerre, M. de Breteuil (*Archives de la Bastille,* XII, 195-201) et sur les souvenirs du marquis de Valfons.

Ausfeld. — *Administrator Joachim Friedrich und das Domkapitel von Magdeburg über den Strassburger Kapitelstreit.* — G. Mehring. — *Herzog Friedrichs von Württemberg Stellung zu dem Strassburger Kapitelstreit.* Petites additions au volumineux ouvrage de Meister : *Der Strassburger Kapitelstreit,* 1899. (Cf. *suprà,* p. 457.)

A. Overmann. — *Der gegenwärtige Stand der Forschung über die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfälischen Frieden.* M. Overmann montre assez bien la méthode qu'il faut suivre si l'on veut savoir exactement quelle partie de l'Alsace a été cédée à la France par les traités de Westphalie. Il

1. Une seconde faute d'impression, qui n'est pas plus importante que la première, est à noter p. 38, où *Helmestatt* doit être changé en *Helmstætt.*

est nécessaire d'étudier la situation territoriale et juridique du pays avant la guerre de Trente ans, de suivre au jour le jour la marche des négociations à Munster, d'examiner quelles revendications les intendants français ont faites dans la province après 1648. L'auteur croit qu'en 1648 les Français ont obtenu non seulement les terres autrichiennes, mais encore toutes celles qui ont été unies à un certain moment au landgraviat de Haute-Alsace, comme la terre des Ribeaupierre — ce qui est absolument sûr. Colbert de Croissy songeait, en 1659, à transférer la capitale de la province à Ribeauvillé. Overmann relève les lacunes de l'ouvrage de Jacob et se montre, en passant, fort injuste pour le beau livre de Reuss.

Albert Pfister. — *Revolutionsfreunde aus Württemberg in Strassburg.* Excités par les idées nouvelles de la Révolution, des élèves ou de jeunes maîtres de Stuttgart se rendirent à Strasbourg pour être témoins des glorieux événements qui se préparaient. Parmi eux, on cite Georges Kerner, le frère du poète; Christophe Frédéric Cotta, dont le frère aîné entretint avec Schiller une correspondance si attachante; et surtout le fameux Euloge Schneider, originaire des environs de Schweinfurt et devenu, en 1786, troisième prédicateur à la cour de Wurtemberg. Sur chacun de ces personnages M. Pfister donne de curieux renseignements. Fort intéressants sur Schneider sont les extraits qu'il tire des papiers du second prédicateur, Firmin Bleibimhaus. Celui-ci le combla d'abord d'éloges; mais, quand il eut reçu son volume de poésies, il le traita de *Schweinhund* et de *Abschaum der Venus.*

Dr Hans Witte. — *Neuere Beiträge des Reichslandes zur Ortsnamenforschung.* M. Witte se déclare contre l'ancienne théorie d'Arnold, d'après laquelle les noms de localité en *weiler* et *ingen* seraient d'origine allémanique, ceux en *heim* d'origine franque. Il combat de même la théorie que Schiber a soutenue à Strasbourg, en 1894 (*Die fränkischen und alemannischen Siedelungen in Gallien, besonders in Elsasz und Lothringen*), et qui déclare que les terminaisons différentes de localités indiqueraient des modes d'exploitation différents: les noms en *ingen* seraient ceux de localités formées par les libres associations de paysans; ceux en *heim* ou en *weiler,* de localités appartenant à un propriétaire germain; le propriétaire, dans les *heim,* aurait régi une population germanique; dans les *weiler,* une population romane. A ces systèmes, M. Witte oppose vingt et une propositions dont chacune demande à être méditée et qui sont le résumé de ses belles recherches sur l'onomastique locale de l'Alsace-Lorraine. Nous notons seulement que, selon lui, les *weiler,* là où ils se présentent en masse, dénotent l'existence, au moyen âge, d'une population romane; *ingen* et *heim* sont des terminaisons de localités germaniques, créées à des dates différentes.

P. Wagner. — *Das Strassburger Haus* zum Seidenfaden *in nassauischem*

*Besitz*. La maison *zum Seidenfaden*, qui se trouvait jadis quai des Bateliers, près de l'impasse du Puits (Seyboth, *Das alte Strassburg*, p. 108), a appartenu à la maison de Nassau de 1550 environ à 1663. M. Wagner, archiviste de Wiesbaden, tire, des comptes conservés dans son dépôt, des détails intéressants sur cette demeure : description des chambres, du mobilier, des dépendances, cens qui pesaient sur l'immeuble, etc.

E. von Borries. — *Die Wirksamkeit der Geschichts- und Alterthumsvereine im Elsass*. L'auteur fait, d'une façon précise, l'historique des quatre sociétés qui s'occupent des antiquités et de l'histoire d'Alsace : la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg; la Société du Musée historique de Mulhouse; la Société Schöngauer de Colmar, et le Club vosgien (section d'histoire et de littérature). Il indique les autres revues allemandes et françaises qui consacrent des articles à l'Alsace, et aussi les grandes publications archéologiques et diplomatiques qui ont paru en ces dernières années dans la province.

Puis on trouve dans le numéro une série de petites communications. M. P. Wittmann signale dans les archives des barons de Nothaft, récemment acquises par les archives d'État de Munich, les documents qui peuvent intéresser l'Alsace. M. E. Schaus publie la lettre par laquelle, en 1355-1356, Klaus Mosung de Strasbourg se déclare l'homme du comte Frédéric II de Sarrewerden. M. Sauerland nous donne deux pièces empruntées aux registres de Boniface IX au Vatican : dans l'une (7 janvier 1396), il est question de Jacob Twinger, soit le chroniqueur Königshofen; par la seconde (22 juin 1396), le pape autorise la fabrique de la cathédrale de Strasbourg à toucher quelques sommes pour réparation de la toiture. M. Meister publie une lettre adressée, le 17 décembre 1585, par le réformateur Jean-Jacques Grynæus à un chanoine du chapitre de Strasbourg; M. Zimmermann, les comptes d'un duc de Brunswick, étudiant, en 1598, à l'Académie de Strasbourg; M. v. Zwiedineck, une lettre du jurisconsulte Jean-Thomas Obrecht, où il est question d'un *Secretum politicum* écrit par son père Georges Obrecht († 1612); M. Wolfram, les prières d'un archiviste et d'un bibliothécaire du XVIIe siècle, retrouvées dans un exemplaire de l'*Apparatus archivorum* de Wencker, aux archives de Strasbourg; M. P. B. une lettre du baron de Stein prouvant que celui-ci était occupé, après Waterloo, à rédiger un mémoire sur la nécessité de réunir l'Alsace à l'Allemagne.

Une série de comptes rendus sur des *Alsatiques* récemment parus et quelques notices terminent ce fascicule.

C. P.

# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Conseil académique. — A la suite de l'élection qui a eu lieu pour le Conseil académique, M. Collignon, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, a été nommé membre de ce Conseil pour la période 1900-1904.

Prix. — L'Académie française a décerné, sur la fondation Bordin, un prix de 1,000 fr. à M. H. Lichtenberger, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, pour son ouvrage sur *Richard Wagner poète et penseur*.

L'Académie des sciences morales et politiques a attribué un prix de 500 fr. (fondation d'Audiffred) à M. Krug-Basse pour son *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*, parue dans les *Annales de l'Est*.

Cours et conférences. — Les Cours et Conférences ont repris le lundi 23 avril. Nous en publions ci-après le programme.

*Philosophie :* M. Victor Egger, professeur. — M. Paul Souriau, professeur, chargé du cours. — Le *vendredi*, à 2 heures. — Cours de morale.

Le *vendredi*, à 3 heures. — Préparation à la Licence; exercices pratiques.

Le *samedi*, à 2 heures 1/4. — Explication d'auteurs. Histoire de la Philosophie.

*Langue et littérature grecques :* M. Albert MARTIN, professeur. — Le *lundi*, à 2 heures 1/4. — Explication des *Acharniens* d'Aristophane. (Agrégation de grammaire.)

Le *lundi*, à 3 heures 1/2. — Explication du livre IV de Thucydide. (Licence.)

Le *jeudi*, à 11 heures. — Exercices pratiques. (Agrégation de grammaire.)

*Philologie grecque :* M. PERDRIZET, maître de conférences. — Le *jeudi*, à 9 heures 1/2. — Explication d'auteurs grecs. (Licence.)

Le *vendredi*, à 9 heures 1/2. — Thème grec et exercices de philologie. (Licence ès lettres.)

Le *samedi*, à 9 heures 1/2. — Explication d'auteurs grecs. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature latines :* M. THIAUCOURT, professeur. — Le *mardi*, à 8 heures 1/4. — Explication du *Phormion* de Térence. Correction de thèmes latins pour les licences spéciales. (Licence.)

Le *mercredi*, à 2 heures. — Explication de la fin du livre I des *Annales* de Tacite et du *de Senectute* de Cicéron. (Agrégation de grammaire.)

Le *jeudi*, 2 à heures. — Correction de thèmes latins. (Agrégation de grammaire.)

*Histoire de la littérature latine :* M. Albert COLLIGNON, professeur. — Le *lundi*, à 10 heures 1/2. — Explication de Cicéron, *pro Archia*. Correction de dissertations latines. (Licence.)

Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Explication de Juvénal, Satires I et X. (Licence.)

Le *jeudi*, à 10 heures. — Explication de Virgile, *Énéide*, IV. Correction de versions latines. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature françaises :* M. Émile KRANTZ, professeur. — Le *lundi*, à 2 heures 1/4. — Explication d'auteurs. Exercices pratiques. (Licence.)

Le *lundi*, à 3 heures 1/4. — Explication d'auteurs. (Agrégation de grammaire.)

Le *jeudi*, à 2 heures 1/4. — La tragédie française au XVIII[e] siècle. Influence de Shakespeare : Voltaire et Ducis.

Le *vendredi*, à 2 heures 1/2. — Leçons d'élèves. Exercices pratiques. (Agrégation de grammaire.)

*Langue française du moyen âge :* M. ÉTIENNE, docteur ès lettres, chargé de deux conférences complémentaires. — Le *mardi,* à 10 heures 1/4. — Conférence alternative de quinzaine pour l'agrégation et la licence (ancien français).

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. — Explication et commentaire des auteurs français du programme d'agrégation de grammaire. (Exercices pratiques.)

*Grammaire des langues classiques :* M. COUSIN, maître de conférences. — Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Thucydide, VII, 42 (*fin*). [Agrégation de grammaire.]

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Thucydide, IV, 1-41. (Licence.)

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — La métrique de Lucrèce. (Agrégation et Licence.)

*Langues et littératures étrangères :* M. H. LICHTENBERGER, professeur. — Le *jeudi,* à 8 heures 1/4. — Explication d'auteurs. (Agrégation et Licence.)

Le *jeudi,* à 3 heures 1/4. — Histoire de la civilisation allemande au XIXe siècle. (Le Romantisme.)

Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques pour l'agrégation et la licence.

*Philologie allemande :* M. F. BALDENSPERGER, maître de conférences. — Le *mardi,* à 2 heures. — Explication d'auteurs. Exercices pratiques. (Agrégation et Licence d'allemand.)

Le *mercredi,* à 8 heures 1/2. Exercices pratiques. Certificat d'aptitude et Licence d'allemand.)

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Littérature au XIXe siècle. — (Agrégation et Licence d'allemand.)

*Histoire ancienne :* M. LAURENT, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 2 heures. — La civilisation athénienne (IVe et Ve siècles).

Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Questions d'histoire romaine.

Le *vendredi,* à 9 heures 1/4. — Épigraphie latine.

*Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France :* M. PFISTER, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. — Le Royaume franc sous les Carolingiens (751-843), *suite.*

Le *mardi,* à 5 heures. — Cours de diplomatique et exercices de paléographie.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Questions d'histoire générale du moyen âge. (La royauté française et la royauté anglaise au XIIIe siècle.)

*Histoire moderne :* M. Ch. Diehl, professeur. — M. Pariset, professeur adjoint, chargé du cours. — Le *lundi,* à 8 heures 1/2. Questions d'histoire moderne.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Le règne de François Ier.

*Géographie :* M. Auerbach, professeur. — Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. Exercices pratiques : Belgique et Hollande. (Agrégation et Licence.)

Le *samedi,* à 10 heures 1/2. — Scandinavie et Finlande.

Le *samedi,* à 2 heures. — Europe centrale. Bibliographie géographique.

*Conférence d'anglais et de littératures modernes comparées :* M. Huchon, maître de conférences. — Le *lundi,* à 8 heures 1/4. — Conférence de Littérature comparée.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Conférence d'anglais.

Le *vendredi,* à 9 heures 3/4. — Conférence d'anglais. (Agrégation d'anglais.)

---

**Statistique des étudiants, pour l'année scolaire 1899-1900, arrêtée au 31 mars 1900.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Étudiants inscrits en vue de la licence. | | Lettres | 18 | 48 | 101 |
| | | Philosophie | 8 | | |
| | | Histoire | 6 | | |
| | | Langues vivantes | 16 | | |
| Etudiants immatriculés n'ayant pas d'inscription. | Candidats à l'agrégation. | Philosophie | 2 | 42 | |
| | | Histoire | 7 | | |
| | | Lettres | 1 | | |
| | | Grammaire | 11 | | |
| | | Langues vivantes | 21 | | |
| | Aspirants aux certificats d'aptitude aux langues vivantes | | 5 | 5 | |
| | Étudiants suivant certains cours et ne postulant pas un grade | | 6 | 6 | |
| | | Total général | 101 | | |

Ce total comprend 98 Français et 3 étrangers (dont 2 de l'Empire allemand et 1 de l'Empire ottoman).

---

*Nécrologie.* — PIERRE BEAULIEU. — Nous avons appris avec une vive douleur la mort d'un de nos anciens étudiants d'histoire, M. Pierre Beaulieu, décédé le vendredi 8 juin 1900, après une courte maladie, dans sa 34ᵉ année. Il était né à Montbéliard, dans une situation modeste. A 14 ans, par suite d'un heureux concours de circonstances, il est reçu comme élève au collège. Il commence ses études à un âge où souvent d'autres les finissent ; mais il double les étapes, passe avec succès ses épreuves de baccalauréat, accepte avec joie une bourse qu'on lui offre à la Faculté des lettres de Besançon où, à 23 ans, il est reçu licencié. On l'envoie comme chargé de cours au lycée de Vesoul ; et M. Debidour, en tournée d'inspection, fut très vivement frappé de ses hautes qualités. Il nous le signala et nous engagea à le réclamer pour la Faculté de Nancy. Il fut notre étudiant pendant l'année scolaire 1891-1892. Il se prépara au dur concours de l'agrégation avec une ardeur véritable ; il fut pris d'un grand enthousiasme pour le travail d'érudition, et le mémoire qu'il présenta à ses juges sur les *Relations des deux derniers Carolingiens avec l'Allemagne et le changement de dynastie de 987* fut très fouillé ; il mériterait d'être publié. Les leçons qu'il nous faisait à nos conférences, toujours étudiées avec soin, débitées avec une grande chaleur, sans le secours d'aucune note, étaient déjà celles d'un maître. Aussi son succès à l'agrégation où il fut reçu avec le n° 6, au bout d'une seule année de préparation, ne surprit personne. On l'appela à une chaire d'histoire au lycée de Troyes où il demeura un an. Beaulieu voulait préparer une thèse de doctorat, et il accepta avec reconnaissance une bourse d'études à Paris. Il songeait d'abord à s'occuper du règne de Philippe VI de Valois, d'ordinaire si négligé dans nos histoires de France ; mais il trouva le sujet pris. Au moins voulut-il étudier à fond l'histoire d'une institution qui a son origine dans ce règne ; et il réunit une foule de matériaux sur la gabelle. Toutes les notes sont ramassées ; une partie du travail est même écrite... mais, hélas ! l'œuvre reste inachevée, à l'endroit qu'a marqué la mort ! Au bout de deux années, Beaulieu rentra dans l'enseignement. Après une suppléance au lycée Voltaire, il fut appelé au Prytanée militaire de La Flèche, comme professeur d'histoire. Il réussit complètement en ce poste difficile. M. le lieutenant-colonel Terme, commandant l'École, en a rendu témoignage sur sa tombe : « A toutes ces qualités précieuses, dit-il, il joignit une qualité plus belle encore : le dévouement absolu à ses élèves dont il avait su gagner la confiance, l'estime et l'attention, en se consacrant à eux tout entier, en les aidant de ses conseils et en préparant leurs succès. » Il menait de front la préparation de sa classe avec la rédaction de sa thèse. Mais ce travail obstiné allait ruiner sa santé qui fut toujours un peu délicate... Il eut à lutter contre des malaises dont personne ne pouvait supposer la gravité. Une crise plus forte devait l'em-

porter. Il a été disputé à la destinée avec une rare vaillance par la jeune femme qu'il avait depuis deux ans associée à sa vie ; mais la destinée fut la plus forte. On a ramené son corps à Montbéliard où il repose, au cimetière, à côté des siens. La Faculté des lettres de Nancy gardera le souvenir fidèle de son étudiant, à l'intelligence si ouverte, aux sentiments si généreux et à l'âme si droite. Certes, il aurait obtenu dans la science historique une place des plus brillantes, si le nombre de ses jours n'avait été si implacablement limité.

C. P.

*Le Gérant,*
Ch. Pfister.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

# NOTES

SUR

# L' « EUPHORMION »

## DE JEAN BARCLAY

---

### I. — L'explication du P. Abram. — L'Autobiographie de Barclay.

Des deux romans latins de Jean Barclay[1], l'*Euphormion*[2] est celui qui a été le moins étudié. On s'explique aisément la préférence que la critique a témoignée pour l'*Argenis*[3], œuvre d'une portée plus haute, qui appartient à la maturité de l'auteur. La vogue très grande dont elle jouit au xvii^e^ siècle, les nombreuses allusions qu'elle contient aux plus importants événements de l'époque, l'influence qu'elle exerça dans notre pays et en Italie sur le genre romanesque[4], le réel mérite du style,

1. Fils du jurisconsulte écossais Guillaume Barclay et d'une lorraine ; né à Pont-à-Mousson en 1582, mort à Rome en 1621.

2. Barclay avait 21 ans quand il publia à Londres la première partie de l'*Euphormion* (1603). La 2^e^ édition parut en 1605 à Paris chez François Huby, qui imprima également, en 1607, la deuxième partie de l'*Euphormion*, et en 1610 l'*Apologia Euphormionis pro se* (3^e^ partie). Enfin l'*Icon Animorum*, que l'on a réuni à l'*Euphormion* comme une quatrième partie, fut imprimé pour la première fois à Londres chez John Bil en 1614. On sait que la cinquième partie : *Alitophili veritatis lacrimæ sive Euphormionis Lusinini continuatio* est l'œuvre du Dijonnais Claude Barthélemy Morisot (1625).

3. Édition *princeps*. Paris, 1621.

4. Voir Albertazzi, *Romanzieri e romanzi del cinquecento e del seicento*. Bologne, Zanichelli, 1891.





tout cela a contribué à appeler sur l'*Argenis* l'attention des lettrés. En France[1], deux thèses de doctorat lui ont été consacrées assez récemment, et en 1891, M. Waltz a publié une traduction allemande de ce roman, précédée d'une introduction[2].

Sur l'*Euphormion*, le seul travail qui, à ma connaissance, ait paru en ce siècle est celui de M. Jules Dukas[3]. Des plus complets pour tout ce qui concerne la bibliographie de l'*Euphormion,* il traite d'une manière parfois un peu sommaire les autres questions que ce roman soulève. Je voudrais, dans ces notes, essayer de reprendre quelques-unes de ces questions. La première est celle des clefs qui ont été proposées pour la partie du *Satyricon* relative à la biographie de Guillaume et surtout de Jean Barclay.

L'*Euphormion,* comme il arrive d'ordinaire pour les romans satiriques, sollicita vivement la curiosité des contemporains. On s'ingénia à découvrir les personnages déguisés sous des noms de fantaisie et la malignité plus ou moins perspicace des faiseurs de clefs n'aida pas peu au succès de l'ouvrage. C'est en vain que, dans son apologie, Barclay s'est défendu un peu tardivement, il est vrai, d'avoir voulu, sauf de rares et transparentes exceptions, viser des individus déterminés. Ce système de justification qu'adoptera plus tard La Bruyère, réussit rarement à désarmer des lecteurs prévenus et enclins à la médisance. On a donc continué à chercher dans l'*Euphormion,* outre l'histoire de Jean Barclay lui-même et de son père combinée avec des aventures de pure imagination, les portraits satiriques de divers souverains, princes, prélats ou seigneurs de moindre importance. M. Dukas a discuté brièvement les principales con-

1. Léon Boucher. *De Joannis Barclaii Argenide*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874. — Albert Dupond. *L'Argénis de Barclay*. Paris, Thorin, 1875.

2. *Argenis. Politischer Roman von Anfang des XVII Jahrhunderts*. Aus dem Lateinischen des Johann Barclay übersetzt von Dr Gustav Waltz in Heidelberg. München. Verlag von Fr. Bassermann, 1891, in-8°, xv-684 p.

3. *Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon de Jean Barclay*. Paris, Techener, 1880.

jectures émises au sujet des noms de personnes, de villes ou de pays que contient ce roman. Il s'est servi des clefs qui eurent cours au XVII[e] siècle et dont la plus complète est celle que reproduisent la plupart des éditions, notamment celle des Elzevier (Leyde, 1637, etc.) et de Hack (Leyde, 1674). M. Drujon, dans son ouvrage intitulé : *Les livres à clef* (E. Rouveyre, 1888) s'est contenté de la copier, mais en estropiant cependant un certain nombre de noms. On comprend combien, à la distance où nous sommes des événements, nous est devenu difficile ce départ, que les contemporains eux-mêmes n'ont pas réussi à faire, entre ceux des personnages ou des épisodes de l'*Euphormion* qui répondent à des réalités historiques et ceux qui ne sont que pure fiction.

Toutefois je m'étonne qu'on ait jusqu'ici tenu trop peu de compte d'une source d'informations qui n'est pas sans valeur. S'il est un adversaire catégoriquement mis en cause par Barclay dans son *Satyricon,* c'est bien la compagnie de Jésus, contre laquelle il sert avec ardeur le ressentiment paternel, en même temps qu'il satisfait ses rancunes de transfuge du noviciat éclairé à temps sur les dangers d'une vocation suggérée et factice. Acignius (anagramme d'Ignacius) compte ici parmi les protagonistes de l'action ; ses doctrines, son enseignement sont l'objet de discussions fréquentes. On le voit apparaître là où on l'attend le moins ; car il est partout[1] ; partout il exerce son pouvoir mystérieux. Onctueux et insinuant, il déploie, mais en vain, tout son art, toutes les séductions de sa parole pour décider Euphormion à entrer dans le sein de la société. Ces attaques contre les jésuites, Barclay, en son apologie, ne pouvait songer à les nier ; il avoue avoir critiqué avec vivacité leur système d'éducation, leurs goûts littéraires, leurs productions et avoir aussi fait le procès à leur orgueilleux esprit de domination. Cependant il essaie après coup de retirer à cette satire quelque chose de son âpreté : à l'en croire,

1. *Monstro... maximo didici, ubique Acignium esse. Euph.*, pars. II, p. 252 (édition de Leyde, Hack, 1674). C'est toujours à cette édition que nous renverrons.

il n'aurait rien dit qui dût si fort irriter ses anciens maîtres; car il ne les a ni calomniés, ni chargés des crimes dont d'autres les accusent et s'est borné le plus souvent à railler innocemment la prétention qu'ils affichent de tout régenter dans le domaine des lettres. Quoi qu'il faille penser de ces explications ou plutôt de cette sorte de rétractation un peu embarrassée, il est constant que la compagnie de Jésus ne demeura pas indifférente à la satire de l'élève qu'elle avait formé. Elle s'émut et alla même jusqu'à faire mettre le livre à l'index par la cour de Rome[1]. Il est naturel de penser que l'*Euphormion*, à son apparition, fut lu avec une attention toute particulière par les Pères Jésuites de Pont-à-Mousson qui se sentaient plus directement visés, comme ayant été les adversaires de Guillaume Barclay et les précepteurs de son fils. Les *Acigniens* qui professaient dans l'Université lorraine durent s'appliquer à découvrir les noms véritables des personnages de ce roman satirique et il est permis de supposer qu'ils eurent sur l'interprétation de certains épisodes des lumières qui manquèrent à d'autres. Il y eut donc une clef de l'*Euphormion* accréditée à l'Université de Pont-à-Mousson et dont la tradition ne s'était pas perdue à l'époque où le P. Nicolas Abram[2] écrivait l'histoire de cette université, c'est-à-dire une cinquantaine d'années après la publication de l'ouvrage de Barclay. Les pages où le P. Abram analyse et explique en partie l'*Euphormion* sont restées inédites. Seul Ragot (Murigothus)[3] les a traduites

1. On sait que néanmoins, de 1616 à 1621, année de sa mort, J. Barclay vécut à Rome pensionné par le pape Paul V, puis par Grégoire XV, et en bons termes avec le cardinal Bellarmin, de la compagnie de Jésus, contre lequel il avait défendu le traité de son père : *De potestate papæ*.

2. Nicolas Abram, né en 1589 à Xaronval, petit village des environs de Charmes, entra dans la compagnie de Jésus en 1606, fut envoyé à Pont-à-Mousson pour y faire ses études et y enseigna pendant de nombreuses années. Il dut aussi professer à Paris. Il mourut en 1657.

On a perdu l'original de son ouvrage : *Historia Universitatis et Collegii Mussipontani quam conscripsit P. Abram S. J. ab institutione ad annum 1650*. Deux copies en ont été conservées; l'une est à la bibliothèque municipale de Nancy, l'autre à la bibliothèque d'Épinal. Cette dernière, faite sur l'ordre de Dom Calmet, appartenait à l'abbaye de Senones.

3. Ragot, prévôt de Pont-à-Mousson vers le milieu du XVIII[e] siècle. Voir l'article de

ou, pour mieux dire, paraphrasées, en les émaillant de nombreux contre-sens. Le P. Carayon, dans ses extraits du P. Abram[1], a résumé en quatre lignes (p. 395) les neuf pages que celui-ci a consacrées à l'*Euphormion*[2]. Dom Calmet a utilisé pour l'article de sa *Bibliothèque lorraine* relatif à Barclay les explications du P. Abram, mais en les abrégeant beaucoup et sans y introduire la moindre critique[3]. Je crois donc devoir donner de ces pages une traduction complète et aussi exacte que possible.

L'analyse de l'*Euphormion* que l'on trouve chez le P. Abram laisse de côté une portion considérable de ce roman satirique et ne contient guère que ce qui a trait aux rapports de Guillaume et de Jean Barclay avec l'Université de Pont-à-Mousson et avec la compagnie de Jésus. Cela seul en effet rentrait dans le dessein de l'auteur. Mais c'est précisément là-dessus qu'il pouvait être bien informé et c'est ce qui donne de l'intérêt au morceau. Je vais le traduire tout d'une traite, me réservant de le faire suivre d'un commentaire.

P. Abram : *Histoire de l'université et du collège de Pont-à-Mousson depuis sa fondation jusqu'en 1650*. Manuscrit de la bibliothèque municipale de Nancy, numéro 41, pages 194 *verso* à 202.

Année 1602. « Le fils de Guillaume, Jean Barclay, était un jeune homme remarquable par son heureux naturel, ses mœurs, son talent, son éloquence, son extérieur avantageux. Il naquit à Pont-à-Mousson en 1582 d'une mère lorraine, et il fait entendre dans l'*Euphormion* qu'il ne répudie nullement

M. l'abbé E. Martin : *Le P. Abram, historien de l'université de Pont-à-Mousson, et ses deux traducteurs : Ragot et le P. Carayon.* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1887), p. 228, *sq.*

1. L'*Université de Pont-à-Mousson*, histoire extraite des manuscrits du P. Nicolas Abram de la compagnie de Jésus, publiée par le P. A. Carayon de la même compagnie. Paris, Lécureux, 1870.

2. Dans le manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Nancy.

3. On sait que Dom Calmet aurait voulu imprimer le manuscrit du P. Abram dans sa grande collection lorraine, mais que les jésuites ne le lui permirent pas. Voir Carayon, *op. cit. Introd.*, p. XXXV.

cette origine. Il dit en effet dans son *Satyricon* que son père Guillaume, qu'il appelle d'une manière énigmatique tantôt Thémistius, tantôt Euphormion, « tandis qu'il errait en des « pays étrangers, vint à tomber amoureux, et cette passion, « comme s'il eût subi les charmes de Calypso ou de Circé, le « condamna à un exil éternel. Car, après qu'il eut épousé cette « femme qui l'avait séduit par la distinction de son caractère « et par sa beauté, il ne put jamais la décider à suivre son « mari dans sa patrie si fortunée, ni se résoudre à abandonner « la plus chère partie de lui-même pour aller jouir seul de « tant de biens[1]. »

« Alors que Jean Barclay était élève de rhétorique sous le Père Musson[2], il avait, exemple d'une précocité rare, fait imprimer un commentaire qui ne manque pas d'élégance sur la *Thébaïde* de Papinius Statius[3]. Il était encore tout chaud de l'étude de l'éloquence quand, sous l'impulsion du ressentiment paternel plutôt que par haine pour notre société dans laquelle il avait même songé à entrer, il composa son *Satyricon*. Ce *Satyricon Euphormionis*, où il imite Pétrone[4], il l'écrivit sous le nom supposé d'Euphormion. C'est, à l'aide d'un seul et unique personnage, l'histoire de son père qu'il s'est proposé de retracer dans la première partie du *Satyricon* et la sienne propre dans la seconde. Il y décharge toute la bile de son père, d'une part contre le duc sérénissime et les nobles de sa cour, de l'autre contre notre société; puis il répand encore sur d'autres princes et grands seigneurs ses critiques et ses satires.

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 163.

2. Pierre Musson, né à Verdun en 1561, entra au noviciat des jésuites en 1576. Il professa la grammaire, les humanités et la rhétorique à Pont-à-Mousson, Verdun, Dôle, La Flèche, fut huit ans préfet des études et mourut à Orléans en 1637. Il se nommait peut-être Mousson. Il a écrit diverses tragédies latines. Voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Société de Jésus*, Paris, A. Picard.

3. *In P. Statii Thebaidos libros III commentarii authore Joanne Barclaio Guil^mi filio;* Pontimussi apud Melchiorem Bernardum. MDCI.

4. Nous étudierons dans un prochain article la question de l'imitation de Pétrone dans l'*Euphormion*.

« Mais il a enveloppé la première partie de tant de voiles, il y a rattaché, en l'enjolivant, tant de circonstances étrangères au sujet, que, à l'exception de Labetrus, de Pédon et d'Acignius contre lesquels il dirige ses traits satiriques, il lui était facile de se disculper à l'égard des autres personnages. Ainsi, comme on le croit communément, c'est Charles III qu'il a désigné sous le nom de Callion; mais il a ajouté à la réalité tant de choses fausses et inapplicables à ce prince qu'on peut à peine reconnaître les premiers linéaments de sa physionomie. C'est là-dessus surtout que s'appuie Barclay, quand, écrivant son apologie, il cherche à démontrer qu'en aucun endroit de son livre, il n'a, poussé par la haine, voulu attaquer ni même effleurer par un badinage innocent et permis, la vertu de ce prince; bien plus, quand il s'amusait, avec une verve un peu libre, aux dépens de divers grands personnages, il n'a même pas un instant songé au duc de Lorraine. « Que si, ajoute-t-il, « je ne craignais de l'offenser en me justifiant avec trop d'in-« sistance, la longue suite d'aïeux d'une famille si ancienne « protesterait assez contre la misérable origine que je raillais « dans Callion, et, dans la vie tout entière de celui-ci, comment « pourraient se reconnaître des vertus si notoires que partout « on célèbre[1] ? »

*Explication du premier Satyricon.*

« Quelque soin qu'ait mis Barclay à altérer les indices caractéristiques, à brouiller les traits, à déguiser ses personnages sous un masque de comédie, il ne put écarter les soupçons ni empêcher de croire que dans le premier *Satyricon* Callion est le duc sérénissime, Fibullius l'éminentissime cardinal[2], Euphormion le père de l'auteur, Guillaume Barclay; dans Per-

1. *Euph.*, pars. III, p. 306.

2. Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, fils de Charles III, né en 1567, mort en 1607.

cas il faut voir plutôt Grégoire[1] ou encore Jean Hordal[2]; Pédon et les autres serviteurs de Callion représentent soit les conseillers du prince favorables à notre société, soit les professeurs de jurisprudence, collègues de Guillaume Barclay.

« Le conteur imagine qu'Euphormion arrive de sa patrie, la Lusinie[3], sur le continent. Il descend dans une hôtellerie et, après un repas qu'il pensait lui avoir été offert gratuitement, à la mode écossaise, il s'en voit réclamer le prix par l'hôtelier; or, comme il n'a pas d'argent comptant, celui-ci, pour se payer, s'efforce de le dépouiller de son vêtement. Survient Callion qui, avec quelques écus, le tire des mains de ce détrousseur public. Euphormion, faisant le sacrifice de sa liberté, passe au service de son libérateur. Mais Callion, par l'intermédiaire de ses valets, met toute son application à troubler l'équilibre mental de son nouveau serviteur et à le pousser à la folie. Il espère ainsi avoir chez lui pour un perpétuel divertissement quelqu'un qui lui servira de jouet. Il envoie de ses gens pour réveiller brusquement Euphormion, au moment où il commence à s'endormir, en lui lançant de la fumée dans les narines; alors qu'il est encore à moitié assoupi, on lui prend les jambes dans les nœuds coulants de cordes auxquelles des poids sont suspendus; plus il met d'empressement à les retirer, plus, par cette hâte même, il resserre et noue étroitement ses liens; enfin il n'est pas de tourments et d'outrages par lesquels ils ne cherchent à le priver de sommeil et à lui faire perdre la raison. Euphormion, suivant le conseil de Percas, pour se dérober à tant de misères, fait semblant d'avoir réellement l'es-

1. Grégoire de Toulouse, professeur de droit à l'université de Pont-à-Mousson. Voir l'étude de M. Hyver: *Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson* (1582-1597). [*Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*, t. I, p. 47 sq.]

2. Jean Hordal, jurisconsulte lorrain, descendait d'un des frères de Jeanne d'Arc. Professeur de droit à l'université de Pont-à-Mousson, il fut aussi conseiller du duc de Lorraine. Il mourut en 1618 à l'âge de 66 ans. Il a laissé : *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc Lotharingæ, vulgo Aurelianensis puellæ historia*..... Pont-à-Mousson, 1612.

3. L'Écosse.

prit dérangé et n'échappe ainsi à une démence véritable qu'en feignant pour un temps la démence. Bientôt, après que, grâce à la même feinte, il paraît être rentré dans son bon sens, Fibullius lui offre pour épouse une femme dont la beauté l'emporte sur celle des statues les plus parfaites ; tout d'abord il accueille celle-ci et consent au mariage ; mais, quand il apprend que sa fiancée[1] a déjà été séduite par Fibullius lui-même et par d'autres grands seigneurs, il s'enflamme d'une telle fureur que sa vengeance se déchaîne contre la lettre même de Fibullius, il la met en pièces et la foule aux pieds[2]. Mais, pour cet acte, Euphormion va verser bien des larmes ; sa vie est mise en péril, son dos meurtri de coups, son front marqué au fer rouge de lettres majuscules. Percas est le ministre de la cruauté de Fibullius, et, comme il avait pris part à la faute, pour écarter plus loin de lui tout soupçon de complicité, il sévissait contre son compagnon avec plus de férocité encore qu'on ne le lui avait ordonné.

« Voilà à peu près ce qui constitue l'action du premier *Satyricon,* et, sans même que j'aie besoin de le dire, on pourrait facilement appliquer ce récit à Guillaume Barclay et aux controverses soulevées au sujet de l'Université de Pont-à-Mousson, qu'il jugeait corrompue par la trop grande complaisance des princes pour notre société. Le reste a été ajouté soit pour le plaisir du lecteur, soit pour exciter la haine contre les Acigniens, c'est-à-dire les Ignaciens, soit pour dissimuler la vérité en l'entourant d'événements et de personnages imaginaires. »

1. Cette femme personnifie l'université de Pont-à-Mousson corrompue par les princes de Lorraine, qui lui ont témoigné une indulgence excessive.
Cf. Ch. Hyver. *Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la Faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson,* p. 67 et 68.

2. Comme échantillon des contre-sens de Ragot (Murigothus), je cite la traduction qu'il a donnée de cette phrase : « Ce qu'ayant apperçu Euphormion, il se mit en si grande colère qu'il en escrivit à Fibullius et luy reprocha en termes fort vifs la tromperie qu'il luy avoit faite, et que quand sa femme voulut se rapprocher de luy, il mit ses vêtements en pièces et la chassa à coups de pied : elle en fit ses plaintes en pleurant et Euphormion risqua beaucoup pour sa vie..... »

*Explication du second Satyricon.*

« Dans le second *Satyricon* c'est lui-même que Barclay a représenté plus clairement sous le même nom d'Euphormion. Mais, pour que le récit se rattache à un seul et unique Euphormion, il imagine que celui-ci n'est pas le rejeton naturel de Thémistius (c'est-à-dire de Guillaume Barclay), né de lui à Pont-à-Mousson, mais son fils adoptif. Il décrit ainsi Pont-à-Mousson sous le nom de Delphium :

« Un fleuve au lit assez large traverse une plaine entourée « de montagnes, et comme ses eaux arrosent et les champs si- « tués dans la plaine et ceux qui sont au pied des collines, la « glèbe féconde admet tous les genres de cultures. Le sommet « des montagnes nourrit des forêts touffues, charme de l'été, « ressource contre l'hiver. Puis des vignobles et des jardins « s'étendent sans interruption jusqu'à la plaine qui, distribuée « en pâturages et en champs labourés, groupe d'innombrables « villages autour de la ville, au point qu'ils lui donnent presque « l'aspect d'une cité majestueuse. A l'entour on voit, ici de fertiles « potagers, là des allées ouvertes aux promeneurs, principale- « ment à l'endroit où le fleuve attiédit par la douce fraîcheur « de ses eaux la chaleur que reçoit le creux de la vallée. La « ville, partagée en deux par le fleuve, est réunie par un pont « d'un assez beau travail et possède des maisons, non pas « d'une masse imposante, mais spacieuses, construites en pierre « excellente avec un art très élégant. Cette ville s'appelle Del- « phium. Là le commerce des lettres attire et retient plus « d'étrangers qu'il n'y a de citoyens ; car nulle part ailleurs « les études ne passent pour plus brillantes et la renommée « des Acigniens y conserve une jeunesse perpétuellement re- « nouvelée, comme si elle devait donner des recrues à l'univers « entier[1]. »

« Bientôt, lui qui, dès la première enfance pour ainsi dire,

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 157.

avait été élevé dans nos écoles, il n'en racontera pas moins, pour embellir son récit, qu'il a commencé à apprendre les éléments des lettres au moment où son adolescence touchait presque à la maturité virile. Il ajoute que, ayant été témoin de la discorde qui à Delphium mettait aux prises les Acigniens, c'est-à-dire notre société, avec divers lettrés, c'est-à-dire les professeurs de droit qui s'efforçaient d'attirer à eux la dignité de recteur et de chancelier, il fut ressaisi de son indignation ancienne et :

« Oh ! s'écrie-t-il, aveugle passion du vice ! Oh ! étroitesse « des querelles les plus mesquines où de grands crimes pourtant « peuvent trouver place ! Ils s'entrechoquaient dans une lutte « aussi violente, ils combattaient avec une ambition aussi « acharnée que si ce triomphe pour rire leur eût promis l'es- « poir du diadème. Des hommes distingués sans doute, mais « obscurs, se disputaient avec une jalousie obstinée à qui com- « manderait aux autres dans une petite ville : et ce qui suffi- « sait à servir d'objet à de telles haines, c'étaient de vains « noms de dignités, et les faisceaux sans haches qui servent à « fesser les enfants. Et pourtant personne ne parlait avec plus « de sévérité contre l'ambition, personne n'énumérait plus fré- « quemment les maux qu'engendre l'orgueil, et, tandis qu'oc- « cupés à de petites choses ils ne s'aperçoivent pas que c'est à « la gloriole seule qu'ils appliquent leur pitoyable esprit, dé- « clamateurs ridicules, ils font le procès à l'éclatante ambition « des grands et aux soucis qui troublent l'âme des princes[1]. »

« Ensuite Euphormion (Barclay) raconte qu'il partit pour l'Italie afin de consacrer sa vie à une certaine secte de philosophes (c'est ainsi qu'il appelle les religieux) et il est certain que déjà il songeait à entrer dans notre société. Mais Théophraste, c'est-à-dire un homme illustre, Jacques Davy, qui devint depuis le célèbre cardinal du Perron, s'étant lié avec lui à Milan, reconnut que son caractère ne pourrait supporter

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 160.

l'abdication de sa liberté. Il loua son talent et le persuada de tourner son esprit d'un autre côté, lui promettant, s'il vouait sa vie aux lettres, qu'il se ferait un nom parmi les beaux esprits. En conséquence il se rendit à Marcia (c'est-à-dire Venise), et peu après en Éleuthérie (c'est-à-dire en France), n'osant par une fausse honte orgueilleuse, retourner auprès de Thémistius. Mais comme aucun honneur n'était rendu aux muses et que lui-même, à Paris qu'il appelle Ilion, s'était laissé prendre aux filets d'une femme et s'abandonnait à un amour déréglé, il revint bientôt à de meilleurs sentiments et résolut fermement de se soumettre à la règle des philosophes qu'il avait aimés autrefois. Cependant il voulut auparavant se produire dans une assemblée de lettrés, et, par une improvisation éloquente, faire en public montre de son talent. Il se rendit à la demeure d'Acignius (il entend par là le collège de La Flèche fondé depuis peu par Henri le Grand) un jour où avaient lieu des exercices littéraires. On propose un tableau dont le sujet peut s'interpréter en différents sens et fournit matière aux dissertations des savants. Barclay ajoute que, après un débat contradictoire et un copieux commentaire de l'énigme, son talent fut goûté d'Acignius. C'était le provincial Ignace Armand[1] qui, au moment où il prenait congé de lui, lui prodigua les plus douces flatteries, et, lui décernant en public d'abondantes louanges, séduisit par le charme de la plus dangereuse volupté son âme émue ; aussi, amorcé par ces éloges, avide de louanges nouvelles, revint-il le lendemain chez Acignius. Celui-ci, comme distraitement et sans y toucher, lui tint divers

1. Armand Ignace, né à Gap en 1562, entra dans la compagnie en 1570. Après avoir professé la philosophie et la théologie pendant quelques années, il devint recteur du collège de Tournon, supérieur de la maison professe, provincial de France et de Champagne et visiteur. Estimé de Henri IV, ce fut à Metz qu'il demanda au roi le rétablissement de la compagnie. Il mourut à Paris le 6 décembre 1638. (Sommervogel, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*.)

Le P. Ignace Armand visita plusieurs fois le noviciat de Nancy, notamment le 22 janvier 1604.

Voir Archives départementales, H. 1824. *Livre du procureur contenant l'état des comptes du noviciat de la compagnie de Jésus à Nancy de 1600 à 1683*. Le noviciat a été à Saint-Nicolas jusqu'en 1603.

propos sur le bonheur de ceux qui se sont engagés dans notre société, et Barclay sentit bien que c'était pour lui, à n'en pas douter, que ce langage était tenu.

« Pour moi, dit-il, prenant en horreur les machinations « d'Acignius, plus il accumulait d'arguments en ce sens, plus « je mettais de malignité à dédaigner ses paroles. Peu à peu « dès lors ma piété se refroidit et de nouveau je me promis de « renoncer au commerce d'Acignius et des autres philosophes ; « car il ne m'échappait pas que les philosophes remuent je ne « sais par quels moyens les cœurs des hommes et les imprègnent « d'un venin plein de suavité pour les attirer dans leurs acadé- « mies. Aussi, pour ne pas périr par un tel poison, je me mis « en route, comme j'en avais depuis longtemps le dessein, pour « me rendre en Scolimorrhodie (c'est-à-dire dans la Grande- « Bretagne). Mais je tombai misérablement dans les filets que « j'évitais avec tant de soin et, par un surprenant prodige, « j'appris qu'Acignius est partout[1]. »

« En réalité, étant venu à Rouen, il sentit son cœur percé de vifs aiguillons; d'en haut la lumière brilla pour lui et son âme se fondit doucement, inondée par le flot délicieux de la grâce ; aussi ne put-il résister plus longtemps au Saint-Esprit qui l'appelait à lui ; mais il demanda au provincial Ignace Armand, qui était arrivé récemment de Paris, à être admis dans notre société. Il use donc d'une fiction et raconte qu'au moment où il errait au sein d'une nuit profonde, glacé par le froid et par la solitude, il entendit le léger murmure d'un ruisseau et arriva près d'une source vive, d'où ne s'échappait pas une eau commune ni un torrent vulgaire. Il trempa son front, ses mains, bientôt aussi ses lèvres dans cette eau si limpide ; peu après, le vent dissipa les nuages, les astres brillèrent d'un plus libre éclat ; alors lui apparut l'aspect ravissant de ce lieu :

« Il n'est pas de louange, dit-il, qui puisse en exprimer la

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 252.

« beauté. Une eau plus transparente que le cristal hâtait, à « travers des petits cailloux qui, çà et là, faisaient saillie sur « le sable, ses flots légers et frissonnants, et si doux était son « murmure qu'on eût dit une musique; elle réfléchissait aussi « l'image des astres et ce reflet qui semblait plus éclatant que « les flambeaux du ciel eux-mêmes, me promettait, dans l'en- « chantement d'une si belle nuit, je ne sais quoi de plus mer- « veilleux encore si j'examinais toutes choses à la pleine clarté « du soleil. Si je n'avais pas su en toute certitude que je ne « m'étais pas éloigné du voisinage d'Éleuthérie, j'aurais pu « croire que j'avais été transporté en Perse près des sources « d'or. Bientôt, quand la lune se mit à briller de son plus pur « éclat, je vis à proximité une vaste maison, autour de laquelle « se dressaient de hautes tours, lui formant une ceinture. « Aussitôt je quittai la source et frappai à la porte la plus « rapprochée de l'édifice pour demander l'hospitalité. Alors « soudain les portes s'ouvrirent à deux battants et de toute « part s'illuminèrent de la clarté des flambeaux; Acignius, « avec un grand cortège de porteurs de cierges, s'avança vers « moi qui restais dans l'attente[1]. »

« Puis, quand Acignius eut promené sur le visage d'Euphormion je ne sais quels rameaux, qu'il eut ainsi versé dans son âme un trouble délicieux et l'eut comme enveloppée de ténèbres, avec la même troupe de porteurs de flambeaux, le jeune homme pénétra dans l'intérieur de la maison, où il reçut l'accueil le plus affable; les paroles caressantes et les soins empressés des serviteurs lui furent prodigués; visages souriants des gens de la maison, magnificence des apprêts, tout rivalisait pour lui plaire.

« Euphormion ne tarde pas cependant à revenir à son caractère et à son amour inné de la liberté, et, se préparant à s'éloigner, pour donner à son départ un prétexte qui ait une apparence pieuse, il allègue qu'il est tenu d'accomplir sans

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 253.

aucun retard un pèlerinage, dont il a fait le vœu, à la chapelle de Notre-Dame d'Apricote[1], en Icoléon, c'est-à-dire en Belgique, célèbre par ses miracles. Mais Acignius le délie de ce vœu et, pour me servir des expressions de l'auteur, de nouveau humecte ses yeux avec les mêmes rameaux, plongeant ainsi son esprit dans le trouble. Le jeune homme a reconnu la douceur de la source où il a bu la veille et son âme attendrie est saisie d'une sorte d'ivresse; il promet de faire ce qu'on lui commande. Cependant deux choses le font bientôt renoncer à cette ferme résolution, d'abord l'horreur des exercices corporels où s'occupent les novices pour abattre davantage leur esprit, et puis le dégoût de la nourriture du noviciat. Il décrit ainsi les novices appliqués chacun à leurs travaux :

« La plupart étaient des jeunes gens; ils tenaient baissé vers « la terre leur visage plein de modestie; l'un disposait en tas « réguliers des pierres éparses; l'autre transportait des fagots « ou de l'eau, ou plantait des herbes destinées aux repas de la « communauté; un autre se donnait beaucoup de mal pour « établir un chemin tortueux menant à la porte de la maison; « la plupart avaient meurtri leur corps par des flagellations, « et entre chaque coup ils prononçaient le nom d'Eutychie « (c'est-à-dire de la félicité). Assurément je ne voyais rien qui « ressemblât à ce que m'avaient promis les séductions de la « nuit précédente. Maintenant ils tournaient tous vers moi « leurs visages muets et, celui qu'ils avaient reçu la veille avec « tant de courtoisie, ils paraissaient l'inviter à partager leur « labeur. »

« Et un peu plus loin :

« Au reste leur table ne se distinguait pas par le luxe et « n'était pas couverte de mets laborieusement préparés; d'autre

1. ...*ad templum virginis Aspricollensis.*

Aspricollis, ou Mons Acutus, est la petite ville néerlandaise de Scherpenheuvel (Montaigu) dans le Brabant méridional, arrondissement de Louvain.

Voir sur ce lieu de pèlerinage, très en faveur au commencement du XVII^e siècle, Ch. Pfister : *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1898.)

« part une nourriture modeste et facile à se procurer excluait
« la funeste faim ; mais, ô chose presque incroyable à ceux qui
« ne l'ont pas éprouvée ! tout ce qu'on me servait me semblait
« mauvais ; ces mets, même après le jeûne et le travail, op-
« pressaient de leur fumée fastidieuse mon estomac pris de dé-
« goût. J'ai compris, mais beaucoup plus tard, que là les mets
« sont en rapport avec les sentiments des convives. Si quel-
« qu'un cherche spontanément Eutychie dans cette demeure et
« reste en ce séjour par une libre résolution, non seulement il
« trouve les mets excellents, mais il éprouve aussi du plaisir
« à veiller et à se livrer aux autres travaux qui m'y ont si fort
« épouvanté. Au contraire, ceux qu'une erreur, ou la violence,
« ou des séductions passagères ont poussés dans ce lieu comme
« dans un cachot, vivent, tourmentés par l'impatience de leur
« âme, comme s'ils étaient sur le rocher de Prométhée[1]. »

« Euphormion avait donc commencé à préparer son évasion de la demeure où il était retenu. Elle paraissait facile, puisqu'il ne voyait aucune enceinte de murailles, quand soudain, embarrassé et arrêté et furieux contre lui-même en raison de ce retard inutile, il eut à lutter contre d'invisibles et impalpables obstacles ; car il se trouvait enveloppé de çà et de là comme dans des rets très ténus et ce filet très fin, plus il faisait de violents efforts, plus il le resserrait en liens et en nœuds plus étroits, et il s'étonnait de cette barrière d'une telle ténuité que des regards pénétrants ne la pouvaient distinguer, que les mains elles-mêmes ne la sentaient que parce qu'elles étaient captives. Enfin, après qu'il eut fait part à Acignius de sa résolution de partir et que celui-ci eut épuisé tous les arguments pour la combattre, il s'échappa par la porte d'Adranie (c'est-à-dire de la paresse). Il dit en effet que l'entrée de cette demeure était gardée par sept portes ayant chacune leur nom distinctif : *Hieromerimna* (c'est-à-dire le souci des pratiques du culte dans une âme troublée par les scrupules et que l'inquiétude tour-

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 255 sq.

mente); — *Aelpis* (c'est-à-dire le désespoir); — *Penia* (la pauvreté); — *Adrania* (la paresse); — *Philotimia* (l'ambition); — *Glykytes* (la douceur); — *Arete* (la vertu). Ainsi Jean Barclay, comme il ne le dissimule pas lui-même, s'échappa de notre noviciat par la porte de la paresse pour se rendre en Grande-Bretagne, où il fut très en faveur auprès du sérénissime roi Jacques VI. Celui-ci l'admit au nombre des officiers de sa maison et ne voulut pas qu'on lui créât d'ennuis en raison de sa religion. « Cette tolérance », dit Barclay dans la préface de son *Avertissement aux sectaires*[1], « n'avait rien de bien extraordinaire après tout. Je suis né en effet hors des îles Britan-« niques et les étrangers ne sauraient être astreints aux lois « religieuses qui obligent en Angleterre les indigènes. »

« Peu de mois après son arrivée en Grande-Bretagne, sur les réclamations du sérénissime duc Charles qui se plaignait d'avoir été attaqué ainsi que les siens par la licence satirique de l'*Euphormion,* il fut envoyé en Lorraine sous prétexte d'une mission diplomatique. Là il donna, comme il put, satisfaction au sujet de Callion et fit à nos pères, dans leur noviciat de Nancy, une visite très courtoise. »

Ces pages du P. Abram nous fournissent, pour rectifier et compléter les clefs reproduites par toutes les éditions de l'*Euphormion,* des changements ou des additions qu'il est utile de relever.

Pour le personnage d'Euphormion les clefs indiquent Jean Barclay, l'auteur même du *Satyricon.* Or, il est certain que, comme l'explique le P. Abram, cette interprétation n'est juste que pour la seconde partie: dans la première, Euphormion représente Guillaume Barclay[2] qui reparaît, il est vrai, dans la seconde, mais sous le nom de Thémistius. Dom Calmet écrit,

1. *Joannis Barclaii parænesis ad sectarios.* Coloniæ apud Joannem Kinckium, anno 1617.

2. Dans son *Apologie,* Barclay ne fait pas cette distinction : « Dissimulatus igitur verecunde mihi ipsi sub Euphormionis nomine prælusi : ut, si novi hominis et vigesimo primo anno scribentis..., sq. », p. 289, édit. Hack.

d'après le P. Abram : « Il est nécessaire, pour l'intelligence de ce livre, de savoir que la première partie est l'histoire du père et la seconde celle du fils, quoique sous le même nom, et qu'au contraire, il désigne la même personne et le même lieu sous différents noms[1]. »

Callion n'est plus le duc de Guise, comme le veulent certaines clefs, mais Charles III, duc de Lorraine. Fibullius, que les clefs donnent comme un ami quelconque de Guise, devient l'éminentissime cardinal de Lorraine. Dans Percas nous voyons, non plus M. d'Anguien (ou d'Arquien), gouverneur de Metz, mais Grégoire de Toulouse ou Jean Hordal. Pédon[2] symbolise d'une manière générale soit les conseillers du prince favorables à la société de Jésus, soit les professeurs de droit de l'université de Pont-à-Mousson, collègues de Guillaume Barclay.

Le P. Abram nous confirme que Théophraste n'est autre que Jacques Davy qui devint le célèbre cardinal du Perron.

Il fixe aussi divers lieux : Notre-Dame d'Apricote en Flandre (Icoléon), la Flèche, Rouen, précise, entre autres noms, celui du provincial Ignace Armand, nous fait connaître plusieurs voyages de Jean Barclay et, enfin, sa visite au duc de Lorraine ainsi qu'aux jésuites du noviciat de Nancy.

Aucune des biographies de Barclay ne contient tous ces détails : seul Dom Calmet, ainsi que je l'ai dit, en reproduit quelques-uns, mais sans indiquer sa source.

Recueillons donc les faits nouveaux que nous révèle le P. Abram et insérons-les dans la biographie de Jean Barclay ; car, sur son père, cette analyse ne nous apprend rien que nous ne sachions d'autre part.

Une discussion chronologique est nécessaire ; cette première partie de la vie de Jean Barclay a été en effet rapportée avec un certain nombre d'inexactitudes. Voici des dates fermes reposant sur des documents positifs ou des témoignages qui ont du poids.

1. *Bibliothèque lorraine*. Supplément, p. 4, Nancy, Leseure, 1751.

2. De *pedo*, qui a de larges pieds, pied plat ?

En 1581, l'Écossais Guillaume Barclay, professeur de droit à l'université de Pont-à-Mousson, où il est arrivé en 1577, épouse dans cette ville Anne de Malaviller. De ce mariage naît Jean Barclay le 28 janvier 1582. En 1601, le brillant élève des jésuites de Pont-à-Mousson publie en cette ville son commentaire sur la *Thébaïde* de Stace. « Il est possible que les jésuites aient désiré qu'un jeune homme si plein de promesses entrât dans leur ordre; mais le récit courant, que le père de Barclay l'expédia en Angleterre pour l'enlever aux entreprises des jésuites[1], est contredit par le motif que J. Barclay lui-même donne de son voyage dans un de ses poèmes. L'avènement au trône anglais d'un roi d'Écosse suffit à expliquer qu'un jeune Écossais, bien doué et entreprenant, se soit rendu à Londres. Mais en même temps l'antipathie contre les jésuites — quelle qu'en soit la cause — existait certainement chez Barclay et on en trouve la preuve dans le premier ouvrage qu'il composa alors, le *Satyricon*[2]. »

Nous savons que cette antipathie eut surtout pour cause les démêlés que son père, devenu doyen de la faculté de droit, eut avec les Pères de la société au sujet des charges de recteur et de chancelier que ceux-ci prétendaient avoir seuls le droit de remplir. L'affaire ayant été évoquée au conseil du duc Charles III le 18 novembre 1602, Guillaume Barclay perdit sa cause et c'est le chagrin qu'il en ressentit qui le détermina à quitter la Lorraine. Après un court séjour à Paris, le père et le fils se rendent à Londres où ils se trouvent en 1603, à l'avènement de Jacques Ier. A l'occasion du couronnement Jean publie un poème latin[3]. La même année, il fait imprimer la première partie de l'*Euphormion* dédiée au roi Jacques. « Cette édition, dit M. Dukas, est d'une rareté excessive. Non seulement je ne l'ai pas trouvée à Paris, mais je ne l'ai vue décrite nulle part. Elle n'est pas au *British Museum*, dont l'édition la plus

1. Voir l'article Jean Barclay de la *Biographie Didot*.
2. Richard Garnett, *Dictionary of national Biography*, t. III, 1885, p. 162.
3. Bayle.

ancienne est celle de 1610. Elle ne faisait pas partie de la collection, si riche en spécialités écossaises, du docteur Laing. Sur le *Catalogus librorum impressorum Bibliothecæ Bodleianæ*, Oxon. 1843, sq. I, 183, je ne la vois pas figurer non plus[1]. »

Cependant cette édition introuvable a existé, puisque le titre de l'édition de Paris de 1605 est : *Euphormionis Lusinini Satyricon nunc primum recognitum, emendatum et variis in locis auctum*. Une édition revue et augmentée en suppose nécessairement une antérieure. Au surplus, nous savons que d'autres ouvrages de la même époque qui jouirent de la plus grande vogue eurent ou faillirent avoir le sort de la 1re édition de l'*Euphormion*. On ne connaît plus qu'un exemplaire de l'édition de l'*Astrée* de 1607, et il s'en est fallu de peu que la 1re édition de *Francion* de Charles Sorel (1623) ait disparu[2].

Ni le P. Abram ni Dom Calmet ne mentionnent ce premier voyage en Angleterre de Guillaume et de Jean Barclay. A la fin de 1603, nous les voyons revenir en France. On lit dans la *Vie de Guillaume Barclay*, par M. E. Dubois[3] : « Tous les auteurs s'accordent à dire que Jacques Ier le reçut fort bien et lui offrit la charge de conseiller d'État « avec de gros appoin« tements », mais que Barclay, bien qu'il fût sans fortune, ne put l'accepter, à cause de la condition qui s'y trouvait attachée de renoncer à la foi catholique et d'embrasser la religion anglicane[4]. »

C'est à Paris qu'il se rend, accompagné de son fils, « avec peu de biens et sans emploi[5] ». L'université d'Angers cherchait alors un professeur pour une chaire de droit vacante depuis 1599. Elle lui est offerte et le 15 janvier 1604, il signe

1. *Op. cit.*, p. 29.

2. Voir E. Roy. *La vie et les œuvres de Charles Sorel.* Hachette, 1891, p. 62.

3. *Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers* (1546-1608) [*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1870-1871].

4. Cf. Bayle, Moréri. Son père, selon Moréri, craignait que les sentiments des protestants ne fissent impression sur son esprit. C'est pour cette raison qu'il l'aurait ramené en France.

5. Pocquet de Livonnière. *Vie de G. Barclay*, publiée par E. Dubois, *op. cit.*, p. CLXVIII sq.

le traité par lequel il s'engage à enseigner à Angers pendant cinq années entières[1]. A cette date il est encore à Paris.

Que devient dès lors Jean Barclay ? Voici ce qu'écrit M. Dukas[2] : « Guillaume Barclay, en partant, emmena son fils. Nous les retrouvons tous deux à Angers, en 1605. C'est pendant ce séjour que se place la composition de la seconde partie de l'*Euphormion*... D'Angers, Jean Barclay alla à Paris où il se maria en cette même année 1605 ; dès 1606, on le voit établi de nouveau à Londres... »

Pour cette partie de la biographie de Jean Barclay, M. Dukas se fonde uniquement sur une phrase de Ménage (*Vita Petri Œrodij*, etc. Paris, 1675) : « Il fit à Angers la segonde partie de cet ouvrage. Je l'ay ouy dire à mon père. » Or c'est plus vraisemblablement dans cette période que se placent le voyage de Jean Barclay à Milan et à Venise et ses séjours aux noviciats de La Flèche et de Rouen qui nous sont rapportés par le P. Abram et qu'ignorent les autres biographes.

La rencontre avec le cardinal du Perron ne put avoir eu lieu qu'en 1604 ou au commencement de 1605. Nous savons que celui-ci, depuis peu promu au cardinalat, partit de Fontainebleau pour son ambassade de Rome le 29 octobre 1604. Dans une lettre qu'il écrit au roi Henri IV pour lui rendre compte de son voyage (de Rome, 12 janvier 1605)[3], il lui dit qu'il a passé par Turin, Casal, Parme, Modène, Bologne et Florence. Il n'est pas davantage question de Milan dans les autres lettres. Mais Barclay mentionne expressément cette ville comme lieu de l'entrevue entre son héros et Théophrastus (du Perron). Est-ce dans l'*Euphormion* que le P. Abram a puisé cette information que nous ne pouvons contrôler? En maint endroit, nous le savons, Barclay, bien que le fond du récit soit vrai, commet de volontaires anachronismes, mêle les faits et les pays,

1. E. Dubois, *op. cit.*

2. *Op. cit.*, p. 6.

3. *Les ambassades et négotiations de l'illustrissime et révérendissime cardinal du Perron*. Recueillies par César de Ligny, secrétaire dudit seigneur. Paris. Antoine Estienne, 1623, p. 260.

brouille en un mot les pistes. Le cardinal l'a-t-il réellement rencontré à Milan? Ou bien ce nom a-t-il été substitué à un autre nom de ville? La question n'a pas en soi grande importance. Quant à l'entrevue elle-même, elle s'explique aisément. Du Perron avait eu avec la Lorraine des relations fréquentes. Sans parler de ses tentatives de conversion sur la duchesse de Bar[1], nous voyons dans sa correspondance diverses lettres adressées au cardinal de Lorraine, un des bienfaiteurs de l'université de Pont-à-Mousson. Mais, à titre d'Ecossais, Barclay devait plus particulièrement intéresser le prélat qui avait composé une pièce de vers sur la mort de la reine d'Écosse Marie Stuart et prononcé son oraison funèbre. La sollicitude de Du Perron avait, disent les clefs de l'*Euphormion*, aidé en France plus d'Écossais célèbres à pratiquer les bonnes lettres qu'en Écosse même le roi n'en soutient et favorise[2].

Voyons de quelle manière Barclay, par la bouche d'Euphormion, raconte ce voyage en Italie où il devait rencontrer Du Perron. Il s'est lié à Delphium (Pont-à-Mousson)[3] avec un jeune noble du nom d'Anémon[4], d'une piété fervente, qui peu à peu l'amène par ses exhortations à partager sa résolution d'embrasser la vie religieuse. Assez longtemps ils dissimulent leur projet et ce mystère même dont ils s'entourent ne fait qu'exciter leur désir. Mais le changement survenu dans les habitudes d'Euphormion, dans sa conversation maintenant tout imprégnée de piété, ne peut échapper à l'œil perspicace de Thémistius.

Que l'on mette de côté la rhétorique érudite et la mythologie qui chez Barclay gâtent si souvent les pages les plus sincères et

1. Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, morte à Nancy le 13 février 1604. Elle demeura fidèle à la religion protestante.

2. *Theophrastus, Perronius cardinalis Ebroicensis, cujus sollicitudine in Gallia plures Scoti celebri nomine bonas artes professi sunt, quam in ipsa Scotia foventur et aluntur a Rege.*

3. Anachronisme, puisque Guillaume et Jean Barclay avaient quitté la Lorraine depuis la fin de 1603.

4. Les clefs donnent pour ce nom M. de Bonville, introducteur des ambassadeurs.

l'on retrouvera ici l'écho des discussions qu'il dut avoir avec son père au sujet de cette vocation soudaine. Guillaume essaya en vain de le mettre en garde contre les dangers d'une décision trop peu mûrie. « Mais son discours n'eut aucun effet sur mon « âme obstinée, » dit Euphormion ; « car je considérais qu'en pa- « reil cas c'était être pieux que d'être cruel ; aussi lui répondis- « je formellement que sans doute pour moi toutes les choses « humaines passaient après Thémistius, mais que Thémistius « lui-même passait après le ciel[1] ». Le père, après les accès de colère, après les larmes, se résigne à le laisser partir, mais avec l'espoir qu'il reviendra désabusé. Il en veut surtout à ces religieux qui exploitent l'inexpérience de la jeunesse pour l'attirer à eux, en lui peignant le monde sous de fausses couleurs et en l'effrayant par la crainte de l'enfer.

Anémon et Euphormion se mettent donc en route[2] et arrivent à Milan. Là ils lient connaissance avec un prêtre fort aimable et très bienveillant, qui est descendu dans la même hôtellerie. Comme tous trois se rencontrent presque chaque jour aux mêmes offices, dans les mêmes églises, Théophraste (Du Perron) s'intéresse à ces jeunes gens et s'enquiert auprès d'eux du but de leur voyage. Bientôt, avec l'autorité que lui donnent son âge et sa haute vertu, il essaie, d'une main douce et discrète, de guérir, sans qu'ils s'en doutent, la blessure de leur cœur. Son coup d'œil est sûr et pénétrant.

« Il vit bien que l'élan qui nous emportait vers la vie reli- « gieuse ne se soutiendrait pas ; que l'esprit d'Anémon était « prompt à s'enflammer de passions soudaines, que le mien ne « saurait supporter la captivité volontaire et la règle austère « qu'on s'impose en entrant dans un couvent[3]. » Les deux jeunes gens se laissent peu à peu persuader par les sages conseils d'un homme dont l'ardente piété leur est connue.

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 165.

2. En réalité, ce n'est pas de Pont-à-Mousson, mais de Paris, selon toute vraisemblance, que Barclay partit pour l'Italie.

3. *Euphormion*, 2e partie, p. 169.

Puis, comme leurs parents ne sont plus là pour contrarier leur vocation, ils la sentent faiblir degré par degré. Anémon se reprend à songer à la haute situation de sa famille, à l'opulent héritage que lui laissera son père. Bref, il se décide à aller le retrouver. Quant à Euphormion, je ne sais quelle orgueilleuse pudeur l'empêche de retourner auprès de Thémistius. Théophraste l'engage à se consacrer aux muses, loue son talent et lui promet un nom parmi les lettrés.

Euphormion prend le parti de se rendre à Marcia (Venise, dont saint Marc est le patron). C'était une des villes les plus proches et le départ récent des Acigniens laissait la place disponible à de nombreux maîtres de la jeunesse.

Barclay fait allusion par ces mots à la lutte soutenue par les jésuites contre le Sénat de la République de Venise et à leur exil de cette ville. Ils la quittèrent le 10 mai 1606 [1]. Or, à cette date, Jean Barclay est à Londres, marié depuis l'année précédente. L'anachronisme est évident. De même les pages qui suivent, relatives au différend entre le pape (qu'il désigne sous le nom de Gephyrius) [2] et la république de Venise, concernent des événements qui se sont passés en 1606. C'est cette année que le pape Paul V lance l'excommunication contre la Seigneurie et que Henri IV offre sa médiation [3].

Nous devons donc conclure que, si J. Barclay a été réellement à Venise, il a mêlé dans son récit à des souvenirs personnels des faits contemporains à la composition du deuxième *Euphormion* (1605-1607). Les querelles des jésuites et du Saint-Siège avec Venise étaient alors à l'ordre du jour de l'opinion. De là les détails et les développements que Barclay, prompt à saisir l'actualité, nous donne à ce sujet, usant du droit reconnu à tout romancier de combiner à sa guise des événements réels aussi bien que d'en imaginer de fictifs.

Il est d'ailleurs probable que si Barclay visita Venise en

1. Voir Crétineau-Joly. *Histoire de la compagnie de Jésus*. Paris, 1846, t. III, p. 105.

2. Traduction de *pontifex* (de γέφυρα, pont).

3. Voir les *Ambassades... de du Perron*, p. 442 à 593.

1604, il n'y fit qu'un court séjour et ne réussit pas à s'y créer une situation. Il a tracé de l'aspect de cette ville un tableau qui ne manque pas de vivacité et où l'on serait assez fondé à reconnaître des impressions personnelles[1]. S'il loue Venise en bons termes, il se permet cependant à l'égard de cette ville diverses railleries qui paraissent avoir irrité les habitants de la sérénissime République; car, dans son *Apologie,* Barclay consacre plusieurs pages à sa justification sur ce point[2].

Aucun passage du deuxième *Euphormion* ne laisse soupçonner que Barclay ait dépassé Venise, bien que son intention primitive eût été de se rendre à Rome[3].

Suivons maintenant Barclay dans son retour en France. Il a résolu d'aller à Paris pour chercher à se concilier la faveur du roi Henri IV. C'est ce qu'indique l'*Euphormion;* mais la réalité des faits, à partir de ce moment, serait difficile à découvrir sous les inventions romanesques dont l'auteur pare et enjolive son récit. La succession chronologique des événements est en outre intervertie. Un fait capital de la vie de Barclay, dont nous devons tenir grand compte, n'a trouvé place ni dans l'*Euphormion* ni dans l'analyse du P. Abram, c'est son mariage.

En 1605, il épousa à Paris Louise de Bonnaire, fille de Michel de Bonnaire, payeur aux armées, et poétesse latine[4]. Le couple alla habiter Londres en 1606.

Si donc nous devons tenir pour vraies les explications du P. Abram sur les pages de l'*Euphormion* qui racontent la lutte suprême de Barclay contre une vocation religieuse renaissante ainsi que son émancipation définitive, il est nécessaire de replacer les scènes de La Flèche et de Rouen avant le séjour à Paris, où le mariage eut lieu.

1. *Euphormion,* 2e partie, p. 171.

2. *Apologia,* p. 294-298.

3. ...*qui* (*Theophrastus*) *et unde essemus, quove studio Tiberim quæreremus, a nobis voluntaria confessione expressit.* (*Euphormion,* 2e partie, p. 169.)

4. *Dict. of national Biography, loc. cit.*
Cf. David Irving, *Lives of Scotish writers,* Edinburgh, Adam and Charles Black, 1839, t. I, p. 372, qui appelle Michel de Bonnaire « Trésorier des Vieilles Bandes ».

Nous admettrons donc que, revenant d'Italie[1], Barclay s'arrête d'abord à Paris; puis, désireux de revoir son père, se dirige sur Angers. Il revient par La Flèche, où il retrouve plusieurs de ses anciens maîtres. En 1603, Henri IV avait fait don aux jésuites de sa maison de La Flèche pour y établir un pensionnat. « Le 15 octobre de cette année trois Pères de Pont-à-Mousson se mirent en route pour donner les commencements à ce nouveau collège; c'étaient les Pères Pierre Barny, Christophe Brossard[2] et Pierre Sinson. Deux mois après, le 9 décembre, on leur adjoignit cinq autres Pères[3]. » Le collège fut en plein exercice et pourvu d'un nombre de chaires suffisant pour un enseignement complet, aussitôt après l'arrivée des jésuites, dans les premiers jours de 1604. Dès cette année le nombre des élèves approche de 1,200[4].

Cette visite de Barclay à La Flèche, où les jésuites lui font si bon accueil et cherchent en flattant sa vanité littéraire à l'attirer dans leur ordre, se placerait très naturellement au commencement de 1605. Il faut noter toutefois que l'*Euphormion* ne fait aucune allusion à un voyage à La Flèche et à Angers et place à Paris même cet entretien avec Acignius. Toutefois la version du P. Abram est fort vraisemblable; Jean Barclay a sans doute été en 1605 à Angers pour y voir son père, mais n'a pu y prolonger son séjour, comme le prétend M. Dukas d'après Ménage.

Il est plus malaisé de démêler la raison qui, au sortir d'Angers, l'aurait fait se diriger sur Rouen? Faut-il admettre qu'il ait dès lors pris la résolution de retourner en Angleterre, et, pour ce motif, ait passé à Rouen où il devait rencontrer d'une

1. Rien cependant ne paraît s'opposer à ce que, dans la réalité, le séjour de Barclay à La Flèche et à Rouen soit antérieur à son voyage en Italie. On le concevrait très bien en 1604, au retour d'Angleterre. J'ai suivi l'ordre des faits dans l'*Euphormion*.

2. Chancelier de l'université de Pont-à-Mousson de 1593 à 1603.

3. P. Carayon. L'*Université de Pont-à-Mousson*, p. 401.

4. Cf. Jules Clère, *Histoire de l'École de La Flèche depuis sa fondation par Henri IV*. La Flèche, Jourdain, 1853, p. 82, sq.

manière si inattendue le provincial Ignace Armand? Ou bien, si l'on dégage le récit de toutes les circonstances romanesques que Barclay a dû y ajouter, ne serait-ce pas le provincial lui-même qui, après avoir ranimé chez Barclay une vocation ancienne, l'aurait, par le prestige de son autorité et l'habileté de sa parole, déterminé à le suivre à Rouen? Une maison de probation (ou noviciat) venait d'être établie en cette ville. C'est ce personnage d'Ignace Armand (Acignius) qui me semble le trait d'union entre ces deux séjours, à La Flèche et à Rouen.

De Rouen, après ce court et infructueux essai de vie religieuse, Barclay dut revenir directement à Paris où il se maria, nous le savons, en cette même année 1605. C'est à Paris qu'il publie en 1605, chez François Huby, rue Jacob, la seconde édition revue, corrigée et augmentée de la première partie de l'*Euphormion*.

En quoi consistent les additions (*variis in locis auctum*)? Il serait téméraire de le conjecturer et j'ai déjà suffisamment multiplié les hypothèses pour m'interdire ici celles qui ne sont pas indispensables. Ce qui est certain, c'est que l'économie générale du premier *Euphormion* n'a été en rien modifiée en cette seconde édition. Guillaume Barclay seul reste le héros du roman. Jean ne paraît y avoir mêlé aucune de ses propres aventures. Il réserve son autobiographie pour une deuxième partie où il remontera même au delà de la date de 1603, qui est celle du premier *Euphormion*, puisqu'il y racontera ses études à Pont-à-Mousson.

En 1606, J. Barclay retourne en Angleterre avec sa jeune femme, qui lui donnera un fils et deux filles, William, Anne et Louise[1]. Il se fixe à Londres, où Peiresc lui écrit d'Anvers le 20 juillet 1606[2]. Nous avons aussi trois lettres de J. Barclay

1. David Irving, *op. cit.*, I, p. 372.

2. A Monsieur, Monsieur Barclay, chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du roy d'Angleterre, à Londres, en Kinstrid. (*Lettres de Peiresc*, publiées par Th. Tamizey de Larroque. Paris, imprimerie nationale, t. VII, p. 348, lettre CXL.)

adressées de Londres à Scaliger; deux seulement portent des dates : 13 juin et 2 août 1606[1].

Lorsque Euphormion nous raconte[2] son arrivée en Scolimorrhodie[3], c'est bien de ce second retour en Angleterre qu'il est question, et non du premier. Les éloges hyperboliques, en prose et en vers, qu'il prodigue, selon le goût du temps, à Tessaranacte[4], nous confirment le bon accueil qu'il reçut de Jacques Ier et la faveur dont il jouit auprès de ce prince. « *Hodie,* écrit Scaliger en juillet 1606, *regi est carissimus et prandenti ac cœnanti semper ad mensam sistere se solet*[5]. »

En 1606, Barclay publie ses poésies latines sous le titre de *Sylvæ*[6]; en même temps il poursuit la composition de son second *Euphormion* qui sera publié à Paris en 1607.

Il nous reste à examiner une dernière assertion du P. Abram. Celui-ci prétend, on s'en souvient, que Charles III se plaignit à Jacques Ier d'avoir été tourné en ridicule, lui et les siens, dans l'*Euphormion,* et que Barclay, sous couleur d'une mission diplomatique, fut envoyé en Lorraine, où il donna de son mieux satisfaction au prince.

Nous n'avons pas d'autre preuve établissant d'une manière formelle ce voyage de Barclay en Lorraine ; mais ici le témoignage du P. Abram a une valeur particulière. La visite de Barclay au noviciat de Nancy avait dû laisser des traces dans les souvenirs et les annales des Pères.

Il dut venir à Nancy en 1607. Le rang qu'il occupe dès lors à la cour de Jacques Ier explique qu'on ait pu l'attacher à une ambassade.

1. *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Mons. Joseph Juste de la Scala,* mises en lumière par Jacques de Reves. Harderwyck, 1624, in-12, p. 15, 198 et 361.

2. *Euphormion*, 2e partie, p. 283.

3. Scolimorrhodia, la Grande-Bretagne, de σκόλυμος, chardon, et ῥόδια, rose. Le chardon est l'emblème national de l'Écosse, comme la rose celui de l'Angleterre.

4. Tessaranactus, de τέσσαρα, quatre, et ἄναξ, roi, « nom donné au roi Jacques à cause de ses quatre royaumes, celui de France compris ». (Dukas.)

5 Cité par D. Irving, *op. cit.*, I, p. 372.

6. *Dictionary of national Biography.*

On trouve aux archives départementales, à l'année 1607 (B., 1,299), au compte des dépenses faites pour plusieurs seigneurs, ambassadeurs, etc., la mention du sieur Tampotte[1], ambassadeur d'Angleterre. Il se peut que Barclay ait fait partie de sa suite.

D'autre part, au registre de comptes de l'année 1606 (B., 1,298) sont inscrites les sommes délivrées au comte de Vaudémont, député par Charles III pour visiter en son nom le roi d'Angleterre. Il est permis de supposer que la plainte du duc de Lorraine fut exprimée par le comte de Vaudémont. Elle était très naturellement amenée par la seconde édition de la première partie de l'*Euphormion* (Paris, 1605) qui eut beaucoup plus de retentissement que l'édition *princeps* de Londres. Le vieux duc devait mourir en 1608 (le 14 mai), qui est aussi l'année de la mort de Guillaume Barclay (3 juillet). Ne peut-on pas croire aussi que Barclay voulut revoir son père et sa mère à Angers ainsi que la famille de celle-ci en Lorraine ?

Il fait allusion à ce projet dans une pièce intéressante adressée à son père[2] et qui ne peut être que de 1606 ou de 1607. On y lit en effet ces vers :

> *Tempus erit cum vos*[3] *prono veneratus honore*
> *Amplectar, tangamque manus, atque oscula figam.*
> *Tunc ego de charis orsus narrare Britannis,*
> *Tunc referam quid Rector agat, quam fronte benigna*
> *Dignetur famulos,* etc...

Dès 1606, l'idée d'un voyage en France s'agite dans cet esprit aventureux et mobile. On voit par les lettres qu'il écrit de Londres à Scaliger, et que nous avons mentionnées, qu'il songe à aller en Hollande pour y rendre visite à l'illustre éru-

1. *Sic.* Le nom est estropié, ainsi qu'il arrive souvent dans ces registres pour les noms étrangers. Serait-ce le comte de Northampton (1539-1614) ?

2. *Ad illustrem fama et genere virum, Guilielmum Barclaium, Parentem dulcissimum.* Cette pièce se trouve à la page 107 du recueil intitulé : *Delitiæ poetarum Scotorum hujus ævi illustrium.* Amsterdam, J. Blaeu, 1637.

3. Son père et sa mère.

dit et aussi en France pour assister aux solennités du baptême des enfants de Henri IV[1]. Je suis donc porté à croire à l'exactitude des renseignements que le P. Abram nous fournit sur ce point.

Rappelons que le noviciat des jésuites où Barclay alla si courtoisement présenter ses hommages à ses anciens maîtres, après les avoir quelque peu malmenés dans son livre, avait été fondé et établi à Saint-Nicolas en 1599, sous le pontificat de Clément VIII, puis transféré à Nancy en 1603[2].

Ce qui est assez piquant, c'est que l'année même où Barclay donnait aux jésuites ce gage de réconciliation, il faisait paraître à Paris son deuxième *Euphormion* (F. Huby, 1607) plus agressif encore que le premier contre l'ordre puissant des Acigniens. Mais cette contradiction n'a rien de surprenant pour qui connaît l'existence entière de Barclay et a pu juger de la facilité avec laquelle il se rétracte quand il croit opportun de le faire.

A l'égard du personnage de Callion, il put s'excuser sans trop de difficultés auprès du duc de Lorraine et sans s'exposer à être démenti par le deuxième *Euphormion*. La mort de Callion y est en effet rapportée[3], et cet artifice devait sans doute aider à prévenir toute nouvelle tentative d'assimilation avec Charles III.

1. « Il n'y a plus de moyen que je ne satisface à un juste désir qui me pousse sans cesse à faire un voyage en Hollande et là vous offrir de bouche, Monsieur, ce qui vous est tant acquis en moy... » (Sans date.) [*Epistres françoises..... à Monsieur de la Scala*, p. 198]. « Je ne vous escriray point de nouvelles de ces quartiers de deça, car je m'asseure que le porteur vous les dira toutes de bouche, et moy, je suis prest d'en aller querir en France, ou je me veux transporter pour la solennité du baptesme des enfans du roy. Je m'assure que beaucoup de gens vous en manderont les particularitez : et entre aultres ne fauldra pas à ce debvoir, Monsieur, vostre très affectionné et obeyssant serviteur.

« Jean de Barclay, de Londres ce 2 d'aoust 1606. »

(*Ibid.*, p. 361).

2. *Archives départementales*, H. 1805. État en forme d'inventaire du noviciat de la compagnie de Jésus de la province de Champagne depuis son établissement à Saint-Nicolas en Lorraine... jusqu'en cette année 1737.

3. *Euphormion*, 2e partie, p. 180.
« .....celeriter sublatus Callion familiæ libertatem codicillis reliquit. »

C'est à cette date de 1607 que s'arrêtent les indications données par le P. Abram. Si elles sont justes, et elles se présentent en général avec un caractère de vraisemblance, elles contribueront à éclairer cette partie de la vie de Jean Barclay, demeurée obscure et confuse dans ses biographies, qui s'est écoulée entre ses deux séjours en Angleterre, celui de 1603 et celui qui, commencé en 1606, se prolongera d'une manière presque continue jusqu'en 1616, année de son départ pour Rome, où il devait mourir le 15 août 1621.

Indépendamment des divers détails biographiques et des clefs que nous avons trouvés dans l'analyse du P. Abram, elle extrait pour nous de l'*Euphormion* une histoire qui, en elle-même, n'est pas sans intérêt. C'est celle de la fausse vocation de Barclay pour la vie religieuse, des séductions exercées sur lui par les Pères jésuites pour l'attirer au sein de leur compagnie, de sa résistance, de ses refus, de sa libération définitive. Ce petit drame intime a été assez heureusement dégagé du fouillis d'aventures, de dissertations, de digressions de toute sorte dont se compose l'*Euphormion*.

Non pas qu'il y ait une grande originalité dans le fond même de l'épisode non plus que dans les protestations lancées par Barclay contre les religieux qui abusent de leur influence sur de jeunes esprits pour les pousser à entrer au couvent. Érasme, en ses *Colloques*, d'autres encore avaient écrit sur ce sujet des pages plus incisives et plus vigoureuses. Naguères les plaintes passionnées de Pierre Ayrault contre les jésuites qui lui avaient enlevé son fils avaient eu un grand écho dans l'opinion publique. On sait que le jurisconsulte Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, avait résolu de faire de l'aîné de ses quinze enfants son successeur dans sa charge. « Lorsqu'il confia son fils René aux mains du provincial des jésuites et au préfet du collège de Clermont, il les supplia de ne pas l'attirer dans leur compagnie, ayant d'autres enfants qu'il voulait consacrer à l'église... Les jésuites lui promirent expressément de ne troubler en rien ses desseins paternels; et cependant,

entraînés par les dispositions qu'ils trouvèrent dans cet enfant, ils s'attachèrent soudain à le capter. Que dirai-je de plus ? Après qu'il eut fini, à 11 ans, sa rhétorique au collège de Clermont, les jésuites, sans consulter son père, s'en emparèrent en 1586[1]. » Ayrault les somme de lui rendre son fils; les jésuites le font évader. René change de nom, de retraite, passe en Lorraine, en Allemagne, en Italie. Ni l'arrêt du Parlement qui défend aux jésuites de le recevoir, ni l'appui du roi Henri III, ni l'intervention du pape Sixte-Quint lui-même ne parvinrent à faire retrouver le jeune novice. Le secret de sa retraite ne put être percé. C'est alors que Pierre Ayrault exhala son ressentiment et sa douleur dans son traité : *De patrio jure ad filium*. Paris, 1593.

Ces événements étaient encore bien présents aux esprits au moment où Barclay compose son *Euphormion*, et il est possible qu'il ait songé à Pierre Ayrault quand il faisait parler Thémistius, c'est-à-dire son père[2]. Mais Guillaume lui-même, comme l'affirment plusieurs de ses biographes, n'eut-il pas à l'endroit de son fils des appréhensions du même genre ? Il pouvait craindre, lui aussi, que Jean, contrairement au vœu paternel, n'eût subi la caresse enveloppante de ses maîtres et ne se fût laissé suggérer par eux une vocation factice. Et en réalité son fils fut en ce péril, si nous en croyons l'*Euphormion*. Mais il n'avait pas reçu, comme Léonard Clan, le héros d'un roman contemporain[3], l'indélébile empreinte, et sut promptement reconquérir sa liberté.

Je n'ai nullement l'intention d'établir un parallèle entre ces pages de l'*Euphormion* et l'œuvre si remarquable de M. Estaunié. L'*Empreinte* a une ampleur et une profondeur d'analyse psychologique qu'on ne peut s'attendre à rencontrer dans la production juvénile de Barclay. De plus, si Euphormion se

1. *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage*, traduit du latin de Gilles Ménage par Blordier-Langlois, Angers, 1844.

2. *Euphormion*, 2e partie, p. 165 sq.

3. L'*Empreinte*.

débat contre la fausse vocation qu'on lui a suggérée, c'est pour de tout autres raisons que Léonard Clan. Il n'a connu à aucun degré l'angoisse de cette crise du doute dont l'âme de celui-ci est torturée. Sa foi ne subit aucune atteinte; s'il se dérobe enfin à la vie religieuse, c'est parce qu'il en redoute les austérités, c'est surtout parce qu'il refuse d'abdiquer son indépendance.

Un autre motif qui le détermine à fuir le noviciat, c'est le réveil de l'antipathie que lui a inspirée son père contre l'ordre même des jésuites. Guillaume n'a-t-il pas été obligé de quitter Pont-à-Mousson par suite de leurs intrigues? N'est-il pas leur adversaire né, lui, l'un des défenseurs de la doctrine gallicane[1]? Aussi Jean Barclay ne néglige-t-il aucune occasion d'attaquer cet ordre puissant, en montrant l'art insidieux avec lequel il sait capter les âmes et les intelligences, en dénonçant enfin son ambition sans limite.

Voilà par où l'*Euphormion* se relie à l'œuvre de M. Estaunié. Les deux romans, à cette distance, se rejoignent parce qu'ils contiennent l'un et l'autre, sous des formes et à des degrés divers, une critique assez acerbe de la compagnie de Jésus.

Le P. Abram, en son analyse, a laissé de côté maint passage agressif ou ironique contre les Acigniens, sur leur orgueil immense (*Euph.*, I, p. 72), sur leurs artifices pour attirer leurs élèves à la vie religieuse (*Euph.*, II, p. 166-167), sur leur amour de la domination et leur toute-puissance (*Euph.*, I, p. 54-55)[2].

Acignius certes est encore loin du P. Propiac; il n'apporte pas une égale maîtrise à « ce travail de choix sur les âmes d'élite[3] »; ses caresses sont moins insinuantes, sa psychologie moins délicate, son langage n'a pas non plus la même gravité

1. On trouve l'exposition de cette doctrine dans plusieurs passages de l'*Euphormion*. Voir en particulier, 2e partie, p. 172-173 et 223.

2. C'est un personnage rencontré par Percas et Euphormion qui, dans ce passage, fait en toute bonne foi un panégyrique des jésuites où se trouve impliquée la critique de leur ambition, et expose naïvement le danger qu'ils font courir aux rois.

3. Estaunié. L'*Empreinte*. (*Revue de Paris*, 1895, t. III, p. 448.)

persuasive. Mais nous le voyons, comme le P. Propiac, commencer, pour regagner le cœur de son ancien disciple, par flatter sa vanité[1]. D'autre part quelques traits de la grande scène entre le P. Propiac et Léonard Clan s'entrevoient déjà dans l'entretien d'Acignius avec Euphormion au moment où celui-ci se décide à fuir le noviciat :

« Je prends une résolution énergique et, maintenant plein « de hardiesse, je vais m'évader par la porte la plus rapprochée ; « je m'élance, mon âme est toute à l'audace, quand soudain Aci- « gnius est devant moi ; sa physionomie est douce et paisible ; il « passe, sans que je m'en aperçoive, son bras sous le mien et « détourne vers lui mes regards et mon âme que possédait la « colère. Il ne me demande pas la cause de ma confusion, mais « m'interroge sur ma santé, etc.[2]. »

Comparez ces lignes de M. Estaunié (p. 89). « La main qui avait jusque-là retenu Léonard se faufila sous son bras. D'un mouvement imperceptible et léger, le père l'entraîna, etc. »

On pourrait multiplier ces rapprochements de détail tout fortuits.

(*A suivre.*) Albert COLLIGNON.

1. *Euphormion*, 2e partie, p. 251. « *Itaque blandissime exeuntem demulsit, laudibusque in publicum effusis palpitantem animum periculosissima voluptate percussit*, sq. »
Cf. Estaunié, *ibid.*, p. 90. « Si j'en juge par le présent, Dieu vous offre les prémices d'un superbe avenir. »

2. *Euphormion*, 2e partie, p. 260.



LE

# CULTE DE LA RAISON

## ET DE L'ÊTRE SUPRÊME

ET

## LES FÊTES CIVIQUES A NANCY

### PENDANT LA RÉVOLUTION

---

## INTRODUCTION.

**Persistance de l'esprit chrétien à Nancy. — Opinions du Club, des autorités. — Balthazard Faure représentant du peuple.**

Le 6 octobre 1793, la Convention, après un rapport de Fabre d'Églantine fort injurieux pour la religion chrétienne, rempli d'outrages pour le dogme catholique, votait l'établissement d'un nouveau calendrier « républicain », et faisait du décadi un jour de fête, au lieu et place du dimanche.

A ce moment, la ville de Nancy, petite encore puisqu'elle ne comptait pas 30,000 âmes, mais importante par son passé historique et surtout sa position frontière, était agitée et fortement troublée. La Révolution y avait déjà laissé de profondes traces, anéanti des institutions séculaires et trouvé des partisans; néanmoins, on pouvait encore se demander si les nouveautés décrétées seraient favorablement accueillies et trouveraient des protecteurs.

En effet, l'esprit chrétien est toujours à Nancy demeuré très fort[1]. Le clergé de l'ancien régime, tout-puissant aux débuts de la Révolution, n'a perdu que lentement influence et fonctions; la question du serment de fidélité à la Constitution civile a pris en notre cité une importance particulière; la municipalité (mai 1791) n'a-t-elle pas été menacée d'une émeute, si elle ne réussissait point à trouver un évêque[2] ? Les ordres religieux, qui rappelaient l'époque de l'indépendance, les fondations pieuses, auxquelles se rattachaient les noms les plus glorieux de l'histoire lorraine, n'ont disparu que peu à peu, laissant de vivaces souvenirs, des regrets manifestes. En 1793 encore, les réfractaires n'ont commencé à être emprisonnés que cinq mois après la promulgation de la loi du 26 août 1792; il a fallu deux représentants du peuple, Anthoine et Levasseur, pour établir à Nancy la terreur religieuse les 15 et 16 avril 1793, et, malgré tout, en octobre de la même année, Chatrian, curé émigré de Saint-Clément, écrit : « Pour apaiser le peuple et surtout les femmes, sur quelques mariages de prêtres à Nancy, on leur dit tout simplement que ces misérables n'étoient plus prêtres, et toute l'effervescence se trouve assoupie par cette belle réplique[3] »; donc, de telles unions sont mal vues, à peine tolérées. En dépit des lois conventionnelles, en dépit du danger, il existe des citoyens assez courageux pour accueillir des ecclésiastiques et oser établir chez eux des oratoires secrets. « ..... Cette ville, écrit Lenfant, curé de Favières, était devenue l'asile de presque tous les prêtres privés de leur place, et presque aussitôt forcés d'abandonner les lieux mêmes où ils les avoient occupées..... Quoiqu'ils y arrivassent en foule et que leur nombre augmentât tous les jours, aucun, cependant, qui n'y fût accueilli

1. Voir pour tout ce passage la première partie du sommaire de notre étude : *Le Mouvement religieux à Nancy pendant la Révolution*. (*Annales de l'Est*, avril 1900.)

2. *Délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, reg. V, 23 mai 1791 (Bibl. de Nancy, manuscrits 890-4).

3. Chatrian, *Plan d'une histoire du clergé de Nancy pendant la Révolution*, p. 72 (Bibl. du grand séminaire; Cat. Vacant, n° 198).

avec bienveillance. Des personnes généreuses et sensibles au malheur, informées de leur arrivée, s'empressoient de leur indiquer des hôtes qui les recevroient avec bonté, les conduisoient elles-mêmes et pourvoyoient ensuite à tous leurs besoins[1] ». A défaut des anciens pasteurs, les Nancéiens assistent, nombreux, aux offices des constitutionnels. Le 28 janvier 1793, la nef des Cordeliers, alors église paroissiale pour la Ville-Vieille, étant insuffisante, il fallut permettre aux fidèles de pénétrer dans la chapelle ducale[2].

Telle est l'opinion des Nancéiens qui ne sont point hommes politiques, ne font pas partie des autorités, ne vont point au Club. On le voit, elle est quelque peu rétrograde. Point de troubles religieux, il n'y en eut jamais en notre cité, point de luttes ouvertes, l'Église assermentée a même été acceptée comme un pis aller. Les opposants se taisent, mais n'agissent qu'à leur guise et ne désarment point. D'ailleurs, comment aimeraient-ils la Révolution ? Ils n'en ont vu que l'œuvre destructive, ils ont été effrayés par de turbulents patriotes, les Marseillais, qui dégradaient et brisaient « avec une fureur digne des Goths et des Vandales[3] », les tableaux, les monuments les plus artistiques, et, en ce moment, ils s'irritent contre la tyrannie vexatoire, sinon sanguinaire, de Mauger[4].

Heureusement pour la cause de la « philosophie », il existe à Nancy une Société populaire bien organisée, très puissante,

1. Lenfant, *Vie de Mgr Antoine-Gabriel de Manessy*, Nancy, Hissette, 1807, 1 vol. in-12, p. 227-8.

2. *Délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, reg. IX, 28 janvier 1793. — En avril 1792, la porte de communication entre la chapelle ronde et la nef principale avait été murée. Les religieux Cordeliers restaient chargés du service des fondations instituées pour les princes de la famille de Lorraine.

3. Les Marseillais séjournèrent à Nancy du 12 au 15 novembre 1792. « Ils ont détruit,... écrivait le *Journal de Nancy et des frontières* du 22 novembre, avec une fureur digne des Goths et des Vandales, une foule de monuments qui n'avaient aucun rapport avec l'objet de leur vengeance. » Voir Barthelémy, *Les Marseillais à Nancy*. Nancy, Hinzelin, 1846, 1 vol. in-8°.

4. Voir sur Mauger, G. Jardin, *P. A. Mauger, commissaire du conseil exécutif provisoire dans le département de la Meurthe* (9 août 1793-18 brumaire an II); *Annales de l'Est*, 1899, avril.

qui, en matière religieuse, a toujours adopté les idées les plus avancées. Dès le 13 juillet, pour publier solennellement la nouvelle Constitution de 1793, elle avait organisé une véritable fête civique au théâtre. Le bureau du Club, symbole de la fraternité, s'était placé entre une statue de la liberté et un autel portant les emblêmes de l'égalité. La déclaration des droits avait été lue et acclamée, puis Glasson-Brisse, acteur et zélé sociétaire, avait célébré la Patrie dans des vers de sa façon. « L'hymne des Marseillais a terminé la cérémonie, et les cris répétés de : Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne! Vivent les Parisiens! ont frappé délicieusement les oreilles des bons républicains[1]. » Nous n'avons pas pour cette époque de listes de sociétaires, nous ne savons donc pas à quelle classe sociale ils appartenaient, mais c'étaient, en majorité, des intrigants décidés, de turbulents ambitieux, qui parlaient beaucoup, sans oublier d'agir[2].

Ces clubistes sont sans pouvoirs effectifs, mais, depuis longtemps déjà, ils sont les maîtres dans les assemblées électorales, leurs adversaires n'y paraissent plus. « Au nombre de 700 à 800, écrit à son correspondant Verdet le curé Guilbert dès le 14 avril 1791, ils sont seuls électeurs, se trouvant seuls aux assemblées[3]. » Surtout, depuis qu'en avril 1793 Anthoine et Levasseur ont donné aux membres des diverses autorités le conseil, fidèlement suivi, de se faire recevoir sociétaires et d'assister aux séances du Club, on peut dire que ce dernier gouverne la ville, que ses affidés administrent le district et le département.

Aussi, dès mai 1793, les corps constitués ne témoignent plus au clergé qu'indifférence et hostilité. Le directoire dé-

1. *Adresse des autorités constituées séantes à Nancy... à la Convention nationale*, 17 frimaire an II. Nancy, H. Haener, an II, 12 p. in-4°, p. 1-5 (Cat. Favier, 1196; bibl. de Nancy).

2. Voir A. Mansuy, *Les Sociétés populaires à Nancy sous la Révolution* (*Annales de l'Est*, juillet 1899).

3. *Correspondance de Guilbert, curé de Saint-Sébastien, de Nancy, à Verdet, curé de Vintranges, député à la Constituante*, à la date (Bibl. du grand séminaire; Cat. Vacant, n° 226).

partemental (29) accepte encore de figurer dans les processions, mais avec des considérants de nature à faire réfléchir[1]. Le 13 juin, à la municipalité, à propos de l'organisation des écoles primaires, le rapporteur flétrit l'éducation sacerdotale qui « ne semble avoir pour but que d'avilir les hommes pour les asservir, de leur ôter toute énergie, d'embrouiller leurs cerveaux, d'empêcher leur raison d'éclore, d'en faire des membres inutiles de la société[2] ». Peu après, mais par application des lois conventionnelles, les cloches sont envoyées à la Monnaie; Marlet et Courbe, commissaires délégués par le district, parcourent les églises pour « dénicher les saints », utiliser les grilles et les objets en fer, cuivre ou plomb[3]. En octobre 1793, le prêtre voit son temple entièrement dénudé.

Les patriotes n'ont pour eux ni le nombre, ni l'opinion. Seuls, ils n'osent agir; par suite, il n'y eut point à Nancy, avant le décret conventionnel du 6 octobre, de graves manifestations anti-chrétiennes, rien de comparable à ce qui s'est passé à Abbeville ou à Nevers[4]; on s'est contenté d'exécuter les lois. Mais, que survienne un homme énergique, décidé à précipiter quand même la révolution religieuse, il peut compter sur des partisans pour le soutenir et le suivre.

Or, depuis le 22 vendémiaire (13 octobre), le représentant du peuple Balthazar Faure, de la Haute-Loire, est à Nancy. C'est un franc montagnard, un terroriste point modéré, il veut la déchristianisation, le triomphe des dogmes nouveaux, de la philosophie récente[5]. Surtout, il est le tout-puissant

1. Archives départementales, L, 82, à la date : « Le Directoire, considérant que quoique les administrations ne soient pas dans le cas de se rendre en corps à ces sortes de cérémonies, comme les fanatiques, les ennemis de la Révolution ne manqueraient pas d'en tirer des inductions désavantageuses... pour enlever aux malveillants ce prétexte de calomnier la Révolution..., a délibéré, etc. »

2. *Délibérations*, reg. IX, à la date.

3. Voir Q, 395, l'état des « opérations » de Marlet et Courbe.

4. Sur ces diverses manifestations, voir Aulard, *Le culte de la raison et de l'Être suprême*, Paris, Alcan, 1893, 1 vol. in-12, chap. III.

5. Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements*. Paris, Hachette, 1890, 5 vol. in-8°, t. V. Faure avait été en-

délégué d'une assemblée souveraine : son autorité n'est guère limitée que par son bon plaisir. Le 14 brumaire, des citoyens de la ville demandent pour lui à la Convention les pouvoirs les plus étendus[1]. Les membres des corps constitués le craignent, car la prison les menace s'ils tentent de résister; ils sont tout disposés à la servilité. Faure est donc sûr de pouvoir mener à bonne fin l'œuvre qu'il voudra accomplir.

Voici en résumé quelle était la situation. Un représentant très hostile au catholicisme, point sanguinaire, mais énergique; des autorités complètement dominées par Faure et par le Club, tout dévoués à la philosophie. D'autre part, un clergé très affaibli, les réfractaires en prison, les constitutionnels sans influence, privés de leur évêque[2], absorbés dans des querelles intestines, une population d'esprit catholique, mais n'aimant point les luttes violentes. Peut-être reniera-t-elle ses vieilles croyances, lorsqu'au catholicisme s'opposera quelque chose de plus compréhensible, de moins mystérieux ? Il est permis de le croire, on n'a point encore essayé. La loi du 6 octobre 1793 se présente donc en des circonstances nullement défavorables.

Les tentatives faites à Nancy pour abattre et remplacer le christianisme, qu'elles soient originales ou que l'essai en ait été ordonné par des décrets votés à Paris, se peuvent définir par quelques traits généraux. En brumaire de l'an II, les fêtes de Décade sont instituées et le culte de la Raison leur donne une signification assez nette. En floréal de la même année, le dogme de l'Être suprême transforme, mais précise

voyé pour s'occuper de la remonte de la cavalerie destinée aux armées, mais il ne s'absorba point dans ces fonctions administratives. « Faure semblait bien fait pour répondre aux espérances des Jacobins. Il avait donné des gages aux plus avancés. Après la loi des suspects, lorsqu'on mit en exercice les quatre sections nouvellement créées du tribunal révolutionnaire, Faure trouvait que cela n'était point assez. » P. 11.

1. *Moniteur* du 16 brumaire (6 novembre), t. XVIII, p. 347. Le représentant fut cette fois chargé de renouveler les autorités de la ville, ce qu'il fit en fin brumaire, début de frimaire.

2. Lalande, évêque assermenté de la Meurthe, avait été nommé député à la Convention.

davantage la philosophie nouvelle; peu à peu, après la Terreur, il est oublié. Sous le Directoire, l'idée maîtresse des révolutionnaires change; il s'agit d'éblouir les hésitants, de séduire les opposants, non plus par une religion véritable, mais par des cérémonies pompeuses, qui se succèdent d'abord à des intervalles assez éloignés, pour se renouveler tous les décadis du 18 fructidor an V jusqu'au Consulat.

---

## I.

**Fête du 10 brumaire an II; établissement du culte de la Raison les 20 et 30 brumaire. — Comment fut compris et célébré à Nancy le culte de la Raison. — Arrêté de Faure du 27 nivôse. — Vaines tentatives du Club pour sauver l'œuvre nouvelle.**

Le 5 brumaire an II (26 octobre 1793), le conseil départemental ordonna la célébration solennelle du premier décadi du mois. Un plan proposé pour Nancy fut approuvé, imprimé et distribué à toutes les communes « du ressort et aux sociétés populaires[1] ».

Ce programme prévoyait une réunion à la cathédrale. Or celle-ci, malgré toutes les suppressions déjà effectuées, contenait encore du mobilier. Impossible « sous l'empire de la raison et de la philosophie » de laisser subsister « tous vestiges de pratiques immorales et superstitieuses ». La municipalité de Nancy devra donc, pour le 9, enlever tous les confessionnaux de l'église : six au moins serviront à brûler les titres de féodalité le jour de la décade sur le cours de la Liberté (Léopold); le reste sera vendu « sans qu'en aucun temps ils puissent être employés à cet ancien usage[2] ». Le-

1. *Fête civique de la 1re décade du 2e mois an II de la République une et indivisible, premier de la mort du tyran.* Nancy, Barbier, 7 p. in-8° (Cat. Favier, n° 1481).

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, L, 83, 7 brumaire.

corps municipal dépassa ces prescriptions et prit des mesures pour détruire « tous les monuments monacales et sacerdotales (*sic*) »[1]. Ainsi rien de choquant n'offusquerait les ardents patriotes.

Le 10, chômage général obligatoire; la fête se célébra et le procès-verbal qui nous la fait connaître la scinde en deux parties :

A 6 heures du matin, rappel; les commissaires du conseil général de la commune, ornés de rubans tricolores, vont annoncer dans les sections et sur les places : « Que ce jour est celui de la décade, consacré à la correction des mœurs et à l'instruction générale[2]. »

A 9 heures, les autorités, la Société populaire, se rendent en cortège à la cathédrale. Le drapeau de la surveillance[3] flotte au vent, on chante l'Hymne des mœurs[4]. Après l'arrivée au temple, l'étendard est placé sur l'autel qu'entourent les corps administratifs et les clubistes. « Un orateur » fait un discours sur « la nécessité des bonnes mœurs[5] »; les présidents du département, du district, de la municipalité rendent compte de leurs opérations respectives; celui de la Société populaire parle sur « l'esprit public », sujet difficile, et tout se termine par le couplet à l'amour de la patrie (3e couplet de la *Marseillaise*).

Le soir, promenade civique à 3 heures. Toutes les autorités se sont réunies en la salle des séances du Club[6]. Un long cortège se forme en partie double, dont chacune se si-

1. *Délibérations*, reg. X, 9 brumaire.

2. Procès-verbal cité.

3. Drapeau tricolore.

4. Sera analysé plus bas.

5. Ce discours doit être le suivant : *Discours sur les décades. Premier discours sur la nécessité des bonnes mœurs, prononcé par le citoyen Thiébaut au temple de la raison à Nancy*. s. l. n. n. n. d., in-8°, 8 p. Mais la preuve précise manque ; de plus, l'exemplaire que nous possédons provient d'une réimpression postérieure (*Société d'archéologie*, Recueils factices). Nous examinons plus loin cet opuscule.

6. Cette salle se trouvait alors place Stanislas, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, côté de la rue des Dominicains.

gnale à l'admiration des patriotes par un char allégorique[1]. Le premier « promènera aux regards du peuple la vieillesse et le malheur honorés par la Constitution. Sur le devant... sera placé sur un nuage un jeune enfant revêtu de la ceinture et cocarde tricolores, qui tiendra ouvert le livre de la Constitution ». Le second « conduira l'autel de la reconnaissance; quatre femmes, vêtues de noir, tiendront l'urne cinéraire, couverte de crêpes et de lauriers; les bustes de Lepelletier, Marat et Charlemont seront placés autour de l'urne ». Le cortège s'en va par la place de la République (Carrière) et la rue des Maréchaux sur la place de la Liberté (Carnot) où l'on brûle « les titres et vestiges de la féodalité » aux cris de Vive la République ! et périssent les tyrans ! Deuxième station sur la place de la Constitution (Mengin) par les rues Voltaire et Franklin (de la Visitation, des Ponts); là, tous les chœurs chantent l'Hymne à la montagne, on jure d'obéir aux lois républicaines, les fanfares sonnent. Troisième station sur la place de la ci-devant cathédrale, chant de l'Hymne de la reconnaissance et concert. 4° Sur la place d'Alliance, par les rues des États-Unis et de Simoneau (de la Constitution et d'Alliance), les présidents de chaque corps administratif embrassent le vieillard et le malheureux du premier char, puis font des discours moraux, la musique joue l'Hymne à la liberté. 5° Enfin, sur la place du Peuple (Stanislas) où l'on entoure l'enfant porteur du livre constitutionnel pour entonner l'Hymne des mœurs; après quoi l'on se sépare aux cris de : Vive la République !

1. Voici la composition exacte de ce cortège, que nous donnons parce qu'elle est la même pour toutes les promenades civiques faites sous la Terreur : 1° canon et tambours; 2° Société populaire avec le drapeau de la surveillance; 3° musique; 4° représentants du peuple, commissaires du pouvoir exécutif, conseil du département; 5° char de la vieillesse traîné par de jeunes gens et chars de jeunes citoyennes; 6° élèves du collège départemental et conseil du district; 7° chœur de mères de famille; 8° tambours et musique, conseil de la commune; 9° char de la reconnaissance traîné par deux chevaux, entouré de colonnes de jeunes citoyens et citoyennes; 10° petite garde nationale et tribunaux; 11° groupe de citoyens criant à l'entrée de chaque rue : Vive la République! 12° tambours et militaires sans armes; 13° piquet armé.

Des poètes, restés inconnus, avaient pour cette promenade et les suivantes composé une série d'hymnes en dix vers sur l'air de la *Marseillaise*. L'un suppliait la liberté de régénérer les mœurs[1], car

> Les bases de la République
> Posent sur toutes les vertus.

Le second[2] à l'usage des enfants, qui déclaraient que :

> Le souvenir de cette fête
> Pour nous sera délicieux.

Au troisième[3], les mères espéraient que leurs fils protégeraient le pays :

> ... votre généreux dessein
> Sauvera les jours de vos frères.

Enfin, l'on honorait les soldats morts, les mânes des défenseurs de la France, dont

> Au temple sacré de mémoire
> (Les) noms sont gravés par l'amour[4] :

pour offrir ensuite son cœur aux « citoyens chers à la patrie[5] ».

Dans ces couplets, l'idée est confuse, le sujet bizarrement traité ou remplacé par des déclamations vagues ; l'inspiration est factice, nos Chéniers nancéiens manquent véritablement de souffle poétique et rien n'est plus amusant que les coupes qu'il faut faire, si l'on rapporte les paroles à la musique.

1. Hymne des mœurs. Courbe a reproduit *in extenso* toutes ces poésies dans son ouvrage *Les rues de Nancy*, t. II, p. 313-314.

2. Hymne à la régénération.

3. Hymne à l'adolescence.

4. Hymne aux mânes des défenseurs de la liberté.

5. Hymne à la montagne. Un 6e, l'Hymne du zèle patriotique, n'était autre que le 2e couplet de la *Marseillaise*.

La fête, dans l'ensemble, malgré son cérémonial compliqué et la solennité avec laquelle on la célébra, indiquait vaguement que quelque chose se préparait, mais sans le dire d'une façon explicite. Les révolutionnaires, s'ils désiraient enthousiasmer et convaincre, devaient mieux montrer ce qu'ils voulaient établir, et Faure le comprit[1]. Investi de pouvoirs illimités, depuis le 14 brumaire (4 novembre), il eut hâte de reconnaître cette insigne faveur, et le discours qu'il prononça lors de la 2e décade (20 brumaire-10 novembre) était un manifeste déiste et philosophique.

« Il n'y a plus aujourd'hui, dit-il, dans la République, ni juifs, ni protestants, ni anabaptistes, ni catholiques, il n'y a que des républicains français. » Tous ne professeront qu'un seul culte « celui de l'Être suprême... (celui) de la liberté » ; tous seront unis. « Sans-culottes, mes amis, mes frères, vous tous Sans-culottes français, vous tenez aujourd'hui, comme on l'a dit, le bon bout : serrez-le dans la main et ne le laissez jamais échapper : que vos diverses idées sur le culte religieux ne vous divisent point ; un jour viendra où vous serez fixés à cet égard, et si un grand homme a dit que le jour où le peuple serait instruit serait le dernier jour des rois, je dirai, moi, que le jour où le peuple, où les bons Sans-culottes seront instruits, sera le dernier jour des muphtis, des bonzes, des rabins, des prêtres et de tous les marchands revendeurs et revendeuses de bons dieux[2]. »

Cette fois, c'était bien aux religions que l'orateur en voulait. Ses paroles électrisèrent les assistants, on se rendit sur le cours de la Liberté (Léopold), où les confessionnaux entassés au pied de l'échafaud attendaient les justiciers. La flamme vengeresse consuma tous ces vestiges d'ancien régime devant

1. Il ne s'agissait en ce grand jour que de vertus civiques, de « correction de mœurs et d'instruction générale », toutes choses assez imprécises.

2. *Discours prononcé par Balthazard Faure, représentant du peuple, dans l'église ci-devant cathédrale de la commune de Nancy, le jour de la seconde décade, 20 brumaire an second de la République française une et indivisible.* Nancy, P. Barbier, an II, 7 p. in-8°, br., p. 6 (Cat. Favier, 1478).

les autorités et plus de 4,000 citoyens. Le soir, à la Société populaire, « l'extrême onction fut donnée au fanatisme religieux pour céder la place au culte de la saine philosophie ». Nancy, la ville retardataire, aristocrate, le foyer de contre-révolution, devenait le sanctuaire de la liberté, le temple de la vérité. Son zèle de néophyte ne trouvait d'égal qu'à Paris et à Rochefort[1] : la chanson que répétaient maintenant les Nancéiens ravis était une complainte ironique de tous les saints catholiques, œuvre du philosophe poète Balthazard Faure : « L'esprit public va de mieux en mieux », écrivit le représentant au Comité de salut public (28 brumaire)[2].

Malgré tout, les prêtres constitutionnels restaient encore en fonctions et organisés dans leurs temples dénudés[3]. Faure, on l'a vu par son discours, respectait la liberté de conscience et ne songeait point à les frapper. « Je n'ai rien dit ni rien exigé à Nancy pour la renonciation au culte, j'y ai simplement employé l'arme du ridicule », dira-t-il plus tard à la Convention[4]. Les mobiles qui poussèrent les assermentés à l'apostasie vinrent en effet d'ailleurs.

1. Aulard, *Le culte de la raison et de l'Être suprême*, ch. IX, p. 112.

2. Arch. nat., A F II, 151, 28 brum., La chanson de Faure avait 4 couplets; un seul peut suffire à l'apprécier (air des *Marseillais*)

Pierre, Paul, Mathias, Jude,
Simon et vous Barthélémi,
Voyez à quelle épreuve rude,
Le Français vous met aujourd'hui (*bis*);
Saint Philippe et vous frère Jacques,
Saint Jean de Jésus bien aimé,
Gros Thomas et vous cher André,
Saints d'avant comme d'après Pâques;

*Refrain :* Vos cris sont superflus,
Vous serez tous fondus,
Grands saints (*bis*)
Dans le creuset
Tombez, c'est le décret.

3. Nous n'avons pu retrouver la date précise à laquelle le culte catholique cessa d'être célébré à la cathédrale.

4. Cat. Favier, 1312, *Rapport de Faure à la Convention*, p. 78.

Le 17 brumaire (7 novembre), Lalande avait publiquement renoncé à ses fonctions pastorales en des termes qui ne laissaient aucun doute sur ses opinions nouvelles : « Je déclare ...que désormais je ne veux plus avoir d'autre objet que de répandre et propager partout les vrais principes de la liberté, les dogmes éternels qui sont transcrits dans le grand-livre de la nation et de la raison[1] », et il avait déposé sur la tribune de la Convention son anneau et sa croix d'évêque.

Ce même jour, 17 brumaire, les représentants du peuple à l'armée du Rhin, Milhaud et Guyardin, prenaient un arrêté sévère que le département de la Meurthe (22) transcrivait sur ses registres et publiait dans son ressort. Il s'agissait de « rallier les hommes autour de l'autel de la nature et de leur inspirer les principes éternels de la morale universelle qui seule doit être la religion d'un peuple libre ». En conséquence, l'exercice de tout culte sera restreint aux bâtiments affectés sans aucun signe extérieur (art. I, II). Tous les ornements d'or et d'argent disparaîtront des temples pour être déposés sur l'autel de la patrie, sous la surveillance de commissaires pris dans la Société populaire (art. III, IV). Ordre de recommander « à la générosité nationale » les ministres des cultes qui « par l'acte sublime du mariage et par le concours de leurs lumières briseront le bandeau de l'erreur, apprendront au peuple la saine vérité et tâcheront de réparer les maux affreux que l'hypocrisie de leurs prédécesseurs a vomis sur la surface de la terre » ; mais traiter « comme ennemis du genre humain » et déporter « dans les déserts destinés aux prêtres réfractaires » tous ceux qui « soit par leurs discours, soit par leurs actions, retarderont le triomphe de la raison et la destruction des préjugés[2] » (art. VI, VII).

1. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*, XXX, 183 sq. Député à la Convention, puis aux Cinq-Cents, Lalande finit obscurément, réconcilié avec l'église et assisté d'Émery, directeur de Saint-Sulpice, le 27 fév. 1805 (Méric, *Vie de Mr Émery*, I, 178).

2. *Arrêté du directoire du département de la Meurthe et proclamation des représentants du peuple près l'armée du Rhin, relatifs à l'exercice des différents cultes*, 22 brum. an II. Nancy, Haener, 6 p. in-4° (Cat. Favier, 1193).

Ainsi, abandonnés de leur chef, menacés par les représentants de la Convention, les constitutionnels avaient en perspective une vie peu enviable s'ils entamaient la résistance : la plupart n'y songèrent point. Le 22 brumaire (10 novembre), les vicaires de Lalande demandèrent à la municipalité et obtinrent la permission de faire disparaître de toutes les paroisses et du temple de la liberté tous les signes du culte religieux[1]. Cinq jours après, « plusieurs membres du conseil épiscopal » sollicitèrent du département la suppression du séminaire « comme inutile et contraire au gouvernement républicain ». L'assemblée applaudit, approuva, mit à la disposition de la nation les presbytères et jardins partout où les curés les abandonneraient, annonça des secours aux prêtres mariés puis ordonna de brûler publiquement, un jour de décade, les lettres de prêtrise, d'appeler les églises « temples de la Raison » et de n'y laisser célébrer que des fêtes civiques et nationales, « sauf auxdites municipalités, en attendant l'organisation de l'instruction publique, à se choisir des instituteurs de morale[2] ». Le 29, une députation judaïque vint apporter à l'hôtel de ville les ornements de son temple[3], mais ce manque absolu d'apparat ne pouvait convenir aux constitutionnels[4]. « L'ex-clergé de cette commune, écrit Faure dans le rapport déjà cité, instruit et voulant le bien, me fit consulter par deux vicaires épiscopaux sur le mode le plus décent et le plus solennel de renoncer aux fonctions ecclésiastiques. Le décadi 30 brumaire an II (20 novembre 1793) fut choisi[5]. » Cette fête devait compléter les deux précédentes,

1. *Délibérations*, reg. X, à la date.

2. L, 84, 27 brumaire.

3. *Délibérations*, reg. X, à la date.

4. Voir également L, 3312, un état général des recettes d'ornemens d'or et d'argent apportés par les communes du district de Nancy à la commission nommée par le directoire du département de la Meurthe, le 23 brumaire an II de la République française, en vertu de l'arrêté du représentant du peuple pres l'armée du Rhin, en date du 17 du même mois. Cette énumération de vases et objets divers ne nous a pas paru présenter assez d'intérêt pour l'insérer.

5. Faure, *Rapport cité* (Cat. Favier, 1312), p. 78.

son importance était au moins égale et l'on ne négligea rien pour la rendre aussi solennelle.

Un procès-verbal détaillé nous relate cette victoire des révolutionnaires nancéiens[1]. Au matin du 30, la statue de la Liberté est transportée de la salle des séances du Club à la cathédrale. A ce propos, Chatrian, curé de Saint-Clément, émigré, qui nous raconte aussi cette fête, nous dit avec une sainte colère : « ...scènes horribles et idolâtres à Nancy, une comédienne nüe, représentant la déesse de la Raison, y fut promenée, adorée, encensée au nom de la nation... Ici, toutes réflexions seroient déplacées, la langue française n'offre pas de termes pour exprimer toute l'horreur de ces impiétés mises par la philosophie à la place de la plus sainte de toutes les religions[2] ». Ce détail est-il véridique ? Nous ne le croyons pas. Notre auteur est mal informé, le passage d'où est extraite cette citation nous le montre amplement. En outre, nous lisons dans le procès-verbal qu'après la cérémonie « la statue de la Liberté a été remise » dans la salle du Club. Vraisemblablement, s'il avait été question d'une femme, on l'aurait « remisée » avec moins de sans-gêne.

Quoi qu'il en soit, les corps constitués, environnant l'image vivante ou figurée de la déesse Raison, arrivent à la cathédrale, au chant de la *Marseillaise* et de l'Hymne des bonnes mœurs, que nous connaissons. Figurons-nous, si possible, la vaste nef complètement dépouillée de tout ce qui peut rappeler le catholicisme, absolument privée de ses grilles et objets en fer. Sur l'autel flotte le drapeau de la surveillance; au-dessous de l'étendard, la statue de la Liberté au milieu des autorités. Glasson-Brisse, comédien devenu maire, rend

1. *Fête civique du décadi, 30 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible, premier de la mort du tyran, célébrée à Nancy en exécution de l'arrêté du conseil général du département de la Meurthe du 5e jour du 2e mois.* Nancy, Ve Bachot, an II, 14 p. in-4° (Cat. Favier 1480). La salle des séances du Club se trouvait alors à l'hôtel de ville au rez-de-chaussée donnant sur la place Stanislas, côté de la rue des Dominicains.

2. Chatrian, *ouv. cit.*, p. 73-4.

justice « à la franchise des ministres de l'ancien culte à Nancy, qui sont venus eux-mêmes donner au peuple l'exemple du retour aux simples maximes de la religion naturelle, de la saine raison et de la philosophie, en mettant sur l'autel de la patrie tous les riches hochets du despotisme sacerdotal », et résume les opérations municipales depuis la dernière décade. Les regards se tournent vers la chaire où se dispose à parler le représentant Faure.

Celui-ci se félicite de l'abandon « des préjugés gothiques et dangereux », de la destruction « de ces forêts sombres et soi-disant sacrées », tombées « grâce à l'énergie brûlante de la liberté ». Un siècle nouveau s'ouvre « et déjà grand nombre de prêtres sages et éclairés ont donné à la France le grand exemple de cette probité loyale qui sait s'affranchir du servage ». Suit alors, en un langage pompeux, émaillé d'insultes au catholicisme, violentes, mais sans portée, l'énumération de tous ces bons citoyens au premier rang desquels nous trouvons Lalande, « cet homme rare, l'oracle de l'ancien clergé par sa profonde doctrine, la terreur du fanatisme par ses écrits lumineux... Venez donc, à son imitation, déposer sur l'autel de la patrie vos hochets, vos échappes et vos rabats. Songez que déjà le bon peuple des campagnes se réveille et vous voit. Ce qu'a fait la vertu, vous le ferez. Ce que vous inspire le civisme le plus pur, vous le direz. Ce dont le courage de la liberté vous impose l'obligation sacrée, vous vous y soumettrez ». « O Liberté sainte et chérie ! conclut Faure, Liberté céleste ! toi dont la nature bienfaisante est l'image, viens échauffer nos cœurs du souffle de la divinité, et si une erreur de moins sur la terre est pour toi un triomphe, signale avec nous ce jour de fête dans les annales de ta gloire et que cette commune devienne un de tes plus beaux domaines. »

Je ne sais si la déesse répondit à cet appel, mais après un discours plus terre à terre, plus positif, de Nicolas, président de la commission départementale provisoire, le vicaire épis-

copal Trailin vint reconnaître que les Français ne seraient jamais « une famille de frères », s'ils ne renonçaient « à ces interminables discussions sur les dogmes religieux qui ont toujours ensanglanté la terre et troublé l'harmonie de l'univers ». Il s'empressa donc, avec son collègue Hantz, de déposer ses lettres de prêtrise. Son exemple fut imité par Millet, Hemann, directeurs du séminaire, puis 4 curés de Nancy[1], parmi lesquels Richier déclara : « Je rends au peuple ce que je tenais du peuple; je quitte sans regrets ce que je n'ai point accepté sans peine. » 9 vicaires[2], deux professeurs au collège, Deshayes et Spitz; l'ancien secrétaire de l'évêché, Queuche, devenu soldat; trois prêtres demeurant sur la paroisse Saint-Sébastien[3] renoncèrent également à leurs anciennes fonctions. En tout 23 apostats pour Nancy, contre 48 étrangers, « presque tous les curés du district de Vézelise ».

La journée était bonne pour la Révolution. Faure fit entasser les lettres de prêtrise au milieu même de la cathédrale[4] et y mit le feu « aux applaudissements de tout le peuple ». Puis, s'emparant du calice épiscopal, il « eut le bonheur[5] » d'y boire à la santé de la République, imité en cela par les membres des corps constitués et « la plus grande partie de l'assemblée, aux cris répétés de : Vive la République » !

Cette cérémonie terminée, l'on se retira. Les vases d'or et d'argent « et autres instruments du culte aboli » furent processionnellement transportés en la salle des séances du département. Autorités et apostats banquetèrent fraternellement à l'hôtel de ville et burent à la prospérité de la République,

1. Celui de Saint-Epvre, François, n'est pas nommé.

2. Belley, Voinant (paroisse Saint-Nicolas), Neveu, Petitcolas, Hemann (Saint-Sébastien), Curia, Vincent, Ferry (Saint-Epvre), Joly (Saint-Epvre).

3. Lamoureux, Harnepont, Ferry.

4. Lettre de Faure au Comité de salut public, 1er frimaire an II. Arch. nat. A F II, 152.

5. *Id.* : « J'eus le bonheur de boire dans celui (le calice) du ci-devant évêque. »

au règne de la raison. Une promenade civique et une séance au Club terminèrent ce grand jour. « Hier, écrivit Faure au Comité de salut public (1er frimaire), la fête fut brillante et la philosophie triompha[1]. »

Ainsi, il fallut un mois pour établir à Nancy le culte de la raison. Le 10 brumaire, une nouveauté avait été vaguement annoncée; le 20, on la définit; le 30, le catholicisme, même sous sa forme la plus légale, était désorganisé. Désormais, il n'y avait plus en présence que les patriotes épris de philosophie et qu'attendaient la gloire et les honneurs; d'autre part, les opposants, partisans de la « superstition », à qui la prison des suspects était réservée s'ils étaient laïques, l'échafaud, s'ils étaient prêtres.

Mais en quoi consistait le nouveau culte, si bruyamment intronisé aux applaudissements des clubistes, sinon du peuple entier ? Les Nancéiens ne le savaient guère, et comme le dit M. Aulard : « Le mot de raison n'était pas encore prononcé, il ne s'agissait que de célébrer le décadi[2]. » Faure, lui-même, l'orateur, l'apôtre, n'en avait pas une idée très nette. Relisons son discours du 20 : « Il ne nous faut absolument, dit-il, qu'un seul culte, celui que nous rendons aujourd'hui à l'*Être suprême;* il faut le culte de la *liberté* et l'idolâtrer seule. » Donc deux entités mystiques : l'Être suprême d'une part, la liberté ensuite; l'une et l'autre sont autre chose que la raison pure, première faute, et aux termes mêmes de la phrase, on doit les adorer séparément et exclusivement; « il ne nous faut qu'un seul culte », contradiction formelle. A supposer que le représentant soit suivi à la lettre, des querelles religieuses naîtront sans nul doute entre sectaires de l'Être suprême et fanatiques de la liberté. Faure n'en proclame pas moins avec un superbe sang-froid : « Il faut entre tous les

1. *Id.* : « Hâtez-vous, disait-il encore, de faire décréter une pension viagère pour les déprêtisés (*sic*). Chaque jour de retard retardera d'un autre le progrès de la raison. *Si non sint saturati, murmurabunt.* »

2. Aulard, *ouv. cit.*, p. 112, note 1.

enfants de la grande famille, *union, fraternité, amitié, charité* », évidente impossibilité. Le patriote conventionnel en voulant anéantir « de vieilles erreurs », tomba donc dans de « nouvelles » confusions et fonda quelque chose de tout à fait particulier et personnel, déiste, mais vague.

Chose curieuse, non seulement nul n'éleva la voix, le 20 brumaire, pour relever ces contradictions, c'eût été d'ailleurs quelque peu imprudent, mais les orateurs qui suivirent renouvelèrent les mêmes fautes. Thiébaut nous parle « *du temple de la liberté* ». Genaudet, de l'*Être suprême;* la municipalité (16 frimaire) écrit : « Le seul culte d'un vrai républicain est celui de la *liberté* et de la *raison* », ou emploie la formule moins compromettante de « *temple de la vérité*[1] ». L'idée maîtresse ne se précise point, la nouvelle théologie est confuse.

Considérant que peut-être le sujet serait plus riche et comporterait des développements moins contradictoires, le citoyen Thiébaut, chef de bureau au département de la Meurthe, intelligent, ambitieux, peut-être épris de la « philosophie », peut-être convaincu, en tout cas besoigneux et aimant se mettre en lumière, résolut de se confiner dans la morale[2]. Il publia son « *discours sur les décades* », déjà signalé, et le présenta à la Convention qui ordonna (18 nivôse) l'insertion au *Bulletin* et le renvoi au Comité de l'instruction publique. Thiébaut divisait son opuscule en deux parties. Dans la première, il critiquait toutes les morales qu'avait pu connaître le fanatique ancien régime, attaques si malveillantes qu'elles ne valent point qu'on s'y arrête. Dans la seconde, il exposait la nouvelle morale toute d'abnégation et de dévouement ; le passage a vraiment belle allure, les idées sont précises, bien conduites, parfois la déclamation s'élève jusqu'à la véritable éloquence. Au mari, l'orateur conseille la patience ou le di-

1. *Délibérations*, reg. XI, 1er et 16 frimaire.

2. Voir ses œuvres à la bibliothèque de Nancy (Cat. Favier, mot Thiébaut). Sur lui-même, Courbe, *Promenades historiques*, p. 194-5-6.

vorce; à la femme, la fidélité; aux parents, une clairvoyante sévérité; aux enfants, la vertu. Le riche sera charitable, le négociant honnête, l'ouvrier tempérant, etc.; autant de cas examinés, autant de principes directeurs posés, et Thiébaut, emporté par son rêve, oubliant l'humaine faiblesse, devient rigide censeur : « Que les maisons de jeu et de tripots soient détruites, qu'aucun asyle du libertinage n'existe dans vos murs, qu'aucune estampe de la sale volupté ne soit exposée aux regards de la jeunesse, que l'ivrognerie soit un crime irrémissible, que les mœurs soient vos divinités, que l'univers frémisse à l'aspect du faisceau de l'union fraternelle et que le citoyen rendu à ses paisibles fonctions chérisse la République une et indivisible, que nous avons tous juré de maintenir. » Idéal vraiment beau, jamais réalisé sans doute.

Plus de clinquant que d'or pur. Outre l'Être suprême et la liberté de Faure, nous avons maintenant « la religion des mœurs ». « N'apprends à tes élèves que la *religion des mœurs*, et en les conduisant à l'autel de la patrie, apprends-les à jouir des droits de l'homme et à remplir les devoirs du citoyen. » (Conseils à l'instituteur.) Et qu'est cette « religion des mœurs » ? Simplement la morale catholique, que Thiébaut s'approprie en y ajoutant les idées de Rousseau sur le divorce et la famille. La nouveauté était donc plus apparente que réelle, et sous l'adaptation se pouvaient aisément reconnaître les emprunts mal déguisés. Ainsi les piques, qui sur les tours de la cathédrale remplaçaient les croix de Lorraine[1],

1. *Délibération*, reg. X, 1er frimaire. Mesure prise sur les ordres de Faure. L'inscription dont nous parlons était la suivante (caractères peints):

Unité, indivisibilité
De la République,
Liberté, égalité,
Fraternité
Ou la mort.

Voir pour toutes les modifications diverses que subit la façade de la cathédrale pendant la Révolution, Courbe, *Les rues de Nancy*, II, p. 298-300, et surtout Auguin, *Monographie de la cathédrale*, p. 146-7.

l'inscription encore visible gravée sur les tables saillantes qui dominent les portails annexes, décelaient l'affectation récente, alors que l'architecture, la disposition intérieure de l'église, rappelaient le temple chrétien, le passé séculaire.

Mais peut-être les fêtes donnaient-elles le spectacle d'une beauté sans précédent, d'une magnificence incomparable? « Nous célébrons, écrit le département (9 nivôse), les décades avec pompe: le matin, les corps constitués rendent compte dans le temple de la raison de leurs opérations, des discours moraux et antifanatiques sont prononcés; des hymnes civiques chantés, tant en y allant qu'en sortant; l'après-midi, des promenades civiques se font dans les rues et autour de l'arbre sacré avec une allégresse générale, musique en tête et chantant les hymnes nationales en masse. De là, le peuple se rend en masse à la Société populaire, où il entend encore des discours analogues aux circonstances[1]. » Le programme des trois premières fêtes décadaires n'a point changé; or, lors de ces cérémonies, qui devaient piquer la curiosité par leur nouveauté même, les procès-verbaux citaient avec orgueil le chiffre de 4,000 assistants, 4,000 sur 30,000 habitants[2]. Il y avait donc une forte majorité d'hésitants, de tièdes, que n'enthousiasmait guère le culte de la raison, au dogme vague, à la morale point nouvelle, aux fêtes trop intellectuelles et bruyantes[3].

Aussi, bientôt des regrets percent, les ministres des « vieilles erreurs » se ressaisissent. Un naïf (16 brumaire) se plaignit sans succès à la municipalité de ce qu'on n'enseignait plus

1. L, 3287, Compte rendu du département au Comité de sûreté générale de la Convention.

2. Le procès-verbal de la fête du 20 brumaire, auquel nous empruntons ce chiffre, ne nous donne pas d'autres indications. Étaient-ce les clubistes et leurs partisans? Étaient-ce de simples curieux, hommes, femmes, enfants? Nous ne savons.

3. Il ne nous reste des cérémonies décadaires de l'an II et de l'an III à Nancy que quelques discours, quelques procès-verbaux imprimés, mais épars. Les registres de délibération des corps constitués (municipalité, district, département), sauf des exceptions très rares et motivées, ne mentionnent pas de séances les 10, 20, 30 de chaque mois. Il y avait donc chômage, probablement fête, mais cette induction ne suffit pas pour dresser la liste précise des décadis célébrés.

le catéchisme dans les écoles; occasion pour le corps municipal d'engager les parents à conduire leurs enfants au temple de la raison[1]. Le constitutionnel Barail, qui n'avait jamais voulu rendre ses lettres de prêtrise, essaya de faire du prosélytisme. Il demanda (21 frimaire) une église pour y « célébrer les cérémonies du culte catholique », et n'aboutit qu'à se faire renvoyer au Comité de surveillance. Malgré cet échec, loin de se rebuter, Barail répandit sa pétition dans la banlieue de Nancy, puis dans la nuit du 4 au 5 nivôse (24-25 décembre), avec le concours de son ancien collègue Hantz, de l'ex-curé Saintin Georges, qui pourtant avaient apostasié, il célébra la messe de Noël aux Trois-Maisons, sonna les cloches et prêcha, graves délits. Le scandale fut grand, l'affaire fit beaucoup de bruit, on emprisonna les trois coupables[2], mais le danger ne tarda pas à redevenir menaçant.

Le 10 nivôse, en l'honneur de la reprise de Toulon, on avait bien célébré une fête solennelle et promené par les rues le « Code constitutionnel » et une « aimable citoyenne aussi digne par la pureté de ses mœurs que par l'aménité de son caractère, de figurer la liberté », mais ce touchant spectacle n'augmenta ni le patriotisme ni le civisme des Nancéiens. Le district apprenait (23 nivôse) « qu'un essaim d'ecclésiastiques s'étaient réfugiés dans cette commune, où ils avaient le plus grand soin de se tenir cachés », preuve certaine qu'on les accueillait. Un ex-carme, le P. Élie, réunissait « chez lui des assemblées qui peuvent nuire à la propagation de la raison et troubler la tranquillité publique[3] », le supérieur et l'économe du Refuge passaient également pour fanatiser les hospitalières de cette maison. Des mesures de rigueur devenaient donc nécessaires : la Société populaire les réclamait depuis longtemps, demandant la clôture « des

1. *Délibérations*, reg. X, à la date.

2. Voir *Délibérations*, reg. X, 7 nivôse, L, 3287, L, 3290, etc. Saintin fut enfermé aux Carmélites. Barail au Refuge, Hantz aux Annonciades (L, 465).

3. L, 1480, aux dates. Élie fut arrêté le 25 nivôse.

temples de toutes les religions » (19 frimaire), la punition des fauteurs de trouble[1], mais sans agir par elle-même, puisqu'elle ne dénonçait qu'un bénédictin de Thiaucourt, Bajot, coupable d'avoir réclamé, en présence des sociétaires, le rétablissement du culte catholique (25 nivôse)[2]. Faure résolut d'être plus énergique et de sauver son œuvre menacée.

De Sarrelibre (Sarrebrück), le 27 nivôse (16 janvier 1794), il lança un arrêté extrêmement sévère, précédé d'une longue proclamation remplie d'attaques contre les rois, les prêtres, le fanatisme, etc., etc. Sous trois jours, tous les signes « d'un culte religieux », situés dans les lieux publics, devaient être enlevés à peine de 500 livres d'amende pour chacun des membres de toute municipalité négligente (art. I, II, III). Si cette opération causait quelque tumulte, le prêtre résidant dans la commune troublée serait arrêté, s'il n'avait pas rendu ses lettres (art. VI). Les ministres du culte répondaient de la tranquillité des communes où ils se trouvaient ; en cas d'agitation, ils seraient arrêtés ou déportés, suivant qu'ils y auraient ou non pris part (art. VII). Les sociétés populaires devraient « vomir de leur sein » tous les prêtres non encore apostats (art. XI). Ordre de continuer à célébrer provisoirement les fêtes de décade dans les églises et de placer une statue de la Liberté sur l'autel de la patrie, un drapeau au sommet des édifices publics et temples de la raison, à peine de 100 livres d'amende pour chaque membre de tout corps municipal délinquant (art. XII, XIII)[3].

Dans son rapport justificatif à la Convention, Faure lui-même trouve son arrêté excessif et en entreprend la défense. « Un des articles, dit-il, est violent à la vérité, celui qui rend les prêtres responsables des troubles qui pourraient arriver dans la commune où ils habiteraient. J'avoue qu'un excès

1. *Registre de la Société de Faure* (à la date) [Archives municipales].

2. *Idem.*

3. L. 121, *Arrêtés des représentants du peuple en mission.*

de zèle me l'a dicté, je le réprouve volontiers[1]... » Avant cet aveu, les autorités nancéiennes ne se conformèrent guère à ces draconiennes prescriptions. Les délais consentis par le représentant furent quelque peu dépassés : un compte rendu de la commune pour la 2e décade de pluviôse nous apprend qu'à cette date les signes du culte religieux étaient « en partie » abattus[2]. La Société populaire, de son côté, persévérant dans son attitude première, aimant mieux convaincre que punir, ne dénonça personne et porta toute son attention sur l'éducation, demandant, par exemple, pour les enfants des ouvrages « républicains[3] ».

Enfin, condamnation suprême, les représentants Lacoste et Baudot, sous l'autorité de qui passait maintenant la ville, se déclaraient contents du civisme des Nancéiens. « Ils se sont trouvés à la dernière fête dont le premier a témoigné sa satisfaction devant le peuple assemblé à la Société populaire, comme aussi du dévouement à la chose publique des habitants de Nancy[4]. » Brouillés avec Faure, ils prescrivirent (2 pluviôse) de n'exécuter les ordres de ce dernier qu'après les leur avoir communiqués, car « l'esprit public est entièrement désorganisé et perdu dans les villes où il fait des changements, des destitutions et des arrestations[5] ».

L'arrêté du 27 nivôse cessa donc d'être appliqué : tout au plus avait-il gagné à la déesse raison quelques nouveaux sectaires. C'est ainsi que l'ex-vicaire épiscopal Molet, retiré depuis dix mois à Villers-les-Moivron, abdiqua ses fonctions pastorales, se maria, et fit l'apologie de sa conduite en un réjouissant langage : « ...Quoique âgé de soixante-quatre ans, j'ai eu le bonheur de trouver une citoyenne sage et vertueuse, laquelle, quoiqu'ayant moitié moins nombre d'an-

1. Catalogue Favier 1312, *Rapport cité*, p. 77.
2. L, 3377.
3. *Registre de la Société de Faure*, 13 pluviôse.
4. L, 3287, *Compte rendu au Comité de sûreté générale de la Convention par le Comité de surveillance de Nancy*, 1re décade, pluviôse an II.
5. L, 121.

nées, veut bien avoir la générosité de consentir, en serrant avec moi, sous les auspices de l'himen, les nœuds sacrés tissés par les mains de la nature, à devenir ma compagne, supporter les infirmités exagérées à mon âge et être la consolation et l'appui de ma vieillesse[1]. » De telles conséquences de notre arrêté furent rares, insignifiantes par suite.

Malgré tout, le catholicisme s'exerçait en secret et faisait au culte de la raison une dangereuse concurrence. Les réfractaires trouvaient à Nancy de nombreux protecteurs. Lenfant, curé de Favières, témoin oculaire, nous dit que De Manessy, ex-chanoine de Toul, était reçu dans une famille que nous ne connaissons pas et y avait établi un oratoire. Il y prêchait chaque semaine; « outre les offices ordinaires de l'église, aux jours de dimanches et fêtes, il avait établi des exercices particuliers, dans lesquels on priait pour les calamités publiques et on faisait au ciel une amende honorable des crimes de la terre ». On y chantait même, ce qui paraîtra invraisemblable. « Ce n'était guère que par le local et son peu d'étendue que l'on pouvait s'apercevoir que l'on n'était pas dans un temple : on y retrouvait d'ailleurs presque tout ce qu'offraient nos temples, même ceux dans lesquels les saints offices se célébraient avec majesté[2]. » De tels sanctuaires étaient nombreux : « Il y avait alors partout à Nancy des oratoires secrets servant d'églises à un certain nombre de fidelles[3] », et cela malgré la loi du 29 vendémiaire an II qui déclarait passible de la prison tout recéleur d'ecclésiastique proscrit.

Les autorités connaissant mal la force de cette opposition occulte et insaisissable, en avaient presque peur. Lorsque, en effet, dans la nuit du 4 au 5 ventôse (22-23 février), le feu éclata soudain à Maréville, un jour après le départ des frères

1. L. 1,715, *Extrait des registres de la municipalité de Villers et Rupt-les-Moivron*, à la date.

2. Lenfant, *Vie de Manessy*, p. 265-7.

3. Lenfant, *Vie de Manessy*, p. 267.

qui possédaient la maison, on crut aussitôt à Nancy à un complot réfractaire organisé pour délivrer à la faveur du tumulte les prêtres incarcérés[1]. Les divers corps administratifs, la Société populaire, le Comité de surveillance, se réunirent et se tinrent en permanence. Les postes furent doublés, les places publiques occupées, les prisons spécialement gardées, des patrouilles parcoururent les rues pour maintenir l'ordre : bref, c'était dans la ville l'état de siège, et l'agent national, spécialement chargé du service des renseignements, rédigeait rapports sur rapports. Aucune révolte pourtant n'éclata et au bout de deux jours l'incendie s'éteignit après avoir consumé toutes les archives des frères[2].

L'enquête minutieuse ouverte sur les causes du sinistre n'apporta aucun résultat : les papiers retrouvés épars ne contenaient rien d'intéressant, les religieux arrêtés ne donnèrent aucun renseignement ; le fameux complot n'était pas prouvé sans que sa non-existence fut démontrée. Les patriotes ne savaient rien de plus qu'auparavant, et l'œuvre de Faure restait menacée. Comment la sauver ? par la terreur ? Mais réussirait-on dans une ville qui comptait tant d'amis des « vieilles erreurs », en nombre considérable et mal connu, surtout tant d'hésitants, d'indécis, qu'une mesure sévère pouvait gagner à la philosophie, mais aussi à l'opposition ? La nouvelle Société populaire régénérée par Lacoste (27 pluviôse) préféra ne pas essayer et s'occupa attentivement des fêtes décadaires pour leur donner plus d'éclat. Désormais, les membres des divers corps constitués devront toujours se rendre au temple revêtus de leurs insignes (29 ventôse) ; les quêtes pour les indigents seront faites « par une parente de sans-culottes », conduite par un clubiste et non plus « par une muscadine accompagnée d'un jeune citoyen » comme l'a vu Philip, qui s'en est étonné (11 germinal). On s'occupe

1. L, 3287 *bis*, *Lettre du Comité de surveillance au citoyen Bar* (6 ventôse-24 février) : « L'incendie de Maréville est le fait d'un complot. »

2. Voir L, 3376, les papiers retrouvés.

d'acheter du matériel pour les fêtes décadaires : dans le temple seront élevées « différentes constructions, afin que le public (puisse) entendre les discours qui s'y (débitent) », car « l'étendue et l'élévation du temple de la raison sont défavorables aux orateurs »; il est même question pour la Société d'y transporter le lieu de ses séances (17 germinal)[1]. Enfin, tandis que la municipalité fait essayer des tapisseries à la ci-devant cathédrale[2], le Club examine les projets de cérémonies (27 germinal).

Efforts superflus. Brisse (3 floréal) témoigne à la Société « l'indignation dont il a été pénétré, en voyant le jour ci-devant nommé Pâques, la grande majorité des habitants de Nancy habillés en dimanche et célébrer la fête fanatique avec une scandaleuse affectation, tandis que le jour de la décade, la majeure partie, non seulement n'étaient pas parés, mais se cachaient dans l'intérieur de leurs maisons pour bien marquer le mépris qu'ils portent au jour de repos indiqué par la loi[3] ». Grande colère au Club : « Tous les bons citoyens » seront invités « de noter ceux qu'ils auront vus fréquemment se parer les anciens jours de fête et affecter du mépris pour la fête décadaire, et d'en porter la liste au Comité de surveillance, pour qu'en tems et lieu on connaisse les hommes suspects. » Et les Nancéiens qui n'ont point encore « l'esprit de la révolution » pourront lire avec fruit le discours de Thiébaut pour « l'instruction des campagnes sur les fêtes décadaires », dont la Société a arrêté l'impression à 3000 exemplaires.

Malgré le Club, malgré cette mesure du 3 floréal, qui laissait terriblement prise aux rancunes individuelles, dans la nuit du 19 floréal, un audacieux inconnu osa afficher à la porte même du temple de la raison un placard contre-révolutionnaire[4]. Les promenades civiques continuèrent de se

1. Société d'archéologie lorraine. Registre de la Société de Lacoste, aux dates.
2. *Délibérations*, reg. XI, 22 germinal.
3. Registre cité, 3 floréal (27 mai).
4. L, 3287 *bis*.

faire par des rues « engorgées » de décombres, ce qui nuisait à leur ordonnance, et cette fois la Société isolée devait avouer son impuissance[1]. C'est le moment où Chatrian constate avec stupéfaction qu'il existe dans la ville 40 ecclésiastiques exerçant le culte. « Nous n'avons jamais pu comprendre qu'il y eut alors à Nancy 40 prêtres en état de supporter les travaux du saint ministère et de mener la vie dure, cachée, agitée et continuellement inquiète qui devait être dans ces circonstances critiques le partage des missionnaires catholiques dans toute la France[2]. » La cause de la philosophie devenait décidément mauvaise, les autorités l'abandonnaient : que ferait la Société, influente certes, mais sans pouvoirs effectifs ?

La Convention sauva cette situation critique. La loi du 18 floréal (7 mai) établit le culte de l'Être suprême, beaucoup plus précis que l'ancien. Au lieu de croyances vagues, différentes suivant les régions, on avait un dogme un, net, clair, une divinité, et tous les Nancéiens étaient restés déistes. Le nom même du nouveau Dieu, que Jean-Jacques Rousseau avait mis à la mode, était assez familier. Dès 1790, en adressant à la Constituante le procès-verbal des premières opérations du directoire départemental, le rapporteur disait qu'on avait débuté « par des hommages à l'Être suprême[3] », et ce terme, qui évidemment désignait ici le Dieu catholique, se trouvait encore dans la bouche de Lalande, lors de la bénédiction des drapeaux de la garde en 1792.

En outre, comment frapper les « fanatiques » qui attaquaient le culte de la raison, quand, partout en France, la réaction se dessinait, lorsque Robespierre méditait dans l'ombre son célèbre discours du 1er frimaire ? Désormais, l'opposition aurait à compter non plus seulement avec un club de province, avec des autorités inquiètes et hésitantes, mais encore avec un parti fort, discipliné, maître de la Convention,

1. Registre cité, 3 prairial.
2. Chatrian, *ouv. cit.*, p. 92.
3. Arch. nat. F 1c III, Meurthe, 6.

investi par suite de pouvoirs dictatoriaux, et disposé à défendre son œuvre. Les révolutionnaires de Nancy pouvaient reprendre courage et confiance.

Aussi, les hommes qui, en brumaire, avaient acclamé le discours de Faure, s'empressèrent unanimement d'accepter les nouveaux dogmes. Sans avoir été beaucoup pratiqué ni même bien compris, le culte de la raison disparut subitement et pour jamais. Par les conceptions déistes que les philosophes nancéiens s'obstinèrent à y introduire, il nous apparaît comme une introduction confuse et mal entendue au culte de l'Être suprême.

---

## II.

**Fête de l'Être suprême du 20 prairial. — Le citoyen Thiébaut et son œuvre. — Le culte jusqu'au 9 thermidor. — Lente décadence après la Terreur.**

Sitôt la loi nouvelle connue à Nancy, les patriotes en général et les autorités en particulier firent preuve d'une fébrile activité. La municipalité vote une adresse d'adhésion à la Convention (6 prairial). La Société populaire agit de même « voulant repousser loin d'elle les soupçons d'athéisme que la plus infâme calomnie avait dirigés contre elle[1] ». Non content de les imiter, le département déclare « que l'idée d'un Dieu est aussi ancienne que le monde, parce que le monde en atteste l'existence », et flétrit les adeptes du culte de la raison devenus « d'adroits contre-révolutionnaires ». « La raison humaine, si faible, si chancelante, était leur idole, ils professaient hautement le monstrueux système de l'athéisme en outrageant la nature qui les repoussait de son sein... Les

1. Registre cité, 5-6 prairial.

scélérats, ils enlevaient à l'homme juste la pensée encourageante et consolatrice de survivre à une dépouille périssable... Législateurs, en proclamant solennellement l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, vous venez de venger la nation outragée[1]. » Thiébaut, lui non plus ne s'oublie pas, taille sa plume, et le 28 floréal, la municipalité approuve comme « très instructif pour la jeunesse » son « *Petit catéchisme républicain* », en vote la réimpression et la distribution aux instituteurs[2].

La Convention a décrété pour le 20 prairial (8 juin) une fête en l'honneur de l'Être suprême, et c'est à Nancy un véritable concours de bonnes volontés pour la rendre solennelle. Le corps municipal agrée les propositions du sculpteur Marlet, qui veut « faire des préparatifs » pour la cérémonie, et s'occupe de réparer l'édifice, d'y placer une estrade pour la musique[3]. L'agent national fait remarquer au district « que l'ornement et l'arrangement du temple de la raison de la commune de Nancy » le concerne particulièrement : « Puisque cet édifice est non seulement destiné aux habitants (de la ville), mais encore à ceux de tout le district, puisque c'est là que tous doivent se réunir aux jours de fêtes marqués par les décrets de la Convention nationale », et propôse en conséquence de transporter à l'ex-cathédrale « le dôme et la colonnade en marbre de l'autel de la ci-devant chartreuse[4], afin d'y placer l'image de la liberté, décorée de tous ses attributs[5] ». Les frais seraient couverts par une souscription. L'assemblée ajourna cette proposition, mais fit placer sur la façade du bâtiment l'inscription voulue par le décret du 23 floréal : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et

1. L, 84, à la date.
2. *Délibérations*, reg. XII, à la date.
3. *Id.*, 2, 11, 15 prairial.
4. La Chartreuse de Bosserville.
5. L, 1482, 2 prairial. Le 22 du même mois, le citoyen Seillière, possesseur de la colonnade, l'offrit à la commune qui accepta ce don avec reconnaissance (reg. XII). La suite nous a échappé.

l'immortalité de l'âme », et ordonna la lecture pendant un mois du rapport de Robespierre et de la loi du 18[1].

A la Société, on n'est pas moins actif. Il a été décidé (5 prairial) que deux clubistes « concourraient avec le commissaire nommé par la municipalité pour donner à cette fête religieuse et patriotique, toute la pompe et toute la dignité nécessaires, et que le président et tout autre sociétaire seraient chargés de prononcer un discours dans le temple consacré à l'Être suprême[2] ». Le citoyen Tardif est désigné pour cette noble tâche : le programme de la cérémonie est discuté (11 prairial); c'est encore Thiébaut qui l'emporte sur Brisse et devient le David nancéien.

Lorsque approcha la fête, la ville fut nettoyée, l'hôtel de ville orné (17 prairial)[3], on fournit du feuillage aux citoyens (16 prairial); le Comité de surveillance demanda lui-même au district à décorer la façade du lieu de ses séances[4]. Bref, il ressort de tous ces préparatifs que l'on voulut le 20 prairial donner quelque chose de très différent et de beaucoup supérieur aux précédentes cérémonies révolutionnaires. Il y eut même, et c'est la note comique, un marchand d'étoffes, le citoyen Marin l'aîné, qui offrit d'habiller à ses frais quelques indigents, si dans la promenade civique figuraient ses produits[5].

On connaît la fête du 20 prairial à Paris par le plan qu'en a tracé David, de même, il ne nous reste de la cérémonie du même jour à Nancy que le projet moins grandiose que donna Thiébaut, chef de bureau au département de la Meurthe[6].

1. L, 1482, 5 prairial. L'inscription se voit encore au-dessus du grand portail, malgré les efforts tentés pour l'effacer. Quelques lettres sont nettes, la plupart à demi disparues redeviennent visibles quand la pluie fouette la façade.

2. Registre de la Société, à la date.

3. *Délibérations*, reg. XII.

4. L, 3287 *bis*.

5. *Délibérations*, reg. XII, 18 prairial.

6. *Ordre de marche de la fête à l'Être suprême, qui sera célébrée dans la commune de Nancy, le 20 prairial an II de la République française, une, indivisible et démo-*

La veille au soir, un groupe composé de tambours et musiciens, deux appariteurs et un trompette, un officier municipal tenant une branche de chêne et la proclamation de la fête, un chef de légion et un porte-drapeau, ces trois derniers à cheval et suivis de quatre hommes armés, est allé sur les différentes places « des deux villes » annoncer la solennité; des salves d'artillerie ont rappelé aux citoyens le grand jour.

Le matin du 20, à 4 heures, la générale battue, l'on pavoisa. Des chœurs, diversement composés de vieillards, pères et mères de famille, jeunes filles et jeunes garçons de douze à quinze ans, se rendirent à différents endroits désignés; les hommes « vêtus proprement », les jeunes gens en costume national, mères et filles portant des ceintures tricolores, ces dernières habillées de blanc. « Deux coups de canon se font entendre » et chaque groupe s'achemine lentement vers la place du Peuple, en chantant « l'hymne n° 1[1] ». Tous vinrent se masser autour du faisceau égalitaire pour entonner le 3e couplet de la *Marseillaise*, tandis que du haut du balcon de l'hôtel de ville, un orchestre les accompagne.

A 8 heures, « les autorités constituées et la Société populaire, réunies dans la salle du Club, les sociétaires deux par deux sur deux colonnes, au milieu desquels (sont) portés les bustes des martyrs de la liberté, se (rendent) au temple, où la musique les (attend); en entrant dans le temple, l'orgue

*cratique, conformément à la loi du 18 floréal dernier*. Nancy, Guivard, s. d., 22 p., in-12 cart. (Cat. Favier, 1477), reproduit par Courbe, *Les rues de Nancy*, t. II, et par Thomas, *Nancy avant et après 1830*. Nancy, Crépin-Leblond, 1900, 1 vol. in-8°, p. 299-306.

1. Hymne en 3 couplets sur l'air : *Amis, laissons là l'histoire*, c'est une profession de foi religieuse, etc. (2e couplet) :

En contemplant la nature,
Nous adorons son auteur,
La lumière la plus pure,
Nous découvre nos erreurs;
De notre vie,
Offrons-lui tous les instans,
Et soyons dignes enfans
Les vrais enfants de la patrie.

(joue) le bruit de la guerre, ensuite l'Hymne de la liberté (est) chanté en chœur par les musiciens; un orateur (prononce) un discours analogue à la fête[1] ».

A 10 heures, les pères de famille et leurs fils se sont rangés « sur le côté droit de la rue », tenant en main de petites branches de chêne; sur le côté gauche, les mères et leurs filles, ornées de roses et de fleurs. Les sections se massent avec à leur tête le bataillon des adolescents : chacune d'elles entoure un ensemble allégorique; ici (1re sect.), c'est l'enfance couronnée de violettes et coiffée du bonnet de la liberté; là (2e sect.), c'est l'adolescence : « Un jeune homme bien cuirassé, les deux bras nuds, un sabre à la main droite, une couronne de lauriers à la main gauche. » Plus loin vient l'abondance (3e sect.), sous les traits « d'une jeune fille de douze ans, vêtue de blanc, les deux bras nuds, un flot tricolore sur chaque épaule, une ceinture pareille ». L'instruction publique, l'égalité, le bon ménage, le malheur honoré, la vieillesse respectée, voilà ce que les autres groupes présentent à l'admiration de tous. Le bon ménage (6e sect.) mérite une mention spéciale : « Au milieu est un char, sur lequel sont un homme et une femme, environnés de leurs enfants; leur mère en allaite un, qu'elle repose de temps à autre dans une bercelonnette placée entre elle et son époux; un des enfants la couronne de fleurs, un autre les embrasse, un autre lit appuyé sur les genoux de son père. » Les autorités prennent place, le conseil de la commune entourant « les différentes marchandises du territoire », et le long cortège se déroule jusqu'au cirque de la pépinière, où le maire brûle « les emblèmes de la féodalité et de la superstition... Du milieu des flammes sort la statue de la Sagesse, au bas de laquelle on

1. Courbe (*Les rues de Nancy*, II, p. 336, note 7) suppose que l'orateur fut Febvé, président du tribunal criminel; le registre de la Société populaire, cité plus haut, nous prouve que ce dut être Tardif. Il se pourrait que le discours de ce dernier n'ait pas été imprimé. Le 21 prairial, à la Société populaire, « un membre » propose l'impression de tous les discours prononcés. Les fonds manquaient, on résolut d'en demander au Comité d'instruction publique. La pétition a-t-elle été faite ? Nous l'ignorons. Voir Registre de la Société de Lacoste, à la date.

lit cette inscription : Peuple, la raison t'éclaire et la sagesse te guide[1] » ! Puis l'on va sur « la place de la Liberté, au milieu de laquelle s'élève une montagne : sur son sommet est planté l'arbre de la Liberté ». Il est midi, c'est dans le programme, « un orateur » prononce un discours sur l'existence de l'Être suprême; le maire « adresse l'hommage du peuple à l'Éternel..., le silence règne, une musique douce et harmonieuse se fait entendre ». Les mères font hommage de leurs enfants à l'auteur de la nature; les pères les bénissent au nom de ce dieu puissant. « ...Les mères embrassent leurs filles, les cris de Vive la République se répètent; tous les citoyens confondent leurs sentiments dans un embrassement fraternel; ils n'ont plus qu'une voix dans le cri général : Union ! Fraternité ! Vive la République ! se fait entendre au bruit de quatre coups de canon. » Le cortège, enfin, va se disloquer sur la place de la Constitution (Mengin) et « chacun reporte dans le sein de sa famille la joie que procurent la vertu, l'amour fraternel, la connaissance des droits et des devoirs de l'homme, exprimés par les divers emblèmes qui ont paru dans la Fête ». Le soir, une nouvelle cérémonie d'actions de grâce au temple et des danses sur les places publiques terminèrent ce grand jour.

Naturellement, au cours de la longue promenade civique dont nous venons de donner une idée, les patriotes ne sont point restés silencieux, ils ont célébré l'Être suprême par le chant de huit hymnes spécialement composés pour la circonstance, et imploré ses bénédictions :

Bénis la Révolution :
Ah ! bénis notre indépendance,
Bénis la Constitution
Et le Gouvernement de la France.

Ces couplets sont assez longs; l'un d'eux même se chante

1. Imitation pure et simple de ce qui s'est fait à Paris.

sur un « air nouveau », mais comme ceux que les Nancéiens répétaient en brumaire, ils sont de valeur poétique très médiocre; peu d'idées, beaucoup de déclamations vagues sans grand intérêt[1].

Comme on le voit, la manifestation déiste du 20 prairial à Nancy ne manquait point d'éclat[2] surtout, Robespierre pouvait la considérer comme parfaitement orthodoxe. Nous ne savons pas si la joie fut grande dans notre ville, si tous les habitants se rallièrent au nouveau culte, mais il nous semble pourtant que le peuple avait besoin d'être éclairé, car les orateurs de décade ne manquent point de prononcer dans le temple de l'Être suprême ou de l'Éternel (ces deux mots seuls sont employés) des discours moraux et philosophiques. Dans les rares instructions de ce genre qui nous restent, l'on peut constater que les disciples de Robespierre, jadis sectaires de la raison, sont maintenant plus à l'aise, et comprennent mieux les dogmes qu'ils exposent. L'un d'eux, Febvé, risque même de véritables aperçus théologiques : « S'il n'est pas donné à l'homme de connaître la nature de l'Être incréé, son existence est au moins une vérité de sentiment qu'un cœur pur et un esprit dégagé des notions fausses saisissent et recueillent comme le principe du bonheur. L'Être suprême n'attire notre admiration que par l'ordre immuable qui règne dans les œuvres de sa puissance, le culte qui doit lui être le plus agréable doit consister dans la pratique des vertus qui entretiennent l'harmonie de la société. » Confiant dans les principes qu'il expose, l'orateur s'offre même le plaisir d'être conciliant. Il faut retenir des religions anciennes « les principes de morale », mais « présentés en des termes différents[3] ».

Le véritable pontife, si l'on peut ainsi parler, du culte de l'Être suprême, à Nancy, est le citoyen Thiébaut. Avant d'or-

1. Voir Courbe, *op. cit.*, II, p. 341-5.

2. La municipalité y dépensa 600 livres (*Délibérations*, reg. XII, 22 prairial).

3. *Discours sur l'Être suprême, par Febvé, président du tribunal criminel de la Meurthe.* Nancy, Guivard, s. d., 24 p. in-8° (Société d'archéologie, Recueils factices).

ganiser la fête du 20 prairial, il avait déjà donné dans son « *Petit catéchisme républicain à l'usage des adolescens* » d'utiles explications sur la nouvelle religion[1]. Cet opuscule devait certainement, dans l'esprit de son auteur, servir de manuel général pour l'éducation des enfants. Il a d'un catéchisme la forme didactique, mais il le dépasse pour le fond. Après avoir reproduit intégralement la déclaration des Droits et la Constitution de 1793, puis le dernier des couplets rythmés que nous avons signalés, Thiébaut traite « des vertus sociales », puis « des fêtes nationales et des principes de leur institution », enfin « de la politique ». Il s'agit dans cette dernière partie de définir les termes les plus en usage de la langue parlementaire, gouvernement, constitution, contrat social, tyran, autorité arbitraire, autorité constituée; mais l'auteur ne s'interdit point d'agrémenter ces explications trop techniques par des considérations sur « les vertus que l'on admire le plus dans un adolescent », l'attitude respectueuse que l'on doit observer dans les temples, etc. Des prières à l'Être suprême, une évocation déclamatoire des martyrs de la liberté, des conseils « d'un père à ses enfants » terminent l'ouvrage.

Thiébaut ne donne aucune preuve de l'existence du dieu de Robespierre, le reconnaître est un devoir pour l'homme (p. 29), le nier est le fait « d'un scélérat ou d'un fou » (p. 43). « En considérant l'ordre de la nature, la composition et le cours des astres, la fécondité de la terre et la construction des animaux », nous sentirons « qu'il existe une intelligence unique qui a créé et disposé tout et qui gouverne tout », et nous serons conduits « aux actions de sagesse qui maintiennent le bon ordre, à l'amour de la vertu et au désir d'être réuni à cet Être éternel ». L'Être suprême « est la vertu sublime qui embrasse toutes les vertus, l'affection qui remplace toutes les affections pures et la justice immuable » (p. 43). On l'honore par quarante-cinq fêtes « dont trente-six sont déca-

1. C. Thiébaut, *Catéchisme des républicains à l'usage des adolescens, précédé de la Constitution française*. Nancy, Guivard, s. d., 72 p. in-8°.

daires, c'est-à-dire célébrées de dix en dix jours; cinq appelées les Sans-culottides, et quatre en souvenir des principales époques de la Révolution (p. 42) ». Thiébaut passe successivement en revue chacune de ces cérémonies et en définit brièvement le but, la portée et le caractère. Exemple :

D. — *A qui est dédiée la onzième fête ?*

R. — A la vérité.

D. — *Pourquoi cette fête est-elle instituée ?*

R. — Pour ramener l'homme aux vrais principes, l'arracher à l'erreur, à la superstition, et lui donner l'horreur du mensonge; c'est encore pour honorer l'Être suprême qui est la vérité, qui contient toutes les vérités (p. 45).

Mais le culte le plus digne du Dieu philosophique est encore « la pratique de toutes les vertus » (p. 43). Et comment devenir vertueux ? Par « le travail constant, la lecture des livres de morale républicaine et l'étude des actions héroïques de valeur et de désintéressement » (p. 41). Et le rôle de Thiébaut consiste surtout à donner des conseils, à montrer ce qu'il faut entendre par « le sentiment, les passions », comment on les domine et les dirige, à indiquer ce que « doit faire un jeune homme pour n'être jamais malheureux[1] », à définir la vraie sagesse qui « consiste à être prudent et modeste, à ne rien faire sans avoir prévu les suites d'une action, à éviter tout ce qui peut être désagréable et nuisible, et à pratiquer ses devoirs pour son bonheur et pour celui des autres » (p. 34). En résumé, d'après l'auteur, le vrai républicain devra : « sa-

1. *Que doit faire un jeune homme pour n'être jamais malheureux ?*
Il doit étudier toutes les passions, les goûts, les inclinations des autres : s'il reconnait un méchant, un astucieux, un hypocrite, un fripon, il doit les éviter, sans conférer avec eux; s'il reconnait un bienveillant, un jeune homme sage, prudent, compatissant, aimant sa patrie, remplissant ses devoirs, il doit en rechercher la compagnie, l'amitié même; il doit pratiquer toutes les vertus et éviter les joueurs, les buveurs et les dissolus (p. 33-34).

voir travailler pour fournir à ses besoins, acquérir des talents pour être utile à la patrie, apprendre l'exercice militaire, étudier les lois de la République pour s'y conformer, connaître les droits de l'homme et du citoyen pour les maintenir, ses devoirs pour les pratiquer, et les fêtes nationales pour les observer » (p. 41).

Ce catéchisme, œuvre de vulgarisation où ne se relève aucune conception originale, demandait à être complété. A des esprits conciliants, l'Être suprême pouvait en quelque manière rappeler le Dieu chrétien; « le peuple, fait ingénieusement remarquer Courbe, avait suffisamment du culte de la raison, il avait fêté l'Être suprême avec plaisir, avec enthousiasme, car il y avait bien un peu dans le cérémonial adopté, quelque chose de la Fête-Dieu[1] ». Il fallait donc empêcher que l'on en vînt à considérer l'œuvre de Robespierre comme une réforme du christianisme, et qu'en assistant aux cérémonies catholiques, on ne se figurât honorer par surcroît l'Éternel des terroristes.

Se souvenant de l'article 9 du décret du 18 floréal ainsi conçu : « La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement (des fêtes) par des hymnes et par des chants civiques et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité », Thiébaut écrivit un véritable rituel et donna la « manière de célébrer les fêtes décadaires[2] ». Il indiquait d'abord comment l'on devait désaffecter les églises : 1° abattre tous les autels; 2° retourner les tombes à inscriptions; 3° effacer les croix peintes; 4° abattre le pigeon sculpté (symbole du Saint-Esprit); 5° mettre des verres blancs; 6° enlever les pierres creuses (bénitiers); 7° faire disparaître toute image. Puis comme contre-partie, il apprenait comment on devait meubler le

1. Courbe, *op. cit.*, II, p. 347.

2. Thiébaut, *Manière de célébrer les fêtes décadaires et décoration des temples dans les communes de campagne, par C. Thiébaut, chef de bureau.* Nancy, Guivard, s. d., 68 p. in-8°.

nouveau temple : élever un autel rond au bord du chœur, autel de 2 pieds de diamètre sur 4 1/2 de hauteur, peint aux trois couleurs avec un trou pour y placer le drapeau ; près de cet étendard placer le livre de la Constitution ouvert à la page de la déclaration des droits. Dans la nef, mettre des bancs et couvrir les murs d'inscriptions morales et civiques dont l'auteur donne le détail. Enfin, Thiébaut examinait successivement chacune des quarante-cinq fêtes ordonnées par la loi, et prévoyait pour chacune d'elles une cérémonie assez simple, trop intellectuelle peut-être, mais qui pouvait n'être pas dénuée de tout attrait.

L'histoire du culte de l'Être suprême à Nancy jusqu'au 9 thermidor est assez difficile à faire, car les renseignements précis sont rares. Le citoyen Philip nous dit bien (1er messidor) : « Presque toutes les séances de la Société depuis sa nouvelle existence (ont) été employées à éclairer le peuple et à maintenir les lois : chaque jour de décade dans le temple consacré à l'Être suprême, des discours moraux et politiques lui (rappellent) ses devoirs et ses droits et les dangers qu'il court d'être encore trompé par des intrigans, s'il ne se rallie à la Société populaire et ne se presse autour des vrais patriotes qui la composent[1]. » Ces discours, on le sait, sont presque tous perdus, et nous sentons dans cette phrase le désir de vanter la Société plus que de renseigner le lecteur. Le même club se plaint de ce que les lumières de la raison pénètrent difficilement et éprouve le besoin de publier une instruction sur les fêtes décadaires, destinée surtout à être répandue dans les campagnes ; il n'y est pas question de Nancy[2]. Les autorités ne consignent point dans leurs registres le compte rendu des cérémonies philosophiques. La municipalité se contente de

1. Philip, *Discours prononcé à la Société populaire de Nancy sur l'esprit public et la situation de cette commune depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour premier messidor, an deuxième de la République française, une, indivisible et démocratique*. Nancy, Guivard, s. d., 63 p. in-8°, p. 49 (Cat. Favier, n° 1600).

2. *Instruction sur les fêtes décadaires, par Wulliez, président de la Société populaire*. Nancy, Guivard, s. d., 8 p. (Cat. Favier, 1471).

prescrire (23 messidor), sur les réquisitions de l'agent national, que les bons citoyens seront invités à se rassembler « pour chanter des hymnes patriotiques dans les rues et les faubourgs, ainsi qu'il se fait les jours de décade[1] », faible renseignement. Le 19 messidor (7 juillet), les comités de salut public et d'instruction chargés de présenter un plan d'organisation des fêtes nationales, coïncidant avec les décadis, firent appel à tous les talents : le district de Nancy envoya son rapport. Il ne faut point dans le temple, suivant lui, de cérémonies militaires ou de parades guerrières « qui ne présentent à la curiosité qu'un vain cérémonial et à l'utilité publique aucun intérêt; le peuple doit s'y réunir paisiblement et non armé pour professer librement son culte à l'Être suprême, à la raison, y entendre lire les décrets et autres actes des autorités constituées, les rapports, les discours civiques, les faits héroïques de nos défenseurs; y voir couronner les vertus, décerner les prix aux talents, encourager le zèle, l'émulation, honorer la vieillesse et le malheur, exercer la bienfaisance nationale ou particulière et voir enfin par le touchant spectacle des enfants, conduits par leurs mères, croître sous nos yeux attendris ces chers élèves qui sont destinés à jouir avec et après nous des bienfaits de la Révolution[2] ». Pourquoi ce bel idéal ? parce que le peuple est indifférent, ne sait pas lire et qu'il faut l'instruire : le Directoire déclame contre ceux qui n'assistent pas aux cérémonies décadaires, preuve évidente qu'ils sont assez nombreux. Mais ce rapport émane du district, et l'on ne voit pas bien ce qui peut s'appliquer à Nancy. Le département, enfin, n'est pas plus précis : dans ses adieux à Lacoste, il le remercie en termes vagues pour « la terreur salutaire » qu'il a inspirée aux ennemis de la République, les soins et la sollicitude qu'il a témoignés aux patriotes[3].

1. *Délibérations*, reg. XII, à la date.
2. L, 1482, à la date.
3. L, 82.

Si le culte de l'Être suprême préoccupe si peu, en apparence du moins, les administrateurs nancéiens, c'est que sans doute il n'est point fortement menacé. Le catholicisme secret garde ses positions, sans progresser considérablement. Chatrian nous le dit dans une phrase assez vague : « Servant et Munier quittent Nancy, où il n'y a plus moyen de rester, où d'ailleurs il n'y a plus grands fruits à faire. » L'exécution de l'abbé Hadol (1er juin), ex-curé de Gemmelaincourt, émigré rentré, était de nature à faire réfléchir les audacieux[1]. Le culte de l'Être suprême, miné sourdement par les oratoires secrets, mène une existence peu mouvementée, fort calme.

D'autre part, et ceci nous paraît essentiel, dès le mois de messidor, on peut dire que la Terreur cesse à Nancy, les prisons ne se remplissent plus, les prêtres incarcérés attendent en paix le décret libérateur. Les plus avancés, comme Philip, sont arrêtés ou obligés de défendre leurs actes, la Société populaire, naguère souveraine, doit maintenant entamer une lutte inégale contre un courant d'opinion très fort et très hostile[2]. Or, nous l'avons vu, c'étaient les clubistes surtout qui, à Nancy, avaient applaudi à la chute du catholicisme, soutenu le culte de la raison, acclamé le dieu de Robespierre; en disparaissant, la prépondérance passait aux modérés, à ceux qui n'approuvaient point sans réserves l'œuvre religieuse de la Convention. Du coup et indirectement, la philosophie était frappée.

La révolution qui causa la chute des terroristes provoqua à Nancy une volte-face complète. La Société (12 thermidor) se déclare « pénétrée d'admiration pour le courage héroïque » de la haute assemblée, « vote à l'unanimité la célébration d'une fête civique, demain 13 thermidor, en réjouissance de la victoire remportée par la Montagne sur les ennemis de la liberté[3] ». Le président invitera le peuple à se réunir au

1. Voir Mangenot, *Les ecclésiastiques de la Meurthe*, p. 93-102.
2. Voir A. Mansuy, *Les Sociétés populaires*. *Annales de l'Est*, juillet 1899.
3. Registre de la Société, à la date.

temple pour jurer soumission et fidélité aux vainqueurs. La municipalité rivalise de zèle, prie toutes les autorités constituées, le représentant du peuple, d'assister à la prestation de serment, fait fermer les boutiques comme aux jours de fête et qualifie d'assassins les victimes de thermidor[1]. Peu après (22), il s'agissait d'honorer le 10 août. Le district recommande à la commune de célébrer cette fête « avec cette joie pure et cette simplicité magnanime qui caractérisent les républicains », et la municipalité prend des mesures pour faire assembler la garde et les troupes[2] ». Le président de la Société populaire lit aux clubistes le discours qu'il se propose de prononcer au cours de la cérémonie projetée « et l'énergie avec laquelle il a retracé les travaux des républicains à cette époque glorieuse où la liberté a triomphé de la tyrannie et l'a détruite pour toujours a fait une vive impression sur tous les auditeurs, et ce discours a été couvert d'applaudissements[3] ». Le district, émerveillé, fit part aux sociétés de son ressort de l'admiration qu'il éprouvait pour le civisme des Nancéiens[4].

Ces deux fêtes présentaient une bizarrerie qui devait choquer tout observateur de sang-froid. Le 13, comme le 23 thermidor, on était allé déclamer contre Robespierre dans le temple même de l'Être suprême. Or, cet être mystique, son culte, tout cela était l'œuvre du terroriste abattu ; il y avait entre eux un étroit rapport ; l'un tombé, l'autre était menacé et quelques Parisiens l'avaient si bien compris qu'ils s'étaient, aux 9 et 10 thermidor, moqués non seulement de Robespierre, mais de son dieu[5]. Comment donc se comporter ?

Thiébaut, qui décidément était un homme précieux, entreprit de sauver la cause qu'il avait si vaillamment soutenue. Il voulut montrer quel honnête citoyen pouvait devenir un

1. *Délibérations*, reg. XII, à la date.
2. *Id.*, 2 thermidor.
3. Registre de la Société, à la date.
4. L, 1483, 24 thermidor.
5. Aulard, *ouv. cité*, ch. XXXIII, p, 363-5.

modéré, sectaire de l'Être suprême, et écrivit : *Instructions d'un père à son fils pour toutes les circonstances de la vie. Livre élémentaire pour les écoles républicaines*[1], véritable manuel de civilité. Comme fondement de sa morale, l'auteur plaçait la connaissance de « Dieu » et l'étude de la nature. Il trouvait ainsi l'occasion de rééditer, en l'abrégeant, la profession de foi du vicaire savoyard, et, habile prudence, il eut soin d'éviter le mot suspect d'Être suprême tout en conservant la chose. Fidèle disciple de Rousseau, Thiébaut prêche l'admiration de l'univers pour son étonnante sagesse et son admirable harmonie : « Médite la nature et tu deviendras meilleur. » La reproduction du discours sur les décades, vu plus haut, termine ces aperçus philosophiques, après quoi, l'auteur, descendant dans des détails assez circonstanciés, donne une foule de conseils moraux et pratiques que couronnent un portrait du vrai républicain (p. 95 sq) et un aperçu « sur la vie qui attend l'homme qui suivra ces instructions (p. 102 sq). Ainsi Thiébaut soutenait le culte menacé, c'était flatter les partisans de Robespierre, utilisait ce qu'il avait fait pour la déesse Raison et c'était plaire aux adeptes de cette dernière, s'il en était encore ; enfin, il remontait à la pure doctrine de Rousseau, et c'était être agréable à l'immense majorité des révolutionnaires plus modérés. Aussi, le 16 fructidor, il se voyait loué par la Convention qui accordait à son œuvre la mention honorable, et chargeait son comité d'instruction publique de voir si l'on ne pourrait pas donner à ce citoyen « un emploi plus honorable que celui qu'il occupe[2] ».

Cette tentative curieuse demandait à être complétée. C'était bien de montrer la portée morale du culte révolutionnaire, mais il fallait aussi le défendre à l'occasion. La chute de Robespierre avait ranimé l'espoir des ecclésiastiques émigrés, leur rentrée au moins temporaire était à craindre, et le dis-

1. Thiébaut, *Instructions d'un père à son fils pour toutes les circonstances de la vie*. Nancy, Guirard, s. d., 122 p. in-8° (Cat. Favier, 11614).

2. Décret reproduit en tête de l'opuscule. Thiébaut ne reçut jamais cet emploi.

trict savait qu'ils trouveraient à Nancy la possibilité d'exercer leur ministère. N'avait-on pas découvert chez le marguillier de Saint-Sébastien du mobilier d'église, et appris au cours de l'enquête « que très souvent bien des gens entraient dans ladite maison avec des clefs et passepartouts anciens que les cy-devant prêtres de leur paroisse leur avaient donnés et qu'il y avait encore quantité de bigottes qui en détenaient[1] ? » Le représentant Michaud voulut prévenir le mal. Il ordonna[2] (26 fructidor-12 septembre) la démolition des chapelles situées dans des lieux écartés hors de l'enceinte des communes, par crainte de « rassemblements fanatiques »; en outre, considérant que les ecclésiastiques, là où ils avaient exercé les fonctions curiales, agissaient « sur les femmes et les esprits faibles », il leur prescrivit de s'éloigner à 4 lieues au moins de leurs anciennes paroisses dans le délai d'une décade[3].

Michaud se montrait donc fort peu modéré. Le 5 frimaire an III (25 novembre 1794), on recevait encore de lui, à Nancy, un arrêté pris à Épinal pour le département des Vosges et qui forçait tous les citoyens à assister aux fêtes civiques[4]. Aussi, les décadis sont célébrés, quelques discours même nous restent : c'est, le 30 vendémiaire (21 octobre), un éloge de Rousseau par Tardif; le 10 frimaire (30 novembre), l'apologie de l'agriculture et de la Révolution par Demange, agent national[5], etc.

L'arrivée à Nancy du représentant Genevois (frimaire) marqua le début d'une période de clémence et rendit vains les efforts de Thiébaut comme ceux de Michaud. Genevois (29 frimaire) donna à la Société populaire de salutaires

1. Q, 395, 6 fructidor (23 août).

2. L, 121.

3. Michaud lui-même mitigea son arrêté. Le 29, il en exceptait les prêtres mariés; le 30, les septuagénaires et les infirmes; le 21 vendémiaire, les prêtres n'ayant été ni curés ni vicaires.

4. L, 121.

5. Demange, *Discours prononcé au temple consacré à l'Être suprême, le 10 frimaire an III de la République française, une et indivisible.* Nancy, Barbier, an III, 6 p. in-8°.

conseils de sagesse. « Méfiez-vous de celui qui se dit républicain sans l'avoir prouvé par de bonnes mœurs, par des sacrifices ou son sang versé pour la patrie... » Et Demange lui répondit par un fort bel éloge de la Concorde[1]. La liberté d'opinion, la tolérance semblent régner de nouveau, les prisons sont ouvertes, on vante le représentant; le 30 frimaire, une actrice du théâtre chante des couplets en son honneur[2], tout se passe donc comme si l'on fêtait à nouveau le 9 thermidor. Mais, la principale cérémonie a eu lieu au temple, toutes les mesures ont été prises pour donner à cette réunion « toute la solennité que le peuple s'en promet[3] » et pour remercier de ses bontés le dieu des patriotes, le maire a couvert de malédictions Robespierre, son principal apôtre[4]. Le caractère bizarre du culte de l'Être suprême après thermidor s'accentue donc toujours.

Dans la réorganisation qu'il fit des autorités constituées, Genevois donna le pouvoir aux modérés, à ceux qui avaient été puissants dans les premières années de la Révolution. Aussi les délibérations des nouveaux dirigeants se remplirent-elles de dénonciations contre les terroristes, et si les fêtes décadaires se poursuivirent, on y prêta moins d'attention. Sans

1. L, 121, *Discours de Genevois à la Société populaire,* 29 frimaire an III.

2. Couplets de Laugier, chantés par la citoyenne Adélaïde :

Enfin Nancy respire,
Sous de paisibles lois,
L'aimable Genevois
Vient d'en créer l'empire.
De son bon cœur,
Nait le bonheur,
De notre pauvre ville,
Il embellit la liberté
De charme et de félicité,
La vertu marche à son côté,
Son cœur en est l'asile.

(Société d'archéologie, recueils factices).

3. *Délibérations,* reg. XII, 28 frimaire.

4. *Discours prononcé par le maire de la commune de Nancy, le 30 frimaire, troisième année républicaine, dans le temple consacré à l'Être suprême.* Nancy, Barbier, 8 p. (Cat. Favier, 1482).

doute, nous trouvons encore (30 nivôse)[1] de grands préparatifs pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI. L'orateur admira « les spectacles de la nature, du mouvement des astres, de l'équilibre des mondes, de ces révolutions assujetties à un ordre immuable... », mais il préférait le spectacle de Brutus frappant César ; sans doute encore, il y eut promenade civique, mais la fête se passa « dans la salle formant prétoire du tribunal criminel[2] ». En pluviôse (25), le représentant Mazade écrit cette phrase éloquente : « Quelles doivent être nos divinités ? Les vertus morales, les vertus civiles, les vertus politiques, les vertus, en un mot, considérées sous trois diverses relations[3]. » L'Être suprême commence à se perdre dans les nuages de la philosophie, son culte va s'affaiblissant, disparaissant, sans avoir été jamais supprimé encore.

La loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) lui porta un coup mortel. De nouveau tolérés, constitutionnels, puis réfractaires, s'empressèrent de rouvrir les églises, etc., de se créer des centres religieux et la réaction chrétienne devint bientôt si forte, que les maîtres d'école et les régents de collège, ne sachant quelle conduite tenir, prenaient l'habitude de donner congé les décadis et les quintidis, les dimanches et les jeudis, si bien que les élèves restaient « près de la moitié du temps sans rien faire[4] ».

Par contre, la municipalité était obligée (19 ventôse) de faire respecter l'ordre et la décence dans le temple. Mazade essaya bien (14 germinal-3 avril) de purifier l'esprit des Nancéiens, « des fumées de dogmes inintelligibles, à la faveur desquels la superstition et le fanatisme exercent leur empire », en recommandant la lecture du *De officiis,* de Cicéron, des

1. *Délibérations*, reg. XIII. C'était une fête officielle, c'est pourquoi les registres municipaux nous donnent des détails.

2. *Id.*, 5 pluviôse. Il n'y eut pas de cérémonie à l'ex-cathédrale.

3. L, 121.

4. Arch. nat., F. 1c III, Meurthe, 7. Comptes rendus du département de germinal an III.

*Principes de droit naturel*, de J.-J. Burlamaqui, citoyen de Genève[1], du *De beneficiis*, de Sénèque et du livre des *Bienfaits* de Toussaint[2], dont il voulait rendre les maximes « triviales et populaires ». Il tenta également d'effrayer (8 floréal) en recommandant l'exécution stricte des décrets sur les émigrés et les prêtres réfractaires, et en menaçant de punition tout citoyen qui provoquerait « l'avilissement de la République[3] ». Rien n'y fit, les doctes ouvrages conseillés ne furent point ouverts, et la loi du 11 prairial accorda aux anciens cultes une liberté plus grande.

Aussi la municipalité cherche vainement à secouer l'indifférence en profitant des occasions de fêtes extraordinaires qui peuvent se présenter. A l'occasion de la signature du traité franco-prussien, elle décrète que le jour de décade, 30 floréal, la cloche appellera les citoyens au temple et que le maire Thiériet prononcera un discours de circonstance[4]. L'intérêt se perd, la Société populaire, en décadence, ne soutient plus la Révolution. En thermidor, la chute de Robespierre est encore fêtée par une cérémonie au temple, le chant d'hymnes de la Liberté, l'autodafé des emblèmes de la tyrannie sur la place du Peuple, etc.[5], mais c'est déjà une exception. « Vers ce temps, nous dit Chatrian, on n'observait plus les décadis à Nancy; on n'y faisait plus de promenades civiques; les dimanches et fêtes de l'église catholique étaient presque généralement observés[6]. » Le 9 fructidor, la cathédrale est réclamée pour les constitutionnels et l'Être suprême doit partager ce temple avec le Dieu chrétien[7], et, chose plus

1. Né à Genève en 1694, mort en cette ville, où il avait longtemps enseigné le droit, en 1748.

2. Né à Paris vers 1715, mort à Berlin en 1772. Il collabora à l'*Encyclopédie*. Son ouvrage essentiel est un *Traité des mœurs*.

3. L, 121, aux dates.

4. *Délibérations*, reg. XIV, 28 floréal.

5. *Id.*, 9 et 10 thermidor.

6. Chatrian, *ouv. cit.*, p. 119.

7. *Délibérations*, reg. XIV, à la date.

grave, les autorités elles-mêmes évoluent lentement, mais sûrement vers le catholicisme. Les émigrés réfractaires rentrent sans être inquiétés, et, le 17 thermidor, le département écoute un long rapport d'une commission artistique à propos d'un vase « ayant servi au culte et formant globe », jadis donné par Charles IV de Lorraine à la maison des Tiercelins de Sion, et décide de garder cet objet précieux, souvenir du fanatisme et de la tyrannie, pour qui il aurait dû ressentir une patriotique horreur[1]. L'Être suprême disparaît oublié[2].

Étrange persistance de l'idée déiste. Tandis que personne à Nancy ne songe plus au dieu de Robespierre, les professeurs de l'École centrale, dans leurs discours annuels, conservés aux registres des délibérations départementales, nous en parlent toujours en des termes significatifs. Le 22 nivôse an VII (11 janvier 1799), le ministre de l'intérieur approuve encore une invocation à l'Être suprême composée par eux[3]. Le citoyen Thiébaut, qui pourtant jusqu'ici avait toujours été de l'avis du plus fort, s'en tient cette fois aux idées qu'il a tant prônées. Dans ses almanachs annuels, il attribue au dieu qu'il chérit tout l'honneur des fêtes civiques instituées par le Directoire : en l'an VII, devenu journaliste, il se vante et se glorifie hautement d'avoir composé son petit catéchisme républicain[4].

Ce sont des attardés, on peut même dire des isolés. Car, au cours de l'an III, les conventionnels, qui cherchent à entraver les progrès du catholicisme renaissant, songent à lui opposer des fêtes civiques qui plairont, séduiront, éblouiront par leur magnificence, ne veulent plus de dogmes ni d'autre culte que celui de la nature[5]. Leurs efforts réussissent, les derniers dé-

1. L, 86, à la date.

2. Nous ne savons quand pour la dernière fois le culte de l'Être suprême fut célébré à Nancy.

3. Société d'archéologie. Recueils factices.

4. *Journal de la Meurthe* du 30 frimaire an VII.

5. Voir à ce sujet : Pressensé, *L'Église et la Révolution*, 3e édit., livre III, chap. Ier, p 187-90.

crets de la Convention, la loi du 3 brumaire an IV réalisent leur projet et inaugurent une tentative nouvelle, non moins curieuse que les précédentes, de renverser le christianisme.

Mais, à Nancy, le culte menacé est maintenant fort en honneur. Les constitutionnels ont deux et peut-être déjà trois centres religieux[1], les réfractaires six[2], sans compter les oratoires secrets qui ne manquent point de desservants. Bien que la loi du 7 vendémiaire an IV, par les mesures assez rigoureuses qu'elle autorise et la persécution directe des prêtres qu'elle ordonne, fournisse aux philosophes révolutionnaires des armes précieuses, les circonstances sont défavorables pour ces derniers, l'opposition est bien forte. Que va-t-il advenir du nouvel essai qu'ils tentent ?

---

## III.

**Les fêtes civiques sous le Directoire. — Comment leurs destinées sont liées à celles du catholicisme renaissant. — Célébration forcée du décadi après le 18 fructidor an V. — Irrémédiable décadence et disparition des fêtes civiques et décadaires.**

L'article 1er, titre VI, du décret du 3 brumaire an IV instituait sept fêtes civiques : celle de la fondation de la République, 1er vendémiaire; celle de la jeunesse, 10 germinal; des époux, 10 floréal; de la reconnaissance, 10 prairial; de l'agriculture, 10 messidor; de la liberté, 9 et 10 thermidor; des vieillards, 10 fructidor, et en prescrivait la célébration[3].

Les registres municipaux nous fournissent d'abondants détails sur toutes ces cérémonies diverses, dont, conformément

1. Cathédrale, Cordeliers, peut-être déjà Saint-Flacre.

2. Maison de charité des Trois-Maisons, Saint-Epvre, chapelle de la Congrégation, église Saint-Léopold, Bonsecours, chapelle des Orphelines.

3. *Moniteur* du 11 brumaire an IV (2 nov. 1795), p. 163. Notons qu'aux décadis, non mentionnés ci-dessus, il n'y a pas de fête, sauf quand un important événement, conclusion d'un traité de paix, mort de quelque grand citoyen, etc., provoque une cérémonie exceptionnelle.

à la loi, l'administration de l'hôtel de ville arrêtait à l'avance les programmes[1]. Non seulement les projets, mais les comptes rendus figurent, et nous voyons ainsi que, outre les fêtes prévues le 3 brumaire, on en célébrait d'autres encore que commandaient des arrêtés spéciaux, celle de la mort du dernier des tyrans, celle de la souveraineté du peuple, où l'on put voir en l'an VI des chars envoyés par les communes de Tomblaine, Jarville, Malzéville et Laxou[2], sans compter les réjouissances purement occasionnelles, que provoquait l'annonce de quelque heureux événement.

Nous ne saurions, sans allonger outre mesure ce travail, raconter en détail chacune de ces fêtes. Aussi bien le culte nouveau, pour employer un mot ici impropre, est si minutieusement réglementé par le Directoire qu'il perd beaucoup de son originalité. Nous nous contenterons donc d'un aperçu général.

Considérés dans leur ensemble, les programmes rédigés pour Nancy se réduisent à trois parties :

1° Un défilé solennel ;

2° Une cérémonie allégorique ;

3° Une promenade civique. Ici, rien de nouveau ; le cérémonial reste le même que par le passé, et il arrive même que l'on néglige absolument de traverser ainsi fraternellement les rues.

Tous les corps constitués figurent dans le cortège, la garde et les troupes y prennent part, la musique, les tambours, rien n'est oublié. L'ordre de marche est variable et ne sera fixé que beaucoup plus tard[3]. Comme il s'agit avant tout d'étonner

1. *Délibérations*, reg. XIV, XV, XVI, XVII, *passim*. Les fêtes civiques ont été célébrées très régulièrement et sans aucune exception jusqu'en l'an VIII, époque de leur disparition. Les registres que nous venons de signaler donnent la série complète des procès-verbaux. La fête de la fondation de la République était présidée par le département ; c'est dans les registres de cette administration qu'il faut en chercher les comptes rendus.

2. *Délibérations*, reg. XVI, 30 ventôse an VI.

3. Par les arrêtés départementaux des 9 prairial et 21 thermidor an VI, que nous analysons plus loin.

et d'éblouir, on a soin d'éviter les rues étroites et de ne suivre que les voies larges et spacieuses. C'est ainsi que l'on aime à se rendre à la Pépinière, car il est possible de se déployer sur la Carrière.

Où va ce cortège? vers l'autel de la patrie. Rien de moins fixe que l'emplacement de ces autels, le plus souvent érigés pour une fête unique. Parfois, l'on se contente de celui que renferme le temple[1] et l'on décore la nef, voire même la façade de la ci-devant cathédrale[2], mais c'est l'exception. D'ordinaire, l'autel est en plein air, dans un endroit assez vaste permettant la réunion d'une assemblée nombreuse. Ce sera, par exemple, sur la place du Peuple (Stanislas), en face de l'hôtel de ville, à côté du faisceau égalitaire qui remplace la statue de Louis XV[3]. Ce sera aussi à la Pépinière, car ce parc a le double mérite d'être percé de larges allées et de se trouver à quelque distance de la « maison commune », ce qui convient très bien pour des raisons que nous avons exposées. Là, un rond-point que les Nancéiens du temps connaissaient assez pour ne le désigner que sous le nom vague de « Cirque », était si souvent honoré de la présence des patriotes en fête, que nous supposons qu'un autel de la patrie s'y trouvait à demeure[4]. « Courbe identifie cet endroit privilégié avec l'emplacement où, depuis 1862, jaillit le jet d'eau[5]; ce qui concorde assez bien avec quelques itinéraires indiqués dans les procès-verbaux. Il nous paraît toutefois plus naturel de placer ce cirque dans cette construction ellipsoïdale, bâtie vers 1770-1775, « la Promenade des pages » et dont deux piliers sub-

1. Fête de la jeunesse de l'an V.

2. Fête de la paix, 10 pluviôse an VI. Le citoyen Laugier, pour cette cérémonie, avait décoré la façade de larges banderoles avec des inscriptions patriotiques (Société d'archéologie, Recueils factices).

3. Fêtes de la jeunesse, des époux, de la liberté, an IV, etc. Dans le procès-verbal de la fête de l'agriculture de l'an IV, il est dit que l'autel de la patrie se trouve « sur cette place », au pied d'un trophée d'armes. Naturellement, dans ce cas, le cortège est des plus restreints.

4. A partir de l'an V, ce cirque est presque régulièrement choisi.

5. Courbe, *Les rues de Nancy*, IV, 339, note 1.

sistent encore près du monument de Granville. » Nous trouvons aussi des mentions comme celle-ci (10 thermidor an V) : « Parvenu au haut de l'allée centrale du côté sud, il (le cortège) s'est rangé autour de l'autel de la patrie. » Ce qui nous désigne clairement la demi-lune où s'élève aujourd'hui le kiosque pour la musique. Nous croyons, en effet, qu'on se réunissait là lorsque le lieu de la fête ne nous est désigné que par cette indication peu précise : « Dans l'allée centrale. » Plus tard, enfin, disons-le pour n'y point revenir, à partir de l'an VII, on utilisa souvent cette place elliptique qui semblait toute désignée, en avant de la « maison militaire » (hôtel du général commandant le 20e corps, place Carrière).

Quel que soit d'ailleurs l'emplacement choisi, l'autel, même s'il est en marbre[1], ne suffit pas ; il faut des estrades pour les autorités, la musique, des pyramides, des trophées d'armes, des banderoles, des guirlandes, bref, une décoration somptueuse. La municipalité, lorsque ses finances prospèrent, ne craint pas la dépense, et les préparatifs de plus d'une fête lui reviennent à 200 livres[2], somme considérable dans une ville pauvre.

Dans ce décor improvisé se célèbre la cérémonie allégorique, partie essentielle et principale de la fête. Là, l'imagination, la fantaisie, ne se donnent point libre carrière, les comptes rendus se répètent d'année en année, on croirait presque à un immuable rituel. S'agit-il de représenter « la justice de Dieu, qui récompense les efforts des jeunes gens pour s'armer de toutes les vertus[3] » ? La place d'honneur est laissée aux enfants et aux vieillards, de jeunes élèves reçoivent des couronnes. Célèbre-t-on « cette bonté fraternelle de l'Être suprême qui, dans les liens du mariage, fait rencontrer le bonheur des hommes vertueux[4] » ? Les patriotes s'inclinent

1. Fête de la reconnaissance, 10 prairial an IV.

2. Fête du 12 thermidor an IV.

3. Thiébaut, *Almanach pour l'an V* (Cat. Favier, 5535), fête de la jeunesse.

4. *Id.*, fête des époux.

devant de nouveaux mariés ayant sur leur visage « l'expression de la gaieté, de l'innocence et de la satisfaction[1] ». Veut-on vanter « les grandeurs de la divinité qui donne aux hommes vertueux le sentiment héroïque de la bienfaisance qui exige notre gratitude et notre estime profonde[2] » ? Les autorités président et c'est un véritable concours d'éloquence pour faire l'éloge de la victoire (fête de la reconnaissance et des victoires). Lorsqu'on honore l'agriculture, deux charrues figurent dans le cortège, la liberté décorée d'épis, femmes et jeunes filles, vêtues de blanc et ornées de roses, sont triomphalement promenées sur des chars. Devant l'autel de la patrie « l'on rend des actions de grâces à l'Être suprême, qui fait produire à la terre les matières nécessaires à la subsistance de l'homme[3] » ; puis, non loin des portes de la Craffe, le président de la municipalité, nouveau fils du ciel, ouvre solennellement un sillon, tandis que les laboureurs présents échangent leurs outils contre des fusils pour les reprendre ensuite. La liberté demande qu'on lui consacre deux jours : le 9 thermidor, c'est la destruction du trône de la tyrannie (place du Peuple) pour placer le lendemain, sur les débris que l'on brûle, la déesse chère aux patriotes. Un mois plus tard (fête des vieillards), quatre des plus âgés citoyens se voient entourés des marques du respect le plus profond ; leurs demeures sont ornées, le cortège civique va les y chercher pour les y ramener ensuite, « c'est la leçon du respect pour les parents et la vieillesse et du secours à leur porter[4] ». Enfin, l'on ne saurait mieux terminer l'année ni en commencer une nouvelle sous de plus heureux auspices qu'en remerciant « l'Être suprême d'avoir délivré la France du régime monarchique, d'avoir confondu tous les intérêts dans l'amour des droits qu'il nous a donnés en nous créant, et d'avoir dissipé comme

1. Procès-verbal de la fête du 10 floréal an IV, *délibérations*, reg. XV.
2. Thiébaut, *ouv. cité*.
3. *Idem*.
4. *Idem*.

l'ombre les distinctions qui avilissaient l'homme raisonnable[1] ». Il y a là pour les autorités ample matière à utile enseignement.

Jamais, d'ailleurs, les discours ne font défaut. N'est-il pas nécessaire que les patriotes soient éclairés, qu'ils comprennent bien le sens et la véritable portée de la cérémonie? Le président de la municipalité est spécialement chargé de cette tâche et s'en acquitte avec beaucoup de conscience. Les passages de Thiébaut, que nous avons cités parce qu'ils sont assez explicatifs, pourraient faire croire à la persistance de l'idée déiste, mais il n'en est rien, nous l'avons dit, l'ancien chef de bureau est un attardé. Les orateurs ne songent qu'à commenter, à définir la fête, à honorer le grand jour par quelque tirade fleurie et déclamatoire. On a des cérémonies, des occasions de réjouissance, on n'a pas un culte[2], et, pour tout dire, les longs morceaux d'une éloquence douteuse, qui nous ont été scrupuleusement conservés dans les procès-verbaux, provoquent l'ennui plus souvent que l'admiration.

Est-ce qu'à ces fêtes civiques, si pompeusement célébrées, assistait un grand concours de peuple? Impossible de le savoir en l'absence de toute donnée précise. Mais rappelons-nous ce qui s'est passé à Nancy en l'an II : le culte de la Raison était soutenu par des autorités, une société populaire puissante, par des terroristes exaltés contre le catholicisme persécuté, contre des prêtres obligés de se cacher; et pourtant il échoua très vite. Cette fois, nous avons des fêtes que n'unifie aucune croyance fondamentale, qu'un esprit satirique pourrait traiter de carnavalesques; plus de club, les corps constitués seuls servent, par ordre, les projets du Directoire contre une religion qu'ils peuvent bien comprimer, abaisser, jamais plus abattre, une religion que la population aime et pratique. On

1. Thiébaut, *ouv. cité*.

2. L'article 2, titre VI de la loi du 3 brumaire, disait simplement : « La célébration des fêtes nationales de canton consiste : en chants patriotiques; — en discours sur la morale du citoyen; — en banquets fraternels; en divers jeux publics propres à chaque localité, et dans la distribution des récompenses. »

devine, dès lors, aisément qu'à Nancy le sort des cérémonies civiques est en rapports étroits avec les destinées du catholicisme. Si l'un est persécuté, les autres brillent d'un éclat plus vif, pour tomber complètement lorsque triomphent « les anciennes erreurs ».

C'est, en effet, ce que les faits démontrent. En l'an IV, la liberté des cultes est opprimée par un contrôle rigoureux, entravée par des mesures tracassières[1]. Aussi les fêtes nationales, annoncées une décade à l'avance par des arrêtés spéciaux de la municipalité, se célèbrent avec une certaine magnificence, après de grands préparatifs. En l'an V, la persécution catholique cesse, l'église de Nancy se réorganise; aussi, le 8 germinal, il est décidé à l'hôtel de ville que la jeunesse sera honorée « de la manière la plus économique[2] ». Est-ce lassitude ou manque d'argent ? nous l'ignorons; constatons toutefois la défaillance.

Six mois plus tard, l'émotion et les regrets que suscita la mort du jeune général Hoche (19 septembre 1797, 3e jour complémentaire an V) suffirent pour donner à la fête funéraire célébrée en son honneur, le 30 vendémiaire an VI, une solennité toute particulière. Les autorités, la garde et les troupes se réunirent en un long cortège sur la place du Peuple (Stanislas). En tête, des trompettes ouvraient la marche, au centre huit militaires portaient une pyramide surmontée d'une urne funéraire. On se rendit au cirque, où près de l'autel de la patrie, un sarcophage avait été dressé. Les corps constitués prirent place sur des estrades à ce destinées, l'urne fut déposée devant l'autel, et un discours apologétique, des hymnes, des chants civiques, le défilé des troupes, tinrent longtemps sous le charme les patriotes affligés[3]. Mais cette cérémonie, quoique nullement insignifiante, n'était plus qu'une exception. Les fêtes, constatait douloureusement le département, « sont chô-

1. Voir notre sommaire, 4e partie, Restauration catholique.
2. *Délibérations*, reg. XVI, à la date.
3. *Délibérations*, reg. XVI, à la date.

mées par les seuls fonctionnaires », la foule remplit les églises catholiques dont les prêtres triomphent, et il faut maintenant, si l'on veut combattre le fanatisme avec quelque espoir de succès, « une religion uniquement fondée sur les principes de la loi naturelle » et « plus intéressante[1] ».

Le Directoire, après le coup d'État du 18 fructidor an V, n'adopta point complètement cette manière de voir. Le 28 brumaire an VI, il vota la célébration forcée du décadi, sans préjudice des fêtes si minutieusement réglementées en l'an IV. Point de dogmes, ici encore, mais, du moins, on aurait non plus seulement tous les mois, mais tous les dix jours l'occasion de se réjouir, de se reposer, d'oublier ses fatigues, en songeant à parfaire son instruction civique, en s'appliquant à devenir meilleur républicain. Quiconque avait jadis l'habitude de ne point travailler un jour par semaine, le dimanche, devait se trouver satisfait.

On voulut à Nancy ne rien négliger pour assurer le succès. Le 29 nivôse, la municipalité, après avoir dans un préambule justifié son arrêté par des raisons point nouvelles, fit défense de rien vendre dans les rues ni de rien exposer aux devantures les décadis et jours de fête, à part les comestibles jusqu'à 10 heures en hiver et 9 heures en été. Les ouvriers travaillant en plein air (maçons, charpentiers, etc.) devraient chômer aux mêmes dates; les autres et surtout ceux exerçant des métiers bruyants seraient invités au repos. Les écoles fermées, les maîtres conduiraient leurs élèves aux cérémonies et les directeurs de théâtre donneraient des pièces républicaines[2].

Le département, non content d'approuver, alla beaucoup plus loin. Les fêtes nationales et décadaires seront dorénavant « pour tous les citoyens des jours consacrés au repos, aux jeux, à la joie publique; qu'ils accourent dans de saintes réunions s'instruire de leurs droits et de leurs devoirs, retremper leurs âmes au foyer de toutes les vertus, les électriser au récit

1. Arch. nat., F, 1c III, Meurthe, 7.
2. *Délibérations*, reg. XVI, à la date.

des grandes actions ». En conséquence, constitutionnels et orthodoxes célébreront leur culte le décadi (les municipalités donneront les noms de ceux qui se seront soumis). Les fonctionnaires et les citoyens réunis à 10 heures à la maison commune iront « soit sur une place publique au pied de l'arbre de la liberté, soit dans tout autre local convenable spécialement destiné et préparé à cet usage, soit dans un temple si le temps ne permet pas de rester à découvert[1] ». Il y aura des chants civiques avec musique, des discours moraux, on annoncera les événements intéressants, on lira les lois et décrets essentiels, etc.

Cet arrêté entrait déjà dans de minutieux détails, la municipalité nancéienne le précisa encore : 40 hommes de la garnison iront mettre le temple en état tous les décadis au matin, le débarrasser (noter qu'il sert aux constitutionnels), garderont les portes pour empêcher les enfants d'entrer seuls et feront observer le silence pendant la cérémonie. Le cortège pénétrera par le grand portail, tandis qu'à l'orgue retentiront des airs patriotiques ; arrivé au chœur, il trouvera un autel de la patrie, en avant une table avec tapis tricolore et un fauteuil, derrière, une estrade avec pupitres pour la musique, de chaque côté, des bancs pour les autorités. Une double haie de sentinelles, du grand portail au chœur, dégagera l'allée centrale[2].

Ces diverses prescriptions furent exécutées. Les comptes rendus assez secs d'ailleurs que nous ont laissés les registres municipaux de toutes les cérémonies décadaires postérieures le prouvent suffisamment. S'ensuit-il de là que la philosophie trouva cette fois de nombreux adeptes ? Non, certes. Le

1. L, 96, 21 pluviôse an VI. Le même arrêté prescrivait la nomination de trois chorèges chargés de la préparation des fêtes. La municipalité nomma : Laurent, professeur de dessin à l'École centrale ; Laugier, fabricant de papiers peints, et Marc, architecte de la commune (*Délib.*, reg. XVI, p. 390).

2. *Délibérations*, reg. XVI, 19 ventôse. A partir du 10 ventôse, les décadis sont célébrés concurremment avec les fêtes civiques. Les comptes rendus se succèdent avec la plus grande régularité, et nous n'avons trouvé que deux lacunes inexplicables les 30 prairial et 10 messidor an VI.

21 ventôse, le commissaire départemental Mourer constatait « avec peine » la violation des articles 3 et 5 de l'arrêté du 21 pluviôse[1]. N'avait-on pas osé conserver dans le temple « des tableaux représentant des emblèmes de la royauté » ? D'où provenait donc un pareil entêtement ? Le même Mourer, qui décidément prenait la chose à cœur, en expliquait la cause le 16 ventôse : « Et comment pourrait-on présumer qu'ils (les prêtres) conservent dans cette cité des amis, des partisans déclarés; lorsqu'on voit, surtout depuis la mise en activité des fêtes décadaires, ces derniers redoubler d'efforts et de soins pour étendre l'empire du fanatisme, pour rattacher plus fortement les esprits au culte de la superstition ? Lorsqu'on les voit dans les lieux publics parler hautement avec mépris des institutions républicaines et ridiculiser avec cette amertume que leur haine invétérée pour la Révolution peut seule leur inspirer, le zèle que les magistrats apportent à faire chérir et célébrer ces mêmes institutions. Lorsque, enfin, on voit, contrairement aux lois, des ministres du culte reparaître audacieusement sous leur ancien costume qui, depuis plusieurs années, a été proscrit et qui ne peut en effet que contraster avec les idées et la volonté d'un peuple qui a su s'affranchir du joug de ses tyrans spirituels et temporels[2] ? »

Il y avait là sans doute beaucoup d'exagérations, mais les patriotes ne les virent ou ne voulurent pas les voir. Les prêtres avaient un parti, une certaine force, des moyens de propagande, il fallait donc les briser. Jusqu'à la fin de l'an VI règne à Nancy une véritable terreur. Les dénonciations sont accueillies, provoquées, les perquisitions, les visites domiciliaires multipliées. Aucun ecclésiastique ne peut se croire à l'abri de tout danger; en quatre mois (germinal - messidor) trois prêtres sont fusillés en place de Grève[3].

1. L, 121. L'article 3 interdisait la vente dans les rues; l'article 5, le travail sur la voie publique.

2. L, 487.

3. Voir sur ces victimes, Mangenot, *ouv. cit.*, p. 399-441.

Sévérité inutile. La municipalité consigne avec un soin jaloux dans ses registres les procès-verbaux des cérémonies civiques, le département consacre plusieurs arrêtés à régler l'ordre de préséance dans les cortèges solennels[1], et malgré toute cette sollicitude « les fêtes décadaires ne sont chômées que par les fonctionnaires publics, parce que le catholicisme essentiellement intolérant, qui transforme ses points les plus minutieux de discipline en dogmes de stricte et indispensable observance... ne se conciliera jamais avec elles[2] ». Ils sont rares les ouvriers qui ayant gagné aux cartes une madone de pierre, la ramènent triomphalement chez eux sur un char traîné par deux haridelles, précédé de ménétriers jouant des airs patriotiques et suivi d'un tonneau de bière[3]. Les dimanches sont respectés « par habitude chez les uns, qui, sans principes comme sans raisonnement, suivent le torrent de la coutume de nos pères...; par aristocratie (chez d'autres),.., par vanité chez ceux-ci qui, voulant singer les riches..., multiplient les jours d'oisiveté..., par ton chez ceux-là... qui perdent le goût du travail quand les autres ne travaillent pas[4] ». Que faire contre tant et de si puissants arguments ? Surtout lorsque dans les maisons particulières les vrais principes sont si peu en honneur. Pierre Legrand a « beaucoup de livres de la morale du culte catholique ». Catherine Parmentier con-

1. L, 95, 9 prairial et 21 thermidor. A cette dernière date, la composition des cortèges était ainsi déterminée : un piquet de cavalerie ; gardes nationaux ; élèves des écoles ; employés d'administration ; notaires ; sociétés et administration ; justice ; musique ; municipalité ; département.

2. L, 178, compte rendu du 1er messidor an VI.

3. *Journal moral et politique de Nancy*, numéro du 21 prairial an VI. « Des ouvriers avaient gagné, en jouant aux cartes, une madone de pierre ; la conduire silencieusement chez eux eût été faire honneur au fanatisme ; ils la couchèrent sur un grand char, attelé de deux haridelles ornées de guirlandes de fleurs, on en distinguait la figure et la draperie ; un autre chariot suivait, conduisant un tonneau de bière et le cortège était précédé de trois ménétriers qui, marchant gravement, jouaient différents airs patriotiques ; ils traversèrent la ville sans cesser de répéter ces airs ; chacun de regarder cette nouvelle procession et les fanatiques d'en faire de grands traits quarrés, les personnes sages d'en rire ; la madone est transférée dans un jardin et des danses autour d'elle publient le triomphe de la raison. Les hommes n'adoreront pas toujours l'ouvrage del eurs mains et de la superstition. »

4. *Id.*, 27 prairial an VI.

serve « des images du culte..., ni elle ni ses élèves ne se doutent pas des droits de l'homme et de la Constitution ». Fr. Passot « a un très mauvais ton et sa femme tient des propos indécents ». Les instituteurs juifs se contentent d'apprendre à leurs élèves à lire et à écrire en hébreu[1].

Peut-être y a-t-il là plus d'ignorance que de parti pris? Si l'on éclairait tous ces arriérés? Si on leur montrait de quelles joies pures et élevées ils se privent par leur aveugle entêtement ? Si enfin on les attirait par quelque cérémonie bien intéressante, quelque programme fort alléchant, sans doute leur conversion serait définitive? Le département (5e jour complémentaire an VI) donne à ses administrés, dans une longue proclamation, véritable modèle de style révolutionnaire, un avant-goût des plaisirs patriotiques qu'ils goûteront chaque décadi. Il faut « que ce jour soit célébré avec l'appareil simple mais imposant qui convient à un peuple dégagé par la philosophie des préjugés du fanatisme et des mômeries de la superstition... Mais pour des républicains, le repos n'est pas l'oisiveté, celle-ci refroidit le cœur et engourdit l'esprit. Les fêtes ne consistent pas en des amusements frivoles, en des jeux insignifiants, mais dans des exercices utiles, des lectures instructives, des chants civiques qui élèvent l'âme et inspirent l'amour de la patrie ». On commentera les lois, on apprendra à comprendre ses droits et ses devoirs, on connaîtra les événements importants, les découvertes intéressant l'agriculture et les arts, et lorsqu'il entendra le récit des actions héroïques, chaque enfant « dira dans son cœur : et moi aussi je suis Français, je veux un jour par des actes de courage et d'humanité mériter l'admiration et la reconnaissance de mes compatriotes; et moi aussi je serai bon citoyen, j'aimerai la République, j'exposerai mes jours pour la défendre; et moi aussi je serai bienfaisant, je partagerai mon nécessaire avec le malheureux qui languit dans la misère ». Puis le patriote charmé contemplera d'un œil fraternel le bonheur des autres...

1. *Journal moral et politique de Nancy*, numéro du 2 fructidor an VII.

« Le mariage, cet acte le plus intéressant de la vie sociale, va être célébré avec une solennité qui resserrera plus étroitement les nœuds des époux; cette douce union des cœurs aura pour témoins tous les magistrats du canton et une multitude de citoyens. Le jeune homme, satisfait de son choix et fier de la beauté qui va partager ses travaux, ses plaisirs, sa fortune, la présentera à l'assemblée, ornée de toutes les grâces, de tous les dons de la nature, embellie par le charme de l'amour et le fard de l'innocence; et ce spectacle rappellera dans les cœurs l'idée riante des plaisirs purs de la loi légitime. On prononcera aussi des divorces, mais « puisse le mépris public rejaillir un jour sur l'époux dont l'inconduite provoque au divorce, le rende plus rare et régénère enfin les mœurs! Puissent les citoyens sentir que la société conjugale ne se soutient que par des échanges réciproques d'égards et de complaisances, et que le travail, la fidélité, la vertu sont la source de la bonne union et de tous les plaisirs vrais qu'elle procure ».

Enfin « la journée du décadi, commencée par des chants civiques, sera terminée par des jeux et des exercices dans lesquels la jeunesse assouplira son corps et formera sa main à la dextérité et son œil à la justesse. Ainsi les plaisirs mêmes auront un but utile, le jour du repos sera un jour d'amusement et d'instruction. Au milieu des affections douces et des sensations morales, l'âme des citoyens se retrempera, reprendra son énergie et, par les jouissances qu'elle goûtera, communiquera aux facultés physiques le délassement véritable et le repos qui les ranime. Les réunions décadaires produiront encore un autre bon effet, ce sera de rapprocher les citoyens les uns des autres, de faire cesser l'isolement des communes et de resserrer les liens de fraternité qui doivent unir toutes les parties du même canton et l'institution des fêtes nationales tendra insensiblement à réaliser l'idée touchante et vraie, que dans une république tous les citoyens ne font qu'une seule et même famille[1] ». Ainsi, la décade aura pour triple résultat

1. L, 95, à la date.

d'instruire, de reposer, d'unir les patriotes. Soucieuse aussi de la santé des Nancéiens, la municipalité ordonna de son côté (29 brumaire) que durant l'hiver on se réunirait « dans la salle de la maison commune, située au rez-de-chaussée et qui sert d'assemblée aux corps électoraux[1] », au lieu de se rendre dans l'ex-cathédrale trop froide.

Le 10 vendémiaire, neuf mariages étaient célébrés et cette cérémonie attira pas mal de monde. Mais le *Journal de la Meurthe*, qui nous rapporte ces détails, ne s'en réjouissait que médiocrement : c'était simplement la curiosité qui avait attiré les oisifs : « Nombre de citoyens inattentifs et irrespectueux n'observaient pas le silence nécessaire pour entendre la lecture des lois. » Comment aussi respecter des fêtes qui se passaient dans une « chambre », tandis qu'elles auraient dû avoir pour cadre « le temple principal de la commune » sans considérer « les saisons dont le fanatisme lui-même ne craignait pas la rigueur[2] » ?

Comme la sévérité, la persuasion demeurait inefficace. Un moyen suprême restait à tenter, mais c'était avouer implicitement l'échec : obtenir, en faisant appel au civisme des prêtres, que les offices catholiques fussent célébrés le décadi. On s'y résolut pourtant, et le commissaire municipal alla trouver les constitutionnels de la première heure, les entretint du projet en les priant « fortement » de donner cette preuve de dévouement « à la chose publique ». Les ecclésiastiques répondirent « qu'ils n'avaient cessé de prêcher l'amour de la liberté et la soumission aux lois et au gouvernement actuel... de graver les principes du républicanisme et de la morale naturelle dans l'âme de la jeunesse », et que surtout, depuis les arrêtés des 17 thermidor, 19 et 23 fructidor derniers, « ils avaient célébré les décades et les jours de fêtes nationales comme les principales fêtes du calendrier romain, c'est-à-dire

1. *Délibérations*, reg. XVI. C'est l'ancienne salle des séances de la Société populaire sous la Terreur.

2. *Journal de la Meurthe*, numéro du 12 vendémiaire an VII.

avec la plus grande pompe, exposition de l'ostensoir, etc., etc., mais qu'ils ne pouvaient dissimuler que si on les forçait à ne plus célébrer les jours de dimanches et les fêtes de l'ancien calendrier, ils aigriraient l'esprit de presque tous leurs sectaires, verraient leurs temples déserts et perdraient à ce moyen l'influence utile qu'ils avaient eue jusqu'à présent ». Ils n'obéiraient donc qu'à un ordre formel. « Je n'ai fait, ajoutait naïvement notre commissaire, aucune démarche près des autres prêtres qui exercent tous dans leurs domiciles : leurs principes sont trop opposés à ceux du républicanisme pour espérer aucun sacrifice de leur part, et il serait à désirer qu'on leur fît cesser l'exercice de leur ministère[1]. » Thiébaut avait donc beau écrire dans le *Journal de la Meurthe* qu'il rédigeait : « Toutes les religions sont aux yeux de l'Être suprême ce que sont les fleurs d'un jardin aux yeux d'un jardinier, toutes lui plaisent lorsqu'elles ont pour morale la fraternité entre tous les hommes, la probité, le respect pour le malheur et la vieillesse, la commisération et la candeur[2]. » Ses paroles restaient sans écho, et il constatait une fois de plus que le jour de décade, « la confusion qui domine dans l'assemblée, occasionnée par les citoyens des deux sexes que la curiosité plutôt que le désir de s'instruire y amène, est vraiment un objet affligeant pour les vrais républicains et mérite que toutes les administrations prennent des mesures pour empêcher tout colloque particulier, toute indécence dans le vêtement de ceux qui viennent au temple décadaire[3] ».

Les mesures attendues ne furent point ordonnées. Les autorités, qui avaient tout tenté sans succès, prirent le parti de laisser en opposition les fêtes philosophiques et le catholicisme. Mais, comme le constatait l'administration départementale, « il ne (pouvait) y avoir tant de jours de repos et

1. L, 486, 18 nivôse an VII. Lettre du commissaire municipal Richard à celui du département.

2. *Journal de la Meurthe*, 18 nivôse an VII.

3. *Id.*, 28 nivôse an VII.

tant que la concurrence (existerait), les anciennes institutions (l'emporteraient)[1] ». Aussi, les cérémonies civiques disparurent-elles peu à peu, sans que rien pût entraver leur irrémédiable décadence, pas même les derniers arrêtés sévères pris à Nancy contre les prêtres en thermidor an VII. Le 15 pluviôse an VIII (4 février 1799), le département, en promulguant la loi consulaire sur la liberté des cultes, ne les considérait déjà plus que comme choses accessoires : « Le vrai citoyen se fera toujours un devoir d'y assister, l'homme qui veut la dignité de son être ira y chercher des connaissances utiles, y apprendre les lois qui doivent régler sa conduite, y célébrer par des chants le triomphe de nos armées, et la bienveillance du gouvernement qui garantit ses propriétés et sa liberté[2]. » D'ailleurs, à ce moment, elles n'étaient plus observées; après le 10 ventôse an VIII[3] (1er octobre 1799), les archives ne nous donnent sur elles aucun renseignement. Le décadi fut observé plus longtemps encore, mais à partir du 10 brumaire an VIII (31 octobre) on ne se réunit plus au temple. Plus de culte, la philosophie est oubliée; l'administration municipale se contente de donner connaissance des lois, des actes de l'état civil, de célébrer les mariages[4].

1. L, 173, 1er germinal an VII.

2. L, 99, à la date.

3. *Délibérations*, reg. XVIII; procès-verbal d'une fête funèbre célébrée en mémoire du général Joubert. La fête de la République du 1er vendémiaire an VIII n'est que mentionnée.

4. Voici, par exemple, le procès-verbal de la réunion décadaire du 10 floréal an VIII (*Délibérations*, reg. XVIII) : « L'administration municipale du canton de Nancy *intra muros* s'est rendue en costume avec son secrétaire en chef, précédée de la musique et d'un détachement de la garde nationale sédentaire, en la salle dite du Concert, lieu destiné à la réunion des citoyens, où il a été donné lecture des lois et actes de l'autorité publique adressés à l'administration pendant la décade précédente.

« Après cette lecture, il a été donné connaissance aux citoyens des naissances et décès, ainsi que des actes d'adoption et de divorce qui ont eu lieu pendant la décade, ensuite le président a procédé à la célébration des mariages, conformément à la loi du 13 fructidor an VI. Fait... »

## IV.

**Les cultes et les fêtes à Nancy. — Leurs caractères généraux.**

Les tentatives faites à Nancy pour ruiner le catholicisme en lui opposant des croyances nouvelles ou des cérémonies destinées à éblouir, sont toutes restées vaines. En brumaire an II, le représentant Faure intronise à la cathédrale le culte de la raison : les fêtes ne sont nullement insignifiantes, et la « déprêtisation » de nombreux prêtres permet de bien augurer pour l'avenir de cette philosophique religion. Malheureusement, les patriotes nancéiens, livrés à eux-mêmes, ne recevant du dehors aucune instruction, aucun éclaircissement, comprennent peu et mal la théologie nouvelle et ne s'accordent même pas entre eux; aussi, les hésitants, et ils étaient nombreux, préfèrent s'en tenir aux croyances anciennes, aux « vieilles erreurs », aux dogmes séculaires. Faure, par un arrêté brutal, la société populaire, par la douceur et la persuasion, essaient de sauver leur œuvre; leurs efforts sont inutiles et les clubistes vont accepter leur échec, lorsque Robespierre fait reconnaître « l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». — Cette fois le dogme est précis, plus familier, plus acceptable, puis la Convention saura se faire obéir. Aussi, c'est avec enthousiasme que les philosophes, les autorités de notre ville, préparent et célèbrent la fête du 20 prairial. Mais pour protéger les débuts de ce culte naissant, il faudrait la terreur, et celle-ci cesse à Nancy dès messidor. Puis Robespierre tombe le 9 thermidor; est-il donc prudent, quand ses ennemis triomphent, de prier l'Être suprême qu'il a rêvé ? Ne point essayer est plus prudent : par une évolution lente et régulière on retourne encore au catholicisme. Qu'est-il besoin de croyances mystiques? Des fêtes solennelles où l'on consolera le malheureux, où l'on honorera la vieillesse et les vertus civiques ne peuvent-elles suffire ? Les corps constitués vien-

nent, en grand cortège, entourer les autels de la patrie pompeusement ornés qui se dressent à la Pépinière, et pourtant les Nancéiens restent assez indifférents. C'est que, sans doute, ces réjouissances sont trop rares; il faut que tous les décadis les citoyens se réunissent pour se récréer et s'instruire. Essai trop tardivement tenté; le christianisme s'est relevé de son abattement et triomphe, tandis que disparaissent les cérémonies civiques et décadaires.

Institués par les autorités, les cultes de la raison et de l'Être suprême, comme les fêtes philosophiques en général, sont restés à Nancy des religions, des fêtes officielles. Chaque tentative a été brillamment inaugurée, le grand jour n'a jamais eu de lendemain. Telle une explosion soudaine, en un silence profond; le coup étonne, surprend, mais l'on se ressaisit, les ondes sonores s'étendent, s'élargissent, se perdent et ne trouvent pas d'écho. On sent, encore plus qu'on ne le prouve, qu'à aucun moment, l'opinion n'a été favorable aux nouveautés religieuses des révolutionnaires et même les plus ardents philosophes de Nancy, nés dans une ville profondément chrétienne, en sont restés au déisme, sans oser être athées; pour eux, la déesse raison n'a été qu'une conception nuageuse et inacceptable. Abandonnées à elles-mêmes, livrées, pour ainsi dire, à la concurrence du catholicisme, les fêtes civiques échouèrent complètement; protégées, comme tenues en lisières par les autorités, elles traînèrent une existence pénible, languissante et sans gloire. Bien avant l'ouverture des négociations pour le concordat, elles n'étaient plus qu'un souvenir; les réunions décadaires avaient perdu tout caractère religieux ou philosophique.

G. Floquet.



UNE

# POÉSIE DE GILBERT

---

Une bibliographie de Gilbert, publiée par les soins de M. Ch. Guyot, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1890, et ne comprenant pas moins de 83 numéros, signale neuf éditions des *Œuvres complètes de Gilbert*. Les recherches qui ont été faites depuis que ces éditions ont vu le jour, ont amené la découverte d'un certain nombre de poésies de Gilbert, ignorées ou que l'on croyait perdues.

J.-A. Schmit, le regretté conservateur de la Bibliothèque nationale, dont les travaux sur la Lorraine, son pays natal, sont si consciencieux, avait préparé une nouvelle édition des œuvres de notre poète, beaucoup plus complète que celles que l'on connaissait.

Malgré tous ses soins, son recueil est encore incomplet, comme en témoignent les deux poèmes qui font l'objet de cette étude.

M. de Lescure, dans sa préface des *Œuvres choisies* de Gilbert (Paris, librairie des Bibliophiles, 1882; 1 vol. in-12) donne, du poète, une lettre adressée à M. le Président de Sivry en 1773, annonçant à ce dernier l'envoi d'une pièce de vers.

Voici un extrait de cette lettre : « Je vous envoie une pièce faite à l'occasion d'un malheureux procès que m'a causé l'injustice de ma famille. C'est une élégie fort triste, sous le titre d'ode. Persuadé que plus les hommes sont éclairés, plus ils sont indulgents, j'espère que vous ne dédaignerez pas mon hommage, quelque indigne qu'il soit de vous; et même j'oserai vous prier de m'honorer de vos conseils, si pour un moment, supérieur aux délicatesses de votre modestie, vous vouliez bien m'éclairer sur les défauts d'un ouvrage où il est parlé de vous... »

C'est cette pièce, annoncée par Gilbert, que M. de Lescure regrette de ne pas connaître. Peut-être, dit-il, sont-ce les vers inédits que M. J. Lamoureux[1] se proposait de publier, projet malheureusement déconcerté par sa mort.

A sa mort, en effet, sa bibliothèque fut mise en vente et ses manuscrits dispersés. Un moment, il fut question de les

1. Lamoureux (Jean-Baptiste-Justin), né à Nancy le 19 septembre 1782. Il étudia le droit et débuta comme avocat au barreau de Nancy, puis de Paris. Ensuite il entra dans la carrière administrative. Il était contrôleur principal des contributions indirectes à Bruxelles quand le traité de 1814 vint distraire la Belgique du territoire français; il reprit alors sa place au barreau. En 1821, il fut nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Nancy et, en 1829, juge d'instruction au même siége. Il prit sa retraite le 1er mars 1852 avec le titre de juge honoraire.

Membre titulaire de l'Académie de Stanislas le 8 juin 1805 (il n'avait pas vingt-trois ans), il appartenait à plusieurs autres sociétés savantes. Ses connaissances variées en littérature et en jurisprudence le faisaient très apprécier. Ses moments de loisir étaient surtout consacrés à la culture des lettres. On a de lui : *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe, ou Tableau statistique des progrès des lettres, des sciences et des arts dans ce département depuis 1789 jusqu'en 1803*. Nancy, 1803. In-8°. — *Notice des travaux de la Société d'émulation de Nancy*. Nancy, 1804. In-8°. — *De la Régénération des Juifs*. Nancy, 1806. In-8°. — *Notice biographique sur A. Serrao, évêque de Potenza, dans le royaume de Naples*. Paris, 1806. In-8°. — *Notice sur P. Remy-Willemet*. Nancy, 1808. In-8°. — *Éloge de M. de Bouteiller, premier président de la cour royale de Nancy*. Nancy, 1821. In-8°. — *Relation de l'inauguration de la statue de Stanislas à Nancy*. Nancy, 1834. In-8°. — *Notice historique et littéraire sur la vie et les écrits du comte François de Neufchâteau*. Nancy, 1843. In-8°. — Des Rapports et des Notices publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. — Des articles insérés dans la *Décade philosophique*, dans le *Mercure*, dans l'*Esprit des journaux*, publié à Bruxelles, dans le *Publiciste*. — Enfin, M. Lamoureux a travaillé au *Dictionnaire des auteurs anonymes*, de Barbier, à la *France littéraire* et aux *Supercheries littéraires*, de Quérard, au *Bulletin du Bibliophile*, et collaboré des plus activement aux deux grandes biographies Hœfer et Michaud. Il reste de lui plusieurs productions manuscrites, entre autres la « Flore des environs de Nancy ». Il mourut en 1859, profondément regretté des lotharingistes.

acquérir pour la Bibliothèque de Nancy, mais les pourparlers n'aboutirent pas. Voici l'appréciation de M. Beaupré dans une lettre adressée, le 30 août 1858, à M. Soyer-Willemet : « ..... M. Gillet m'a dit qu'il serait de nouveau question des manuscrits de M. Lamoureux[1]. Eh bien, faut-il dire ce que je pense à ce sujet ? Il y a dans cette collection une soixantaine de pièces que l'on peut payer à raison de dix francs l'une dans l'autre, soit six cents francs. Quant au surplus, il se compose de valeurs minimes et de non-valeurs que je croirais surpayer en les acceptant pour cent cinquante francs. Cependant, j'estime qu'il faut en passer par là, le possesseur ne voulant sans doute pas se dessaisir de ce qu'il a de bon et garder un résidu dont il ne trouverait pas à se défaire... »

M. Ernest Laffay, docteur ès lettres, a eu, lui, le bonheur de retrouver cette pièce inédite que possédait M. J. Lamoureux. Elle est intitulée : « L'Orphelin ». Grâce à l'obligeance de M. Charavey, il a pu en prendre copie sur le manuscrit original in-4° et la publier à la suite de sa thèse de doctorat : Laffay, *Le Poète Gilbert (Nicolas-Joseph-Florent) 1750-1780.* Étude biographique et littéraire. Paris, Bloud et Barral, 1899. In-8°. Il n'y a donc pas lieu de la reproduire ici.

Le deuxième poème a trait à la mort d'Anne-Charlotte de Lorraine. Il ne se trouve dans aucun recueil des œuvres de Gilbert, pas même dans celui de J.-A. Schmit, et M. Ernest Laffay, dans sa thèse, ne semble pas en avoir eu connaissance. Cependant, ce poème n'est pas inédit, il a été imprimé dans un ouvrage intitulé : *Miscellanea Johannis Francisci Maigret, Presbyteri, in Regio Universitatis Nanceianæ Collegio Professoris, Carmina.* Nanceii, typis Claudii Leseure, 1773. Une plaquette in-8°.

Dans ces miscellanées se trouve un chapitre spécial relatif aux inscriptions latines composées par Maigret pour le service funèbre d'Anne-Charlotte de Lorraine.

1. A la prochaine séance de la commission de la Bibliothèque.

Cette princesse, treizième enfant du duc Léopold, était née à Lunéville le 17 mai 1714. Elle était, paraît-il, d'une beauté incomparable et d'une grande bonté, comme en témoigne ce quatrain mis au bas d'un de ses portraits :

> **Par mes vertus, par mes attraits,**
> **Je règne sans couronne et je puis dire**
> **Que j'ay le Monde pour Empire,**
> **Que touts les cœurs sont mes sujets.**

Le 10 mai 1738, le Chapitre noble de Remiremont l'avait élue pour abbesse. Comme elle habitait Commercy, elle continua à y résider jusqu'à la mort de sa mère, en 1744. A cette époque, elle alla vivre à la cour de Vienne et à Innspruck.

Le 13 juillet 1754, un décret la nomma représentante de l'Impératrice-Reine en qualité d'abbesse séculière de Sainte-Waudru à Mons. Elle devint ensuite coadjutrice de l'abbaye princière de Thorn (Westphalie), le 14 juin 1756, et de celle d'Essen (même cercle) le 18 janvier 1757. Elle mourut à Mons, après une courte maladie, le 7 novembre 1773, à l'âge de cinquante-neuf ans, regrettée de tous pour ses rares qualités. Le dimanche 12 décembre suivant, à 1 heure du matin, sa dépouille mortelle arriva à Nancy et fut déposée dans les caveaux des ducs de Lorraine, à l'église des Cordeliers, en présence du Commissaire de Sa Majesté Impériale.

La cérémonie se fit sans appareil, contrastant avec la pompe qui fut déployée quelques jours plus tard, le 23 décembre 1773, à l'occasion du service funèbre fait à son intention.

Cette imposante solennité remua profondément le cœur des Lorrains, qui restaient, malgré tout, très attachés à leurs princes.

La façade et l'intérieur de la chapelle ducale, magnifiquement décorée pour la circonstance, étaient recouverts d'emblèmes et d'inscriptions latines à l'éloge de la princesse défunte. M. Maigret, prêtre, professeur au collège royal de Nancy, était l'auteur des inscriptions latines. De plus, pour la circonstance,

il avait composé un chant en vers latins sur la mort de la princesse Anne-Charlotte et adressé à son frère, le prince Charles-Alexandre de Lorraine. En même temps, M. Lavo en faisait une traduction en vers français, et le tout réuni devait être imprimé pour le jour de la cérémonie funèbre.

Ce M. Lavo, négociant en draperies près de la Primatiale et poète à ses heures, était un protecteur et un intime ami de Gilbert. Ce fut un fervent et un fidèle du jeune poète lorrain. Plus d'une fois, il l'aida de sa bourse et le défendit de sa plume. L'anecdote suivante en est la preuve :

Lorsque parut le *Siècle*, cette satire de Gilbert, on n'épargna au poète ni les injures, ni les critiques acerbes. Un anonyme, très probablement lorrain, pour ne pas dire nancéien, lui adressa la réplique suivante :

Ami de Sabatier, partisan de Fréron,
A ces titres, Gilbert prétend se faire un nom ;
Pour atteindre à ce but, singe de leur délire,
Il répand, à grands flots, le fiel de la satire ;
On le voit emprunter le style du cagot,
Pour noircir Marmontel, Voltaire et Diderot ;
L'Académie en corps éprouve son audace ;
Les Quarante par lui sont exclus du Parnasse,
Pour y placer, sans doute, un Chaumeix, un Guyon,
Et tous les écoliers de Maître Aliboron,
Se flattant qu'en retour, un âne grattant l'autre,
Il y sera placé des mains de son apôtre.
Pauvre sot ! Tu crois donc par de fades clameurs
Ranger à ton niveau tous nos meilleurs auteurs,
Et calquer leurs écrits et tous leurs vers sublimes
Sur l'insipidité qui te dicta des rimes ?
Avant que d'éplucher ce que les autres sont,
Ose au moins, si tu peux, des marais d'Hélicon,
Franchir le bourbier sale, où tu prends à main pleine
L'ordure que tu jettes aux objets de ta haine.

Le poète se vengea en la faisant imprimer et en ajoutant au bas des vers le mot : *Hélas !*

M. Lavo, voulant panser cette blessure, envoya à Gilbert une épître en vers. Cette épître existe à la Bibliothèque de Nancy dans le manuscrit 363 (381), avec des annotations de la main du même anonyme, où perce l'intention évidente d'être désagréable aux deux amis.

Voici cette épître et les annotations :

Toi, dont les crayons énergiques,
Viennent de peindre en traits de foux[1]
De la perte des mœurs les effets désastreux
Et les travers philosophiques;
Gilbert, ne sois point étonné
Si tes vers ont des sots réveillé la furie[2]
Et si certain grimaud, par Thomas façonné[3]
Vomit sur tes lauriers les poisons de l'envie[4];
Ce sont de sales vermisseaux
Nourris des excréments de la philosophie
Et revêtus de ses lambeaux[5].
Faquins, prosternez-vous aux pieds de la Sagesse,
Disent-ils en chantant leur impure déesse[6];
Mais leurs chants conspués donnent du lustre aux tiens,
Et même en la prônant, ils te servent encore[7].
Si quelque chose, enfin, la déshonore,
C'est d'avoir de pareils soutiens[8].
Oubliés depuis leur naissance,
De l'infamie ils courent les hasards,
Et veulent à tout prix s'attirer tes regards
Pour obtenir une existence[9].

1. Il faudrait : feu.

2. Diogène, avec sa lanterne, ne verrait pas un trait de vérité dans ce prétendu tableau, son bâton devrait servir à redresser les travers des antiphilosophiques; puisqu'ils se déclarent ennemis de la sagesse ou de la raison, quel autre remède peut-on employer, pour les convaincre, qu'un argument à la suisse ou le bâton de Diogène ?

3. Qui le leur a dit ? Pensée fausse, expression parasite.

4. Envier les lauriers de M. Gilbert! Oh! c'est avoir des vues trop relevées; on mérite bien une petite concession là-dessus.

5. Bravo! M. Lavo, bravo! la pensée est forte, elle est expressive; mais j'ai cru que vous n'exposiez que du neuf en vente; voici, cependant, de la marchandise qui a déjà été vendue et revendue; prenez donc garde au corps des fripiers : si vous vous mêlez de leur commerce, ils feront des reprises dans votre boutique.

6. *Fiat lux.*

7. *Et lux facta non est.*

8. *Et caligo operuit eos.*

9. Les regards de M. Gilbert donner une existence! *Nemo dat quod non habet.*

Crois-moi, ne réponds point à leur emportement;
Le mépris seul les confond et te venge :
Ils sont créés pour vivre dans la fange,
Laisse-les dans leur élément[1].

Non content de ses venimeuses annotations, notre anonyme qui, décidément, avait la rancune tenace et la riposte facile, envoya à M. Lavo cette réponse en bouts rimés, au sujet de l'épître que celui-ci avait écrite à Gilbert :

Quoi, des vers tortillés, en sottise énergiques,
Te paraissent, Lavo, des traits remplis de feux,
D'un cerveau mal timbré les écrits désastreux
Sont donc, à ton œil louche, écrits philosophiques ?
De ta grossière erreur, tu n'es pas étonné!...
C'est l'effet, oui l'effet, de l'indigne furie
Qui possède un grimaud, par Fréron façonné,
Il s'abreuve avec lui des poisons de l'envie...
Qu'il est honteux de voir ces sales vermisseaux,
En teigne s'attacher à la philosophie
Et vivre en déchirant ses précieux lambeaux!
L'impuissance, faquins, d'atteindre à la sagesse
Vous fait en forcenés attaquer la déesse,
Mais vos chants conspués donnent du lustre aux siens
Et la religion, que vous prônez encore,
Ne trouve rien en vous qui ne la déshonore
Et rougirait d'avoir de si frêles soutiens.
Au Parnasse, Lavo, si près de ta naissance,
Tu veux de l'infamie encourir les hasards
Et comme Aliboron t'attirer des regards
En élevant les sots, leur prêtant l'existence
En déprimant le sage. Ah! quel emportement!
Quoi! tu ne crains donc pas qu'Apollon ne se venge
En te laissant croupir dans cette horrible fange,
Des Gilberts, des Frérons, l'exécrable élément.

1. Le sentiment de votre existence et de celle de M. Gilbert vous a dicté, Monsieur Lavo, ces quatre derniers vers. Vous avez réussi, à merveille, à peindre votre état poétique.



Ensuite, à Gilbert, il adressa cette réponse au mot : *Hélas!* ajouté par le poète au bas des vers contre le *Siècle :*

**A la critique**
**De sa satire amphigourique**
**Vrai tissu de vers plats,**
**Gilbert répond par un hélas!**
**Ce gros soupir**
**Est énergique,**
**Car il explique**
**Son repentir**
**Et son martyr**
**D'avoir voulu,**
**Mais n'avoir pu,**
**Briser la lyre**
**Des vrais enfants d'Apollon,**
**Pour plaire bassement à Maître Aliboron.**
**A meilleur titre,**
**Ne peut-on pas**
**Sur cette épître**
**Écrite en termes bas,**
**Digne excrément de boutique,**
**Répondre par un mot plus vrai, plus laconique**
**Que n'est ce piteux hélas!**
**Et mettre au bas de cette épître,**
**Pour tout chapitre :**
**Fi!**
**Monsieur Lavo, fi!**

Notre anonyme, jamais à court, aurait sans doute continué quelque temps encore cette polémique, mais Gilbert et M. Lavo jugèrent bon de ne plus répondre.

Mais revenons à notre sujet. M. Lavo, pressé par le temps, — et c'est vraisemblablement la seule hypothèse admissible, — ne pouvant parachever la traduction des vers latins de Maigret, se fit évidemment aider dans sa besogne par Gilbert, qui habitait alors Nancy.

Le poète n'avait que vingt-deux ans à cette époque (1773). Il était déjà connu dans le monde des lettres par différentes

œuvres : *Les Familles de Darius et d'Hidarne.* — *Le Début poétique.* — La traduction du poème d'*Abel* de Gessner. — *Le Poète malheureux.* — *Le Jugement dernier.* — *Le Carnaval des auteurs.* — *L'Éloge de Léopold Ier.*

Il se mit au travail et traduisit le chant en vers latins de Maigret. C'est plutôt une adaptation en vers français qu'une traduction.

Cette note de Gilbert lui-même montre bien le peu de temps dont il disposait pour l'exécuter :

« Nous n'avons eu que trois heures pour traduire ce poème : les négligences dont il est semé sont sans doute excusables. »

Voici cette œuvre :

A SON ALTESSE ROYALE
CHARLES-ALEXANDRE
DE LORRAINE
SUR LA MORT DE S. A. R.
ANNE-CHARLOTTE DE LORRAINE
SA SŒUR.

Sur le tombeau sacré d'une chère Princesse,
A vos pleurs un Lorrain ose mêler ses pleurs :
Puissent ces tristes vers, enfants de ma tendresse,
Mériter vos regards et flatter vos douleurs!
Consolez notre amour qui console le vôtre :
Une Sœur vous restait : d'un bout du monde à l'autre
Volait avec son nom le bruit de ses vertus;
Le Ciel la redemande, ô Prince, elle n'est plus.
Sort déjà trop cruel! à nos vœux moins contraire,
Conserve-nous la Sœur dans son glorieux Frère!
Mais elle vit encor pour les Lorrains, pour vous :
Habitante des cieux, cette Sœur adorée
Garde un long souvenir et de Charle et de nous,
De rayons bienfaisants dore cette contrée,
Hélas! où son trépas causa tant de regrets!
Et du front de son Frère éloigne le cyprès,
De lauriers immortels, ô fortunés présages!
Cent fois Elle ombragea votre auguste visage;
Cent fois, lorsqu'aux dangers brûlant de vous offrir,
Sous des grêles de traits vous aimiez à courir,

Prodigue de vos jours nécessaires au monde :
Quand le soufre chassé de ses prisons de fer,
Multipliant la mort autour d'un front si cher,
Promenait sur vos pas la foudre vagabonde;
Tremblante, Elle invoquait l'Arbitre des humains,
Et levait vers le ciel ses innocentes mains :
Alors du haut des airs, secouant son tonnerre,
De vos rivaux sanglants un Dieu couvrait la terre,
Il combattait pour vous, et l'aveugle trépas
Respectant votre vie, épargnant vos soldats,
Donnant à l'ennemi l'enfer pour apanage,
Confondait ses guerriers dans un vaste carnage.
D'une aile accoutumée à suivre vos drapeaux,
Autour de votre char voltigeait la victoire.
A l'ombre de l'olive, au sein d'un doux repos,
Maintenant couronné des palmes de la gloire,
Heureux de leur bonheur vous charmez vos États,
Héros plus grand encor dans la paix qu'aux combats.
Ah! rivale autrefois de votre bienfaisance,
Une Sœur avec vous y versait l'abondance;
Mais vous n'enfermiez pas vos bienfaits somptueux
Dans l'enceinte des champs où l'Escaut fastueux
A longs replis d'argent traîne ses eaux tardives,
Admirant l'âge d'or qui fleurit sur ses rives;
Vos bontés s'étendaient jusqu'au sein de ces monts
Où s'enfuit sur nos bords la Moselle orgueilleuse,
Et voyant ces palais, cette enceinte pieuse,
Qu'embellit, qu'éleva celle que nous pleurons,
Elle paraît enfler son onde ambitieuse.
Mais tandis que la Meurthe, aux flots majestueux,
Caressait le rivage où les Lorrains heureux
Avaient vu s'élever, folâtrer son enfance,
Mille voix ont crié dans cette ville immense :
Nous n'avons plus de mère! Et le fleuve en fuyant
A leurs cris, indigné, répond en gémissant.
Mais vous, quoique loin d'eux, vivez longtemps encore,
Vivez pour les Lorrains, vous que ce peuple adore;
Ah! n'allez point sitôt rejoindre vos Ayeux,
Qu'une Sœur aux mortels jamais ne vous envie!
Pour nous, brillez tous deux comme une étoile amie,
Le Frère sur la terre et la Sœur dans les cieux.

**Vous seuls avez connu cette amitié durable**
**Qu'entre ses deux jumeaux imagina la Fable,**
**Elle voudrait sans doute avec vous, tour à tour,**
**Et quitter et revoir la lumière du jour.**

(Par M. Gilbert, auteur de l'*Ode sur la mort de S. A. R. Anne-Charlotte de Lorraine.*)

Ce poème, fait à la hâte, ne satisfit pas Gilbert, car, au même moment, il publiait et mettait en vente son *Ode sur la mort d'Anne-Charlotte de Lorraine,* adressée à Marie-Antoinette, reine de France, ode que tout le monde connaît.

Quoi qu'il en soit, et sans être des chefs-d'œuvre, ces deux nouveaux poèmes de Gilbert méritaient d'être signalés, car ils contribuent à compléter l'œuvre entreprise par J. A. Schmit.

C. Pélerin.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Grandidier. — *Nouvelles Œuvres inédites* publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, par A. M. P. Ingold. T. IV : *Alsatia sacra* (2e partie). T. V : *Ordres militaires et mélanges historiques* (*Strasbourg*). 2 vol. in-8° de 479 et 446 pages. Colmar, Huffel, et Paris, A. Picard et fils.

Dans le premier volume de l'*Alsatia sacra* étaient compris les établissements des Bénédictins, des Clunicieus et des Bernardins. Le second volume s'ouvre par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont l'origine remonte au milieu du xie siècle. Le plus important couvent de cet ordre en Alsace fut celui de Marbach, qui eut comme premier supérieur le fameux Manegold de Lautenbach. De la congrégation de Marbach relevèrent une série de maisons secondaires : Goldbach, près de Saint-Amarin; Ittenwiller, près d'Andlau; Œlenberg, près de Mulhouse; Saint-Arbogaste et la Trinité, de Strasbourg; Truttenhausen, au pied du Sainte-Odile. Quelques maisons augustines étaient indépendantes de Marbach : Châtenois, au canton de Belfort; Ferrette; Saint-Nicolas de Syle, près de Ribeauvillé; Saint-Ulrich, au canton de Hirsingen. La congrégation de Saint-Augustin fut réformée par saint Pierre Fourier, qui créa aussi, comme l'on sait, pour l'instruction des jeunes filles, la congrégation de Notre-Dame. Il y eut deux couvents de Notre-Dame en Alsace, l'un à Strasbourg au faubourg Blanc, l'autre à Saverne.

A côté des chanoines réguliers de Saint-Augustin, il faut mentionner les ermites de Saint-Augustin. A la fin du xviiie siècle, les ermites augustins d'Alsace formèrent une province particulière comprenant six couvents : Landau, Haguenau, Wissembourg, Ribeauvillé, Colmar et Bitche. Le couvent de Strasbourg avait été supprimé en 1693.

A la fin du xie siècle, saint Brunon créa l'ordre des Chartreux, qui fut représenté au xive siècle, en Alsace, par le couvent de Strasbourg, trans-

féré à la fin du xvi^e siècle à Molsheim. Les Annales de cette maison, écrites par Pierre Horst, sont aujourd'hui conservées à Bosserville, près de Nancy.

Les Prémontrés qui doivent leur naissance à saint Norbert, au début du xii^e siècle, ont possédé en Alsace un prieuré à Haguenau; à partir de 1661, ils ont occupé les bâtiments du Sainte-Odile, comme maison indépendante. Les Carmes se sont établis à Strasbourg; les Guillelmites à Haguenau, Marienbrunn près Soultz (Bas-Rhin), Marienthal près Haguenau, à Strasbourg dans la Krutenau. Les Hospitaliers du Saint-Esprit ont occupé, dès le début du xiii^e siècle, le couvent de Stephansfeld, créé par Étienne, comte d'Eguisheim, et y ont recueilli les enfants abandonnés. Les Saccites se sont installés à Strasbourg, pour céder, peu de temps après, leurs biens à l'abbaye de la Toussaint, dans la Forêt-Noire; à eux doit sa naissance le célèbre oratoire de la Toussaint.

Au xiii^e siècle, les deux ordres de saint Dominique et de saint François se répandirent avec rapidité en Alsace. Les Dominicains eurent des maisons à Colmar, — le couvent de cette ville produisit de remarquables œuvres historiques, — à Guebwiller, à Haguenau, à Schlestadt, à Strasbourg (l'emplacement est occupé par le Gymnase protestant et le Temple-Neuf), à Wissembourg. Les Dominicaines eurent deux maisons à Colmar, celle des *Unterlinden* et celle des Catherinettes, d'autres à Ellenwiller, village détruit près de Ribeauvillé, à Guebwiller (*Engelporte*), à Husseren, à Obernai, à Schœnensteinbach, à Schlestadt, à Vieux-Thann. A Strasbourg seul, sept maisons de Dominicaines furent créées et prouvèrent la vitalité de l'ordre.

Du tronc franciscain se sont détachées diverses branches : les observantins ou conventuels, les récollets et les capucins. Les premiers eurent, en Alsace, douze maisons, les seconds neuf, les troisièmes vingt et une. Il y eut, en outre, cinq couvents du second ordre et trois du tiers ordre. Les Antonites ont possédé le prieuré d'Isenheim et desservi le pèlerinage des Trois-Épis. Les Jésuites se répandirent très vite en Alsace; ils y eurent des collèges prospères à Molsheim, Ensisheim, Colmar, Haguenau, Schlestadt, Strasbourg, sans compter leurs résidences de moindre importance à Rouffach et Œlenberg.

Jusqu'ici, il a été question des religieux et des religieuses formant une congrégation et rattachés à un ordre. En une autre partie, Grandidier nous cite les communautés de femmes indépendantes établies en Alsace : Madelonnettes, Annonciades, Visitandines, Sœurs de charité, Sœurs institutrices. Ici s'arrête le tome IV; mais le début du tome V en est la continuation. Les cent quinze premières pages nous font connaître les établissements des ordres militaires en Alsace : 10 des chevaliers Saint-

Jean, 4 des templiers, 8 de l'ordre teutonique (*deutsche Herren*). Un petit chapitre sur le béguinage de Strasbourg clôt l'*Alsatia sacra*.

Nous ne pouvons, ici, que répéter ce que nous avons dit pour le tome III des *Nouvelles Œuvres inédites*. De tous ces ouvrages, l'*Alsatia sacra* rendra certainement le plus de services. Les listes des supérieurs commencées par Grandidier ont été complétées par Ingold à l'aide des publications récentes. Quelques listes, par exemple celles des prieurs de la chartreuse de Molsheim, des prieurs des Dominicains de Colmar, etc., ont été faites tout entières par lui.

Après l'*Alsatia sacra,* M. Ingold édite les pièces suivantes :

1° *Annales Murbacenses*. Grandidier connaissait ces anciennes *Annales* par une copie des Bénédictins, du début du XVIII° siècle. Il en avait publié une partie dans les preuves du tome II de l'*Histoire d'Alsace*. Ingold, après avoir repris la partie déjà publiée, nous donne la suite, de 1225 à 1393 (succession des abbés; phénomènes météorologiques; legs faits au monastère, etc.). Il y ajoute un récit de la fondation du monastère de Schœnensteinbach et un fragment d'annales trouvées sur un feuillet de garde d'un manuscrit à la bibliothèque de Colmar;

2° *Necrologium monasterii sancti Arbogasti,* d'après les papiers ayant appartenu à Liblin;

3° *Observations sur l'état ancien et moderne du monastère de Steigen et du chapitre de Saverne, tirées de ses archives*. Cette étude n'est pas de Grandidier, qui l'a simplement annotée. Le monastère de Steigen, commune d'Engenthal, fut fondé au début du XIII° siècle par l'abbesse d'Andlau Edwige; en 1303, il fut transféré à Saverne; en 1482, la maison fut sécularisée. Ce couvent était placé sous la règle de Saint-Augustin. L'église avec son beau portail à plein cintre subsiste encore ;

4° *Éléments du blason adaptés à l'armorial alsacien,* par demandes et réponses, avec table alphabétique des noms des villes et des familles d'Alsace dont les armoiries sont décrites;

5° *Mélanges historiques sur Strasbourg*. Dix cantons de la ville avec la liste des rues, des églises, etc. Étude très intéressante sur la comédie française à Strasbourg. Série de notes sur les neuf paroisses de la cité et les anciennes chapelles. Relevé des épitaphes, des hôtels remarquables, des moulins, des poëles des 20 tribus, etc.

Avec le tome V finit cette publication. Ce n'est pas que toutes les notes de Grandidier aient été épuisées. M. Ingold se propose d'en donner encore dans la *Revue d'Alsace* ou la *Revue catholique d'Alsace*. Il nous promet aussi une table générale pour les œuvres de Grandidier publiées de son vivant, pour les *Œuvres inédites* publiées par Liblin et pour ces *Nouvelles Œuvres inédites;* nous l'attendons avec impatience. Bien que quelques

études de Grandidier aient vieilli, bien que certaines soient devenues tout à fait inutiles, après la publication d'ouvrages plus fouillés, l'historien y puisera de nombreux renseignements. Il reste saisi d'admiration devant la masse de notes qu'a accumulées ce jeune abbé, mort à trente-cinq ans. Et cet éloge demeure, quoi qu'il faille penser de la question de l'authenticité de certains documents publiés par lui. Nous ne nous prononçons pas encore sur ce sujet, que nous nous proposons d'examiner un jour de près et sur lequel nous n'avons pas encore d'opinion bien arrêtée. Nous remercions, en terminant, M. Ingold d'avoir édité ces cinq volumes nouveaux. Il a ajouté certainement à la gloire de son héros.

Ch. Pfister.

---

Karl Jacob. — *Strassburgische Politik vom Austritt aus der Union bis zum Bündniss mit Schweden* (1621-1632). — Strasbourg, C.-F. Schmidt (E. van Hauten), 1899, in-8°, VIII-147 pages.

En 1867, M. Rod. Reuss publiait une étude intitulée : *Strassburg und die evangelische Union* (1618-1621). Trente ans plus tard, en 1897, il la reprenait en abrégé et la continuait au tome Ier de son magistral ouvrage sur *l'Alsace au* XVIIe *siècle*. Dans sa « Politique strasbourgeoise de 1621 à 1632 », M. Karl Jacob se trouve donc à la fois continuer le Reuss de 1867 et compléter le Reuss de 1897. — Or, *l'Alsace au* XVIIe *siècle* est, qu'on le veuille ou non, et restera pendant longtemps comme le point de départ obligé de toute étude particulière, quelle qu'elle soit, sur l'histoire de la province, au temps de la lutte trentenaire et de Louis XIV. Et, depuis qu'elle a été publiée, la première monographie parue n'est autre que celle de M. Karl Jacob. Il était intéressant de savoir comment le monumental ouvrage de M. Reuss en supporterait le contact. — L'épreuve devait être d'autant plus probante que M. Karl Jacob a très soigneusement relevé toutes les menues erreurs de M. Reuss. On ne pourrait que lui être reconnaissant de son attention scrupuleuse, s'il avait eu pour l'éminent mérite de son prédécesseur français un mot d'éloge : un seul, et qui manque. Au total, les corrections ne dépassent pas la demi-douzaine, et elles ne sont pas toutes péremptoires, ni très importantes[1]. — D'autre part, M. Karl Jacob paraît

1. Peut-être convient-il d'en donner ici la liste, puisque aussi bien la thèse de M. Reuss est, dès à présent, plus connue en France que l'opuscule de M. Karl Jacob. — T. Ier, p. 57, n. 2 : Il est inexact qu'Ingold ait été envoyé malgré lui, comme bailli de Wasselonne, à la campagne, et c'est seulement en 1624 que Wolff entra au service de Hesse (Karl Jacob, p. 16, n. 2 et 3). — P. 63 : Il n'est pas démontrable que Strasbourg ait officiellement fourni des munitions à l'évêque pour reprendre Hague-

avoir mentionné tous les faits qu'il a trouvés, même les plus indifférents, comme si rien n'était indigne de mémoire dans les procès-verbaux des XIII et des XXI, ou dans les autres pièces d'archives — inédites pour la plupart — qu'il a dépouillées. Sa documentation est remarquable d'abondance et de précision; mais, par endroits, son travail affecte les allures d'un inventaire analytique de fonds manuscrits; il se présente comme un amas serré, dense et lourd; et, bien que M. Karl Jacob ait fait des efforts visibles pour dominer son sujet, c'est au lecteur, ensuite, à discerner par lui-même les détails vraiment significatifs. Du moins, il y a lieu de croire qu'aucun fait essentiel n'a été omis, puisque tant de faits inutiles ont été notés, et M. Karl Jacob a la qualité de son défaut : il est complet, et, par là même, il est nouveau. — Sur la campagne de Mansfeld en Alsace (1621-1622); sur les difficultés créées à la république de Strasbourg par les contributions de guerre et surtout par la politique catholique de l'Empereur, notamment en ce qui concerne la restitution des revenus dont disposaient les chanoines protestants du Grand-Chapitre (1627), et des églises de la ville qui avaient précédemment été enlevées au culte romain (1630); sur les négociations diplomatiques qui aboutissent au traité d'alliance du 7 juin 1632 avec Gustave-Adolphe, M. Karl Jacob apporte des contributions inédites. — Mais, à tout prendre, les conclusions générales qu'on en peut tirer ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'avait déjà fournies M. Reuss. Sortie de l'Union évangélique, le 24 mars 1621, par le traité d'Aschaffenburg, la ville de Strasbourg avait essayé de la neutralité, et, lorsqu'elle y renonça pour s'allier à la Suède et revenir au parti protestant, ce fut moins par esprit d'entreprise ou par zèle religieux, que sous la nécessité pressante des circonstances politiques. Elle ne pouvait plus faire autrement. Et, passivement, en quelque sorte, elle quitta sa neutralité passive pour rentrer, malgré elle, dans la lutte trentenaire.

G. Pariset.

nau (Karl Jacob, p. 27, n. 4). D'accord, mais Reuss dit-il que ces secours aient été officiels? et le témoignage qu'il utilise (celui du peintre Walther) est-il sans autorité? — P. 64 : Reuss exagère l'amplitude des négociations tendant à la paix (Karl Jacob, p. 29, n. 1). — P. 69 : L'affaire du Grand-Chapitre (1627) n'a rien à voir (dit M. Karl Jacob, p. 55, n. 3) avec l'édit de Restitution (qui, en effet, ne fut promulgué, M. Reuss le remarque lui-même p. 69, n. 1, qu'en 1629). — P. 72, n. 1 : Contrairement à l'assertion de M. Reuss, il nous reste des documents précis sur l'alliance de Strasbourg avec Gustave-Adolphe. De toutes les critiques de M. Karl Jacob (p. 146, n. 4; cf. p. 16, n. 2), celle-ci est la plus intéressante, parce qu'elle a une portée générale : M. Reuss semble s'en être tenu trop exclusivement aux procès-verbaux des XIII, et n'avoir pas assez prêté attention aux procès-verbaux des autres conseils de la ville.

---

ROBINET DE CLÉRY. — *Première occupation de la Lorraine par les Français* (1632-1641). Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 37 pages in-8°.

En cette brochure, M. Robinet de Cléry raconte une série de faits qui marquèrent la première occupation de la Lorraine par les Français, insistant sur ceux qui se sont passés dans le voisinage de Dun. Il s'appuie sur des documents puisés aux archives du ministère de la guerre et sur un manuscrit d'un citoyen de Stenay au XVIII[e] siècle, Jean-Grégoire Denain. On trouvera particulièrement des détails curieux sur la prise de possession de Stenay par les Français, le 4 juillet 1632, en vertu d'une des clauses du traité de Liverdun; sur la reddition de Dun aux Français en novembre 1636; sur une incursion de Croates, Polaques et Hongrois en ces parages (1636); sur les douze tours qui furent établies le long de la Meuse, de Verdun à Mouzon, pour garder le passage de la rivière; sur le siège, par les Français, de Damvillers en Luxembourg (octobre 1637); sur une entreprise de M. de Feuquières, gouverneur de Verdun, contre Thionville (1639), tentative qui échoua. On lit aussi avec plaisir l'histoire du séjour de Louis XIII et de Richelieu à Mouzon, dans les premiers jours d'août 1639. Cet article, extrait de *La Plume et l'Épée,* est un chapitre détaché de l'*Histoire militaire de Dun,* à laquelle travaille l'auteur, et que nous souhaitons de voir paraître bientôt.

C. P.

---

Pierre BOYÉ. — *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas* (*1737-1766*). Nancy, Sidot, 1900, in-4° de 70 pages à 2 colonnes.

L'an dernier, M. Boyé nous donnait une étude sur le commerce lorrain au temps de Stanislas (cf. *Annales de l'Est,* t. XIII, p. 314); cette année, c'est de l'industrie qu'il s'occupe, avec le même soin et la même compétence[1]. Un travail ultérieur sera consacré à la Lorraine agricole. Avant de se vouer spécialement à l'histoire, M. Boyé s'est occupé longtemps de droit, d'économie politique, de sciences naturelles. Ce sont là des connaissances utiles, presque indispensables, pour traiter à fond de pareils sujets, pour résoudre toutes les difficultés. Un historien qui ne serait qu'historien ne pourrait entrer dans ces détails techniques, montrer une aussi grande précision; il n'aurait peut-être consulté que les documents d'archives, oubliant

1. Cette grosse brochure est un tirage à part de l'*Annuaire de Lorraine,* années 1900 et 1901.

de recourir aux mémoires de l'Académie des sciences, aux travaux des minéralogistes, aux monographies d'usines, aux descriptions de procédés industriels. Ajoutons que M. Boyé n'a pas cru nécessaire, et avec raison, d'arrêter rigoureusement ses recherches à la mort de Stanislas : — il pousse jusqu'à la Révolution toutes les fois qu'il le faut pour donner une vue d'ensemble, et, d'autre part, il remonte au temps de Léopold, quelquefois au XVII<sup>e</sup> siècle, et même au XVI<sup>e</sup>, pour expliquer l'origine des industries, — et nous aurons sans doute fait saisir tout l'intérêt et le mérite de ce travail. Nous allons maintenant l'analyser, chapitre par chapitre, et faire ressortir au passage les faits les plus importants.

Le *chapitre Ier* a un caractère général : nous y voyons que, malgré une situation douanière détestable, l'industrie lorraine a fait de grands progrès au XVIIIe siècle, qu'elle dut beaucoup à l'intelligente sollicitude de ceux qui gouvernaient alors le pays, les deux La Galaizière père et fils. Le pouvoir avait fréquemment à intervenir dans les questions industrielles, par exemple quand les ouvriers d'usines se mettaient en grève, et formaient de véritables syndicats — *nihil est sub sole novum* — pour intimider leurs patrons, leur arracher des concessions exorbitantes, les empêcher d'embaucher de nouveaux travailleurs. Ils surent toujours agir avec mesure et discrétion, ce qui est méritoire, puisqu'ils détenaient une autorité absolue.

Au *chapitre II*, il est question des mines. Elles étaient nombreuses en Lorraine, et de diverses sortes. Sous Léopold, Jean-Jacques Saur avait obtenu la concession des mines d'argent, cuivre, plomb, azurite et cobalt des deux duchés; sous Stanislas, on renouvela son privilège et on lui associa ses fils qui étaient des minéralogistes distingués. Malgré leur concours, malgré la remise de toute redevance accordée par le Trésor public, l'entreprise ne réussit pas; les Saur se ruinèrent, et l'extraction de ces minerais, si lucrative aux XVe et XVIe siècles, fut à peu près abandonnée.

Au rebours, l'exploitation des gisements de houille commence, mais bien timidement, dans la région de la Sarre, qu'elle a enrichie depuis. Du même côté, on recueille aussi des agates. Le fer était exploité, en divers endroits, par des particuliers qui n'avaient à payer, de ce chef, aucun droit au Trésor.

On conçoit que les carrières ne chômaient pas sous un prince bâtisseur comme Stanislas; M. Boyé nous indique, avec la compétence d'un géologue, quelles étaient celles d'où provenaient les meilleurs matériaux, et avec quelles pierres ont été édifiés les différents palais de Nancy et des environs. La Lorraine fournissait aussi de la chaux et du plâtre d'excellente qualité; mais l'ardoise y manquait : on crut bien, en 1763, trouver une ardoisière à Nancy même; ce n'était que du schiste-carton, semblable à l'ardoise, mais sans consistance et qu'on cessa d'extraire l'année suivante.

Après les mines, vient naturellement la métallurgie (*chapitre III*). Les principaux établissements, hauts fourneaux et forges, sont indiqués, et les qualités spéciales de leurs produits signalées. Les Wendel établirent leurs premières usines en Lorraine en 1758; ils travaillaient déjà depuis 1704 dans les Évêchés, et l'industrie de ces deux provinces leur doit beaucoup. Par malheur, des taxes gênaient le transport des fontes entre la Comté et la Lorraine; elles ne furent supprimées qu'un moment, entre 1755 et 1764, pour le plus grand bien des deux provinces.

Des usines spéciales fabriquaient des canons de fusil, des tuyaux, des outils de toute sorte, du fil de fer. A Bains-en-Vosges se faisait un fer-blanc excellent, si bien qu'en 1753 on qualifiait cette manufacture de « chose unique en Lorraine », et que des privilèges exceptionnels lui furent concédés. On travaillait le plomb à Nancy et dans la Lorraine allemande.

L'industrie du verre (*chapitre IV*) était ancienne en Lorraine : très florissante aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, amoindrie au xvii^e^, elle se releva au xviii^e^, et, en 1730, la Lorraine comptait treize verreries. Sous le règne de Stanislas, cette prospérité s'accentua, entravée seulement par les droits trop élevés qui furent établis en 1749 sur les produits lorrains entrant en France, puis réduits en 1759 à un chiffre plus raisonnable. De nouvelles usines se fondèrent; les anciennes se perfectionnèrent, surtout par l'adoption des procédés suivis en Allemagne et en Bohême. En métallurgie aussi, et en matière de mines, la Lorraine avait étudié avec profit les méthodes allemandes.

Au contraire de l'industrie du verre, celle de la céramique (*chapitre V*) n'existait pas en Lorraine avant le xviii^e^ siècle. Quatre usines furent créées sous Léopold, entre autres la faïencerie de Lunéville qui, du temps de Stanislas, prit de grands développements, commença à employer la terre de pipe et répandit ses produits à l'étranger. Vers 1768, elle vendait pour 60,000 livres de faïences par an. Le sculpteur Cyfflé fonda, de son côté, une usine distincte à Lunéville; d'autres se créèrent à Rambervillers, à Épinal. Cette fois encore, des maladresses fiscales entravèrent un remarquable développement industriel : les faïences lorraines entrant dans le royaume proprement dit (car la Lorraine était censée province étrangère) payaient 20 livres par quintal, quand celles des Évêchés ne payaient que 3 livres, et, justement, des faïenceries venaient de s'établir sur terre d'Évêchés, à Saint-Clément, à Moyen, à Niderwiller, à Toul, sur le modèle de celle de Lunéville. De là une crise qui commence vers 1772 et arrive à son apogée dans les dernières années de l'Ancien Régime. En supprimant cet injustifiable régime douanier, la Révolution sauva les usines lorraines de céramique, qui sont aujourd'hui si florissantes. Il est à noter que ces usines

n'avaient jamais fabriqué que de la faïence; c'est par une impropriété d'expression qu'on parle de porcelaine à leur sujet; elles n'abordèrent pas cette spécialité, bien que la terre à porcelaine ne manquât pas dans la province.

La fabrication des poteries ordinaires, des tuiles et des briques se pratiquait dans de nombreuses usines, et ne cessa pas d'être prospère.

Dans le *chapitre VI*, M. Boyé examine comment s'alimentaient en combustible les usines étudiées dans les chapitres précédents, et qui, avec les salines, étaient réunies sous la dénomination de bouches à feu. Elles n'employaient que le bois qui leur était fourni par des concessions dans les forêts domaniales sous des conditions variables. La consommation était énorme, le bois devenait cher et le peuple s'en plaignait : divers cahiers de 1789 sont remplis de doléances à cet égard. Un remède bien simple à cet inconvénient eût été de brûler de la houille, mais un préjugé tenace s'y opposait : on croyait que son emploi faisait mourir de consomption. C'est seulement en 1757 qu'un maître verrier du comté de Forbach se décide à brûler de la houille. Vers 1775, des maîtres de forges et d'autres métallurgistes en font autant; puis, en 1782, les entrepreneurs de la cuite des sels.

Le *chapitre VII* parle des papeteries, de l'industrie cartière, de l'imprimerie.

La fabrication du papier était ancienne et florissante en Lorraine; elle s'était toujours exercée librement. Mais, en 1739, une ordonnance royale établit, dans la province comme dans tout le royaume, une réglementation minutieuse. Sous l'impulsion de La Galaizière, les papetiers lorrains cherchèrent et réussirent à améliorer la qualité de leurs produits; ils confectionnèrent des papiers comparables à ceux d'Auvergne et de Hollande, qu'ils vendaient en France, en Allemagne, en Suisse, même en Turquie, et, un peu plus tard, Beaumarchais achètera en Lorraine des papeteries pour faire le papier sur lequel va s'imprimer la première édition complète de Voltaire.

L'excès de réglementation, qui n'avait pas fait trop de tort à l'industrie du papier ruina celle des cartes à jouer, autrefois renommée.

L'imprimerie avait conservé sous les ducs une liberté à peu près complète qui fut restreinte progressivement sous Stanislas; on ne put s'établir imprimeur qu'avec permission de l'intendant, et après avoir passé un examen. A la fin du règne, il y avait en Lorraine vingt-deux imprimeries, dont dix à Nancy, deux à Bar, deux à Pont-à-Mousson, une dans huit autres villes. Les imprimeurs étaient en même temps libraires. Après la mort de Stanislas, on introduisit brusquement en Lorraine l'oppressive législation française, et le nombre des imprimeurs de la province fut réduit à neuf, dont quatre à Nancy, un dans cinq autres villes.

Le *chapitre VIII* est consacré à des industries très variées.

Les tanneries, jusqu'alors très actives, malgré la concurrence de l'Al-

sace, furent ruinées par diverses mesures de l'administration, surtout par l'édit de la marque des cuirs, rendu en 1760, enregistré en 1764; ruinées à un tel point que dans une usine, sur quarante-cinq fosses, cinq seulement restèrent en travail.

Les brasseries lorraines avaient à lutter contre la concurrence de la brasserie établie à Dieulouard, en terre d'Évêchés, par des bénédictins anglais qui y fabriquaient de la bière à la mode de leur pays et pouvaient la vendre dans tout le duché moyennant une légère redevance. De plus, elles étaient soumises à des règlements assez gênants, dont le plus ancien est de 1609. Malgré ces obstacles, elles étaient assez nombreuses, mais sous Stanislas, le détestable régime fiscal, appliqué par la Ferme générale, réussit à les ruiner presque toutes. Seules, les usines de Nancy et de Lunéville continuèrent à fonctionner et à faire d'assez bonnes affaires.

On produisait des galons d'or et d'argent à Sainte-Marie-aux-Mines, des résaux et filets en fil fin à Saint-Nicolas. La dentelle était fabriquée à Mirecourt et à Saint-Mihiel, et le chiffre d'affaires de cette industrie doubla sous Stanislas. Pour les chapeaux, la Lorraine ne pouvait pas soutenir la concurrence de Metz. La ganterie est introduite à Lunéville, la lutherie est en progrès à Mirecourt, la marqueterie livre ces objets appelés alors bois de Sainte-Lucie, aujourd'hui si recherchés des collectionneurs sous le nom impropre de bois de Bagard. Gérardmer s'adonne à la boissellerie, Rambervillers à la coutellerie, Plombières et Saint-Dié, puis Lunéville au travail des bijoux et menus objets en acier, or et argent. Les fondeurs de cloches lorrains, surtout ceux du Bassigny, conservent sous Stanislas leur vieille réputation et leur nombreuse clientèle. On taille les agates près de Schambourg, au nord de la Sarre, le granit et le porphyre aux usines de Remiremont, puis du Thillot, qui remplissent Paris de leurs produits. Remiremont aura aussi, en 1768, une fabrique de papiers peints, et, vers 1789, cette industrie s'établira également à Nancy, qui fournit en outre les chandelles et le savon. Il y a de nombreuses huileries et une raffinerie de sucre dans la Lorraine allemande. On commence à fabriquer de l'amidon, et on distille des eaux-de-vie de marc de raisin, destinées surtout à l'Allemagne. Bar-le-Duc et Ligny font des confitures, Lunéville, puis Nancy, des liqueurs renommées, des sirops, pâtes, etc., Rosières, puis Dieuze et aussi Nancy, des produits pharmaceutiques appréciés.

Le *chapitre IX* traite des industries textiles et de leurs annexes.

La première manufacture de drap fut fondée en Lorraine tardivement, en 1664, et tomba bientôt. Léopold la releva, en aida d'autres à s'établir, sous le couvert d'une protection excessive, puis, quand elles furent suffisamment solides, les abandonna à leurs propres forces. L'une de ces manufactures, celle de Maréville, fabriquait, outre les étoffes, des bas au

métier; par suite de diverses circonstances que M. Boyé explique en détail, la ville de Nancy fut amenée à l'exploiter directement : le résultat fut déplorable, et, en 1745, on arrêta tous les métiers. Dix ans auparavant, la manufacture de la porte Saint-Jean, dite manufacture royale de Lorraine, qui possédait le privilège de fournir au duc les livrées et les uniformes, avait aussi fermé. Une alliance trop étroite avec les pouvoirs publics ne porte pas bonheur à l'industrie. En 1750, La Galaizière releva ces deux usines et transféra la fabrique de bas à Nancy; la draperie lorraine commença à lutter avec succès contre les importations allemandes. Les trois fabriques de Nancy se spécialisent, ce qui ne les empêche pas de s'étendre : celle de la porte Saint-Jean emploie de 500 à 600 ouvriers, la fabrique de bas en compte 350, la manufacture Saint-Thiébaut en aura 400 à la fin du siècle. Malheureusement, la Révolution mit fin à cette belle activité industrielle. En dehors de Nancy, on tissait des étoffes de laine en petite quantité à Sainte-Marie-aux-Mines, Boulay, Saint-Mihiel, Cons-la-Grandville, Pierrepont, Dieuze, Neufchâteau, dans quelques villages encore. A Lunéville avait été fondée une manufacture qui ne dura pas; les draperies de Saint-Nicolas, si célèbres au XVI<sup>e</sup> siècle, ont disparu.

L'industrie de la soie et la culture du mûrier avaient été introduites en Lorraine au XVI^e siècle, mais furent délaissées dans les troubles du XVII^e. Léopold les reprit, une plantation de cinquante mille mûriers fut créée aux portes de Nancy, et une déclaration de 1729 obligea les diverses villes des deux duchés à venir y acheter un nombre de plants proportionné à leurs ressources. Mais c'était là une création factice, qui ne se soutenait que grâce à l'appui du gouvernement. Le climat de la Lorraine ne l'empêchait pas absolument, mais ne devait pas non plus lui être très favorable; puis, peu de personnes s'intéressaient à ces essais, contre lesquels existait même un préjugé tenace : la Chambre des Comptes de Lorraine n'affirmait-elle pas gravement que les vers à soie répandaient un mauvais air ? Sous Stanislas, la séricicultur lorraine ne fut plus encouragée que faiblement et par intermittences, et comme toutes les industries languissantes, elle tomba tout à fait pendant la Révolution, sans avoir jamais donné de bien grands résultats.

Au contraire, le chanvre et le lin étaient cultivés spontanément dans toute la province, et leurs produits filés et tissés sur place, non pas dans des manufactures, mais dans de simples ateliers familiaux. C'est surtout à Rambervillers, à Épinal, à Gerbéviller, à Sainte-Marie-aux-Mines que s'exerçait cette industrie prospère.

La filature et le tissage du coton commencèrent à se pratiquer en Lorraine vers la fin du règne de Stanislas. Une entreprise créée à Épinal ne dura pas. D'autres furent plus heureuses dans le bailliage de Remiremont

et à Vézelise. A peu près en même temps, des philanthropes établissaient, à Lunéville et à Bar-le-Duc, des ouvroirs où les orphelins recueillis apprenaient à travailler le coton. Une vingtaine d'années plus tard, des fondations analogues étaient faites à Pont-à-Mousson et à Nancy, et l'industrie du coton était florissante en Lorraine au moment de la Révolution.

Par contre, l'industrie des tapisseries, si brillante sous les anciens ducs, décline à dater de l'avènement de Stanislas. Les ouvriers d'art ont quitté la Lorraine pour la Toscane; il ne subsiste à Nancy qu'une seule fabrique, qui livre des tapisseries fort ordinaires.

La teinture des étoffes était pratiquée depuis longtemps en Lorraine, entre autres à Pont-à-Mousson et à Nancy, mais ne donnait que des produits communs. Sous Stanislas, les méthodes se perfectionnent, des usines modèles se créent à Saint-Nicolas et à Nancy. On fait aussi des toiles peintes. Plusieurs des matières tinctoriales étaient récoltées dans le pays même, entre autres la garance qui y fut introduite en 1777.

Enfin, le *chapitre X* parle de la réglementation technique et de la liberté du travail. Au moment de la réunion déguisée de la Lorraine à la France sous le couvert de Stanislas, l'industrie était sévèrement réglementée dans le royaume, presque entièrement libre dans le duché. La Galaizière chercha à réaliser un juste milieu. Quand les ministres imposèrent des règlements industriels trop étroits, il s'efforça de les atténuer; quand lui-même fit des règlements, il les rédigea pour ainsi dire en collaboration avec les industriels intéressés. Il y avait à Nancy un inspecteur des manufactures, qui s'occupait surtout des fabriques d'étoffes; homme de progrès, à idées larges, il n'entrava rien et encouragea, au contraire, l'essor industriel. Tout cela était une compensation, insuffisante du reste, au mauvais régime commercial du pays.

La Lorraine comme la France possédait des corporations ouvrières, mais bien moins strictement organisées, puisqu'on n'était pas obligé d'en faire partie pour exercer un métier. La Galaizière maintint ces sages dispositions et y ajouta même, par exemple en facilitant l'apprentissage et en empêchant les maîtres jurés des corps de métiers de rendre vexatoire la surveillance qu'ils exerçaient sur les artisans. Ce qui achève d'affaiblir les corporations, c'est qu'à ce moment elles se divisent et se subdivisent à mesure que les métiers se compliquent et se spécialisent. Et l'intendant voit avec plaisir leur déclin, soit parce qu'elles entravent le progrès industriel, soit parce qu'elles sont animées d'un esprit très lorrain, qu'elles regrettent l'ancienne dynastie, et créent des embarras aux nouveaux gouvernants. M. Boyé termine son intéressant travail comme il l'avait commencé, en affirmant les services rendus à l'industrie lorraine par les La Galaizière, père et fils, qu'on avait trop dépeints jusqu'ici comme des despotes sans

pitié, et qui étaient en réalité des hommes fort éclairés et d'un esprit très libéral pour le temps. Le bien qui se fit dans la province vient d'eux; le mal n'est imputable qu'au cabinet de Versailles qui prit souvent des mesures désastreuses sans vouloir écouter leurs sages observations.

E. Duvernoy.

---

*Conférences prêchées à Nancy, en 1842 et 1843,* par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, de l'ordre des Frères prêcheurs, publiées par les soins du R. P. Tripier, du même ordre. Paris, 1900; 2 vol. in-18, xv-334 et 330 pages. Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.

Le passage de Lacordaire à Nancy en 1842 fut un grand événement, dont le souvenir n'est point encore effacé après plus d'un demi-siècle.

Descendu à l'évêché le 24 novembre, le P. Lacordaire promena, les deux jours suivants, sa robe blanche, que couvrait un long manteau noir; ce n'était point encore la chape dominicaine. En ce costume occasionnel, il alla rendre visite au préfet, Lucien Arnault. « Quand j'étais encore homme du monde, lui dit-il, je suis allé applaudir au théâtre la belle tragédie de *Marius,* œuvre si dramatique de votre père. J'espère que vous me rendrez la politesse d'assister vous-même aux conférences que je me propose d'ouvrir ici. »

Le dimanche 27, à une heure de l'après-midi, en présence de tout Nancy, le grand orateur paraissait dans la chaire de la cathédrale, revêtu de l'habit dominicain, moins la chape noire. Il avait consenti, sur les instances de l'abbé Dieulin, à passer un surplis sous son blanc camail et par-dessus son scapulaire de moine. Il avait fait ce sacrifice au distingué vicaire général par égard pour les rapports très délicats du moment entre l'évêque Menjaud et le gouvernement épouvanté. Lui-même était pâle et blanc comme « un nuage au soleil », au rapport des témoins.

Rien qu'à le voir monter l'escalier de la chaire, lentement, ses grands yeux baissés et le visage transfiguré par cette émotion préparatoire qu'on appelle la fièvre des prédicateurs, voilà l'auditoire déjà bien disposé, et toutes les dames se sentent soudain prises dans le même coup de filet. Pour la première fois à Nancy, elles semblaient moins nombreuses que les hommes, quoique ayant enlevé d'assaut les deux nefs latérales, et même fait contre la nef principale plusieurs sorties avantageuses.

L'orateur, agenouillé, se lève timidement. D'une voix grêle, mais ferme, et qui commandait habilement le silence, il articule posément et lentement cette première phrase : « Il est des hommes qui, prenant dans le creux de leur main un peu de poussière, se prosternent devant elle et l'adorent. Ce

peu de terre, c'est leur idole. Ils disent : *Tout est là! L'homme n'est qu'un atome de plus!* C'est l'axiome des incroyants. » L'orateur continue avec son style bien personnel et pittoresque. Il constate le partage des hommes en deux camps opposés, les croyants d'un côté, les incroyants de l'autre. Il faut se ranger à l'un des deux. « Pour moi, dit-il, je suis croyant. J'ai bu à l'une et l'autre coupe, et je suis heureux du choix que j'ai fait. Si fort heureux, Messieurs, que je voudrais communiquer au monde entier ma félicité. Dieu lui-même se communique à nous, moins parce qu'il est puissant que parce qu'il est heureux. Je m'adresse à ceux qui, après avoir sondé le vide du monde, cherchent instinctivement ailleurs le bonheur, que leur âme droite ne saurait y trouver : quant aux cœurs assez étroits pour que le monde les remplisse, que saurais-je leur dire ? Il faut que le dégoût du monde y pénètre et leur fasse désirer le ciel. » La question religieuse était ainsi posée aux hommes du monde. Elle l'était d'une façon nouvelle, originale, étonnamment efficace.

A chaque audition nouvelle, les hommes accouraient aussi nombreux que les dames. Il fallait voir l'attention, le ravissement de l'assemblée. Elle se retenait, par respect pour le temple saint, d'applaudir cet orateur, dont l'originalité, la véracité, la puissance empruntaient un charme de plus à sa noble physionomie et à sa belle tenue, à la fois élégante et pauvre. Non seulement il fallait l'entendre, mais il fallait le voir, avec son regard enflammé et sa voix délicate, mais stridente, s'animer à dépeindre la stupéfaction de l'impiété déjouée : « Elle était parvenue à obscurcir, à voiler la vérité. Mais la vérité est une essence., et les essences ne périssent pas. En la voyant reparaître, vivace et triomphante, après d'effroyables luttes, les ennemis de Dieu s'écrient, stupéfaits : *Tiens! voici la vérité. Et nous qui croyions si bien l'avoir enterrée!* » Comme un bon orateur voit toujours les effets qu'il produit, le P. Lacordaire ne veut pas que son amour-propre y gagne, et il termine ainsi : « Oh! mes frères, je vous en conjure, que ma présence dans cette chaire ne soit pas un vain spectacle. Puissiez-vous venir m'entendre avec le désir sincère d'ouvrir vos cœurs à la vérité! »

Une grêle de compliments fondait partout sur le jeune moine, qui s'en serait bien passé; car, sitôt rentré dans sa chambre de l'évêché, il engageait, à coups de discipline sur son épaule nue, un dur combat contre le démon de l'amour-propre. Mais il avait beau faire et beau fuir, les complimenteurs lançaient à sa poursuite la prose et les vers. Les poètes, surtout, triomphaient dans l'éloge.

Prosper Guerrier de Dumast, par exemple, disait alors à Lacordaire :

Monte à la tribune sacrée!
Ton front noblement ingénu
Fait croire que de l'empyrée
Un pur esprit nous est venu.

Ta pauvre mais sainte parure
Dans sa blancheur te transfigure
Comme un souvenir du Thabor.
Parle, ta logique étincelle;
Puis ton verbe éclate et ruisselle
Du feu qu'il comprimait d'abord.

Désiré Carrière avait aussi payé au même orateur son large tribut d'encens. Lacordaire ne tenait nullement à ce concert d'éloges; il eût mieux aimé cent fois recruter à Nancy des novices pour son œuvre d'apostolat. Cela se fit plus tard.

La huitième conférence de Nancy avait roulé sur la Trinité. Ce fut l'occasion, pour Carrière, de la signaler en ces vers, que reproduisit l'*Espérance* en 1843 :

Je ne regrette plus de n'avoir pu l'entendre,
L'Aigle de Meaux, planant au-dessus de la cendre
Où naguère des rois brillait la majesté,
Sur ce pompeux néant crier : *O vanité!*
Sa voix tonnait alors bien plus haut que la tienne,
Mais tu l'as égalé dans la chaire chrétienne,
Moine, lorsque, debout devant l'éternité,
Tu nous découvrais Dieu dans sa triple unité,
Et faisais concevoir à notre intelligence
Que ce qui du Très-Haut nous dérobe l'essence
N'est pas un voile obscur qu'il jeta sur nos yeux,
Mais l'excès des clartés qui jaillissent des cieux.

Le succès de Lacordaire fut, à Nancy comme partout, éclatant, prodigieux. Les places de la cathédrale étaient envahies aussitôt qu'on rouvrait l'église, momentanément fermée à midi pour la mise en ordre des chaises. Du premier mot, l'orateur captivait son auditoire, et il le dominait jusqu'à la fin. Aussi, de tous côtés, accourait-on l'entendre. L'empressement était si grand, que beaucoup de familles des environs louaient des appartements à Nancy, pour ne rien perdre d'une prédication si élevée et si éloquente.

Ces *Conférences de Nancy* ont été sténographiées à l'époque par un groupe de séminaristes, dont le soussigné a fait partie. On a gardé le texte fidèle, celui que les PP. Bayonne et Tripier ont pieusement recueilli, pour le livrer à l'impression. On aurait pu y joindre quelques discours, non moins remarquables, que fit Lacordaire à Pont-à-Mousson, Vic-sur-Seille, Mattaincourt, Lunéville et Nancy. Espérons que les éditions suivantes combleront cette lacune, que dès aujourd'hui nous signalons à l'éditeur Ch. Poussielgue.

F. JACQUOT.



# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

---

Nominations. — Par arrêté ministériel en date du 28 juillet, sont chargés de cours dans la Faculté des lettres de l'Université de Nancy pour l'année scolaire 1900-1901 :

MM. Souriau, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille. — *Philosophie.*

Pariset, docteur ès lettres. — *Histoire.*

Sont nommés, pour la même année, maîtres de conférences :

MM. Cousin, agrégé de grammaire. — *Grammaire.*

Laurent, agrégé d'histoire. — *Histoire ancienne.*

Baldensperger, docteur ès lettres. — *Langue et littérature allemandes.*

Perdrizet, agrégé des lettres. — *Langue et littérature grecques.*

M. Krantz, professeur à la Faculté, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1900-1901, d'un cours complémentaire de littérature française (1 heure par semaine).

M. Étienne, docteur ès lettres, professeur au lycée, est chargé, pour la même année, de l'enseignement de la littérature française du moyen âge à la Faculté des lettres (2 heures par semaine).

---

Un congé, pour l'année scolaire 1900-1901, est accordé sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Couve, maître de conférences de langue et littérature grecques.

---



Agrégations. — Ont été reçus aux différentes agrégations les étudiants ou anciens étudiants de la Faculté dont les noms suivent :

Dans l'ordre de l'*histoire :* MM. Port, chargé de cours au lycée d'Oran (n° 7); Faubert, professeur au collège de Toul (n° 10). Un troisième étudiant, M. Floquet, a été sous-admissible.

Pour l'enseignement de l'*allemand :* MM. Becker, étudiant libre (n° 5); Buriot, boursier d'agrégation (n° 6).

Deux autres étudiants de la Faculté : MM. Schlenger et Fleury, ont été admissibles.

---

Certificats d'aptitude. — Ont été reçus au certificat d'aptitude pour l'enseignement de la *langue allemande :* MM. Raphaël, boursier à la Faculté; Goll, boursier à la Faculté. Deux autres étudiants, MM. Breistroffer et Griffon, ont été admissibles.

A été reçu au certificat d'aptitude pour l'enseignement de la *langue anglaise :* M. Gauthier, étudiant libre (n° 1).

---

Cours et conférences. — Les Conférences s'ouvriront le samedi 3 novembre; les Cours publics le lundi 3 décembre. Nous en publions ci-après le programme.

*Philosophie :* M. Victor Egger, professeur. — M. Paul Souriau, professeur, chargé du cours. — Le *mardi,* à 2 heures 1/4. — Cours de psychologie.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. — Exercices pratiques. Préparation à la Licence.

Le *samedi,* à 2 heures 1/4. — Explication critique d'auteurs philosophiques.

*Langue et littérature grecques :* M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures. — Explication des auteurs du programme. (Agrégation de grammaire.)

Le *mardi,* à 4 heures. — Cours privé : les Origines de la poésie grecque. (Agrégation et Licence.)

Le *jeudi,* à 11 heures. — Exercices pratiques. (Agrégation de grammaire.)

*Philologie grecque :* M. Perdrizet, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Explication d'un auteur du programme de l'Agrégation de grammaire.

Le *jeudi,* à 9 heures 1/2. — L'*Électre* de Sophocle. (Licence.)

Le *vendredi,* à 9 heures 1/2. — Exercices de thème grec. Cours sur Homère.

*Langue et littérature latines :* M. Thiaucourt, professeur. — Le *mercredi,* à 2 heures. — Explication du *de Senectute* de Cicéron. Correction de dissertations latines. (Licence.)

Le *jeudi,* à 2 heures. — Explication d'un auteur latin du programme d'Agrégation de grammaire.

Le *jeudi,* à 3 heures. — Correction de thèmes latins pour l'Agrégation de grammaire.

*Histoire de la littérature latine :* M. Albert Collignon, professeur. — Le *lundi,* à 10 heures 1/2. — Explication de Pline le Jeune (*Lettres,* livre 1). Correction de thèmes latins. (Licence.)

Le *mardi,* à 5 heures. — Cours public : La critique et les querelles littéraires à Rome jusqu'au Ier siècle après Jésus-Christ.

Le *jeudi,* à 10 heures. — Explication d'un auteur latin du programme. Correction de versions latines. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature françaises :* M. Émile Krantz, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures. — Explications et leçons d'élèves. Exercices et correction de composition française. (Licence.)

Le *lundi,* à 3 heures. — Explication d'un auteur du programme. (Agrégation de grammaire.)

Le *jeudi,* à 3 heures. — Cours d'histoire de la littérature française : La fin du XVIIIe siècle. (Licence.)

Le *vendredi,* à 2 heures 1/2. — Explication d'auteurs : Diderot, Voltaire. (Licence.)

*Langue française du moyen âge :* M. Étienne, docteur ès lettres, chargé de deux conférences complémentaires. — Le *mardi,* à 10 heures 1/4. — Ancien français. (Licence.)

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. — Ancien français et explication d'auteurs du programme. (Agrégation de grammaire.)

*Grammaire des langues classiques :* M. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. — Explication d'auteurs grecs. (Agrégation de grammaire.)

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Explication d'auteurs grecs. (Licence.)

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — Métrique grecque et latine. (Agrégation et Licence.)

*Langues et littératures étrangères :* M. H. Lichtenberger, professeur. — Le *mercredi,* à 4 heures. — Cours public : les drames symboliques d'Ibsen.

Le *jeudi,* à 8 heures 1/4. — Explication d'auteurs. (Agrégation et Licence.)

Le *jeudi,* à 2 heures. — Exercices pratiques. (Agrégation et licence.)

*Philologie allemande :* M. F. Baldensperger, maître de conférences. — Le *mardi,* à 2 heures. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence d'allemand.)

Le *mercredi,* à 8 heures 1/2. — Explication d'auteurs. (Licence et Certificat.)

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Littérature allemande. (Agrégation et Licence.)

*Conférence d'anglais et de littératures modernes comparées :* M. Huchon, maître de conférences. — Le *jeudi,* à 11 heures. — Conférence d'anglais. Exercices pratiques. (Agrégation, Certificat et Licence d'anglais.)

Le *jeudi,* à 2 heures. — Cours de Littérature anglaise. Questions diverses.

Le *vendredi,* à 9 heures 3/4. — Explication d'un auteur anglais pour l'Agrégation d'allemand et conférence de littératures comparées.

*Histoire ancienne :* M. Laurent, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 2 heures. — Histoire ancienne.

Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques.

Le *vendredi,* à 9 heures 1/4. — Épigraphie.

*Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France :* M. Pfister, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. — Les Mérovingiens.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Questions générales d'histoire du moyen âge.

Le *samedi,* à 4 heures. — Cours public : Nancy sous Stanislas et à la veille de la Révolution.

*Histoire moderne :* M. Ch. Diehl, professeur d'histoire. — M. Parisot, professeur adjoint, chargé de cours. — Le *lundi,* à 9 heures. Études critiques sur les sources et les historiens de Napoléon Ier.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

Le *mercredi,* à 10 heures 1/2. — Questions d'histoire moderne.

*Géographie :* M. Auerbach, professeur. — Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. Exercices pratiques. (Agrégation et Licence d'histoire.)

Le *samedi,* à 10 heures 1/2. — Géographie générale. (Agrégation et Licence.)

Le *samedi,* à 2 heures. — Questions tirées du programme d'agrégation.

*Géographie physique* : M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences. — Le *vendredi,* à 5 heures. — Cours public : Action des agents extérieurs (air, eau, glace) sur le modelé de la surface terrestre.

---

Licence de langues vivantes. — Par arrêté ministériel du 12 juillet, la Faculté des lettres de l'Université de Nancy est autorisée, pendant l'année scolaire 1900-1901, à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention : *Langues vivantes* (*allemand* et *anglais*).

---

Licence d'anglais. — Le même jour, le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu le décret du 31 décembre 1894 sur la licence ès lettres;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1900, rendu après avis de la commission des lettres du comité consultatif de l'enseignement public, qui autorise la Faculté des lettres de l'Université de Nancy à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention : *Langues vivantes* pour l'anglais;

Vu les propositions de cette Faculté des lettres;

Après avis de la commission des lettres du comité consultatif de l'enseignement public;

Arrête ainsi qu'il suit la liste des auteurs anglais devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence, à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy :

Chaucer. — *The Canterbury tales, the prologue,* jusqu'à V, 444.

Shakespeare. — *Macbeth.*

Milton. — *Areopagetica* (éd. Clarendon Press).

Pope. — *An essay on man.*

Goldsmith. — *The vicar of Wakefield.*

Shelley. — *Adonais.*

Carlyle. — *Sartor Resartus.*

Thackeray. — *Henry Esmond.*

---

Licence ès lettres. — Les épreuves pour la licence ès lettres ont commencé le vendredi 6 juillet et ont été closes le mercredi 11. Les sujets suivants ont été proposés aux candidats :

### 1° Épreuves communes.

*Dissertation française.*

A. Dans les *Études et fragments* de Guillaume Guizot sur Montaigne (publication posthume, 1899), on lit : « Prenez Montaigne sur les questions où il est engagé d'avance, et alors jugez-le. Voyez, par exemple, son acharnement contre Cicéron. Est-il d'un grand et libre esprit ?... Vanité pour vanité, je préfère celle de Cicéron à celle de Montaigne : elle a plus de candeur et de naturel ; et dans son désir de plaire, de fixer les yeux des hommes, de se survivre par la gloire de ses écrits et de son nom, Cicéron est incontestablement supérieur à *Célimène gasconne,* dont nous sommes tous amoureux. Je dirai plus : sans avoir passé sa vie à s'analyser et à se décrire, sans avoir médité et caressé son portrait, ou plutôt justement parce qu'il ne l'a point médité et caressé, Cicéron nous a laissé de lui-même une image plus complète, plus sincère, plus certaine que n'a fait Montaigne et qui commande plus naturellement la confiance » (p. 165).

Vous apprécierez cette opinion de Guillaume Guizot, en empruntant de préférence vos citations et vos arguments aux textes du programme ; le *de Senectute* de Cicéron, l'Apologie de *Raymond Sebond* de Montaigne, et le chapitre de Malebranche sur Montaigne, *de l'Imagination*.

B. On lit dans le *Manuel de la littérature française* de M. F. Brunetière les lignes suivantes sur Alfred de Vigny : « L'influence de Vigny s'oppose presque par tous les points à l'influence du romantisme. — Il a libéré le poète de l'obsession du *Moi*. — Aux « thèmes » lyriques du romantisme, qui ne pouvaient être que des motifs généraux et indéterminés comme ceux des « pianistes » un prétexte à virtuosité, il a substitué des « idées » précises dont ses fictions (*la Mort du Loup, la Maison du berger, la Bouteille à la mer*) ne sont que l'enveloppe ; — et c'est le vrai symbolisme — et c'est la grande poésie. »

Vous critiquerez et jugerez cette glorification d'Alfred de Vigny, faite aux dépens des « pianistes » tels que Lamartine et V. Hugo. Les quelques « *idées* » fixes d'Alfred de Vigny ne sont-elles pas, elles aussi, des thèmes dans leur genre, avec moins d'ampleur, de variété et de valeur poétique et littéraire que les grands morceaux philosophiques de Lamartine et de V. Hugo ?

C. Les doctrines littéraires et dramatiques de Voltaire, d'après les chapitres 31, 32, 33 et 34 du *Siècle de Louis XIV*. Vous en suivrez l'*évolution* et les *variations*, surtout dans le théâtre de Voltaire, en indiquant les influences subies par l'auteur et les éléments de nouveauté qu'il a introduits ou introduira dans la tragédie classique.

*Dissertation latine.*

A. Quæ fuerit a Sallustio electa historiæ conscribendæ ratio exponetis, exemplis præcipue sumptis ex *bello Jugurthino*.

B. Quæritur quæ sint peculiares Juvenalis in satira virtutes et quæ causæ afferri possint cur eum, inter latinos scriptores, fere potissimum lectitarit et imitatus sit Victor Hugo noster.

C. Explicandi erunt illi Lucretii versus quibus ipse sibi ingentem promittit gloriam, quod, ut ait,

... magnis doceo de rebus, et arctis
Relligionum animos nodis exsolvere pergo;
Deinde quod obscura de re tam lucida pango
Carmina, Musæo contingens cuncta lepore.

(*De natura rerum,* I, 931, sq.)

Ou *Thème latin,* tiré de Montesquieu : Grandeur et décadence des Romains, chapitre III, *depuis :* Les fondateurs des anciennes républiques avaient également partagé les terres, *jusqu'à :* Avant la corruption, les revenus primitifs de l'État étaient partagés entre les soldats, c'est-à-dire les laboureurs.

**2° Épreuves spéciales.**

**1° Licence littéraire.** — *Thème grec.* — *Depuis :* Saint Yves est né dans la banlieue de Tréguier, *jusqu'à :* qui m'a tenu en joie jusqu'à ce jour.

*Matières à option.* — *Littérature latine.* — A. Exposer, d'après les traités de rhétorique de Cicéron, ses théories personnelles sur l'éloquence.

B. La poésie didactique à Rome à l'époque d'Auguste.

C. Pline l'Ancien.

Ou *Littérature française*. — A. Le romantisme français est d'abord et surtout *lyrique;* il a voulu ensuite être *dramatique*. N'a-t-il pas tenté parfois aussi d'être *épique ?* Pourriez-vous esquisser une histoire de ces tentatives, et énumérer et apprécier les « principaux équivalents romantiques » de l'épopée.

B. Le darwinisme n'étant, de l'aveu de son auteur, qu'une « hypothèse scientifique », que pensez-vous de l'application qui en est faite à la *littérature*, en prenant cette hypothèse pour fondement et méthode d'une critique nouvelle, sous la forme de l' « évolution du genre » ? Le « darwinisme littéraire » a-t-il une véritable valeur scientifique ? ou bien n'est-il qu'une métaphore commode et une manière de voir subjective ?

C. Il est reconnu que le romantisme français a substitué le culte des littératures étrangères du Nord à celui de la littérature ancienne, grecque et latine. Mais, outre qu'il est incontestablement *exotique* par bien des côtés, n'a-t-il pas prétendu au rôle d'être *moderne, national* et *français ?* Montrez cette part du *patriotisme littéraire :* citez des noms et des œuvres.

2° **Philosophie.** — *Philosophie dogmatique*. — A. Les théories évolutionnistes impliquent-elles une conception particulière de la morale ?

B. De l'éducation de soi-même : que peut-on faire pour son propre perfectionnement moral ?

C. La morale du matérialisme.

*Histoire de la philosophie*. — A. Indiquer l'ordre de succession et la filiation des diverses écoles dans la philosophie grecque.

B. Ioniens et Éléates.

C. La métaphysique d'Aristote.

3° **Histoire.** — *Histoire ancienne*. — A. Dioclétien.

B. Constantin.

C. La vie provinciale et municipale sous l'empire romain au IVe siècle après J.-C.

Ou *Histoire moderne*. — A. L'Italie au XVIe siècle.

B. Relations de la France et de l'Angleterre de 1603 à 1786.

C. Bismarck.

*Histoire du moyen âge*. — A. Faire connaître et apprécier les princi-

paux documents et les principaux ouvrages modernes sur le règne de Charlemagne.

B. Les relations des Carolingiens avec la papauté jusqu'à la mort de Charles le Chauve.

C. Frédéric Barberousse.

4° **Allemand.** — *Thème* tiré de Diderot, *Lettre à Mlle Voland*, 1762, *depuis :* Pourquoi, plus la vie est remplie, moins on y est attaché, *jusqu'à :* c'est que la vie n'est, pour certaines personnes, qu'un long jour de fatigue, et la mort qu'un long sommeil et le cercueil qu'un lit de repos.

Et *Version* tirée de Otto Ludwig, *Romanstudien,* depuis : *Der englische Romanschreiber behandelt seine Darstellung als ein Geschäft,* jusqu'à : *Von der Mitte des Weges lockt uns ein anderer Zweck.*

*Dissertation allemande.* — A. Unter welchen verschiedenen Formen begegnet man der epischen Gattung in der Entwicklung der deutschen Litteratur ?

B. Es soll folgende Aeusserung Gœthes erötert werden : « Alles, was von mir bekannt geworden, sind nur Bruchstücke einer grossen Konfession ». (*Wahrheit und Dichtung,* VII.)

C. Warum, und mit welcher Richtigkeit, hat man H. Heine « le plus Français des poètes allemands » nennen können ?

21 candidats se sont présentés, dont 2 déjà admissibles, 9 pour la licence littéraire, 4 pour la licence de philosophie, 3 pour la licence d'histoire, 5 pour la licence d'allemand. 7 candidats ont été éliminés à la suite des épreuves écrites, 2 ajournés après les épreuves orales, 12 admis au grade. Ce sont, par ordre de mérite : MM. Adelphe, *philosophie;* Bieth, *allemand;* Krœll, *histoire;* Breistroffer, *allemand;* Maillard, *lettres,* avec la mention *assez bien;* — M. Godard, *lettres,* Zeter, *lettres;* Chambille, *allemand;* Lengrand, *philosophie;* Dreyfuss, *philosophie;* Beck, *lettres;* Lesage, *philosophie,* avec la note *passable.* Un des candidats, M. Maillard, avait présenté un travail.

---

Baccalauréat. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy le lundi 16 juillet. Les candidats au baccalauréat classique, 1re partie, ont composé en une série unique, à Nancy, dans les galeries Poirel, le 16 juillet; les candidats à la 2e partie

et aux deux parties du moderne le mercredi 17. Les sujets suivants ont été proposés.

**Baccalauréat classique : 2e *partie*.**

*1° Dissertation française.*

A. Quelle part convient-il de donner, dans l'éducation, à la culture littéraire et artistique ?

B. Analyser et comparer les sentiments du gracieux, du beau, du sublime.

C. L'art n'est-il qu'un jeu ? Peut-il, doit-il se proposer une action morale et sociale ?

*2° Composition scientifique.*

*Sciences mathématiques.* — A. Théorie et pratique de la division de deux fractions ordinaires. Diviser $\frac{176}{315}$ par $\frac{56}{75}$ et réduire le quotient à sa plus simple expression.

B. Exposer une méthode de résolution de deux équations du premier degré à deux inconnues; l'appliquer aux deux équations :

$$0{,}40\,x + 4{,}75\,y = 2{,}25$$
$$5{,}20\,x - 0{,}05\,y = 3{,}50$$

et donner les valeurs de $x$ et de $y$ sous forme de nombres décimaux à un centième près.

C. Déterminer la surface engendrée par une ligne brisée régulière tournant autour d'un axe placé dans son plan, passant dans son centre, et ne la coupant pas. En déduire la surface d'une zone et la surface de la sphère.

Ou *Sciences physiques.* — A. Soufre. Propriétés physiques et chimiques. Extraction. Usages. Énumérer, sans les décrire, les principaux composés oxygénés du soufre.

B. Eau. Propriétés physiques. Composition. Eaux naturelles.

C. Phosphore. Propriétés physiques et chimiques. Préparation, composés oxygénés et composés hydrogénés des phosphores.

**Baccalauréat classique : 1re *partie*.**

*1° Composition française.*

A. Commentez et jugez les réflexions que suggère à Taine la vue du

Colisée à Rome dans son *Voyage en Italie*. Il écrit : « Le Colisée apparaît et l'on est subitement secoué; on l'est véritablement. Cela est grand, on n'imagine rien de plus grand... On se dit que c'était là un cirque, qu'il y avait sur ces gradins cent sept mille spectateurs, que tout cela criait, applaudissait, menaçait à la fois; que cinq mille bêtes étaient tuées; que dix mille captifs combattaient dans cette enceinte, et l'on prend une idée de la vie romaine... Cela fait haïr les Romains; personne n'a plus abusé de la vie de l'homme; de toutes les classes européennes, aucune n'a été plus nuisible; il faut aller chercher les despotes et les dévastateurs orientaux pour leur trouver des pareils. »

B. Mazarin, sur le point de mourir (1661), écrit à Louis XIV pour le prier de lui donner Colbert comme successeur.

Cette lettre devra faire connaître d'abord le caractère, les qualités de Colbert et les espérances que le cardinal fonde sur son collaborateur; puis, la situation de la France à cette date, et les points de la politique intérieure et extérieure sur lesquels il appelle l'attention et le souci du Roi.

C. Victor Hugo dit, dans la Préface de *Cromwell* : « La langue française n'est point fixée et ne se fixera point. Une langue ne se fixe pas. — L'esprit humain est toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement; et les langues avec lui. Quand le corps change, comment l'habit ne changerait-il pas ? C'est donc en vain que l'on voudrait pétrifier la mobile physionomie de notre idiome sous une forme donnée. C'est en vain que nos Josués littéraires crient à la langue de s'arrêter : les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se *fixent*, c'est qu'elles *meurent*. »

Que pensez-vous de cette théorie de Victor Hugo ? Discutez-la et critiquez-la, en faisant porter votre argumentation et votre jugement sur la *langue latine* et sur la *langue française*.

### 2° *Version latine*.

#### LE SAGE PEUT ÉTUDIER AU MILIEU DU BRUIT.

Peream si est tam necessarium quam videtur silentium viro in studia seposito! Ecce undique me varius clamor circumsonat; supra ipsum balneum habito. Propone nunc tibi omnia genera vocum quæ in odium possunt aures adducere. Cum fortiores exercentur et manus plumbo graves jactant, cum aut laborant aut laborantem imitantur, gemitus audio; quoties retentum spiritum remiserunt, sibilos audio et acerbissimas respirationes; si vero pilicrepus supervenit et numerare coepit pilas, jam de nobis actum est. Adjice nunc scordalum et furem deprehensum et illum cui vox sua in balneo placet. Adjice nunc eos qui in piscinam cum ingenti impulsæ aquæ sono saliunt, et jam libarii varias exclamationes, et crustularium, et omnes popinarum institores mercem sua quadam et insignita modulatione vendentes.

« O te, inquis, ferreum aut surdum, cui mens inter tot clamores tam varios, tam dissonos constat, cum Chrysippum nostrum assidua clientium salutatio perducat ad mortem. » Magis mihi vox humana avocare videtur quam crepitus : illa enim animum adducit, hic tantum aures implet ac verberat. In his, quæ me sine avocatione circumstrepunt, essedas transcurrentes pono, et fabrum inquilinum, et ferrarium vicinum, aut hunc qui tubas experitur et tibias, nec cantat sed exclamat. Etiamnunc molestior est mihi sonus qui intermittitur subinde quam qui continuatur. Sed me ad omnia ista duravi. Animum enim cogo sibi intentum esse nec avocari ad externa. Omnia licet foris resonent, dum intus nihil tumultus sit, dum inter se non rixentur cupiditas et timor.

(Sénèque, *A Lucilius*, lettre 56.)

### Baccalauréat moderne : 2e *partie*.

*Dissertation française* (mêmes sujets que pour le classique : 2e partie.)

### Baccalauréat moderne : *1re partie.*

#### 1° *Composition française.*

A. Dans la *Lettre à l'Académie française,* Fénelon dit, avec une pointe de dédain : « Notre langue n'est qu'un mélange de grec, de latin et de tudesque, avec quelques restes confus de gaulois. » Vous supposerez que le jeune Voltaire, après une première lecture de la lettre, écrit à Lamotte pour lui manifester son étonnement d'un arrêt aussi injuste et défendre la langue française, en rendant justice, d'ailleurs, à Fénelon, qui vient de mourir.

B. Aussitôt après la première représentation du *Misanthrope,* le bruit courut que Molière avait copié son personnage d'Alceste sur le duc de Montausier et mis ce grand seigneur directement sur la scène.

Vous supposerez que pour couper court à cette interprétation inexacte et malveillante, Molière adresse au duc une lettre très franche et très respectueuse où il proteste en se disculpant :

1° Selon la loi supérieure de son art, il ne met point de personnalités sur le théâtre et ne peint et peindra jamais que des types généraux;

2° Avec cette manie fâcheuse et désobligeante de chercher parmi les personnes vivantes de la société parisienne les originaux de ses personnages, pourquoi n'irait-on pas jusqu'à désigner aussi l'original de Philinte, celui de Celimène, d'Eliante et de tous les autres personnages de la pièce ? Que de méprises alors! que de quiproquos absurdes et regrettables qui rendraient impossible le métier d'auteur comique!

3° D'ailleurs il n'y aurait pas de quoi se fâcher d'avoir servi de modèle

à Alceste. S'il fait rire par quelques côtés, il a des qualités, un caractère, des vertus rares et précieuses que tout honnête homme pourrait lui envier.

Molière proteste, en finissant, de son respect pour le duc de Montausier, qui a trop de finesse et de loyauté pour ne pas démêler la vérité.

C. Châteaubriand, l'homme, l'écrivain, l'œuvre. Ses idées et son rôle littéraires.

### 2° *Langues vivantes.*

#### THÈME ALLEMAND OU ANGLAIS.

Deux forces surtout ont contribué à transformer le monde moderne et à lui donner son caractère propre : la vapeur et l'électricité ont amené, au XIX<sup>e</sup> siècle, des changements aussi profonds que la découverte de la poudre à canon et de l'imprimerie au début des temps modernes. Seulement la poudre à canon a surtout changé les conditions politiques; l'imprimerie a surtout agi sur le mouvement intellectuel; la vapeur et l'électricité ont modifié la nature et l'aspect de la vie des peuples tout entière, les habitudes, les besoins et les soucis des habitants du monde.

### *Version anglaise.*

#### LES BIBLIOTHÈQUES.

The passion for forming vast collections of books has necessarily existed in all periods of human curiosity; but long it required kingly munificence to found a national library. It is only since the art of multiplying the productions of the mind has been discovered, that men of letters themselves have been enabled to rival this princely honour. The taste for books, so rare before the fifteenth century, has gradually become general only within these four hundred years : in that small space of time the public mind of Europe has been created. The first national library founded in Egypt seems to have been placed under the protection of the divinities, and dedicated at once to religion and to knowledge.

### *Version allemande.*

#### LE LUXE AU MOYEN AGE.

Im Mittelalter haben Gewerbe und Handel noch wenig Fortschritte gemacht; es kann daher weder mit einem eleganten und bequemen Hausgeræth, noch mit den Erzeugnissen ferner Lænder grosser Luxus getrieben werden. Glænzender Waffenschmuck und kostbare Trinkgeschirre sind die einzigen Prachtstücke jener Zeit. Wir besitzen Berichte von Domænen aus Karls des Grossen Zeit, da giebt es auf einer derselben an Leinenzeug weiter nichts, als zwei Betttücher, ein Hand- und ein Tischtuch! Die Mode bleibt auch sehr bestændig, weil Kleidungsstücke viel teurer kommen als gegenwærtig. Auch bei den Wohnungen wird mehr auf Grœsse und auf Dauerhaftigkeit, als auf Bequemlichkeit gesehen und abgezweckt.

---

Voici la statistique des candidats qui se sont présentés et ont été reçus :

*Statistique des examens du baccalauréat ès lettres dans la session de juillet 1900.*

| Proportion pour 100 des admis au grade. | Baccalauréat. | Nombre des candidats. Inscrits. | Défaillants. | Présents à l'examen. | Résultats des examens. Éliminés après l'épreuve écrite. | Ajournés après l'épreuve orale. | Admis au grade. | Mentions. Très bien. | Bien. | Assez bien. | Passablement. | Total. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 42 | Classique (1re partie). | 281 | 1 | 280 | 119 | 42 | 119 | 1 | 1 | 34 | 83 | 119 |
| 63 | Classique (lettres-philosophie). | 127 | 2 | 125 | 26 | 20 | 79 | 2 | 5 | 24 | 48 | 79 |
| 49 | Moderne (1re partie). | 156 | 1 | 155 | 59 | 19 | 77 | 1 | 6 | 17 | 53 | 77 |
| 56 | Moderne (lettres-philosophie). | 16 | » | 16 | 4 | 3 | 9 | » | 1 | 1 | 7 | 9 |

Les candidats reçus avec la mention *très bien* sont, pour le baccalauréat classique (lettres-philosophie), MM. Gény, de l'Institution de Saint-Sigisbert de Nancy, et Saussure, de l'Institution Saint-Joseph d'Épinal ; pour le baccalauréat classique (1re partie), M. Rœder, du petit séminaire de Glorieux, près Verdun ; pour le moderne (1re partie), M. Stref, élève du collège de Lunéville.

*Le Gérant,*
Ch. Pfister.



# TABLE DES MATIÈRES

## ARTICLES DE FOND



## DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

## NÉCROLOGIE

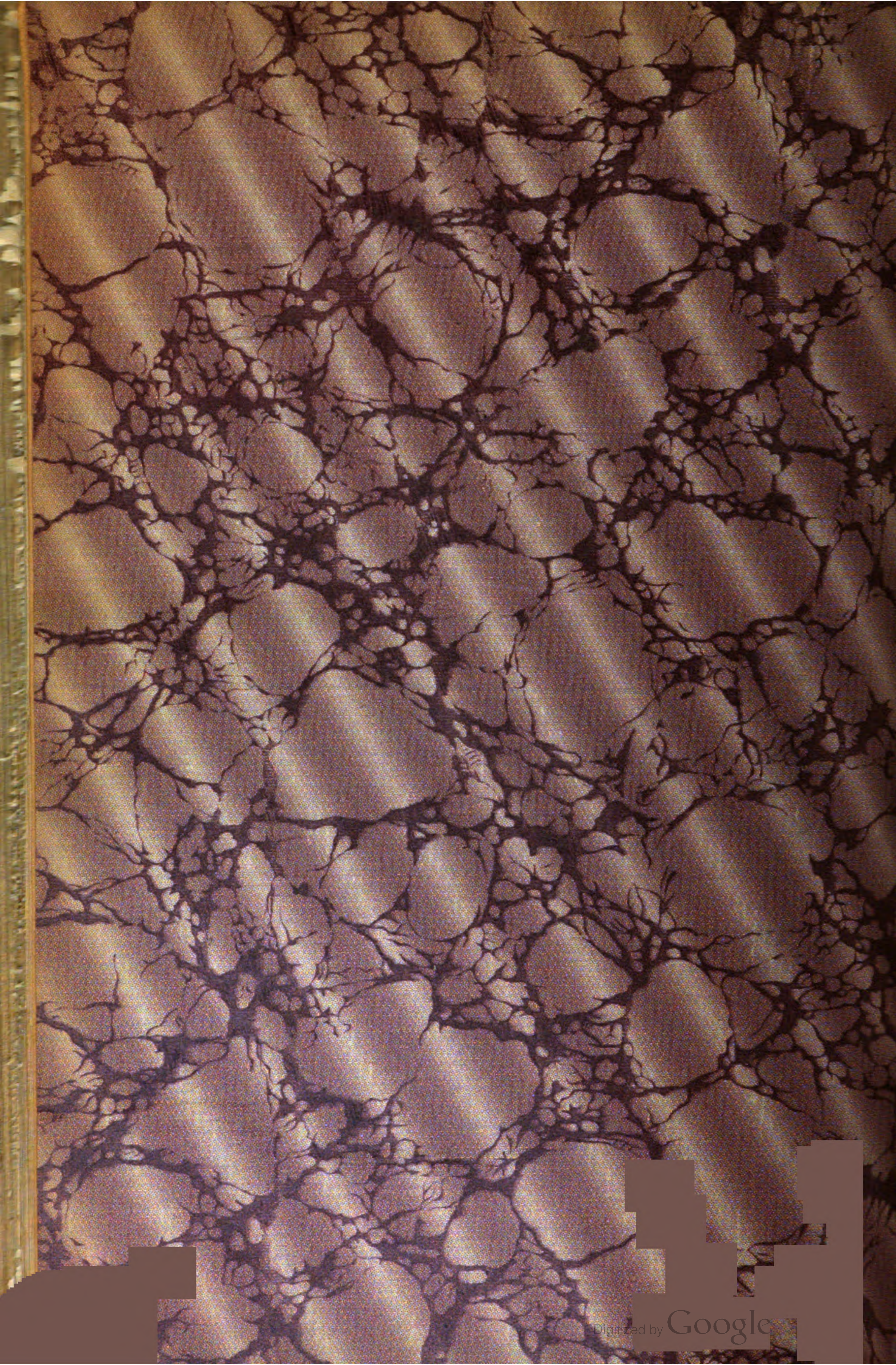


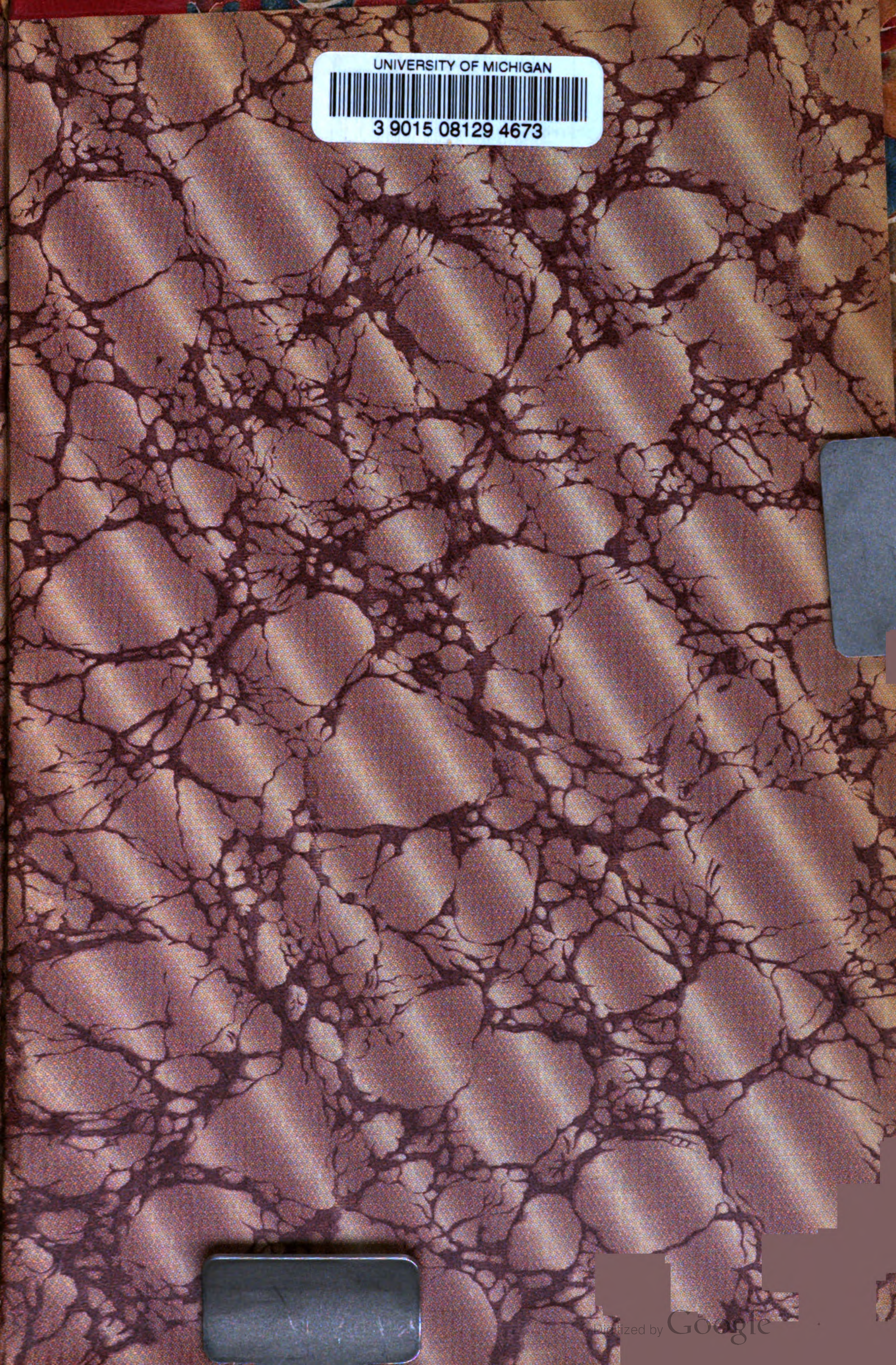
## BIBLIOGRAPHIE

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie

112-




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08129 4673
Digitized by Google

